LOUIS XVI, MARIE ANTOINETTE ET LE COMTE DE PROVENCE EN FACE DE LA...

L. Todière



Todière



LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

LE COMTE DE PROVENCE

EN FACE DE LA RÉVOLUTION

POISSY, TYP. ET STÉR. DE AUG. BOURET.

LOUIS XVI
MARIE-ANTOINETTE

ET

LE COMTE DE PROVENCE

EN FACE DE LA RÉVOLUTION

PAR

L. TODIÈRE,

Professeur agrégé d'histoire, Officier de l'Instruction publique,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

TOME PREMIER

PARIS

LAGNY FRÈRES, ÉDITEURS-LIBRAIRES

6, rue Mézières, près Saint-Sulpice.



A Dieu ne plaise qu'en dépeignant le caractère de Louis XVI....... je veuille diminuer en quoi que ce soit la vénération et la pitié qui s'attachent à la mémoire du roi martyr! Je veux seulement indiquer la part que les faiblesses et les indécisions de Louis XVI ont eue dans la Révolution, et en tirer cette leçon, que quiconque s'abandonne dans le péril, roi ou peuple, ne rachète pas ses fautes par la résignation.

(Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste,* 3e partie, p. 367-368.)

Marie-Antoinette avait dans sa vie réservé la part de Dieu, à sa mort Dieu la lui a rendue.

(Arsène Houssaye, Introduction aux *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry,* p. 57.)

Monsieur le comte de Provence fut, de tous les ennemis de la reine Marie-Antoinette, le plus perfide et le plus acharné; il la poursuivit de sa haine, non-seulement jusqu'au 16 octobre 1793, mais cette haine survécut en lui à la mort même de sa victime.

(Le comte Horace de Viel-Castel, *Marie-Antoinette et la Révolution française,* p. 231.)

AVERTISSEMENT

L'ouvrage que nous publions, après de longues années d'études, commence et finit avec Louis XVI, et Marie-Antoinette. Quelques écrivains ont reculé devant la tâche de raconter les événements du règne de ce prince, depuis l'ouverture des états-généraux, jusqu'à l'époque de sa mort. Nous savons que la période la plus intéressante et peut-être la plus digne d'être connue dans la vie de Louis XVI, est celle où se manifesta la volonté sérieuse, libre et spontanée du monarque, ardent réformateur et toujours passionné pour le bien, c'est-à-dire de son avènement aux premiers symptômes de la Révolution. Mais la deuxième

période qui naît avec cette Révolution et se termine à la mort du roi, n'est point encore dépourvue d'intérêt, quoiqu'elle semble depuis longtemps épuisée : alors commence un nouvel ordre de choses. Elle nous montre en effet Louis XVI en présence de l'Assemblée nationale, abandonnant chaque jour quelques lambeaux de l'autorité dont il s'est mal servi, et devenu le jouet trop docile des fureurs populaires. Nous assistons aux laborieux essais du régime constitutionnel, aux transformations que subissent les anciennes institutions, aux luttes glorieuses mais impuissantes de Mirabeau pour régénérer et raffermir la royauté qu'il avait d'abord ébranlée, à la déposition continue, à la décadence progressive d'un souverain jadis le plus absolu de l'Europe, à la chute de l'antique monarchie des Bourbons, qui disparaît emportée par une épouvantable tempête. Nous sommes frappés d'admiration à la vue de l'homme qui, délivré du fardeau de la royauté, déploie dans la prison du Temple, au milieu des outrages de la démocratie triomphante, une force qu'il n'avait pu trouver sur le trône. On peut donc entreprendre d'écrire les événements si graves de cette période, sans avoir la présomption de raconter l'histoire déjà faite de la Révolution française.

Cette mémorable époque de nos annales a été écrite par les esprits les plus distingués de notre siècle, par des historiens vraiment dignes de ce nom.

Mais les événements et les faits divers de la Révolution qui a remué la France dans toutes ses profondeurs, ont-ils été suffisamment éclaircis ? Doit-il être écarté comme un profane celui qui, envisageant plusieurs de ces événements sous un point de vue jusqu'à ce jour inaperçu et arrivant avec des idées nouvelles, voudrait ajouter une pierre à l'édifice si lentement construit de cette partie de notre histoire ? Loin de tout écrivain cette égoïste pensée. Aussi n'avons-nous pas craint de retracer dans un tableau général et complet la difficile période de la vie de Louis XVI, d'en représenter scrupuleusement la physionomie, et de ne laisser dans l'ombre aucun des actes de ce drame dont le dénouement s'accomplit sur l'échafaud. Ce sujet qui, par sa grandeur, éblouit et effraie, a été l'objet de nos plus actives préoccupations et des recherches les plus consciencieuses. Une enquête délicate et compliquée nous a convaincu de l'innocence de Marie-Antoinette, et nous n'avons pas hésité à réhabiliter la mémoire de la noble reine de France, que ses ennemis, avant de livrer leur victime au bourreau, ont fait passer par toutes les amertumes et toutes les douleurs de la calomnie. Elle nous a révélé les espérances ambitieuses du comte de Provence, le frère puîné de Louis XVI, et, la main sur la conscience, nous avons prononcé la condamnation de cet illustre coupable. Le lecteur jugera si nous

avons épargné les soins et les efforts pour arriver à la vérité ; si nous avons appliqué aux faits une critique impartiale et éclairée.

Cet ouvrage n'est point écrit avec l'intention de fournir un aliment aux passions et de relever des statues depuis longtemps renversées. Ce n'est point une invective jetée aux crimes de la Révolution par un détracteur qui s'obstinerait à méconnaître les conquêtes et les réformes qu'elle a réalisées, puisqu'en définitive elle nous a faits ce que nous sommes; c'est une histoire dans toute la simplicité du récit, dans toute la franchise et la candeur des impressions de l'historien.

L. Todière.

LOUIS XVI
MARIE-ANTOINETTE
ET LE COMTE DE PROVENCE
EN FACE DE LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LE DAUPHIN LOUIS-AUGUSTE DE BERRI ET LA DAUPHINE MARIE-ANTOINETTE.

Abaissement de la France au milieu du XVIIIe siècle. — Mort du Dauphin, fils de Louis XV. — Souvenirs qui se rattachent à l'enfance de Louis-Auguste de Berri — Son instruction. — Son caractère. — Son éducation. — Marie-Antoinette d'Autriche destinée pour épouse au Dauphin. — L'abbé de Vermond, son instituteur. — Portraits de cette princesse et de Louis de Berri. — Arrivée de Marie-Antoinette en France, à Strasbourg. — Sa première lettre à sa mère. — Son voyage de Strasbourg à Compiègne et à Versailles. — Son mariage avec le Dauphin. — Affaire du bal royal. — Fêtes troublées par un affreux désastre. — La Dauphine annonce ce désastre à Marie-Thérèse. — Entrée publique du Dauphin et de la Dauphine dans Paris. — Bienfaisance des deux époux. — Contrastes que présente le château de Versailles. — Disgrâce du duc de Choiseul. — Voltaire, infidèle à son protecteur, réclame, dans une lettre, l'appui de Madame du Barry. — Société intime de Marie-Antoinette à la cour de France. — Sympathies et ennemis qu'elle y rencontre. — Indifférence et défiance du Dauphin. — Marie-Antoinette en butte à la cabale de deux partis. — Maladie et mort de Louis XV. — Les courtisans saluent la royauté nouvelle. — Attitude de Marie-Antoinette. — Départ de la cour pour Choisy.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la France n'avait pu conserver l'héritage de gloire que lui avait légué

Louis XIV. Pendant la guerre de Sept-Ans, si féconde en désastres, elle avait perdu le meilleur de son sang, la moitié de ses trésors, la fleur de sa marine et jusqu'à l'audacieuse énergie que, sous le grand roi, elle avait tant de fois déployée sur les champs de bataille. Après avoir renoncé à l'habile politique de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, et avoir essayé de toutes les alliances, elle avait vu l'honneur de son drapeau compromis, malgré quelques succès, par la faiblesse des amis et par la puissance des ennemis que lui donnait une diplomatie sans force et sans intelligence. La France avait perdu sans retour les plus belles de ses colonies et abandonné aux mains de l'heureuse Albion le sceptre des mers. Enfin, elle décroissait rapidement, tandis que les autres puissances, jalouses de son antique gloire, s'élevaient chaque jour à un plus haut degré de prospérité. L'Angleterre, pour la première fois, dans les guerres modernes, reprenait pied sur nos côtes, où, maîtresse de Belle-Isle, elle pouvait répandre impunément l'incendie et la terreur. Un traité onéreux et flétrissant sanctionnait les pertes irréparables de la France et consacrait son abaissement. En effet, par ce traité, elle cédait à l'Angleterre, dans l'Amérique du Nord, l'Acadie, le Canada et ses dépendances, qui lui avaient coûté tant d'hommes et d'argent ; l'île du cap Breton, toutes les autres îles dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et ne se réservait, pour la pêche de la morue, que les îlots de Saint-Pierre et de Miquelon. Elle perdait les plus

riches et les plus fertiles des Antilles, la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, la Grenade. Dans les Indes, elle renonçait à l'empire qu'avaient créé les victoires de Dupleix ; et, de tous ses établissements sur la côte occidentale de l'Afrique, elle ne conservait que la partie la moins salubre de l'île stérile de Gorée. A des clauses si déshonorantes, le traité de Paris ajoutait une dernière honte, la condition de ne pas relever les fortifications de Dunkerque. Ainsi l'Angleterre, n'écoutant que sa vieille haine, avait consommé sans remords l'humiliation de sa rivale.

Quant à Louis XV, dont la misérable politique avait conduit la France dans cet abîme d'infamie, de misère et d'écrasement, il cherchait à se dérober dans ses ignobles voluptés aux remords de sa conscience et aux clameurs du peuple. Insouciant de l'avenir réservé à la noble monarchie des Bourbons, il déshonorait sa couronne par le vice et par la débauche, lorsque la mort vint frapper, à Fontainebleau, son fils unique, le dauphin Louis, dont les mœurs offraient le plus touchant contraste avec la dépravation de la cour (20 décembre 1765). Cette fin prématurée privait le vieux roi du premier et du plus soumis de ses sujets ; la religion, d'un zélé défenseur et d'un fidèle disciple ; l'Etat, d'un sage naturellement ennemi des excès et des superfluités, libéral par justice, généreux par volonté, mais toujours prudent et économe. Né pour tenir les rênes d'une puissante monarchie, le fils de Louis XV avait orné son esprit des plus belles connaissances,

des plus profondes recherches sur les vrais principes et sur toutes les parties du gouvernement; mais, se défiant de ses propres forces, effrayé du poids de la couronne et manquant de la vigueur d'âme si nécessaire à un roi, il était incapable de remplir sa haute destinée. L'histoire n'a cependant pas craint de le proposer pour modèle à tous les princes, et nous a conservé de lui une foule de traits qui méritent d'être transmis à la postérité. On le trouva un jour plongé dans une profonde rêverie, au balcon du château de Bellevue, les regards fixés sur Paris; on lui dit: « Monseigneur le Dauphin a l'air bien pensif? — Je songeais, répondit-il, aux délices que doit éprouver un souverain en faisant le bonheur de tant d'hommes. »

Le Dauphin laissait trois fils et deux filles: Louis-Auguste de Berri, Louis, comte de Provence, Charles, comte d'Artois, mesdames Clotilde et Elisabeth. Il avait veillé à l'éducation de ses fils, comme s'il en eût été chargé seul. Son plus grand soin avait été de leur inspirer les sentiments de religion dont il était animé. Il n'avait négligé aucune occasion de leur en donner des leçons. Lorsque, suivant l'usage, on leur suppléa les cérémonies du baptême, il se fit apporter les registres sur lesquels l'Église inscrit sans distinction ses enfants. « Vous voyez, dit-il aux jeunes princes, que vos noms sont ici mêlés et confondus avec ceux du peuple. Cela doit vous apprendre que les distinctions dont vous jouissez ne viennent pas de la nature, qui a fait tous les hommes égaux; il n'y a que la vertu

qui met entre eux une véritable différence ; et, peut-être que l'enfant d'un pauvre, dont le nom précède le vôtre, sera plus grand aux yeux de Dieu que vous ne le serez jamais aux yeux des peuples. »

Les noms des trois enfants de France, prononcés ici pour la première fois, saisissent l'imagination d'un trouble inexprimable, en la transportant au milieu des plus terribles révolutions. « Pauvre France ! » s'écria, le cœur ému et les yeux humides de larmes, le monarque qui, par ses honteux scandales, ses prodigalités ruineuses et son lâche égoïsme avait préparé ces révolutions. « Pauvre France ! Un roi âgé de cinquante-cinq ans et un dauphin de onze ! » Ce cri de douleur profonde laissa voir la situation peu rassurante de la France. Le dauphin était Louis-Auguste de Berri, plus tard l'infortuné Louis XVI.

De tristes souvenirs s'attachent à l'enfance de l'héritier du trône. Au moment qu'il vit le jour toute la cour se trouvait à Choisy ; Marie-Joséphine de Saxe, sa mère, était restée presque seule à Versailles ; aucun prince du sang n'assista, selon l'usage, à ses couches. L'enfant commença sans éclat et dans une sorte d'abandon une vie qui devait se terminer par la plus funeste catastrophe. Le courrier, chargé de porter la nouvelle de sa naissance au roi, tomba de cheval et mourut de sa chute. Il n'avait pu accomplir le message. Des paroles d'inquiétude et des frayeurs prophétiques se mêlèrent aux joies qui saluaient son entrée dans la vie. Effrayé de l'esprit novateur qui,

sous le nom de philosophie, s'introduisait partout, l'évêque de Montauban signalait, dans un mandement, les tendances anarchiques de la France. Le vénérable prélat rappelait aux fidèles de son diocèse le fanatisme, les excès de la révolution d'Angleterre et le déchaînement des passions. Il montrait le parlement condamnant sans justice Charles Ier et renversant le trône du grand Alfred dans le sang de ce monarque, dont le crime était de n'avoir pas résisté avec assez d'énergie à la première sédition d'un peuple égaré.

L'enfance du duc de Berri fut confiée à la princesse de Marsan, gouvernante des enfants de France. Dans sa piété, par fois peu éclairée, son père lui donna pour gouverneur un frivole courtisan, le duc de la Vauguyon, que ses préjugés, son étroite dévotion et sa maussaderie bourrue rendaient incapable de remplir dignement une pareille tâche. Ses précepteurs furent Mgr de Coëtlosquet, évêque de Limoges, prélat de médiocre savoir, et l'abbé de Radonvillers, membre de l'Académie française. Le prince montra, dès son plus jeune âge, un caractère sérieux, réservé et timide à l'excès. Ce défaut lui servit comme de préservatif contre les adulations, mais il devait exercer une influence fatale sur un avenir de roi, sur la France et l'Europe entière. Les courtisans s'éloignaient de cet enfant trop sobre de paroles, manquant d'expansion, et qui n'était pas encore devenu l'héritier de la couronne, afin de se rapprocher de ses deux frères; ils le faisaient passer pour un esprit médiocre. Leur

conduite affligeait la princesse Adélaïde, la tante et la marraine de cet enfant, qu'elle aimait plus que ses autres neveux. Persuadée qu'il fallait plutôt l'exciter que le retenir, elle se plaisait à l'attirer chez elle, et après l'avoir pressé avec affection dans ses bras, elle lui disait : « Allons, mon pauvre Berri, tu es ici en pleine liberté, tu as tes coudées libres, parle, crie, fais bien du bruit ; casse, brise tout, je te donne carte blanche. »

Si le jeune prince supportait sans aucune plainte les préventions des courtisans, il prouva néanmoins dans plusieurs occasions qu'il en ressentait vivement l'injure, et qu'ils n'étaient pas toujours appréciateurs habiles. Un jour, le duc de la Vauguyon proposa pour récréation une loterie à laquelle furent invités les plus illustres personnages de la cour. On convint que le gagnant offrirait son prix à la personne qu'il aimait le plus. Le sort favorisa le duc de Berri, qui jeta les yeux autour de lui et garda son lot. M. de la Vauguyon lui demanda pour quel motif il agissait ainsi, et lui dit : « Monseigneur oublie donc les conventions du jeu ? — Mais, monsieur, répondit l'enfant, qui voulez-vous que j'aime ici, où je ne me vois aimé de personne ? » Si madame Adélaïde avait été présente, Louis n'eût pas hésité à fixer son choix.

Après la mort du duc de Bourgogne, son frère aîné (21 mars 1761), Louis de Berri était devenu le premier objet de la tendresse et des affections du

Dauphin. Ce jeune prince lui ayant dit un jour que le temps de l'étude lui paraissait très-court lorsqu'il travaillait avec succès, son père le prit entre ses bras, et après l'avoir embrassé tendrement, saisit cette occasion pour lui faire sentir les avantages de l'application ainsi que le danger de l'ignorance et de l'oisiveté. Louis n'avait que onze ans lorsqu'il eut le malheur de perdre cet excellent père. Son âme fut solennellement frappée de ce terrible coup. Dans sa douleur vive et profonde, le prince refusa longtemps de sortir, et lorsque, en traversant les appartements de Versailles, il entendit pour la première fois les suisses crier devant lui : « *Place à monsieur le Dauphin !* » il s'arrêta : des pleurs inondèrent aussitôt son visage et il s'évanouit. Telle ne fut pas la douleur du monarque; dans son premier accès, il se souvint de son épouse, Marie Leczinska, revint auprès de cet ange de vertu et montra de l'affection pour ses filles. Ces princesses conspirèrent avec leur mère pour rendre de la vigueur à son caractère et de la pureté à ses pensées.

Depuis la perte du Dauphin, Marie de Saxe s'affaiblissait de jour en jour ; elle ne tarda pas à sentir les approches de la mort, et le suivit de près dans le tombeau. Comme son époux, elle avait eu la consolation de bénir ses enfants. Marie Leczinska, retombée dans l'oubli, succomba peu de temps après à son chagrin, et Louis XV n'eut pas honte de retourner à ses débauches, tandis que son futur successeur, sentant toute

l'amertume du nom d'orphelin, cherchait sa consolation dans le souvenir du père et de la mère qui venaient d'échapper à sa tendresse.

Cependant les précepteurs du nouveau dauphin purent bientôt constater les résultats des efforts de leur royal élève dont l'intelligence se développait avec bonheur. Docile aux sàges conseils de son père, le prince cultivait surtout les sciences, et l'évêque de Séez assure, dans ses Mémoires, que son professeur de mathématiques ne pouvait se lasser d'admirer la finesse et la subtilité de son esprit. La géographie était une de ses études favorites, et il fit des progrès rapides dans cette science. Aussi le célèbre navigateur La Pérouse disait-il plus tard, avec raison, que Louis XVI était le plus habile géographe de son royaume. On a vanté souvent son infatigable mémoire et la variété de son instruction, car il s'était familiarisé avec les chefs-d'œuvre de Virgile et d'Homère, sans négliger ceux que présentaient les littératures modernes. Dans son travail intitulé : *Les maximes morales et politiques, tirées de Télémaque, sur la science des rois et le bonheur des peuples,* on trouve un style naturel qui n'exclut point la force et une preuve de son goût pour le génie de Fénélon. Quelques écrivains lui attribuent un portrait du ministre Choiseul, digne de Tacite. Il possédait parfaitement la langue de Milton, et il traduisit l'*Histoire de Charles Ier*, par Hume. On le croit aussi l'auteur de la traduction des cinq premiers volumes *De la Décadence et de la Chute de*

l'empire romain, de Gibbon. On l'avait appliqué, dès son enfance, à l'exercice des arts mécaniques pour fortifier la faiblesse de son tempérament. Louis XV était menuisier ; son petit-fils voulut être serrurier. Son maître fut un habile artisan de Versailles nommé François Gamain. Les travaux de l'agriculture lui offraient des délassements qu'il recherchait. Plus d'une fois on le vit, dans ses promenades à travers les champs, emprunter au paysan sa bêche ou conduire la charrue du laboureur.

Les hommes, selon l'expression de l'empereur Tibère, ont coutume d'adorer le soleil naissant. On put se convaincre de la vérité de ces paroles ; car tous les courtisans se tournèrent aussitôt vers Louis de Berri, devenu l'héritier de la couronne. Mais les désagréments qu'ils lui avaient fait endurer et la pénétration naturelle de son esprit l'empêchèrent de prêter une oreille favorable à leurs flatteries. Au milieu de la cour corrompue de son aïeul, quelques-uns d'entre eux lui demandèrent un jour quel surnom il prendrait à son avénement au trône : « Je veux, leur répondit-il, qu'on m'appelle Louis-le-Sévère. » Plus qu'aucun autre de ses ancêtres il aurait eu besoin de cette sage sévérité qui aurait éloigné de lui et de ses sujets les calamités dont ils furent accablés. Mais ce caractère timide qui le tenait toujours en défiance de lui-même, ne lui permettait pas de dire ou d'exécuter ce que lui suggérait la rectitude de son jugement. Quoiqu'il eût reçu en partage l'heureuse faculté de sentir et de

comprendre tout ce qui était utile, beau et grand, une âme saintement inspirée et d'autres qualités qui ne sont chez la plupart des hommes que le fruit d'une longue expérience, son éducation fut manquée. Son gouverneur se contenta d'initier le prince adolescent aux idées philosophiques de l'époque et à toutes les connaissances utiles. Le former à la politique et à l'art du gouvernement, le mettre en rapport direct avec l'esprit de son siècle, lui donner un caractère intrépide et ferme, tendre en lui les ressorts de la volonté, corriger deux imperfections, son penchant à dire des choses dures et la négligence dans son maintien : tel était le premier de ses devoirs. Mais, oubliant que la même doctrine qui lui enseignait à modérer le pouvoir des souverains, lui commandait surtout de le maintenir, le duc de la Vauguyon éleva le petit-fils de Louis XV pour être roi d'un temps ordinaire et non pour fermer l'abîme ouvert par les fautes et les vices de son aïeul, pour refouler ou conduire en modérateur et en maître la révolution qui s'avançait.

Le premier événement de la vie du Dauphin fut son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne, fille de François de Lorraine et de l'impératrice Marie-Thérèse. Pendant son ministère, le duc de Choiseul, ami du prince de Kaunitz et dévoué aux intérêts de la cour de Vienne, avait conçu et négocié lui-même cette alliance afin de cimenter à jamais la réconciliation des maisons d'Autriche et de France, de l'opposer à la prospérité croissante de

l'Angleterre et de se préparer la faveur d'un nouveau règne. La princesse destinée à l'héritier de la couronne de France était née à Vienne, le 2 novembre 1755. Son éducation avait été surveillée par son auguste mère avec l'attention la plus touchante. Les meilleurs maîtres, les plus habiles instituteurs avaient dirigé les premiers efforts de son intelligence, orné sa mémoire et cultivé son esprit. Elle était douée des plus heureuses dispositions pour les beaux-arts, et personne ne jugeait avec un goût plus sûr que le sien de toutes leurs productions, surtout de celles de la musique (1). La jeune archiduchesse savait le latin, l'histoire et la géographie ; plus tard elle montra un éloignement prononcé pour toutes les lectures sérieuses. Elle avait profité des leçons de Métastase et parlait l'italien comme sa langue maternelle. Sans écrire le français correctement, elle le parlait avec pureté. Pour répondre au désir de Marie-Thérèse, qui lui avait demandé un homme capable de faire connaître la France à sa future reine, Choiseul lui avait envoyé, comme instituteur, l'abbé de Vermond, un des protégés de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. L'abbé de Vermond, fils d'un chirurgien de village, et d'abord bibliothécaire du collége des Quatre-Nations, était un prêtre sceptique, railleur, imbu de tous les principes de la philosophie moderne, et, malgré cela,

(1) Ses talents pour la musique ont souvent fait les délices des cercles choisis qu'elle réunissait à Bellevue, à Trianon et à Versailles. (Mémoires de Weber, t. I, p. 14).

zélé partisan de la hiérarchie du clergé. Intrigant, vain, bavard, fier et brusque à la fois, fort laid et affectant l'homme singulier, il traitait les gens les plus élevés comme ses égaux, quelquefois même comme ses inférieurs. A la cour de Vienne, où l'impératrice le reçut de manière à satisfaire son orgueil, il inspira une confiance illimitée et s'empara fort habilement de l'esprit de Marie-Antoinette, trop jeune pour le juger; et bientôt il exerça la plus grande influence sur la conduite de cette princesse. Admirateur intéressé des usages de la famille impériale (1), il oublia que son devoir était de faire une Française de l'épouse du Dauphin de France. Souvent il tourna devant elle en dérision le cérémonial imposant auquel les cours de Versailles et de l'Escurial soumettaient les reines. Par ses railleries, il excitait son élève à s'en dégager et à négliger son rôle de princesse. Tel était l'homme que l'étoile funeste de Marie-Antoinette lui avait réservé pour guider ses premiers pas sur un théâtre aussi éminent et aussi dangereux que celui de la cour de Versailles (2).

Prodigue à l'égard de la fille de Marie-Thérèse, la nature l'avait formée pour être assise sur un trône; aussi lui avait-elle accordé les grâces et la beauté, une taille élancée et parfaite, flexible et majestueuse, des traits assez réguliers, embellis par la blancheur de son teint, un visage d'un éclat éblouissant, un front noble

(1) *Mémoires* du marquis de Bouillé, p. 33.
(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. 1, chap. II, p. 43, édition de 1822.

et droit, des cheveux blonds magnifiques, beaucoup d'agrément dans le port de sa tête, une élégance indéfinissable dans toute sa personne, une bouche admirable et un sourire enchanteur. La vivacité des mouvements, la franche et naïve expression d'un bon cœur et d'un esprit naturel ajoutaient encore à tant de charmes. Dans l'intimité, ses gestes avaient un abandon inconnu aux plus illustres dames de la cour ; mais aussi, quand la princesse représentait, rien n'était plus imposant que son air. Généreuse, douce, prévenante, douée d'une âme sensible, Marie-Antoinette se distinguait, comme sa mère, par l'affabilité de ses manières, par la force et la constance dans les sentiments. L'histoire impartiale lui reproche une fierté excessive, son penchant pour les plaisirs et les fêtes, ses amitiés trop exclusives, un dédain trop grand des règles de l'étiquette et des convenances royales.

Quant au Dauphin, il manquait, il est vrai, de ces dehors brillants qui captivent les regards ; mais, sur son front plein de sérénité, dans sa physionomie bienveillante et grave, on trouvait ce qui plaît et attache. Sa taille moyenne ne présentait pas encore cet embonpoint qui, plus tard, rendit sa marche si lourde. Avec les traits caractérisés des Bourbons, « il n'avait ni la grâce qui séduit, ni l'éclat qui impose, ni la fermeté qui contient (1). »

(1) Le duc de Lévis, *Souvenirs et Portraits*.

L'époque arriva où l'archiduchesse dut se rendre à la cour de France. En la voyant s'éloigner de sa famille pour aller occuper les premiers degrés du trône le plus éclatant de l'Europe, qui eût osé douter de son bonheur ! Marie-Thérèse, heureuse et désolée, ne concevait pour sa fille chérie d'autres chagrins que ceux de la séparation ; et pourtant des voix prophétiques semblaient menacer déjà son avenir (1).

Après s'être arrachée des bras de son auguste mère, l'archiduchesse quitta Vienne, suivie d'un long cortége d'adieux et de larmes (26 avril 1770), et arriva le 7 mai à la frontière de France. On avait élevé dans une île au milieu du Rhin, un superbe pavillon où devait avoir lieu la cérémonie de la remise et de la réception de la jeune princesse (2). Là, sui-

(1) A ce sujet, nous citerons une anecdote que le gouverneur des enfants du prince de Kaunitz avait apprise à Madame Campan qui la racontait souvent : « Il y avait à Vienne, à cette époque, un docteur, Gassner, qui était venu y chercher un asile contre les persécutions d'un des électeurs ecclésiastiques, son souverain. Gassner, doué d'une imagination très-exaltée, croyait avoir des inspirations. L'impératrice le protégeait, le recevait quelquefois, plaisantait de ses visions, et l'écoutait pourtant avec une sorte d'intérêt. « Dites-moi, lui demanda-t-elle un jour, si mon Antoinette doit être heureuse? » Gassner pâlit et garda le silence. Pressé de nouveau par l'impératrice, et cherchant alors à donner une expression générale à l'idée dont il semblait fortement occupé : « *Madame*, répondit-il, *il est des croix pour toutes les épaules.* » (F. Barrière. Notice sur Madame Campan, t. 1 des *Mémoires*, p. 13 et 14).

(2) L'arrivée de la princesse en France, fut aussi pour le célèbre Goëthe, son compatriote, l'occasion d'un sinistre présage. Goëthe, jeune alors, achevait ses études à Strasbourg. Il fut admis dans le pavillon destiné à recevoir l'archiduchesse et sa suite. « En y entrant, dit-il dans ses Mémoires, mes yeux furent frappés du sujet représenté sur la tapisserie qui servait de tenture au pavillon principal. On y voyait Jason, Creüse et Médée, c'est-à-dire l'image du plus funeste hymen dont on ait gardé la mémoire. A la gauche d'un trône, l'épouse entourée d'amis, de

vant l'usage qui prescrit à une fiancée royale de ne conserver rien d'une cour étrangère, quand elle met le pied sur le sol français, la Dauphine fut changée de tous ses vêtements. Pour la réception, le roi avait nommé ambassadeur extraordinaire le comte de Noailles, qui était accompagné de M. Bouret, secrétaire de son cabinet, et de M. Gérard, premier commis des affaires étrangères. La cour avait également envoyé les personnes destinées à la maison de la Dauphine : la comtesse de Noailles, dame d'honneur ; la duchesse de Cossé, dame d'atour ; la duchesse de Picquigny, la marquise de Duras, la comtesse de Mailly et la comtesse de Saulx-Tavannes, dames du palais ; le comte de Saulx-Tavannes, chevalier d'honneur ; le comte de Tessé, premier écuyer ; l'évêque de Chartres, premier aumônier ; le marquis Desgranges, maître des cérémonies ; un commandant des gardes du corps. Après la cérémonie de la réception, Marie-Antoinette fit son entrée dans Strasbourg, au son des cloches de toutes les églises. A la porte de la ville, elle trouva le maréchal de Contades qui la reçut devant un magnifique arc de triomphe. Elle répondit avec noblesse et bonté aux discours du chapitre, du corps de la noblesse et des membres de la magistrature municipale. Le palais

serviteurs désespérés, luttait contre une mort affreuse. Jason, sur l'autre plan, reculait saisi d'horreur, à la vue de ses enfants égorgés, et la furie s'élançait dans les airs sur son char traîné par les dragons. »

Sans être superstitieux, ajoute M. Barrière, dans la notice que nous venons de citer, on est frappé de cet étrange rapport. L'époux, l'épouse, les enfants furent atteints; la fatale destinée parut s'accomplir en tous points.

épiscopal de Strasbourg avait été préparé avec magnificence pour recevoir l'archiduchesse ; elle y descendit et fut haranguée par le vieux cardinal de Rohan, accompagné de son grand chapitre, les comtes de la cathédrale : le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, grand prévôt ; le prince de Lorraine, grand doyen; le comte de Trucksès, l'évêque de Tournay, les comtes de Salm et de Mandrechied, le prince Louis de Rohan, neveu du cardinal et son coadjuteur ; les trois princes de Hohenlohe, les deux comtes de Kœnicgsec, le prince Guillaume de Salm, et le jeune comte de Trucksès. Après la présentation de tous les corps, Marie-Antoinette reçut avec une simplicité et une bonne grâce qui lui gagnèrent tous les cœurs les dames et les jeunes filles de la noblesse de la province. Elle s'informa de leurs noms, leur adressa à chacune un mot aimable, et ne les renvoya qu'après leur avoir fait distribuer de superbes bouquets envoyés par le sénat et les autres autorités de Strasbourg.

Vingt-cinq demoiselles des familles les plus distinguées de la bourgeoisie, habillées d'étoffes superbes et suivant la mode Strasbourgeoise, toutes belles ou jolies, furent désignées pour composer le service d'honneur de la princesse pendant son séjour dans la ville. En les voyant, Marie-Antoinette manifesta une joie d'enfant ; elle était heureuse de trouver une société si convenable à son âge et à son caractère, au milieu de laquelle il lui était permis d'oublier son rang et un importun cérémonial. L'une de ces demoiselles, par la

vivacité de son esprit, mérita sa bienveillance particulière. Elle improvisa quelques vers allemands qui charmèrent la princesse, et qui, cependant, lui prédisaient, en quelque sorte, des malheurs !.....

La Dauphine dîna à son grand couvert, et pendant que les tonneliers formaient des figures en dansant avec leurs cerceaux, le magistrat lui offrit les vins de la ville. Après le dîner, un feu d'artifice produisit sur la foule un effet magique. « Rien n'était beau, dit un témoin oculaire, comme ces figures mythologiques, ces chevaux, ces chars, ces dieux marins, ces armes, ces écussons enflammés, au milieu de la rivière d'Ill, les réfléchissant mille fois. Cela ressemblait à la fin du monde ; on ne savait plus où on en était. Pendant ce temps on distribuait des vivres au peuple (1). »

A son retour de la comédie française où l'avait accompagnée le maréchal de Contades, Marie-Antoinette trouva « la ville entière illuminée ; la cathédrale, depuis la croix jusqu'aux fondements, n'était qu'une flamme ; chaque ornement ressortait scintillant comme une constellation d'étoiles. »

Le lendemain, la Dauphine alla visiter la cathédrale, à la porte de laquelle le coadjuteur, prince Louis de Rohan, vint la complimenter en tête des comtes de la cathédrale et de tout le clergé. Ce prélat, si scandaleux, plus tard, dans la triste affaire du collier, disait alors au milieu du murmure approbateur de la foule : « C'est l'âme de Marie-Thérèse qui va s'unir

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 33.

à l'âme des Bourbons ! » Quels rapprochements il y a dans la vie !... La princesse admira l'intérieur du majestueux édifice, sa chaire en pierre sculptée, le pilier des anges qui porte tout le poids de la voûte, orné à sa base des quatre évangélistes. Après la messe en musique, elle assista à un grand concert, puis se déroba un instant aux fêtes et aux joies de sa réception pour écrire à sa mère, qui suivait sa marche avec inquiétude, sa première lettre dans laquelle se revèlent la candeur et toutes les grâces de sa nature. Elle lui apprend que, depuis son départ de Vienne, elle a été sans cesse au milieu des fêtes et comme dans un tourbillon. « J'ai suivi vos conseils, lui dit-elle, je me suis laissée aller à mon cœur et il me semble que cela m'a réussi. » Elle vante la bonté du peuple français et Strasbourg où elle est reçue « comme si elle était une enfant aimée qui revient chez elle. » Mais elle trouve qu'on lui fait trop de compliments. « Cela m'effraye, ajoute la princesse, parceque je ne sais comment je pourrai les mériter, » Elle termine sa lettre en priant sa mère « de lui conserver ses bons conseils et sa tendresse, » et en promettant « de lui rendre compte de ce qui se passera dans la suite de son voyage. »

Bientôt la Dauphine s'éloignait de Strasbourg, dont les habitants, longtemps après son passage, parlaient avec enthousiasme de sa beauté, de son esprit et de sa modestie. A Saverne, elle fut encore reçue par le cardinal de Rohan. C'est dans cette ville qu'elle fit ses adieux aux dames et aux seigneurs autri-

chiens qui avaient composé son cortège. Le 9, Marie-Antoinette fit son entrée dans Nancy dont les rues larges et bordées de maisons élégantes, étaient remplies d'une foule heureuse de la voir. Les membres du parlement, de la chambre des comptes, de l'université et du corps municipal s'empressèrent de lui rendre les hommages de leur respect. La princesse visita, dans l'ancienne chapelle ducale accolée aux Cordeliers, les tombeaux de la maison de Lorraine (1).

A quelques kilomètres de Châlons, un vieux curé, suivi de ses paroissiens, se présenta devant la princesse et commença, les yeux baissés avec respect, un petit discours qui avait pour texte ces paroles du *Cantique des Cantiques : Pulchra es et formosa*. Le pasteur leva par hasard les yeux à ce moment et les porta sur Marie-Antoinette ; mais à son aspect il oublia entièrement son discours et s'arrêta. La Dauphine prit avec bonté un bouquet dans les mains tremblantes du vieillard. « Madame, lui dit aussitôt le bon curé, ne soyez pas surprise de mon peu de mémoire ; à votre aspect, Salomon eût oublié sa harangue, ainsi que sa belle Égyptienne, et il vous eût, avec bien plus de raison, adressé ces mots : *Pulchra es et formosa* (2). »

Le 11, Marie-Antoinette entra dans Châlons. Elle y trouva le marquis de Chauvelin que Louis XV

(1) La chapelle ducale, dégradée pendant la Révolution, a été restaurée par l'ordre de Louis XVIII. On y a rapporté ce qu'on a pu retrouver des restes des ducs de Lorraine, qui avaient été enlevés de leurs cercueils de plomb et du caveau de la chapelle.

(2) Weber, *Mémoires*, t. I, p. 20.

avait envoyé pour la complimenter. Six jeunes filles vêtues de robes blanches et dotées par la ville à l'occasion du mariage du Dauphin de France, lui récitèrent des vers en son honneur. La princesse continua sa route par Reims et fut accueillie à Soissons avec un indicible enthousiasme ; les rues qu'elle devait traverser étaient jonchées de fleurs et ornées d'arbres fruitiers de vingt cinq pieds de hauteur, entrelacés de lierre, de fleurs, de gazes d'or et d'argent. Le lendemain de son arrivée, elle communia dans la chapelle de l'évêque, et reçut les présents de la ville, du chapitre et des différents corps. Sur la route de Soissons à Compiègne une troupe d'écoliers, principal et professeurs en tête, vint complimenter l'auguste voyageuse et le plus savant lui débita un discours latin d'une irréprochable correction ; mais grand fut leur étonnement lorsqu'ils entendirent Marie-Antoinette leur répondre dans la même langue avec une facilité inconcevable (1).

Depuis les frontières de France jusqu'à Paris, son voyage fut comme un triomphe continuel, Les habitants des villages et ceux des campagnes, abandonnant leurs travaux, accouraient de toutes parts afin de lui rendre leurs hommages et couvraient les chemins de fleurs. « Qu'elle est jolie, notre Dauphine ! » disaient les jeunes paysans. Dans tous les lieux où Marie-Antoinette fit quelque séjour, elle gagna les cœurs par sa bonté et sa bienfaisance. Partout le peuple lui

(1) Weber, *Mémoires*, t. I, chap. I, p. 20.

témoignait la joie que lui inspirait la présence de l'épouse de son futur souverain et adressait des vœux au ciel pour son bonheur.

Mais quels durent être les sentiments de l'archiduchesse lorsque, à l'approche de la capitale, elle vit une foule innombrable de citoyens de tout rang et de tout âge accourir sur son passage et la combler de bénédictions ? Dès ce jour, qu'elle aimait à se rappeler, Marie-Antoinette devint Française. A quelque distance de Compiègne, l'auguste voyageuse fut reçue par le duc de Choiseul qu'elle accueillit comme un ami de Marie-Thérèse. Dans la forêt, au pont de Berne, elle rencontra le roi, le Dauphin, madame Adélaïde, mesdames Victoire et Sophie avec les autres princesses et la cour. Aussitôt qu'elle aperçut le monarque, Marie-Antoinette descendit de voiture et se jeta à ses genoux. Louis parut vivement ému ; il s'empressa de la relever avec une bonté paternelle et la présenta au Dauphin. Elle entra le 14 mai à Compiègne où elle reçut de la cour l'accueil le plus flatteur. Une lettre de l'impératrice Marie-Thérèse y avait devancé sa fille bien-aimée :

« Votre épouse, mon cher Dauphin, vient de se séparer de moi. Comme elle faisait mes délices, j'espère qu'elle fera votre bonheur. Je l'ai élevée dans ce dessein, parce que depuis longtemps je prévoyais qu'elle devait partager vos destinées, Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers vous, un tendre attachement envers votre personne, l'attention à imaginer

et à pratiquer ce qui peut vous plaire; je lui ai toujours recommandé, avec beaucoup de soin, une tendre dévotion envers le Maître des rois, persuadée qu'on fait mal le bonheur des peuples qui nous sont confiés, quand on manque envers celui qui brise les sceptres et renverse les trônes comme il lui plaît.

» Aimez donc vos devoirs envers Dieu. Je vous le dis, mon cher Dauphin, et je le dis à ma fille. Aimez le bien des peuples sur lesquels vous régnerez toujours trop tôt. Aimez le Roi, votre aïeul, inspirez ou renouvelez cet attachement à ma famille. Soyez bon comme lui ; rendez-vous accessible aux malheureux. Il est impossible que, en vous conduisant ainsi, vous n'ayez le bonheur en partage. Ma fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je la connais ; mais plus je réponds de son amour et de ses soins, plus je vous demande de lui vouer le plus tendre attachement. Adieu, mon cher Dauphin, soyez heureux ; je suis baignée de larmes.

» MARIE-THÉRÈSE. »

Marie-Antoinette quitta Compiègne le lendemain avec la cour. Elle se rendit, accompagnée du roi, au couvent des Carmélites pour visiter madame Louise, tante du Dauphin. Louis XV la tenait par la main. « Où sont les religieuses, s'écria-t-il aussitôt? qu'on les fasse venir pour voir madame la Dauphine. » Marie-Antoinette charma la communauté par sa douceur et sa modestie. Après avoir embrassé madame Louise,

elle lui fit un affectueux reproche d'avoir quitté la cour à la veille de son mariage. Elle voulut voir sa cellule, parut sensiblement touchée de son dénuement, et demanda à la princesse et aux religieuses de prier Dieu pour la nouvelle enfant de la France (1). Le peuple sentit, mieux que les courtisans, l'hommage si simple que la Dauphine, environnée de gloire, rendait à la piété presque oubliée. Car lorsque la Dauphine sortit du monastère, pâle, émue et rêveuse, la foule accourue de loin pour l'entrevoir un instant, applaudit avec ivresse, et des milliers de voix s'écrièrent spontanément : « Vive Marie-Antoinette ! elle est bonne ! »

La princesse reprit ensuite la route de Versailles.

Déjà les habitants de Paris et des villes voisines se répandaient entre Saint-Denis et la porte Maillot ; le peuple applaudissait avec ivresse. Les équipages de la Dauphine furent obligés d'aller au petit pas ; on se pressait autour de sa voiture ; on voulait la voir, puis la revoir encore. Quelqu'un de la cour lui fit remarquer combien son arrivée excitait d'enthousiasme. « Les Français, répondit-elle avec finesse, ne voient jamais assez leur roi ; ils ne peuvent me traiter avec plus de bonté qu'en me prouvant qu'ils savent aimer celui que j'ai déjà l'habitude de regarder comme un second père (2). »

(1) Vie de la Révérende Mère Thérèse de Saint-Augustin, Madame Louise de France.

(2) Weber, *Mémoires*, t. I, p. 22.

La cour n'arriva qu'à sept heures du soir au château de la Muette. C'est là que Louis XV offrit à la Dauphine une magnifique parure de diamants. Au souper, ce prince, aveuglé par un sentiment indigne d'un souverain et d'un père de famille, prit madame Du Barry par la main, la présenta lui-même à la Dauphine, qui l'accueillit avec beaucoup de grâce, et ne craignit pas de la faire asseoir à la table de la famille royale. Par respect pour le roi, Marie-Antoinette ne laissa paraître aucune émotion (1). Quelques indiscrets lui ayant demandé, après le souper, comment elle avait trouvé la comtesse, elle se contenta de répondre : « Charmante. »

C'est de la Muette que Marie-Antoinette écrivit sa seconde lettre à sa mère.

« Tout ce qui s'est passé, lui dit-elle, est pour moi comme un songe. Le pavé était couvert de fleurs comme à la fête de Saint-Etienne et je marchais entre des tentures et des décorations. S'il n'y avait pas tant de discours et de compliments à entendre, je trouverais ça charmant. » Elle lui raconte ensuite son entrevue dans la forêt de Compiègne avec Louis XV dont elle vante la bonté paternelle et royale, qui lui avait parlé de sa chère maman et lui avait dit : « Vous étiez déjà de la famille, car votre mère a l'âme de Louis le Grand. »

Le mercredi, 16 mai, tout Paris s'émut de joie et

(1) « La Dauphine en fut blessée; elle en parlait assez ouvertement dans son intérieur, mais elle sut dissimuler son mécontentement en public et son maintien fut parfait. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, p. 50.

d'amour au mariage de la belle et gracieuse fille de Marie-Thérèse avec le Dauphin dont elle devait, plus tard, adoucir et partager les infortunes. Le grand aumônier, cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, donna la bénédiction nuptiale aux époux, dans la chapelle de Versailles. Aussitôt après la cérémonie, le ciel se couvrit de nuages, et deux orages mêlés de violents coups de tonnerre empêchèrent le peuple de jouir du spectacle du feu d'artifice et des illuminations. La foule des curieux qui remplissaient les jardins fut obligée de se retirer. Toutes les rues furent bientôt désertes, et ceux qui croient aux présages purent en former un bien triste en contemplant la profonde obscurité de l'atmosphère de la France.

A peine rentrée dans ses appartements, la Dauphine. reçut le serment des grands officiers de sa maison. Les ambassadeurs et les ministres des cours étrangères lui furent ensuite présentés par sa dame d'honneur, la comtesse de Noailles.

Le même jour, la jeune épouse s'échappait du grand cercle des courtisans, dans sa toilette de mariée, pour apprendre à sa mère qu'elle était la Dauphine de France.

On servit ensuite un repas magnifique ; jamais la cour de Versailles n'avait été aussi brillante. Là se pressait dans tout l'éclat du rang et de l'opulence une foule immense de courtisans qu'avaient attirés la curiosité, l'envie de paraître, le désir d'obtenir un regard du maître. Dans le nombre des personnages qui

furent présentés à la Dauphine, il se trouvait beaucoup de seigneurs qu'elle avait vus à la cour de Vienne; ce qui lui fit dire à madame la princesse de Chimai : « On m'avait bien annoncé que rien n'était comparable à la magnificence de la cour de Versailles; mais on ne m'avait pas dit qu'elle était le point de réunion des personnes qu'on connaît, et de toutes celles qu'on doit désirer de connaître (1). »

Au bal royal, une minutieuse exigence de l'étiquette fit éprouver à la Dauphine une première mortification qui justifia en quelque sorte son dédain pour les puérilités du cérémonial observé à la cour. Marie-Thérèse, avant le départ de sa fille pour la France, lui avait exprimé le désir que, aux fêtes du mariage, on honorât de quelque distinction particulière leur parente, mademoiselle de Lorraine, fille du comte de Brionne et sœur du prince de Lambesc. La Dauphine ne manqua pas de faire connaître au roi le vœu de son auguste mère; et, de son côté, l'ambassadeur de Vienne lui adressa, au nom de ses maîtres, la même demande. Sa Majesté trouva cette demande légitime et décida que mademoiselle de Lorraine danserait au premier quadrille des princes du sang. Mais les ducs et pairs, d'un côté, ne voulurent pas reconnaître de prééminence à la maison de Lorraine; d'un autre côté, les Rohan-Soubise et les Bouillon ne voulurent point admettre d'égalité avec cette famille. Les ducs et pairs entraînè-

(1) Weber. *Mémoires*, t. I, chap. 1, p. 24.

rent les gentilshommes dans leur parti, et tous réunis chez l'évêque de Noyon, le plus ancien pair du royaume, ils rédigèrent une supplique au roi et chargèrent le prélat de la remettre lui-même à Sa Majesté. Cet esprit d'opposition irrita Louis XV : « Si avec les robes noires j'ai encore les gentilshommes sur les bras, s'écria-t-il, ce sera revenir à la Fronde. » Alors, il donna une déclaration dans laquelle il disait : « Qu'il ne pouvait refuser à l'impératrice l'espèce de grâce qu'elle lui avait fait demander pour sa parente ; que la danse, au bal, étant une chose qui ne pouvait tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs dépendait de sa volonté, il espérait que les grands et la noblesse de son royaume ne feraient rien qui pût lui déplaire, dans une circonstance où il désirait marquer à l'impératrice sa reconnaissance pour le présent qu'elle venait de lui faire. » Mais la raison, les prières, les menaces de disgrâce, tout fut inutile. Les grands se rassemblèrent ensuite chez le duc de Duras, et là ils arrêtèrent définitivement que ni eux, ni leurs épouses, ni leurs enfants ne paraîtraient au bal de Versailles.

Cependant l'heure fixée pour l'ouverture du bal approchait. Trois dames seulement se présentèrent d'abord : Mademoiselle de Lorraine, l'Hélène de cette « bataille féodale, » suivant l'expression de la maréchale de Mirepoix ; puis Mme de Bouillon et Mlle de Rohan. Le roi avait peine à contenir sa colère ; il envoya dire aux dames qui habitaient le château de se présenter : presque toutes persistèrent dans leur refus. Enfin,

on vit arriver Mmes de Mailly, de Duras, de Donissan, de Polignac, du Pujet, de Trans, de Dillon, de Ségur; puis ceux des grands qui, tenant à la cour par des charges lucratives, avaient plus d'intérêt à ne pas déplaire au monarque. A son entrée dans la galerie et les salons presque vides, Marie-Antoinette laissa paraître un léger mouvement de surprise et de mécontentement; mais elle le réprima aussitôt, puis se pencha vers le duc de Choiseul et lui dit avec un gracieux sourire : « Rien en vérité de plus convenable pour une voyageuse un peu fatiguée, que le calme de cette grande solitude. » La première contredanse fut dansée par le Dauphin, la Dauphine, le comte de Provence, Madame, le comte d'Artois, la duchesse de Chartres, le duc de Chartres, la duchesse de Bourbon, le prince de Condé, la princesse de Lamballe, le duc de Bourbon et mademoiselle de Lorraine dont le triomphe était enfin assuré (1).

Quelques jours après on répandit à la cour une parodie en vers de la supplique des pairs et gentilshommes du royaume, Cette parodie avait le mérite d'être courte :

Sire, les grands de vos États
Verront avec beaucoup de peine
Une princesse de Lorraine
Sur eux, au bal, prendre le pas.

(1) Montjoie, *Histoire de Marie Antoinette*, etc., t. I, liv. II, p. 39-42. — Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, chap. III, p. 11. Paris, 1824, 1 vol. in-8. — *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, revues et commentées par Émile Cantrel, p. 212-215. Paris, 1861, 1 vol. in-8. édit. Henri Plon.

Si votre majesté projette
De les flétrir d'un tel affront,
Ils quitteront la cadenette
Et laisseront les violons.
Avisez, la ligue est parfaite;
Signé: l'évêque de Noyon,
La Vaupalière, Beaufremont,
Clermont, Laval et de Villette (1).

Les fêtes données le 30 mai, par la ville de Paris, à l'occasion de ce mariage, surpassèrent en magnificence toutes celles de la cour et attirèrent des provinces une affluence considérable de curieux. Mais le malheur semblait s'attacher à la destinée de Louis-Auguste, car un affreux désastre troubla encore ces splendeurs de la joie. Au moment où la foule, à laquelle on n'avait pas préparé de débouchés suffisants, s'ébranlait en masse sur la place Louis XV, après le feu d'artifice, pour se porter sur le boulevard, quelques personnes trébuchèrent et leur chute entraîna la chute de beaucoup d'autres. Aux cris lamentables de ceux qu'on foulait aux pieds, une panique indicible s'empara de tout ce peuple éperdu, et le désordre, que des filous accrurent pour mieux l'exploiter, fut bientôt à son comble. Cent trente-deux spectateurs furent étouffés (2) et trois cents autres environ blessés et meurtris. De ces derniers,

(1) « Les deux derniers vers surtout sont d'une grande méchanceté, dit l'auteur des *Nouvelles à la main sur la comtesse du Barry*; car avoir mêlé ainsi les noms de Clermont, Laval et Beaufremont, de grands noms de France, avec ceux de la Vaupalière et de Villette, c'est faire injure aux beaux noms du royaume. On n'ignore pas que MM. de Villette et de la Vaupalière sont de petite origine bourgeoise, et mal lavés encore, malgré leur savonnette. »

(2) *Gazette de France*, 4 juin 1770.

deux cents seulement purent être conservés à la vie. Le prince de Montbarey et le maréchal duc de Biron, colonel des gardes françaises, faillirent tomber au nombre des victimes. La jeune Dauphine qui arrivait de Versailles, par le Cours-la-Reine, pour jouir de la joie de tout un peuple, s'enfuit éperdue, les yeux noyés de larmes, poursuivie de cette affreuse image et croyant toujours entendre les cris des mourants. Par une circonstance étrangement fatale, les victimes de cette fête royale furent déposées au cimetière de la Magdeleine, qui, vingt-trois ans plus tard, devait recevoir les cadavres mutilés de Louis XVI et de Marie-Antoinette (1).

Ce triste événement jeta la consternation dans la capitale et causa la plus vive douleur au Dauphin. Le lendemain, on lui apporta sa pension de six mille livres, et aussitôt il écrivit au lieutenant de police M. de Sartines :

« Je suis pénétré de tant de malheurs. On m'apporte en ce moment ce que le Roi m'accorde tous les mois : c'est tout ce dont je puis disposer ; je vous l'envoie : hâtez-vous de secourir les plus malheureux. Vous connaissez, Monsieur, mon estime pour vous,

» Louis-Auguste. »

De son côté, la Dauphine était inconsolable, Plusieurs fois on la surprit fondant en larmes. *Et peut-*

(1) Weber, *Mémoires*, t. I, chap. I, p. 28.

être on ne nous dit pas tout! répéta-t-elle souvent. Elle ne se trompait pas. L'obscurité de la plupart des morts permit d'en diminuer beaucoup le nombre dans les comptes rendus à la cour (1). Elle imita la bienfaisance de son époux, envoya tout l'argent qu'elle possédait et s'efforça d'adoucir le désastre qu'il lui était impossible de réparer. Une de ses dames d'honneur lui disait, pour la consoler : « Que parmi les victimes on avait trouvé des voleurs, les poches pleines. — Qu'importe, répliqua la princesse, ils sont morts à côté des honnêtes gens (2). »

La lettre dans laquelle la Dauphine annonce à Marie-Thérèse cet affreux événement semble empreinte de douloureux pressentiments. Monsieur le Dauphin est désespéré, lui écrit-elle, et n'a pas été en arrière de son devoir. Moi, je n'en dors plus et j'ai toujours devant les yeux cette foule de victimes dont nous avons été l'occasion..... Je redoute beaucoup le jour où monsieur le Dauphin et moi ferons notre entrée dans Paris.

» Je demande pardon à ma chère maman du ton si triste de cette lettre. Mais ces malheurs sont mon unique pensée. J'ai besoin de m'appuyer sur le cœur de ma chère maman et d'être assurée qu'elle me permet de lui dire tout, et que personne ne l'aime et ne lui baise les mains avec plus de respect et de tendresse que moi.

(1) Weber, *Mémoires*, t. I, p. 28.
(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 53.

» L'abbé m'a été très-utile dans toute cette catastrophe.

» MARIE-ANTOINETTE (1). »

L'heureuse impression qu'avait produite la sensibilité de l'auguste couple était presque la seule qui restât de ce funeste événement, lorsque le Dauphin et son épouse firent leur entrée publique dans Paris. Ce jour fut un véritable triomphe pour Marie-Antoinette. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple avide de la voir, de l'admirer et de la bénir. Lorsque de Notre-Dame, où elle était allée pour offrir à Dieu ses actions de grâces, elle se rendit à l'Hôtel-de-Ville, les témoignages de la plus vive allégresse éclatèrent sur son passage. Arrivés aux Tuileries, les deux époux y reçurent les hommages empressés des Parisiens. Ils se promenèrent ensuite à pied dans le jardin pour répondre aux touchantes démonstrations du public. C'était la même ivresse qu'ils avaient rencontrée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On ne se lassait pas de les applaudir, de les combler de bénédictions. La joie, dit un journal du temps, rayonnait sur le visage de la princesse et sur celui du Dauphin, qui s'informait souvent s'il n'arrivait point d'accident et si les gardes, occupés de contenir la multitude, ne faisaient de mal à personne (2).

Cependant Louis XV attendait à Versailles, avec im-

(1) Voir *les Causeries d'un curieux*, par M. F. Feuillet de Conches, t. II, p. 289-290.

(2) Weber, *Mémoires*, t. I, chap. I, p. 30-31.

patience et presque avec anxiété, le retour de ses petits-enfants. En arrivant, ils se jetèrent dans ses bras. « Mes enfants, leur dit-il, j'étais presque inquiet! Vous devez être bien fatigués de votre journée! — C'est la plus douce de notre vie, » répondirent-ils, et la Dauphine ajouta avec une ingénieuse adresse : « Ah! Sire, il faut que Votre Majesté soit bien aimée des Parisiens : comme ils ont fêté vos enfants! » On ne pouvait imaginer une tournure plus aimable; c'était en même temps le langage le plus respectueux que des enfants pouvaient tenir dans une semblable circonstance, il faisait disparaître le contraste frappant qui pouvait blesser le cœur du monarque. En effet, Louis XV, quand il se montrait en public à cette époque de sa vie, n'était plus reçu, comme autrefois, avec des transports d'allégresse. Ce changement, que ses vices avaient causé dans la conduite du peuple, n'avait point échappé à la pénétration de Marie-Antoinette, d'ailleurs si heureuse de l'affection que lui témoignaient les habitants de Paris.

Fidèles à la vertu au milieu de l'atmosphère impure de la cour de Louis XV, heureux de leur amour et entièrement étrangers à la politique, Louis-Auguste et Marie-Antoinette ne s'occupaient qu'à répandre des bienfaits autour d'eux. Ils se rendaient souvent de leur palais au réduit du pauvre dont ils se plaisaient à soulager l'infortune, et veillaient comme une seconde providence sur des enfants infirmes et délaissés. La Dauphine se promenait un jour au delà de la croix de

Souvré, où avait été fixé le rendez-vous de la chasse. Elle entendit dans une vigne, près du village d'Achères, à quelques kilomètres de Fontainebleau, une femme et un enfant pousser des cris de désespoir. Elle s'élance aussitôt de sa calèche, vole au secours de ces infortunés qu'elle interroge sur les motifs de leur douleur, et apprend qu'un cerf, forcé par des chiens, avait renversé et blessé mortellement le mari de cette femme. A ce récit, Marie-Antoinette lui donne tout l'or qu'elle a sur elle et lui dit, pour la consoler, tout ce que le sentiment peut inspirer à une âme tendre. Dans ce moment, arrivent le Dauphin et le comte de Provence, et, pénétrés des mêmes sentiments, ils répandent leurs bourses dans les mains de cette femme désolée. Sur l'invitation pressante de la Dauphine, la mère et son fils montent dans sa voiture avec un valet de pied chargé de les conduire à leur demeure et de venir lui rendre compte de l'état du mari qui respirait encore. Pendant qu'elle attendait cette réponse, le roi paraît, et, partageant la douleur des nobles assistants, il s'écrie : « Quel malheur ! Comment rendre à cette femme son mari et à cet enfant son père ? — Ah ! papa, reprend la princesse, en les tirant de la misère, nous pourrons du moins diminuer la cruauté de leur sort. » Elle obtient de Louis XV, sur le lieu même, une pension pour la pauvre famille qui la bénit comme un ange tutélaire (1).

(1) *Mercure de France.*

Une autre fois, instruite qu'un officier, dont le corps avait été réformé, se trouvait sans emploi et dans l'indigence, la Dauphine commande un uniforme d'un régiment en activité, se le fait apporter, met dans l'une de ses poches un brevet de capitaine, cent louis dans l'autre, une boîte et une montre d'or dans la veste, et ordonne d'en revêtir l'officier. Un grand nombre d'autres actions généreuses marquaient tous les jours de Marie-Antoinette et ceux de son époux. Louis-Auguste ne se permettait aucune dépense surperflue et retranchait ordinairement quelques sommes de sa pension de chaque mois afin de soulager l'indigence. Reconnu un jour par des pages sur le seuil d'une maison où il venait de laisser de secrètes aumônes, il dit agréablement : « Il est bien singulier, messieurs, que je ne puisse aller en bonne fortune sans être trahi. »

C'est avec le plus vif intérêt que l'attention s'arrête sur les héritiers du trône, aux mœurs pures, à l'austère décence, préludant au bonheur de leurs futurs sujets par des actes répétés de bienfaisance, et sur un règne funeste à tous les intérêts, humiliant au dedans et au dehors, et qui, dans le même palais, finit lentement au milieu d'un ignoble repos. Ici, de jeunes princes laborieux, irréprochables, dont l'âme franche et sans déguisement s'ouvre toujours aux nobles inspirations, à tous les sentiments vertueux; là, un vieillard moins affaissé sous le poids des années que de la volupté, sultan abâtardi, se contentant d'accorder quelques paroles à l'agonie de la Pologne, trop égoïste

pour se distraire de ses honteux plaisirs et empressé de s'étourdir par d'ignominieuses fêtes, afin de ne pas entendre le murmure lointain de l'orage qui devait bientôt éclater sur la France. Le peuple ne laissait point échapper les contrastes que lui présentait le palais de Versailles. « L'agitation et le bruit, dit un écrivain, se prolongeaient chaque soir dans une partie du château ; les fenêtres où brillaient les lumières de l'orgie étincelaient bien avant dans la nuit, tandis que l'ombre et le silence s'étendaient de bonne heure, tout à côté, sous le même toit ; et le peuple ne prenait pas le change. Quoiqu'il entrât rarement dans le palais, son regard en comprenait le langage extérieur et devinait la place de chacun. Une popularité universelle récompensait alors le Dauphin et la Dauphine, et le vieux Brissac put dire un jour avec vérité, en montrant à la jeune princesse la foule qui se pressait sous son balcon : « Voyez, madame, ce sont autant d'amoureux (1). »

Le vieux Louis XV semblait heureux de la popularité qui s'attachait à l'épouse de son petit-fils. Il admirait la grâce et le charme de ses réparties ; à tous il faisait la question : « *Comment trouvez-vous la Dauphine ?* » Mais cet enthousiasme ne devait pas être de longue durée ; madame Du Barry entreprit de le faire tomber. Offensée de ne point obtenir de la princesse les attentions auxquelles elle prétendait, la favorite

(1) Le comte de Falloux, *Louis XVI*, liv. II, p. 28.

s'occupa de Marie-Antoinette, critiqua l'irrégularité de ses traits, sa jeunesse, sa naïveté, les mots qu'on citait d'elle, et railla le roi sur sa prédilection pour la *Petite-Rousse*. « *Qui peut vanter ses attraits?* disait-elle. *On ne parlerait pas de celle qui possède tout cela, si elle n'était de la maison d'Autriche.* » Entraîné par les méchancetés et les perfides suggestions de l'insolente comtesse, Louis XV s'éloigna peu à peu de la Dauphine.

On sait que la honteuse élévation de Mme Du Barry était l'ouvrage du parti opposé au duc de Choiseul. Depuis longtemps le ministre résistait aux puissantes intrigues de ce parti, dans lequel on remarquait le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou, le maréchal de Richelieu, le prince de Soubise et les Rohan. Mais le moment de la disgrâce approchait pour Choiseul, qui n'avait pas voulu courber la tête devant l'idole du jour, aux pieds de laquelle se jetait Versailles (1). En effet, irrité de ses mépris pour la favorite, Louis XV exila Choiseul à sa terre de Chanteloup, en Touraine,

(1) L'auteur des *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, nous apprend que, à cette époque, on faisait courir une prière que les Choiseul, à bout d'espoir, avaient inventée pour attirer sur eux les bienfaits du roi, leur père non céleste. « Voici, ajoute-t-il, ce nouveau *Pater*, qui n'a rien de bien méchant et qui ne fera pas accorder à ceux qui le récitent le pain parlementaire qu'ils demandent : « Notre père qui êtes à Versailles. Votre » nom soit glorifié. Votre règne est ébranlé. Votre volonté n'est pas plus » exécutée sur la terre que dans le ciel. Rendez-nous notre pain quotidien » que vous nous avez ôté. Pardonnez à vos Parlements qui ont soutenu vos » intérêts, comme vous pardonnez à vos ministres qui les ont vendus. Ne » succombez plus aux tentations de Du Barry. Mais délivrez-nous du diable » de chancelier. Ainsi soit-il. » (*Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, revues et commentées par Émile Cantrel, p. 240)

six mois après le mariage du Dauphin, lorsqu'il travaillait à relever la France humiliée de ses tristes revers (1). Ainsi, par la disgrâce de son protecteur, Marie-Antoinette, jeune, légère, inexpérimentée, allait se trouver, sans autre guide que l'abbé de Vermond, au milieu de complaisants, de flatteurs et surtout d'ennemis jurés de la maison d'Autriche. Les amis de la comtesse Du Barry, le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray restaient les vrais maîtres du pouvoir.

Jamais on ne vit un ministre disgracié par un roi, en si grande faveur auprès de la cour, que Choiseul. Presque toute la cour, malgré la défense de Louis XV, déserta Versailles pour aller s'inscrire à son hôtel. Le duc de Chartres, arrière petit-fils du régent, força toutes les consignes et se jeta en pleurant dans les bras du ministre déchu. Les parlementaires, les philosophes, les poëtes, toute la partie éclairée et lettrée de la nation lui témoigna les mêmes sentiments que les courtisans. Lorsqu'il partit, sa voiture passa entre deux haies de curieux, d'équipages et de carosses de toute espèce, dont un grand nombre lui fit escorte sur

(1) Après un souper chez madame Du Barry, auquel avaient assisté les ennemis de Choiseul, le roi lui écrivit la lettre suivante : « Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

S'il faut en croire des *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, le Dauphin aurait dit, en apprenant la disgrâce du ministre : « La Du Barry m'épargne la peine que j'aurais eue à chasser cet homme-là plus tard. »

la route de Chanteloup. On eût dit que la monarchie était perdue.

Quant à Voltaire, il se consola promptement de la disgrâce de son protecteur. Plus courtisan qu'il ne voulait en avoir l'air, il s'empressa d'écrire de sa main, à Mme Du Barry, une lettre flatteuse pour réclamer son appui et l'assurer de son dévouement.

« Madame la comtesse,

» La renommée aux cent voix m'annonce, dans ma retraite, la chute de M. de Choiseul et votre triomphe. Cette nouvelle ne m'a point surpris. J'avais toujours pensé qu'il est impossible de résister à la beauté. Mais, vous l'avouerai-je, je ne sais si je dois me féliciter du succès que vous avez obtenu. M. de Choiseul était plein de bonté pour moi, sa bienveillante protection me soutenait seule contre mes nombreux ennemis. Puis-je me flatter de trouver en vous l'appui qu'il m'accordait à moi chétif? Lorsque le dieu Mars n'est plus là, il est tout naturel que je m'adresse à Pallas, la déesse des beaux-arts. Refuserait-elle de protéger de son égide l'un de ses plus dévots adorateurs?

» Permettez-moi, madame, de profiter de la licence de cette époque pour déposer à vos pieds l'assurance de mon respectueux dévouement. Je n'ose vous dire les souhaits que je forme, parce qu'on pourrait, en un certain lieu, m'accuser d'infidélité; mais je vous promets d'être fidèle à l'avenir. A mon âge, il est temps de se fixer. Soyez assurée que je ne m'occupe que de

vous, que je ne songe qu'à vous et qu'il n'est pas un écho des Alpes à qui je n'apprenne à répéter votre nom.

» VOLTAIRE. »

Dans la joie de son triomphe, la favorite répondit, avec tout son esprit, au philosophe repentant, qu'elle serait toujours fière de le servir de son crédit, le remercia des vœux qu'il lui exprimait et de l'attachement qu'il professait pour elle.

Quelques âmes charitables de la cour ne manquèrent pas d'annoncer à Chanteloup l'histoire des relations épistolaires du patriarche de Ferney et de la comtesse Du Barry. Choiseul, à qui l'exil n'avait rien fait perdre de son esprit railleur, imagina, pour se venger de la défection de Voltaire, de faire peindre le portrait de ce philosophe sur la plus élevée des girouettes du château de Chanteloup, avec cette exergue au bas : *Du nord au sud et de l'est à l'ouest* (1).

A la cour de France, Marie-Antoinette n'eut d'abord de société intime que celle de Mesdames, filles du roi et tantes du Dauphin, que leur âge et leur position semblaient rendre propres à guider son inexpérience et sa jeunesse. Mais ces princesses vivant dans le culte de leur rang et dans les pratiques d'une dévotion minutieuse, avaient toute la sévérité grondeuse de l'âge sans avoir l'indulgence des mères. L'aînée, madame

(1) Emile Cantrel, *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, p. 252-254.

Adélaïde, âme sèche et rude, à l'instruction profonde, aux dons de l'esprit ne joignait pas la bonté qui seule fait aimer les grands. Des manières brusques, une voix dure, une prononciation brève la rendaient plus qu'imposante. Elle n'avait pas vu sans déplaisir le mariage de son neveu avec une archiduchesse d'Autriche et supportait avec peine la gaieté pétulante de la Dauphine (1). Madame Louise, contrefaite et fort petite, d'une âme élevée, aimait les grandes choses. Afin de se soustraire aux pompes de Versailles, elle s'était retirée au couvent des Carmélites, à Saint-Denis, et avait changé ses riches vêtements pour une robe de bure. Mais, en se donnant à Dieu, elle n'avait pas rompu entièrement avec les misères de la vie, et, du fond de sa cellule, elle se mêlait encore aux intrigues et aux passions de la cour. Madame Victoire était belle, gracieuse, douce, affable; son accueil, son regard et son sourire se trouvaient en parfaite harmonie avec la bonté de son âme. Affligée des préventions de sa sœur, et convaincue que leur société et leurs conseils pouvaient être utiles à la jeunesse de la Dauphine, cette excellente princesse l'autorisa à rester familièrement près d'elle. Ensuite elle essaya d'obtenir sa confiance par l'attrait de quelques fêtes

(1) Madame Adélaïde avouait hautement son éloignement pour une princesse de la maison d'Autriche; et lorsque M. Campan fut prendre ses ordres, au moment de partir avec la maison de la Dauphine, pour aller la recevoir aux frontières, elle lui dit : « Qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que, si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour aller chercher une Autrichienne. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. I, p. 24.)

agréables données chez la marquise de Durfort, sa dame d'honneur et sa favorite. Mais la comtesse de Noailles et l'abbé Vermond s'opposèrent bientôt à ces réunions. L'autre fille du roi, madame Sophie, d'une rare laideur, d'une nature sauvage et d'une extrême timidité, ne montrait de l'esprit et de l'affabilité que dans la société de quelques dames préférées (1).

Marie-Antoinette trouva encore à la cour de Louis XV les frères du Dauphin, le comte de Provence, bel esprit sans cœur, âme froide et fausse, cachant son ambition dans la littérature; le comte d'Artois, prince étourdi, bruyant et prodigue, aux manières gracieuses, aux goûts chevaleresques, et leurs sœurs mesdames Clotilde et Elisabeth, toujours confiées aux soins de Mme de Marsan. La première, qu'un embonpoint extraordinaire pour sa taille et pour son âge fit surnommer *Gros-Madame,* devait se concilier tous les cœurs par l'agrément et la finesse de son esprit, par sa douceur et ses grâces prévenantes. La seconde, dont le caractère annonçait plus d'un trait de ressemblance morale avec le duc de Bourgogne, l'élève de Fénélon, sera plus tard victime de son respect et

(1) « Il y avait pourtant des occasions où cette princesse, si sauvage, devenait tout à coup affable, gracieuse et montrait la bonté la plus communicative; c'était lorsqu'il faisait de l'orage : elle en avait peur, et tel était son effroi, qu'alors elle s'approchait des personnes les moins considérables; elle leur faisait mille questions obligeantes; voyait-elle un éclair; elle leur serrait la main; pour un coup de tonnerre elle les eût embrassées; mais le beau temps revenu, la princesse reprenait sa raideur, son silence, son air farouche, passait devant tout le monde sans faire attention à personne, jusqu'à ce qu'un nouvel orage vînt lui ramener sa peur et son affabilité » (*Mémoires*, de Madame Campan, t. I, chap. I, p. 21).

de son tendre attachement pour le roi son frère.

L'intérieur dévotieux des filles de Louis XV, esclaves des froideurs de l'étiquette, ne pouvait offrir beaucoup de charmes à la Dauphine. Mais les mariages successifs du comte de Provence et du comte d'Artois avec deux filles du roi de Sardaigne, amenèrent à Versailles deux princesses à peu près du même âge que Marie-Antoinette et lui procurèrent une société plus conforme à ses habitudes. La comtesse de Provence, aux sourcils noirs et arqués, était jeune, gracieuse sans éclat. Mais, plus tard, sa vanité de femme fut offensée de l'influence de la reine, et elle ne put oublier que, avant les ouvertures de Choiseul à la cour de Vienne, elle avait été demandée pour le Dauphin. La comtesse d'Artois, fort petite, sans difformité dans la taille, avait une physionomie très-intéressante, malgré la longueur de son nez, et la peau d'une extrême blancheur. Bonne et généreuse, elle se fit aimer de ceux qui l'environnaient. On peut lui reprocher d'avoirpartagé la jalousie de sa sœur contre la fille de Marie-Thérèse.

Une grande intimité s'établit tout d'abord entre les trois jeunes ménages. Ils firent réunir leurs repas et ne mangeaient séparément que les jours où les dîners étaient publics. La réunion du soir, pour le souper, n'était jamais interrompue, et avait lieu chez la comtesse de Provence. Madame Elisabeth vint y prendre sa place, lorsqu'elle eut terminé son éducation ; quelquefois, Mesdames, tantes du roi, y étaient invitées.

Cet usage n'avait point eu d'exemple à la cour depuis longtemps ; il fut l'ouvrage de Marie-Antoinette et elle l'entretint avec la plus grande persévérance. Le Dauphin et son épouse étaient souvent obligés de lutter contre les personnes de leur propre maison. La dame d'honneur de la Dauphine, la comtesse de Noailles, que ses mœurs irréprochables et ses vertus recommandaient aux respects de la cour, était aussi gardienne sévère des anciens usages et du cérémonial français. Marie-Antoinette, vive, impétueuse, toute spontanée et d'une simplicité familière, la baptisa *madame l'Etiquette* (1). Le mot fit fortune à Paris, mais excita des murmures à Versailles.

Cependant la cour n'éprouva aucun changement d'étiquette durant le règne de Louis XV. Le jeu se tenait chez madame la Dauphine, la première personne de l'Etat. Il avait eu lieu, depuis la mort de Marie Leczinska jusqu'au moment du mariage de monsieur le Dauphin, chez madame Adélaïde, qui ne

(1) « En rendant justice aux vertus de la comtesse de Noailles, les gens sincèrement attachés à la reine ont toujours regardé comme un de ses premiers malheurs, peut-être même comme le plus grand qu'elle pût éprouver à son entrée dans le monde, de n'avoir pas rencontré, dans la personne naturellement placée pour être son conseil, une femme indulgente, éclairée, et unissant à des avis sages cette grâce qui décide la jeunesse à les suivre. Madame la comtesse de Noailles n'avait rien d'agréable dans son extérieur ; son maintien était raide, son air sévère. Elle connaissait parfaitement l'étiquette ; mais elle en fatiguait la jeune princesse sans lui en démontrer l'importance. Toutes ces formes étaient gênantes, à la vérité ; mais elles avaient été calculées sur la nécessité de présenter aux Français tout ce qui peut leur commander le respect, et surtout de garantir une jeune princesse, par un entourage imposant, des traits mortels de la calomnie. » (*Mémoires*, de madame Campan, t. I, chap. III, p. 50-51).

se vit pas dépouillée sans quelque déplaisir par l'ordre de préséance. La messe en musique était entendue tous les jours. Les promenades des princesses n'étaient que de rapides courses en berlines, accompagnées de gardes-du-corps, d'écuyers, de pages à cheval (1).

Au milieu des princes, des princesses, des courtisans, avec lesquels elle devait vivre, Marie-Antoinette rencontrait des sympathies, mais aussi beaucoup d'ennemis. On croira peut-être que l'amour du Dauphin et sa constante admiration pour une compagne si digne d'être aimée, dédommageaient cette princesse des préventions jalouses, des méfiances, des animosités qui l'entouraient. Mais il n'en était pas ainsi. » Une indifférence affligeante, une froideur qui dégénérait souvent en brusquerie, étaient les seuls sentiments que lui montrait le jeune prince. » Cette gaieté expansive, cette grâce indicible de l'épouse, tant de charmes, en un mot, n'obtenaient rien sur les sens de ce Bourbon de dix-huit ans, dont toutes les passions semblaient endormies. Cet éloignement qui dura fort longtemps, était, dit-on, l'ouvrage du duc de la Vauguyon. Le servile gouverneur avait tout dompté dans son royal élève, qu'il avait rendu presque hostile à la femme. Après le mariage du prince, mariage qu'il n'avait pu empêcher, il se garda bien d'abandonner son œuvre. Trop docile aux inspirations de sa haine contre Choiseul, aux inspirations de madame

(1) *Mémoires*, de madame Campan, t. I, chap III, p. 69-74.

Adélaïde qui, de son côté, remplissait le cœur de son neveu d'inquiétude et de défiance, il entreprit de traverser le nouveau ménage. Il lutta sans relâche contre la Dauphine dont la reconnaissance pour Choiseul enflammait son ressentiment, il combattit l'amour du Dauphin et retarda de tous ses efforts la confiance des époux. Les projets formés alors contre Marie-Antoinette allaient jusqu'à la possibilité d'un divorce; c'était là une des idées de prédilection de madame Adélaïde. C'est avec dégoût que l'histoire pénètre dans cette ténébreuse intrigue. Afin de parvenir à son but, la Vauguyon eut recours aux moyens les plus honteux et gagna les inspecteurs des bâtiments, à Fontainebleau, pour éloigner l'appartement du Dauphin de l'appartement de son épouse (1).

Sous le règne de Louis XV, les nombreux ennemis de Marie-Antoinette n'essayèrent point de changer l'opinion publique à son égard. Elle était toujours l'objet des vœux et de l'amour des Français en gé-

(1) « Au voyage de Fontainebleau, l'année du mariage, on gagna les inspecteurs des bâtiments pour que l'appartement de Mgr le Dauphin, attenant à celui de la Dauphine, ne se trouvât pas achevé, et on lui en fit donner un provisoirement à l'extrémité du château. La Dauphine, sachant que c'était le résultat d'une intrigue, eut le courage de s'en plaindre à Louis XV qui, après de sévères réprimandes, donna des ordres si positifs que, dans la semaine, l'appartement se trouva prêt. Tout était employé pour entretenir et augmenter la froideur que le Dauphin témoigna longtemps à sa jeune épouse. Elle en fut profondément affligée, mais ne se permit jamais d'articuler une plainte à cet égard. L'oubli, le dédain même pour des charmes qu'elle entendait louer de toutes parts, rien ne lui faisait rompre le silence; et quelques larmes qui s'échappaient involontairement de ses yeux étaient les seules traces que son service ait pu voir de ses peines secrètes. » (*Mémoires*, de madame Campan, t. I, chap. III, p. 61).

néral, et particulièrement des habitants de Paris, que le seul plaisir de la voir attirait successivement à Versailles. Les courtisans ne partageaient pas tous l'enthousiasme populaire qu'avait inspiré cette princesse : la disgrâce du ministre, ami de la maison d'Autriche, l'a privée de son véritable appui. En effet, dès le premier jour qu'elle a paru dans cette cour pleine d'intrigues et de corruption, elle s'est trouvée en butte à la cabale de deux partis, celui du duc de la Vauguyon déjà signalé et qui regarde son mariage avec le Dauphin comme l'œuvre de Choiseul qu'il déteste, et celui de la comtesse Du Barry qui redoute l'ascendant qu'elle peut exercer à la cour (1). Déjà commence dans l'ombre, sans bruit, mais sans repos, le système de calomnie sous lequel succombera Marie-Antoinette (2). C'est dans cette cour, au milieu des sourdes attaques de ses premiers ennemis que « se forge longtemps à l'avance, suivant le langage d'un historien, la hache populaire qui abattra cette tête royale. »

(1) Le mauvais vouloir de madame de Marsan, gouvernante des sœurs du Dauphin, la confidente et l'amie de ses tantes, fut aussi habilement exploité par les ennemis de la Dauphine. « Il s'établit un foyer d'intrigues, ou plutôt de commérage, contre Marie-Antoinette, dans la société de madame de Marsan ; ses moindres actions y étaient mal interprétées ; on lui faisait un crime de sa gaîeté et des jeux innocents qu'elle se permettait quelquefois dans son intérieur avec les plus jeunes de ses dames, et même avec des femmes de son service. » (*Mémoires*, de madame Campan, t. I, chap III, p. 64-65).

(2) « Cependant tout le monde cherchait extérieurement à lui plaire : l'âge de Louis XV et le caractère du Dauphin avertissaient assez la prévoyante sagacité des courtisans, du rôle important qui était réservé à cette princesse, si, sous le règne suivant, le Dauphin finissait par lui être attaché. » (*Mémoires*, de madame Campan, t. I, chap. III, p. 74).

Enfin, l'heure invisible de Louis XV approchait. Attaqué de la petite vérole, qui fit de rapides progrès en peu de jours, malgré sa forte constitution et les soins assidus des trois princesses ses filles (1), il comprit toute la gravité de son état. Parmi les râlements de la mort, le monarque avili reconnut et adora la main qui le frappait. Il termina sa hideuse vie le 10 mai 1774, au moment où croulait déjà de toutes parts la redoutable et imposante monarchie qu'avaient fondée les efforts de Richelieu et de Mazarin, et le sépulcre se ferma au milieu des sanglants outrages de la multitude sur un règne qui avait trop longtemps duré. A la nouvelle de la maladie de son aïeul, Louis-Auguste, qu'un ordre du monarque tenait éloigné de toutes les chances de la contagion, avait écrit au contrôleur général : « Je

(1) Mesdames inspirèrent, à cette époque, à madame la Dauphine un sentiment de respect et d'attachement, dont elle leur donna des preuves multipliées lorsqu'elle fut sur le trône. En effet, rien ne fut plus admirable et plus touchant que le courage avec lequel elles affrontèrent la maladie la plus terrible : l'air du palais était infecté ; plus de cinquante personnes gagnèrent la petite vérole, pour avoir seulement traversé la galerie de Versailles, et dix en moururent. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, p. 75-76).

On lit dans les *Souvenirs de Félicie* de madame de Genlis, les détails suivants sur la maladie du roi et sur le dévouement de Mesdames : « Le roi est à toute extrémité ; outre la petite vérole, il a le pourpre ; on ne peut entrer sans danger dans sa chambre. M. de Letorière est mort pour avoir entr'ouvert sa porte afin de le regarder deux minutes. Les médecins eux-mêmes prennent toutes sortes de précautions pour se préserver de la contagion de ce mal affreux, et Mesdames, qui n'ont jamais eu la petite vérole, qui ne sont plus jeunes, et dont la santé est naturellement mauvaise, sont toutes trois dans la chambre, assises près de son lit et sous ses rideaux ; elles passent là le jour et la nuit. Tout le monde leur a fait à ce sujet les plus fortes représentations ; on leur a dit que c'était plus que d'exposer leur vie, que c'était la sacrifier ; rien n'a pu les empêcher de remplir ce pieux devoir. »

vous prie, monsieur, de distribuer dans la minute deux cent mille livres aux pauvres, afin qu'ils prient pour la conservation du roi. Et si vous trouvez que la distribution de cette somme puisse nuire à vos arrangements, vous la retiendrez sur mes pensions. »

Tandis que Louis XV rendait le dernier soupir, Louis-Auguste était dans l'appartement de la Dauphine. Tous deux écoutaient dans le lointain les prières des agonisants et ne voyaient qu'avec tristesse l'onéreuse succession qu'ils allaient recueillir. Ils entendirent bientôt le tumulte immense de la foule des courtisans qui se précipitait pour adorer la puissance nouvelle de Louis XVI. A ce bruit étrange, Marie-Antoinette et son époux comprirent qu'ils allaient régner, et, par un mouvement spontané, ils se jetèrent à genoux en pleurant : « O mon Dieu ! s'écrièrent-ils, guidez-nous, protégez notre inexpérience ; nous régnons trop jeunes ! » Au même instant, le cri traditionnel : *Le roi est mort ! Vive le roi !* retentit sous les voûtes du palais, la comtesse de Noailles entra, et, la première, salua Marie-Antoinette reine de France ; elle pria ensuite Leurs Majestés de venir recevoir les hommages des princes et des grands officiers. Alors, appuyée sur le bras de Louis XVI, son mouchoir sur les yeux, belle de ses larmes, et dans l'attitude la plus touchante, Marie-Antoinette traversa au milieu d'un murmure flatteur les flots des courtisans qui remplissaient les appartements, et reçut tous ces hommages. Puis, à un signal donné, les pages, les écuyers, les

gardes montèrent à cheval et les voitures emportèrent la nouvelle à la cour de Choisy (1). « Le château resta désert ; tout le monde s'empressait de fuir une contagion qu'aucun intérêt ne donnait plus le courage de braver. » Aussitôt la circulation entre Choisy et Paris fut immense : jamais on ne vit plus de mouvement dans une cour. Quelle sera l'influence de Mesdames, tantes ? Celle de la reine ? Quel sort réserve-t-on à la comtesse Du Barry ? Quels ministres le roi choisira-t-il ? Encore quelques jours et toutes ces questions seront décidées (2).

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IV, p. 78-79.
(2) *Ibid.*

CHAPITRE II

AVÉNEMENT DE LOUIS XVI. — MAUREPAS, PREMIER MINISTRE.

Circonstances difficiles dans lesquelles Louis XVI arrive au trône. — Tableau de la société à cette époque. — Ordre politique. — Ordre économique. — Ordre moral. — Le clergé. — La noblesse. — Parlements. — Habitudes judiciaires. — Le tiers état. — Le bourgeois. — Les financiers. — Les capitalistes. — Les gens de lettres. — Économistes. — Philosophes. — Les paysans. — Les ouvriers des villes. — Mouvement des esprits. — Aspiration de la France. — Louis XVI inférieur aux circonstances. — Journal et réflexions de Louis XVI. — Premiers actes du jeune roi. — Maurepas, premier ministre. — Louis XVI renonce au droit de joyeux avénement, et Marie-Antoinette au droit de ceinture de la reine. — Renvoi des ministres de Louis XV. — Leurs successeurs. — Démonstrations violentes du peuple.

Louis XVI recueillait une royauté pleine d'orages et de tempêtes, une royauté qui s'abîmait dans la honte; il arrivait au trône dans les circonstances les plus difficiles. Il suffira, pour nous en convaincre, de jeter les yeux sur le tableau si triste que présentait en France la société de cette époque.

Depuis le règne de Louis XV, aucun progrès n'avait pu être constaté dans l'ordre politique. La France, au contraire, était abaissée à l'extérieur; n'avait-elle pas laissé tomber son épée aux mains de généraux étrangers? N'avait-elle pas accepté la paix humiliante de 1763 et courbé la tête devant les prétentions orgueilleuses de l'Angleterre, sa rivale? L'autorité royale que

Louis XIV avait portée si haut, s'était avilie au milieu des scandales de son indigne successeur. Elle n'avait plus, il est vrai, à redouter la noblesse, depuis que cette dernière avait échangé son indépendance contre les hochets et les plaisirs de la cour; mais il n'en était pas de même à l'égard du clergé et du parlement. Jaloux d'exercer sur les affaires de l'État une influence qu'ils avaient reconquise, ces deux corps, souvent divisés, ne se réunissaient que pour maintenir l'exécution de lois absurdes ou sanguinaires, et s'élever contre tout acte du pouvoir qui marquait une tendance vers une répartition plus équitable des charges publiques. Le premier, sous prétexte de défendre la religion, suscitait des troubles qui présentaient un triste mélange de fanatisme et de ridicule; le second, tout en jouant le rôle de gardien des libertés publiques, ne savait que protéger les abus, soutenir des prétentions exagérées et s'opposer à toutes les réformes utiles que le pouvoir, entraîné par l'opinion publique, tentait quelquefois d'accomplir. Alors ce même pouvoir, accablé sous le poids de sa faiblesse, résultat inévitable de son ignorance, de son égoïsme et de sa profonde immoralité, ne surmontait les obstacles que par des transactions honteuses ou par les réactions violentes d'un éphémère despotisme. C'est ainsi que, plus tard, fatigué de l'opposition de la magistrature, il frappe un coup d'État que Louis XIV n'aurait pas voulu essayer, et brise les parlements afin de raffermir l'autorité royale (1771). Mais cette mesure, sans ren-

dre sa marche plus facile, ajoute à l'irritation des esprits, parce qu'elle n'est suivie d'aucune amélioration réelle. Le despotisme imprime encore plus de force au désordre et fait mieux ressortir les formes sous lesquelles partout il se multiplie et partout se manifeste. Les *pays d'élection* n'offrent aucune liberté provinciale; les *pays d'État* ne jouissent que d'une représentation illusoire. Dans ces différentes parties du royaume, les attributions des intendants sont mal déterminées. Mais dans les pays d'État le pouvoir est moins absolu. Si quelques intendants, administrateurs pleins de zèle, d'humanité et de sagesse, rendent à leurs provinces des services signalés et durables, et font bénir leurs travaux, la plupart, agents dociles et serviles, préviennent ou dépassent les ordres d'un ministre défiant et sans pitié, et, suivant leurs intérêts, mettent la complaisance ou la rigueur à la place de la justice. Les charges municipales, celles de la maison du roi et des princes, les grades militaires, les offices de judicature continuent à se vendre à prix d'argent. On trouve encore dans quelques provinces des traces de servitude personnelle. D'anciennes ordonnances refondues par les légistes de Louis XIV et les coutumes, forment la base de la justice civile. Quant à la justice criminelle, elle n'a point encore effacé de son code les pages qui témoignent de sa révoltante barbarie. La fortune et la vie des citoyens sont livrées aux décisions des commissions spéciales ou des tribunaux exceptionnels; des *lettres de cachet*, souvent in-

justes ou bizarres, peuvent les enlever à leur famille, à leurs amis, à la société, sans informations, sans jugement, sur des rapports intéressés et suspects, peut-être même sur d'affreuses calomnies. Mais des *lettres d'abolition* promettent aux coupables privilégiés ou riches de se soustraire à la vindicte des lois, et des *lettres de répit* les autorisent à ne pas acquitter leurs dettes, en interdisant à leurs créanciers le droit de les poursuivre.

Si de l'ordre politique nous portons nos regards vers l'ordre économique, nous y trouvons encore tous les désordres qu'avait signalés la voix courageuse de Vauban.

Le système de Law, après avoir imprimé à l'industrie et au commerce un mouvement qui ne fut pas de longue durée, n'avait laissé derrière lui, pour résultat réel, qu'une honteuse banqueroute, la ruine, la misère et de nouveaux germes de corruption publique. De nombreux contrôleurs-généraux avaient succédé au directeur de la Banque et de la Compagnie des Indes, sans avoir apporté aucune amélioration sérieuse dans l'assiette et la répartition de l'impôt. Les villes et les campagnes demeuraient soumises, avec la même inégalité que dans le siècle précédent, à la taille, à la capitation et à l'établissement plus récent du *vingtième*. Afin de soulager les populations rurales, sur lesquelles pesait encore le fardeau de la dîme, le cardinal de Fleury avait trouvé une charge nouvelle, empruntée à la tradition la plus oppressive de la féoda-

lité, la *corvée* (1737). Des traitants avides, et dont le despotisme, ne connaissant aucun frein, se jouait des règlements et des arrêts du conseil, possédaient toujours la ferme des impôts indirects les plus productifs, tels que les aides, les droits de traite ou de douane, et les taxes sur la consommation du sel et du tabac. Le gouvernement n'avait pas renoncé non plus au fatal système des expédients que, sous le règne de Louis XIV, on appelait les *affaires extraordinaires.* Ainsi la banqueroute, les emprunts en rentes perpétuelles ou viagères, l'escompte des ressources actuelles et futures, les créations d'offices, les loteries, les édits bursaux, la prorogation de plusieurs droits et de taxes temporaires qui touchaient à leur terme, les dons gratuits pour un certain nombre d'années, payables au moyen d'un nouvel octroi, attiraient comme par le passé, au milieu des temps difficiles, de grandes sommes dans les coffres de l'État. Ajoutons qu'au moment où Louis XVI montait sur le trône, les finances étaient épuisées, car les prodigalités et les négligences du dernier règne laissaient derrière lui une accablante liquidation. Soixante-dix millions avaient été consommés par anticipation sur les revenus de l'État, et chaque jour le déficit ne faisait que grandir.

D'un autre côté, le système prohibitif et réglementaire, grave erreur de l'immortel Colbert, opposait beaucoup d'entraves à l'extension du commerce au dehors. Pendant que l'Angleterre, laissant tomber en

désuétude ses vieux règlements, accordait la plus large protection à son agriculture, le pouvoir, en France, maintenait contre la nôtre la défense non-seulement de l'exportation des grains, mais encore de leur libre circulation de province à province, des prescriptions nuisibles et des conditions ruineuses. De là un manque d'équilibre toujours renaissant entre la production et la consommation du blé ; de là aussi d'énormes variations de prix, ou des disettes locales qui produisaient parfois la plus affreuse famine, ou une abondance excessive qui entraînait la ruine des cultivateurs. Le régime des douanes intérieures, dont les tarifs n'offraient point d'uniformité, n'avait subi aucune modification. Maintenues dans le droit abusif d'augmenter leurs finances au préjudice des campagnes, les villes soumettaient toutes les denrées à des taxes exorbitantes d'*octroi* qui en diminuaient la consommation. La corvée seigneuriale et mille redevances nées du système de la féodalité, accablaient les cultivateurs ; enfin, nulle tentative n'avait été faite pour affranchir le commerce d'une foule de droits vexatoires et compliqués : des péages que les provinces, les villes, les corporations ou les seigneurs de paroisses levaient sur les routes, les fleuves, les rivières, les canaux. Ainsi, la France avait été détournée de la voie de prospérité dans laquelle l'avait entraînée Colbert, et le régime économique des derniers temps de Louis XIV existait encore avec sa longue suite d'abus.

Dans l'ordre moral, le tableau que nous offre cette époque n'est pas moins affligeant.

Les ivresses insensées et les orgies monstrueuses de la régence avaient pâli en face de l'établissement du *Parc-aux-Cerfs* et de l'installation d'une prostituée dans la demeure royale de Versailles. De ce Versailles, théâtre d'un carnaval sans fin, partait le souffle fatal qui passait en France sur tous les beaux sentiments, comme l'orage sur les fleurs et sur les moissons. Sous l'empire de sa contagion, « héroïsme, grandeur, vertu, religion, tout s'altérait, tout succombait, tout s'effaçait (1). » Descendu des hauteurs du trône où le monarque avait étalé toutes les ignominies de la débauche, l'exemple se réfléchissait dans les mœurs de la cour, dans celles de la haute société, dans les arts et dans la littérature. Il aurait fallu s'attendre à une entière dissolution de l'État, si la corruption et l'égoïsme qui se manifestaient dans les classes supérieures avaient atteint la masse du peuple.

En effet, si le clergé déplore ces désordres, beaucoup de ses membres ne sont pas plus édifiants que les princes temporels. Parmi ses grands dignitaires, les uns ont perdu l'esprit évangélique, la foi même, et, sans renouveler les horribles scandales du cardinal Dubois, ils se livrent à l'ambition, à de misérables intrigues et fuient les ennuis de la résidence pour jouir des plaisirs de Versailles ou de Paris. Les autres,

(1) Arsène Houssaye, *la Cour de Louis XV*, introduction aux *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, p. 38.

hommes de mérite et de vertu, honorent encore l'Église et s'efforcent de maintenir la tradition morale des nations qui n'existent plus; mais souvent ils manquent des lumières nécessaires pour défendre les idées religieuses. Une cause de discrédit pour les ecclésiastiques de cette époque, est cette multitude d'hommes qui, sans être engagés dans les ordres, se décorent du nom d'abbé. Parmi eux beaucoup avaient des bénéfices; ceux qui en étaient privés s'affublaient seulement d'un habit qui leur permettait de se présenter dans le monde et d'y exercer une certaine influence. La plupart étaient des frondeurs qui, se piquant de vivre en philosophes, ne craignaient pas d'outrager la religion, et que leur vie scandaleuse avait métamorphosés en personnages de comédie. C'était là le clergé aux yeux de gens frivoles qui ne soupçonnaient pas tous les bienfaits que répandaient au sein des villes et des campagnes les véritables pasteurs, aux mœurs pures, animés d'une foi sincère et d'une active charité. Comme corps, le clergé se montre imbu de préjugés que repoussait le bien public. Habitué à confondre les intérêts de la religion avec les intérêts temporels de l'ordre ecclésiastique, il ne veut pas séparer l'Église de l'État, dans lequel il se croit appelé à jouer toujours le premier rôle, s'élève avec force contre la tolérance civile et persiste à garder intacts ses privilèges. Enfin, il résiste aux projets régénérateurs des ministres les plus honnêtes, et, lorsque la situation exige d'importants sacrifices, il refuse de contribuer

aux charges publiques dans la même proportion que les autres citoyens.

Privée de la vie politique, qui s'est réfugiée dans le clergé et les parlements, la noblesse ne paraît pas soucieuse de voir disparaître les abus. Si quelques-uns de ses membres se permettent de les fronder, c'est dans l'espoir d'obtenir des éloges des philosophes. Les nobles ne montrent pas plus d'amour que le clergé pour l'égalité civile, et défendent avec opiniâtreté les priviléges qu'ils tiennent de l'usage ou de la loi. C'est à eux que sont réservées les plus hautes fonctions militaires, diplomatiques et judiciaires. Mais à toutes les autres professions ils préfèrent celle des armes, parce qu'elle les conduit aux faveurs de la cour, aux charges brillantes et largement rétribuées. Toutefois, dans ces héritiers de Turenne, de Condé, de Luxembourg, on ne trouve plus de braves capitaines animés du généreux amour de la patrie; alors le vieil héroïsme français déserte les champs de bataille pour se réfugier dans les boudoirs, où il s'énerve en frivoles distractions. « Tous ces guerriers-là sont des brins de muguet, » disait M. de Coigny. Aussi le roi de Prusse demeure-t-il vainqueur à Rosbach. Aussi la guerre de Sept-Ans est-elle pour la France une cruelle humiliation!... Les grands seigneurs abandonnent les intendances à la petite noblesse, la carrière des honneurs ecclésiastiques aux hommes de talent sans naissance, les évêchés aux cadets de famille, dédaignent de s'enrichir par des spéculations com-

merciales, et toujours à la vie laborieuse préfèrent la vie oisive. De là, chez la plupart de ces grands seigneurs, les mœurs les plus dissolues et souvent une ruine scandaleuse. Mais l'argent du trésor leur permet de réparer les brèches opérées dans leurs revenus par le goût du luxe, l'inconduite et la passion du jeu, dont les développements sont effrayants. Tout en affectant un profond mépris pour les gens de finances, ils ne croient pas s'abaisser en partageant leurs énormes bénéfices, et, après s'être ruinés, ils se résignent à épouser leurs riches héritières.

A la même époque, nous trouvons dans les corps judiciaires, dans les parlements et tout autour d'eux la vigueur des anciennes mœurs au milieu des idées nouvelles, mais aussi le même dévouement que les grands seigneurs à leurs intérêts personnels. S'ils combattent avec ardeur les mesures du pouvoir, le despotisme ministériel, c'est parce qu'ils ne l'exercent pas eux-mêmes. L'intolérance ne leur déplaît que lorsqu'elle vient des partisans de Molina. Singuliers tribuns qui croient jouer le rôle d'hommes d'État en résistant à la cour; qui veulent usurper les droits de la souveraineté sans savoir en user, et auxquels le peuple applaudit pour obéir à un instinct révolutionnaire! Aveuglés par leur haine contre le pouvoir, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils creusent la tombe des parlements de la même main qu'ils sapent les fondements de la monarchie.

Les habitudes judiciaires, il faut le reconnaître,

étaient alors devenues, sur bien des points, des habitudes nationales. « On avait généralement pris aux tribunaux l'idée que toute affaire est sujette à débat et toute décision à appel, l'usage de la publicité, le goût des formes, choses ennemies de la servitude : c'est la seule partie de l'éducation d'un peuple libre que l'ancien régime nous ait donnée. L'administration elle-même avait beaucoup emprunté au langage et aux usages de la justice. Le roi se croyait obligé de motiver toujours ses édits et d'exposer ses raisons avant de conclure ; le conseil rendait des arrêts précédés de longs préambules ; l'intendant signifiait par huissier ses ordonnances. Dans le sein de tous les corps administratifs d'origine ancienne, tels, par exemple, que le corps des trésoriers de France ou des élus, les affaires se discutaient publiquement et se décidaient après plaidoieries. Toutes ces habitudes, toutes ces formes étaient autant de barrières à l'arbitraire du prince (1). »

Depuis le règne de Louis XIV, le Tiers-état avait fait de rapides progrès. Le Tiers-état avait en partage presque tous les travaux si nombreux et si divers de la société. A cet ordre, appartenait la haute bourgeoisie, dans les rangs de laquelle se pressaient les avocats, les médecins, les hommes dont les professions exigent des lumières, des talents, et ceux qui, par le commerce ou les places de finances, avaient

(1) Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, chap. XI, p. 180. — Paris, Michel Lévy frères, 1 vol. in-8.

réalisé de grandes fortunes. Jamais l'activité et l'intelligence françaises n'avaient lutté avec autant d'ardeur et surtout d'avantages pour triompher des entraves que le développement des arts utiles rencontrait dans l'esprit réglementaire et fiscal. « Les roturiers seuls semblaient hériter de tout le bien que la noblesse perdait ; on eût dit qu'ils ne s'accroissaient que de sa substance. Aucune loi, cependant, n'empêchait le bourgeois de se ruiner, ne l'aidait à s'enrichir ; il s'enrichissait néanmoins sans cesse ; dans bien des cas il était devenu aussi riche et quelquefois plus riche que le gentilhomme. Bien plus, sa richesse était souvent de la même espèce : quoiqu'il vécût d'ordinaire à la ville, il était souvent propriétaire aux champs ; quelquefois même il acquérait des seigneuries. « L'éducation et la manière de vivre avaient déjà mis entre ces deux hommes mille autres ressemblances. Le bourgeois avait autant de lumières que le noble, et, ce qu'il faut bien remarquer, ses lumières avaient été puisées précisément au même foyer. Tous deux étaient éclairés par le même jour. Pour l'un comme pour l'autre, l'éducation avait été également théorique et littéraire. Paris, devenu de plus en plus le seul précepteur de la France, achevait de donner à tous les esprits une même forme et une allure commune (1). »

Dans les sommités du Tiers-état, les financiers quoique jaloux de toute supériorité sociale qui n'avait pas

(1) Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, chap. XIII, p. 124.

l'argent pour principe, flattaient les philosophes, embrassaient leurs doctrines, par lesquelles commençait la révolution des idées, et vivaient en bonne intelligence avec la noblesse dont la déchéance s'opérait au profit de la bourgeoisie. L'opposition du parlement leur aurait même été agréable, si son intervention en matière d'impôt ne les eût empêchés de réaliser de plus grands bénéfices.

Les capitalistes voués à l'industrie manufacturière et commerciale avaient créé quelques fortunes solides, surtout à Paris, le principal foyer de l'activité nationale, où d'ailleurs la législation du temps imposait à l'industrie des entraves moins gênantes que dans les autres villes du royaume. Mais la plupart se laissaient toujours dominer par l'esprit de routine. Leur répugnance pour la liberté n'avait rien de général. Par le maintien des règlements qui leur procuraient le travail à meilleur compte, et des priviléges qui leur permettaient de surhausser la valeur de ses produits, on aurait facilement triomphé de cette répugnance, et obtenu les suffrages de tous.

Quant aux gens de lettres, ils se partageaient en deux camps où dominaient des passions bonnes et mauvaises, celui des économistes et celui des philosophes. Les premiers auxquels l'illustre Vauban, par son livre, *la Dîme royale,* avait ouvert la route d'une science nouvelle, celle de la richesse sociale, envahissaient la France par leurs idées souvent pleines d'hypothèses et d'erreurs. Leur occupation spéciale des

questions d'administration publique et plusieurs principes semblables, leur avaient fait donner le nom commun d'*économistes* ou de *philosophes*. « On reconnaît déjà, dans les livres de ces hommes, ce tempérament révolutionnaire que nous connaissons si bien; ils n'ont pas seulement la haine de certains priviléges, la diversité même leur est odieuse : ils adoreraient l'égalité jusque dans la servitude. Ce qui les gêne dans leurs desseins n'est bon qu'à briser. Les contrats leur inspirent peu de respect; les droits privés, nuls égards; ou plutôt il n'y a déjà plus à leurs yeux, à bien parler, de droits privés, mais seulement une utilité publique. Ce sont pourtant, en général, des hommes de mœurs douces et tranquilles, d'habiles administrateurs; mais le génie particulier à leur œuvre les entraîne (1). »

Au milieu de leurs méditations sur les moyens d'adoucir la misère publique, les économistes ne dissimulent point leur profond mépris pour le passé. « La nation est gouvernée depuis des siècles par de faux principes; tout semble avoir été fait au hasard, » dit Letronne. Partant de cette idée, ils ne craignent pas de se mettre à l'œuvre; « il n'y a pas d'institution si vieille et qui paraisse si bien fondée dans notre histoire dont ils ne demandent l'abolition, pour peu qu'elle les incommode et nuise à la symétrie de leurs plans. L'un d'eux propose d'effacer à la fois toutes les anciennes divisions territoriales et de changer tous les noms des

(1) Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, chap. xv, p. 242.

provinces, quarante ans avant que l'Assemblée constituante ne l'exécute.

» Ils ont déjà conçu la pensée de toutes les réformes sociales et administratives, que la Révolution a faites, avant que l'idée des institutions libres ait commencé à se faire jour dans leur esprit. Ils sont, il est vrai, très-favorables au libre échange des denrées, *au laisser faire ou au laisser aller* dans le commerce et dans l'industrie; mais, quant aux libertés politiques proprement dites, ils n'y songent point, et même, quand elles se présentent par hasard à leur imagination, ils les repoussent d'abord. La plupart commencent à se montrer fort ennemis des assemblées délibérantes, des pouvoirs locaux et secondaires, et, en général, de tous ces contre-poids qui ont été établis, dans différents temps, chez tous les peuples libres, pour balancer la puissance centrale. « Le système des contre-» forces dans un gouvernement, dit Quesnay, est une » idée funeste. » « Les spéculations d'après lesquelles » on a imaginé le système des contre-poids sont chi-» mériques, » dit un ami de Qnesnay.

La seule garantie qu'ils inventent contre l'abus du pouvoir, c'est l'éducation publique; car, comme dit encore Quesnay : « le despotisme est impossible si la » nation est éclairée. » « Frappés des maux qu'entraî-» nent les abus de l'autorité, dit un autre de ses dis-» ciples, les hommes ont inventé mille moyens tota-» lement inutiles et ont négligé le seul véritablement » efficace, qui est l'enseignement public, général,

» continuel, de la justice par essence et de l'ordre » naturel. » C'est à l'aide de ce petit galimatias littéraire qu'ils entendent suppléer à toutes les garanties politiques.

« Letronne, qui déplore si amèrement l'abandon dans lequel le gouvernement laisse les campagnes, qui nous les montre sans chemins, sans industrie, sans lumières, n'imagine point que leurs affaires pourraient bien être mieux faites si on chargeait les habitants eux-mêmes de les faire. . . . .

» L'État, suivant les économistes, n'a pas uniquement à commander à la nation, mais à la façonner d'une certaine manière; c'est à lui de former l'esprit des citoyens suivant un certain modèle qu'il s'est proposé à l'avance; son devoir est de le remplir de certaines idées et de fournir à leur cœur certains sentiments qu'il juge nécessaires. En réalité, il n'y a pas de limites à ses droits ni de bornes à ce qu'il peut faire; il ne réforme pas seulement les hommes, il les transforme; il ne tiendrait peut-être qu'à lui d'en faire d'autres! « L'État fait des hommes tout ce qu'il veut, » dit Baudeau. Ce mot résume toutes leurs théories.

» Cet immense pouvoir social que les économistes imaginent, n'est pas seulement plus grand qu'aucun de ceux qu'ils ont sous les yeux, il en diffère encore par l'origine et le caractère. Il ne découle pas directement de Dieu ; il ne se rattache point à la tradition; il est impersonnel : il ne s'appelle plus le roi, mais

l'État; il n'est pas l'héritage d'une famille, il est le produit et le représentant de tous, et doit faire plier le droit de chacun sous la volonté de tous.

» Cette forme particulière de la tyrannie, qu'on nomme le despotisme démocratique, dont le moyen-âge n'avait pas eu l'idée, leur est déjà familière. Plus de hiérarchie dans la société, plus de classes marquées, plus de rangs fixes; un peuple composé d'individus presque semblables et entièrement égaux, cette masse confuse reconnue pour le seul souverain légitime, mais soigneusement privée de toutes les facultés qui pourraient lui permettre de diriger et même de surveiller elle-même son gouvernement. Au-dessus d'elle, un mandataire unique chargé de tout faire en son nom sans la consulter. Pour contrôler celui-ci, une raison publique sans organes; pour l'arrêter, des révolutions et non des lois : en droit, un agent subordonné; en fait, un maître...

» On croit que les théories destructives qui sont désignées de nos jours sous le nom de *socialisme* sont d'origine récente; c'est une erreur : ces théories sont contemporaines des premiers économistes. Tandis que ceux-ci employaient le gouvernement tout-puissant qu'ils rêvaient à changer les formes de la société, les autres s'emparaient en imagination du même pouvoir pour en ruiner les bases.

» Lisez le *Code de la nature*, par Morelly, vous y trouverez, avec toutes les doctrines des économistes sur la toute-puissance de l'État et sur ses droits illi-

mités, plusieurs des théories politiques qui ont le plus effrayé la France dans ces derniers temps, et que nous nous figurons avoir vues naître : la communauté de biens, le droit au travail, l'égalité absolue, l'uniformité en toutes choses, la régularité mécanique dans tous les mouvements des individus, la tyrannie réglementaire et l'absorption complète de la personnalité des citoyens dans le corps social (1). » Ainsi, dans leurs recherches pour améliorer le sort du plus grand nombre, et sans attaquer le pouvoir établi, les économistes devaient contribuer au bouleversement de la société en discréditant une administration dont le système et l'état financier étaient en désaccord avec tous les besoins.

Déjà l'armée des philosophes s'avançait aussi, frappant à coups redoublés les bases de la religion, de la morale et de l'État. En tête, Voltaire et Rousseau dirigeaient le feu. Animés d'un fanatisme d'une espèce nouvelle, ces deux hommes s'efforçaient de remuer tous les esprits pour les orages qui devaient allumer la Révolution. Le premier, bercé tout enfant dans l'incrédulité et dont l'Aspasie du XVIIe siècle, Ninon de l'Enclos, avait pressenti la destinée, avait flatté Louis XV, la Pompadour, ses ministres, et cherché les moyens de convertir le pouvoir à ses doctrines. Véritable roi de la littérature, familiarisé avec tous ses genres, Voltaire manifestait surtout la puissance de son génie

(1) Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, chap. XV, p. 244-250.

dans ses œuvres de philosophie et de polémique. Mais infatigable ennemi de toute tradition religieuse, il répandait la plaisanterie sur les choses les plus saintes, ne respectait aucune vérité, donnait à sa guise la solution des plus graves problèmes et livrait une guerre acharnée au christianisme. Pour être juste à son égard, on ne doit pas oublier qu'à la versatilité de ses opinions, à sa monomanie irréligieuse, aux attaques incessantes de son scepticisme et à ses efforts pour faire descendre l'incrédulité dans les masses, se mêlèrent des idées de tolérance, d'égalité et de justice. Propagées par sa plume, pendant le cours de sa longue carrière, ces idées que lui suggérait la vue de cette société même qu'il avait sous les yeux devaient exercer plus tard une profonde influence sur les peuples de l'Europe.

Cœur passionné, nature inquiète, Rousseau avait passé le temps de sa jeunesse dans la misère en dehors de la société, que d'ailleurs il méprisait, et contre laquelle il s'était tout d'abord révolté. Ennemi de l'ordre actuel des choses, il s'érige en précepteur de la nation, s'indigne d'une foule de priviléges abusifs ou ridicules et du spectacle des servitudes sociales. Alors il interroge les origines du pouvoir, attaque la propriété et la distinction des rangs, met à nu les institutions irrégulières et bizarres, filles d'autres temps, et au lieu d'indiquer d'utiles réformes, enivre les peuples par la peinture séduisante de leurs droits. Comme Voltaire, il poursuit de sa haine le dogme chrétien,

dont la pure et sublime beauté lui arrache cependant plus d'une fois d'involontaires hommages. Parmi les philosophes, aucun ne pousse plus hardiment que cet esprit rêveur et paradoxal, à une révolution dans le monde politique. Il se complaît au milieu des ruines de ce monde qui s'écroule sous ses formidables coups. Autour de ce misanthrope sauvage, de ce plébéien qui unit des inspirations si élevées à une vie si ignoble, se rassemblent de nombreux prosélytes, séduits par les théories spécieuses et les exagérations passionnées de l'*Emile* et du *Contrat social.*

Au delà de Voltaire et de Rousseau, de ces deux promoteurs les plus influents de la Révolution, marchait une phalange de hardis écrivains, docteurs de néant et de puissance, qui essayaient de battre en brèche toutes les vérités morales et religieuses. Dans leurs rangs on distinguait Diderot et d'Alembert, avec l'*Encyclopédie,* vaste Babel des sciences et de la raison, immense et indigeste répertoire de toutes les connaissances humaines, l'un théiste encore dans ses *Pensées philosophiques,* athée bientôt après dans sa *Lettre sur les Aveugles;* l'autre, sceptique avec mesure, agresseur prudent, avec moins de fiel et de cynisme; Helvétius, avec son livre de *l'Esprit,* dont le titre est dérisoire, puisqu'il attaque la spiritualité de l'âme, la réalité de la conscience et la liberté de la pensée; le baron d'Holbach, avec son *Système de la nature,* « cet évangile de l'athéisme et du matérialisme, » désavoué par Voltaire lui-même; Raynal, avec son *Histoire philosophi-*

que des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, remplie d'inexactitudes, de déclamations politiques et religieuses. Cette redoutable armée de penseurs ne s'en prenait plus seulement aux abus, aux préjugés. Pleine de confiance dans la toute-puissance de sa raison pour transformer à son gré lois, institutions et mœurs, à sa haine du despotisme et de l'intolérance, elle mêlait des théories aventureuses sur la nature et l'étendue des droits de l'homme, des doctrines dissolvantes qui trouvaient trop souvent des admirateurs. En un mot, dans tous ses ouvrages, follement pervers, elle sapait la notion du devoir et s'efforçait d'ébranler les bases de toutes les croyances religieuses.

La condition même de ces hommes de lettres, de ces philosophes dont la plupart ne possédaient ni rangs, ni honneurs, ni richesses, ni responsabilité, ni pouvoir, « les préparait à goûter les théories générales et abstraites en matière de gouvernement et à s'y confier aveuglément. Dans l'éloignement presque infini où ils vivaient de la pratique, aucune expérience ne venait tempérer les ardeurs de leur naturel ; rien ne les avertissait des obstacles que les faits existants pouvaient apporter aux réformes même les plus désirables ; ils n'avaient nulle idée des périls qui accompagnent toujours les révolutions les plus nécessaires. Ils ne les pressentaient même point ; car l'absence complète de toute liberté politique faisait que le monde des affaires ne leur était pas seulement mal connu, mais invisible. Ils n'y faisaient rien et ne

pouvaient même voir ce que d'autres y faisaient. Ils manquaient donc de cette instruction superficielle que la vue d'une société libre, et le bruit de tout ce qui s'y dit, donnent à ceux-mêmes qui s'y mêlent le moins du gouvernement. Ils devinrent aussi beaucoup plus hardis dans leurs nouveautés, plus amoureux d'idées générales et de systèmes, plus contempteurs de la sagesse antique et plus confiants encore dans leur raison individuelle que cela ne se voit communément chez les auteurs qui écrivent des livres spéculatifs sur la politique (1). »

Si nous détachons nos regards des couches supérieures du Tiers-état pour les abaisser sur les masses populaires de cette époque, nous y voyons les paysans livrés à leurs travaux habituels, courbés sur leur sillon par la misère, gémissant sous le poids des redevances féodales, de la dîme et des corvées. Libres et propriétaires, ils restent cependant presque aussi ignorants et souvent plus misérables que les serfs, leurs aïeux. Souvent ils sont arrêtés par l'ordre d'un sévère intendant, à l'occasion de la corvée, de la milice, de la mendicité, de la police, dans mille autres circonstances, et traînés devant le tribunal du prévôt qui les juge sommairement et sans appel. Au sein de cet abîme d'isolement et de misère où le paysan vivait éloigné du gentilhomme et du bourgeois, où il se tenait comme fermé et im-

(1) Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, chap. XIII, page 214.

pénétrable, entraient de toutes parts les idées du temps. « Elles y entraient, dit le savant écrivain que nous venons de citer, par des voies détournées et souterraines, et prenaient dans ces lieux étroits et obscurs des formes étranges. » Le paysan n'ignorait donc pas ce qui se passait au-dessus de sa tête, et peut-être se berçait-il de l'espoir d'un avenir meilleur. Néanmoins rien ne paraissait encore changé au dehors. Les mœurs du paysan, ses habitudes, ses croyances semblaient toujours les mêmes; il était soumis, il était même joyeux. »

Dans les villes, les ouvriers, dont le nombre, pendant les soixante ans qui ont précédé la révolution française, a plus que doublé à Paris, devenu l'arbitre du goût, le centre de la vie industrielle de la nation, paraissent encore insouciants et gais lorsque le pain n'est pas cher. Mais l'ouvrier a prêté l'oreille aux idées de réforme partout répandues. Il commence à ne plus supporter qu'avec irritation le gouvernement, les nobles et les riches, accueille les hardiesses irréligieuses des philosophes, et appelle de tous ses vœux une rénovation sociale qui se résume, pour lui, dans l'abolition de tous les priviléges.

Le mouvement était donc large, rapide et profond; il entraînait des rois, des princes, des seigneurs, des gentilshommes qui souriaient à l'œuvre de démolition; il entraînait le clergé, surtout le clergé supérieur, qui se contentait « d'invoquer contre le scepticisme les rigueurs discréditées d'un pouvoir corrompu

au lieu de le combattre par la science et par le talent (1); et il entraînait le peuple lui-même que l'avilissement d'un monarque sans pudeur dans ses excès, sans respect pour la vertu, avait accoutumé à murmurer, et qui, imbu de l'esprit d'examen et de révolte, ne cachait plus son mépris pour la royauté. En un mot, il n'y avait plus une institution intacte, pas une croyance ou un préjugé qui eût espoir de vie. De pernicieuses leçons, de funestes exemples avaient égaré toutes les classes de la société; jamais les mœurs n'avaient été aussi dépravées; jamais l'esprit d'opposition n'avait fait d'aussi rapides progrès; jamais la France n'avait été tourmentée d'un pareil malaise. La catastrophe finale n'était plus prévue seulement par quelques hommes sages et clairvoyants, par des âmes patriotiques et élevées, comme sous Louis XIV, par les Fénelon, les Vauban, les Boisguillebert; tous la prédisaient, tous sentaient trembler le sol, et une femme célèbre, madame de Tencin, écrivait dès 1743 au duc de Richelieu: « A moins que Dieu n'y mette visiblement la main, il est physiquement impossible que l'Etat ne culbute. » Au milieu des nombreux scandales de sa vie, Louis XV lui-même prévoyait cette horrible catastrophe; mais se reposant dans son lâche égoïsme, il disait: « Ceci durera bien autant que moi; mon successeur s'en tirera comme il pourra. » Jamais roi ne parut moins inquiet du dépérissement

(1) Villemain, *Tableau du XVIII siècle*, t. II, page 208.

de la France. « Après moi le déluge, » s'écriait-il encore. Ce fut un déluge de sang. « Après moi le déluge! » En effet, Louis XV avait déchaîné les cataractes et les tempêtes; mais il ne léguait pas d'arche à son successeur (1).

L'histoire impartiale avoue néanmoins qu'en dehors des exagérations et des sophismes entassés par la philosophie, il régnait alors en France une haine des privilèges, un amour de l'égalité et un bon sens pratique qui demandaient de profondes modifications dans le régime de la société. Toutes les aspirations se tournaient vers une répartition plus équitable des charges et des droits, vers un ordre meilleur en politique et en morale, toutes choses qui avaient pour elles la voix puissante de l'opinion publique. Dans ce moment de crise, de foi et d'attente, la France avait besoin d'un roi capable de sonder les abus jusqu'à la racine, de diriger les réformes devenues inévitables, d'enchaîner en même temps la résistance de leurs adversaires et la fougue de leurs partisans, doué de fermeté, de persévérance et d'audace, pour imposer sa volonté à son entourage, inaugurer une politique nouvelle, commander à l'opinion et l'entraîner à sa suite. Malheureusement, Louis XVI se trouvait privé de ces qualités indispensables, et surtout de ce coup d'œil infaillible qui pénètre à une grande distance dans les profondeurs de l'avenir. Ce roi de vingt ans,

(1) Arsène Houssaye, déjà cité, p. 43.

éloigné des débauches de son aïeul, mais aussi de la pratique du gouvernement, d'un naturel irrésolu, toujours dominé par une grande défiance de lui-même, était inférieur aux circonstances. « Pendant sa vie, qui ne fut qu'un long martyre, il eut toujours la douleur d'entrevoir le bien, de le vouloir sincèrement et de manquer de la force nécessaire pour l'exécuter (1). »

Nous avons deux précieux documents qui nous dévoilent le caractère de Louis XVI, caractère ignoré à son avènement, et que plus tard d'autres causes firent méconnaître. L'un est le *Journal* entièrement écrit de sa main, qui commence au 1er janvier 1766 et ne s'arrête qu'au 31 juillet 1792 (2); l'autre, rédigé par lui avant son avénement, est intitulé : *Mes réflexions sur mes entretiens* avec M. le duc de La Vauguyon (3). Ce prince, à la vie pure, aux sentiments religieux, enregistrait scrupuleusement chaque soir, dans son journal d'une incroyable monotonie, toutes les actions de sa journée, les émotions très-régulières de son cœur et les rares événements qui avaient pu réveiller son attention : la promenade, la chasse, les repas, la messe et les vêpres envahissent toutes les pages : — « Promenade à pied au parc de Meudon. — Chasse du cerf aux Loges. Pris trois. — Dîner à la Muette. — J'ai pris du petit-lait. » — Au milieu des circons-

(1) M. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. I.
(2) *Revue rétrospective*, t. V.
(3) Paris, 1851, in-8.

tances les plus difficiles, au milieu même de ces terribles journées qui ébranlèrent profondément la royauté, Lous XVI ne trouve guère d'autres événements à constater (1). Dans ses comptes, il inscrit toutes ses dépenses, quelque minimes qu'elles soient. Cette partie de ses manuscrits montre un grand esprit d'ordre et prouve qu'on n'a pu lui adresser sans injustice les reproches de dilapidations et de profusions de cour. Si le Journal nous laisse un impression peu favorable sur ce roi qui s'y présente avec la bonhomie d'un honnête gentilhomme, de goûts simples au plus haut point, vivant au milieu d'agitations politiques qui semblent étrangères à son âme, il n'en est pas de même des *réflexions;* elles ont en effet une tout autre portée. On trouve dans ce travail médité, le sentiment du devoir, une rectitude de jugement et une pureté d'intentions qui honorent l'homme, un cœur souvent élevé, toujours sensible à la gloire et au bonheur de sa patrie. Ce petit livre, plein de pensées profondes et parfois sublimés, inspire un mélange d'admiration et de sympathie douloureuse pour un prince qui a pu concevoir de la royauté une idée si haute et si austère, et se proposer de faire de l'autorité un usage si magnanime et si chrétien (2).

Il y eut un véritable enthousiasme, un moment de belle et naïve espérance, lorsque le peuple, dont le soulagement était le vœu le plus cher de l'âme sensible et

(1) Voyez la note 1, à la fin du volume.
(2) Voyez la note 2 à la fin du volume.

humaine du jeune prince, le vit s'asseoir sur le trône purifié de Louis XV. La noblesse de son caractère, la pureté de sa vie, qui ne se démentit jamais ; les sentiments de sa haute dévotion unis à des pensées philosophiques et de bienfaisante philanthropie, tout contribuait à montrer dans le nouveau souverain un père et un sauveur de la patrie. Dès son avènement, il rompit avec le passé de son aïeul en éloignant de la cour la comtesse Du Barry, qu'il envoya dans l'abbaye du Pont-aux-Dames près de Meaux (1). C'était un séjour peu riant et dans lequel l'exilée devait trouver plus d'un sujet de regretter le magnifique pavillon de Luciennes, que Louis XV avait fait construire pour elle. Là, elle se soumit à toutes les exigences de la règle monastique, se concilia la respectueuse affection des sœurs, et retrouva bientôt autour d'elle toutes les meilleures amitiés de sa splendeur (2).

Le public attendait avec impatience la chute du *triumvirat* Maupeou, Terray et d'Aiguillon. Disposé à satisfaire l'opinion, le roi résolut d'appeler au secours de son inexpérience un homme mûri par les années et la pratique de l'administration, un sage conseiller qui fût capable de guider ses premiers pas dans le gouvernement. Marie-Antoinette désirait qu'on ne préci-

(1) « Cette mesure était plus de nécessité que de rigueur : quelque temps de retraite forcée était indispensable pour lui faire perdre le fil des affaires. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IV, p 83).

(2) *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, trouvées et commentées par le comte de ***, revues et commentées par Emile Cantrel, p. 343. Paris, 1 vol. in-8°, 1861.

pitât point le choix si important d'un premier ministre, et se flattait de l'espoir d'obtenir le rappel de M. de Choiseul. Comme la cour souhaitait elle-même ce rappel et que le peuple n'y était point défavorable, elle envoya au duc l'invitation de se rendre au château de la Muette, où résidait alors le roi. Mais ses tantes, craignant la part de légitime influence que la reine pouvait exercer sur la volonté de son époux, se coalisèrent avec tous les ennemis de l'alliance autrichienne pour éloigner Choiseul. Madame Adélaïde, qui avait auprès de son neveu le rôle et l'autorité d'une mère, lui parla de son père humilié sous le règne de cet ancien ministre, qu'elle lui peignit d'ailleurs comme un homme immoral, prodigue, insolent, surtout hostile à sa famille, et parvint à effacer les impressions que lui avait données la reine. Les instances de Marie-Antoinette ne purent donc triompher des ressentiments ou des préventions du roi. Il déclara que Choiseul, coupable de torts graves envers le Dauphin, ne serait jamais ministre (1).

(1) L'abbé Baudeau raconte ainsi la visite de M. de Choiseul à la cour : « Il n'est bruit dans Paris que de la réception faite au Choiseul. Le roi a paru un peu embarrassé ; il lui a dit : « Monsieur de Choiseul, « vous avez bien engraissé.... Vous avez perdu vos cheveux ; vous deve- « nez chauve. » La reine lui a fait l'accueil le plus amical. « Monsieur « de Choiseul, je suis charmée de vous voir ici. Je serais fort aise d'y « avoir contribué. Vous avez fait mon bonheur, il est bien juste que « vous en soyez témoin. » Monsieur d'Artois a couru vers lui, les bras ouverts. « Ah ! voilà monsieur de Choiseul ; comment vous portez-vous ? « Comment se porte madame de Choiseul ?... Eh bien ! Chanteloup ! on « dit que c'est charmant ! » Il n'y a pas jusqu'à madame Clotilde qui lui a parlé d'une très bonne grâce ; on dit que la vieille Marsan n'en aura pas dormi de rage. » (*Chronique secrète de Paris sous Louis XVI*, 1774).

Cette résolution ne suffisait pas ; il fallait aussi écarter du ministère tout conseiller qui pouvait inspirer au roi l'idée de gouverner par lui-même avec vigueur et sagesse, dans l'intérêt du bien public. Trois candidats, le cardinal de Bernis, M. de Machault et le comte de Maurepas, disgrâciés sous le dernier règne, étaient recommandés à Louis dans les instructions que lui avait laissées son père. Sa première pensée se porta sur M. de Machault. Cet ancien contrôleur général n'était pas un homme d'État complet ; mais l'énergie de son caractère, son habile prévoyance et son inflexible vertu méritaient cet honneur. Ce choix était sensé ; cependant les courtisans, le jugeant contraire à leurs intérêts, s'efforcèrent de détourner Louis XVI de son dessein. Alors madame Adelaïde s'empressa de jeter à son neveu un autre nom, celui de Maurepas. Soutenue de l'abbé de Radonvilliers, ancien sous-précepteur du roi et aujourd'hui son secrétaire intime, cette princesse fit triompher son protégé que la retraite et l'âge avaient, disait-elle, rendu sage et sérieux. Ce fut elle aussi qui persuada au roi d'envoyer à Maurepas la lettre suivante, qu'il avait écrite pour Machault (1), et dont l'adresse seule fut changée :

« Dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir. Je suis roi, et ce mot renferme toutes les obligations qui

(1) Le jeune roi permit que la même lettre, signée en faveur de M. de Machault, fût adressée à M. de Maurepas. » Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. II.

me sont imposées. Néanmoins ma bonne volonté ne peut remplacer l'expérience qui me manque; j'ai besoin d'un guide éclairé, je crois l'avoir trouvé en vous. Ainsi donc, monsieur le comte, je vous prie de venir m'aider de vos conseils le plus tôt possible.

« LOUIS. »

La nomination du septuagénaire comte de Maurepas aux fonctions de ministre principal commença la série des fautes politiques de Louis XVI.

Maurepas, de la famille de Phélippeaux, avait débuté dans la carrière ministérielle la dernière année du règne de Louis XIV, dès l'âge de seize ans, à la place de M. de Pontchartrain, son père. Il l'avait poussée jusqu'en 1749, où il avait été congédié pour une imprudente épigramme contre madame de Pompadour. Ce vieillard, d'une frivolité excessive, que le marquis de Mirabeau appelait avec raison le *Perroquet de la Régence*, sans idées et sans conduite, d'humeur facile, de caractère aimable, courtisan profond dans l'art de l'intrigue, superficiel dans tout le reste, apportait une rare aptitude au gouvernement, mais aussi une funeste nonchalance. M. de Lafayette, qu'on ne peut suspecter de trop de partialité pour lui, le regarde comme un esprit lumineux. Par son habitude à se sauver des problêmes, afin de ne pas essayer de les résoudre, à se jouer des choses les plus sérieuses, à voir tout avec indifférence, il égara la jeunesse du roi au lieu de la guider dans les circonstances difficiles où se trouvait

l'État. Louis XVI, il faut l'avouer, appliquait mal ses maximes sur la fermeté, sur la connaissance des hommes, sur les moyens de discerner et d'apprécier leurs talents.

Le public n'avait guère d'opinion arrêtée sur Maurepas, sur cet Anacréon-Mécène, disposé à rire toujours, à rire de tout ; il accueillit avec joie le rappel du vieux ministre. Celui-ci résolut de profiter d'une faveur inespérée et employa tout ce qu'il avait d'adresse pour s'emparer de l'esprit du jeune roi. Il y réussit, et Louis, charmé par le travail facile du comte, par sa vive intelligence et par le tour élégant qu'il savait donner aux affaires, lui accorda bientôt toute sa confiance. Cet ancien ministre disgracié, que de méprisables flatteurs osèrent appeler le Nestor de la France, parce qu'il en avait la vieillesse, abusa indignement de cette confiance de son auguste élève. Il ne trouvait en lui aucune des passions si communes à son âge : tous ses soins devaient donc se borner, non à le rendre vertueux puisqu'il l'était déjà, mais à diriger, à modifier le développement de ses vertus, de manière à faire prévaloir celles qui constituent un grand roi sur celles qui ne peuvent en faire qu'un honnête homme couronné. Malheureusement il voulait se venger ou tout au moins se dédommager de cinquante ans d'exil, et la confiance extrême avec laquelle Louis XVI s'était jeté dans ses bras lui en fournissait tous les moyens. Nouveau maire du palais, il s'appliqua uniquement à éloigner le roi de la connaissance des af-

faires, à éteindre toute son énergie, en un mot à le rendre absolument nul, afin de pouvoir régner sous son nom, et de faire ainsi, du premier sceptre de l'Europe, le hochet de son insouciance et de sa caducité. Il lui prescrivit comme un de ses devoirs les plus essentiels, celui de ne prendre aucune décision par lui-même et d'adopter toujours au conseil l'avis le plus nombreux. De cette manière, le comte était assuré que le sien prévaudrait, car de tous les ministres qui lui devaient leur nomination, aucun n'aurait osé le contredire. Aussi doit-on attribuer à l'ennui bien naturel de cet état de dépendance et de nullité les progrès successifs de la passion du monarque pour la chasse. Maurepas, qui trouvait sans doute Louis XVI plus facile à gouverner quand il était accablé de sommeil et de lassitude, se gardait bien de le détourner d'un exercice d'ailleurs si favorable à ses projets (1).

Pour mieux assurer son crédit, Maurepas refusa d'accepter les émoluments d'un premier ministre, et cet acte de simplicité économe le rendit encore plus agréable au roi. Lorsqu'il eut achevé de perdre dans son esprit le duc de Choiseul, et déjoué tous les efforts de Marie-Antoinette, il s'entendit avec Louis XVI pour délivrer la France des anciens ministres dont le peuple attendait la chute avec une extrême impatience, et les remplacer successivement par des hommes que l'opinion semblait désigner au choix du souverain.

(1) Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI*, introduction.

Toutefois, il se réservait de les éloigner s'ils prenaient sur lui une trop grande influence.

De leur côté, les ministres faisaient des efforts désespérés pour se maintenir au pouvoir. L'abbé Terray, contrôleur-général, si justement flétri dans l'histoire, qui ne montrait dans l'administration des deniers publics que le savoir-faire d'un traitant et l'audace d'un misérable, présenta au roi un compte-rendu financier rédigé avec une rare habileté. Afin de se concilier la faveur des esprits, il glissait sur toutes ses odieuses opérations, attribuait à ses soins l'augmentation des recettes, aux accroissements de dépenses survenus dans les autres départements ministériels et dans la maison du roi, le nouveau dérangement de l'équilibre par lui rétabli, les anticipations et les autres expédients. Il concluait en établissant que les impôts portés au maximum ne pouvaient désormais produire un accroissement notable, et que l'économie était d'une absolue nécessité. « Je ne puis plus ajouter à la recette, que j'ai augmentée de soixante millions ; je ne puis plus retrancher sur la dette, que j'ai réduite de vingt millions... A vous, Sire, de soulager les peuples en réduisant les dépenses. Cet ouvrage, si digne de votre sensibilité, vous était réservé. »

Ce travail plus spécieux que solide fit impression sur Louis XVI dont le premier mouvement fut de renoncer au droit de joyeux avènement (1). Il voulut

(1) Cet impôt se prélevait pour la confirmation de tout privilége accordé à des communautés ou à des particuliers.

annoncer lui-même cette faveur à son peuple dans le préambule de l'édit rédigé par l'abbé Terray.

« Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse, et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux. C'est notre premier désir ; et connaissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets, c'est vers cette administration que se tournent nos premiers soins et notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avait des fonds certains pour le paiement exact des arrérages et intérêts promis et des remboursements annoncés ; et considérant cet engagement comme une dette de l'État, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement exact... Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec l'ordre et la sûreté de nos États ; il en est qui dérivent de libéralités, susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue profession, et qui, dès lors, ne présentent que des économies graduelles ; il est enfin des dépenses qui tiennent à notre personne et à la pompe de notre cour. Sur celles-ci, nous pourrons suivre

plus promptement les mouvements de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables. De tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets. Leur bonheur fait notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire, sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux.

» Voulons que cet édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions, et soit comme le gage de nos intentions. »

Sous Louis XV, le droit de joyeux avènement avait été affermé vingt-trois millions, et la compagnie qui avait fait cette spéculation, en avait retiré quarante et un millions ! Elle avait ainsi gagné près de cent pour cent, aux dépens des contribuables.

Marie-Antoinette se distingua de son côté par un acte semblable de générosité. Il existait encore en France un antique usage dont les reines avaient désiré la conservation. A la mort du roi, le peuple payait à la nouvelle reine un droit connu sous le nom de *ceinture de la reine*. Marie-Antoinette ayant appris que ce droit pesait sur les classes pauvres et que les privilégiés avaient trouvé moyen de ne pas y contribuer, supplia le roi de s'opposer à sa perception. Ce désintéressement fut agréable à Louis XVI et la nation applaudit à ce généreux sacrifice de la jeune reine (1).

(1) *Mémoires* de Weber, t. I, chap. I, p. 43.

En même temps, le prix du pain baissait, par suite des pertes qu'avait éprouvées chez l'étranger la société du *Pacte de famine*, qui n'avait pu placer les grains exportés du royaume par permissions secrètes. Du reste, les monopoleurs n'espérant plus la même protection sous un règne qui s'annonçait comme celui de la liberté et du bonheur de la France, se hâtèrent de les ramener sur les marchés français et de s'en débarrasser. Par malheur cette crise salutaire fut de courte durée : le prix du pain remonta, et bientôt s'évanouirent les espérances des classes pauvres. On répandit même dans Paris le bruit qu'un nouveau pacte de famine était substitué à l'ancien, et que le monopole royal allait reprendre son cours. Maurepas se vit alors obligé de déclarer par ses amis que ce bruit était faux et dénué de tout fondement (1).

Enfin l'opinion publique dont le vieux comte s'inquiétait beaucoup obtint satisfaction. Il renvoya d'abord le duc d'Aiguillon (2), son neveu, quoiqu'il lui dût en partie sa nouvelle position. Il sacrifiait ainsi à la Reine l'ennemi personnel de Choiseul et le ministre insolent qui avait osé patronner les chansons répandues contre elle par la cabale ennemie du mariage autrichien. D'Aiguillon eut défense de se présenter à

(1) *Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, t. I, p. 292.

(2) L'abbé Baudeau, dans sa *Chronique secrète de Paris sous Louis XVI*, 1774, porte le jugement suivant sur d'Aiguillon : « Il était parcimonieux dans sa dépense publique autant que possible dans un règne de gaspillage, vétilleur assidu, ce que les ignorants appellent travailleur, despote, colère, rancunier et présomptueux. » (*Revue rétrospective*, 1re série, t. III, p. 74)

la cour, et, des deux ministères qu'il occupait, celui des affaires étrangères fut donné au comte de Vergennes, revenu avec un succès tout récent de l'ambassade de Suède (8 juin) (1), partisan furieux de la vieille politique française, et très hostile à la maison d'Autriche; l'autre, le ministère de la guerre, au comte de Muy, administrateur laborieux, et pour lequel le dauphin, père du roi, avait eu la confiance qu'inspirent une sagesse et une prudence consommées.

Quelques semaines après l'obscur ministre de la marine, Bourgeois de Boynes, homme d'intrigues, sans principes et sans conscience, avec beaucoup de présomption et d'entêtement, fut destitué (2). Maurepas, sur les instances de sa femme, conseillée elle-même par l'abbé de Véry, choisit pour le remplacer Turgot, que ce prêtre philosophe avait eu pour con-

(1) Le même écrivain n'estimait pas M de Vergennes; il le représente comme un plat et bas routinier, qui laisserait faire toutes leurs sottises et friponneries à ces petits rois de France qu'on appelle les *bureaux*. » Plus loin il ajoute : « La nomination des deux nouveaux ministres ne fait pas grande sensation: les étrangers regardent le Vergennes comme un très pauvre sire. On croit que c'est le Thierry, valet de chambre du roi quand il était dauphin, qui l'a fait choisir; mais les gens sensés doutent qu'il tienne longtemps en place. »

« La dévotion et la raideur font beaucoup d'ennemis à M. de Muy. Les militaires en ont peur » (*Revue rétrospective*, 1re série, t. III, p 72 et 76)

(2) « L'oraison funèbre du Bourgeois est faite depuis longtemps. La voici, sur l'air de *Joconde* :

On rit d'un ministre bourgeois
Que chacun abandonne,
Pour n'avoir dans tous ses emplois
Fait plaisir à personne.

Je crois que c'est injustement
Que si fort on le fronde,
Car il va faire en s'en allant,
Plaisir à tout le monde.

(L'abbé Baudeau, *Chronique secrète*, etc. dans la *Revue rétrospective*, 1re série, t. III, p. 293.)

disciple en Sorbonne (20 juillet). Le comte savait que le candidat présenté par sa femme n'avait aucun appui à la cour; d'ailleurs il était loin de soupçonner la noblesse et la fermeté de caractère de Turgot, « ses principes excellents et sa droiture inflexible. » Aussi laissa-t-il la France profiter du hasard providentiel qui ouvrait l'entrée du pouvoir à l'homme le plus capable de conjurer la tempête révolutionnaire.

Le 24 août, Maupeou reçut l'ordre de rendre les sceaux (1), qui furent confiés au premier président du parlement de Normandie, Hue de Miromesnil. Ce magistrat, de capacité médiocre et sans caractère, avait dit-on, obtenu l'estime de Maurepas, son parent, pour avoir joué d'une manière fort plaisante les *Crispins* sur un théâtre de société. Le même jour fut congédié l'abbé Terray (2). Cet ancien clerc au parlement,

(1) Le peuple de Paris désirait depuis longtemps le renvoi de Maupeou et de l'abbé Terray. Aussi l'abbé Baudeau écrit-il dons sa *Chronique secrète*, à la date du 20 août : « Si l'on en croit l'opinion générale des revenans de Compiègne, c'est le chancelier Maupeou qui sera le premier bouc expiateur, chassé dans le désert avec toutes les iniquités du dernier ministère qui fit honnir le feu roi dans ses derniers jours.

L'abbé Terray n'est peut-être pas mieux dans ses affaires que le chancelier, et si le roi faisait d'une pierre deux coups, en les chassant l'un et l'autre par le même ordre, ce serait un beau jour pour lui que ce jour-là. » (Revue rétrospective, 1re série, t. III, p. 396)

Le même écrivain dit à la date du 23 : « Tout Paris attend quelque nouveauté pour le jour de saint Louis, fête du roi. Le public s'est mis dans la tête que, pour lui payer son bouquet, le jeune roi lui fera présent du contrôleur général et du chancelier.

S'ils sont trompés dans cette espérance, ils feront la moue. » (Revue rétrospective, 1re série, t. III, p. 400).

(2) Mercredi 24 août : « Justice, enfin justice; *quæ sera tandem respexit* : l'abbé Terray vient d'être renvoyé tout à plat; c'est enfin chose terminée. » (Id. p. 401).

que Maupeou n'avait pas craint d'offenser en lui adressant ces paroles : « *L'abbé, le contrôle général est vacant, c'est une bonne place où il y a de l'argent à gagner : je veux t'en faire pourvoir,* » devait laisser à son successeur un bien triste héritage. Comme Turgot ne pouvait appliquer ses principes que d'une manière indirecte dans le poste qu'il occupait, Louis XVI le fit passer de la marine au contrôle général où l'appelaient les gens éclairés (1). On donna le ministère de la marine à Sartines, habile chef de police, mais qui n'apportait aucune aptitude à ses nouvelles fonctions (2). Telle fut la fin du triumvirat Maupeou, Terray et d'Aiguillon, devenu odieux à la nation pour avoir prostitué sans honte le pouvoir dans les antichambres d'une illustre courtisane, la comtesse Du Barry.

Le peuple célébra par des démonstrations de joie sauvage la *Saint-Barthélemy* des ministres (3). Il se

(1) Voyez la note 3 à la fin du volume.

(2) « Le petit Sartines est ministre de la marine, à la place de Turgot. Les marins n'en rient que du bout des dents. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète de Paris sous Louis XVI*, dans la *Revue rétrospective* 1re série, t. III, p. 402.)

(3) « On connait le bon mot de l'ambassadeur d'Espagne, M. le comte d'Aranda, lorsqu'on lui apprit le renvoi du chancelier et du contrôleur général. Comme cet événement avait lieu le jour de la Saint-Barthélemy, si fatal dans nos annales, on disait devant cet ambassadeur : *Voilà une belle Saint-Barthélemy de ministres ! — Oui*, répondit-il, *car ce n'est pas le massacre des innocents.* » (*Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, p. 307.)

« On ne chante, dans toutes les rues, que le Roi et M. de Maurepas. On veut lui élever une statue : il commence à la mériter. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète*, etc., dans la *Revue rétrospective*, 1re série, t. III, p. 402).

porta en foule sur la montagne Sainte-Geneviève, y pendit les effigies de Terray et de Maupeou, dont les membres étaient disloqués, comme s'ils venaient d'être roués, et l'abbé en personne courut le danger d'être jeté à l'eau lorsqu'il passait la Seine au bac de Choisy, pour se rendre à sa terre de La Motte. Au Cours-la-Reine, des écoliers turbulents firent tirer et démembrer par quatre ânes, au milieu des bruyants applaudissements des spectateurs, un mannequin en simarre de chancelier. Plusieurs jours de suite les clercs de la basoche, auxquels se mêlaient de nombreux oisifs de la Cité, vinrent, dans la soirée, lancer des fusées et pousser d'horribles clameurs sous les fenêtres de M. Berthier de Sauvigny, premier président du parlement Maupeou. Ce tumulte causa de vives alarmes aux paisibles habitants du voisinage, mais les archers du Palais ayant entrepris de s'y opposer, les mutins, décidés à la résistance, se précipitèrent sur eux et les dispersèrent; un exempt, qui s'appelait Bouteille, fut atteint par eux et assommé sur la place. Un écrit du temps osa même plaisanter sur le nom de ce malheureux.

Dans leur chute, Maupeou et Terray conservèrent des attitudes bien différentes. Le premier, disposé à tout pour satisfaire son ambition, s'était introduit au pouvoir en rampant; dès qu'il s'était cru affermi, il avait relevé la tête et montré l'orgueil d'un affranchi des Césars. Lorsqu'on lui demanda les sceaux, il les rendit avec une fierté qui étonna: « J'avais fait ga-

» gner un grand procès au roi, dit-il; il veut re- » mettre en question ce qui était décidé ; il en est le » maître. » Exilé dans sa terre de Thuit en Normandie, il refusa constamment la démission de sa charge de chancelier, dont on ne pouvait le dépouiller sans lui faire son procès. L'ignominie suivit l'abbé Terray au milieu de sa disgrâce. Il s'était fait donner d'avance sur le bail des fermes qui ne devait commencer qu'au premier janvier de l'année suivante, 450,000 livres de pot de vin ; son successeur lui fit regorger cette somme, et Turgot, au lieu de s'appliquer cette prime honteuse, comme l'usage l'y autorisait, eut la noblesse de l'envoyer au trésor. Il ordonna de l'employer à des objets utiles et au soulagement des malheureux. Après délibération du conseil et sur la décision du roi, on obligea encore Terray de rembourser une somme à peu près égale, qu'il avait puisée dans le trésor pour faire paver une route magnifique, ornée de ponts et de quais jusqu'à son château de La Motte. L'abbé parut profondément affecté de ces deux échecs qu'éprouvait son immense fortune, fruit de ses dilapidations. Il paya, trop heureux d'en être quitte pour cette restitution que Maurepas regardait comme un châtiment peu proportionné aux délits de l'ex-contrôleur général (1).

(1) *Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, p. 308-309.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION DE TURGOT — MALESHERBES. — SAINT-GERMAIN.

Détails sur Turgot. — Son intendance de la généralité de Limoges. — Ses projets pour la restauration de la marine. — Turgot, contrôleur général des finances. — Premières mesures de son administration. — Rappel des parlements, malgré l'opposition de Turgot. — Lit de justice pour la réintégration des magistrats. — Protestation des parlements contre le lit de justice. — La Reine reçoit à Versailles la visite de l'archiduc Maximilien, son frère. — Prétentions de l'archiduc repoussées par les princes du sang. — Réformes de Turgot. — Obstacles qu'il rencontre. — Livre de Necker sur la *Législation des grains*. — *Guerre des farines*. — Les troubles populaires sont comprimés. — Amnistie. — Circulaire adressée aux curés. — Pamphlets contre Turgot et les économistes. — Sacre de Louis XVI à Reims — Renvoi de la Vrillière. — Malesherbes son successeur. — Nombreuses améliorations économiques. — Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre; ses aventures. — Assemblée du clergé de l'année 1775. — Réformes militaires du comte de Saint-Germain — Abolition de la corvée. — Suppression des jurandes et maîtrises. — Ligue contre Turgot. — Résistance du parlement; ses remontrances. — Lit de justice. — Liberté du commerce des vins. — Turgot attaqué par Maurepas. — Retraite de Malesherbes. — Disgrâce de Turgot.

Parmi les grands administrateurs dont l'histoire conserve les noms, Turgot a été le sujet d'importantes et fréquentes études, « parce qu'il appartient à la fois au passé par l'époque où il vécut et où il a it, et à l'avenir par ses idées, ses actes et ses écrits. » Il ne sera donc pas inutile d'entrer ici dans quelques détails nécessaires pour nous faire mieux connaître l'homme qui, dans les premières années du règne de Louis XVI, fut l'âme et l'instigateur d'une réforme sérieuse.

Anne Robert-Jacques Turgot, baron de l'Aulne, né à Paris, le 10 mai 1727, était le troisième fils de Michel-Etienne Turgot, président aux requêtes du palais, pendant onze ans prévôt des marchands, puis conseiller d'État et premier président du grand Conseil. Sa famille, qu'on croit originaire d'Écosse, passa en Normandie à l'époque des Croisades. De grands travaux d'utilité et d'agrément, des actes de courage, d'énergie et d'habileté firent de Michel-Etienne l'un des administrateurs dont le souvenir est resté cher à la capitale. Turgot se montra digne d'un tel père. Il révéla de bonne heure les plus heureuses dispositions intellectuelles, une raison précoce, un cœur excellent, mais aussi une timidité excessive que sa volonté forte ne put surmonter entièrement. Il fit ses premières études au collége Louis-le-Grand et les acheva au collége du Plessis. Dans ces deux établissements il eut pour amis ses condisciples et ses maîtres.

Au collége du Plessis, le jeune Turgot rencontra des professeurs de mérite, Guérin, littérateur estimable, et l'abbé Sigorgne, le premier dans l'Université qui enseigna la doctrine de Newton. Ce fut à cette époque qu'il connut l'abbé Bon, admirateur enthousiaste des écrits de Fénélon, de Vauvenargues, de Voltaire et de Rousseau. Afin de se conformer aux désirs de ses parents qui croyaient trouver pour lui un avenir certain dans la carrière ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint Sulpice d'où il passa à la Sorbonne. Il y prit ses degrés de théologie et le

grade de licencié. Dans cette maison, uniquement consacrée à l'étude, Turgot eut pour condisciples les abbés de Cicé, de Brienne, de Véry, de Boisgelin et Morellet. Les mémoires de ce dernier nous fournissent quelques détails intéressants sur cette époque de la vie de son camarade d'enfance. « Il annonçait dès lors, nous dit-il, tout ce qu'il déploierait un jour de sagacité, de pénétration, de profondeur. Il était en même temps d'une simplicité d'enfant, qui se conciliait en lui avec une dignité respectée de tous ses camarades et même de ses confrères plus âgés. Sa modestie et sa réserve eussent fait honneur à une jeune fille. Il était impossible de hasarder la plus légère équivoque sur certain sujet sans le faire rougir jusqu'aux yeux, et sans le mettre dans un extrême embarras. Cette réserve ne lui empêchait pas d'avoir la gaieté franche d'un enfant, et de rire aux éclats d'une plaisanterie, d'une pointe, d'une folie (1).

Turgot passa dans la maison de Sorbonne deux années pendant lesquelles l'étude de la théologie développa la fécondité, la justesse, l'étendue et l'élévation de son esprit. D'ailleurs, il ne se livrait pas uniquement à cette étude. Les langues anciennes et modernes, la littérature, le droit, la géographie, l'histoire, les sciences exactes l'occupaient en même temps, ainsi que ses condisciples, dont la plupart, animés de la même ardeur, partageaient ses goûts.

(1) Morellet, *Mémoires*, t. I.

Durant son séjour au séminaire de Saint-Sulpice et à la Sorbonne, il composa plusieurs écrits qui témoignaient de son activité, de son érudition solide, de sa pensée puissante et de ses vues originales, dans un âge où d'ordinaire les plus beaux génies ne donnent encore que des espérances (1).

Avec les vertus propres à faire un ecclésiastique, Turgot avait des principes qui ne lui permettaient plus de se consacrer à cet état. Il résolut de s'y soustraire, fit connaître son intention à ses parents, obtint leur agrément et quitta pour toujours l'habit ecclésiastique (1751). Ses amis, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véry, de Boisgelin voulurent le détourner de sa détermination et lui dépeignirent les brillants avantages temporels auxquels il renonçait en quittant l'Église; mais leurs discours ne purent ébranler l'âme de Turgot. Entraîné par une vocation naturelle et par les traditions de la famille vers la magistrature et l'administration, il ambitionna une charge d'avocat du roi au Châtelet pour se trouver dans la nécessité d'acquérir l'art de la parole si précieux à l'homme public. Mais au lieu de cette place, il fut pourvu, en 1752, de celle de conseiller substitut du procureur général. Il remplit ses fonctions avec un zèle intelligent et une probité scrupuleuse, fut nommé, à la fin de la même année, conseiller au Parlement, et cessa d'appartenir à

(1) J. Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, chap. I-II, p. 1-7. Paris, un vol. in-8°, librairie de Didier. — A. Mastier. *Turgot, sa vie et sa doctrine*, chap. I, p. 7-20. Paris, un vol. in-8°, librairie de Guillaumin et Comp.

cette compagnie le 28 mars 1753, où il obtint le titre de maître des requêtes.

On cite de Turgot, dans les devoirs de sa nouvelle profession, un trait d'une rare délicatesse. Il avait été chargé d'examiner une affaire dans laquelle de graves inculpations étaient dirigées contre un employé des finances. Persuadé que cet homme était coupable, il ne se pressait point de donner la preuve de ses prévarications. Mais après de longs délais, un examen sérieux des pièces lui démontra l'innocence de l'accusé. Il se crut dès lors obligé de réparer le préjudice que lui avait causé son retard; il s'enquit du chiffre des appointements dont il avait été privé pendant la durée du procès, et lui en fit remettre le montant avec cette déclaration que c'était de sa part un acte non de générosité, mais de justice (1).

Pendant les huit ans que Turgot fut attaché au Conseil d'État, il employa aux sciences, aux lettres, à la philosophie, tout le temps que lui laissait son service. A cette période de sa vie se rattachent ses écrits sur la tolérance religieuse, question qu'il avait approfondie, dans la maison de Sorbonne; ses articles pour l'Encyclopédie, dont un, l'article *Foires et marchés*, est un éloquent plaidoyer en faveur de la liberté du commerce; et son éloge de Gournay, document précieux sur la vie et les idées de cet économiste célèbre.

(1) Condorcet, *Vie de Turgot*.

Vincent de Gournay, fils d'un négociant et longtemps négociant lui-même, avait été nommé intendant du commerce par l'influence du contrôleur général Machault. Une rare communauté de principes et de sentiments lia Turgot d'amitié à Gournay, Il ne le quitta presque pas et, dans sa société, il connut Trudaine, ancien et respectable magistrat, alors chef du bureau du Commerce et des Manufactures et administrateur aussi habile qu'énergique. Vers la même époque, il connut encore Quesnay, premier médecin ordinaire de Louis XV, que sa charité, ses qualités patriotiques et sociales faisaient estimer de tous, et qui fut regardé comme le patriarche de la secte des économistes. Turgot étudia les ouvrages de Quesnay, se pénétra de sa doctrine et adopta un grand nombre de ses principes, auxquels l'avaient préparé ses méditations antérieures.

Malgré ses liaisons avec les philosophes, les beaux esprits et les physiocrates de son temps, Turgot ne craignait pas de blâmer l'air de secte qu'ils se donnaient. « C'est l'esprit de secte, disait-il, qui appelle sur les vérités utiles les ennemis et la persécution. Quand un homme isolé propose modestement ce qu'il croit la vérité, s'il a raison, on l'écoute ; s'il a tort, on l'oublie. Mais lorsqu'une fois des savants mêmes se sont mis à faire corps, à dire *nous*, à croire pouvoir imposer des lois à l'opinion publique, l'opinion publique se révolte contre eux avec justice, parce qu'elle ne doit recevoir de lois que de la vérité, et non d'aucune

autorité. Tout corps voit bientôt sa livrée portée par des imbéciles, par des fous, par des ignorants, fiers, en s'y agrégeant, de faire un personnage. Il échappe à ces gens des sottises et des absurdités. Alors les esprits aigris ne manquent pas de les imputer à tous les confrères de ceux qui se les sont permises. On réclame en vain : les lumières s'obscurcissent ou s'éteignent au milieu des querelles, où bientôt on ne s'entend plus. Les gens sages craignent de se compromettre en les rallumant, et la vérité importante qu'on avait découverte demeure étouffée et méconnue. Elle paie les dettes de l'erreur, de la partialité, de la prétention, de l'exagération, de l'imprudence avec lesquelles elle a fait la faute de s'associer. »

La mort de Gournay, arrivée en 1759, fut une perte très sensible à Turgot. Il demanda ses premières consolations à l'amitié de M. Trudaine et passa auprès de lui, à Montigny, quelques mois de son deuil. L'année suivante, il chercha une nouvelle diversion à ses regrets dans les grands spectacles de la nature : il visita les Alpes et la Suisse. Ce long voyage lui permit de recueillir une foule d'observations sur l'industrie et le commerce de ces contrées. Pendant son séjour à Genève, il alla voir aux *Délices* Voltaire le patriarche, qu'une lettre de d'Alembert avait prévenu de cette visite. Voltaire accueillit Turgot avec plaisir, fut très content de lui, et, quelques jours après, il répondait à d'Alembert : « Je suis encore tout plein de M. Turgot. Je ne savais pas qu'il eût fait l'article

Existence : il vaut encore mieux que son article. Je n'ai guère vu d'homme plus aimable ni plus instruit ; et, ce qui est rare chez les métaphysiciens, il a le goût le plus fin et le plus sûr (1). »

Ces courses, au milieu de mille accidents curieux de la nature, tantôt champêtre et gracieuse, tantôt imposante et terrible, dans une contrée où se trouve écrite en caractères ineffaçables l'histoire des bouleversements qui ont changé la face de notre globe, consolèrent Turgot des impressions douloureuses que lui avait causées la perte de son ami. Quelques mois s'étaient écoulés depuis son retour, lorsqu'il fut nommé intendant de la généralité de Limoges. « En devenant administrateur, Turgot ne cessa pas d'être économiste : il était du nombre de ceux qui savent interroger les faits et en comprendre la portée. Mais les études variées et approfondies auxquelles il s'était livré avant d'entrer aux affaires, près de neuf ans passés au Conseil du roi, en qualité de maître des requêtes, furent une belle préparation à un poste administratif supérieur. Il en est de l'administration comme des voyages : plus on sait déjà, plus on y apprend.

« En acceptant l'intendance de la généralité de Limoges, Turgot devient véritablement homme public, et se montre un homme d'État du premier mérite. Son administration, qui dura treize ans, présente le

(1) Voltaire, *Œuvres*, t. IX, p. 156, édition Beuchot.

spectacle d'une intelligence supérieure au service d'une volonté ferme, constamment appliquée au bien public, et assez heureuse pour le réaliser souvent, quoique pas toujours secondée par le gouvernement comme elle aurait dû l'être. Malgré ces empêchements, malgré ceux bien plus grands encore d'une législation non-seulement imparfaite, mais fondée sur des principes réprouvés par l'équité et les lumières nouvelles, l'autorité du génie et de la vertu parvint plus d'une fois à vaincre toutes les résistances, à surmonter l'opposition de l'inertie, des préjugés et des intérêts privés (1). »

Le premier soin de Turgot en arrivant dans la généralité de Limoges, une des provinces les plus pauvres du royaume, fut de s'entourer de documents statistiques recueillis avec la plus grande exactitude, et de s'adresser aux curés aussi bien qu'à ses subdélégués pour obtenir les renseignements qu'il leur était plus facile de se procurer. Cette généralité gémissait sous l'oppression de la taille qui avait décuplé depuis deux siècles et que son injuste répartition rendait plus lourde encore. Elle supportait une surcharge de plus de sept cent mille livres, par suite d'une erreur de calcul qu'un long usage avait consacrée, ne pouvait solder son arriéré d'un million, et pour opérer la levée de la contribution annuelle, trois ans suffisaient à peine. Jamais la misère et le désespoir n'avaient

(1) J. Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, chap. IV, p. 19-20.

fait des progrès aussi effrayants, surtout dans les campagnes ; les villages étaient infectés de mendiants.

Turgot s'empressa de réclamer contre cette charge inique. Sans cesse préoccupé des moyens de soulager le pauvre peuple, il se donna des soins infatigables, fit entendre des plaintes énergiques, souvent éloquentes, et sollicita chaque année des dégrèvements pour sa généralité. Dans l'intérêt de ses administrés, il rédigea de longs mémoires pleins de détails lumineux, et ne se lassa jamais de reproduire les mêmes faits, les mêmes raisonnements, jusqu'à ce qu'il fût écouté. Il y avait une année qu'il administrait sa province avec cet esprit d'équité et de bienfaisance, lorsqu'on lui proposa l'intendance de Lyon, beaucoup plus avantageuse que celle de Limoges. Loin d'accepter avec empressement un poste mieux rétribué, Turgot manifesta le désir de rester dans une province, que lui rendait chaque jour plus chère son immense travail dont il espérait bientôt de recueillir les fruits. Déjà il avait refusé l'intendance de Rouen par la même raison, et plus tard encore il refusa celle de Bordeaux. A cette occasion, il écrivit au contrôleur général Bertin : « J'ai commencé un très-grand travail sans avoir pu encore rien achever. Je vous avoue que, malgré la peine qu'il me doit donner, je l'abandonnerais à regret. Quoique préparé par une assez longue habitude du travail en différents genres, il m'a fallu donner beaucoup de temps et d'application pour m'instruire à fond de cette matière qui m'était toute

neuve. Il faudrait que mon successeur se livrât à la même étude, et laissât, en attendant, les choses en un état de suspension forcée, toujours dangereuse ; ou, ce qui ne l'est pas moins, en décidât pendant quelque temps beaucoup au hasard. Si donc, comme j'ai lieu de l'espérer d'après l'approbation que vous avez bien voulu donner à ce que j'ai déjà fait, vous êtes dans l'intention d'établir en Limousin le système de la taille tarifée sur des principes plus solides que par le passé, je sacrifierai avec grand plaisir les avantages et les agréments que je trouverais dans l'intendance de Lyon, et je vous prierai de vouloir bien me laisser à Limoges, à la suite du travail que vous m'avez permis d'entreprendre (1). » Ainsi, pour opérer le bien qu'il méditait, Turgot oublia son avantage personnel ; mais il n'obtint pas toujours l'appui de l'autorité supérieure, et malgré ses constants efforts il ne parvint qu'à faire cesser les injustices les plus criantes dans la répartition arbitraire de la taille.

De tous les fléaux qui désolaient les campagnes, le plus odieux était la corvée pour la confection et la réparation des routes. Malgré une circulaire du contrôleur général Ory, qui l'avait appliquée à toute la France, en 1737, cette imposition imaginée pour avoir de bonnes routes sans les payer, n'avait jamais été établie dans les environs de Paris. Dans quelques provinces, même très-pauvres, les travaux exécu-

(1) V. Lettre au contrôleur général Bertin, *Œuvres* de Turgot, t. I, p. 511.

tés annuellement par la corvée pouvaient s'élever à 700,000 livres. On sait que les nobles et les ecclésiastiques en étaient exempts. Turgot, avec l'assentiment des corvéables de sa généralité, vint à bout de transformer la corvée en une taxe locale, et tous ses administrés y gagnèrent. Pendant le temps de son intendance, cent soixante lieues de routes nouvelles furent construites, les anciennes furent réparées et entretenues aux frais de l'État par des hommes qui reçurent un salaire et trouvèrent du pain. Le paysan ne se vit plus contraint de donner un certain nombre de ses journées de travail ou de celles de ses bœufs et de ses chevaux pour s'acquitter fort mal d'une tâche qui l'exposait à des pertes de toute nature et quelquefois à la prison, car les intendants étaient armés du droit d'emprisonner les récalcitrants ou de leur envoyer des garnisaires.

Turgot supprima une autre espèce de corvée plus violente et plus odieuse encore que la première. C'était la corvée pour le transport des effets militaires, toutes les fois que les troupes changeaient de place : charge fort onéreuse dans un temps où chaque régiment menait à sa suite un lourd bagage. Il fallait rassembler de très-loin un grand nombre de charrettes et de bœufs pour les traîner. A l'occasion de cette espèce de corvée, les paysans étaient souvent exposés à d'injustes vexations, que signale Turgot lui-même, dans une lettre au contrôleur général. « Il est très-fréquent, dit-il, que, pendant la route,

les soldats se jettent sur les voitures déjà très-chargées; d'autres fois, impatientés de la lenteur des bœufs, ils les piquent avec leurs épées, et si le paysan veut faire quelques représentations, vous imaginez que la dispute tourne toujours à son désavantage, et qu'il revient accablé de coups (1). » Le service des transports militaires fut désormais effectué par des entrepreneurs que paya la province entière, au grand avantage de l'armée et des cultivateurs.

L'obligation du service militaire, imposée sous le nom de milice, pesait sur le peuple, et presque uniquement sur le paysan. De toutes les charges publiques, aucune ne paraissait plus insupportable aux campagnes que celle-là; pour s'y soustraire, les jeunes paysans s'enfuyaient souvent dans les bois, où il fallait les poursuivre à main armée (2). Pour triompher de l'extrême répugnance des Limousins à payer cet impôt du sang, Turgot le répartit d'une manière plus équitable entre les communes, prit des mesures habilement énergiques, et persuada au ministre de la

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 105.

(2) « Il faut attribuer cette extrême répugnance des paysans de l'ancien régime pour la milice moins au principe même de la loi qu'à la manière dont elle était exécutée; on doit s'en prendre à la longue incertitude où elle tenait ceux qu'elle menaçait (on pouvait être appelé jusqu'à quarante ans, à moins qu'on ne se mariât); à l'arbitraire de la révision, qui rendait presque inutile l'avantage d'un bon numéro; à la défense de se faire remplacer; au dégoût d'un métier dur et périlleux, où toute espérance d'avancement était interdite; mais surtout au sentiment qu'un si grand poids ne pesait que sur eux seuls, et sur les plus misérables d'entre eux, l'ignorance de la condition rendant ses rigueurs plus amères. »

(Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, chap. XII, p. 197.

guerre de fermer les yeux sur la violation des ordonnances contraires au remplacement. Grâce à cette sage conduite, il eut bientôt le bonheur d'apprendre à ce ministre la réconciliation de ses administrés avec la milice. Dans sa lettre, il n'oublia pas de plaider la cause du remplacement, ou plutôt de la liberté. « Je sais, écrivit-il, tout ce qu'on peut dire sur l'obligation dans laquelle est tout citoyen de s'armer contre l'ennemi commun et sur la considération due à l'état des défenseurs de la patrie; mais je sais aussi les réponses qu'il y aurait à y faire et que fourniraient la constitution des sociétés et des gouvernements modernes, la composition de leurs armées, l'objet et la nature de leurs guerres. On peut sur cela dire beaucoup de choses éloquentes pour et contre; ces phrases n'en imposent à personne; le peuple même sait depuis longtemps les apprécier, et il faut toujours en revenir à la réalité... »

« Le royaume a besoin de défenseurs sans doute : mais s'il y a un moyen d'en avoir le même nombre, de les avoir meilleurs, sans forcer personne, pourquoi s'y refuser? N'est-il pas préférable par cela seul qu'il est plus doux. Pourquoi défendre aux garçons d'une paroisse de se délivrer de toutes les inquiétudes du sort par le sacrifice d'une somme modique pour chacun, mais qui, par la réunion de toutes les contributions, devient assez forte pour engager un d'entre eux à remplir librement ce qu'on exige d'eux? Pourquoi s'opposer à ce qu'un homme, nécessaire à

sa famille, mette à sa place un homme qui fera le même service avec plaisir? »

Une affreuse disette qui affligea la généralité de Limoges pendant les années 1770 et 1771, fit encore briller davantage l'énergie, le désintéressement, la justice et la charité de Turgot. « On ne peut penser sans frémir, écrivait le sage administrateur dans son avis sur l'imposition de la taille pour l'année 1771, au sort qui menace les habitants de cette province. De quoi vivront les bourgeois et les paysans qui ont vendu leurs meubles, leurs bestiaux, leurs vêtements pour subsister? Avec quoi les secourront, avec quoi subsisteront eux-mêmes des propriétaires qui n'ont rien récolté, qui ont même pour la plupart acheté de quoi semer, et qui, l'année précédente, ont consommé au delà de leurs revenus pour nourrir leurs familles, leurs colons et leurs pauvres? On assure que plusieurs domaines dans ce canton désolé n'ont point été ensemencés faute de moyens. Comment les habitants de ces malheureuses paroisses pourront-ils payer des impôts? Comment pourront-ils ne pas mourir de faim? Telle est cependant leur situation sans exagération aucune (1). » Il fallait remédier à l'excès du mal. Nous voyons alors l'intendant adopter une foule de grandes mesures, maintenir la liberté du commerce des grains, imposer une contribution à tous les habitants aisés pour venir au secours des pauvres, former

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 296.

dans les paroisses des assemblées et des bureaux de charité, organiser des ateliers pour tous ceux qui pouvaient travailler et manquaient d'ouvrage.

« L'une des parties les plus admirables de cette philanthropie si intelligente et si active, c'est celle où ce grand homme de bien descend jusqu'aux *différentes manières peu coûteuses de préparer le riz*. Et pour que rien ne manque à ses instructions, il donne l'adresse des divers marchands où l'on peut trouver cette substance alimentaire aux conditions les plus favorables, le tout sans pots-de-vin. Dans une autre instruction, il enseigne à cultiver la pomme de terre à la manière irlandaise, et suivant les deux méthodes usitées en France. Il fait connaître les différents usages de ce tubercule précieux, et en indique les meilleurs dépôts. Il fait plus, il apprend à un peuple ignorant, routinier et prévenu, à s'en nourrir; il en fait servir tous les jours à sa table. Digne ministre futur d'un roi qui devait donner le même exemple à ses courtisans, et dissiper un préjugé qui n'était pas sans influence sur la partie la plus pauvre du peuple (1)! »

Combattu par ces différentes mesures, le fléau sévit avec moins de violence, et la généralité de Limoges fut délivrée des horreurs de la famine. Si Turgot avait forcé l'égoïsme des propriétaires et surtout des privilégiés à des sacrifices que réclamaient impérieusement les circonstances, il avait donné l'exemple du plus

(1) J. Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, chap. IV, p. 34.

noble désintéressement. Tout ce qu'il avait d'argent disponible, il n'avait point hésité à le consacrer au soulagement des pauvres. C'est dans le même but qu'il avait eu recours à un emprunt de vingt mille livres.

Tels furent les principaux actes de l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges. Ses grands travaux, sa rare sagacité, son généreux dévouement eurent-ils des résultats aussi importants que l'ont prétendu tous ses biographes? Hélas! non, l'histoire impartiale doit l'avouer. A les croire, il avait répandu le bien-être et la prospérité dans sa province, de sorte que la généralité de Limoges paraissait dans la France comme une nouvelle Salente, enclavée dans un vaste royaume en proie à la misère. C'est là une exagération que détruisent les faits eux-mêmes. Turgot, en effet, retenu par les obstacles que lui présentait une législation imparfaite, n'a point touché et ne pouvait toucher aux privilèges. Il a reparti d'une manière plus équitable la taille dans les campagnes et dans les villes; mais la taille n'en a pas moins continué de peser sur les seuls roturiers. « Il a transformé la corvée pour la construction et l'entretien des chemins; d'une imposition en nature, qui ne tombait que sur quelques paroisses, il a fait une imposition en argent supportée par toutes les paroisses. C'est quelque chose pour la justice; la charge est allégée, il faut le reconnaître; mais les privilégiés n'en demeurent pas moins exempts. Il a adouci le fardeau de la

milice ; mais ce fardeau retombe toujours sur les seuls habitants des campagnes; non seulement les privilégiés, mais encore les valets des privilégiés en sont dispensés (1). » En un mot, l'habile intendant de Limoges, dont le pouvoir était borné, diminua la misère de sa province, mais il ne lui donna ni l'abondance ni la prospérité. Pour nous en convaincre, il suffit de lire ses *Avis annuels sur l'imposition de la taille;* on y voit que la misère va toujours croissant et que l'état du Limousin, où les roturiers et les habitants des campagnes gémissent sous le poids énorme des impositions, est encore plus triste en 1774 qu'en 1761.

Après les deux années si calamiteuses de la disette qui se fit sentir dans la province, les progrès de la misère y sont effrayants, et les contribuables se trouvent dans l'impossibilité de payer; aussi les arrérages augmentent toujours, et la dette de la province, en 1773, s'élève à la somme de quatre millions. Les derniers avis de Turgot sur l'imposition de la taille, nous présentent à côté de sa paternelle sollicitude la détresse des campagnes. Dans une lettre à l'abbé Terray, lettre qui prouve les conceptions de sa bienfaisance, les mesures adoptées par sa charité, il ajoute, après avoir établi le montant des impositions que doit payer la province en 1771 : « Voyez s'il est possible, je dis possible physiquement, qu'elle paye le courant et ces énormes arrérages, je ne dis pas sans écraser les con-

(1) A. Mastier, *Turgot, sa vie et sa doctrine*, chap. I, p. 64.

tribuables, mais même en les écrasant (1).» Plus tard, en 1773, il se montre plus pressant et plus désespéré : « Le mal est connu ; il est temps de songer au remède ; si l'on ne se hâte de soulager des malheureux courbés sous le faix, il ne sera plus temps d'aller à leur secours quand ils auront succombé à l'excès de leurs maux ; quand la dépopulation, les émigrations, la mort des cultivateurs, l'abandon des domaines et des villages entiers auront achevé de changer en désert le quart d'une province. Si les impôts restent les mêmes, il faudra que les arrérages augmentent chaque année : qu'y gagnera le trésor royal? rien sans doute! Un soulagement actuel proportionné aux malheurs de la province, un changement dans la proportion de ses impositions, qui la ramènerait au niveau des autres provinces, feraient respirer les peuples, leur feraient entrevoir l'espérance d'arriver à la fin de leurs maux, et leur donneraient les moyens de se rapprocher du courant dans leurs payements. Le roi recevrait toujours autant, car on doit être sûr qu'ils payeront toujours ce qu'ils pourront payer (2). »

Ainsi, malgré son zèle, son habileté et ses lumières, Turgot vit la plupart du temps son travail condamné à la stérilité par l'existence des classes privilégiées, et les entraves apportées à l'industrie et au commerce ; il ne put bannir de sa province la misère qui l'accablait. Du reste, il sentait mieux que personne

(1) Œuvres de Turgot, *Lettre à l'abbé Terray*, t. I, p. 611.
(2) Œuvres de Turgot, *Lettre à l'abbé Terray*, t. I, p. 623.

sa propre impuissance (1), C'est avec une sorte de découragement qu'il s'en plaignait dans une lettre à Condorcet, son principal correspondant. « Je crois, lui écrivait-il, la satisfaction résultant de l'étude supérieure à toutes les autres satisfactions. Je suis bien convaincu qu'on peut être par elle mille fois plus utile aux hommes, que dans toutes nos places subalternes où l'on se tourmente, et souvent sans réussir, pour faire quelques petits biens, tandis qu'on est l'instrument forcé de très grands maux (2). »

Mais un champ plus vaste allait s'ouvrir à l'activité et au talent de Turgot. Appelé d'abord au ministère de la marine, qu'il n'occupa que cinq semaines, il marqua son court passage par un acte de justice. Les ouvriers du port de Brest réclamaient des arrérages de dix-huit mois sur leur salaire. Il les fit payer après avoir reconnu la justice de ces réclamations. Nous savons par Dupont de Nemours, son secrétaire et son confident pendant toute la durée de son ministère, quels vastes projets avait formés Turgot pour donner à la France le rang qu'elle doit occuper sur mer et sur terre. Nos relations amicales avec la Suède lui faisaient concevoir l'espérance d'obtenir une construction moins coûteuse de nos vaisseaux et d'étendre notre commerce avec les États Scandinaves.

Aucun ministre n'avait eu des idées plus libérales

(1) A. Mastier, *Turgot, sa vie et sa doctrine*, chap. I, p. 67.
(2) *Lettre à Condorcet*. Œuvres de Condorcet, t. I.

que celles de Turgot sur les colonies. « A ses yeux les colonies réunissaient un double avantage : elles offraient un débouché aux capitaux et à l'excès de la population de la métropole; en outre, elles formaient avec la mère-patrie une confédération naturelle, plus solide que celles qui reposent sur la foi des traités. Mais Turgot était loin d'approuver la conduite de l'Angleterre à l'égard de ses colonies. « Il pensait fortifier la France continentale de toutes les sympathies de la France coloniale, et travailler ainsi à la prospérité croissante de l'une et de l'autre. Sa politique en ce point était la même que celle qui avait présidé et qui devait présider encore à son administration intérieure : politique aussi simple qu'heureuse, la justice par la liberté ou la liberté par la justice. L'une c'est l'autre ; la véritable liberté ne peut excéder la justice, et la justice consiste à respecter ou à faire respecter la liberté. Pourquoi dès-lors eût-il fait de Saint-Domingue ou de la Martinique des possessions vassales de quelques armateurs Gascons, Bretons ou Normands ? Pourquoi ne les eût-il pas laissées libres d'établir les relations commerciales qu'elles auraient estimées les plus avantageuses ? Pourquoi leur imposer des charges qui auraient dépassé les frais de leur administration, c'est-à-dire les avantages qu'elles recevaient et devaient payer? Traiter autrement les colonies, c'était, suivant lui, les traiter en esclaves, les indisposer, les empêcher de prospérer, et par là même mettre un obstacle aux grands avantages que la métropole aurait

pu retirer de relations équitables et amicales avec des colonies paternellement administrées (1). »

Turgot était partisan de l'affranchissement des esclaves, mais, ennemi de tout désordre, il voulait un affranchissement favorable aux droits et aux intérêts du propriétaire et des esclaves, qui pût fixer l'avenir de l'un et des autres sur des bases inébranlables.

Plus de vingt ans auparavant, il avait prévu dans son discours sur les progrès successifs de l'esprit humain, la révolution de l'Amérique anglaise; dans une lettre au docteur Josias Tucker il indiquait, avec une rare pénétration d'esprit, les conséquences avantageuses du grand changement qu'il entrevoyait au-delà des mers. Il pensait que si la guerre venait à éclater entre la France et l'Angleterre, la France devait occuper dans l'Inde les forces de sa rivale; mais il ne voulait pas que, dominée par l'ambition, elle entreprît la conquête de cette partie de l'Asie.

Convaincu que la liberté du commerce peut enfanter les plus heureux résultats, Turgot aurait voulu faire des îles de France et de Bourbon des ports absolument francs, ouverts à tous les peuples, à toutes les religions. Il espérait que l'Ile de France deviendrait, par sa position, le centre du plus grand négoce que le monde eût jamais vu entre l'Orient et l'Occident. Dupont de Nemours devait partir pour cette île afin de mettre à exécution les magnifiques projets du ministre

(1) J. Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, chap. II, p. 131.

de la marine, quand Turgot remplaça l'abbé Terray au contrôle-général.

Des bienfaits considérables, l'exemption du droit de joyeux avènement, l'abrogation de la loi rigoureuse qui rendait les taillables solidaires pour le paiement de l'impôt, la promesse d'acquitter la dette publique et le renvoi de ministres justement méprisés, inauguraient dignement le règne de Louis XVI. Empressé d'alléger les souffrances de son peuple, le jeune roi ne recula d'abord devant aucune étude d'amélioration et se mit résolûment à l'œuvre avec Turgot. Le premier acte du nouveau ministre, en acceptant la charge de contrôleur général, fut de résumer, dans un programme tracé à Compiègne, au sortir d'une entrevue avec le roi, les propositions qu'il avait développées devant Louis XVI, afin de les fixer dans la mémoire du souverain. On y retrouve tout le passé du philosophe et celui de l'administrateur convaincu que le bonheur du grand nombre est le fondement le plus solide de la puissance des États. — Point de banqueroute, ni avouée, ni masquée par des réductions forcées. Point d'augmentation d'impôts, la raison en est dans la situation de vos peuples, et plus encore dans le cœur de Votre Majesté. Point d'emprunts, parce que tout emprunt diminue toujours le revenu libre ; il nécessite, au bout de quelque temps, ou la banqueroute, ou l'augmentation des impositions. Il ne faut, en temps de paix, emprunter que pour liquider les dettes anciennes, ou pour liquider d'autres

emprunts faits à un denier plus onéreux. — Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen. C'est de réduire la dépense au-dessous de la recette, et assez au-dessous pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions. Obliger les chefs des autres départements à se concerter avec le ministre des finances pour les dépenses de leurs ministères, et à discuter avec lui en présence du roi, le degré de nécessité des dépenses proposées. — Plus de grâces directes ou indirectes sur les impôts ; plus d'intérêts gratuits dans les fermes, plus de croupes, plus de priviléges. — Turgot insiste sur l'économie qu'il regarde comme la préface nécessaire des réformes. Il montre qu'elle n'est pas moins commandée par la politique, que par le devoir moral de soulager le peuple ; que, sans elle, l'État sera toujours dans la dépendance des financiers ; qu'il est impossible de se livrer à aucune amélioration du régime intérieur de la société ; que l'intrigue et la malveillance continueront d'exploiter le mécontentement et les inquiétudes du peuple à leur profit ; que de l'économie dépendent la prospérité du règne de Louis XVI, le calme au dedans, la considération au dehors, le bonheur de la nation et celui du monarque.

« Je ne demande point à Votre Majesté d'adopter mes principes sans les avoir examinés et discutés, soit par elle-même, soit par des personnes de confiance en sa présence ; mais, quand elle en aura reconnu la justice et la nécessité, je la supplie d'en maintenir

l'exécution avec fermeté, sans se laisser effrayer par des clameurs qu'il est impossible d'éviter en cette matière. — J'ai prévu que je serais seul à combattre contre les abus de tout genre, contre les efforts de ceux qui gagnent à ces abus; contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser le désordre. J'aurai à lutter même contre la bonté naturelle, contre la générosité de Votre Majesté et des personnes qui lui sont les plus chères. Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des grâces. On m'imputera tous les refus; on me peindra comme un homme dur, parce que j'aurai représenté à Votre Majesté qu'elle ne doit pas enrichir, même ceux qu'elle aime, aux dépens de la subsistance de son peuple. Ce peuple auquel je me serai sacrifié est si aisé à tromper, que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures que je prendrai pour le défendre contre la vexation. Je serai calomnié et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. J'ose lui répéter ici, dit-il en terminant, ce qu'elle a bien voulu entendre et approuver. La bonté attendrissante avec laquelle elle a daigné presser mes mains dans les siennes, comme pour accepter mon dévouement. Elle soutiendra mon courage... Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être audessus de mes forces; que c'est à elle personnelle-

ment, à l'honnête homme, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne (1). »

Touché et subjugué tout à la fois par l'accent de la vertu et par l'autorité de ce grand caractère, Louis XVI renouvela au contrôleur général la promesse de le soutenir, et Turgot entra d'un pas ferme dans la carrière dont son œil exercé avait mesuré tous les périls. De tous les économistes de l'époque, nul ne comprenait mieux que lui ce qu'il y avait à faire. Son plan général de réforme était si vaste qu'il contenait tout ce que la révolution n'a pu effectuer qu'au milieu de sanglants orages. Il entreprit de l'exécuter, non avec précipitation ou comme un novateur fougueux, ainsi que l'ont dit ses ennemis, mais avec une rare prudence, car il n'avait point oublié ces principes de l'école de Gournay, que la mesure est nécessaire dans la réforme des abus, que toutes les améliorations ont besoin d'être préparées, et que les secousses trop subites sont dangereuses. Ce plan de réforme reposait sur différentes mesures. La première et la plus importante de toutes les institutions, suivant Turgot, était celle d'un *Conseil de l'instruction nationale,* sous la direction duquel il aurait placé les Académies, les Universités, les colléges et les petites écoles. « Ce conseil, dit-il à Louis XVI, dans le *Mémoire sur les municipalités,* ferait composer des livres classiques d'après un plan suivi, de manière que l'un

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 165-169.

conduisît l'autre, et que l'étude des devoirs du citoyen, membre d'une famille et de l'État, fût le fondement de toutes les autres études... Le système d'éducation en vigueur ne tend qu'à former des savants, des gens d'esprit et de goût : ceux qui ne sauraient parvenir à ce terme restent abandonnés et ne sont rien. Un nouveau système conduirait à former, dans toutes les classes de la société, des hommes vertueux et utiles, des âmes justes, des cœurs purs, des citoyens zélés. Ceux d'entre eux ensuite, qui pourraient et voudraient se livrer spécialement aux sciences et aux lettres, détournés des choses frivoles par l'importance des premiers principes qu'ils auraient reçus, montreraient dans leur travail un caractère plus mâle et plus suivi. Le goût même y gagnerait, comme le ton national : il deviendrait plus sévère et plus élevé, mais surtout plus tourné aux choses honnêtes (1). » Turgot voulait, en outre, la suppression des droits féodaux et de la gabelle; l'abolition des corvées qui pesaient sur le pauvre et une taxe foncière, également répartie d'après un cadastre général du royaume; l'établissement sur la noblesse et le clergé d'un impôt territorial, substitué aux tailles et aux deux vingtièmes, mais l'amélioration du sort des curés et des vicaires, qui n'avaient que la plus petite portion des revenus de l'Église; la liberté illimitée du commerce, et, par conséquent, la suppression des ju-

(1) Œuvres de Turgot, t. II, 502-507.

randes et des maîtrises si nuisibles à l'industrie ; la liberté de conscience et le rappel des protestants ; la suppression d'une partie des monastères, en conservant aux moines les droits de propriétaires usufruitiers ; le rachat des rentes féodales, combiné avec le respect pour la propriété ; l'adoucissement du code pénal et l'abolition de la torture ; un code civil unique pour toutes les provinces ; un même système de poids et mesures pour tout le royaume ; la pensée aussi libre que les esprits et le commerce.

Tel était le plan général de Turgot à son arrivée au ministère. Dès ce moment, il ne perdit pas un jour, pas une heure, pour rapprocher le jour tant désiré, où, après une série de réformes importantes, il pourrait ouvrir sa pensée entière à Louis XVI. Il travailla d'abord au rétablissement de l'ordre dans les finances. Une étude consciencieuse de l'état des recettes et dépenses, lui montra que le revenu brut, pour 1775, s'élevait à 377 millions ; le revenu net, charges déduites, à 213 millions et demi ; la dépense du trésor royal, à 235 et le déficit, à 21 et demi. Alors, il le porta, sans hésitation, à 36 et demi, en ajoutant à la dépense 15 millions pour diminuer l'arriéré et la dette exigible. En même temps, le contrôleur général supprima la place de banquier du roi, et posa en principe que, sauf empêchement absolu, toutes les dépenses se feraient au comptant. Cette mesure économisa six millions de commissions par an à l'État. Dans cette circonstance, Louis XVI soutint son ministre

et envoya sur sa cassette une somme au trésor pour acquitter une année d'arrérages des pensions de la maison du roi, de la marine et de la guerre.

Quoique la récolte de 1774 eût été fort mauvaise, Turgot n'en rétablit pas moins par un arrêt du Conseil, du 13 septembre de la même année, la pleine liberté du commerce des grains et des farines dans l'intérieur du royaume, et révoqua les règlements restrictifs, renouvelés par Terray, à qui le monopole permettait de réaliser de faciles et honteux profits (1). Cette mesure attaquée par ses ennemis, comme si ce ministre eût rendu l'exportation libre, n'était cependant pas une innovation, puisque, sans parler de la déclaration du 25 mai 1763, le contrôleur général de Machault avait, en 1749, non-seulement autorisé la libre circulation des grains à l'intérieur, mais encore permis leur sortie du royaume par deux ports de la Méditerranée. Dans son arrêt, qui n'excita aucune réclamation, Louis XVI se réservait à statuer la liberté de la vente à l'étranger lorsque les circonstances seraient devenues plus favorables.

Par une lettre du 14 septembre, Turgot prévint les fermiers généraux que le roi avait pris la détermination de ne plus accorder à l'avenir de *croupes* ou parts de faveur dans les bénéfices des fermes à des personnes étrangères et inutiles à la régie (2). Désormais, les places de fermier général ne seront

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 169.
(2) Voir la note 4 à la fin du volume.

plus données qu'à des personnes qui auront occupé d'une manière satisfaisante, pendant plusieurs années, des emplois supérieurs dans la ferme, et qui seront jugées utiles à la chose par les témoignages de plusieurs des fermiers généraux. Les fils de ces derniers ne seront appelés à l'adjonction des places de leurs pères que lorsqu'ils auront été éprouvés dans les différents emplois où ils auront donné des preuves de capacité. Un autre arrêt du Conseil d'État, du 15 septembre, abolit les huit sous pour livres ajoutés par Terray, en novembre 1771, à tous les droits de péage, halage, passage, pontonage, travers, barrage, coutume, étalage, etc., appartenant aux princes du sang, aux seigneurs et aux particuliers et dont le recouvrement servait souvent de prétexte à des perceptions irrégulières (1). Turgot annula encore le bail de la ferme du *Domaine réel,* passé aussi sous le ministère de Terray, pour l'espace de trente ans, et qui devait procurer aux traitants des bénéfices scandaleux. Il remplaça la ferme par une régie organisée pour neuf ans. Le bail de la régie des hypothèques, et celui des poudres et salpêtres, concédés par l'abbé, à des conditions fort onéreuses pour l'État, eurent le même sort. Turgot leur substitua également des régies dont il augmenta le travail. A la tête de la régie des poudres, il plaça Lavoisier, le plus grand chimiste de l'époque. Cette innovation, sans parler d'une

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 389.

foule d'autres avantages, procura au gouvernement un fonds considérable d'avances qu'il paya sur un pied moins exorbitant (1).

Tandis que le nouveau ministre s'efforçait d'introduire d'heureuses améliorations dans le régime économique, une grave question, celle de la magistrature, préoccupait vivement l'esprit public. Pour en concevoir toute l'importance, il faut remonter à son origine.

Depuis longtemps les parlements, et surtout celui de Paris, délivrés du joug que leur avait imposé Louis XIV, s'étaient habitués à lutter contre le pouvoir royal. Oubliant souvent leur véritable rôle, celui de juges des procès des particuliers, pour s'emparer du rôle politique, ils bravaient les gouverneurs et les intendants, avaient la prétention de ne former qu'un seul corps divisé en classes, se constituaient arbitres des actes soumis à l'enregistrement, s'opposaient à tous les édits bursaux, s'élevaient avec une extrême violence contre les conseillers du trône, et rejetaient toutes les mesures contraires à leurs idées. Le premier président du parlement de Paris, M. de Maupeou, nommé chancelier en 1768, par la faveur de la comtesse du Barry, conçut l'idée de réformer la compagnie dont il connaissait toutes les manœuvres, et de briser sa résistance aux volontés royales. Décidé à tout entreprendre pour « retirer la couronne du

(1) E. Daire, *Notice historique sur Turgot; ap. Œuvres de Turgot*, t. I, p. 89-92.

greffe, » il envoya au parlement un édit contenant en substance les dispositions suivantes : « Au roi seul appartient le droit de faire des lois. — Les cours de parlement n'ont été créées que pour rendre, au nom du roi, la justice aux sujets de l'État. — Les rois n'ont confié l'enregistrement des lois aux cours souveraines de justice que pour les publier et en conserver le dépôt. Néanmoins, le souverain pouvant être mal conseillé, et donner des lois préjudiciables au trône ou à la nation, il a bien voulu permettre, et même il a invité les parlements à faire, s'il y a lieu, avant l'enregistrement, des représentations motivées; si le législateur persiste, il permet encore d'itératives remontrances; mais si, enfin, la loi n'est pas retirée, il ne reste plus aux parlements que la voie de l'obéissance. Une résistance plus prolongée deviendrait désobéissance, et encourrait la forfaiture. » — Cet édit fut repoussé par toutes les Chambres assemblées et le parlement suspendit le cours de la Justice.

La lutte était engagée : des lettres de jussion réitérées jusqu'à cinq fois, pour sommer les magistrats de reprendre leurs fonctions, n'ébranlèrent pas leur résistance. Le gouvernement irrité les envoya en divers lieux d'exil et un arrêt du Conseil confisqua leurs charges. On entama des négociations, elles furent inutiles : alors le chancelier, malgré les protestations passionnées des parlements de province et de la magistrature tout entière, n'hésita point à révéler sa pensée et à frapper le dernier coup.

L'étendue excessive du ressort du Parlement de Paris nuisait infiniment aux justiciables, obligés d'abandonner leurs familles pour venir plaider dans la capitale. En conséquence, Louis XV résolut d'établir à Paris un parlement, cour des pairs, où les lois devaient se vérifier et s'enregistrer, et dans les villes d'Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers, six *conseils supérieurs* connaissant en dernier ressort de toutes matières civiles et criminelles, chacun dans un certain nombre de baillages. Le roi tint ensuite à Versailles, avec la plus grande solennité, un lit de justice dans lequel il cassa l'ancien parlement, déclara les offices vacants, abolit la vénalité de ces charges, créa le nouveau parlement et institua les six conseils supérieurs dont les membres ne devaient toucher aucun droit de vacations, épices ou autres, en sus de leurs gages (13 avril 1771). Peu de temps après, tous les parlements de province furent réorganisés sur le même plan.

Voltaire et quelques encyclopédistes applaudirent à Maupeou réformant les abus et chassant les juges de Lally, de Calas et de La Barre. Mais le peu de considération personnelle des membres du nouveau parlement, qu'on avait été obligé de prendre dans les degrés inférieurs de la magistrature, dans les rangs de l'administration et parmi des avocats obscurs, ne tarda pas à décréditer le coup d'État. Tout en poursuivant son ouvrage, le chancelier trouvait de nombreuses difficultés à surmonter. Il avait conçu l'espoir

de ramener à des sentiments plus dociles, et de réconcilier peu à peu avec le gouvernement les anciens magistrats, ou convaincus par de nouvelles réflexions, ou fatigués de l'exil. Mais trois années venaient de s'écouler dans cette attente, et la question de la magistrature, soulevée par le fait même de l'avènement de Louis XVI, devenait chaque jour plus pressante.

Habile comme courtisan, nul comme homme d'État, Maurepas n'avait pas d'opinion arrêtée sur le point si grave de savoir s'il convenait ou non de rappeler les anciens parlements dont Maupeou avait brisé l'existence. A cet égard, deux partis s'agitaient en sens divers à la cour et dans le ministère. Au nombre des partisans du rappel on comptait la reine poussée par Choiseul, l'allié de la magistrature, le jeune comte d'Artois, frère du roi, les princes de la maison d'Orléans et le prince de Conti, la majorité des pairs, le ministre de la marine, Sartines, et le garde des sceaux, Hue de Miromesnil. Ce parti trouvait une adhésion presque unanime dans le public, que dominait en ce moment l'idée de réaction contre le despotisme, et qui, d'ailleurs, ne pénétrait pas le secret de la longue et factieuse opposition du vieux corps judiciaire.

Le rétablissement des magistrats avait pour adversaires les tantes du roi (1), l'aîné des frères de Louis XVI, qui le conjuraient de ne pas désavouer la

(1) « Mesdames tantes se rendirent chez le roi sans être attendues ni annoncées; elles se jetèrent toutes trois à ses pieds, le suppliant de ne pas

victoire de son aïeul, les princes de Condé, le duc de Penthièvre, le prince de Soubise, les débris de la cabale d'Aiguillon et Du Barry, Vergennes, de Muy, La Vrillière, déterminés par leur fidélité au pouvoir absolu, enfin Turgot, que dirigeait dans cette opposition l'intérêt du trône et du peuple. Dès sa jeunesse, il s'était montré l'ennemi du parlement, et il avait toujours regardé comme un principe d'anarchie l'immixtion des tribunaux dans la politique. Il comprenait, d'ailleurs, que jaloux de leurs priviléges, les magistrats ne manqueraient pas de s'opposer au bien comme ils s'étaient opposés au mal, et d'apporter mille obstacles à la plupart des réformes exigées par l'intérêt général. Voltaire, un grand nombre de philosophes et les économistes se trouvaient aussi coalisés sur ce terrain avec la majorité du clergé, qui ne pardonnait point aux parlements d'avoir, à toutes les époques, défendu contre lui la puissance temporelle de la couronne, et d'avoir rendu l'arrêt qui détruisait en France l'ordre des jésuites.

Prévenu contre l'esprit du corps judiciaire par les instructions de son père et de ses gouverneurs, Louis XVI se voyait avec peine obligé de se prononcer entre les anciens parlements et les parlements Maupeou. Il hésita longtemps, et cette fois son hésitation ne peut-être blâmée, car la situation présen-

déshonorer la mémoire de leur père, en rétablissant une magistrature criminelle qu'il avait humiliée. »

(Soulavie, *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. II, p. 191).

tait des embarras et des périls. On pouvait néanmoins surmonter toutes les difficultés avec de la volonté et de la persévérance. Dans cette conjoncture, le frivole Mentor du roi alla se montrer à l'Opéra ; il y fut applaudi. Il accourut ensuite à Versailles, et, fier de ce petit triomphe, qu'il fit passer comme un témoignage éclatant de l'opinion générale, il engagea Louis XVI à lui accorder le retour des magistrats. Ébranlé par ces manifestations publiques dont l'entretenait Maurepas, le roi parut disposé à suivre le sentiment de son premier ministre. Turgot s'efforça vainement de lui faire entendre que tous ses projets allaient être compromis : « Ne craignez rien, je vous soutiendrai toujours, » répondit le malheureux Louis XVI, déjà fasciné par Maurepas, et, contre son instinct, il céda au futile vieillard. La ruine du parlement par Maupeou, afin de servir le despotisme de Louis XV, avait été un coup d'État odieux, il faut l'avouer ; mais elle était un fait accompli et nous pouvons ajouter heureux pour le nouveau règne. Le retour de cette compagnie, à laquelle diverses circonstances avaient donné une sorte d'existence politique, fut une immense faute et l'origine des infortunes de Louis XVI, car elle reparut avec ses intérêts de corps, ses préjugés et ses priviléges. Comme Turgot l'avait prévu, elle devint un obstacle insurmontable pour un gouvernement qui voulait être libéral et entrer dans la voie des réformes.

En s'efforçant de rassurer Turgot, Louis XVI, tâ-

chait de se persuader à lui-même que les parlements ne seraient plus à craindre. En effet, Maurepas avait cru tirer le gouvernement d'embarras, en adoptant une mesure dont le garde des sceaux était l'instigateur. Elle consistait dans la reconstitution du corps judiciaire, avec quelques garanties légales pour mettre l'autorité royale à l'abri de sa turbulence et de ses atteintes. C'était le soumettre, à peu de chose près, au régime de Maupeou. Des lettres patentes du 21 octobre 1774 rappelèrent donc officiellement d'exil tous les anciens membres du parlement, et le 12 novembre suivant, jour de la rentrée annuelle des vacances, Louis XVI vint, en grand appareil, tenir un lit de justice pour leur réintégration. Il harangua les magistrats en maître qui commande avant d'annoncer l'oubli des fautes : « Le roi, mon très-honoré seigneur et aïeul… forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses sujets exigeaient de sa sagesse. — Je vous rappelle aujourd'hui aux fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. »

« Je veux, ajouta le roi en terminant, ensevelir dans l'oubli tout le passé, mais je ne souffrirai pas qu'il soit jamais dérogé à l'ordonnance dont vous allez entendre la lecture. »

Miromesnil lut ensuite plusieurs édits qui rétablissaient l'ancien parlement de Paris et le grand conseil; supprimaient les nouveaux offices, et les conseils su-

périeurs. Après ces édits vint l'ordonnance qui soumettait à une discipline sévère l'action du parlement et réglait ses délibérations. Elle supprimait les deux chambres des requêtes, où l'on craignait l'effervescence des jeunes magistrats. Les assemblées des chambres ne pourraient être convoquées que sur la décision de la grand'chambre, et hors le temps du service ordinaire, qui ne devait jamais être interrompu. Si le parlement conservait la faculté des remontrances, ce n'était qu'à la condition de ne les renouveler qu'après l'enregistrement. D'autres prescriptions semblaient garantir l'autorité royale de toute nouvelle atteinte.

Vaines précautions! vains palliatifs! A peine réinstallée sur ses fleurs de lis, la vieille et incorrigible magistrature oublia tout sentiment de reconnaissance et se montra indignée de la correction qu'on lui infligeait en la rappelant. Elle recommença aussitôt ses entreprises, et les chambres assemblées protestèrent contre la forme du lit de justice et contre tout ce qui pourrait être introduit au préjudice des lois, maximes et usages du royaume. Dans leurs réponses au roi, les orateurs officiels ne lui rendirent grâce que d'avoir cédé au vœu national et maintinrent toutes les positions antérieures. Cette première lutte dura quelques mois. Le parlement paraissait moins empressé de rentrer dans ses attributions judiciaires que de reprendre son ancien rôle d'opposition. Il convoqua plusieurs fois les princes et les pairs et re-

trouva ses alliés habituels dans le duc d'Orléans et le prince de Conti. Le comte de Provence lui-même se montra moins hostile aux magistrats, depuis leur victoire. Ceux-ci et leurs partisans agirent sous main auprès de Maurepas et du garde des sceaux, et, neuf mois après le lit de justice, les deux chambres des requêtes furent rétablies (1).

Le gouvernement procéda de toutes parts au rappel des parlements de province, où les populations applaudissaient avec la plus grande joie à cette mesure comme au triomphe de l'esprit de liberté. Partout les magistrats exclus n'excitèrent aucun regret et il n'est sorte d'affronts qu'ils n'essuyèrent dans la Bretagne toujours entêtée de ses vieilles franchises. Le jour où Rennes vit rentrer à la tête de son parlement le vénérable La Chalotais, que Louis XVI avait rappelé de l'exil, presque aussitôt après son avénement, fut célébré comme un jour de fête par la province entière.

Au commencement de l'année 1775, la Reine reçut la visite de l'archiduc Maximilien, son frère. C'était pour la première fois, depuis son départ de Vienne, que Marie-Antoinette revoyait un membre de sa famille : aussi en éprouva-t-elle un bonheur extrême, et le jeune archiduc passa les premiers jours après son arrivée soit à Versailles, soit au château de la Muette, presque entièrement seul avec la Reine. A l'occasion de ce voyage, les ennemis

(1) *Anciennes lois françaises*, t. XXIII, p. 119-134.

de Marie-Antoinette parvinrent à jeter quelque incertitude dans le public sur sa partialité en faveur de la maison d'Autriche. L'archiduc, malgré son désir de garder l'*incognito*, prétendit qu'il ne devait pas la première visite aux princes de la maison d'Orléans, de la maison de Condé, de la maison de Conti et de celle de Penthièvre. Marie-Antoinette, sans expérience, ignorant les règles de l'étiquette de la cour de France, et d'ailleurs mal conseillée par l'abbé de Vermond, appuya les prétentions de son frère. Il n'y avait dans sa conduite nulle intention de blesser les princes du sang ; mais ses ennemis y trouvèrent une question de préséance, une insulte à la France et à la famille de Bourbon. Ils intéressèrent tellement dans cette affaire l'amour-propre des princes, que le duc d'Orléans osa déclarer à la Reine, au nom de tous les autres, qu'ils refusaient de prévenir l'archiduc. Les prières de Marie-Antoinette ne purent les fléchir ; ils n'assistèrent point aux fêtes qu'on lui donna et ils passèrent dans leurs terres tous le temps de son séjour en France (1).

L'archiduc Maximilien au sujet duquel la Reine s'était attiré cette importante querelle de famille, fut d'ailleurs jugé peu digne des distinctions qu'il avait réclamées. Très-jeune encore, sans instruction, sans

(1) Ad. de Bacourt, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck, introduction*, t. I, p. 77-78 — Madame Campan *Mémoires*, t. I, chap. V, p. 112-113. — Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette*, etc., t. I, liv. III, p. 88-89.

esprit naturel, il compromit sa sœur par ses démarches, par ses paroles et par son ignorance des usages les plus simples. Ainsi il alla visiter le jardin des Plantes; l'illustre Buffon, qui l'y reçut, lui présenta un exemplaire de ses œuvres; le prince refusa de l'accepter en disant de toute la simplicité de son esprit : « Monsieur, je serais bien fâché de vous en priver. » Les Parisiens se divertirent beaucoup de cette réponse. Marie-Antoinette fut contrariée des fautes ridicules qu'avait commises son frère, mais ce qui la blessa le plus à cette occasion fut d'être accusée de conserver le cœur autrichien et de préférer Vienne à Paris (1).

Ce sujet de mécontentement réuni aux menées que voyait déjà la Reine de la part de quelques courtisans, fortifia le penchant qui la portait naturellement vers le peuple. Elle espérait en effet trouver plus de reconnaissance dans le peuple que parmi ceux qui l'environnaient. Marie-Antoinette avait hérité ce penchant de ses aïeux paternels; et ce qu'elle avait vu pendant son enfance à la cour de Vienne, lui persuadait qu'elle goûterait un vrai plaisir en s'y abandonnant. Elle était, de plus, entretenue dans cette idée par l'exemple même de Louis XVI, dont les vœux et la sollicitude se dirigeaient de préférence vers les dernières classes (2). »

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 114.
(2) Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette*, etc., t. I, liv. III, p. 90.

Cependant Turgot, dont l'énergique activité ne faisait que redoubler dans la prévision des entraves que lui préparait le retour de la magistrature, s'efforçait de réaliser ses plans de rénovation universelle. Ils devaient amener évidemment l'égale admission de tous les Français aux fonctions publiques et l'abolition de tous les abus contre lesquels éclata la Révolution. Déjà le crédit national commençait de renaître, et déjà le peuple concevait l'espoir d'une prospérité durable. Le contrôleur général remboursa vingt-quatre millions de la dette exigible, cinquante de la dette constituée, et vingt-huit des anticipations. Il supprima les pensions abusives et diminua celles qui étaient peu méritées. L'économie du monarque servit d'exemple ; on lui représenta qu'il la poussait trop loin : « Que m'im» portent l'éclat et le luxe, s'écria-t-il ? De vaines dé» penses ne sont pas le bonheur. » Les actions de la Compagnie des Indes et les billets des fermes générales s'élevèrent rapidement à un taux plus considérable. Turgot créa ensuite une caisse d'escompte, origine de la Banque de France, destinée à augmenter la circulation du numéraire et à faciliter les opérations du commerce. Enfin, il débarrassa l'industrie et l'agriculture de vingt-trois espèces de droits qui pesaient sur des travaux nécessaires ou des conventions utiles. Mais pour les dégager de toute entrave, deux grandes innovations, outre la libre circulation des grains, déjà autorisée, étaient nécessaires, l'abolition des maîtrises et des jurandes, enfin l'impôt territorial éga-

lement réparti sur tous. C'est là que devaient échouer les projets de l'habile ministre.

Maurepas s'alarme de l'ascendant que Turgot prend snr Louis XVI, et prépare la ruine de son collègue. Déjà le contrôleur général compte de nombreux et puissants ennemis qui surgissent de toutes parts, parce qu'il entend gouverner dans l'intérêt commun. Ce sont les courtisans intéressés dans les croupes et autres affaires de finances, scandale auquel il faut renoncer; toute la masse de la cour et des officiers de la maison du roi, alarmés de la suppression des pensions de faveur et des sinécures, des économies faites et projetées; les fermiers généraux, qui soupçonnent le système des impôts en régie et de l'abolition des aides; la noblesse, qui ne voit pas sans crainte l'exécution de plans dirigés presque tous contre ses priviléges; les parlements qui n'oublient point son opposition à leur rappel; enfin le clergé indigné de voir la philosophie envahir les conseils de la couronne, et de contribuer pécuniairement aux corvées comme les autres classes du pays. Il faut avouer, pour être juste, que le clergé et les gens religieux devaient avoir quelque défiance d'un ministre porté aux nues par Voltaire, dont les hommages les plus fervents réparaient le ridicule qu'il avait d'abord jeté sur la secte naissante des économistes. « Si vous avez plusieurs » sages de cette espèce, » écrivait à d'Alembert le solitaire de Ferney, après avoir vu Turgot, « je tremble » pour l'*infâme* (la religion); elle est perdue dans la

» bonne compagnie? » Le 3 août 1775, il écrivait encore au roi de Prusse : « Nous perdons le goût; mais
» nous acquérons la pensée. Il y a surtout un M. Tur-
» got qui serait digne de parler à Votre Majesté. Les
» prêtres sont au désespoir. Voilà le commencement
» d'une grande révolution ; cependant on n'ose pas
» encore se déclarer ouvertement. *On mine en secret*
» *le vieux palais de l'imposture, fondé depuis* 1775
» *années.* »

Ainsi tout l'ancien régime commence à former une ligue redoutable contre Turgot que n'appuie même pas la troupe entière des philosophes, car l'esprit tranchant et absolu de sa secte a soulevé contre les économistes une partie des encyclopédistes. Ces derniers estiment et honorent le ministre, mais ne partagent pas ses idées sans réserve. Bientôt la question des grains devient une occasion de rupture. La mesure relative au commerce des blés avait passé d'abord sans vive résistance, et Turgot faisait vendre ceux dont l'État avait fait provision. On ne pouvait attaquer avec raison ce système de libre circulation, mais il soulevait des controverses, et, comme la cherté continuait, des agitations sourdes remuaient le pays. A ce sujet un écrit fut lancé contre Turgot par un ami de la philosophie, par le banquier Necker, l'ancien défenseur de la Compagnie des Indes, l'auteur de l'*Éloge de Colbert,* qu'avait couronné l'Académie française. C'était un traité sur la *Législation des grains,* conçu dans des principes contraires à ceux du ministre, et qui pro-

duisit une vive impression sur les esprits, malgré l'emphase et la recherche du style. Tout en s'appuyant sur les souvenirs et l'autorité de Colbert, sur ce qu'il y avait de plus fort dans le passé, Necker déclarait à son digne rival une guerre peu franche. En effet, il n'attaquait pas moins ce qu'avait fait Turgot que ce qu'il voulait faire, c'est-à-dire le droit de libre exportation au dehors. L'anticipation par laquelle il prêtait au contrôleur général un projet prématuré, mais que ses principes ne repoussaient pas, donnait plus de solidité à sa thèse. Il faut cependant avouer que si ce penseur non vulgaire émettait des idées souvent justes, il évoquait des images passionnées, soulevait des problèmes redoutables, entassait des hyperboles dangereuses, et imputait sans motif aux économistes, ses adversaires, la négation absolue des devoirs de l'État.

Tandis que les amis de Turgot et l'illustre Condorcet, un de ses lieutenants, usaient de représailles à l'égard de Necker, et se livraient à de paisibles discussions, des troubles populaires, dont la cherté des grains était le prétexte, éclataient dans plusieurs provinces et aux portes mêmes de la capitale.

Vers le printemps de 1775, la cherté avait fait des progrès, ainsi qu'il arrive toujours dans les mauvaises années. Il n'y avait aucun symptôme de disette, et, suivant le témoignage de tous les historiens, on avait souvent vu les subsistances à un taux plus élevé sans que l'ordre public fût troublé. Le 18 avril, des pay-

sans ameutés, après avoir démoli le moulin d'un propriétaire qu'ils accusaient de monopole, envahirent la ville de Dijon, et attaquèrent la maison d'un conseiller de l'ex-parlement Maupeou, M. de Sainte-Colombe, qui passait à leurs yeux pour un accapareur. Ils brisèrent tous les meubles et jetèrent les débris par les fenêtres sans rien piller, puis voulurent tuer le gouverneur, M. de La Tour-du-Pin, dont les paroles insolentes avaient porté l'exaspération des mutins à son comble. Comme les paysans lui exposaient leurs besoins et leur impossibilité d'acheter du pain : « Mes amis, » aurait-il répondu, « l'herbe commence à pousser ; allez la brouter. » L'évêque de Dijon sortit de son palais, harangua la foule et parvint enfin à rétablir le calme (1).

A la nouvelle des troubles de Bourgogne, un arrêt du conseil, sur la demande de Turgot, suspendit à Dijon, Beaune, Saint-Jean-de-Lône et Montbard, la perception des droits sur les grains et farines, tant à l'entrée des dites villes que sur les marchés, moyennant indemnité aux propriétaires ou aux fermiers de ces droits pour le temps qu'ils auraient cessé d'en jouir (22 avril). De cette époque au 3 juin, des mesures analogues supprimèrent ou réduisirent tous les droits de ce genre dans toute la France, pour affranchir le commerce des grains des entraves qui en ar-

(1) *Lettre de Dijon citée dans la relation à la suite des mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, t. II, p. 2. — Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. II, p. 290.

rêtaient la libre circulation. La capitale seule restait soumise provisoirement à un régime particulier. Le 25 avril, un autre arrêt du conseil accorda des primes à tous les négociants français ou étrangers qui, à compter du 15 mai jusqu'au 1er août de la présente année, introduiraient des blés étrangers dans le royaume. En même temps, le gouvernement s'efforçait de procurer au peuple le moyen d'atteindre à la cherté que rendait inévitable la médiocrité de la dernière récolte : ainsi, on le voit multiplier les travaux publics dans tous les pays où les besoins se font ressentir ; établir des ateliers de filature, de tricot, etc., dans toutes les paroisses de Paris, et donner des ordres pour employer à ces travaux, soit dans la capitale, soit dans les provinces, hommes, femmes et enfants. Il eut donc été injuste de reprocher l'inaction au pouvoir qui offrait un salaire à toutes les personnes composant chaque famille, et distribuait les ressources à proportion des besoins.

Malgré ces précautions, les désordres continuaient, et l'émeute apaisée en Bourgogne reparaissait tout à coup aux environs de Paris, dans la Brie, le Soissonnais, la haute Normandie et le Vexin, avec un caractère plus grave. Cette fois sa marche était disciplinée ; elle semblait obéir à un mot d'ordre, suivre un plan de dévastation conçu pour empêcher les blés étrangers débarqués au Havre d'arriver jusqu'à Paris, et pour affamer cette ville.

Le 1er mai, se montrent dans Pontoise, foyer de

l'insurrection, des bandes d'hommes à figures sinistres, sortis on ne sait d'où, qui pillent d'abord le marché et parcourent ensuite les campagnes environnantes. Partout ils s'efforcent de semer la division entre les différentes classes de citoyens, exagèrent malignement de fausses inquiétudes, ameutent les populations avec les mots de disette et de monopole, envahissent les marchés des villes, se font livrer les grains à vil prix et en taxent eux-mêmes la valeur à l'aide de faux arrêts du Conseil. Ces audacieux pillards ne manquaient point d'or et d'argent ; ils criaient famine, et cependant on les voyait tantôt acheter, tantôt prendre de force les subsistances pour les répandre sur les chemins ou les jeter à la rivière. Il paraît certain que des granges et des fermes entières furent incendiées, des bateaux de blés coulés à fond, et les arrivages par la basse Seine et l'Oise interceptés. Le lendemain 2, les insurgés arrivèrent à Versailles, y pillèrent les farines et pénétrèrent jusque dans la cour du château, demandant qu'on baissât le prix du pain. L'épouvante fut grande dans la demeure royale dont on ferma aussitôt les portes, et les ministres délibérèrent s'il ne serait pas convenable de faire partir le roi pour Chambord. Ils renoncèrent bientôt à ce projet, et Louis XVI, paraissant au balcon, voulut haranguer ces bandes irritées, mais leurs vociférations étouffèrent ses paroles. Il se troubla, défendit d'employer la force contre ces brigands, qu'il aurait dû obliger à la retraite ou exterminer, et donna le pre-

mier exemple de sa faiblesse en faisant proclamer que le pain serait taxé à deux sous la livre. Cette mesure dissipa le tumulte et rétablit la tranquillité dans Versailles.

A peine l'émeute eut-elle disparu, que le roi écrivit au contrôleur général, alors à Paris, de se rendre sans délai auprès de sa personne; que, cédant à la première impulsion de la pitié, il avait écouté les réclamations d'une populace alarmée, mais qu'il s'en repentait déjà; qu'il craignait d'avoir commis une faute en politique et qu'il voulait la réparer. Le ministre accourut, désolé de la faiblesse du monarque, et lui représenta le danger d'une commisération imprudente. Touché des reproches de son ministre, Louis revint sur la concession faite aux agitateurs et l'autorisa à défendre à qui que ce fût d'exiger des boulangers le pain au-dessous du prix courant; mais il persista dans sa résolution d'interdire aux troupes de tirer sur les bandits.

Pendant ce temps, les séditieux, ainsi qu'ils l'avaient annoncé la veille, entraient dans Paris, par diverses portes, à la même heure (3 mai). Quoiqu'on eût mis sur pied le guet, les gardes-françaises, les gardes suisses, les mousquetaires et autres corps de la maison du roi, ils pillèrent tout à leur aise les boutiques des boulangers, car l'autorité n'avait songé qu'à la sûreté des marchés, qui furent en effet garantis. Après la cérémonie d'une bénédiction des drapeaux qui avait eu lieu le matin de ce même jour,

le maréchal de Biron occupa les carrefours et d'autres points importants de la ville. Il déjoua de cette manière toute tentative ayant pour but de renouveler ces scènes étranges qui semblaient ne pas déplaire au parlement, au lieutenant général de police Lenoir, au ministre Sartines, et vers les onze heures le désordre avait cessé. A une heure, les Parisiens sortirent de leurs demeures pour *chercher l'émeute*, mais elle avait fui de toutes parts. Le futile Maurepas se montra le soir à l'opéra (1); quelques jours après, des *bonnets à la révolte* furent étalés dans tous les magasins des marchandes de modes, et les femmes adoptèrent avec fureur cette élégante coiffure. « Cette révolte des grains qui reçut de la légèreté publique le ridicule sobriquet de *guerre des farines*, n'en était pas moins le prélude des scènes de 1789 (2). »

Turgot, qui croyait reconnaître dans cette affaire le caractère d'une machination politique, ne la traita pas avec autant de légèreté et déploya l'énergie que réclamaient les circonstances. Le jour de l'émeute, le parlement s'était réuni, malgré une lettre du roi qui, redoutant l'activité dangereuse et mal éclairée de cette compagnie, lui défendait d'interve-

(1) On fit alors contre Maurepas une chanson, dont voici quelques vers :

Monsieur le comte, on vous demande ;
Si vous ne mettez le holà,
Le peuple se révoltera.
Dites au peuple qu'il attende,
Il faut que j'aille à l'Opéra.

(*Mémoires secrets*).

(2) F. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 257.

nir en corps dans ces troubles. Un arrêté qu'il avait fait afficher, interdisait les attroupements, mais portait que le roi serait supplié de diminuer le prix du pain. Turgot, soutenu par le maréchal de Muy, chargea aussitôt l'autorité militaire de placarder cet arrêté de l'ordonnance royale qui maintenait le prix du pain. Il exigea, dans la nuit même du 3 mai, la destitution du lieutenant général de police, qui avait pactisé avec l'émeute, le fit remplacer le lendemain par l'économiste Albert, conseiller au parlement, déjà deux fois intendant du commerce par commission, et protégea par des factionnaires toutes les boutiques des boulangers.

Si le calme était rétabli à Paris, le désordre, que semblait diriger une main secrète, redoublait dans les campagnes et dans les petites villes. Le mouvement insurrectionnel du 3 mai avait éclaté le même jour dans plusieurs cités importantes, telles que Lille, Amiens, Auxerre. Le bruit de l'imprudente concession faite par le roi aux séditieux qui avaient répandu l'alarme dans Versailles, s'était propagé avec la rapidité d'un incendie, et la multitude, que cette indulgence rendait plus audacieuse, dévastait les campagnes, et partout elle exigeait le pain, le blé, la farine à vil prix. En même temps, les bandits continuaient de parcourir les routes, d'égarer les paysans et de les désespérer par le pillage, d'attaquer les bateaux sur les rivières, d'en jeter le chargement à l'eau, et s'efforçaient par les moyens les plus odieux, d'aug-

menter encore la cherté des subsistances. Pour remédier au mal, le conseil adopta les mesures que dicta Turgot, inébranlable dans sa résolution de porter les derniers coups à l'émeute. Louis XVI lui accorda un blanc-seing qui plaçait l'autorité militaire sous ses ordres. Une petite armée de 25,000 hommes mise sur le pied de guerre et commandée par le maréchal de Biron, sous la direction supérieure du contrôleur général, nommé *ministre de la guerre en cette partie*, poursuivit les fuyards dans tous les sens. Elle occupa l'Ile de France et resta campée le long de la Seine, de l'Oise, de la Marne et de l'Aisne, jusqu'à l'entier rétablissement de la tranquillité publique (1).

Afin d'intimider ceux qui seraient tentés de suivre ces exemples funestes, une ordonnance royale défendit, sous peine de la vie, à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, de former des attroupements, de forcer les maisons des boulangers ou les dépôts de grains et farines, et de contraindre les détenteurs à livrer les grains et farines au dessous du cours. Elle annonça en outre que les troupes avaient reçu l'ordre formel de faire feu en cas de violence, et

(1) A propos de ces événements, les Parisiens ne purent se refuser l'épigramme suivante contre Turgot et surtout contre Biron, qui attachait une importance puérile à son généralat. Ils la chantaient sur l'air de *Joconde*.

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font passer pour un héros,
Sous les piliers des halles.

De rue en rue, au petit trot,
Tu chasses la famine;
Général digne de Turgot,
Tu n'es qu'un Jean-Farine.

que les contrevenants seraient arrêtés et jugés prévôtalement sur le champ. Louis XVI ne signa pas sans une grande perplexité de conscience ces mesures rigoureuses; il s'imaginait déjà voir couler le sang de ses sujets, et, en sortant du Conseil, il dit à Turgot : « Au moins n'avons nous rien à nous reprocher?... » Le parlement voulait connaître des troubles; le 5 mai, Turgot le fit mander à Versailles pour un lit de justice. Le roi parla aux magistrats avec noblesse et fermeté : « Les circonstances où je me » trouve, leur dit-il, et qui sont fort extraordinaires « et sans exemple, me forcent de sortir de l'ordre » commun, et de donner une extension extraordi- » naire à la juridiction prévôtale. Je dois et je veux » arrêter des brigandages dangereux qui dégénére- » raient bientôt en rebellion. Je veux pourvoir à la » subsistance de ma bonne ville de Paris et de mon » royaume. »

Le garde des sceaux expliqua ensuite les motifs qui engageaient le souverain à charger de la répression des troubles une juridiction de guerre: « Les » événements qui occupent depuis plusieurs jours » l'attention du roi, n'ont point d'exemple. Des bri- » gands attroupés se répandent dans les campagnes, » s'introduisent dans les villes, pour y commettre des » excès qu'il est nécessaire de réprimer avec la plus » grande activité; leur marche semble être combinée; » leurs approches sont annoncées, des bruits publics » indiquent le jour, l'heure, les lieux où ils devaient

» commettre leurs violences. Il semblerait qu'il y eût » un plan formé pour désoler les campagnes, pour » intercepter la navigation, pour empêcher le trans- » port des blés sur les grands chemins, afin de par- » venir à affamer les grandes villes, et surtout la » ville de Paris. Le mal s'est tellement répandu en » peu de temps, qu'il n'a pas été possible d'opposer » partout la force à la rapidité des crimes; et si le » roi ne prenait les mesures les plus vives et les plus » justes pour arrêter un mal aussi dangereux dans » son principe, et aussi cruel dans ses effets, Sa Ma- » jesté se verrait dans la triste nécessité de multiplier » des exemples indispensables, mais qui ne sont réel- » lement efficaces que lorsqu'ils sont faits sans délai.

« Tels sont les motifs qui engagent Sa Majesté à » donner dans ce moment-ci, à la juridiction prévô- » tale, toute l'activité dont elle est susceptible.

« Lorsque les premiers troubles seront totalement » calmés, lorsque tout sera rentré dans le devoir et » dans l'ordre, lorsque la tranquillité sera rétablie et » assurée, le roi laissera, lorsqu'il le jugera conve- » nable, à ses cours et à ses tribunaux ordinaires, le » soin de chercher les vrais coupables, *ceux qui, par » des menées sourdes, peuvent avoir donné lieu aux excès* » qu'il ne doit penser, dans ce moment-ci, qu'à ré- » primer, »

Lorsque Miromesnil recueillit les voix pour la forme, le prince de Conti et le conseiller Fréteau osèrent seuls manifester leur opposition et discuter leur avis. Le

roi congédia l'assemblée par ces paroles : « Vous ve-
» nez d'entendre mes intentions. Je vous défends de
» faire aucunes remontrances qui puissent s'opposer
» à l'exécution de mes volontés. Je compte sur votre
» soumission, sur votre fidélité ; et que vous ne met-
» trez point d'obstacle ni de retardement aux mesures
» que j'ai prises, *afin qu'il n'arrive pas de pareil évène-*
» *ment pendant le temps de mon règne !* »

Le parlement se retira indigné du coup porté à son autorité, à la justice ordinaire, en faveur de la juridiction exceptionnelle. Mais il sentit les conséquences que pourrait avoir sa résistance et se contenta de quelques protestations et d'un arrêté vague dans lequel il disait que les magistrats, pour donner au roi des marques de leur entière soumission, s'abstiendraient de s'occuper en rien des troubles actuels, sans toutefois cesser de saisir les occasions favorables de représenter au monarque les besoins et la misère de son peuple. Les moyens auxquels Turgot avait eu recours obtinrent un plein succès : nulle part l'émeute n'osa résister aux troupes ; bientôt la sécurité des routes et des marchés fut rétablie ; et de la *guerre des farines* il ne resta plus de traces. Quoique le contrôleur général ne crût pas devoir en apparence se relâcher de son système de liberté, il fit prévenir sous main, par des agents de l'administration, tous les gros fermiers de tenir les marchés garnis, et de ne pas abuser de la circonstance pour exiger du blé un prix exorbitant. C'était la manière la plus prudente d'éteindre une fer-

mentation qui avait déjà causé tant de ravages (1). D'ailleurs, les arrivages de grains étrangers, auxquels le ministère dépensa dix millions, et les spéculations des négociants, empressés de profiter du bénéfice promis par le gouvernement, commençaient de mettre des bornes à la hausse.

Cependant on avait arrêté beaucoup de gens de diverses conditions, entre autres plusieurs curés de campagne qui, tout en faisant l'éloge du roi, n'avaient pas craint de déclamer contre le ministre, ainsi que Saurin et Doumercq, tous deux agents du monopole des blés sous l'abbé Terray, et moteurs présumés de la sédition. Il parut essentiel d'arrêter dans son principe, par des châtiments effrayants, une contagion qui pouvait devenir générale. Le 11 mai, la justice prévôtale fit pendre à une potence de six mètres de haut, avec un appareil formidable, deux individus inculpés d'avoir joué un rôle principal dans l'émeute du 3; l'autorité donnait plus d'éclat à cette *rigueur salutaire*, afin de n'avoir pas à multiplier le supplice. Le jour même de l'exécution de ces malheureux, dont l'un était ouvrier gazier et l'autre perruquier, Louis XVI signa, avec une joie digne de la bonté de son cœur, une amnistie qui n'exceptait que les chefs et instigateurs de l'émeute. Elle ordonnait à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles fussent, ayant participé aux attroupements, par séduction ou par l'exemple des

(1) *Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, t. II, p. 29-30.

principaux séditieux, de s'en séparer d'abord, et les garantissait contre toutes poursuites ultérieures, à condition de rentrer sur le champ dans leurs paroisses, et de restituer en nature ou en argent, suivant la véritable valeur, les grains et farines pillés ou extorqués au-dessous du prix courant.

Pour compléter cet acte, le Conseil adressa aux curés, par l'intermédiaire des évêques, une circulaire à lire, à expliquer et à commenter au prône. Cette instruction signalait en ces termes le but immédiat de la conspiration : « produire une véritable famine dans les provinces qui environnent Paris et dans Paris même, pour porter les peuples, par le besoin et le désespoir, aux derniers excès. » Elle était à la fois un exposé des causes naturelles de la hausse et de la baisse des grains, et un manifeste contre les auteurs du complot formé pour dévaster et affamer le royaume. Le ministère affirmait, dans cette pièce, que la sédition n'avait point été occasionnée par la rareté réelle des blés ; qu'ils avaient toujours été en quantité suffisante dans les marchés et pareillement dans les provinces qui avaient été les premières exposées au pillage: qu'elle n'était pas non plus produite par l'excès de la misère; qu'on avait vu la denrée portée à des prix plus élevés, sans que le moindre murmure se fût fait entendre. — La sagesse du gouvernement peut rendre les chertés moins rigoureuses en facilitant l'importation des blés étrangers, en procurant la libre circulation des blés nationaux, en

mettant par la facilité du transport et des ventes la subsistance plus près du besoin, en donnant aux malheureux, et en multipliant pour eux toutes les ressources d'une charité industrieuse ; mais toutes ces précautions ne peuvent empêcher qu'il y ait des chertés ; elles sont aussi inévitables que les grêles, les intempéries, les temps pluvieux ou trop secs qui les produisent... Il n'est point de bien que Sa Majesté ne soit dans l'intention de procurer à ses sujets : si tous les soulagements ne peuvent leur être accordés en même temps, s'il est des maux qui, comme la cherté, suite nécessaire des mauvaises récoltes, ne sont pas soumis au pouvoir du roi, Sa Majesté en est aussi affectée que ses peuples ; mais qu'elle défiance ne doivent-ils pas avoir de ces hommes mal intentionnés, qui, pour les émouvoir, se plaisent à exagérer leur malheur, par les moyens mêmes qu'ils leur indiquent pour les diminuer ! — *Lorsque le peuple,* ajoutait la circulaire, *connaîtra quels sont les auteurs de la sédition, il les verra avec horreur.*

Cette phrase, considérée par quelques personnes comme un engagement de dévoiler tous les ressorts de la conspiration et d'en nommer les instigateurs que le châtiment semblait devoir bientôt frapper, était de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Consulté sur la rédaction de cette instruction aux curés et chargé de la revoir, cet ambitieux prélat qui s'efforçait d'arriver au Conseil, y inséra ces mots imprudents dont on rendit Turgot responsable.

Le clergé n'accueillit pas favorablement la circulaire; il ne se conforma qu'avec répugnance aux ordres qu'il recevait, et se plaignit qu'un ministre, connu par ses liaisons avec les philosophes du jour, osât lui prescrire ses devoirs. D'un autre côté, les ennemis du gouvernement crurent trouver dans cette instruction des assertions fausses et beaucoup de gens l'accusèrent d'avoir dénoncé un complot imaginaire. En effet, Saurin et Doumercq, ainsi que le sieur Langlois, président de l'ex-conseil supérieur de Rouen, arrêté avec le maître de poste des Andelys, furent rendus à la liberté, faute de preuves suffisantes. Un certain abbé Saury, auteur d'un ouvrage dangereux dans les circonstances, fut conduit à la Bastille avec beaucoup d'éclat, et bientôt relâché. On laissa également sortir de prison les curés dont nous avons parlé et contre lesquels il était plus facile d'élever des soupçons que d'asseoir quelque chef d'accusation. Ainsi la fameuse phrase de l'archevêque de Toulouse resta une imprudente menace, propre à envenimer la haine que portaient à Turgot les hommes avertis par leur conscience de se croire désignés.

Quel fut le moteur caché de ces troubles? Rien ne fut éclairci à cet égard. On les attribua successivement au chancelier Maupeou, à l'abbé Terray, aux Anglais, aux jésuites, au clergé, aux gens de finance, sans aucune preuve patente d'un complot suivi et accrédité. Ceux qui ne voulaient point approfondir les choses, prétendaient que les instigateurs n'étaient que

des hommes du commun, de la même espèce que les acteurs des émeutes, mais plus turbulents et plus audacieux, comme il s'en trouve toujours parmi la multitude. Suivant leur opinion, il fallait chercher les vraies causes de ces calamités dans la misère, la faim et le désespoir du peuple, qui ne pouvait pas encore apprécier les bienfaits que lui réservait pour l'avenir le développement du nouveau système d'administration. Turgot et les économistes ses partisans paraissaient convaincus de l'existence d'une conspiration tramée par le prince de Conti et par quelques parlementaires. Sartines ne fut pas à l'abri de tout soupçon. Si la justice prévôtale, dont on regardait l'activité nécessaire, ne put découvrir aucune trace d'une conspiration formelle, il faut cependant reconnaître que des bruits alarmants, propagés par la perfidie, poussèrent le peuple à la révolte et que des hommes puissants répandirent de l'argent pour l'exciter (1).

Turgot ne tomba pas, mais son crédit souffrit un peu auprès de Louis XVI et sa popularité resta ébranlée. Les traitants qui envoyaient tant de milliers de malheureux aux galères ou au supplice de la roue

(1) Un fait, dont un magistrat rapporte avoir été témoin, confirme cette opinion : dans la séance du parlement du 4 mai, un des conseillers, M. de Pomeuze, raconta que, dans la bagarre de la veille, apercevant une femme plus animée que les autres, il l'avait sollicitée de se retirer de la mêlée, en lui offrant un écu de six francs pour acheter du pain : mais que cette furibonde lui avait répondu avec un sourire ironique : « Va, va, nous n'avons pas besoin de ton argent : nous en avons plus que toi! En même temps elle faisait sonner sa poche dont le bruit indiquait la vérité de ce qu'elle disait. (*Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, t. II, p. 15.

pour les délits de contrebande, affectaient une sensibilité extrême sur le sort des deux perturbateurs, exécutés par ordre de la justice prévôtale. Ils accusaient effrontément Turgot de *barbarie* et lui imputaient de verser le sang humain pour le triomphe de ses doctrines. On fit une pompeuse apologie du livre de Necker, on porta jusqu'aux nues son auteur autour duquel se groupait une nombreuse fraction des encyclopédistes. Les pamphlets, les épigrammes, les chansons et les caricatures contre Turgot et les économistes se multiplièrent, et le public les accueillit avec beaucoup trop d'indulgence (1). Mais Voltaire qui, suivant sa coutume, touchait à tout à propos de tout, les vengea d'une manière éclatante dans la *Diatribe à l'auteur des Éphémérides*. Cet écrit sur lequel il avait répandu le charme de sa verve inimitable, fut supprimé par arrêt du Conseil, le 19 août. Tout en reconnaissant que la cause des économistes était celle de la philosophie et du progrès, le vieillard de Ferney attribuait au clergé un rôle odieux dans les derniers troubles.

(1) C'est contre Turgot qu'était dirigé l'apologue suivant, intitulé l'*Expérience économique*, où l'on attaquait son système jusque dans son essence.

Un Limousin, très-grand réformateur,
D'un beau haras fait administrateur,
Imagina, pour enrichir le maître,
Un beau matin, de retrancher le paitre
Aux animaux confiés à ses soins.
Aux étrangers il ouvrit la prairie;
Des rateliers il fit ôter le foin.
Un jonr n'est rien dans le cours de la vie.
Le lendemain, les chevaux affamés
Tirent la langue et dressent les oreilles.
On court à l'homme. Il répond : à merveille!
Ils y seront bientôt accoutumés :
Laissez-moi faire. On prend donc patience;
Le lendemain, langueur et défaillance.
Et l'économe en les voyant périr,
Dit : Ils allaient se faire à l'abstinence;
Mais on leur a conseillé de mourir
Exprès pour nuire à mon expérience.

(*Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray*, p. 49-50).

Cependant l'époque du sacre que Louis XVI s'était vu obligé de différer à cause de la pénurie du trésor, était arrivée. Turgot manifesta dans le Conseil le désir que cette solennité eût lieu à Paris, et il insista par raison d'économie ; mais le vieux Maurepas s'y opposa, et les droits de Reims furent maintenus. Le contrôleur général éprouva un autre échec dans un ordre plus élevé d'idées. Il demanda que, dans le serment du sacre, le roi supprimât les deux formules, l'une ancienne, l'autre ne datant que du règne de Louis XIV, par lesquelles il s'obligeait à *exterminer les hérétiques* et à *ne jamais faire grâce aux duellistes.*

Louis XVI, conseillé par Maurepas, qui se ligua avec les évêques et présenta cette innovation, dans un jeune prince, comme capable de réveiller le fanatisme, n'osa suivre l'avis de Turgot (1). « Les fanatiques, disait le futile ministre, sont plus à craindre que les hérétiques ; il ne faut donc pas les agiter par une nouveauté qu'ils regarderaient comme menaçante pour l'Église. Il sera, d'ailleurs, facile de ne point persécuter de vieilles formules que tout le monde ignore, n'obligeant à rien dans l'opinion. » Dans ce qui regardait le sacre, Turgot ne l'emporta que sur la question d'économie. Au lieu de laisser à l'autorité le soin de pourvoir, suivant l'usage, aux subsistances de Reims, il suspendit l'octroi ainsi que la compagnie privilégiée des marchands de cette ville, et se

(1) Voir la note 5 à la fin du volume.

confia pour l'approvisionnement au libre commerce. Le résultat justifia pleinement ses espérances et la foule trouva tout en abondance.

Louis XVI partit pour Reims avec la reine et la cour. Il y fit son entrée dans un magnifique carrosse de dix-huit pieds de hauteur, entouré d'un nombreux et brillant cortége, aux acclamations d'une multitude immense que la solennité de ce jour avait attirée de toutes les parties du royaume. Les places et les rues qu'il devait parcourir étaient remplies d'arcs de triomphe, d'ornements et d'emblèmes ingénieux, témoignages de la plus vive affection pour le roi et pour la reine. Les magistrats, afin de se conformer à l'antique coutume, avaient ordonné que les rues de la ville fussent tendues de tapisseries ; Louis XVI le défendit. « Non, non, dit-il, je ne veux rien entre mon peuple » et moi qui nous empêche de nous voir. »

Le dimanche suivant (11 juin), le clergé de Reims, les cardinaux, les prélats, les ministres, les maréchaux de France et autres grands officiers de la couronne, les conseillers d'État et les députés de différentes compagnies allèrent chercher le roi et le conduisirent processionnellement à l'église métropolitaine. Lorsque Louis XVI fut arrivé sur le seuil, le cardinal de la Roche-Aymond lui adressa ces paroles :

« Sire,

« Successeur de saint Remy, j'ai le bonheur de recevoir dans son église l'héritier de Clovis. Entrez,

Sire, à son exemple, sous ces voûtes sacrées où la religion le reçut. Il y venait embrasser la foi qu'il a transmise à ses successeurs ; vous venez promettre de protéger cette même foi que vous avez reçue de vos pères. Il y apporta les qualités nécessaires pour fonder un empire chrétien ; vous y apportez les vertus propres à en maintenir la splendeur : elles sont toutes renfermées dans l'amour de l'ordre, et cet amour est le caractère distinctif de Votre Majesté. »

Le roi entra ensuite dans la basilique où s'étaient réunis les pairs ecclésiastiques et laïques du royaume. Le duc de Bourgogne était représenté par Monsieur; le duc de Normandie, par le comte d'Artois ; le duc d'Aquitaine, par le duc d'Orléans ; le duc de Chartres, le prince de Condé et le duc de Bourbon représentaient les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne. Au moment où l'archevêque lui présenta le livre des Évangiles sur lequel il devait prononcer le serment, Louis XVI, faible et consciencieux, n'osa risquer, dit-on, la formule du serment traditionnel, qui répugnait à son humanité, et la remplaça, en rougissant, par des mots inintelligibles. Après que le roi eut reçu l'onction sainte, les pairs s'approchèrent de sa personne, et l'archevêque ayant pris la couronne de Charlemagne la lui posa sur la tête. Les pairs y portèrent aussitot la main comme pour la soutenir, pendant que le clergé chantait ce verset : « Que le roi ait la force du rhinocéros, et qu'il chasse devant lui, comme un vent impétueux,

les nations ennemies jusqu'aux extrémités de la terre ! » Mais Dieu n'exauça point ces vœux, il ne lui donna que la douceur et la faiblesse du timide agneau.

Ensuite, le prélat, suivi des pairs et des grands officiers de la couronne, conduisit le monarque au trône élevé sur le jubé et à la fin des oraisons s'écria : *Vivat rex in æternum !* Les nombreux assistants répétèrent le cri de *Vive le Roi !* Alors les portes de l'immense basilique s'ouvrirent pour laisser une libre entrée au peuple qui fit retentir les voûtes sacrées des mêmes acclamations. Dans cet instant, la reine, agitée d'une émotion trop vive, s'évanouit ; elle reprit bientôt ses sens, se montra de nouveau à la foule et fut accueillie avec des transports d'allégresse. A la porte de l'église, Louis XVI trouva deux mille quatre cents malades accourus à Reims de tous les points du royaume. Il s'approcha d'eux avec bonté, et les toucha au front, en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse ! »

Au retour du sacre, Turgot adressa au roi un *Mémoire sur la tolérance*, dont nous n'avons qu'un court fragment, et dans lequel il lui prouve que c'est un devoir impérieux de ne pas tenir pour valides des engagements injustes et criminels. Ainsi, le contrôleur général, « qui devait le savoir, croyait bien que le roi avait prononcé la formule entière, ce qui n'exclut ni l'embarras ni la rougeur qu'il laissa sans doute apercevoir. Et comme il n'était pas homme à traiter un serment avec le sans façon que lui avait

conseillé Maurepas, il se trouvait engagé dans une difficulté sérieuse : il fallait s'en tirer. C'était l'affaire du vertueux ministre qui avait voulu prévenir la situation (1). »

Peu de temps après, Phélippeaux, duc de la Vrillière, ce doyen des ministres et des courtisans, dont Maurepas, son beau-frère, avait retardé la chute, malgré le mépris universel qui le poursuivait, ne put se soustraire au sort de ses collègues du ministère Maupeou. Étonné de la tournure que prenait le nouveau règne, il osa se livrer à des murmures et passer des plaintes à des signes de mécontentement. Alors son parent n'hésita plus à l'abandonner (2), et la reine, poussée par la faction de Choiseul, s'efforça d'introduire quelqu'un de ses protégés dans le Conseil à la place de la Vrillière. Maurepas, que blessaient les velléités d'ambition de Marie-Antoinette, suivit l'impulsion de Turgot, et donna pour successeur au ministre disgracié, un homme dont la vie fut une des plus belles manifestations de la conscience, le premier président de la Cour des Aides, Lamoignon de Malesherbes (juillet 1775).

Ce magistrat d'une sagesse éclairée, d'une grande et noble probité, sortait d'une illustre maison, « qui

(1) J. Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, chap. II, p. 221.

(2) « On a toujours donné, à son occasion et à celle du d'Aiguillon, au Maurepas le nom de *chasse-cousin*, qui est bien trouvé et moins dur que celui de chasse-coquin. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète de Paris sous Louis XVI*, 1774. *Revue rétrospective*, t. III, 1re série, p. 75).

avait grandi, mêlant au bruit des armes l'étude des lois et les travaux de l'esprit (1). » Nommé directeur de la librairie, sous le règne précédent (de 1750 à 1763), il avait compris de suite la grandeur et la difficulté de son rôle, il y avait fait de son mieux et s'était concilié l'estime universelle. A la tête de la Cour des Aides, il avait vu l'arbitraire régnant dans les finances avec la déprédation et l'injustice, et n'avait pas craint d'attaquer dans son principe le redoutable ennemi que lui donnait à combattre la nature de ses fonctions. Une étroite amitié et un rapport heureux de lumières et de vertus l'attachaient à l'ex-intendant de Limoges. Il s'était fait connaître par des remontrances justement célèbres, présentées deux mois auparavant « au prince si jeune, si honnête, si incertain, qui devait être un jour son client. » Malesherbes y dévoilait tous les vices du système fiscal. Dans ce travail conçu selon les vues de Turgot et animé d'une pensée à la fois politique et morale, « le roi, dit un historien moderne, pouvait tout embrasser d'un coup d'œil, le passé et le présent. » C'est là qu'on voit ces détails si poignants et si souvent reproduits sur la gabelle du sel, de ce don « un des plus précieux que la nature ait faits à la France, si la main du financier ne repoussait sans cesse ce présent que la mer ne cesse d'apporter sur nos côtes... Il est des parages où les commis de la ferme assemblent les paysans, dans

(1) M. Devienne, *Éloge de Lamoignon-Malesherbes*, discours de rentrée prononcé à l'audience solennelle du 4 novembre 1861.

certain temps de l'année, pour submerger le sel que la mer a déposé sur le rivage !...» C'est là encore qu'apparaît à nu la démoralisation causée par le régime des douanes intérieures et des impôts inégaux, démoralisation dont il nous reste de déplorables traces; l'auteur montre les populations habituées à ne pas regarder comme un délit la contrebande, c'est-à-dire la fraude contre l'État; « il y a des provinces entières où les enfants y sont élevés par leurs pères, n'ont jamais acquis d'autre industrie, et ne connaissent d'autres moyens pour subsister. » Et cela avec les galères, ou même le gibet en perspective! La ferme générale combat cette corruption par une bien pire : elle achète secrètement la femme pour dénoncer le mari, le fils pour dénoncer le père! Elle a obtenu qu'en matière de fraude, l'accusation équivale à peu près à la condamnation ; on n'est pas obligé de prouver le délit : le procès verbal des commis faisant foi, c'est à l'accusé de prouver son innocence, et Dieu sait quelle foi méritent les commis intéressés à trouver toujours des coupables (1). »

A côté du mal, le sombre tableau des *Remontrances* présentait le remède. Malesherbes y demandait à Louis XVI « de s'unir étroitement à la nation, non par le lien trop fragile d'une bonté vague et d'une équité indécise, mais par une étroite communauté de sentiments. Quoique Turgot, son ami, fût, au mo-

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XIX, p. 198-199.

ment où il parlait, contrôleur général, il engageait le roi à placer son autorité sous des garanties plus élevées et plus durables que la présence et les efforts d'un ministre homme de bien ; il ne voulait servir et il ne servait que « l'intérêt du roi réuni à celui du peuple ; » il conseillait de ranimer l'esprit de municipalité, d'établir dans chaque province des assemblées librement élues, de faire circuler l'examen et la vie dans toutes les parties de l'administration ; il voulait enfin que la nation pût elle-même parler au roi, dans l'espoir d'une alliance qui ferait triompher le bien public contre ce qu'il appelait le despotisme ministériel et contre les abus de toute sorte (1). »

Maurepas avait cependant accueilli de mauvaise grâce les *remontrances*, et il avait fait répondre par le roi que les réformes nécessaires sur les objets qui en seraient susceptibles devaient être, non pas l'ouvrage d'un moment, mais le travail de tout son règne. Aussi, Malesherbes avait-il renoncé à sa place de premier président de la cour des Aides pour vivre au sein de la retraite. Lorsqu'on l'appela au ministère, il refusa par deux fois, mais Turgot lui représenta que sa résistance livrerait la place aux intrigues de cour, « le supplia de lui donner au moins le concours de son intégrité, » et ses instances finirent par triompher du refus de son ami. Chargé du département de la Maison du roi, auquel était annexée la

(1) M. Devienne, *Éloge de Lamoignon-Malesherbes*.

police du royaume, Malesherbes disposa des lettres de cachet dont l'abus n'était plus à craindre entre ses mains. A ce ministère qu'avait exercé si longtemps La Vrillière, « il aurait préféré celui de la justice pour n'avoir pas sous lui, ou pour mieux dire contre lui, ce pouvoir irresponsable qui entourait le prince, qui s'exerçait à son insu, et qui s'appelait la Maison du roi. »

La réunion de Malesherbes et de Turgot dans le Conseil accrut au dehors les espérances de ceux qui s'élevaient contre les abus et attendaient impatiemment des réformes. « Oh ! pour le coup, écrit une femme célèbre, soyez assuré que le bien se fera et se fera bien... Jamais, non jamais deux hommes plus éclairés, plus désintéressés, plus vertueux, n'ont été réunis plus fortement pour un intérêt plus grand et plus élevé. Oh ! le mauvais temps pour les fripons et les courtisans !... Vous auriez bien de la peine à mettre dans ces deux têtes là deux volontés ; il n'y en a qu'une et c'est toujours pour faire le mieux possible (1). »

Visiter les prisons de l'État et rendre à la liberté les nombreuses victimes de l'arbitraire, tel fut le premier soin de Malesherbes. S'il ne put les délivrer toutes, il s'efforça du moins d'adoucir leur malheureux sort. Il fit aussi construire pour ceux qui étaient condamnés à la réclusion, des chambres plus vastes et plus saines, où des filatures de coton et des mé-

(1) *Lettre de mademoiselle de Lespinasse*, t. II, p. 188.

tiers faciles leur donnèrent le moyen de se livrer au travail. Il proposa de remettre à un tribunal spécial, l'arme funeste qu'il avait entre les mains, les lettres de cachet, et d'abandonner à un conseil le droit de prononcer les *arrêts de surséance* à l'abri desquels les courtisans ajournaient indéfiniment le paiement de leurs dettes. Louis XVI applaudit à ces deux projets dont les sourdes entraves de Maurepas empêchèrent l'exécution.

Tous ces obstacles ne décourageaient point Turgot ; il continuait de marcher avec fermeté et prudence dans la voie des réformes. Ainsi un édit de juin 1775 supprime avec indemnité les offices de marchands privilégiés et porteurs de grains de la ville de Rouen et le droit de banalité attaché à cinq moulins de cette ville. Par le maintien d'une foule de privilèges locaux tendant à renchérir artificiellement les subsistances, la loi qui rendait la liberté au commerce des grains et des farines, n'était plus qu'une œuvre illusoire. A Rouen, une compagnie de cent douze marchands, créés en titre d'offices par les édits de décembre 1692 et juillet 1693, jouissaient du droit exclusif et sans concurrence, d'acheter les grains sur le marché de Rouen, sur ceux des Andelys, d'Elbœuf, de Duclair et de Caudebec, les principaux de la province, et de les revendre à la halle dans leurs maisons et boutiques. Une seconde compagnie de quatre-vingt-dix porteurs,, chargeurs et déchargeurs de grains, dont les offices, très-anciennement créés, abolis ensuite, avaient été rétablis et

confirmés plus tard, pouvaient seuls, encore, se mêler du transport de cette denrée, au moyen d'un prix par eux déterminé et fixé. Enfin la ville elle-même possédait cinq moulins jouissant du droit de banalité, qui emportait la défense aux boulangers de la ville d'acheter ou d'employer d'autres farines que celles qui provenaient de ces moulins communaux. Mais comme ils ne pouvaient suffire à la consommation, la municipalité obligeait les boulangers de payer au fermier de la banalité le droit de moudre ailleurs. Pour les dédommager ensuite de cet odieux monopole, elle assujettissait les boulangers des faubourgs, exempts de sa banalité, à fournir leur pain dans les marchés de la ville, sur le pied de dix-huit onces la livre, au même prix que le pain fait dans l'intérieur et dont le poids ordinaire n'était que de seize onces. Ainsi cette exaction illégale augmentait le prix d'un neuvième (1).

Une corporation de boulangers établie à Lyon en dépit des lois de l'État qui interdissaient toute communauté industrielle ou marchande dans les murs de cette ville, y proscrivait les bienfaits de la concurrence. En vertu des réglements de 1700 et de 1701, elle imposait aux boulangers forains la nécessité de ne vendre du pain à Lyon que dans des places déterminées, à des jours marqués, à un prix inférieur à celui des membres de la corporation, et de remporter le pain qui n'aurait pas été vendu le jour même. D'autres

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 200-202.

réglements de 1706, 1710 et 1751 avaient encore aggravé la situation des boulangers forains et de la population lyonnaise, au profit évidemment exclusif des boulangers de Lyon. Ennemi, du privilège, de l'arbitraire et de la liberté restreinte, Turgot ne doit pas laisser subsister cet abus ; un arrêt du Conseil d'État du 5 novembre 1775 permet aux boulangers circonvoisins d'apporter et vendre librement leur pain dans la ville de Lyon (1). Le 13 août de la même année, le ministre ordonne que dans les six mois tous seigneurs ou propriétaires de droits sur les grains seront tenus de produire leurs titres, et nomme une commission pour les examiner. Son but était de préparer le rachat de ces droits.

Quelques jours auparavant (7 août), un arrêt du Conseil distrait du bail des postes les messageries et diligences qui y étaient comprises, et retire tous les privilèges concédés soit au fermier général des postes, soit à divers sous-entrepreneurs. Il résilie aussi tous les baux de ces exploitants en leur assurant l'indemnité qui pouvait leur être due, et fait passer de leurs mains dans celles de l'État le monopole des messageries et diligences. Cette mesure qui n'était qu'une transition préparant un régime de liberté, produisit une heureuse amélioration dans le service des voies de transport. Aux lourds coches qui, d'après les réglements, ne devaient pas excéder la vitesse de dix à

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 229.

onze lieues par jour, furent substituées, sur toutes les grandes routes, des voitures plus légères, plus commodes, bien suspendues, partant à jours et heures réglés et menées en poste. Le public leur donna le nom de Turgotines (1). Dans l'édit, le ministre se réserve d'organiser le service de la manière la plus avantageuse sur les routes de traverse et de communication. Les principes suivis par l'administration royale des messageries, les avantages qui en résultèrent pour les voyageurs et les négociants, la célérité et le modique prix des transports, lui assurèrent bientôt une préférence décidée.

Un édit du mois d'août 1775 supprime, à mesure des extinctions, les offices anciens et alternatifs, triennaux, mi-triennaux, de receveurs des tailles, et crée un seul et unique office de receveur des impositions par chaque élection, bailliage, bureau, diocèse, viguerie où il existe des offices de receveurs pour le recouvrement des impositions (2).

Trois mois après l'arrivée de l'excellent Malesherbes aux affaires, l'opération douloureuse de la pierre coûtait la vie au maréchal de Muy (10 octobre 1775), que ses services militaires, ses talents et son intégrité

(1) Les ennemis de Turgot se plaisaient à décréditer toutes ses opérations. Les *Turgotines* provoquèrent l'épigramme suivante :

Ministre ivre d'orgueil, tranchant du souverain,
Toi qui, sans t'émouvoir, fais tant de misérables,
Puisse ta poste absurde aller un si grand train,
Qu'elle te mène à tous les diables !

(2) Œuvres de Turgot, t. II, p. 383-384.

avaient élevé au ministère de la guerre. Maurepas, que préoccupait l'unique idée d'écarter les protégés de la reine, hésita longtemps sur le choix de son successeur. Enfin, conseillé par Turgot et Malesherbes, il appela à Versailles le comte de Saint-Germain, vieil officier général qui avait conservé l'honneur des armes françaises pendant la guerre de la succession d'Autriche et celle de Sept-Ans (1).

Ce personnage étrange, à la vie pleine d'aventures et de contrastes, était né à Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté, d'une famille noble et ancienne, mais fort pauvre et sans illustration. Il était entré d'abord chez les jésuites dont il quitta l'habit, pour suivre, jeune encore, la carrière des armes. Un duel, dans lequel il tua un homme de qualité, l'obligea de passer en Allemagne, où il prit du service chez l'Électeur palatin. Plus tard il s'offrit à l'Autriche, et se distingua sous le prince Eugène contre les Turcs. Il l'abandonna pour se retirer en Bavière, dont l'Électeur parvint à la couronne impériale sous le nom de Charles VII, et resta auprès de ce prince jusqu'en 1745. Saint-Germain alla ensuite en Prusse, afin de ne pas combattre ses compatriotes. Actif, brave et avide de gloire, il acquit quelque réputation militaire et se concilia l'estime du grand Frédéric. Mais il ne put supporter

(1) Le comte de Saint-Germain « accepta le ministère à contre-cœur... on eut beaucoup de peine à le déterminer. Ce furent M. Dubois, préteur de Schélestadt, son ami intime, et l'abbé Dubois, son frère, qui le décidèrent. » (La baronne d'Oberkirch, *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française, avant* 1789, t. I, chap. VIII, p. 163).

longtemps la discipline exacte et sévère qui régnait dans l'armée de ce monarque, disparut de la Prusse et se retira à Francfort d'où il écrivit au maréchal de Saxe qui l'admit au service de la France, lui conserva son grade de maréchal de camp et lui donna un régiment étranger. Saint-Germain fit en cette qualité la dernière campagne contre l'Autriche et signala son courage aux batailles de Lawfeld, de Raucoux et au Siège de Maestricht. La guerre de Sept-Ans, dans laquelle il se distingua encore sous les maréchaux d'Estrées, de Richelieu, de Contades et de Soubise, lui valut le grade de lieutenant général et le cordon de commandant de l'ordre de Saint-Louis; mais dans ses courses militaires, il avait conservé cet esprit inquiet, bizarre et maladroit, qui l'avait jeté hors de la France. Quelques démêlés avec la cour et un autre officier général, démêlés qu'exagéraient son imagination ardente et sa vanité intraitable, aigrirent de nouveau le comte de Saint-Germain ; il menaça encore de partir. On eut recours aux prières et aux promesses afin de l'apaiser ; il resta inflexible, quitta l'armée, envoya au ministre de la guerre son cordon rouge et sa démission.

Ce déserteur incorrigible passa cette fois au service du Danemarck. Il fut créé ministre de la guerre, revêtu de la dignité de feld-maréchal et nommé chevalier de l'ordre de l'Éléphant. Il s'occupa de réorganiser l'armée danoise sur un plan nouveau, et trouva dans ce pays la considération et le repos jusqu'en 1772, époque de la catastrophe qui renversa le mi-

nistre Struensée et la reine Caroline Mathilde, ses infortunés protecteurs. Alors Saint-Germain abandonna le Danemarck et s'établit à Hambourg où il confia toutes ses épargnes à un banquier. Ruiné par une banqueroute, il supporta son malheur avec un courage stoïque, revint en France pour la seconde fois, après la mort de Louis XV, et se retira dans une petite terre près de Lauterbach en Alsace. Il y vivait d'une modique pension que lui faisaient les officiers du régiment de Royal-Alsace, touchés de son état d'indigence, et, comme Dioclétien, il cultivait de ses propres mains les légumes de son jardin. Il partageait le reste de son temps entre la rédaction de mémoires sur des plans de réforme militaire et les exercices d'une dévotion mystique. C'est dans cette retraite que vint le chercher l'envoyé qui lui portait sa nomination au ministère. Maurepas espérait bien que cet ardent réformateur ne ferait point cause commune avec les philosophes Malesherbes et Turgot à la recommandation desquels il devait cependant sa place.

L'arrivée du comte de Saint-Germain à Fontainebleau où résidait depuis quelque temps la cour, excita la plus vive curiosité : chacun voulait voir et entendre cet autre Cincinnatus. Quand il se présenta devant le roi pour lui exprimer sa reconnaissance, Louis XVI l'accueillit avec bonté : « Monsieur de Saint-Germain, lui dit-il, je suis sûr que vos talents peuvent être utiles à l'armée, et lui feront oublier vos

torts. Répondez donc à l'attente qu'on a de vous. Je vous rends votre ancien grade et l'ordre de Saint-Louis, en vous autorisant à porter l'ordre étranger dont je vous vois décoré. » A ces faveurs, le roi joignait généreusement cent mille écus pour monter la maison du nouveau ministre de la guerre et lui accordait un appartement à l'arsenal.

Tel était ce comte de Saint-Germain, destiné à concourir aux plans de Turgot et de Malesherbes. S'il avait des lumières pour voir ce qu'il convenait de faire, il manquait du caractère nécessaire au ministre que réclamaient les circonstances. Sa bravoure et son incorruptible fidélité ne devaient point racheter les funestes mesures de son administration.

Au moment où l'armée allait avoir ses réformes, l'assemblée du clergé, réunie de juillet à septembre 1775, s'élevait avec force contre la marche des mœurs, contre la liberté de la presse qui enfantait une foule de publications philosophiques, contre l'attitude des églises protestantes, tolérées par un relâchement funeste, et les mariages entre protestants. « Sire, disait-elle, nous vous en conjurons, ne différez pas d'ôter à l'erreur l'espoir d'avoir parmi nous des temples et des autels; achevez l'ouvrage que Louis le Grand avait commencé et que Louis le Bien Aimé a continué. Il vous est réservé de porter ce dernier coup au Calvinisme dans vos États. Ordonnez qu'on dissipe les assemblées schismatiques des protestants; excluez les sectaires, sans distinction, de toutes les branches de

l'administration publique. Votre Majesté assurera ainsi parmi ses sujets l'unité du culte catholique... Qu'on vous dise, Sire, pourquoi des unions, que toutes les lois civiles et catholiques repoussent, sont impunément contractées au prêche sous la foi du mariage; d'où vient que, contre la volonté du prince, on ravit tous les jours aux ministres de notre sainte religion de tendres enfants, pour les présenter aux maîtres de l'erreur, qui leur font sucer tranquillement son poison avec le lait?... » Ce langage, il faut en convenir, se trouvait peu d'accord avec l'esprit de tolérance qui s'infiltrait dans la nation, et la civilisation avancée de cette époque. Enfin, l'assemblée demandait que les vœux de religion, reportés à vingt-un ans, par l'ordonnance de 1768, fussent autorisés à seize ans comme auparavant.

Les doléances du clergé furent présentées au roi à Versailles par le vertueux archevêque de Vienne, M. de Pompignan, par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, et l'abbé de Talleyrand-Périgord, qui venait d'être élu promoteur du clergé de France. Le choix de ces deux derniers prélats n'était pas heureux; peu édifiants dans leurs mœurs et leurs maximes, pouvaient-ils exposer sans honte à la royauté les douleurs de l'Église de France?

Vers le même temps, madame Du Barry, dépouillée de l''administration de ses biens et dissimulant mal l'ennui qui la rongeait dans la solitude du couvent, écrivait à M. de Maurepas cette lettre simple et digne

pour obtenir d'être renvoyée dans son château de Luciennes.

Pont-aux-Dames, 7 janvier 1776.

« Monsieur le comte,

« On m'a fait l'honneur d'une lettre de cachet aprés la mort du feu roi, afin de ne pas exposer les secrets de l'État. Si j'en ai connu quelques uns, je les ai oubliés avec cette légèreté qui m'est naturelle. Il n'y a que trois choses dont j'ai conservé un plein souvenir, les bontés du feu roi, mes torts envers madame la Dauphine, et la générosité de la reine pour les oublier. J'ai fait peu de mal, j'ose le dire; j'ai rendu des services; je ne m'en ferai cependant pas un droit ni un titre. Je tiens à tout obtenir de votre courtoisie, vous êtes trop spirituel pour voir en moi une personne à craindre, et trop galant pour vous refuser à rendre une femme heureuse. Je demande la permission d'habiter Luciennes; je vous assure, monsieur le comte, que je ne suis pas dangereuse, et la rigueur même la plus juste doit avoir un terme.

« Comtesse Du Barry. »

Marie-Antoinette, à qui l'exilée avait aussi écrit une lettre pleine de naturel et d'abandon, avait déjà sollicité et obtenu des adoucissements à sa captivité. Dans cette circonstance, elle joignit ses instances à celles du ministre, et Louis XVI, sur le rapport qu'on lui fit de la vie édifiante de la comtesse, soutint mal

son premier acte de sévérité, la rendit à la liberté et ordonna de lui restituer Luciennes, son domaine favori. Maurepas s'empressa de lui apprendre la décision du roi :

« Madame la comtesse,

« Vous m'avez charmé en vous adressant à moi. Oui, sans doute, votre exil doit avoir un terme ; votre douceur, la réserve que vous avez gardée dans la disgrâce, vous ont donné droit à une auguste indulgence ; tout mon mérite a été de la provoquer. Vous pouvez demeurer à Luciennes et êtes libre d'aller à Paris. Veuillez accepter mes remerciements de la bonne opinion que je vous ai inspirée.

« Comte de Maurepas. »

A la réception de cette lettre, madame Du Barry s'empressa de faire ses adieux aux religieuses de Pont-aux-Dames et d'aller s'installer à son cher Luciennes, où de nombreux et assidus pèlerins la consolèrent du silence et des méditations de sa longue retraite (1).

Cependant le comte de Saint-Germain, dès son arrivée à Versailles, avait déployé une activité inconnue jusqu'alors de tous les employés de son département. Dans l'intention de se donner un appui et d'assurer

(1) *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, etc., p. 343-345. — Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, chap. VI, p. 19.

la durée de ses réformes après lui, il proposa la création d'un Conseil permanent de la guerre sans l'avis duquel les lois militaires ne pourraient désormais être changées. Comme Maurepas craignait de voir limiter l'omnipotence ministérielle, il laissa le Conseil de la guerre en projet. Amnistie aux déserteurs qui rejoindraient les drapeaux et substitution des galères à la mort pour ceux qui déserteraient à l'avenir, sauf le cas de désertion à l'ennemi; tel fut le début de Saint-Germain (12 septembre 1775). Partisan de l'égalité de tous les corps sous les drapeaux, il entreprit ensuite de réformer les corps privilégiés de cavalerie de la maison du roi. Les grands seigneurs, leurs chefs, se plaignirent; le temps parut bien mal choisi pour faire d'imprudentes économies aux dépens de la splendeur et de la sûreté du trône. Le ministre n'eut pas assez d'énergie pour résister à toutes les clameurs, mais il supprima les deux vaillantes compagnies des mousquetaires gris et noirs, auxquels le gouvernement permit, avant leur séparation, d'aller suspendre leurs drapeaux aux voûtes de l'église de Valenciennes, de la ville dont le nom rappelait leur héroïsme. La compagnie des grenadiers à cheval éprouva le même sort. A la prière de Maurepas et du prince de Soubise, effrayés de son brusque début, il conserva en partie les autres compagnies, surtout les gardes du corps, et par une contradiction bizarre et incroyable, il s'empressa d'accorder le rang d'officier au corps entier de la gendarmerie.

Afin d'apaiser les clameurs des chefs de l'armée et d'atténuer la rigueur des actes du nouveau ministre, Maurepas lui donna un adjoint, le prince de Montbarrey, qui devait en partager la responsabilité (25 janvier 1776). Cet adjoint, que le frivole Mentor appela le *prince héréditaire*, était un personnage de fort mince valeur, courtisan vaniteux et incapable de remplir l'office que lui confiait Maurepas. Peu habile dans l'administration et dans la guerre, il ne pouvait exercer l'ascendant qu'il aurait fallu pour assurer le succès. Aussi ne contrôla-t-il sérieusement aucun projet, aucun plan de Saint-Germain.

Le ministre supprima ensuite les régiments provinciaux, l'École militaire de Paris qu'il dispersa sur plusieurs points dans les provinces, et le collége préparatoire de la Flèche. Les enfants nobles que ce dernier établissement élevait aux frais du roi, furent envoyés dans les colléges ordinaires, d'où, à quinze ans, ils devaient passer parmi les cadets (1er février 1776). Par une idée fort singulière, le comte de Saint-Germain confia l'éducation de ces jeunes officiers à des bénédictins, à des minimes, à des oratoriens. Ces innovations, dues à son caractère ardent, furent suivies de quelques ordonnances de la plus grande utilité sur le nombre des gouverneurs de villes et de provinces; sur les appointements de ces officiers supérieurs ; sur la formation des troupes en divisions ; sur la suppression de la vénalité des charges de guerre ; sur une augmentation de solde que rendait juste et nécessaire

le prix élevé de toutes les denrées ; sur l'avancement réglé avec ordre et justice. Ajoutons que l'abolition de la vénalité des emplois militaires n'empêcha point Saint-Germain de vendre, pour couvrir quelques dépenses de son ministère, cent charges de capitaine de cavalerie.

Ces nombreux remaniements de l'armée fixèrent l'attention de Turgot, qu'une étude spéciale avait familiarisé avec toutes les parties de l'administration. Il connaissait les autres départements aussi bien que le département des finances. Un examen approfondi et des renseignements obtenus de quelques officiers d'un rare mérite, lui avaient découvert tous les ressorts de celui de la guerre. « Par les améliorations diverses qu'on pouvait apporter à cette branche de l'administration, en procurant de plus le bien-être du soldat, du vétéran, de l'officier, l'allégement du service, et sans organisation moins forte de l'armée, on pouvait réaliser dix-sept millions d'économie, susceptibles encore de s'accroître annuellement jusqu'à la fin des extinctions des titulaires. » C'est ce qu'il démontra au comte, dans deux mémoires dont nous regrettons la perte. Mais Saint-Germain, esprit ombrageux et faux, suivit une tout autre marche dans ses innovations, et ne réussit qu'à mécontenter l'armée.

Dès son entrée au ministère de la guerre, le comte avait trouvé parmi les troupes absence de régularité et d'ordre, insouciance du commandement et disposition à la désobéissance. Pour remédier au mal, il fit

un réglement disciplinaire dans lequel il introduisit le châtiment des coups de bâton en usage chez les Allemands et les Anglais. Sur de puissantes représentations, Saint-Germain y substitua les coups de plat de sabre. Mais cette punition, jusqu'alors inconnue de l'armée française, excita des murmures et des rébellions. « Je n'aime du sabre que le tranchant, » dit un grenadier. Ce mot énergique était le cri de l'honneur : il fut répété avec enthousiasme par toute la France. Les officiers généraux, les colonels, les majors les plus sévères, n'osèrent blâmer la susceptibilité de leurs soldats, et les embarras excités par cette innovation peu judicieuse, prouvèrent qu'une ordonnance ne suffit pas pour changer le caractère d'une nation.

Bientôt l'opinion se retira du comte de Saint-Germain ; elle reconnut qu'on avait exagéré son génie, ses talents, et qu'il était dépourvu des qualités qui constituent l'homme d'État. L'inconstance de son caractère, tantôt brusque, tantôt faible, un ton persifleur et ironique, d'autant plus offensant, qu'il annonçait de sa part la persuasion d'une grande supériorité sur les autres, lui firent de nombreux ennemis (1). Le discrédit dans lequel tombèrent les opérations souvent décousues et incohérentes de Saint-Germain, fut un obstacle de plus pour les réformes de Turgot.

(1) *Vie du comte de Saint-Germain, en tête de sa correspondance avec Pâris Duverney* ; Londres, 1789 ; 2 vol. in-8.

La masse peu éclairée du peuple les confondit avec les aberrations de son collègue de la guerre (1).

Turgot tendait au noble but du bien public et poursuivait sa marche avec une activité infatigable. Entraîné par son génie organisateur, que dirigeait une raison lucide, élevée et positive, il donnait ses soins à une foule de travaux utiles. Nous le voyons alors chercher les meilleurs moyens de soulager la misère dans les villes et les campagnes et de guérir l'ulcère du paupérisme qui dévorait la société ; consacrer à l'amélioration des routes principales et aux progrès de la navigation intérieure la plus grande partie des fonds mis à sa disposition; établir, pour les encourager, trois inspecteurs généraux de la navigation, d'Alembert, l'abbé Bossut et Condorcet, les plus habiles géomètres de l'Europe ; créer une chaire d'hydrodynamique dont il chargeait l'abbé Bossut ; annexer un hospice de six lits à l'école de chirurgie de Paris, afin de lui procurer l'avantage de joindre la pratique à la théorie. Quelques mois après, Turgot augmente, dans une proportion considérable, le nombre des boîtes de remèdes que la charité du roi envoyait chaque année dans les provinces, pour être distribués gratuitement

(1) Lors des nouveaux réglements de M de Saint-Germain,... réglements qui faisaient de chaque blessure un droit à l'avancement, Carlin disait à son interlocuteur Scapin : « Je me ferai couper un bras et on me fera capitaine ; puis l'autre, et je serai major; avec un œil de moins je serai colonel; puis, je me ferai couper la tête pour devenir général. »

Le public comprit la critique, et Carlin fut couvert d'applaudissements. (La baronne d'Oberkirch, *Mémoires sur la cour de Louis XVI*, etc., t. I, ch. VIII, p. 161-162, édition Charpentier).

aux pauvres des campagnes. Il établit ensuite à Paris une commission de médecine, qui devint plus tard l'Académie de médecine; il protège l'entreprise du dictionnaire de commerce de l'abbé Morellet; il charge un autre économiste, l'abbé Roubaud, d'écrire l'histoire des finances; il envoie Saint-Emond dans les Indes, Dombay au Pérou, pour en rapporter des plantes utiles, que l'Europe ne possédait pas encore, et l'abbé Rosier en Corse, pour y fonder une école d'agriculture. Ainsi, dès que la justice ou l'intérêt public réclame son aide, Turgot met en jeu tous les moyens pratiques; il n'y a pas de détail méprisable pour cet esprit supérieur.

Mais les seigneurs, les prélats, les financiers et les magistrats formèrent, pour renverser le contrôleur général, une espèce de conjuration dans laquelle Maurepas, jaloux d'entendre dire au roi : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. » voulait faire entrer Marie-Antoinette, afin de la charger, aux yeux du public, du renvoi de Turgot qu'il méditait déjà. Les courtisans s'efforçaient de persuader à la reine que, digne fille de Marie-Thérèse, elle était appelée à sauver la monarchie française. Malgré les intrigues et les murmures de la cour, dès le mois de janvier 1776, Turgot présenta au roi en Conseil six édits servant comme d'introduction au système des sages réformes qu'il préparait. Le premier de ces édits supprimait la corvée pour les grandes routes et la remplaçait par une contribution sur tous les pro-

priétaires de biens-fonds ou de droits réels sujets aux vingtièmes, mais dont il affranchissait les biens du clergé. Deux autres étaient relatifs à l'administration particulière de la ville de Paris. Les trois derniers abolissaient les jurandes, les maîtrises, les corps de métiers, et proclamaient la liberté de toute espèce d'industrie.

Aussitôt les ennemis du contrôleur général s'agitèrent et préparèrent une résistance désespérée. L'opposition se manifesta d'abord dans le Conseil même. Miromesnil, l'ennemi secret de Turgot et l'homme de Maurepas, produisit toutes les observations que lui suggérèrent l'ignorance et la mauvaise foi, et ne craignit pas de s'élever avec force contre la loi relative à la suppression de la corvée. « Le projet, dit-il, assujettit à l'imposition pour le remplacement des corvées tous les propriétaires de biens-fonds et de droits réels, privilégiés et non privilégiés. Il veut que la répartition en soit faite en proportion de l'étendue et de la valeur des fonds. — J'observerai qu'il peut être dangereux de détruire absolument tous ces privilèges ; je ne parle pas de ceux qui sont attachés à certains offices, que je ne regarde que comme des abus acquis à prix d'argent, que comme de véritables priviléges ; mais je ne puis me refuser à dire qu'en France le privilége de la noblesse doit être respecté, et qu'il est, je crois, de l'intérêt du roi de le maintenir. »

Miromesnil était entré dans le vif de la question ;

Turgot le comprit, et dans sa réponse, partie de la conviction la plus chaleureuse, il revendiqua les intérêts sacrés de l'humanité. On y trouve quelque chose de l'éloquence, de la force et de la raison de Mirabeau : « M. le garde des sceaux, dit-il, semble adopter le principe que, par la constitution de l'État, la noblesse doit être exempte de toute imposition. Il semble même croire que c'est un préjugé universel, dangereux à choquer. Si ce préjugé est universel, il faut que je me sois étrangement trompé sur la façon de penser de tout ce que j'ai vu d'hommes instruits dans tout le cours de ma vie; car je ne me rappelle aucune société où cette idée eût été regardée autrement que comme une prétention surannée, et abandonnée par tous les gens éclairés, même dans l'ordre de la noblesse. Cette idée paraîtra au contraire un paradoxe à la plus grande partie de la nation, dont elle blesse vivement les intérêts. Les roturiers sont certainement le plus grand nombre, et nous ne sommes plus au temps où leurs voix n'étaient pas comptées.

» Il faut discuter la proposition en elle-même (celle de l'exemption au profit de la noblesse). Si on l'envisage du côté du droit naturel et des principes généraux de la constitution des sociétés, elle présente l'injustice la plus marquée. Qu'est-ce que l'impôt? Est-ce une charge imposée par la force à la faiblesse? Cette idée serait analogue à celle d'un gouvernement fondé uniquement sur le droit de conquête. Alors le prince serait regardé comme l'ennemi commun de la société;

les plus forts s'en défendraient comme ils pourraient, les plus faibles se laisseraient écraser. Alors il serait tout simple que les riches et les puissants fissent retomber toute la charge sur les faibles et les pauvres, et fussent très-jaloux de ce privilége. — Ce n'est pas l'idée qu'on se fait d'un gouvernement paternel fondé sur la constitution nationale, où le monarque est élevé au-dessus de tous pour assurer le bonheur de tous, où il est dépositaire de la puissance publique pour maintenir les propriétés de chacun dans l'intérieur par la justice, et les défendre contre les attaques extérieures par la force militaire. Les dépenses du gouvernement ayant pour objet l'intérêt de tous, tous doivent y contribuer, et plus on jouit des avantages de la société, plus on doit se tenir honoré d'en partager les charges. Il est difficile que, sous ce point de vue, le privilége pécuniaire de la noblesse paraisse juste (1).

» Si l'on considère la question du côté de l'humanité, il est bien difficile de s'applaudir d'être exempt d'impositions, comme gentilhomme, quand on voit exécuter la marmite d'un paysan.

» Si l'on envisage la question du côté de l'avantage politique et de la force d'une nation, l'on voit d'abord que si les privilégiés sont en très-grand nombre et possèdent une grande partie des richesses, comme les dépenses de l'État exigent une somme très-forte, il peut arriver que cette somme surpasse les facultés

(1) Œuvres de Turgot, t. II, p. 269-270.

de ceux qui restent sujets à l'impôt. Alors il faut, ou que le gouvernement soit privé des moyens de défense dont il a besoin, ou que le peuple non privilégié soit chargé au-dessus de ses forces, ce qui certainement appauvrit bientôt et affaiblit l'État. Un grand nombre de privilégiés riches est donc une diminution réelle de force pour le royaume. »

Turgot montrait en même temps que les motifs qui avaient fondé primitivement le privilége de la noblesse n'existaient plus.

« Le privilége a été fondé originairement sur ce que la noblesse était seule chargée du service militaire, qu'elle faisait en personne, à ses dépens. D'un côté, le service personnel, devenu plus incommode qu'utile, est entièrement tombé en désuétude ; de l'autre, toute la puissance militaire de l'État est fondée sur une armée nombreuse, entretenue en tout temps et soudoyée par l'État. La noblesse qui sert dans cette armée est payée par l'État et n'est pas moins payée que les roturiers qui remplissent les mêmes grades. Non-seulement les nobles n'ont aucune obligation de servir, mais ce sont, au contraire, les seuls roturiers qui y sont forcés depuis l'établissement des milices, dont les nobles et même leurs valets sont exempts. »

L'édit pour la suppression des jurandes devait rendre la liberté au travail industriel ; il n'était pas moins motivé que celui de la corvée.

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, disait Turgot dans le préambule de cet édit, en lui rendant

nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes.

» Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail; qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et qui semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent d'une communauté; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; qui retardent le progrès de ces arts, par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels les différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions

respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'État; qui, enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres, dont l'effet est de hausser au-dessus de leur proportion naturelle les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. »

Malgré les observations du garde des sceaux contre les réformes essentiellement libérales que présentait son collègue des finances, le roi approuva les édits préparés par Turgot et les envoya au parlement pour l'enregistrement.

Au cri d'alarme parti de cette compagnie et répété par les autres ennemis du contrôleur général, on eût cru l'État sur le penchant de sa ruine. Manifestant leur résurrection politique par l'opposition la plus vive, au lieu de seconder les vues généreuses du gouvernement, les magistrats ne voulurent enregistrer qu'un seul des édits, celui qui portait suppression de la caisse de Poissy, création fiscale, nuisible au commerce de la boucherie parisienne (1), et s'é-

(1) « Cette caisse, dit J. Tissot, n'était qu'un privilége créé au profit d'un certain nombre de capitalistes qui avaient mission d'acheter au comptant les animaux de boucherie pour l'approvisionnement de la capitale, moyennant un bénéfice qui leur était assuré, mais à la charge de verser au Trésor une partie d'un profit dont le poids retombait sur les consommateurs et les bouchers. »

levèrent avec force contre les autres. Ils nommèrent, afin de les examiner, une commission dont le prince de Conti voulut être membre : la commission fit un rapport ensuite duquel il fut décidé que des remontrances seraient adressées au roi, pour le prier de retirer les édits. Quelques jours après, l'avocat général Séguier lança un violent réquisitoire contre un opuscule intitulé : *Les inconvénients des droits féodaux*, que venait de publier, sous le voile de l'anonyme, Boncerf, premier commis des finances, et dans lequel on retrouve tous les principes de Turgot, son ami. « La prospérité des États, disait l'auteur, est en raison de la liberté des personnes, des choses et des actions ; ces trois genres de libertés rejettent l'esclavage des personnes, les différentes servitudes établies sur les fonds par le droit féodal, et les obstacles qu'apportent au commerce les priviléges de vente et de fabrication, et ensuite les péages, domaines et prohibitions. » Boncerf proposait ensuite le rachat des droits féodaux et montrait l'avantage que les possesseurs de ces droits et ceux qui sont soumis aux servitudes féodales, pouvaient retirer de cette mesure. Le Parlement, autrefois si hostile à l'esprit féodal, ratifia par son vote le réquisitoire de l'avocat général, qui proclamait les droits féodaux, les corvées, les banalités, « portions intégrantes de la propriété, » condamna le livre aux flammes, décréta l'auteur d'ajournement personnel, et prit un arrêté dans lequel il suppliait

Louis XVI de mettre un terme aux débordements économiques. Mais Boncerf, aussitôt mandé à Versailles, y resta sous la protection immédiate du monarque. La guerre, ouvertement déclarée, devint chaque jour plus ardente. D'un autre côté les communautés d'arts et métiers entrèrent dans la ligue des ministres disgraciés, des princes, des courtisans, des privilégiés, et blâmèrent les projets du ministre réformateur et la patience débonnaire de Louis XVI.

Enfin le parlement présenta ses remontrances (4 mars), dans lesquelles il soutint, dit-on, « que le peuple de France est *taillable et corvéable* à volonté, et que c'est une partie de la constitution que le roi est dans l'impuissance de changer. » Louis montra quelque trouble, mais, conduit encore par un sentiment de dignité, il renouvela l'ordre d'enregistrer sans délai, et, comme les magistrats persistaient dans la désobéissance, il se résolut à tenir un lit de justice auquel assistèrent les princes du sang, tous les pairs laïques et ecclésiastiques, et les grands officiers de la couronne (12 mars). Là, dans une harangue emphatique et remplie de lamentations hypocrites, le procureur général prétendit « qu'une morne tristesse s'offrait partout aux regards de Sa Majesté; que le peuple était consterné, la capitale en alarme, la noblesse plongée dans l'affliction; que les sentiments de la compagnie étaient ceux dont toutes les âmes étaient pénétrées; que le nouveau genre d'imposition perpétuelle et arbitraire sur les biens portait un préjudice

essentiel aux propriétés des pauvres comme des riches, et donnait une nouvelle atteinte à la franchise naturelle de la noblesse et du clergé, dont les distinctions et les droits tenaient à la constitution de la monarchie. » L'avocat du roi Séguier tint un langage non moins alarmant. Plein de sollicitude pour les privilégiés, il montra le propriétaire gémissant déjà sous le poids des impôts de tous genres et ruiné par la nouvelle charge. Dans son opinion, elle confondait la noblesse, qui était le plus ferme appui du trône, et le clergé, ministre sacré des autels. Il conclut en proposant de doubler la solde de l'armée pour l'employer aux grandes routes, *pendant un mois, à deux reprises différentes dans l'année, quinze jours au printemps, quinze jours en automne* (1).

Quant aux jurandes, l'avocat général affirme que les communautés d'arts et métiers, loin d'être nuisibles au commerce français, en sont plutôt l'âme et le soutien, que ces gênes, ces entraves et ces prohibitions en font la gloire et la sûreté. Il n'est pas de maux, suivant ce magistrat, que ne doive produire leur abolition : les meilleurs ouvriers, fixés à Paris par la certitude du travail, par la promptitude du débit, quitteront le royaume pour transporter à l'étranger nos arts et leur industrie ; le crédit sera ruiné et les salaires diminueront. La nouvelle loi portera un coup funeste à l'agriculture en dépeuplant les cam-

(1) Procès-verbal du lit de justice du 12 mars 1776, tome II des Œuvres de Turgot, p. 328-329.

pagnes, fera renchérir les denrées dans les villes où elle détruira l'ordre sans qu'on puisse même espérer de le rétablir que par les moyens les plus violents. Après s'être efforcé d'effrayer le roi par ce tableau de ruine universelle, l'orateur convient cependant que l'État de choses actuel n'est pas la perfection même, que l'existence des communautés présente quelques abus et demande quelques réformes. « Jamais prince n'a été plus chéri que Henri IV, dit-il, en terminant ; jamais la France n'a été plus florissante que sous Louis XIV ; jamais le commerce n'a été plus étendu, plus profitable que sous l'administration de Colbert ; c'est néanmoins l'ouvrage de Henri IV et de Louis XIV, de Sully et de Colbert, qu'on vous propose d'anéantir. »

« Sans discuter ici la valeur intrinsèque de ces assertions au point de vue de la vérité historique ; sans entrer dans la distinction si nécessaire des temps et des circonstances pour bien apprécier les hommes et leurs œuvres, n'eût-il pas été permis cependant de demander au Parlement lequel de Henri IV, de ce monarque si bon et si chéri, ou de Louis XVI, qui n'était ni moins bon, ni moins digne de l'affection de ses peuples, avait montré le plus de sollicitude pour les intérêts populaires dans une circonstance identique : de Henri, qui faisait battre de verges jusqu'au sang, bannir à perpétuité, et même frapper du dernier supplice ceux qui en voulaient à ses lapins ; ou de Louis, qui détruit de son propre mouvement ses garennes, à cause des dommages qu'elles occasion-

naient aux propriétés environnantes? Il ne suffit pas, surtout pour un prince, de faire respecter sa propriété; il doit encore respecter et faire respecter celle d'autrui. Et nul plus que l'infortuné Louis XVI et son digne ministre n'était plus animé de ce sentiment d'équité : aucun intérêt n'était capable de contrebalancer dans leurs âmes le droit des moindres particuliers, des communes ou du public (1). »

C'est ainsi que la magistrature répondait au ministre qui, dans les préambules de ses édits, montrait une si noble ardeur pour le bien et pour le vrai. A peine tirée de l'exil par Louis XVI, elle s'insurgeait de nouveau contre l'autorité souveraine, et, tout en protestant de son amour pour le peuple, elle s'efforçait de perpétuer la corvée dans les campagnes, et de perpétuer au sein des cités l'industrie à l'état de privilége. Animée d'une injuste haine contre Turgot, qu'elle osait accuser de violer la propriété, la magistrature reniait son passé. Elle oubliait, en effet, que, lorsque Henri III, par son édit de décembre 1581, porté dans un but purement fiscal, avait établi les jurandes et maîtrises dans toutes les villes et lieux du royaume où ces institutions n'existaient pas, le Parlement avait résisté, deux années durant, à cette innovation. Alors le roi avait été obligé de recourir à un lit de justice pour créer les jurandes, comme il en fallait un maintenant pour détruire le régime des

(1) J. Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, liv. II, chap. II, p. 178-179.

communautés, si funeste au travail et à l'industrie.

Les édits ne furent enregistrés que de l'*exprès commandement* du roi. Avant de lever la séance, Louis XVI adressa ces paroles aux magistrats : « Vous venez d'entendre les édits que mon amour pour mes sujets m'a engagé à rendre; j'entends qu'on s'y conforme.

» Mon intention n'est point de confondre les conditions; je ne veux régner que par la justice et les lois.

» Si l'expérience fait reconnaître des inconvénients dans quelques-unes des dispositions que ces édits contiennent, j'aurai soin d'y remédier. »

Tous ceux qui n'étaient pas aveuglés par l'intérêt ou par le préjugé, accordèrent au ministre réformateur les éloges qu'il méritait. Les philosophes et les économistes, regardant un tel succès comme décisif, célébrèrent cette solennité sous le nom de *lit de bienfaisance,* et saluèrent avec joie l'ère nouvelle marquée pour le bonheur du genre humain. Les dispositions favorables du roi inspirèrent des espérances à Condorcet. Il écrivit à Voltaire : « Le roi a montré dans l'affaire des édits une raison, un amour de l'application, un esprit de justice, un désir de faire le bien de ses peuples, et un courage qui doivent bien consoler ceux qui s'intéressent à la chose publique. »

Un nouveau bienfait répandit ensuite l'allégresse dans les provinces. Le commerce des vins n'était pas plus libre que celui des grains. Un édit d'avril 1776 permit de faire circuler librement les vins dans toute l'étendue du royaume, de les emmagasiner, de les

vendre en tous lieux et en tous temps, de les exporter en toutes saisons, par tous les ports, en acquittant les droits d'octroi ou autres. Les prohibitions, les entraves multipliées auxquelles le transport, la vente et l'achat des vins étaient assujettis dans un très-grand nombre de lieux et surtout dans nos provinces méridionales, se trouvaient abolies. Par cet édit, Turgot assurait à la nation un commerce de plus de soixante millions, sans compter les travaux et les profits que nécessite une pareille exportation, et qu'on peut, sans exagération, porter au double de cette valeur. Il avait donc réalisé, pour les deux grandes productions qui font la richesse de la France, ce que n'avait pu faire l'immortel ministre de Louis XIV. Ces excellentes mesures semblaient indiquer l'affermissement de cet homme d'État dans le poste que lui avait confié le roi.

Mais le premier coup était porté : le soulèvement contre l'administration du contrôleur général faisait chaque jour de nouveaux progrès. Le Parlement, soutenu par de puissants alliés, continuait sa lutte ; les princes et les courtisans lui étaient hostiles à cause de son économie ; dans le Conseil, dont la majorité s'inspirait de la jalousie du vieux Maurepas, Sartines et Vergennes insinuaient que Turgot sacrifiait nos manufactures à l'Angleterre. Miromesnil, qui avait assez d'esprit pour sentir combien le digne ministre des finances devait le mépriser, soulevait en secret les magistrats; le clergé et la noblesse montraient la plus

vive inquiétude sur la solidité de leurs positions ; enfin, les chefs des métiers, frappés dans leurs priviléges, prétendaient qu'on attentait à leur propriété. Tous ces mécontents, que réunissait une haine commune, redoublèrent leurs attaques et obsédèrent Louis XVI d'intrigues incessantes. On n'écrivit bientôt plus que satires, épigrammes et réquisitoires, contre l'école des économistes, à la tête desquels se plaçait Turgot. Un membre même de la famille royale, *Monsieur,* ne dédaigna pas de se mêler dans la foule des pamphlétaires ; il lança secrètement contre le ministre, déjà si calomnié, un écrit où il exagérait avec malignité ses petits défauts, pour le tourner en ridicule, et se plaisait à défigurer ses principes ainsi que son caractère (1).

Pendant ce temps, Maurepas s'étudiait à perdre son collègue dans l'esprit du roi en lui faisant entrevoir la ruine de la monarchie comme résultat nécessaire et immédiat de ses réformes. Turgot, qui croyait trop à la puissance de la raison et de la justice, noble illusion dont personne n'oserait le blâmer, ne daigna pas se défendre, et, pour causer moins d'ombrage à l'ambitieux vieillard, il se contenta de ne plus travailler en particulier avec Louis XVI. Il laissait ainsi le champ plus libre à ses ennemis et se privait du seul moyen de résister à leurs intrigues. Le roi, quoique fatigué de lutter pour son ministre, ne pouvait oublier la pro-

(1) Voir la note 6 à la fin du volume.

messe tant de fois répétée de le soutenir toujours, et, pour ce motif il hésitait à lui donner un successeur. Turgot comprit néanmoins que le moment de sa disgrâce n'était pas éloigné. « Le nombre toujours croissant de mes ennemis, écrivait-il, mon isolement absolu, tout m'avertit que je ne tiens plus qu'à un fil. »

Il est probable, cependant, que Turgot serait resté quelque temps encore au ministère sans une infernale manœuvre ourdie par Maurepas. Une première intrigue pour le renverser, à laquelle prirent part Necker et le soi-disant marquis de Pezai, son commensal, ne fut point couronnée de succès. On présenta au roi le budget dressé par Turgot pour l'année 1776, après l'avoir examiné, critiqué. Louis XVI n'en parut pas ému. On eut alors recours à un moyen plein d'artifice et de noirceur. Des lettres écrites à Paris furent envoyées à Vienne, d'où elles étaient adressées à Turgot, comme si elles eussent été l'œuvre d'un ami intime. Les réponses étaient fabriquées avec assez d'habileté pour faire illusion. M. d'Ogni, directeur des postes et l'ennemi personnel de Turgot, qui le méprisait pour son odieux espionnage, arrêtait cette prétendue correspondance, imitation du style, des sentiments, et des doctrines du contrôleur général, l'ouvrait, puis la mettait sous les yeux du roi et du premier ministre. D'abord empreintes d'une grande modération, les réponses attribuées à Turgot, manifestèrent bientôt de la contrariété, des mouvements d'humeur, du dégoût, et enfin continrent des sarcasmes contre la reine, des

plaisanteries contre Maurepas, et des expressions blessantes pour le roi. Afin d'appuyer cette infâme correspondance, on interceptait aussi d'autres lettres, vraies ou fausses, dans lesquelles Turgot était traité d'ambitieux, de sournois intrépide ; on y prétendait que le mécontentement était général en France, et qu'il avait le ministre des finances seul pour objet. Le roi, dont la froideur augmentait de jour en jour, lui communiqua cependant une de ces lettres. Turgot le remercia de cette marque de confiance et le pria de tout lui dévoiler pour confondre ses ennemis et lui procurer l'occasion de se justifier. Louis XVI promit-il ? Nous l'ignorons. Mais il réprima l'heureuse inspiration qui l'avait un instant rapproché de son ministre : ce ne fut que longtemps après que, dans un moment d'épanchement, il parla de la fameuse correspondance au marquis d'Angiviller.

Sur ces entrefaites, Malesherbes, cet homme si amoureux du bien, si dévoué au roi, et l'appui du contrôleur général dans le Conseil, s'arrêtait presque sans combat. Toujours contrarié par Maurepas, à propos des réformes qu'il voulait introduire dans son département, également poursuivi par la colère des privilégiés, et irrité de tous les obstacles qu'il rencontrait, il céda aux dégoûts du ministère et envoya sa démission au roi. Après l'avoir pressé vainement de la retirer, Louis XVI l'accepta en lui disant : « Vous êtes plus heureux que moi, monsieur, vous pouvez abdiquer ! »

Malesherbes n'avait point apporté dans l'action l'ardeur, la patience, la volonté qui y font réussir. Il avait été plutôt un sage qu'un ministre. Son rôle politique s'était borné à peu près à des mémoires pleins de vérités utiles qu'il avait adressés au roi. En les suivant seulement, Louis XVI aurait pu éviter bien des périls et bien des fautes.

On insinuait à Turgot de suivre l'exemple de son collègue. Mais, plus courageux que lui, il ne voulut point abandonner le poste où il pouvait faire le bien, ni livrer son maître aux dangers d'une marche indécise, et il attendit qu'on le renvoyât. Quelques jours après comme il lisait un mémoire : « Est-ce bientôt fini? dit le roi avec humeur. — Oui, sire, répondit Turgot. — Tant mieux, reprit le roi. » A partir de ce moment, Turgot ne put voir Louis XVI. Alors ses ennemis, persuadés que l'instant de frapper le dernier coup était venu, obsédèrent le monarque auquel les courtisans prédisaient un funeste avenir s'il persistait à marcher dans la voie des innovations. Turgot était sur le point de présenter au roi un mémoire qui lui montrerait l'état de ses finances et la nécessité de réformer la cour ; il allait entreprendre la tâche devant laquelle Malesherbes avait reculé. Si Louis XVI acceptait le plan de son ministre, Turgot devenait inattaquable. Il était donc temps pour Maurepas de renverser l'homme qu'il regardait comme un rival dangereux. Il imagina d'insinuer au roi de remplacer Malesherbes par l'incapable Amelot dont le père avait été son ami.

contrairement aux vœux de la reine qui demandait le baron de Breteuil ambassadeur à Vienne. Son projet réussit. On ne pouvait reprocher au nouveau protégé de Maurepas « qu'une bêtise au-dessus de l'ordre commun (1), » aussi le protecteur disait-il : « Du moins, en appelant Amelot au ministère, on ne m'accusera pas d'avoir choisi celui-là pour son esprit. » Avec un tel collègue, la réforme que voulait le contrôleur général devenait impossible ; « il fallait ou que Turgot quittât, ou qu'il attendît jusqu'à ce que l'impossibilité de payer, sans faire des manœuvres malhonnêtes, le forçât à s'en aller (2). »

Averti de cette affaire, Turgot écrivit à Louis XVI; « il lui montra de nouveau la nécessité d'une réforme que M. Amelot ne ferait pas ; que la ruine de la nation et de la gloire du roi serait la suite de cette nomination ; que le garde des sceaux avait par ses intrigues ameuté les parlements contre son autorité ; qu'on cherchait de toutes parts à augmenter les difficultés de faire le bien (3). » Louis XVI eut la faiblesse de communiquer cette lettre à Maurepas. Celui-ci comprit qu'il n'y avait plus à reculer ; il revint à ses anciennes inculpations contre Turgot, et se ligua avec d'Ogni pour le renverser.

La position n'était plus supportable, et le contrôleur

(1) Condorcet, lettre du 12 juin 1776, à Voltaire, publiée pour la première fois dans la dernière édition des Œuvres de Condorcet, de MM. F. Arago et O'Connor.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

général était décidé à la retraite; il voulut cependant parler encore une fois au roi; « il alla chez lui le samedi, mais le roi était à la chasse; il y retourna, mais le roi était au débotté, et il fallait l'attendre. » Turgot remit au travail du lendemain; le vieux Maurepas qui craignait cette entrevue, soutint qu'on ne devait pas attendre la démission de Turgot, mais la lui demander. Trompé par les plus indignes calomnies, Louis XVI lui envoya sa lettre de renvoi par l'ancien ministre Bertin, chargé de lui faire connaître ses ordres (12 mai 1776). Turgot, alors occupé à rédiger un projet d'édit, posa tranquillement la plume en disant: « Mon successeur achèvera. »

A la sortie du ministère, Turgot n'éprouva qu'un regret, celui de n'avoir pas opéré toutes les réformes qu'il jugeait nécessaires au salut de la France. Sa lettre au roi dans cette circonstance, est à la fois touchante, pleine de nobles sentiments et de sinistres prévisions: « J'ai fait, Sire, ce que j'ai cru de mon devoir, en vous exposant, avec une franchise sans réserve et sans exemple, les difficultés de la position où j'étais, et ce que je pensais de la vôtre. Si je ne l'avais pas fait, je me serais cru coupable envers vous. Vous en avez sans doute jugé autrement, puisque vous m'avez retiré votre confiance. Mais quand je me serais trompé, vous ne pouvez pas, Sire, ne point rendre justice au sentiment qui m'a conduit.

» Tout mon désir, Sire, c'est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous mon-

trais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie pas, et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille, et pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance. Je n'ai pas l'orgueil de croire que je n'aie jamais fait de fautes. Ce dont je suis sûr, c'est qu'elles n'ont été ni graves ni volontaires (1). »

A la nouvelle de la chute du ministre réformateur. la société privilégiée tout entière poussa des cris de joie; les courtisans et les possesseurs d'abus, qui se croyaient propriétaires de ce qu'ils possédaient, s'applaudirent avec indécence de leur victoire et respirèrent plus librement. A Paris et à Versailles, on se félicitait dans les salons et même sur les promenades. Le comte de Saint-Germain « témoigna la plus grande joie du renvoi de l'homme à qui il devait sa subsistance et sa place (2). » Quant à Maurepas, il écrivit d'hypocrites doléances à la victime de ses coupables manœuvres, et supplia son collègue « d'être persuadé de toute la part qu'il prenait à sa situation. » Turgot lui répondit : « Ma situation, dont vous voulez bien vous occuper, ne peut m'affecter que par la perte des espérances que j'avais eues de seconder le roi dans ses vues pour le bonheur de ses peuples. Je souhaite qu'un autre les réalise. Mais quand on n'a ni honte ni remords, quand on n'a connu d'autre intérêt que celui

(1) Œuvres de Turgot, t. I; *Notice historique*, p. 114.
(2) Condorcet, lettre du 12 juin 1776, à Voltaire.

de l'État, quand on n'a ni déguisé ni tû aucune vérité à son maître, on ne peut pas être malheureux. »

Tous ceux dont l'œil exercé voyait s'approcher la Révolution, s'affligèrent de la disgrâce du ministre qui avait étalé les maux sans qu'on lui eût donné le temps de les guérir. « Le 12 mai 1776, jour du renvoi de Turgot, » dit un historien dont l'intelligence a dignement apprécié le caractère, l'étendue d'esprit et l'âme désintéressée de ce grand homme, « est une des époques les plus fatales pour la France. Ce ministre, supérieur à son siècle, voulait faire sans secousse, par la puissance d'un roi législateur, les changements qui pouvaient seuls nous garantir des révolutions. Ses contemporains, égoïstes et superficiels, ne le comprirent point; et nous avons expié, par de longues calamités, leur dédain pour les vertus et les lumières de cet homme d'État (1). » S'il faut en croire un autre écrivain, M. de Montyon, qui rend hommage aux louables intentions du célèbre économiste, *son action commença la désorganisation de l'État*. Nous reconnaissons la trop grande sévérité de ce jugement; mais, sans contester à Turgot la pureté de ses intentions, la justesse et la supériorité de ses vues, on peut disputer sur les moyens qu'il employa pour arriver à son but. Avec le cœur de L'Hôpital et la tête de Bacon, il avait dans le caractère une sorte de roideur nuisible au bien qu'il voulait effec-

(1) Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, p. 210.

tuer. Conduire les affaires et les hommes par l'évidence et la conviction, devenait impossible pour celui qui négligeait tous les menus ressorts qui les font mouvoir, et comptait trop peu avec les préjugés et les passions. Turgot, il faut le dire, ne connaissait pas assez les hommes, et au génie qui conçoit, il ne savait pas toujours réunir l'habileté qui accomplit. Malesherbes, son digne ami, n'a pas craint de l'avouer : « M. Turgot et moi, écrivait-il, nous étions de fort honnêtes gens, très-instruits, passionnés pour le bien ; qui n'eût pensé qu'on ne pouvait pas mieux faire que de nous choisir ? Cependant nous avons mal administré ; ne connaissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons laissé diriger le roi par M. de Maurepas qui ajouta toute sa faiblesse à celle de son élève ; et, sans le vouloir ni le prévoir, nous avons contribué à la Révolution. »

CHAPITRE IV

NECKER DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.

Ministère de Clugny. — Réaction. — La loterie. — Ordonnances relatives à la contrebande — Estime de Louis XVI pour les ouvrages de l'esprit. — Entrée de Necker aux finances; son caractère. — Réformes diverses. — Système des emprunts. — Insurrection des colonies anglaises. — Congrès de Philadelphie. — Georges Washington. — Déclaration d'indépendance. — La France accueille avec enthousiasme la révolution américaine. — Ambassade des Américains à la cour de France. — Le vieux Franklin. — Capitulation de Saratoga. — Traité d'alliance et de commerce avec les États-Unis d'Amérique — L'empereur Joseph II à Paris; il visite les principales villes de France. — Son voyage funeste à la reine sa sœur — Marie-Antoinette surnommée l'Autrichienne. — — Retour, triomphe et mort de Voltaire à Paris. — Mort de Jean-Jacques Rousseau. — Abolition de la main-morte dans les domaines royaux. — Influence et popularité de Necker.

Nuis de Clugny, d'abord conseiller au Parlement de Dijon, puis intendant de Saint-Domingue, de Brest, de Bordeaux, remplaça Turgot au contrôle général des finances. Ce choix pouvait tranquilliser les partisans des abus : c'était un fripon, un homme dur, emporté, ivrogne, joueur et débauché. « Maurepas, écrit Condorcet, lui a communiqué son goût pour les fermiers généraux; il a déclaré qu'il ne ferait rien qui pût leur déplaire. »

Le premier ministre différa la disgrace de Saint-

Germain, afin de jeter un plus grand discrédit sur les réformateurs. A cette époque, Saint-Germain conçut le projet de substituer à l'Hôtel des Invalides, qu'il regardait comme un monument de la vanité plutôt que de la bienfaisance de Louis XIV, trente-six établissements dans les provinces. Mais il avait si mal calculé la dépense que, lorsqu'on entra dans les détails, on reconnut combien son projet était illusoire, et il fallut l'abandonner. Il dut se borner à rendre deux ordonnances pour le renvoi d'un grand nombre d'invalides dans les provinces (17 juin 1776); ce qui fut exécuté peu de temps après. Un des chariots qui les transportaient s'étant arrêté par hasard à la place des Victoires, ces vieux soldats descendirent, les yeux baignés de larmes, et s'agenouillèrent devant la statue de Louis XIV, leur fondateur, l'appelant leur père et s'écriant *qu'ils n'en avaient plus*. Les cris de ces hommes couverts d'honorables blessures soulevèrent encore l'opinion contre l'ardent réformateur. Dans les derniers temps, devenu triste et rêveur, il se rendait presque inabordable. Aussi fatigué du mauvais succès de ses opérations et des dégoûts qu'il éprouvait chaque jour, que le roi, l'armée et ses collègues pouvaient l'être de lui, Saint-Germain témoigna, dans un moment d'humeur, le désir de se retirer et porta sa démission au roi. Louis XVI l'accepta. Le comte quitta la cour dans les premiers jours de septembre de l'année suivante, et fut remplacé par le prince de Monbarrey, qui mo-

difia ses mesures sans paraître abandonner entièrement son système (1).

Quant au nouveau contrôleur général, fidèle aux usages antiques, ennemi des innovations, il sembla prendre à tâche d'annuler ce qu'avait fait son prédécesseur. Au moment de la retraite de Turgot, le crédit reçut une secousse profonde, et les Hollandais ne voulurent point réaliser un emprunt de soixante millions, à 4 pour cent, qu'ils avaient promis à l'habile ministre. Pour relever le crédit et remédier au triste état des finances, Clugny eut recours à l'institution de la loterie, institution immorale, capable d'exciter toutes les mauvaises passions, et que plusieurs fois déjà le Parlement avait eu le mérite de repousser. Comme on redoutait encore son opposition, la loterie royale fut créée par un simple arrêt du Conseil, sans enregisterment (30 juin 1776). Le langage que M. de Clugny prêtait au roi, dans son préambule, pour l'excuser de descendre à l'emploi d'une telle ressource, était peu en harmonie avec les sentiments religieux de Louis XVI. Après avoir parlé de l'habitude qui s'était introduite parmi les Français de porter leur argent à des loteries étrangères, l'arrêt ajoutait : « Sa Majesté a jugé que, la prohibition ne

(1) « M. de Saint-Germain a été diversement jugé, et toujours presque avec injustice. J'en puis dire quelques mots certains, mes relations de famille m'ayant mise à même de savoir beaucoup de choses sur ce ministre, dont les intentions et les talents ont été, j'ose le dire, méconnus. » (La baronne d'Oberkirch, *Mémoires sur la cour de Louis XVI*, etc., t. I, chap. VIII, p. 162.)

pouvant être employée contre les inconvénients de cette nature, il ne pouvait y avoir d'autre remède que de procurer à ses sujets une nouvelle loterie dont les différents jeux, en leur présentant les hasards qu'ils veulent chercher, soient capables de satisfaire et de fixer leur goût. »

Quelques semaines avant (mai 1776), Clugny, empressé de mériter les éloges des classes privilégiées, releva les jurandes et les maîtrises, sans oser toutefois laisser subsister les anciens abus (1). Enfin, au mois d'août suivant, une déclaration royale révoqua définitivement l'édit qui remplaçait la corvée par une rétribution pécuniaire. Cette palinodie de la royauté, prête à s'incliner sous le vent de toutes les influences, découvrit aux partis le secret de sa faiblesse. « Le Parlement, dit un historien, ne se souvint que trop de cette victoire : lorsque dans les jours qui précédèrent la Révolution, le roi voulut établir un impôt territorial où la noblesse et le clergé étaient appelés à partager le fardeau des taillables et des corvéables, le Parlement ne crut plus à la fermeté d'un prince qui avait déjà établi et désavoué ce principe (2). »

Le renouvellement de sévères ordonnances, relati-

(1) « Les jurandes ne reprirent qu'une existence passagère; plusieurs communautés furent réunies, ce qui diminua le nombre des procès. La plupart des formalités des apprentissages, compagnonnages, des chefs-d'œuvre, restèrent abolies. L'entrée des arts, déclarée libre par l'édit de Turgot de 1776, fut rendue plus facile. » (Dupont de Nemours, *Œuvres de Turgot*, t. I, p. 376).

(2) Lacretelle, *Histoire de France pendant le* XVIII*e siècle*, t. V, p. 23.

vement à la contrebande, suivit le retour des jurandes et de la corvée. Dans une déclaration publiée à ce sujet (2 septembre 1776), Louis XVI s'élève avec force « contre les gens malintentionnés qui ont abusé les peuples de l'espérance de la suppression des fermes des gabelles, aides et tabacs, en se permettant même contre les fermiers, leurs commis et préposés, des déclamations injurieuses... Cette licence a produit ses effets... Des troupes nombreuses de contrebandiers armés ont fait des incursions dans plusieurs parties de notre royaume : la fraude s'est répandue dans celles de nos provinces qui sont dans l'étendue de nos fermes des gabelles, aides et tabacs (les pays d'élections); les employés et préposés de nos fermiers, exposés à des rébellions, spoliations et violences de la part des fraudeurs, quelquefois même de la part des habitants des villes et paroisses, ont souvent succombé aux excès commis contre eux, ou ont été contraints, pour s'y soustraire, d'abandonner leur service (1). »

Dans le tumulte de ces nombreux projets, de ces réformes si désirables qu'il acceptait et détruisait presque aussitôt, une importante question, celle de la propriété littéraire, la plus respectable et la plus sacrée des propriétés, occupait les pensées du monarque. Nous pouvons en juger par la belle lettre qui suit, dans laquelle il accuse la lenteur de ses mi-

(1) *Anciennes lois françaises*, t. XXIV, p. 102.

nistres et montre une royale estime pour les ouvrages de l'esprit.

Versailles, le 6 septembre 1776.

« J'appelerai Amelot pour l'entretenir sur l'objet de votre lettre y ayant quelque méprise dans l'exposé qui vous a esté fait; nous verrons après.

» On ferait bien de s'occuper le plus tôt possible de l'examen des mémoires des libraires tant de Paris que des provinces sur la propriété des ouvrages et la durée des privilèges. J'ai entretenûs de cette question plusieurs gens de lettres, et il m'a paru que les corps savants l'ont fort à cœur. Elle intéresse un très-grand nombre de mes sujets qui sont dignes à tous égards de ma protection. Le privilège en librairie, nous l'avons reconnus, est une grâce fondée en justice ; pour un auteur elle est le prix de son travail, pour un libraire elle est la garantie de ses avances. Mais la différence du motif doit naturellement régler la différence d'importance du privilège. L'auteur doit avoir le pas, et pourvu que le libraire reçoive un avantage proportionné à ses frais et à un gain légitime, il ne peut avoir à se plaindre. Il faudra régler aussi les formalités à observer pour la réception des libraires et imprimeurs ; arrangez cela comme vous le trouverez bon, mais il faudra que l'autre question soit rapportée au conseil (1).

» Louis. »

(1) Copié par MM. Edmond et Jules de Goncourt sur la lettre auto-

Déjà les créations de Turgot avaient disparu, à l'exception de la caisse d'escompte dont les avantages s'étaient fait sentir dès les premiers jours de son institution. Maurepas commençait de s'inquiéter des procédés inconséquents du réacteur vulgaire qu'il jugeait incapable de faire face à la situation. Il se préparait à le sacrifier, lorsqu'une maladie emporta le contrôleur général (22 octobre 1776). Clugny fut regretté des privilégiés qui avaient trouvé en lui un zélé défenseur de leurs droits.

Cependant allait bientôt commencer une guerre à laquelle l'insurrection d'Amérique semblait inviter contre les Anglais. Une ordonnance du 10 juin avait prescrit l'armement de vingt vaisseaux de ligne. Afin de pourvoir aux nouvelles dépenses avec un budget en déficit, le gouvernement avait besoin d'un homme capable. Au lieu de se prêter aux vues de Monsieur qui désirait pour un intendant de sa maison la place de Clugny, le vieux Maurepas, sur la recommandation du marquis de Pezai, choisit le républicain Necker, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. Necker, originaire de Genève, mais depuis longtemps établi en France, s'était rapidement élevé par le

graphe signée, possédée par le chevalier Morbio, à Milan. — Voyez les *Portraits intimes du* XVIII*e siècle*, p. 1-5.

De cette noble lettre sortit l'arrêt du conseil du 30 août 1777, que résume l'article suivant : « Tout auteur qui obtiendra en son nom le privilége d'un ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, et jouira de son privilége pour lui et ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à aucun libraire. »

commerce et par la banque à une grande fortune. Homme intègre, plein de constance dans ses projets, de dextérité dans ses moyens, il avait les qualités qui inspirent la confiance et la justifient. Une maison opulente, ouverte à des personnages distingués, aux gens de lettres, aux philosophes, alors dispensateurs de la popularité, des goûts nobles, des mœurs graves, lui avaient acquis une grande considération. Par son ouvrage sur la compagnie des Indes, par son éloge de Colbert (1) et quelques autres écrits, il s'était élevé à une haute renommée de capacité financière. Adversaire modéré des idées économistes, alors en disgrâce, le riche et habile Génevois passait pour le seul homme capable de restaurer le crédit public. Le désordre des finances lui avait été plus d'une fois révélé par des billets du contrôle général, qui, plus d'une fois aussi, avait eu recours « à son amour pour la réputation du trésor royal. » Maurepas, malgré son grand âge, son apparente insouciance et l'épicurisme de sa conduite, ne pouvait renoncer au pouvoir dont il s'était fait une longue habitude ; il favorisa l'élévation de Necker dans l'espérance de trouver tout à la fois en lui un administrateur intelligent et une créa-

(1) L'auteur anonyme d'une brochure intitulée : *Le Moment présent*, mprimée en 1787, prétend que ce dernier ouvrage était tout entier de la femme de Necker « femme bel esprit, » le cadre était heureux, dit-il; il s'agissait de donner des leçons aux gouvernements, et de faire soupçonner que celui qui traitait avec tant d'habileté un si beau sujet, serait le Colbert de son siècle. L'exécution ne répondit pas au plan : style entortillé, tours empruntés, discussions mal placées, peu de mouvements oratoires. »

ture soumise au premier auteur de sa fortune. C'était mal connaître le caractère de son protégé ; car il portait à l'excès la confiance en lui-même, la vanité et le besoin de paraître.

Afin de préparer les esprits à l'administration de l'heureux génie qui devait initier la France aux vieux secrets du Trésor, on parut le subordonner, sous le nom de directeur du Trésor royal, à un fantôme de contrôleur général, Taboureau des Réaux, ex-intendant de Valenciennes, homme plein d'honneur et de probité, que Maurepas avait choisi moins pour ses talents que pour sa complaisance. Au bout de quelques mois, Taboureau, fatigué de son rôle sans dignité, céda la place, et le vrai ministre resta (10 juillet 1777). Necker était calviniste : comme le titre et les fonctions de contrôleur général exigeaient un serment de catholicité, il dut se contenter du titre de directeur général des finances. Avec plus d'ostentation que de générosité, il donna l'exemple inconnu de refuser les appointements attachés à son emploi.

Necker conçut la réformation de la France sur un plan moins large que celui de Turgot ; il l'exécuta avec l'aide du temps. Il supprima plus de six cents charges de cour et de finance. Sur sa proposition, le roi diminua le fardeau de la taille qu'une déclaration précise mit à l'abri des extensions arbitraires. Le plan de Necker était, à ce qu'il semble, de sauver les finances par des emprunts lorsque des circonstances impérieuses l'exigeraient, de faire asseoir les impôts

par des assemblées provinciales, qu'il ne regardait cependant pas comme une grande conception politique, et de créer, pour la facilité des emprunts, la reddition des comptes. C'était le plus sûr moyen d'inspirer la confiance. S'il faut en croire ses nombreux partisans, qui l'ont exalté comme un nouveau Colbert, il était animé des plus généreux sentiments; il voulait fermement le bien public, et souhaitait d'arriver à la gloire par le chemin que lui avait ouvert sa rare habileté. Ses détracteurs, parmi lesquels on compte les économistes, admirateurs passionnés de Turgot, l'ont comparé à l'écossais Law, dont le souvenir se rapportait aux plus affreux désastres. Tout en leur accordant qu'à ses heureux expédients, à ses essais d'économie fut mêlé un peu de charlatanisme, il serait injuste de classer parmi les hommes ordinaires celui qui sut, pendant cinq années, suffire aux besoins d'une situation que rendaient bien difficile le caractère jaloux de Maurepas, l'indécision du roi et les intrigues des courtisans.

Necker avait à combler le déficit que, dans sa courte administration, Turgot avait faiblement diminué et qui, sous Clugny, s'était augmenté de nouveau ; il lui fallait pourvoir aux frais de la guerre d'Amérique, et aux dépenses énormes d'une cour étrangère aux idées d'ordre et d'économie. Il y réussit sans augmenter les impôts, mais par une réduction dans les frais de perception, par une multitude de petites réformes utiles, d'expédients minutieux, en un mot, par des emprunts

qui s'élevèrent à 490 millions, et dont une grande partie fut constituée en rentes viagères. Mais ces emprunts à titre onéreux étaient plutôt des palliatifs que des remèdes; ils reculaient la difficulté sans la résoudre, et chaque jour le gouffre continuait à se creuser. Pour le fermer, Necker comptait sur la paix. « Des victoires, disait-il, ou même une suite de combats d'un succès balancé, amèneront une paix glorieuse ; celle-ci ouvrira un plus vaste commerce : les bénéfices du commerce deviennent plus facilement ceux du trésor royal; l'accroissement progressif du revenu des douanes et de plusieurs autres taxes, dispense de recourir à des impositions nouvelles. Que la guerre soit heureuse, et mon système de finances est justifié. » Par malheur, l'habile banquier n'était pas le maître de l'avenir, et bientôt il devait se voir réduit à quitter le pouvoir.

Dans ces circonstances, éclata la guerre maritime qui effaça les affronts de 1763, mais accrut les embarras du trésor. Si l'Angleterre s'était seule agrandie et avait profité des malheurs et de l'épuisement des autres nations, au milieu de la guerre de Sept-Ans, elle avait ruiné ses finances, en portant sa dette à une somme de deux milliards et demi, dont les intérêts annuels de quatre-vingt huit millions de francs étaient pour elle un pesant fardeau. Le parlement voulut recouvrer le prix de ses sacrifices par le moyen d'impôts établis sur le papier timbré, plus tard sur le verre, le papier et le thé dans ses colonies d'Amérique.

Des émeutes le forcèrent de révoquer ces taxes, et il ne laissa subsister que la dernière. Mais on ne lui sut aucun gré de cette demi-concession. Plusieurs rixes eurent lieu à Boston entre les soldats anglais et les citoyens. Un poste de huit hommes de garde assailli par la multitude, employa les armes à feu et tua quelques personnes. On demanda la sortie de la garnison qui se retira au fort William. Un des agents de l'administration des douanes ayant voulu faire exécuter avec rigueur un réglement sur la contrebande, fut enduit de goudron, ensuite couvert de plumes, et promené sur un tombereau aux bruyantes huées de la populace. Enfin l'arrivée de plusieurs cargaisons de thé, expédiées par la Compagnie des Indes orientales de Londres à Boston, offrit l'occasion d'éclater. Le peuple ne voulut point en permettre le débarquement, et, sur le refus du gouvernement de faire éloigner les trois navires, une vingtaine de matelots, travestis en guerriers indiens, montent à bord des bâtiments et brisent les caisses de thé qu'ils jettent à la mer.

A cette nouvelle, le gouvernement interdit le port de Boston et garnit la ville de troupes. La province de Massachussets, également privée de ses priviléges par un bill qui transférait à la couronne la nomination de ses juges et de ses magistrats, se déclara en insurrection, et toutes les autres suivirent son exemple. On court aux armes, on exerce la milice, on dépose tous les magistrats, tous les agents publics nommés

contre les coutumes, et un congrès des députés des diverses colonies s'ouvre à Philadelphie (septembre 1774). La faveur publique dont ce congrès fut entouré lui donna, dès l'origine, une autorité et une force d'opinion propres à vaincre toutes les résistances particulières. Il déclara unanimement qu'il approuvait la sagesse et la fermeté avec lesquelles le Massachussets résistait aux actes illégaux de l'Angleterre et lui recommandait de persévérer. Ses premiers actes furent de proclamer solennellement les droits des colonies, dont les premiers de tous étaient la vie, la liberté, la propriété ; de suspendre toutes les relations de commerce entre elles et l'Angleterre jusqu'au redressement des infractions à leurs libertés ; de leur adresser des proclamations pour les inviter à suivre toutes les mesures qu'il avait arrêtées, et d'envoyer au roi, au parlement, à la nation britannique, des remontrances pleines de calme et de simplicité, demandant avec les plus vives instances que les Américains conservassent leurs immunités et fussent traités en frères.

Mais le roi Georges III, compromis et courroucé, soutint, excita même dans la lutte ses ministres et le parlement. De nouvelles troupes furent embarquées pour l'Amérique avec la mission de faire rentrer les colonies dans le devoir.

La rencontre de Lexington où le général Gage, à la tête des soldats anglais, fut attaqué par la population soulevée et des miliciens plus nombreux, donna le

signal de la guerre. Les milices du Massachussets, du Connecticut, du Newhampshire, et du Rhode-Island, au nombre de trente mille hommes indisciplinés, vinrent se réunir près de Boston, afin d'y bloquer la garnison anglaise et de couper toutes les communications de la ville avec le continent. Le congrès résolut alors de centraliser les opérations militaires en choisissant un généralissime qui, par ses qualités guerrières, ses vertus civiques, la modération de ses principes et l'énergie de son caractère, pût inspirer une confiance absolue, plaire à l'armée, à la nation, être respecté de tous les partis. Les suffrages se réunirent sur Georges Washington, représentant de la Virginie. Doué d'une patience rare, d'une tranquillité d'esprit admirable, d'un courage réfléchi dans les revers ainsi que dans la bonne fortune, riche, économe et bienfaisant, modeste sans être timide, plein de prévoyance et de sagesse, Washington devait être le sauveur des Américains. Il accepta avec reconnaissance et avec une dignité réservée la haute et difficile mission qui lui était imposée au nom de la patrie; il se voua tout entier à son glorieux service. Commencer la guerre sans argent, sans munitions, sans magasins; faire adopter à des comités, qui ne sentaient pas tout l'avantage d'un système uniforme de défense, des plans sages et bien conçus; réunir dans ses mains assez d'autorité pour sauver son pays sans effaroucher l'esprit indépendant du congrès, voilà ce qu'entreprit le généralissime, et la victoire fut presque toujours

fidèle à ses drapeaux. Ses sages mesures forcèrent bientôt les Anglais à capituler, et Washington fut reçu dans la ville comme un libérateur (1776).

Ce grand succès et les succès partiels qui le suivirent, déterminèrent le congrès à publier la déclaration d'indépendance arrêtée par tous ses membres, et dont la rédaction avait été confiée à Franklin, à Thomas Jefferson et à John Adams. Ces hommes vertueux et paisibles s'étaient dissimulé, sans doute, à eux-mêmes les conséquences de leur doctrine absolue sur le droit d'insurrection. On remarquait, en effet, dans leur préambule, les principes suivants qui paraissaient sortir du sein de la philosophie française : « Tous les hommes ont été créés égaux ; ils ont été doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; pour s'assurer la jouissance de ces droits, les hommes ont établi parmi eux des gouvernements dont la juste autorité émane du consentement des gouvernés ; toutes les fois qu'une forme de gouvernement quelconque devient destructive des fins pour lesquelles elle a été établie, le peuple a droit de la changer et de l'abolir. » Quelques années plus tard, les sujets de Louis XVI devaient faire d'extravagantes applications de ces maximes générales. De toutes parts éclatait la rupture des anciens liens avec l'Angleterre, et les énergiques résolutions du congrès, ses levées de troupes, et ses préparatifs de défense, témoignèrent assez qu'en prenant cette mesure irrévocable, il en avait prévu et accepté tous les périls. Les treize provinces, sentant la

nécessité d'une liaison plus intime entre elles, se confédérèrent sous le nom d'États-Unis.

Le cri de l'insurrection américaine retentit dans toute l'Europe, il y causa une grande fermentation. Aucun souverain ne s'effraya de ses principes, capables d'ébranler tous les gouvernements sur leurs bases antiques. Le roi de Prusse, Frédéric II, prince d'un génie pénétrant, et la czarine Catherine ne parlaient qu'avec indignation du despotisme de Georges III. Deux autres rois, Gustave III et Stanislas-Auguste, vantaient avec complaisance les maximes des législateurs de l'Amérique, et l'Inquisition n'osait pas lancer ses foudres contre les déclarations des droits des treize États-Unis qui circulaient librement en Espagne. La France surtout accueillit avec le plus vif enthousiasme une révolution où elle reconnaissait des doctrines, filles de sa philosophie. La guerre en faveur des insurgés était le vœu de la nation ; c'était une occasion d'affaiblir l'Angleterre, notre constante ennemie, et de servir la cause de la liberté. Exaltée par les idées du temps et désirant effacer la honte de la guerre de Sept-Ans, la jeune noblesse voulait rassembler des volontaires, équiper des vaisseaux et partir en foule pour l'Amérique. Toutefois, bien que la France fût prête à soutenir une lutte contre son odieuse rivale, le gouvernement restait neutre et se contentait de suivre des yeux la pente des événements. Mais le congrès de Philadelphie ayant publiquement avoué le dessein d'ouvrir une négociation et chargé de cette mission

délicate le vieux Franklin, Arthur Lee et Silas Deane, il fut aisé de prévoir une intervention plus directe.

Les trois députés américains, surtout Franklin, homme à la noble physionomie, au langage simple et solide, aussi célèbre par ses découvertes dans les sciences que par les services rendus à sa patrie, se virent, pendant leur séjour dans la métropole de la civilisation française, l'objet d'une ovation perpétuelle. Les philosophes, les femmes, les courtisans, entourèrent des hommages les plus flatteurs « celui qui avait arraché la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans. » A la cour, même enthousiasme pour le nouveau Lycurgue, dont la dignité personnelle, les vertus et la renommée furent de puissantes négociatrices. Le gouvernement ne pouvait cependant recevoir officiellement les députés, sans rompre avec l'Angleterre. Le ministre des affaires étrangères, le comte de Vergennes, se contenta de les voir en secret.

Tandis que le gouvernement hésitait à profiter de la position difficile du cabinet de Saint-James, de jeunes officiers, avides de gloire et fous de liberté, s'échappaient à l'envi de la cour et des armées, franchissaient les mers et allaient offrir leur épée aux Américains. A leur tête se distinguait le marquis de Lafayette, à peine âgé de vingt ans, et qui laissait en France sa jeune femme, douée des qualités les plus aimables. Ils voulaient combattre en faveur de la liberté sur cette terre vierge où les fils de la malheureuse Pologne, Kosciusko et Pulawski, se couvraient

aussi de gloire sous les drapeaux de Washington. En même temps, de nombreux spéculateurs leur portaient des munitions de guerre, des armes et de l'artillerie. Malgré le cri de guerre, que poussait le peuple par sympathie pour des démocrates et des opprimés, Louis XVI désirait garder la neutralité. Peut-être se faisait-il à lui-même, au fond de l'âme, les raisonnements que lui adressait une brochure publiée en Angleterre et probablement inspirée par le ministère britannique : « Vous armez, monarque imprudent..., vous armez pour soutenir l'indépendance de l'Amérique et les maximes du congrès. Il est une puissance qui s'élève aujourd'hui au-dessus des lois : c'est celle des raisonnements ambitieux ; elle conduit une révolution en Amérique, peut-être elle en prépare une en France. Les législateurs de l'Amérique s'annoncent en disciples des philosophes français ; ils exécutent ce que ceux-ci ont rêvé. Les philosophes français n'aspireront-ils point à être législateurs dans leur propre pays ? — Des principes qui ne peuvent se plier aux lois anglaises s'accorderont-ils mieux avec les bases de votre monarchie? Quel danger n'y a-t-il point à mettre l'élite de vos officiers en communication avec des hommes enthousiastes de liberté? Vous vous inquiéterez, mais trop tard, quand vous entendrez répéter dans votre cour des axiomes vagues et spécieux qu'ils auront médités dans les forêts d'Amérique. Comment, après avoir versé leur sang pour une cause qu'on nomme celle de la liberté, feront-ils respecter

vos ordres absolus? D'où vous vient cette sécurité, quand on brise en Amérique la statue du roi de la Grande-Bretagne, quand on dévoue son nom à l'outrage? L'Angleterre ne sera que trop vengée de vos desseins hostiles, quand votre gouvernement sera examiné, jugé, condamné d'après les principes qu'on professe à Philadelphie, et qu'on applaudit dans votre capitale. »

Les principes que réfutait cette brochure étaient cependant préconisés avec enthousiasme dans les deux chambres du parlement anglais, par les membres de l'opposition, entre lesquels brillaient du plus vif éclat Pitt, Fox et Burke, tous défenseurs chaleureux de l'insurrection américaine. Les whigs, qui devinaient les intentions du gouvernement, soutenaient que l'Angleterre n'avait pas le droit de taxer ses colonies et demandaient que le ministère révoquât tous ses actes : « Je me suis nourri tout jeune, disait Pitt, du patriotisme des Grecs et des Romains; eh bien! je » déclare que dans ces deux terres classiques de la » liberté, je ne vois ni peuple ni sénat dont la con- » duite me paraisse plus noble et plus ferme que celle » du congrès de Philadelphie... L'esprit qui résiste à » nos taxes en Amérique est le même esprit qui fit » soulever l'Angleterre contre les Stuarts : c'est le » glorieux esprit whig qui anime trois millions » d'hommes qui préfèrent la liberté et la pauvreté à » des chaînes dorées. Félicitons-nous de ce que le cri » des gardiens fidèles de la constitution a retenti au- » delà de l'Atlantique. Whigs, les Anglo-Américains

» sont nos frères : leur chaleur s'est allumée à notre
» patriotisme ; leur cause est la nôtre. »

Le cabinet britannique, dirigé par lord North, homme habile dans les intrigues parlementaires, reprochait aux whigs la rébellion des colonies d'Amérique, comme la conséquence de leurs idées républicaines. Loin de s'émouvoir de leurs clameurs et de la fermentation qu'elles excitaient, il envoyait sans cesse des secours aux généraux chargés de soumettre les rebelles. Il achetait des soldats à tous les princes allemands, et soulevait contre les colonies des hordes féroces d'Indiens, qui promenaient de tous côtés la désolation et la mort. Cette conduite excitait encore l'indignation de Pitt, et, du haut de la tribune, il couvrait d'invectives le gouvernement pour avoir pris à sa solde « ces ban-
» des allemandes qui portent leur vénale férocité dans
» des provinces encore anglaises, pour avoir associé
» aux armes britanniques la massue et le scalpel de
» ces tribus sauvages qu'on enivre pour les rendre plus
» barbares. — Quoi ! remettre à l'impitoyable Indien la
» défense de nos droits contestés ! Quoi ! lancer sur nos
» frères les fils mercenaires du pillage et du meurtre ! Si
» j'étais Américain comme je suis Anglais, tant que les
» hordes étrangères auraient le pied sur mon pays, je ne
» poserais pas les armes ! Jamais ! jamais ! jamais ! »

Au milieu de ces invectives, North, toujours impassible, se flattait de l'espoir de terminer la querelle avant que la France, déjà occupée à relever sa marine et à lui rendre des officiers et des équipages qui

en fussent encore la gloire, n'embrassât ouvertement la cause des insurgés. Mais un événement heureux ranima le courage des Américains, qu'avaient abattu de récentes défaites, et fixa les incertitudes de Louis XVI. Un membre des communes, le général Burgoyne, décidé à réparer ses lenteurs, partit du Canada à la tête de quatorze mille soldats, afin de soumettre les provinces du nord. Il devait se joindre au commandant en chef des troupes britanniques, le général Howe, que Washington, auquel la campagne de 1776 avait mérité le glorieux surnom de Fabius américain, tenait en échec non loin de Philadelphie. Après une marche pénible et désastreuse à travers des contrées sauvages, sans communication avec Howe, qui venait de renoncer au projet de réunir les deux armées, Burgoyne voit bientôt toutes ses espérances ruinées. Il veut néanmoins payer d'audace en présence des ennemis ; il passe l'Hudson et vient camper sur les hauteurs et dans la plaine de Saratoga. Attaqué dans ses retranchements, dont une partie est emportée, il se résout à la retraite et tente vainement de repasser le fleuve, mais les corps américains en gardaient les rives. Bientôt ceux-ci forment un cercle infranchissable autour de son camp, et malgré sa vigueur et sa résolution, le général anglais est forcé de mettre bas les armes avec six mille hommes, seuls débris de son armée (17 octobre 1777).

A la nouvelle de la capitulation de Saratoga, les Américains reprirent partout l'offensive. En France

l'opinion publique et la force des événements décidèrent le gouvernement à se prononcer. Entraînée par ses idées de générosité, de philanthropie, de dévouement, et par le désir de venger les affronts qu'elle avait reçus de sa rivale, la nation demandait la guerre; en outre, les envoyés des États-Unis exigeaient une réponse définitive. Maurepas et Vergennes s'efforcèrent en conséquence de calmer les scrupules de Louis XVI, qui, nullement convaincu de la justice de sa cause, répugnait à prendre les armes contre les Anglais, bien qu'il se montrât quelquefois importuné de leur domination. Un traité de commerce, avantageux aux Américains et aux Français, pouvait être signé sans violer la neutralité. « L'Angleterre, disaient les ministres, ne pourrait blâmer la France d'user de ses droits; si cependant elle osait les méconnaître, et s'irriter au point d'en venir à une rupture, ce serait le cabinet de Saint-James, et non celui de Versailles, qui déclarerait la guerre (1). » Le roi, adoptant enfin leur projet, fit annoncer à Franklin et à ses collègues que la France conclurait un traité et soutiendrait de toutes ses forces les intérêts des États-Unis.

L'Angleterre, afin de prévenir cette alliance, se montra disposée aux plus grands sacrifices en faveur de ses colonies, si elle pouvait compter sur leur coopération dans la guerre qui allait éclater entre les deux couronnes. Mais les *bills conciliatoires* de lord

(1) Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. I.

North, qui ne reconnaissait pas l'indépendance de l'Union, furent repoussés, et les clauses du traité signées le 6 février 1778. Elles consacraient le principe du droit des gens et de la liberté commerciale, que le gouvernement français avait hautement proclamés et pour le maintien desquels il devait encore combattre. Par l'introduction de ces maximes dans leurs premiers traités, les Américains en firent eux-mêmes la base de leurs transactions ultérieures avec d'autres États, et la France doit s'honorer de l'influence qu'elle put exercer à cette époque sur le caractère de leur législation maritime. En signant avec les Américains ce traité d'amitié et de commerce, le gouvernement français ne déclarait point la guerre à l'Angleterre ; mais ses nouveaux liens lui faisaient prévoir que la paix pourrait être incessamment rompue entre les deux couronnes. Un traité d'alliance fut conclu pour ce cas éventuel. Son but essentiel était de maintenir la liberté, la souveraineté, l'indépendance absolue et illimitée des États-Unis. Si l'une des deux parties formait quelque entreprise dans laquelle elle eût besoin du concours de l'autre puissance, celle-ci se joindrait à elle pour agir de concert autant que sa propre situation le lui permettrait. A la nouvelle de l'heureux résultat de sa diplomatie, le vieux Franklin s'applaudit et s'écria : « Notre République, née le 4 juillet 1776, vient enfin d'être baptisée ; il faut avouer qu'elle a une belle marraine. »

Ce traité avec les Américains était la guerre avec la

Grande-Bretagne, guerre impolitique qui devait entraîner d'énormes dépenses, augmenter le déficit du trésor, imprimer une plus forte impulsion au mouvement des esprits et au progrès des idées libérales et républicaines qui semblaient déjà menacer le trône. Secourir la rébellion en Amérique n'était pas le moyen de la prévenir en France. Jamais résolution ne fut cependant accueillie dans ce royaume avec plus de faveur. L'occasion de réparer de grandes pertes venait s'offrir ; on voyait dans le démembrement des possessions anglaises la fondation d'une nouvelle puissance.

Aussitôt après la notification des traités, Georges III rappela son ambassadeur de Paris, et l'on mit en délibération dans la Chambre des communes s'il fallait se réconcilier avec les États-Unis en reconnaissant leur indépendance, ou soutenir à la fois la guerre contre la France et contre les insurgés. Ce dernier avis prévalut. A la Chambre des pairs, le vieux Pitt, un pied dans la tombe, prit la parole pour la dernière fois. Il s'indigna qu'on voulût faire renoncer son pays à la souveraineté de l'Amérique, et rassembla le peu de forces qui lui restaient pour élever la voix contre le démembrement de cette antique et noble monarchie. Il ne voulut pas que l'Angleterre tombât prosternée aux pieds de la maison de Bourbon, et si la paix ne pouvait se maintenir, il demandait que l'on commençât la guerre sans hésiter. Mais la discussion épuisa ses forces défaillantes : il s'éva-

nouit au milieu du parlement, et rendit quelques jours après le dernier soupir. La nation anglaise fut profondément attristée de la perte de ce grand homme, et rendit à sa mémoire les plus justes hommages.

Un an avant la conclusion de cette alliance, un voyage de l'empereur Joseph II, en France, avait donné naissance à de nombreuses conjectures politiques, qui ne furent point justifiées. Ce monarque passa deux mois à Paris, sans faste et sans suite pompeuse, sous le nom de comte de Falkenstein. A la brillante hospitalité de Versailles il préféra l'obscur séjour d'un hôtel garni. Possédé d'un insatiable désir de tout voir et de tout étudier, il visita l'École Militaire, l'Hôtel des Invalides, les hôpitaux, les différentes académies, les manufactures, les établissements utiles, les cabinets des savants, les ateliers des artistes célèbres. Partout on fut touché de sa modestie et de son extrême affabilité ; partout on apprécia l'étendue de ses connaissances. A l'Hôtel-Dieu, il voulut goûter au bouillon du pauvre et assister au pansement des blessés. Il alla, comme autrefois l'archiduc Maximilien, visiter Buffon au Jardin du Roi, et lui dit en l'abordant : *Je viens chercher l'exemplaire que mon frère a oublié.* Familiarisé avec notre langue qu'il préférait à toute autre, l'auguste voyageur s'entretint souvent avec quelques-uns des philosophes de l'époque, étonnés de la vie frugale et de l'austère simplicité du frère de Marie-Antoinette. Il se montra assidu aux audiences du Parlement et apporta une religieuse attention aux déli-

bérations de ce tribunal. Ce fut lui qui le premier attira l'attention du public et de la cour sur l'institution de l'abbé de l'Épée pour les sourds-muets, et dans laquelle ce modeste ecclésiastique consacrait ses loisirs et sa fortune à leur rendre la parole et le bonheur. Il lui demanda la permission de placer près de lui, comme disciple, un homme intelligent, qui pût transporter en Allemagne les bienfaits de sa découverte. On le vit plus d'une fois vêtu d'un simple habit brun, se mêler au peuple, à l'exemple du czar Pierre-le-Grand, pour en étudier le caractère et les mœurs.

Joseph II accompagna un soir Marie-Antoinette à l'Opéra où cependant il voulait rester caché ; mais la reine prit son frère par la main, avec un peu de violence, et l'attira vers le premier rang de la loge que remplissait la famille royale. Cette espèce de présentation faite au public eut le plus grand succès: on jouait *Iphigénie en Aulide*, et pour la seconde fois le chœur : *Chantons, célébrons notre reine*, fut demandé avec la plus vive instance et répété par tous les spectateurs au milieu d'applaudissements universels (1). Sévère pour lui-même, sévère pour sa famille, l'Empereur rappela quelquefois à la reine de France, d'une manière ingénieuse, la simplicité de la cour de Marie-Thérèse, leur mère ; et souvent à la vue des mille superfluités flatteuses que renfermait le palais de Versailles, il disait : « Que de choses dont nous

(1) *Mémoires* de madame Campan, t. I, chap. VIII, p. 184. — *Mémoires* de Weber, t. I, chap. I, p. 47.

n'avons pas besoin à Vienne! » Il ne déguisait aucune de ses préventions sur l'étiquette et les usages de la cour de France; il en faisait même, en présence de Louis XVI et de Marie-Antoinette, que son esprit frondeur n'épargnait pas, le sujet de ses railleries. Le roi souriait au lieu de répondre; mais la reine paraissait souffrir de l'indiscrète sincérité de son frère, et finit par lui faire elle-même quelques leçons sur la facilité avec laquelle il se permettait d'en donner.

Quoique Joseph II se fût imposé la loi de respecter l'opinion du jour qui se prononçait en faveur des colonies américaines révoltées contre leur métropole, il lui arriva cependant une fois de la contredire. Dans une nombreuse et brillante réunion à laquelle assistait ce prince, une dame avait exalté les principes des légisteurs américains, et montré le plus vif enthousiasme pour la courageuse patience des milices de Washington. Blessée du silence que gardait le frère de la reine, elle osa l'interroger sur son opinion: « Qu'en pensez-vous, monsieur le comte, lui dit-elle, » et quel parti embrassez-vous? » « Eh! mais, madame, répondit-il, mon métier à moi est d'être » royaliste. » Cette réponse judicieuse inspira de sérieuses inquiétudes aux sociétés; on craignait que Louis XVI, qui, presque seul, répugnait à la guerre, ne prêtât une oreille trop favorable à ces avertissements, et n'examinât en royaliste les principes du congrès de Philadelphie.

Avant de retourner dans ses États, l'Empereur résolut d'observer la France dans ses principales villes, et de visiter les provinces, à l'exception de celles du nord qu'il avait parcourues en se rendant de Bruxelles à Paris. Dans ce voyage, le canal de Picardie, dirigé par Laurent, avait fixé surtout son attention. Étonné de son immense cavité souterraine, il s'était écrié : « Je suis fier d'être homme, en voyant un homme imaginer et exécuter un ouvrage aussi vaste et aussi hardi. » Il quitta donc Versailles et se dirigea d'abord sur la Normandie, où il admira les haras qui devaient leur état florissant à la vigilance de Louis XVI. En Bretagne, il examina avec intérêt le port de Nantes, dont tous les bâtiments étaient pavoisés en l'honneur de l'hôte illustre qu'il recevait. De Brest, il se rendit à Bordeaux et parut envieux de la splendeur de cette magnifique cité. Dans toutes les provinces qu'il traversa, les habitants se transportaient en foule sur son passage. Ce n'était pas seulement l'Empereur qu'on s'empressait de voir : « C'était, disait le peuple, le frère de notre belle reine. » Joseph II sortit de la France par Lyon, après avoir interrogé toutes les ressources de cet immense entrepôt où s'échangeaient les marchandises du midi et du nord. En se promenant sur le quai Saint-Clair qu'embellissaient de somptueuses maisons, le fils de Marie-Thérèse s'arrêta pour avouer que les marchands de Lyon étaient mieux logés que les princes de son pays. A la vue des merveilles de son industrie, il ne put contenir son

admiration ; mais là encore il laissa éclater son dépit ; le parallèle des villes les plus florissantes du royaume avec la capitale de ses États sembla l'attrister.

Les philosophes, que le comte de Falkenstein avait recherchés pendant son séjour à Paris, et dont il avait reçu les applaudissements, le suivirent des yeux jusqu'à Genève, dans l'espoir qu'il daignerait visiter le plus grand génie du siècle, le fameux Voltaire. Mais ils furent trompés dans leur attente : Joseph II passa près du château de Ferney, et ne jugea pas convenable d'aller saluer le seigneur du village (1).

En s'éloignant du royaume, « l'Empereur laissait sa sœur heureuse et environnée d'hommages, la France paisible et remplie d'espérances, le Roi avide de bien public et comblé d'amour, le peuple tranquille et ne pensant pas même à la possibilité d'être agité, la société remplie de charmes, et les arts de toute espèce rivalisant à qui jetterait plus de lustre sur le règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette (2). « Encore quelques années, et de tristes ombres couvriront ce tableau flatteur !... »

Ce voyage de Joseph II devint même funeste plus tard à la reine sa sœur. Dès cette époque, les nombreux ennemis qui s'agitaient autour d'elle, commencèrent à répandre d'injustes soupçons parmi le peuple. Ils paraissaient alarmés de l'ardeur de ce prince à

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant* 1789, t. I. chap. v, p. 95-96, édition in-12.
(2) *Mémoires* de Weber, t. I, chap. I, p, 52.

étudier toutes les ressources de la France, à découvrir le secret de sa prospérité et de sa grandeur. A les entendre parler, ses démarches auprès de quelques négociants de Brest et du Hâvre, n'étaient propres qu'à porter un coup funeste à notre commerce maritime, au profit du sien. Ses visites dans les principales villes du royaume, n'étaient sans doute pas désintéressées. Pourquoi cette confiance accordée à un prince qui ne pouvait avoir oublié les ressentiments de la cour de Vienne contre la maison de Bourbon? N'était-il pas fils de Marie-Thérèse, l'ennemie de la France? Ne devait-on pas craindre que Marie-Antoinette n'eût donné de fatales instructions à son frère?... La calomnie s'empara de ces odieux soupçons, et bientôt les changea en certitude. On s'efforça de confirmer l'opinion, déjà répandue en 1775, que la reine préférait l'Autriche à la France. On l'accusa faussement d'avoir changé le nom du Petit-Trianon, sa maison de plaisance, et de lui avoir substitué celui de *Petit-Vienne* ou de *Petit-Schœnbrunn* (1). Peu de temps après, ses ennemis attribuèrent son usage de s'habiller de blanc à la préférence qu'elle accordait au lin de Bruxelles sur les étoffes de soie de Lyon. Les négociants de cette ville, redoutant alors la ruine de leur industrie, élevèrent des plaintes fort vives, et consignèrent leurs griefs dans un mémoire qui fut présenté au roi par ses tantes. Depuis ce moment, on pré-

(1) *Mémoires* de madame Campan, t. I, chap. v, p. 111.

tendit que Marie-Thérèse n'avait donné sa fille à un Bourbon que pour se venger de la France : Marie-Antoinette reçut l'injurieux surnom d'*Autrichienne*. « L'Autrichienne ! dit un écrivain de notre époque, mot redoutable, dont la révolution s'empara, et que nous entendrons retentir au pied d'un échafaud (1). »

Un autre événement occupa la capitale et fit bientôt oublier le comte de Falkenstein : ce fut l'arrivée à Paris du patriarche de Ferney, qui ne voulait pas quitter la vie sans venir dire un dernier adieu à cette société française, désireuse aussi de saluer son maître. Après s'être longtemps opposé au retour de Voltaire, jugé par lui comme « universel pour le mal, » Louis XVI, sur les instances de Maurepas, aux yeux duquel le philosophe octogénaire était plus digne de compassion que de rigueur, lui permit de revoir sa patrie. Voltaire reparut à Paris, dont il était exilé depuis vingt-sept ans (10 février 1778), et descendit dans l'hôtel du marquis de Villette, au coin de la rue de Beaune et du quai des Théatins qui, depuis, a conservé son nom. A la nouvelle de ce retour inattendu, le clergé se troubla et quelques hommes, austères ou prudents, blâmèrent la condescendance de la cour. Le vieillard courtisan, qui durant son exil avait plusieurs fois sollicité la protection de *la divine Antoinette,* s'empressa de faire parvenir aux pieds du roi « l'impatience qu'éprouvait le plus fidèle de ses sujets de voir,

(1) Louis Blanc, *Histoire de la révolution française*, t II, chap. I, p. 29.

avant de mourir, le Titus donné par le ciel à la France. » Louis XVI ne se laissa point toucher et refusa l'audience. Marie-Antoinette, priée de lui accorder les honneurs de la présentation, hésita un jour, et répondit le lendemain « qu'il était décidé irrévocablement que Voltaire ne verrait aucun membre de la famille royale, ses écrits étant pleins de principes qui portaient une atteinte trop directe à la religion et aux mœurs (1). »

L'enthousiasme avec lequel Voltaire fut reçu à Paris le consola de cet échec. Dans les salons du marquis, son ami, se pressait chaque jour une foule de visiteurs. Les philosophes, les poëtes, les savants, les artistes de tout genre, le comblaient d'éloges et couraient à l'envi s'incliner devant le plus beau génie du siècle. L'illustre Franklin voulut l'entretenir de la destinée des Provinces-Unies et lui présenta son petit-fils à bénir. Exalté par un si touchant hommage, Voltaire étendit les mains sur la tête de l'enfant : « Dieu et liberté, dit-il, avec un ton solennel, voilà la seule bénédiction qui convienne au petit-fils de M. Franklin. » Quelques hommes cependant refusèrent de joindre leurs hommages à la foule passionnée de ses admirateurs, et Bernardin de Saint-Pierre, interrogé par Rousseau, lui répondit : « Je serais trop embarrassé en abordant un homme qui a des peuples pour clients et des rois pour flatteurs (2). » En dépit du pe-

(1) *Mémoires* de madame Campan, t. I, chap. VIII, p. 187.
(2) Bernardin de Saint-Pierre, t. XII, *des Œuvres*.

tit nombre de ceux qui se tinrent à l'écart, l'opinion publique decerna une ovation solennelle au chef des philosophes.

Au jour annoncé, toutes les classes de la société fêtèrent, avec des transports inouis dans les annales littéraires et politiques, l'auteur d'*Œdipe* et de *Zaïre*, le défenseur de Calas, des idées de tolérance et de justice. Voltaire, revêtu d'une magnifique fourrure de martre zibeline, sortit de la maison du marquis de Villette, dans un carrosse à fond d'azur parsemé d'étoiles, pour se rendre du quai des Théatins au Louvre (1). C'est là que l'Académie française avec toutes les autres académies, rassemblées en séance extraordinaire, lui prodigua les honneurs, et le reçut moins comme un égal que comme le souverain de l'empire des lettres. Mais c'était au théâtre surtout, où il avait régné si longtemps, qu'il devait recevoir les marques les plus touchantes de l'admiration publique. Il ne put y arriver qu'au milieu des flots de la multitude répandue sur son passage. Déjà l'élite de toutes les classes de la société parisienne l'attendait frémissante à la Comédie-Française. Quand il parut dans la loge des gentilshommes de la chambre, entouré du sénat académique, la salle retentit d'un tonnerre d'applaudissements : « La couronne! la couronne! » s'écrie-t-

(1) « La reine le regardant passer du haut du pavillon de Flore, voulut bien agréer son salut. »

(Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, chap. XI, p. 46.

on de toutes parts. La couronne arrive; on la place sur la tête de Voltaire, qui l'ôte ensuite et veut la déposer entre les mains de la marquise de Villette; mais le prince de Beauvau s'empressa d'en ombrager le front de l'heureux vieillard. Les acclamations prolongées des spectateurs empêchèrent longtemps de commencer la pièce : c'était la troisième représentation d'*Irène*, tragédie faible à la vérité, mais parsemée de beautés, et où les rides de l'âge laissaient paraître encore l'empreinte du génie. Pendant l'entr'acte, la toile se relève; on voit le buste de Voltaire au milieu du théâtre et couronné par les acteurs, fiers de se trouver les interprètes des vœux de la foule. L'un d'entre eux, Brizard, débite les vers suivants à la louange du triomphateur :

> Aux yeux de Paris enchanté.
> Reçois en ce jour un hommage,
> Que confirmera d'âge en âge
> La sevère postérité.
> Non! tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage,
> Pour jouir des honneurs de l'immortalité.
> Voltaire, reçois la couronne
> Que l'on vient de te présenter;
> Il est beau de la mériter
> Quand c'est la France qui la donne.

Ces vers furent redemandés par tous les spectateurs, qui les répétèrent au milieu d'un frénétique enthousiasme. Beaucoup versaient des larmes d'attendrissement, quelques-uns, oserons-nous l'avouer, tombèrent à genoux. Dans l'ivresse de son cœur, Voltaire se penchait sur la foule, et la remerciait de ces

tributs de respect et de zèle, par quelques paroles entrecoupées : « Vous voulez donc me faire mourir de plaisir et de gloire! Vous voulez m'étouffer sous des roses!... » A la sortie du théâtre, tous se précipitèrent pour jouir encore de son ravissement. Les cris de : *Vive Voltaire! Vive la Henriade! Vive Mahomet!* et aussi, nous ne pouvons le taire, de : *Vive la Pucelle!* retentissaient autour de lui. On baisait ses vêtements, on se précipitait à ses pieds, et ce fut avec peine que des bras fidèles, le portant jusqu'à sa voiture, parvinrent à le dérober au danger de cette tumultueuse ovation. Le vieillard ne put résister à tant d'émotions : il tomba dangereusement malade, refusa les consolations de la religion et mourut le 30 mai 1778, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. L'archevêque de Paris et son clergé paraissaient décidés à le priver des honneurs de la sépulture (1). Mais son corps fut conduit à l'abbaye de Scellières, dont son neveu était abbé, rapporté, en 1791, à l'hôtel de Villette par décret de l'Assemblée nationale, et, la même année, transféré solennellement au Panthéon.

Cette étrange fête, qui prouve que les peuples ont aussi leurs jours de délire, étonna les gens sages et pénétrants : ne semblait-elle pas réhabiliter aux yeux du siècle l'homme coupable de lèse-nation, pour

(1) « La reine n'approuva point des intentions si rigoureuses, et elle prononça ces paroles, beau témoignage de sa prudence, de son esprit et de sa bonté : *Il a fait Zaïre et la Henriade, l'Histoire de Louis XIV et de Charles XII. M. de Voltaire était irascible, mais j'ose répondre de son cœur : il était bon.* » (Lafont d'Aussonne, *Mémoires*, etc., chap. XI, p. 47).

avoir rimé le poëme infâme de *la Pucelle?* Ils ne virent pas sans une profonde tristesse l'apothéose du philosophe qui s'était efforcé de saturer les consciences d'indifférence et de scepticisme, qui se plaisait à railler l'humanité quand elle avait foi en elle-même, et qui la raillait encore quand elle avait foi en Dieu.

Pendant que Voltaire descendait dans la tombe au milieu de toutes les splendeurs sociales, un autre philosophe au cœur ardent, à l'âme passionnée, aux sentiments impétueux, Jean-Jacques Rousseau, son émule en gloire et en influence, consumait les restes de sa vie dans l'isolement et le désespoir. Après avoir tourné la raison du siècle en démence par ses téméraires utopies, par la hardiesse de ses opinions paradoxales, et avoir donné en spectacle, à Paris, les bizarreries de son caractère inquiet et de sa farouche indépendance, Rousseau était devenu triste jusqu'à l'excès, soupçonneux jusqu'à la folie. « Vers la fin, sujet à des accès d'égarement, se croyant toujours environné d'ennemis et presque réduit à l'indigence, il accepta pour asile, du marquis Stanislas de Girardin, son ami, la belle et mélancolique solitude d'Ermenonville. Dans cette retraite, située à peu de distance de Paris, au sein d'une campage riante, la vue des arbres et des fleurs, l'air embaumé des côteaux et les promenades le long des eaux limpides, ne purent lui rendre la paix du cœur et dissiper les vains fantômes de son imagination malade. Découragé de vivre, le

pauvre vieillard, dont les amis et les disciples s'efforcèrent de poétiser les derniers instants, chercha, dit-on, dans le suicide, la fin de ses douleurs (2 juillet 1778) (1). » Une petite île, bordée de peupliers, reçut les restes mortels du citoyen de Genève, et son modeste tombeau devint comme un lieu de pèlerinage pour tous ceux qui honoraient sa mémoire.

Ainsi s'éteignaient, à un mois d'intervalle, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, qui avaient exercé une puissante influence sur leur époque.

Au milieu de ces derniers et enthousiastes hommages rendus à ceux qui marchaient à la tête de la pensée du siècle, et du mouvement des esprits qui ne ralentissait point son cours, la France se préparait à la guerre contre sa rivale. Heureusement pour elle, Machault et Choiseul avaient relevé sa marine, si négligée par le cardinal de Fleury. Mais, à l'approche de cet événement important, on cherchait en vain un homme d'État assez habile pour donner de l'ensemble à des opérations compliquées et lointaines. On ne pouvait attendre une direction énergique et constante, ni d'un monarque toujours irrésolu, ni d'un premier ministre, sans titre et sans volonté, qui ne comprenait pas assez combien le patriotisme et la gloire pouvaient contribuer à l'affermissement du nouveau règne. De tous les ministres, Necker était le seul qui jouissait d'une haute considération, sans avoir le rang

(1) Relation de Corancez.

de secrétaire d'État. On admirait les opérations de ce directeur des finances, économe, loyal et vigilant, occupé de guérir les blessures du royaume, et dont les emprunts étaient remplis avec une rare promptitude.

Necker usa de son influence pour inspirer à Louis XVI un des actes les plus honorables de son règne, l'abolition de la main-morte dans ses domaines. « Deux sortes de servitude rappelaient les temps de barbarie. L'homme sujet à la servitude de *tenement* ne pouvait disposer ni de sa personne, ni de ses biens, sans la permision de son seigneur; elle lui était indispensable pour se marier, pour laisser à ses enfants le fruit de son travail, à moins qu'il ne fît ménage commun avec eux; et si, pour fuir la tyrannie, il allait vivre en lieu franc, son héritage était dévolu à son seigneur. La servitude qu'on appelait de *corps* ôtait même la ressource d'affranchir sa personne, en abandonnant ses biens. Le serf de *corps* qui avait pris la fuite, pouvait être rappelé par son seigneur, ou arbitrairement imposé; rien de ce qu'il acquérait en pays étranger ne lui appartenait; le seigneur était armé contre lui *du droit de suite*. L'édit d'affranchissement dans les domaines royaux (1779) exprime le regret que les droits de la propriété ne permettent pas au monarque d'abolir la main-morte dans toutes les seigneuries de France. Necker n'osa supprimer complètement que le droit de suite (1)... Le Parlement

(1) « Bien que M. Necker fût très-prononcé contre des priviléges, tels que les droits féodaux et les exemptions d'impôts, il voulait entrer en

n'enregistra qu'avec cette réserve : *sans que les dispositions du présent édit puissent nuire aux droits des seigneurs*. Quelques-uns s'empressèrent de suivre l'exemple du roi; toutefois, l'on vit avec indignation le chapitre de Saint-Claude y rester insensible. Il aurait, disait-il, perdu vingt-cinq mille livres de rentes, et, pour affranchir les serfs du Jura, il voulait être indemnisé par le gouvernement (1)... » L'année suivante, Louis XVI abolit encore la torture en question judiciaire avant la condamnation à mort et les cachots souterrains. Ces deux réformes si importantes et la honteuse opposition de la plupart des privilégiés à la première, donnèrent une grande popularité à Necker.

traité avec les possesseurs de ces priviléges, afin de ne jamais sacrifier sans ménagement les droits présents aux biens futurs. Ainsi, lorsque d'après sa proposition, le roi abolit dans ses domaines les restes de la servitude personnelle, la mainmorte, etc., l'autorité royale ne prononça rien sur la conduite que devaient tenir les seigneurs à cet égard ; elle se confia seulement à l'effet de son exemple. » (Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*, 1re partie, chap. IV, p. 32; édition Charpentier).

(1) Droz, t. I, p. 283.

CHAPITRE V

GUERRE D'AMÉRIQUE. — DISGRACE DE NECKER.

Rupture avec l'Angleterre. — Glorieux combat de la *Belle-Poule*. — Bataille navale d'Ouessant. — Expédition du comte d'Estaing en Amérique. — Funeste combat de Sainte-Lucie. — Expédition des Anglais en Géorgie. — Perte de Pondichéry. — Succès des Français en Afrique. — Médiation de la France entre l'Autriche et la Prusse. — Paix de Teschen. — Alliance de la France avec l'Espagne. — Manifeste de Charles III. — Entreprise sur l'île de Jersey. — Alarmes de l'Angleterre. — Tentative des alliés sur Plymouth. — Entreprise de Paul Jones. — Combat entre les frégates la *Surveillante* et le *Québec*. — Prise de la Grenade. — Malheureuse expédition de Savannah. — Glorieuses batailles du comte de Guichen contre Rodney. — Découragement des Américains. — Arrivée de nouveaux secours sous les ordres du chevalier de Ternay et du comte de Rochambeau. — Lettre de Washington aux citoyens de New-Port. — Lettre de Rochambeau aux membres de l'assemblée générale de Rhode-Island. — Défection d'Arnold. — Kosciusko. — Situation de l'Angleterre. — *Neutralité armée* des puissances continentales — *Compte-rendu* de Necker. — Sa disgrâce.

Malgré le désir que Louis XVI avait de satisfaire à l'opinion publique en se décidant à la guerre, il voulut attendre que les Anglais commençassent les hostilités et essuyer le premier coup de canon, car il prévoyait que la lutte serait terrible, et il craignait d'encourir le blâme d'imprudence. Sa conscience timorée lui reprochait aussi le sang qu'il ferait verser pour la cause des Américains rebelles. Le souvenir des deux guerres maritimes précédentes, dans lesquelles le commerce français avait été accablé sur toutes les mers,

lui prescrivait la plus active surveillance. Mais, par suite de la modération du roi et de l'imprévoyance qui avait tracé le plan de la première campagne, notre marine marchande devait éprouver de cruels désastres. Enfin une flotte de douze vaisseaux et de quatre frégates aux ordres du vice-amiral, comte d'Estaing, officier d'une rare valeur, aussi ferme dans ses desseins que propre à les exécuter, sous lequel servaient Bougainville et le bailli de Suffren, comme simples capitaines de vaisseau, sortit de Toulon, le 13 avril 1778, pour l'Amérique. Elle conduisait dans cette contrée le signataire du traité d'alliance, M. Gérard de Raineval, chargé des pouvoirs du cabinet de Versailles auprès du congrès. Une autre flotte se forma dans le port de Brest, et bientôt une armée destinée à débarquer en Angleterre, pour humilier l'orgueil britannique, se réunit sur les côtes de France. Sartines publia des règlements utiles, poussa les constructions avec une nouvelle vigueur et déploya la plus grande activité. La guerre allait recevoir de larges développements, et ses opérations devaient embrasser les différentes régions de l'Océan.

La lutte était imminente. Ce fut avec une satisfaction secrète que les États de l'Europe apprirent cette rupture entre la France et l'Angleterre. En Russie, Catherine II pourrait faire librement la guerre aux Ottomans, et agrandir encore à leurs dépens son empire. La Hollande espérait s'enrichir de tout ce que les puissances rivales perdraient de leur commerce;

l'Allemagne voyait avec joie les forces et les trésors de la France s'épuiser dans une guerre longue, pénible et dispendieuse; les petites puissances maritimes demandaient l'humiliation de l'orgueilleuse Angleterre et la liberté de l'Océan, qu'elles regardaient comme le résultat infaillible de cette lutte. Quant à l'Espagne, dont le vieux roi, Charles III, avait offert sa médiation inutile, elle hésitait à se déclarer pour la France, son alliée, dans la crainte qu'un soulèvement de ses propres colonies, excité par les Anglais, ne lui ravît les trésors du Mexique et du Pérou. Avant de s'engager à favoriser ouvertement la cause des *insurgents* d'Amérique, elle voulait voir quelle tournure prendraient les événements.

Enfin le premier coup de canon fut tiré par nos ennemis. L'amiral Keppel, chargé de surveiller tous les mouvements de la flotte de Brest, quitta la rade de Plymouth et rencontra deux frégates françaises à la hauteur de l'île d'Ouessant (17 juin). Il lui prit envie de les interroger et les somma de venir à la poupe de son vaisseau. Les deux frégates refusèrent d'obéir à cet ordre; la plus avancée, la *Licorne*, reçut le premier coup de canon des Anglais; bientôt enveloppée, elle baissa pavillon après avoir lâché sa bordée. L'autre frégate, la *Belle-Poule*, que commandait la Clochetterie, fit force de voiles pour échapper, mais ne put empêcher l'*Aréthuse*, frégate ennemie de même force, et le cutter l'*Alerte*, de s'attacher à sa poursuite. Nullement effrayé du combat désavantageux que lui

préparaient ces deux bâtiments, l'officier osa les attendre et répondit avec courage au feu des Anglais. Une manœuvre adroite et vive le tira d'une position dangereuse et lui permit de soutenir une lutte meurtrière de cinq heures. Pendant ce temps, un lougre, le *Coureur,* qui accompagnait la *Belle-Poule,* sous la conduite du chevalier de Razilli, attaquait l'*Alerte* et l'empêchait de se joindre à l'*Aréthuse,* contre laquelle l'intrépide la Clochetterie déployait toutes ses forces. Déjà il était atteint à deux endroits, il avait perdu son second, et comptait à son bord quarante morts et cinquante-sept blessés, lorsque l'*Aréthuse,* désemparée, fit des signaux de détresse. Keppel lui envoya du secours afin de la remorquer. Alors la *Belle-Poule,* victorieuse, se retira fièrement devant deux vaisseaux de ligne qui avaient reçu l'ordre de la combattre, et regagna les côtes de France près de Plouescat, aux acclamations de la population. Pour récompense d'un fait d'armes aussi glorieux, la Clochetterie obtint le grade de capitaine de vaisseau, et le chevalier de Razilli la croix de Saint-Louis avec le commandement d'une frégate.

Cette brillante rencontre de la *Belle-Poule* et de l'*Aréthuse* inaugurait la guerre d'Amérique. La France salua d'un long frémissement de joie la glorieuse ouverture des hostilités, et les scrupules de Louis XVI se dissipèrent : les Anglais avaient attaqué les premiers, sans déclaration préalable. Indigné de l'insulte faite à notre pavillon, il ordonna de courir sus à tous

les bâtiments anglais, et le duc de Penthièvre, son grand amiral, dut accorder « lettres de marque ou de représailles, ainsi qu'on avait coutume de le faire à l'égard des nations ennemies. »

La flotte de Brest, aux ordres du lieutenant-général d'Orvilliers, ancien élève de Duguay-Trouin et le doyen des officiers de mer, sortit enfin le 8 juillet 1778, avec l'ordre exprès d'attaquer les Anglais. Elle était forte de trente-deux vaisseaux de ligne et divisée en trois escadres, commandées, la première par le comte d'Orvilliers en personne; la seconde, par l'habile comte Duchaffaut; la troisième, par le jeune duc de Chartres, auquel on avait donné pour guide le plus intrépide marin de la France, le capitaine La Motte-Piquet. L'amiral Keppel, regardé comme le meilleur homme de mer de l'Angleterre, venait de rentrer dans Plymouth. Il en partit le 12, à la tête d'une flotte d'égale force, mais qui comptait plus de trois ponts que la nôtre, et croisa dans les eaux de Brest pour chercher l'occasion d'engager le combat. Les deux flottes se trouvèrent en vue à trente lieues d'Ouessant et à une même distance des îles Sorlingues, s'observèrent pendant quatre jours et recoururent aux plus savantes évolutions afin d'obtenir l'avantage du vent. Dès le 27 juillet, au matin, l'engagement devint inévitable; les deux armées navales occupaient un espace de trois lieues. Keppel se porta sur l'arrière-garde, où commandait le duc de Chartres, qui montait le *Saint-Esprit*, et la pressa vivement. A la vue de ce

mouvement, d'Orvilliers renversa son ordre de bataille, et par cette habile manœuvre, opérée sous le feu de l'ennemi, déconcerta les projets de son adversaire. Les Anglais étonnés éprouvèrent un moment d'hésitation. Mais bientôt commença un feu terrible, soutenu de part et d'autre, pendant deux heures, avec une impétuosité sans exemple. Attaqué par deux vaisseaux ennemis, le *Saint-Esprit* se défendit vigoureusement; le duc de Chartres, en veste blanche, le cordon bleu sur la poitrine, demeura tout le temps exposé au feu, et déploya tout le noble courage de sa race. La *Ville de Paris,* que commandait le comte de Guichen, courut un danger plus grand encore, et ne dut son salut qu'à la valeur et au sang-froid de son noble chef. Un homme d'une rare énergie, le lieutenant-général Duchaffaut, déjà blessé, vit tomber près de lui son fils, atteint d'un coup plus dangereux encore, et ne voulut point abandonner son poste. Dans l'après-midi, le comte d'Orvilliers entreprit de couper la ligne ennemie par un mouvement rapide et décisif. Malheureusement l'escadre que commandait le duc de Chartres ne comprit pas son signal, que lui dérobait la brume ou les distances, et le duc se rendit à la poupe de l'amiral pour lui demander des explications. — « Obéissez aux signaux, lui cria d'Orvilliers, et reprenez votre rang. » Le prince retourna exécuter les ordres de son chef; mais l'occasion favorable avait été perdue : la ligne ennemie ne fut point coupée.

Cependant les vaisseaux anglais dépouillés en grande partie de mâts et de cordages, ne manœuvraient plus qu'avec une extrême difficulté. Keppel, quoique certain de la supériorité de notre artillerie de marine, ne voulait pas céder le champ de bataille; il ordonna donc à la division conduite par le vice-amiral Palisser, d'opérer un mouvement en avant. Comme d'Orvilliers, il ne put se faire entendre dans ses signaux, et le vice-amiral, au lieu d'obéir, lui répondit par des signaux de détresse; l'ordre fut en vain trois fois répété. Keppel indigné revira de bord sans avoir perdu un seul vaisseau, opéra sa retraite et se contenta d'établir des croisières. Le lendemain, les deux flottes rentrèrent avec des avaries, l'une à Plymouth, l'autre à Brest.

Le souvenir des nombreux désastres du règne de Louis XV était encore si présent que la bataille indécise d'Ouessant fut regardée en France comme une victoire glorieuse pour nos armes, et que le roi s'empressa de répandre ses faveurs sur d'Orvilliers. Il écrivit de sa main à cet amiral, la lettre suivante :

« Versailles, 1er août 1778.

« J'ai reçu, monsieur, avec bien du plaisir les nouvelles du combat que vous avez soutenu contre la flotte anglaise. Vous avez bien justifié le choix que j'ai fait de vous, par votre conduite et les bonnes manœuvres que vous avez faites. Je suis très-content de MM. les officiers et de toute la marine; je vous charge de le leur témoigner. Je suis bien fâché de la blessure de

M. Duchaffaut; j'espère qu'elle ne sera pas fâcheuse, et qu'il sera bientôt rétabli et en état de continuer ses bons services. J'ai ordonné qu'on prît le plus grand soin des blessés. Témoignez aux veuves et aux parents des morts combien je suis sensible à la perte qu'ils ont faite. M. de Sartines vous fera passer mes ordres ultérieurs; je suis assuré du succès de la manière dont ils seront exécutés.

« *Signé* LOUIS. »

Au milieu de l'allégresse qu'excitait notre victoire inachevée, le duc de Chartres revint à Paris; il y fut accueilli avec enthousiasme. On le couvrit d'applaudissements à l'Opéra, au Palais-Royal, et les maisons voisines furent illuminées en son honneur pendant toute la nuit (1).

De son côté, l'Angleterre ne put dissimuler sa colère et sa frayeur lorsqu'elle apprit que la marine française avait déconcerté les savantes manœuvres de son amiral, et qu'elle avait dignement soutenu la lutte contre sa marine, fière de tout un siècle de triomphes. Pour elle, ne pas vaincre, c'était être vaincue. Elle redoubla

(1) Les écrits du temps ont conservé le souvenir des honneurs exagérés que la capitale rendit à la conduite de ce prince. « Rien de plus curieux à voir, dit Bachaumont, que le délire des Parisiens en faveur du duc de Chartres. Avant de se montrer à l'Opéra, il fut obligé de paraître sur son balcon avec madame la duchesse, et d'y recevoir les acclamations de tout le peuple.

« Rendu à l'Opéra, tout le monde se leva, et il fut applaudi pendant vingt minutes : l'orchestre se joignit aux clameurs de l'assemblée en exécutant une fanfare triomphale. On avait délibéré de lui présenter une couronne, mais on n'osa pas. » (Bachaumont, *Mémoires*, t. XIII.)

donc d'efforts pour conserver sa supériorité maritime, et traduisit l'amiral Keppel devant un conseil de guerre. L'amiral démontra jusqu'à l'évidence à ses juges que tout ce qu'on pouvait faire, il l'avait fait, et fut honorablement acquitté. Pendant ce temps, en France, l'envie n'épargnait pas le comte d'Orvilliers; ses ennemis lui reprochaient avec raison, peut-être, sa trop prompte rentrée à Brest, mais l'accusaient, sans preuves, de n'avoir pas su profiter de l'avantage qu'il avait obtenu. L'opinion, d'abord si favorable au duc de Chartres, semblait abandonner ce prince. A peine sa charge l'avait-elle rappelé à Brest, que des épigrammes sanglantes et des bruits injurieux étaient répandus contre lui dans Paris. On prétendait qu'il n'avait pas obéi aux signaux du vaisseau amiral, que, par sa conduite irrésolue, il avait privé nos marins d'une victoire qu'ils pouvaient espérer. On osa même dire que, pendant le combat, il s'était caché à fond de cale, et la *Gazette de France,* journal de la cour, publia un récit qui transformait en lâche, le héros de la veille. D'Orvilliers, il est vrai, avait écrit au ministre de la marine que « le défaut d'attention des premiers vaisseaux de cette escadre (celle du duc de Chartres) à ses signaux avait seul privé le pavillon français du plus grand éclat dans la journée du 27 juillet. » Mais La Motte-Piquet, le chef réel de l'escadre, que ce reproche de l'amiral frappait autant que le prince, s'en justifia vivement; il en justifia aussi le prince, et s'unit au vicomte de Laval, pour témoigner de sa

valeur à la journée d'Ouessant. L'accusation de lâcheté qui déshonorait le duc de Chartres, était une odieuse calomnie. « Ce prince manquait de force d'âme et de dignité morale, mais non pas de courage physique (1). »

Ce regrettable incident devait avoir dans l'avenir de graves conséquences. Le duc de Chartres en butte aux traits les plus amers, privé de la juste renommée que méritaient ses services et déjà irrité contre la reine qui le tenait éloigné de sa société intime (2), imputa à Marie-Antoinette et aux confidents de cette princesse tous ses affronts et son déshonneur. Dès-lors, il se montra rarement à la cour et voua une haine implacable à la famille royale. Cette haine sera fatale à la maison de Bourbon, à la reine, à la France elle-même.

Sur ces entrefaites, de nombreux vaisseaux sortis des ports de l'Angleterre capturaient tous nos bâtiments de commerce. Aussi la marine marchande, dont les pertes s'élevaient à plus de quarante-cinq millions, faisait-elle entendre les plaintes les plus vives, et accusait-elle de négligence le ministre Sartines qui semblait lui refuser sa protection. La flotte remit donc à la voile (17 août). Le duc de Chartres, auquel

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XIX, p. 296.

(2) « Le roi n'aimait pas le caractère du duc de Chartres, et la reine le tint toujours éloigné de sa société particulière. C'est donc sans aucune espèce de probabilité que quelques écrivains ont attribué à des sentiments de jalousie ou d'amour-propre blessé, la haine qu'il a manifestée contre la reine, dans les dernières années de leur existence. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IV, p. 93-94).

on avait fait craindre une destitution de la part du roi, y reprit le commandement de son escadre. Mais le comte d'Orvilliers, après s'être promené un mois sur l'Océan, sans rencontrer d'ennemis, rentra dans le port de Brest. Il y déposa le prince, qui se rendit aussitôt à Paris. Alors dégoûté du service maritime, le duc de Chartres, au lieu de la charge de grand amiral de France, dans laquelle il s'était flatté de succéder au duc de Penthièvre, son beau-père, sollicita et obtint du roi le titre de colonel général des hussards. Aux yeux du public, cette singulière faveur était un châtiment, une nouvelle épigramme, la plus amère de toutes celles qui eussent jamais été lancées contre lui. N'était-ce pas en effet décider la question sur ses talents comme marin ?

D'Orvilliers sortit une troisième fois de Brest, mais il se vit bientôt contraint d'y rentrer, faute d'argent et d'hommes (8 octobre). Quelques croisières protégèrent cependant avec succès notre marine marchande, et plusieurs prises, faites sur les ennnemis, répandirent l'espérance et la joie dans les ports français.

Parti de Toulon, ainsi que nous l'avons vu, longtemps avant la bataille d'Ouessant, le vice-amiral d'Estaing avait pour instruction d'attaquer l'amiral Howe et de chasser le corps d'armée anglais qui occupait Philadelphie. Sa flotte était munie de vivres pour six mois, et tous ses équipages étaient au complet. On y avait embarqué deux mille quatre cents hommes de

troupes réglées. D'Estaing, déjà célèbre par ses exploits dans l'Inde pendant la guerre de Sept-Ans, et officier d'action (1), tenait à justifier les espérances que la France avait conçues de lui. Contrarié par les vents, il mit quatre-vingt-sept jours à traverser l'Atlantique, et n'entra que le 8 juillet dans les eaux de la Delaware, sa destination. Il était trop tard ; il apprit en effet que l'armée anglaise, instruite de son arrivée, avait évacué Philadelphie et s'était mise en retraite sur New-York où elle était parvenue sans obstacle. L'escadre de l'amiral Howe avait également quitté la Delaware pour se rendre dans la baie de cette ville. Le comte d'Estaing prenant lui-même cette direction, arriva trois jours après à la hauteur de Sandy-Hook. Mais il resta en dehors de la barre, sur le rapport des pilotes qui lui firent craindre qu'il n'y eût pas assez d'eau pour ses grands navires, entre cette pointe et l'extrémité de Long-Island (2).

Attaquer l'ennemi à Rhode-Island, importante position maritime, où stationnaient six mille hommes de troupes anglaises, paraissait la seule entreprise possible. Ces hommes étaient protégés dans New-Port, chef-lieu de l'île et leur principale garnison, par quelques petits vaisseaux, par des batteries et de forts retranchements. L'escadre française, supérieure en nombre, partit sans être inquiétée. Washington, qui avait prévu le dessein de l'amiral français, se hâta de

(1) L. Guérin, *Histoire maritime de France*, t. II, p. 316.
(2) Marshall, *Vie de Washington*, t. IV, p. 6.

lui prêter tous les secours nécessaires pour en assurer le succès. Le général américain Sullivan occupait déjà Providence, à la tête d'un corps de troupes continentales; il reçut ordre de demander aux États de Rhode-Island, de Massachussetts et de Connecticut de nouvelles forces. Les Américains espéraient s'emparer de Rhode-Island au moyen d'une double attaque par terre et par mer. D'Estaing força brillamment les passes qui conduisent à New-Port, pendant que Sullivan, secondé par Lafayette, marchait sur la place. Les Anglais brûlèrent un vaisseau, cinq frégates et une corvette pour les empêcher de tomber au pouvoir des ennemis. Les Français allaient débarquer, lorsque parut l'amiral Howe, renforcé de plusieurs bâtiments. D'Estaing franchit de nouveau les passes afin de courir au-devant des Anglais, qui s'enfuirent à pleines voiles. Ils les atteignit après une chasse de huit heures, et leur offrit la bataille. Mais au moment de donner le signal, un furieux ouragan déconcerta les manœuvres, troubla les pilotes et les amiraux, et sépara les deux escadres. Le *Languedoc*, que montait d'Estaing, perdit successivement tous ses mâts et son gouvernail; rasé comme un ponton, ce superbe vaisseau erra longtemps seul au milieu des flots qui, à chaque instant menaçaient de l'engloutir. Dans cet état de détresse, il fut rencontré par le *Preston*, vaisseau de cinquante canons que commandait l'anglais Hotham, soutint encore toute la nuit une lutte désespérée et sortit de ce péril, grâce à l'indompta-

ble fermeté de son amiral. Le lendemain de la tempête, d'Estaing rallia ses navires, refusa, malgré les instances de Lafayette, de débarquer des troupes à Rhode-Island, et, sur le conseil unanime de la flotte, alla réparer ses avaries dans la rade commode et sûre de Boston. Les Anglais furent les premiers en état de reprendre la mer; ils obligèrent les Américains de lever le siége de New-Port et d'évacuer Rhode-Island.

Ce début malheureux des armes françaises en Amérique et la retraite du comte d'Estaing engendrèrent de cruelles divisions entre les alliés. Le général Sullivan et les Américains, se dirent abandonnés et crièrent presque à la trahison. Une haine sourde fermentant dans le cœur des chefs, éclata par fois en injures réciproques. Les populations aigries par un ordre du jour outrageant de Sullivan, prirent une attitude hostile. A Boston, les habitants refusèrent aux Français les vivres dont ils avaient besoin, sous le prétexte que les magasins étaient vides, et leur firent payer les moindres services au poids de l'or. Plus tard il y eut une émeute dans cette ville, et le massacre de M. de Saint-Sauveur, lieutenant de vaisseau, de l'état-major du Languedoc, resta sans vengeance (1). Ces ressentiments peu fondés pouvaient rompre l'alliance entre les deux peuples et porter un coup funeste à la cause américaine. Mais l'heureuse inter-

(1) Le congrès promit cependant 300 piastres à celui qui découvrirait les assassins du comte de Saint-Sauveur, mais toutes ses recherches furent inutiles.

vention de Lafayette parvint à calmer les esprits, et pendant tout le reste de la guerre la concorde ne fut plus troublée.

Après avoir réparé sa flotte et mis Boston en état de défense contre les entreprises de la marine anglaise, d'Estaing se porta vers les Antilles où l'on avait appris que les îles Saint-Pierre et Miquelon étaient tombées entre les mains de l'ennemi (septembre 1778). Il y trouva l'île de la Dominique occupée par le gouverneur des îles du Vent, le marquis de Bouillé, qui avait longtemps combiné les moyens de la surprendre et avait exécuté son projet avec un petit nombre de frégates. Il allait lui-même attaquer la Barbade quand il reçut la nouvelle qu'une escadre anglaise s'était emparée de Sainte-Lucie (13-14 décembre). Aussitôt il fit voile pour cette île et attaqua vigoureusement l'escadre de l'amiral Barrington. Mais celle-ci embossée de telle façon dans la baie appelée le Grand Cul-de-Sac, qu'il était impossible de l'aborder, et protégée d'ailleurs par deux batteries de terre, rendit inutile la supériorité du nombre. L'impétueux d'Estaing changeant bientôt de pensée, donna à ses troupes l'ordre de débarquer et se mit à leur tête. En dépit de ses courageux efforts, il ne put démonter les batteries anglaises. Trois fois l'ennemi ramena ses troupes à l'assaut, et trois fois elles furent repoussées. Il laissa environ quinze cents hommes tués ou blessés dans cet affreux combat (18 décembre). Cette perte et l'arrivée d'une forte escadre

aux ordres de Byron, obligèrent l'amiral français de chercher un refuge à la Martinique.

Les Anglais tournèrent alors leurs regards vers les provinces fertiles du sud, à la défense desquelles le congrès n'avait pas suffisamment pourvu, et qui renfermant des éléments aristocratiques, semblaient moins hostiles que les provinces du nord à la métropole. Une double expédition, venue de New-York par mer et de la Floride par terre, envahit la Géorgie, et s'empara de la capitale, Savannah, dont les Anglais firent leur place d'armes. Cette réduction entraîna celle de toute la province où le vainqueur établit paisiblement son autorité (décembre 1778). L'expédition de Géorgie fut suivie d'une tentative d'invasion dans lès Carolines. Les Anglais remportèrent quelques avantages sans pouvoir s'y fixer; mais ils désolèrent le pays et soulevèrent les noirs qui détruisirent une partie des plantations.

On vit le théâtre des hostilités s'étendre dans les autres parties du monde; il avait gagné toutes les possessions de la France et de l'Angleterre. Chandernagor, et nos autres comptoirs sur la côte de Coromandel, tombèrent successivement au pouvoir des ennemis. Un combat naval eut lieu dans la rade de Pondichéry entre l'amiral Vernon et le chef d'escadre français Tronjoli, qui disposaient de forces égales (10 août). Quoiqu'il restât indécis, Tronjoli opéra quelques jours après sa retraite sur l'île de France, et laissa Pondichéry réduit à une faible garnison.

Malgré ce lâche abandon, le généreux Bellecombe, gouverneur de cette ville, ne capitula qu'après soixante-dix jours de siége et quarante jours de tranchée ouverte (17 octobre).

Dans les premiers mois de l'année suivante (20 mars 1779), Mahé située sur la côte de Malabar se rendit aux Anglais presque sans coup férir.

Mais si les armes de la France étaient malheureuses dans les mers de l'Inde, elles triomphaient sur les plages occidentales de l'Afrique. Le marquis de Vaudreuil avec une escadre et quelques troupes de débarquement, commandées par le duc de Lauzun, avait déjà repris sur les Anglais (janvier-février 1779) Saint-Louis de Sénégal que leur avait abandonné le traité de 1763 (1). Il soumit l'ile de Gorée, plusieurs forts et l'ile de Bance, dont il rasa les fortifications, tandis que Lauzun, à la tête d'une partie de l'escadre, s'emparait des comptoirs de la Gambie, de Sierra-Leone et de la Côte-d'Or. La prise de vingt-deux bâtiments négriers couronna cette expédition; ses profits furent évalués à plus de quinze millions de francs.

Ainsi les pertes se balançaient; mais ce qui humiliait profondément l'orgueil britannique, c'était de voir la belle attitude et les progrès de notre marine. Dans les grandes évolutions de flotte contre flotte elle ne s'était point montrée inférieure à la marine

(1) Lauzun, *Mémoires*, édition in-8°, 1822, p. 323.

d'Angleterre ; elle avait même obtenu l'avantage dans presque tous les combats de vaisseau à vaisseau, de frégate à frégate. Aussi la marine royale anglaise avait-elle déjà perdu cinquante-six bâtiments au printemps de 1779 (1).

La France était plus que jamais animée d'une ardeur toute guerrière. Quand le marquis de Lafayette revint sur la frégate américaine l'*Alliance* pour hâter le départ des troupes auxiliaires et reprendre sa place dans l'armée française, il fut l'objet de l'idolâtrie des Parisiens. Toutes les fois qu'il paraissait en public, la foule s'empressait autour de lui et l'admirait comme un héros. Le roi ne voulut pas d'abord le recevoir, par respect pour la discipline militaire qu'il avait violée. Capitaine dans un régiment de France, Lafayette avait déserté pour voler au secours des insurgés d'Amérique. Plus tard, les ministres et Louis XVI l'accueillirent avec la plus rare bienveillance. Marie-Antoinette elle-même, partageant l'enthousiasme universel, voulut voir ce jeune volontaire de la liberté, et applaudit à son noble dévouement (février 1779).

L'immense sympathie que trouvait la guerre dans toutes les classes du royaume, ajoutait un nouvel essor à l'activité de nos chantiers et de nos armements Encouragés par les avantages que leur accordaient deux ordonnances de juillet 1778, de nombreux corsaires, formant de véritables escadres, partaient des

(1) *Histoire de la dernière guerre*, t. II, p. 82.

ports de France pour l'Amérique, pour l'Afrique, pour l'Inde, ou rentraient avec des prises considérables: Une compagnie de Nantes armait six frégates de trente-six canons et deux corvettes; une autre compagnie de Bordeaux armait douze bâtiments légers. Les dons patriotiques envoyés par les corps, les villes et les provinces soulageaient le trésor. Les états d'Artois avaient offert au roi une frégate de trente-six canons. Un grand nombre de gentilshommes se présentaient comme volontaires pour monter à bord des vaisseaux. De son côté, l'Angleterre déployait une rare énergie; à la mauvaise fortune elle opposait un indomptable courage. Son parlement avait voté soixante-dix mille matelots et soldats de marine, et cinquante-huit vaisseaux de ligne. Elle craignait que, fidèle au *Pacte de famille*, l'Espagne ne descendît dans la lutte, tandis que le nouveau roi de Portugal, don Pèdre III, successeur de Joseph Ier, semblait assez disposé à secouer le joug de son alliance.

Pendant la guerre de Sept-Ans, l'Angleterre avait réussi à jeter la France dans une diversion continentale, et empêché ainsi la maison de Bourbon de déployer librement sur les mers toutes les forces de la patrie. Une grande querelle qui s'était élevée en Allemagne lui faisait espérer aujourd'hui que sa rivale se détournerait de la guerre maritime, afin de prendre part à de nouvelles batailles sur le continent. La mort de l'électeur Maximilien-Joseph III de Bavière, qui ne laissait point de postérité masculine (30 dé-

cembre 1777), parut offrir à la maison d'Autriche l'occasion de s'agrandir et de compenser la perte de la Silésie. Avec ce prince s'éteignait la branche *Wilhelmine,* qui avait joué un rôle brillant dans l'histoire de l'Empire. D'après les pactes de famille, son héritage, excepté les terres allodiales, revenait à l'électeur palatin Charles Théodore, de la branche *Rodolphine.* Mais l'empereur Joseph II n'en éleva pas moins, à différents titres, des prétentions sur la majeure partie de la succession vacante, et d'accord avec Marie-Thérèse, fit aussitôt marcher des troupes vers les frontières de la Bavière. Comme la cour de Vienne avait gagné les ministres de l'électeur décédé, elle se mit facilement en possession des États qu'elle revendiquait. Charles Théodore réclama et se rendit à Munich où il fut reçu avec amour par le peuple. Mais on fut bientôt convaincu que la promesse d'un grand établissement pour son fils naturel, l'avait déjà séduit. Le 3 janvier 1778 son ministre avait signé, et lui-même ratifia le 15 de ce mois, une transaction qui, en cédant à l'Autriche presque tout l'héritage, lui assurait la paisible possession du reste. Il avait ainsi abandonné, sans aucun scrupule, les intérêts de son neveu, le duc de Deux-Ponts, son héritier présomptif.

La cour de Vienne espérant le concours de la France, et voyant la Russie engagée dans des contestations avec les Turcs au sujet de la Crimée, l'Angleterre entièrement occupée de l'insurrection de ses

colonies d'Amérique, le roi de Prusse affaibli par les années et les infirmités, regardait le succès comme assuré. Frédéric II s'attachait, il est vrai, depuis quinze ans, à préserver ses États du fléau de la guerre, et à leur procurer une longue prospérité par une sage administration, mais il ne voulait pas rester spectateur inactif. Il avait entrevu, dans la convention du 3 janvier, des projets qui pouvaient menacer l'existence de la constitution germanique et la sûreté de la monarchie prusienne. Il ne pouvait permettre à l'Autriche, sa rivale, de s'accroître d'une province qui liait ses possessions de Bohême à ses terres d'Italie. Frédéric II prit donc la résolution de défendre le duc des Deux-Ponts dont les droits étaient sacrifiés, et entama des négociations avec les cours de Versailles et de Saint-Pétersbourg. A la première il rappela qu'elle avait été constituée garante du traité de Westphalie, à la seconde il persuada facilement qu'elle était intéressée à prévenir tout changement quelconque dans le corps germanique. Dès que le rusé monarque se crut sûr de l'une et de l'autre, il engagea l'héritier présomptif à réclamer l'assistance de la Prusse et de la France, à refuser son consentement à la convention et à protester devant la diète (16 mars).

Alors Frédéric, se montrant comme protecteur des libertés de l'Allemagne, soutint l'indivisibilité de la Bavière d'abord par des mémoires et des manifestes. Le cabinet de Vienne répondit, et durant la discussion de cette affaire, qui fut enfin soumise à la diète

de l'empire, on fit des deux côtés des préparatifs de guerre. Au milieu de ses armements, l'Autriche réclama le secours de la France contre la Prusse, en vertu du traité de 1756. Mais la cour de Versailles n'avait point oublié ce mot de Frédéric II : « Que la Bavière était pour l'Autriche la galerie de l'Alsace et de la Lorraine. » D'ailleurs Vergennes demeura fidèle au systéme politique de la France, malgré les instances de la reine. Il observa avec raison que les possessions garanties par le traité à Marie-Thérèse n'étaient pas contestées, et que la guerre avait pour objet des acquisitions dont les titres étaient parfaitement ignorés à l'époque de la conclusion de l'alliance ; enfin que rien n'autorisait l'Autriche à regarder cette alliance comme un moyen d'agrandir ses États. Docile aux conseils de son ministre, Louis XVI se déclara pour la neutralité et offrit sa médiation. Joseph II peu satisfait de cette conduite qu'il regardait comme une défection. se plaignit amèrement. Pour l'apaiser, on eut la faiblesse de lui fournir en secret la somme de quinze millions stipulée dans le traité (1).

(1) « La reine m'a souvent répété qu'elle ne s'était mêlée qu'une fois des intérêts de l'Autriche; et seulement pour réclamer l'exécution du traité d'alliance, à l'époque où Joseph II eut la guerre avec la Prusse et avec la Turquie; qu'elle avait alors demandé qu'on lui envoyât une armée de vingt-quatre mille hommes, au lieu de quinze millions, double clause qui avait été laissée en arbitrage dans le traité, le cas arrivant que l'empereur eût une juste guerre à soutenir; qu'elle ne put l'obtenir, et que M. de Vergennes, dans un entretien qu'il avait eu avec elle à ce sujet, avait mis fin à ses instances, en lui disant qu'il répondait à la mère du dauphin et non à la sœur de l'empereur. Les quinze millions furent envoyés. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. II, chap. XIII, p. 29).

D'un autre côté, la cour de Versailles dans le but de servir les intérêts de Frédéric II, agit à Constantinople, afin d'arrêter les hostilités qui s'étaient ouvertes de nouveau entre les Russes et les Turcs, à cause de l'intervention armée de Catherine II dans les affaires de Crimée.

Persuadé qu'il n'avait rien à craindre de la France, le roi de Prusse prit l'offensive, se jeta sur la Bohême (5 juillet 1778), occupa Nachod, s'avança jusqu'à l'Elbe et assit son camp vis-à-vis celui de l'empereur assisté du feld-maréchal Lascy. Une autre armée de Prussiens et de Saxons, que commandait le prince Henri, eut de grandes difficultés à vaincre pour se placer sur le bord de l'Isar, en face du maréchal autrichien Laudon, pendant qu'un troisième corps prussien couvrait la Silésie. Un lutte terrible entre quatre cent mille hommes, munis d'une nombreuse artillerie, était sur le point d'éclater. Mais les deux parties belligérantes n'osèrent rien entreprendre. Bientôt la saison trop avancée ne leur permit pas de continuer la campagne; il fallut penser à la retraite et Frédéric se replia sur la Silésie. L'hiver se passa en escarmouches; les troupes impériales obtinrent quelques avantages dans le comté de Glatz : mais leurs ennemis, sous le prince héréditaire de Brunswick, restèrent maîtres de l'extrémité méridionale de la Silésie que la paix de 1763 avait conservée aux Autrichiens. Dans cette campagne qui s'était passée en mouvements de troupes, sans siége et sans combat

important, la tactique du roi de Prusse avait déconcerté la fougue du jeune empereur. Il prit ses mesures de manière qu'à l'ouverture de la campagne suivante il pouvait attaquer partout, et porter la guerre de Silésie en Moravie.

Marie-Thérèse, dont l'humeur belliqueuse de Joseph II n'avait pu détruire entièrement les dispositions pacifiques, ne souffrit pas que les hostilités s'étendissent plus loin. Elle réclama la médiation de la France, puis de la Russie également intéressée à voir cesser la guerre en Allemagne. On ouvrit de nouvelles négociations, et dès le mois de janvier 1779 fut arrêtée la base d'un traité. Malgré cela Joseph II et le prince de Kaunitz, firent tous leurs efforts pour empêcher la paix. Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle d'une convention signée à Constantinople (21 mars) entre les Russes et les Turcs, par l'influence de Vergennes. Catherine II pouvait maintenant appuyer Frédéric de ses armes. L'empereur le craignit et se résigna. Malgré quelques autres difficultés inattendues, la cour de Vienne se montra facile, et la paix fut conclue le 10 mai 1779, à Teschen en Silésie. La maison d'Autriche renonça, en faveur de l'électeur palatin, à la succession de Bavière, et obtint pour dédommagement cette portion de la régence de Burghausen qui, comprise entre le Danube, l'Inn et la Saltza, faisait communiquer directement l'archiduché d'Autriche avec le Tyrol. Le palatin dut indemniser

en argent l'électeur de Saxe qui revendiquait les alleux de la Bavière (1).

Ainsi notre diplomatie, habilement dirigée dans cette circonstance, avait sauvé l'Allemagne de l'embrâsement qu'elle redoutait, et conservé à la France la libre disposition de toutes ses ressources pour sa guerre d'Amérique. C'était un double échec qu'essuyait la politique de l'Angleterre. Elle devait bientôt en éprouver un autre plus désavantageux encore.

Bien que décidée à rester fidèle au pacte de famille, la cour de Madrid s'était contentée jusqu'alors d'offrir sa médiation à la France et à la Grande-Bretagne. Au commencement de 1779, elle était revenue à l'idée d'en finir avec cette guerre d'un exemple funeste, et avait proposé une trève de vingt ans entre l'Angleterre et les États-Unis, trève où interviendrait la France et pendant laquelle les Anglais et les Américains eussent gardé ce qu'ils possédaient. L'orgueil britannique rejeta cette proposition; et la France eut lieu de s'applaudir de ce refus. Dans ce moment le comte de Vergennes redoublant d'efforts auprès du roi Charles III, lui montra l'occasion de s'affranchir de la honte de Gibraltar, de recouvrer Minorque, de conquérir les deux Florides, promit de lui livrer la Jamaïque, et le détermina enfin à s'unir étroitement à Louis XVI. Le gouvernement espagnol rappela donc son ambassadeur à Londres (16 juin), et publia un

(1) Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. VII, liv. VII. — Frédéric II, *Œuvres posthumes*, t. V.

manifeste que suivit aussitôt une déclaration de guerre. Ce fut alors seulement que la France, à la persuasion du roi d'Espagne, rigide observateur des anciennes coutumes, publia aussi un manifeste, que l'historien Gibbon s'empressa de réfuter.

La lecture du manifeste dans lequel Charles III reprochait aux Anglais des usurpations en Amérique, de nombreuses vexations dans la baie d'Honduras, le soulèvement de la Louisiane contre les Espagnols, et des violations de pavillon sur toutes les mers, fit une vive impression sur le parlement. « Voilà donc le moment de crise arrivé, s'écria le célèbre Burke. Dans quelle nuit profonde la Grande-Bretagne est-elle plongée! Comment soutiendrons-nous seuls la guerre contre la France, l'Espagne et l'Amérique.... On me demande une motion; oui, j'en ai une à faire: décrétez d'accusation le ministère. » Un grand nombre de membres appuyèrent la motion, et peu s'en fallut qu'elle ne passât.

Sur les côtes de France, la campagne de 1779 avait commencé par une petite expédition du prince de Nassau-Siegen contre l'île de Jersey. Cet illustre aventurier était parti de Saint-Malo le 30 avril avec une flottille composée de deux frégates, de trois cutters, du corsaire le duc de Mortemart, et de cinquante bateaux plats que montaient seize cents soldats. Les vents et la marée présentèrent des obstacles insurmontables à la descente, et l'arrivée fortuite d'une escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Arbu-

thnot, fit échouer l'entreprise. A la vue de la flotte ennemie, le prince de Nassau chercha précipitamment un asile dans la baie de Cancale. Les Anglais l'y poursuivirent, s'emparèrent des deux frégates malgré l'intrépide valeur du prince, et détruisirent quelques bâtiments légers, dont les équipages s'étaient réfugiés à terre (13 mai). Cet échec parut compensé par le retard qu'éprouva l'amiral Arbuthnot, chargé de porter des secours à l'armée anglaise d'Amérique. Les vents contraires et la crainte de rencontrer notre flotte de Brest le retinrent deux mois dans les ports de l'Angleterre.

Le 3 Juin, le comte d'Orvilliers remit à la voile avec trente-deux vaisseaux de ligne. Il avait l'ordre d'aller attendre la flotte espagnole dans les parages de la Biscaye, à la hauteur du cap Saint-Vincent. Au retour, il devait embarquer quarante mille hommes réunis sur les côtes de France et commandés par le lieutenant-général de Vaux, pour opérer une descente à Portsmouth et dans l'île de Wight, pendant que les Espagnols entreprendraient le siège de Gibraltar avec leurs troupes de terre. Ce beau projet des ministres sur lequel les paroles retentissantes de Vergennes avaient attiré l'attention, devait échouer par l'imprudence des mesures adoptées pour sa réussite. La réunion des trois cents bâtiments de transport qui attendaient, partie à Saint-Malo partie au Hâvre, l'armée de débarquement, présentait de nombreuses difficultés. Sartines avait expédié trop tôt à d'Orvilliers l'ordre

d'aller à la rencontre des Espagnols ; en effet, leurs armements n'étaient pas encore prêts et l'amiral français perdit un temps précieux durant les longues semaines d'attente qu'il passa dans le golfe de Biscaye. Il ne put joindre l'amiral don Louis de Cordova que le 26 juillet, à la hauteur de la Corogne.

Les flottes combinées formèrent alors un ensemble de soixante-six vaisseaux de ligne, sous le commandement en chef du comte d'Orvilliers, sans compter un grand nombre de frégates et de bâtiments légers. Jamais plus formidable *Armada* n'avait paru sur les mers. A la nouvelle que ces forces gigantesques se dirigeaient vers la Manche, l'Angleterre trembla pour ses propres foyers et craignit l'humiliation de l'ancienne Carthage. Il ne lui restait plus que trente-huit vaisseaux sous les ordres de l'amiral Hardy ; elle avait disséminé ses diverses escadres en Amérique, dans l'Inde, à Gibraltar et presque tous ses régiments dans un grand nombre de colonies, de ports et de forteresses. De plus l'opposition attaquait avec vigueur l'administration de lord North, l'Irlande s'agitait et menaçait de tourner contre ses oppresseurs les armes qu'elle avait prises pour repousser l'invasion française. Dans ce pressant danger, l'Angleterre ne s'abandonna pas. Elle hérissa son littoral de batteries et de corps de milices levés avec un zèle patriotique et prêts à se porter sur tous les points menacés. Ses alarmes devaient se prolonger pendant quelques mois.

Mais, il faut en convenir, une flotte aussi nombreuse

composée d'éléments si divers, était plutôt une démonstration formidable qu'un danger réel pour les Anglais. Les marins espagnols, d'ailleurs pleins de courage, n'avaient point été initiés aux progrès de la tactique navale, et leur concours ne pouvait être d'une grande utilité à leurs alliés. D'un autre côté, une terrible épidémie, le scorbut, exerçait de cruels ravages sur la flotte française. D'Orvilliers eut la douleur de voir mourir dans ses bras son fils unique. Au coup qui détruisait ses plus chères espérances, il opposa la résignation du chrétien.

Après avoir longtemps promené avec complaisence son double pavillon sur la Manche, la flotte combinée entra dans les parages du cap Lizard (14 août). Ce fut là qu'une frégate expédiée à d'Orvilliers lui apprit qu'il devait renoncer au projet d'attaquer Portsmouth pour opérer la descente vers l'extrémité de la terre de Cornouaille, à Falmouth, dont le port et la rade ne pouvaient abriter une flotte. D'Orvilliers résolut de poursuivre d'abord la flotte ennemie, mais l'amiral anglais Charles Hardy, profitant d'un vent favorable, se retira dans la rade de Plymouth, et brava tous les efforts de nos marins pour l'attirer au combat. Ils ne purent s'emparer que d'un vaisseau de soixante-quatre, mauvais marcheur (17 août). Les opérations allaient commencer lorsqu'un vent furieux d'est chassa de la Manche les vaisseaux alliés, et sauva l'empire britannique du péril dont le menaçait l'armée navale de la maison de Bourbon. « Si l'ennemi eût débarqué,

dit un orateur du Parlement, nous aurions combattu, mais nous aurions succombé. » Déjà les vivres devenaient rares sur la flotte, et l'épidémie, qui continuait de sévir, lui avait enlevé près de cinq mille hommes. Le comte d'Orvilliers se rabattit donc sur l'île d'Ouessant : il ne trouva point le convoi de ravitaillement que lui avait promis Sartines, mais l'ordre de rentrer dans le port de Brest (13 septembre). Il n'avait obtenu aucun résultat positif. Mal éclairée sur ces faits, l'opinion publique attribua au savant amiral les fautes dont l'inhabile ministre de la marine devait être seul responsable, et l'accusa de n'avoir pas justifié la confiance de son gouvernement. « D'Orvilliers, accablé de sa douleur paternelle plus encore que de l'injustice des hommes, abandonna le service et alla finir ses jours loin du monde (1). »

Trois semaines après la rentrée de la flotte, eut lieu, à la hauteur d'Ouessant, une lutte mémorable entre la frégate française la *Surveillante*, commandée par du Couëdic, et la frégate anglaise le *Québec*, aux ordres du capitaine Farmer. Les deux navires s'attaquèrent avec un courage enflammé par le désir d'assurer la prééminence que chacun des chefs attribuait à son pavillon. Dans ce duel de géants, la victoire se déclara en faveur des Français. Incapable d'opposer une plus longue résistance, Farmer prit une résolution désespérée, mit le feu à ses poudres, et tout à coup le

(1) Léon Guérin, *Histoire maritime de France*, t. II, p. 463.

Québec s'abîma dans les flammes avec son intrépide commandant. Du Couëdic, aussi sublime d'humanité que de courage, recueillit les débris mutilés de son héroïque équipage sur la *Surveillante*, déjà encombrée de morts et de mourants et désemparée de ses trois mâts. Il ramena sa frégate triomphante à Brest, au milieu d'acclamations unanimes. Instruit des preuves de valeur qu'avait données ce lieutenant de vaisseau, Louis XVI s'empressa de l'élever au rang de capitaine. Mais du Couëdic ne jouit pas longtemps de cette juste récompense; il mourut de ses glorieuses blessures trois mois après. Le roi qui honorait le courage dans ses ennemis malheureux, ordonna de renvoyer les Anglais libres, comme ne s'étant pas rendus (1).

Quoique nous n'ayons mentionné aucune expédition maritime des Américains, il ne faudrait pas croire qu'ils fussent tout à fait étrangers à ce genre de guerre. Ils n'avaient pas encore un seul vaisseau de ligne, mais leurs armements en course pénétraient jusque dans la Manche et ruinaient le commerce anglais. Un Écossais de naissance, Paul Jones, qui avait adopté l'Amérique pour patrie, se rendit surtout redoutable par l'audace de ses entreprises souvent couronnées des plus brillants succès. Avec un vaisseau de quarante canons qu'il montait, deux frégates, un brick et un cutter, il jeta l'épouvante sur toute la côte orientale de l'Angleterre où il fit plusieurs descentes. Il ne

(1) Léon Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. II, p 465 et suivantes.

craignit même pas d'attaquer la flotte marchande qui revenait de la Baltique sous l'escorte de deux vaisseaux dont il s'empara après une lutte sanglante. Un grand nombre de bâtiments eurent le même sort. Paul Jones conduisit ses prises dans un des ports de la Hollande (septembre 1779).

Au commencement de cette campagne, le comte d'Estaing, trop faible pour tenir la mer, était resté inactif à la Martinique. Il reçut bientôt des renforts considérables que lui amenèrent successivement les comtes de Grasse et de La Motte-Piquet. A la tête de sa nouvelle escadre, composée de vingt-cinq vaisseaux de ligne, il emporta d'emblée Saint-Vincent, où les Caraïbes, anciens habitants de l'île, se souvenant d'avoir été cruellement opprimés par les Anglais, se réunirent à lui. Il se dirigea ensuite vers la Grenade. Le 2 juillet, il y débarqua deux mille trois cents hommes sans artillerie, partagés en trois colonnes ; dont celle du centre était placée sous ses ordres ; le colonel Arthur Dillon conduisait ses braves Irlandais ; à la tête de la dernière marchait le vicomte de Noailles, renommé par sa valeur. D'Estaing ordonna l'assaut du *Morne* de l'Hôpital, position fortement retranchée qui dominait la ville et le port de Grenade. Malgré la vive résistance que lui opposait le gouverneur, lord Macartney, l'impatient d'Estaing s'élança le premier des Français, l'épée à la main, dans les retranchements ennemis. Aussitôt Français et Irlandais le suivirent avec une égale ardeur, tout fut pris, tout fut emporté dans la

nuit du 3 au 4, et le gouverneur se rendit à discrétion.

Deux jours après, l'amiral Byron accourut avec vingt-un vaisseaux de ligne pour secourir la place, qu'il ne pouvait croire tombée au pouvoir de l'ennemi. La vue du pavillon français, arboré sur la plus élevée des tours de la Grenade, lui apprit notre victoire. En dépit de ses efforts pour éviter la bataille, un engament eut lieu entre les deux flottes. Pendant ce combat, qui fut très-long, d'Estaing eut le vent contraire, et huit de ses vaisseaux ne purent prendre part à l'action. L'attaque ne fut pas moins impétueuse. Cinq des bâtiments français, l'*Annibal*, l'*Amphion*, le *César*, la *Provence* et le *Tonnant* restèrent longtemps engagés au milieu de la ligne ennemie. L'amiral Barrington faillit être pris par le *Tonnant*. Parmi les navires de la marine royale se distingua le *Fier-Rodrigue*, de 60 canons, appartenant à Beaumarchais et armé pour convoyer les bâtiments de commerce que son propriétaire expédiait en Amérique. Il lutta durant une heure contre trois vaisseaux; son capitaine, le brave Montaut, fut tué par un boulet ramé. Vers la fin du combat, trois navires anglais demeurés en arrière furent en danger de périr ou d'être pris. Byron, fort maltraité, parvint cependant à les rallier à son escadre et regagna péniblement Saint-Christophe. Le comte d'Estaing dominait sur la mer des Antilles.

La nouvelle de la prise de la Grenade eut en France un retentissement considérable; elle y fut accueillie

avec le même enthousiasme que la victoire de Fontenoy sous Louis XV. En apprenant l'espèce de délire que ce faible triomphe inspirait à la nation, les Anglais disaient avec mépris : « Voilà la joie d'un peuple enfant. » L'amiral Rodney, qui avait obtenu de grands succès dans la guerre de Sept-Ans, se trouvait alors à Paris où il était retenu pour dettes qu'il ne pouvait payer. Un jour qu'il dînait chez le maréchal de Biron la conversation tomba sur la campagne maritime. Rodney s'exprima d'une manière assez dédaigneuse sur le compte des marins français et espagnols, sans épargner même ses compatriotes qui, disait-il, auraient dû vingt fois battre les alliés. « Quant à moi, si j'étais libre, ajoutait le rival de gloire de Nelson, j'en aurais bientôt raison. » Piqué de cette jactance, de cette insulte faite à sa patrie, le maréchal de Biron en tira une vengeance noble mais indiscrète ; il acquitta les dettes de Rodney, après quoi il lui dit : « Partez, monsieur, vous êtes libre ; allez essayer de » remplir vos promesses. Les Français ne veulent pas » se prévaloir des obstacles qui vous empêchaient de » les accomplir : c'est par leur seule bravoure qu'ils » mettent leurs ennemis hors de combat. » Cette générosité chevaleresque mais intempestive devait coûter cher à la France.

Une expédition funeste, celle de Savannah, ne tarda pas à prouver combien avait été prématuré l'enthousiasme causé par la conquête de la Grenade. D'Estaing, à qui ses instructions prescrivaient de ramener douze

vaisseaux en Europe, écouta les plaintes des Américains, et suivant un mouvement plus généreux que réfléchi, il résolut de délivrer leurs provinces méridionales. Il se porta donc vers les côtes de la Géorgie où il surprit un vaisseau et trois frégates ennemies. De concert avec le général Lincoln, il entreprit de réduire la capitale de cette province, Savannah, importante place d'armes pour les Anglais qui s'en étaient rendus maîtres l'hiver précédent. Mais tous les efforts de la valeur et de l'opiniâtreté échouèrent contre les habiles dispositions du général Prévost, gouverneur de la ville. Sommé de se rendre, ce général promit à peu près de capituler; il demanda un délai qu'on lui accorda imprudemment et qu'il eut l'art de prolonger. Lorsqu'il eut reçu des renforts et achevé les fortifications de la place avec le secours des nègres, il tint un autre langage. D'Estaing, furieux d'avoir été joué, résolut de se venger d'un ennemi perfide, et fit bombarder Savannah. Prévost, à l'abri d'inexpugnables retranchements, repoussa vigoureusement les attaques des Franco-Américains. Un jour, l'impétuosité française poussa jusque sur les remparts deux cents assaillants qui se hâtèrent d'y arborer un drapeau; mais il fallut aussitôt en descendre. Deux régiments de ligne anglais, secondés par le feu de vingt-cinq canons en batterie, repoussèrent jusque dans leur camp les audacieux agresseurs. Après avoir couvert la ville d'un nouveau déluge de feu, on aperçut enfin aux murs une brèche de dix toises. D'Estaing

qui voit avec peine les opérations traîner en longueur, ordonne un dernier assaut et marche sous la mitraille anglaise, à la tête d'une des colonnes d'attaque. L'intrépide Casimir Pulawski, chef d'une petite légion polonaise, et l'un des plus braves défenseurs de la liberté américaine, parvient au haut du rempart et trouve une mort glorieuse. L'artillerie des ennemis, dirigée avec art et soutenue par le feu de nombreux soldats, rend la brèche inaccessible, mais le téméraire d'Estaing n'écoute aucune remontrance ; il veut s'élancer sur le bastion, au milieu de ses amis et de ses officiers, parmi lesquels Fontanges et Béthisi, qui, presque tous, sont bientôt mis hors de combat. Lui-même tombe blessé au bras et à la jambe; incapable de se mouvoir, il craint de rester aux mains des Anglais, lorsqu'il est rencontré par le capitaine Truguet, lequel, après avoir gravi une partie des remparts, avait été contraint de les abandonner. Sans perdre un instant, Truguet se charge de lui, et, avec le secours de deux grenadiers français, il l'arrache à une captivité certaine. Mais les ennemis font pleuvoir sur cette faible escorte une grêle de balles et de mitraille, et les deux grenadiers sont tués. Cependant le brave capitaine ne se décourage point, et redoublant d'efforts, il parvient seul à mettre l'amiral en sûreté. Le lendemain (10 octobre), le siége fut abandonné; Lincoln se rejeta, avec les Américains, dans la Caroline; d'Estaing affaibli par une perte de douze cents hommes, se rembarqua tristement, eut encore à souffrir de plusieurs coups de

vent, et conduisit sa flotte aux Antilles (1). Là, elle se sépara en trois escadres ; l'amiral ramena une des trois en Europe. On attendait davantage du vainqueur de Grenade.

Son apparition dans la Géorgie exerça néanmoins une heureuse influence sur la suite des opérations militaires. En effet, le général Clinton se croyant menacé, évacua Rhode-Island pour concentrer ses forces autour de New-York, et les Américains rentrèrent paisiblement dans cette position.

Un combat glorieux pour les armes de la France termina l'année 1779 dans les mers américaines. Le chef d'escadre La Motte-Piquet, ne craignit pas de s'engager sur la côte de la Martinique, à la tête de trois vaisseaux, contre quatorze bâtiments anglais, pour secourir une flottille marchande dont il sauva la moitié. Il rentra heureusement dans la rade de Fort-Royal, après avoir débarrassé ses trois vaisseaux du

(1) Il paraît que d'Estaing eut, aux Antilles de violents démêlés avec le marquis de Bouillé, gouverneur général de la Martinique et des îles du Levant. Le passage suivant d'une de ses lettres manuscrites, cité par M. Amédée Renée, dans son ouvrage de *Louis XVI et sa cour*, nous fournit une preuve de ces différends : « Voici, écrit-il, une lettre pour le marquis de Bouillé ; elle est uniquement dictée par le désir qui me domine, celui de le modérer, et de vivre avec lui avec toute l'honnesteté, mais avec toute la *franchise militaire ;* ces deux sentiments que vous possédez si bien trouveront un bon organe en vous. Si vous ne réussissez pas, il se battra les flancs tout seul, car je ne préviendrai, ny le ministre, ny les généraux d'armées sur rien ; mon projet est, s'il fait un plédoyer, de ne pas y répondre. Si vous aprenez des nouvelles de France ou d'ailleurs, mandez-les moi, je vous prie. Cecy est une Thébayde, et je ne descends pas plus à terre qu'à l'ordinaire...

« En rade du fort Royal, le 7 février 1779. »

(*Collection d'autographes de M Amédée Renée*).

milieu des ennemis qui se promettaient une facile victoire (18 décembre).

L'Angleterre pendant cette année 1779 avait eu la fortune contraire. Elle avait apaisé, il est vrai, les plaintes des Irlandais, en modifiant pour eux ses lois exceptionnelles et tyranniques en matière commerciale, et renoncé à ses discordes intestines. Mais elle avait jeté dans le gouffre de la guerre plus de vingt millions sterling (500 millions), somme que toutes ses ressources ne pouvaient fournir sans augmenter le poids déjà accablant de la dette nationale, et malgré ses dépenses gigantesques, ses escadres s'étaient trouvées très-inférieures en forces aux armées navales des alliés. Dociles aux inspirations de la France, les Espagnols avaient saisi l'offensive avec une rare vigueur sur le continent d'Amérique. Les Indes mêmes n'étaient pas tranquilles, et de ce pays arrivaient des nouvelles alarmantes. Un corps d'armée anglo-indien qui s'était engagé imprudemment dans les déserts en se portant sur Pounah, capitale des Mahrattes, avait été cerné par une multitude d'ennemis et réduit à une honteuse capitulation. A ce signal, le plus redoutable des ennemis de l'Angleterre, Haïder-Ali, se préparait à recommencer les hostilités.

En France, d'Estaing, malgré l'opinion publique qui lui demeura fidèle, fut écarté du commandement d'Amérique et remplacé par le lieutenant-général comte de Guichen, un des plus habiles marins de cette époque. Ce dernier partit de Brest au mois de jan-

vier 1780. Vers le même temps l'amiral Rodney rendu à l'Angleterre par la chevalerie romanesque de Biron, recevait du cabinet de Saint-James, la conduite de vingt-deux vaisseaux de ligne et d'un immense convoi destiné à ravitailler la place de Gibraltar, que serraient de près les Espagnols. Rodney devait ensuite se rendre aux Antilles. Il enleva d'abord une flotte marchande espagnole et un vaisseau de ligne qui lui servait d'escorte. Peu de jours après, il aperçut l'amiral don Juan de Langara attendant, avec neuf bâtiments, de nombreux renforts, à la hauteur du cap Sainte-Marie. Rodney se dirigea contre lui et le força au combat. Des deux côtés le feu dura sept heures. La mer était violemment agitée. Un coup de vent porta les vaisseaux espagnols contre les rochers de San-Lucar; un de ces vaisseaux s'embrasa et six cents braves trouvèrent la mort au milieu des flots, trois autres se rendirent à l'ennemi. L'intrépide don Juan, resté presque seul, soutient encore le combat pendant une heure. Enfin blessé dangereusement, il se voit contraint d'amener son pavillon. Il n'y avait plus sur le vaisseau amiral, le *Phénix*, de 80 canons, que vingt hommes en état de combattre. L'Anglais vainqueur entra sans obstacle dans la rade de Gibraltar, y introduisit son convoi et fit la plus grande diligence pour se rendre aux Antilles où l'attendait un ennemi plus digne de lui.

Arrivé à la Martinique au mois de mars, Guichen en sortit le 17 avril avec vingt-deux vaisseaux de ligne,

et cinq frégates ou cutters portant cinq mille hommes de débarquement aux ordres du marquis de Bouillé, pour reprendre Sainte-Lucie. Dans les eaux de la Dominique, il rencontra l'amiral Rodney qui n'avait que vingt-et-un vaisseaux, mais d'une force supérieure à ceux de notre escadre, et l'attaqua sans aucune hésitation. Rodney avait le dessus du vent. Monté sur le *Sandwich*, il cherchait des yeux le comte de Guichen qui avait arboré son pavillon sur la *Couronne*. Guichen occupait le centre ; c'est-là que les deux amiraux se livrèrent un combat terrible. L'Anglais cessa le premier son feu pour couper l'avant-garde de l'ennemi. Mais l'amiral français, par une savante manœuvre, parfaitement exécutée, entraîna toutes ses forces et le poursuivit. Rodney dont le vaisseau avait été presque entièrement désemparé par son heureux adversaire, donna en frémissant le signal de la retraite, et laissa la victoire aux mains des Français. Il alla réparer sa flotte à Sainte-Lucie. Le 15 mai, les deux armées navales se trouvèrent en présence ; l'action fut très-vive ; mais sans résultats décisifs. Le 19, Guichen attendait la bataille ; le bouillant Rodney vint la présenter. Son avant-garde, aux ordres de l'amiral Rowley et forte de sept bâtiments, se jeta imprudemment au milieu de notre flotte, qui l'attaqua de tous côtés. Rodney se disposait à la secourir, un calme survenu tout à coup enchaîna ses vaisseaux. Cruellement endommagée, elle allait tomber tout entière au pouvoir des Français, lorsque

le vent commença de souffler et permit enfin aux Anglais de s'avancer sur le champ de bataille. Par ses efforts et ses habiles manœuvres, Rodney dégagea son avant-garde, se retira et fut obligé, dans la nuit, de remorquer vers Sainte-Lucie ses vaisseaux mutilés. Un d'entre eux, de soixante-quatorze, le *Cornwal*, coula bas avec tout son équipage, en arrivant au port ; le *Conqueror*, de même force, ne put y rentrer qu'avec peine et faisant eau de toutes parts. Le reste de la flotte alla mouiller à la Barbade. Guichen revint avec tous ses vaisseaux à la Martinique. Sa gloire lui coûtait cher : au nombre des victimes de cette dernière journée, on comptait son fils, lieutenant de vaisseau, déjà remarquable par ses talents et sa valeur.

Ainsi les événements démentaient les vaines bravades de Rodney. Malheureux dans ses trois attaques contre la flotte française, il ne put même empêcher Guichen d'effectuer sa jonction avec l'amiral espagnol Solano qui commandait douze bâtiments de haut bord, un grand nombre de frégates et douze mille soldats (19 juin). Ce puissant renfort pouvait décider la conquête des dernières îles anglaises. Par malheur les deux amiraux ne tombèrent point d'accord sur les opérations qu'ils devaient accomplir et les vaisseaux de Solano communiquèrent à ceux des Français une épidémie que la malpropreté avait engendrée parmi leurs équipages et leurs régiments. Comme les malades, déposés à terre, ne pouvaient recouvrer la

santé sous le soleil brûlant des Antilles, le comte de Guichen résolut de retourner en Europe. Là il trouverait un climat plus favorable et des ressources pour réparer sa flotte. Au lieu de se rendre aux États-Unis, où l'appelaient tous les vœux des insurgents, il escorta, suivant ses instructions, jusque dans les eaux de Cadix, la flotte marchande des Antilles, que d'Estaing se chargea de convoyer ensuite vers la France, avec le secours d'une escadre franco-espagnole (1).

Les succès de Rodney, quoique peu décisifs, répandirent l'alarme dans toutes les îles anglaises, surtout à la Jamaïque dont les craintes paraissaient assez fondées. En effet, la Jamaïque déjà bouleversée, le 23 février, par une tempête, venait d'en subir une seconde plus effroyable encore dans les premiers jours d'octobre. Un ouragan d'une fureur inouïe, submergea dans ses ports vingt-sept vaisseaux. Ses villes et ses campagnes, où les maisons, les arbres, les magasins, les étables furent renversés, n'offrirent aux regards des spectateurs que des ruines et une immense désolation. Incapable de se défendre, elle eût été la proie des alliés, alors dominateurs de la mer des Antilles, s'ils eussent connu toute l'étendue de ses désastres. Le 10 de ce mois, Saint-Christophe, Sainte-Lucie et surtout la Barbade, furent aussi les victimes d'une semblable convulsion de la nature qui ensevelit six mille habitants sous les débris de Bridge-Town,

(1) Léon Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. II, p. 493. — *Histoire de la dernière guerre*, t. II, p. 420, 475-481.

sa florissante capitale, dévasta toutes les campagnes et naufragea trois cent quatre-vingts navires parmi lesquels plusieurs bâtiments de guerre. Les îles françaises éprouvèrent aussi de grandes pertes, mais beaucoup moindres que celle des Anglais, évaluées à plus de quatre-vingts millions.

A la suite de la défaite de Savannah, les États-Unis avaient éprouvé de nouveaux désastres. Les Anglais avaient reçu des renforts et reconquis toute la Géorgie. Cornwallis qui dirigeait cette expédition, avait battu l'américain Lincoln, s'était emparé de Charles-Town, capitale de la Caroline du Sud, et avait cruellement ravagé cette province (avril-mai 1780). Le général Gates, le vainqueur de Saratoga, présenta la bataille à Cornwallis, auprès de Cambden (16 août), mais il fut défait et perdit plus de deux mille hommes. D'ailleurs, les Américains supportaient déjà les conséquences de leur organisation fédérale ; le désordre s'introduisait dans l'Union ; l'égoïsme reprenait le dessus et dégradait les cœurs. Pleins de découragement, ils se refusaient au moindre sacrifice pour la cause générale, ils ne secondaient que mollement leurs généreux alliés, et se plaignaient de la maison de Bourbon qui n'employait pas toutes ses forces à la sûreté de leurs rivages; chaque province gardait ses ressources pour sa défense, et de fréquentes désertions paralysaient les opérations de la guerre. Les circonstances étaient critiques ; aussi Washington déclara-t-il que les États-Unis étaient perdus si le roi de France

n'envoyait en Amérique des secours plus abondants et plus directs, des subsides réglés, un corps de troupes plus spécialement affecté à la guerre continentale, et une escadre qui agirait de concert avec les forces de terre contre les villes de la côte. Le congrès demanda tous ces secours dont le marquis de Lafayette pressa lui-même à Paris la formation et le départ. Comme le projet de descente en Angleterre paraissait oublié pour cette année, Lafayette, accompagné du chevalier de la Luzerne, nouveau ministre de la cour de France auprès du congrès, vint rejoindre Washington, et lui annonça l'arrivée de nouvelles troupes sous les ordres du comte de Rochambeau. Bientôt, en effet, huit vaisseaux de ligne, quelques frégates et vingt-trois transports, conduits par le chevalier d'Arzac de Ternay, et portant une somme de dix millions, déposèrent à Rhode-Island ce général avec six mille hommes d'élite et une brillante noblesse (juin 1780). Le comte devait reconnaître pour commandant en chef Washington à qui Louis XVI envoyait un brevet de lieutenant-général de ses troupes.

Rochambeau et Lafayette publièrent aussitôt une proclamation dans laquelle ils annonçaient aux Américains leur arrivée, et l'intention du roi de France de ne pas déposer les armes avant que leur pays fût entièrement délivré du joug britannique. Les habitants de Rhode-Island reçurent avec joie et reconnaissance le général et les troupes que leur envoyait Louis XVI. A cette occasion, Washington écrivit aux citoyens de New-Port :

« Mon bonheur est complet en ce moment, où l'expression de vos sentiments pour moi s'unit à la manifestation de votre gratitude pour nos alliés.

» ..... La conduite de l'armée et de la flotte, conduite si bien appréciée par nos concitoyens, prouve tout à la fois, la sagesse des chefs, la discipline des soldats et la magnanimité de la nation. Nous devons y reconnaître également une nouvelle marque de cette généreuse sollicitude pour le bonheur de l'Amérique, qui a poussé cette armée sur nos rivages. Heureux présage d'une entente future, qui doit nous faire espérer que les relations établies entre les deux nations consolideront de jour en jour leur union, grâce aux solides liens d'une mutuelle sympathie.

» G. WASINGTON. »

De son côté, Rochambeau heureux de l'accueil flatteur de l'État de Rhode-Island, chargé de le recevoir, répondait à cet accueil par la lettre suivante adressée aux membres de la députation de son assemblée générale :

« Messieurs.

» Le roi, mon maître, m'envoie au secours de ses bons et fidèles alliés, les États-Unis d'Amérique. Les troupes que j'amène ne sont que l'avant-garde d'une armée beaucoup plus considérable qui sera envoyée ici dans le même but. Le roi m'a ordonné de vous

dire que son intention est de vous aider de tout son pouvoir.

» Les troupes françaises vivront ici comme leurs frères, les Américains, et sous la plus stricte discipline. Nous serons tous aux ordres du général Washington, heureux de contribuer à ses succès.

» Les sentiments d'amitié que vous me témoignez, messieurs les membres de l'assemblée générale, me pénètrent de reconnaissance. Comptez sur moi et sur mes troupes, à la vie et à la mort, et considérez-nous comme vos frères et vos meilleurs amis.

» Le comte de ROCHAMBEAU. (1) »

Quelques mois après l'arrivée du comte, une nouvelle escadre confiée à La Touche-Tréville, débarqua un pareil nombre d'hommes en Amérique. La petite armée de Rochambeau, malgré son désir de se mesurer avec l'ennemi, resta plusieurs mois dans l'inaction à Rhode-Island où elle fut bloquée par les forces supérieures de l'escadre anglaise. Mais elle acheva les fortifications qu'avaient commencées les insurgents et se protégea avec tant d'art que le général sir Henry

(1) Nous considérons avec le journal *la Patrie*, comme une bonne fortune, la publication d'une partie de la lettre de Washington et de la lettre de Rochambeau. Ce sont deux documents inédits, dont l'authenticité n'est pas douteuse. « Ces lettres, suivant *la Patrie*, furent adressées au père du célèbre philosophe Channing, et M. Alexandre Wattemare les a retrouvées chez le docteur Walter Channing, frère du philosophe et médecin à Boston. » (Voir le journal *la Patrie* du 23 février 1859). Nous croyons que ces lettres occupent ici leur véritable place, quoiqu'elles portent la date de mars 1781; c'est sans doute par erreur.

Clinton ne put l'attaquer. Pendant ce temps l'aiguillon de l'adversité réveillait le courage des Américains, l'ardeur qui avait éclaté dans les premiers temps de la révolution et que la prospérité avait amortie se ranimait en présence du danger.

Quant aux Anglais, ils ne s'endormaient pas. Pour eux tous les moyens étaient bons s'ils devaient les conduire à leurs fins, Bientôt ils s'attachèrent à faire naître des défections dans l'armée américaine et à séduire par l'appât de leurs promesses l'avidité ou l'ambition des hommes sans vertu. Ils réussirent auprès du général Arnold, qui s'était distingué dans les campagnes précédentes par mille actions d'éclat, mais dont les vices perçaient de toutes parts. Accusé de déprédations et condamné à la réprimande publique, cet homme à l'âme corrompue, résolut de se venger, par la trahison, des prétendues insultes du congrès. Il s'entendit avec les Anglais qui le trouvèrent accessible à l'or et aux promesses, et convint de leur livrer le poste inexpugnable de West-Point, élevé sur la rivière du nord. Si le traître eut réussi, Clinton devenait maître de tout le cours de l'Hudson. Mais sa perfidie fut découverte; il parvint cependant à s'échapper et passa dans le camp des ennemis auxquels il ne porta qu'une valeur et une cruauté inutiles. Le major André, jeune homme adroit, persuasif, insinuant, et d'un courage à l'épreuve, qu'Arnold avait admis à une conférence secrète, n'eut pas le même bonheur. Il fut arrêté et pendu comme espion,

malgré les efforts de Clinton pour obtenir sa liberté.

Le vide qu'Arnold laissait dans l'armée américaine était comblé d'avance ; Washington avait autour de lui une élite d'hommes dévoués, et parmi ceux qui jouissaient de sa confiance était Kosciusko, un de ces illustres débris de l'émigration polonaise, qui, après avoir vu succomber sa patrie, était venu attendre dans le nouveau monde l'occasion de la servir encore. Kosciusko, aide de camp de Washington, avait constamment sous les yeux l'exemple d'une haute vertu : il admirait et brûlait d'imiter tout ce qu'une âme généreuse peut faire pour son pays, et dans les intervalles de loisir que lui laissaient ses devoirs militaires, souvent il se retirait seul pour songer à la patrie absente. Le jeune héros méditait à West-Point la délivrance de la Pologne, en servant avec fidélité une cause semblable.

Vers cette même époque, une crise violente agitait l'Angleterre : l'administration était impuissante ; les whigs reconquéraient leur ancien ascendant et les invectives populaires avilissaient la couronne. Les cris d'indépendance et de liberté poussés par les Américains, ne trouvaient nulle part plus d'écho qu'en Irlande, et des émeutes jetaient l'épouvante dans Londres. Cent mille individus conduits par lord Georges Gordon, démagogue exalté et protestant fanatique, assiégèrent la chambre des Communes, incendièrent les églises des catholiques, forcèrent les prisons et jetèrent sur le pavé tous les malfaiteurs qu'elles renfer-

maient. La populace la plus vile et la plus abjecte domina pendant trois jours dans la capitale exposée à la dévastation et au meurtre. Cette terrible insurrection ne put être apaisée que par une véritable bataille qui coûta la vie à six mille des rebelles (juin 1780). En même temps la France, malgré la grandeur de ses premiers sacrifices, répondait à l'appel de Washington, envoyait de nouveaux secours aux Américains, couvrait la mer de ses flottes, et renouvelait par ses succès les terreurs de sa rivale. Enfin un événement de la plus haute importance dans les transactions de la politique européenne frappa d'un coup funeste la suprématie maritime à laquelle prétendait l'Angleterre.

Depuis un siècle, l'amirauté britannique s'était arrogé le droit de visiter, en temps de guerre, les vaisseaux des puissances neutres et de les confisquer s'ils transportaient des munitions et des matériaux de construction, ou s'ils trafiquaient avec des ports déclarés en état de blocus. Par les soins et l'habileté de Vergennes, l'impératrice de Russie, Catherine II, résolut de profiter de la triste situation où se trouvait l'Angleterre pour rétablir l'honneur de son pavillon. Elle déclara son intention d'une manière positive, mais au lieu d'attaquer directement avec tous ses alliés l'ennemi commun, et de le forcer à reconnaître l'indépendance des mers, elle adopta le sytème de *neutralité armée*. La czarine permit à Panin, son premier ministre, d'ailleurs peu favorable aux Anglais, d'envoyer aux

puissances belligérantes et aux cours de Suède et de Danemark un manifeste dans lequel la Russie se plaignait des vexations maritimes de l'Angleterre. Elle y posait aussi en principe : 1° que les vaisseaux neutres ont droit de naviguer de port en port et sur les côtes des nations en guerre; 2° que les effets appartenant aux sujets des puissances belligérantes doivent être respectés sur les vaisseaux neutres; 3° qu'il n'y a d'autres objets de contrebande que les armes, équipements et munitions de guerre; 4° que les seuls ports bloqués sont ceux devant lesquels se tient à demeure et à proximité une force navale ennemie (mars 1780).

Cette déclaration de la Russie n'était que l'expression des principes de la France qui s'efforçait de les faire triompher dans toutes les cours de l'Europe. Aussi Louis XVI s'empressa-t-il de l'accepter (25 avril 1780) et d'y répondre dans les termes les plus libéraux. « La guerre, dit-il à Catherine II, dans laquelle le roi se trouve engagé, n'ayant d'autre objet que l'attachement de S. M. au principe de la liberté des mers, elle n'a pu voir qu'avec une vraie satisfaction l'impératrice de Russie adopter le même principe et se montrer résolue à le soutenir. Ce que S. M. I. réclame de la part des puissances belligérantes, n'est autre chose que les règles prescrites à la marine française, et dont l'exécution est maintenue avec une exactitude connue et applaudie de toute l'Europe. La liberté des bâtiments neutres, restreinte dans un petit nombre de cas seulement, est une conséquence directe du droit naturel,

la sauvegarde des nations, le soulagement même de celles que le fléau de la guerre afflige. Aussi le roi a-t-il désiré procurer, non-seulement aux sujets de l'Impératrice de Russie, mais à ceux de tous les États qui ont embrassé la neutralité, la liberté de naviguer aux mêmes conditions qui sont énoncées dans la déclaration à laquelle Sa Majesté répond aujourd'hui. Elle croyait avoir fait un grand pas vers le bien général, et avoir préparé une époque glorieuse pour son règne en fixant par son exemple les droits que toute puissance belligérante peut et doit reconnaître être acquis aux navires neutres. Son espérance n'a pu être déçue, puisque l'impératrice, en se vouant à la neutralité la plus exacte, se déclare pour le système que le roi soutient au prix du sang de ses peuples, et qu'elle réclame les mêmes lois dont Sa Majesté voudrait faire la base du code maritime universel. S'il était besoin de nouveaux ordres pour que les vaisseaux, appartenant aux sujets de Sa Majesté Impériale, n'eussent aucun lieu de craindre d'être inquiétés dans leur navigation par les sujets du roi, Sa Majesté s'empresserait à les donner, mais l'impératrice s'en reposera sans doute sur les dispositions de Sa Majesté consignées dans les règlements qu'elle a publiés. Elles ne tiennent point aux circonstances; elles sont fondées sur le droit des gens; elles conviennent au prince assez heureux pour trouver toujours dans la prospérité générale la mesure de celle de son royaume. Le roi souhaite que Sa Majesté Impériale ajoute aux moyens

qu'elle prend pour fixer la nature des marchandises dont le commerce est réputé de contrebande en temps de guerre, des règles précises sur la forme des papiers de mer dont les vaisseaux russès seront munis. Avec cette précaution, Sa Majesté est assurée qu'il ne naîtra aucun incident qui puisse lui faire regretter d'avoir rendu, pour ce qui la concerne, la condition des navigateurs russes aussi avantageuse qu'il soit possible en temps de guerre. D'heureuses circonstances ont déjà mis plus d'une fois les deux cours à portée d'éprouver combien il importait qu'elles s'exprimassent avec franchise sur leurs intérêts respectifs. Sa Majesté se félicite d'avoir exprimé sa façon de penser sur un point intéressant pour la Russie et pour les puissances commerçantes de l'Europe. Elle applaudit d'autant plus sincèrement aux principes et aux vues qui dirigent l'impératrice, que Sa Majesté partage le sentiment qui a porté cette princesse à des mesures d'où doivent résulter également l'avantage de ses sujets et celui de toutes les nations. »

L'Espagne suivit bientôt l'exemple de la France. La Suède et le Danemark adhérant à la neutralité armée, s'engagèrent à la soutenir par les armes, et les trois puissances du nord résolurent, dans cette intention, d'équiper trente-six vaisseaux de ligne, vingt frégates et plus de cent petits bâtiments. Plus que toute autre nation la Hollande avait souffert des outrages de la Grande-Bretagne, et n'aspirait qu'à se venger de cette puissance. Mais Guillaume V, son stathouder,

entièrement dévoué aux intérêts de Georges III, traîna son accession en longueur, et ce fut l'Angleterre qui déclara brusquement la guerre aux États-Généraux (20 décembre 1780). La Prusse, l'Autriche, et le Portugal même secouant le joug anglais, signèrent ensuite cette ligue pacifique, fondée sur les principes du droit commun et destinée à protéger le commerce de leurs sujets. Cette vaste confédération des puissances continentales aurait pu exercer une haute influence en Europe et affranchir pour toujours l'Océan; mais Catherine II fixant sur Constantinople ses vues ambitieuses, ne déploya point toute l'énergie que réclamait la question maritime, et négligea le protectorat dont Vergennes l'avait armée.

Malgré cette résistance aux prétentions dominatrices de l'Angleterre, l'inquiétude régnait dans le cabinet de Versailles, car la guerre répondait mal aux grandes espérances qu'il en avait conçues et aux immenses sacrifices qu'elle nécessitait. Le directeur des finances attribuait le peu de succès de nos armements au caractère indécis, aux instructions timides et ambiguës du ministre de la marine Sartines, habile à créer des forces navales (1), mais ignorant dans l'art de les diriger (2). Il parait qu'à cette igno-

(1) En 1780, la France avait ouvert la campagne avec soixante-dix-neuf vaisseaux de ligne, dont quatre de cent dix canons, cinquante-neuf frégates et nombre de bâtiments inférieurs. (Léon Guérin, t. II, p. 489).

(2) Necker alla chez M de Sartines quelques jours après sa nomination; « il avait fait tapisser sa chambre de cartes géographiques, et dit à M. Necker, en se promenant dans ce cabinet d'étude : « Voyez quels progrès

rance le ministre joignait une inconcevable ineptie dans la comptabilité de son département où régnait un désordre extrême. En 1780, il avait dépassé de dix-sept millions la somme énorme de cent vingt-six millions alloués à la marine, et cependant plusieurs mois de solde étaient dûs aux équipages et tous les services étaient sans cesse en retard. Necker voulait d'ailleurs se débarrasser d'un ennemi dans le Conseil. Il exigea donc la révocation de Sartines et fit suggérer à la reine, fatiguée de l'influence éternelle de Maurepas, de le remplacer par le marquis de Castries, étranger à la marine, mais d'un zèle infatigable, d'un caractère plein de fermeté et d'énergie (14 octobre 1780) (1). Deux mois après, l'incapable ministre de la guerre, le prince de Montbarrey, qui ne savait pas imprimer aux troupes l'élan dont elles avaient besoin, eut pour successeur le marquis de Ségur, autre protégé de la reine, administrateur intelligent, que recommandaient, comme son collègue

j'ai déjà faits; je puis mettre la main sur cette carte, et vous montrer, en fermant les yeux, où sont les quatre parties du monde. » Ces belles connaissances n'auraient pas semblé suffisantes en Angleterre pour diriger la marine. » (Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*, 1re partie, chap. VIII, p. 51).

(1) Le parti de Necker, puissant à la cour, ne craignit pas de chansonner Sartines, congédié, disait-il, pour un fait de concussion :

> Sartines qui longtemps nous balaya les rues,
> Et les filles d'honneur perdues,
> Les voleurs, les escrocs et les mauvais sujets,
> Par une audace extrême,
> Des mers voulut aussi balayer les Anglais,
> Mais pour avoir trop cher fait payer ses balais,
> Il s'est vu balayer lui-même.

de la marine, ses qualités civiles et ses vertus militaires (1). Ce brave officier avait perdu un bras à la bataille de Lemfeld. La nomination de ces deux hommes, chers à l'armée, à Marie-Antoinette, à la cour, et dévoués aux vues de Necker, augmenta encore l'influence du directeur des finances; dès ce moment il conçut l'espoir de renverser Maurepas, déjà étonné par ces deux défaites.

Necker était parvenu au comble de la faveur. Il avait toute l'autorité d'un premier ministre, sans en avoir le nom. Les philosophes en faisaient leur idole, les capitalistes leur point d'appui, les agioteurs l'âme et le soutien de leurs opérations; le peuple voyait en lui un zélé bienfaiteur. Mais il avait des ennemis dans les parlements, dans le clergé, au Conseil, à la cour. Afin d'augmenter sa popularité et de consolider encore son pouvoir, il résolut d'ouvrir aux yeux du public le secret des finances et obtint du roi la permission de publier son *Compte-Rendu*, dont toutes les pièces justificatives avaient été soumises à Maurepas. Cette innovation, indispensable à la fondation du crédit public, était, disait-il, tout le secret de la prospérité financière de l'Angleterre. La sensation que produisit ce rapport ou plutôt ce grand acte, fut prodigieuse. La

(1) « La disgrâce de M. de Montbarrey, homme sans talents et sans mœurs, fut généralement approuvée ; on l'attribuait avec raison à la reine ; il avait été placé au ministère par M. de Maurepas, et soutenu par sa vieille femme : l'un et l'autre furent, plus que jamais, déchaînés contre la reine et la société Polignac. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. x, p. 261).

nation qui avait jusqu'alors également ignoré « et le montant des subsides qu'elle fournissait à la couronne, et le rapport des dépenses avec les recettes annuelles du trésor, et la somme des engagements extraordinaires contractés par l'État (1), » poussa un cri d'enthousiasme à la vue de la lumière que Necker venait de répandre sur les obscurs détours du labyrinthe des finances. On applaudit aux considérations d'administration et de politique, aux idées morales et philanthropiques étalées avec trop d'amour-propre, sans doute, mais avec une grande sincerité par l'auteur du *Compte-Rendu*. On lut avidement cet état de la fortune publique, ce rapport détaillé sur les diverses branches des revenus du royaume, sur les frais, le mode de leur perception, et l'emploi des contributions nationales. Ce fut avec reconnaissance que la France accepta le projet de transformer les gabelles en un impôt uniforme sur le sel, et d'abolir les douanes intérieures, l'extinction promise des pensions et des rentes viagères, les nouvelles économies préparées. « Les résultats annoncés étonnaient et confondaient l'imagination. Au milieu de la guerre, et sans contributions nouvelles, non-seulement le déficit avait disparu, mais les revenus excédaient de dix millions deux cent mille livres les dépenses ordinaires. Encore le directeur des finances disait-il qu'on pourrait ne point compter dans ces dépenses, dix-sept millions

(1) Bailli, *Histoire financière*, t. II, p. 234.

trois cent mille livres qu'il destinait à des remboursements (1). »

Les étrangers, et dans le parlement anglais, les ministres et les membres de l'opposition, lord North aussi bien que Burke, mêlèrent leurs voix à celles des Français pour faire entendre l'éloge du grand ministre, « du nouveau Sully. » Au bruit d'un concert universel de louanges, la confiance se ranima et jamais elle ne se manifesta avec un tel abandon : toutes les bourses s'ouvrirent et le directeur général put réaliser, en quelques semaines, 235 millions d'emprunts (2).

Il faut cependant le reconnaître, le *Compte-Rendu* était un travail qui paraissait prouver beaucoup et qui ne prouvait rien. Le résultat merveilleux qu'il annonçait n'était pas clairement démontré. On ne voyait pas, malgré de vraies économies et des réformes administratives, par quel miracle Necker y était arrivé. Ce compte de finances, singulièrement incomplet, ne présentait que les états des recettes et des dépenses ordinaires, ne s'appliquant en particulier à aucune année. Il n'indiquait point les quittances d'emploi, les emprunts, les charges extraordinaires de la guerre, les dispositions financières du service des armées, la dette flottante, le bilan spécial de l'année 1781, où l'on entrait. Enfin, il trahissait le projet d'en re-

(1) Droz, t. I, p. 283.

(2) « Il ne se présentait pas un emprunt que le double ne fût offert au Trésor royal. » (Weber, *Mémoires*, t. I, chap. II, p. 141).

venir au moyen proposé par Turgot, l'égale répartition des charges de l'État.

A cette révélation imprévue des mystères jusqu'alors inviolables du système financier, les ennemis de Necker crièrent au sacrilège (1). Maurepas, qui ne lui pardonnait pas d'aspirer à l'indépendance, donna le signal des attaques, et se vengea par des railleries, son arme ordinaire. Le *Compte-Rendu* avait paru avec une couverture bleue : « Avez-vous lu le conte bleu ? » demanda-t-il à quelqu'un ; le mot fut applaudi et le directeur général se vit désormais exposé à tous les traits de la haine la plus envenimée. Sous les drapeaux de ses premiers ennemis accoururent les grandes familles administratives, le conseil d'État, les grands officiers de la couronne et d'autres puissants seigneurs, alarmés de la suppression des intendants des finances et de ceux du commerce, de la réforme des fermes, de la suppression des charges inutiles, de la menace suspendue sur les pensions, du projet d'abolir les péages de routes et de rivières. Aux favoris, aux courtisans, à ces prétendus hommes d'état qui représentaient l'innovation de Necker comme un attentat à

(1) « Les courtisans criaient contre les mesures de publicité en finances, les seules propres à fonder le crédit, et néanmoins ils sollicitaient avec une égale véhémence, pour eux et les leurs, tout l'argent que ce crédit même pouvait à peine fournir. Cette inconséquence s'explique toutefois par la juste crainte qu'ils éprouvaient de voir le jour entrer dans les dépenses qui les concernaient; car la publicité de l'état des finances avait aussi un avantage important, celui d'assurer au ministre l'opinion publique dans les divers retranchements qu'il était nécessaire d'effectuer. » (Madame de Staël, *Considérations sur la révolution française*, 1[re] partie, chap. V, p. 59, édition Charpentier.

la majesté du trône, il faut joindre les ministres, sauf Castries et Ségur, jaloux de son influence, et les frères du roi parce qu'il fermait le trésor public à leur avidité ou à leurs folles dépenses. Aussi deux grands artisans d'intrigues, Cromot et Bourboulon, directeurs des finances de Monsieur et du comte d'Artois, eurent-ils recours aux moyens les plus odieux pour lui susciter des adversaires et des obstacles. Chaque jour se multiplièrent contre le directeur général des écrits anonymes, des critiques scandaleuses, des pamphlets dans lesquels sa religion, sa naissance, sa femme, les époques et les progrès de leur fortune, étaient livrés, comme son administration, à la risée où à l'examen du public (1). Il était donc assailli par les mêmes haines et les mêmes perfidies qui avaient jadis renversé Turgot. Mais cette nouvelle digue n'était pas aussi puissante que la première : la reine n'en était plus. La reine avait conçu les plus heureuses espérances des opérations de Necker, dont elle avait favorisé la nomination à la direction des finances, et souvent elle protégea ce ministre près du roi, contre les attaques de ses adversaires. Le clergé lui-même

(1) « Dans une des maisons des princes il se trouvait une espèce d'intendant, M. de Sainte-Foix, intriguant tranquille, mais persévérant dans sa haine contre tous les sentiments exaltés... M. de Maurepas l'employa pour faire répandre des libelles contre M Necker. Comme il n'y avait point en France de liberté de la presse, c'était une chose toute nouvelle que ces écrits contre un homme en place, encouragés par le premier ministre, et, par conséquent, distribués publiquement à tout le monde. » (Madame de Staël, *Considérations sur la révolution française*, 1re partie, chap. VIII, p. 52).

n'était pas unanime dans son hostilité; les évêques politiques et philosophes, tels que les Boisgelin, les Colbert, les Dillon, les Loménie, les Cicé, appuyaient les mesures du directeur général. M. de Beaumont, archevêque de Paris, ennemi déclaré des jansénistes et des incrédules, s'était laissé gagner par les procédés généreux du ministre, par son zèle pour les institutions de bienfaisance; l'exercice mutuel de la charité chrétienne avait établi d'amicales relations entre le vertueux prélat et le calviniste philanthrope.

Instruit de l'opposition formée contre Necker par les nombreuses remontrances qu'on faisait arriver jusqu'à lui sous toutes les formes, Louis XVI s'effraya d'avoir autorisé la publication du *Compte-Rendu*, d'avoir ainsi livré le *secret des finances* aux recherches de la curiosité du peuple. Vergennes, maître de la confiance du roi, profita de sa disposition au repentir pour lui démontrer, dans un *Mémoire confidentiel*, le danger de laisser « la plus délicate des administrations du royaume dans les mains d'un étranger, d'un républicain, d'un protestant, » dont les nouveautés fatales entraînaient la monarchie à sa ruine. De son côté, Maurepas saisit un moment favorable, où Louis XVI lui demandait des conseils, et lui peignit sous les couleurs les plus énergiques le tort que faisait à son pouvoir l'audacieux citoyen de Genève. « Son *Compte-Rendu*, ajouta-t-il, est un vrai manifeste contre vos droits héréditaires. C'est à vous que l'on parait rendre ce compte, mais c'est au peuple qu'il

est en effet rendu; d'un roi de France il a fait un roi d'Angleterre. »

L'année même de son entrée au département des finances, Necker avait remis confidentiellement au roi un *mémoire* pour obtenir son adhésion à l'établissement des assemblées provinciales. Maurepas, avec une indiscrétion calculée, mit au jour cette pièce que son auteur destinait au mystère, et Monsieur, par une inconcevable perfidie, en fit parvenir des copies aux intendants, aux parlements, aux fermiers généraux, à tous ceux dont l'intérêt particulier repoussait toute innovation favorable à l'intérêt public. Elle montrait jusqu'à l'évidence la puérilité des craintes de Vergennes sur le prétendu républicanisme de Necker; mais le ministre y dévoilait les vices du régime oppresseur des intendants, les abus du système financier et attaquait les parlements : « comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir en parlant au nom du peuple... Il faut soustraire aux regards continuels de la magistrature les grands objets d'administration.... par une institution (les administrations provinciales) qui, en remplissant le vœu national, convienne également au gouvernement (1). »

Cette révélation exaspéra les adversaires du directeur général et souleva ceux des membres de la magistrature qui ne s'étaient pas encore déclarés contre lui. Aussitôt un concert de malédictions s'éleva contre

(1) Soulavie, *Règne de Louis XVI*, t. IV, p. 121.

l'ambitieux qui voulait fixer sur lui l'attention générale, qui achetait la popularité au prix de la reconnaissance, et qui, substituant le rôle d'un tribun à celui de conseil d'un prince, semblait en appeler au peuple contre le monarque. En un mot, Necker fut marqué du sceau de la proscription. Dans le parlement de Paris, le fougueux d'Esprémesnil donna un libre cours à ses déclamations contre le ministre qui érigeait en principe l'arbitraire royal, et quelques conseillers proposèrent même de le *décréter* pour attentat aux lois de l'État. « Il fallut que Louis XVI dît au premier président qu'un mémoire destiné au roi seul ne pouvait être l'objet des recherches du parlement. Ce corps se dédommagea en refusant d'enregistrer l'édit de création d'une assemblée provinciale (celle de Moulins), et en arrêtant qu'il serait rédigé des remontrances contre ce mode d'administration (1). »

Dans cette lutte opiniâtre entre Necker et ses ennemis, le directeur général, fort de l'opinion, déploya une grande fermeté de caractère, qu'il poussa quelque fois jusqu'à l'intolérance. Ainsi il parla d'envoyer à la Bastille les écrivains qui oseraient décrier son livre (2). « Attaquer le Compte-Rendu, s'écria-t-il

(1) Droz, t. I, p. 300.

(2) « Il fallait, et M. Necker se l'est bien souvent répété depuis, il fallait mépriser ces piéges tendus à son caractère; mais madame Necker ne put supporter la douleur que lui causait la calomnie dont son époux était l'objet; elle crut devoir lui dérober la connaissance du premier libelle qui parvint entre ses mains, afin de lui épargner une peine amère. Mais elle

indigné, c'est commettre un crime d'État, c'est brûler la flotte de Brest (1). » Irrité contre les libellistes, il demandait qu'on les éloignât de la maison du comte d'Artois, dans laquelle ils occupaient des emplois. Bourboulon ayant publié des *Observations sur le Compte-Rendu*, Necker suivit une conduite plus digne de son caractère; il exigea que tous les faits qui étaient contestés dans cet ouvrage fussent publiquement vérifiés, et ils le furent en Conseil par Maurepas, Vergennes et Miromesnil, ses ennemis. C'était là une belle réponse à la calomnie, mais il ne la trouva pas suffisante.

Attaqué par des haines incroyables, ébranlé dans son crédit, sans lequel il ne se croyait aucun moyen d'être utile, Necker voulut obtenir une marque éclatante de la protection et de la confiance du roi; il demanda son entrée au Conseil dont le tenait éloigné sa qualité de protestant. Il y jugeait sa présence indispensable pour la discussion de ses projets, de ses vues en matière de finances, et pour répondre à ses adversaires (2). Louis XVI hésitait, Maurepas inquiéta faci-

imagina d'écrire à son insu à M. de Maurepas pour s'en plaindre, et pour lui demander de prendre les mesures nécessaires contre ces écrits anonymes : c'etait s'adresser à celui même qui les encourageait en secret. » (Madame de Staël, *Considérations sur la révolution française*, 1re partie, chap VIII, p 52).

(1) Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*.

(2) « En qualité de calviniste, M. Necker ne pouvait entrer de sa personne au conseil du roi. Il demanda qu'il lui fût permis d'y paraître enfin, pour y expliquer ses vues, et répondre à son adversaire en combattant ses erreurs ou ses opinions.

« Rien n'était plus sensé, rien n'était plus juste que la demande du

lement la conscience du monarque, triompha de son irrésolution et fit savoir au directeur général qu'il aurait une place au Conseil, *s'il abjurait solennellement les erreurs de Calvin ;* mais par une sorte de compensation dérisoire il lui accordait les *entrées de la Chambre* dont il ne voulait pas. Cette proposition était un outrage; Necker adressa sa démission au roi (19 mai 1781). La reine le fit appeler et le pressa vivement de rester pour l'amour du roi et de la France. Dans l'espoir de vaincre sa résistance, elle lui observa que la santé dépérissante et l'âge de Maurepas faisaient prévoir sa fin prochaine et qu'alors rien ne pourrait s'opposer au bien qu'il voulait opérer (1). Marie-Antoinette ne put ébranler sa résolution, et versa des larmes en le voyant s'éloigner.

Cette démission étonna le roi qui s'empressa néanmoins de consulter Maurepas sur le choix d'un successeur. Pendant ce temps on vit s'agiter autour de lui avec les marques de la plus vive inquiétude tous les amis de Necker; ils voulaient empêcher une retraite regardée par eux comme une calamité publique. Le plus ardent de ses défenseurs, le marquis de Castries, adressa alors au roi les plaintes les plus tou-

contrôleur général. Le roi, pour plaire au vieux Maurepas, accorda les *entrées de la Chambre* que ne demandait pas son ministre des finances, et lui refusa l'entrée au conseil, qui lui était d'une indispensable nécessité. » (Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, chap. VII, p. 24).

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. X, p. 262. — Weber, *Mémoires*, t. I, chap. II, p. 142-143.

chantes (1). Mais Louis XVI à qui Maurepas avait exagéré le péril des prétentions du directeur général (2) accepta sa démission avec plaisir; il parut cependant blessé de la forme insolite du billet que lui avait écrit le ministre, sur un petit carré de papier,

(1) Voici la lettre du marquis de Castries à Louis XVI :

« Sire,

« C'est en vain que nous aurions recours au prestige de l'éloquence pour attendrir le cœur de Votre Majesté. Quelles plus touchantes prières que les cris d'une douleur universelle et les gémissements de tout un peuple! La capitale et les provinces retentissent de la nouvelle la plus affligeante et la plus imprévue. Au silence de la consternation et de la surprise ont succédé ces questions tumultueuses et réciproques : « Le ministre des finances est-il disgrâcié? de quoi s'est-il rendu coupable? son éloquence mâle et libre aurait-elle déplu? est-on blessé des formes helvétiques avec lesquelles il a présenté la vérité? Enfin la religion du roi aurait-elle été surprise? »

« Ah! sire, au milieu des sollicitudes personnelles dont votre âme doit être agitée, daignez jeter les yeux sur le tableau consolateur de votre administration, et la comparer à celle des rois vos prédécesseurs : quels grands et rapides changements n'ont pas couronné les travaux de Votre Majesté! C'est du choix des ministres que dépend le salut de l'État; et ce choix, elle a su le faire; elle a montré Mentor à son peuple; elle lui a rendu ses juges. »

(2) D'après le récit de Madame Campan (*Mémoires*, t. I, p. 263), Maurepas aurait fait falsifier une lettre de Necker au roi, afin de la rendre inconvenante aux yeux de Louis XVI. « M. Necker, dit-elle, s'était retiré; il avait surtout été outragé par une perfidie du vieux ministre, qu'il ne pouvait lui pardonner. J'avais su quelque chose de cette intrigue, à l'époque où elle eut lieu; elle m'a été confirmée depuis par la maréchale de Beauvau. M. Necker voyant son crédit baisser à la cour, et craignant que cela ne nuisît à ses opérations en finances, écrivit au roi pour le supplier de lui accorder une grâce qui pût manifester, aux yeux du public, qu'il n'avait pas perdu la confiance de son souverain; il terminait sa lettre en désignant cinq choses différentes, telle charge ou telle marque d'honneur, ou telle décoration, et il la remit à M. de Maurepas. Les *ou* furent changés en *et;* le roi fut mécontent de l'ambition de M. Necker, et de la confiance avec laquelle il osait la manifester. « Madame la maréchale de Beauveau m'a assuré que le maréchal de Castries avait vu la minute de cet écrit de M. Necker, tout à fait conforme à ce qu'il lui avait dit, et qu'il avait vu de même la copie dénaturée. »

sans *titre ni vedette* (1). Cinq jours après, Maurepas rétablit les fonctions de contrôleur général des finances pour Joly de Fleury, conseiller d'État, agréable conteur d'anecdotes, mais qui n'avait aucune renommée comme administrateur.

La retraite et la disgrâce de Necker excitèrent à Paris et dans les provinces un sentiment d'inquiétude et d'affliction presque générale. A la première nouvelle, la foule se répandit dans les promenades, les cafés et les rues; mais la consternation était peinte sur tous les visages et partout régnait un silence extraordinaire; il n'eut pas été prudent de témoigner un sentiment de joie. Le peuple poursuivit de ses menaces l'intrigant Bourboulon, qu'il aperçut au Palais-Royal. Madame Louise, la tante du roi, écrivit à Necker du fond de son couvent, où venaient souvent la troubler les événements de la cour, et de tous les points du royaume on lui vota des adresses remplies de sentiments de respect et d'affection (2). Le ministre démissionnaire était allé s'établir à sa maison de campagne de Saint-Ouen, à huit kilomètres de Paris; il y fut

(1) Le billet de Necker au roi est conçu en ces termes : « La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Sa Majesté daignera garder quelque souvenir des années de travaux heureux, mais pénibles, et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à la servir. »

(2) « Il reçut près de cinq cents lettres des administrations et des diverses corporations des provinces, qui exprimaient un respect et une affection dont aucun homme public en France n'avait peut-être jamais eu l'honneur d'être l'objet. » (Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 1re partie, chap. VIII, p. 55.)

suivi par une procession de carrosses presque continuelle. Des hommes de toutes les classes et de toutes les conditions s'empressèrent de lui porter l'hommage de leurs regrets. On remarqua, dans la foule immense des visiteurs, l'archevêque de Paris, les ducs d'Orléans et de Chartres, le prince de Condé, le prince de Beauveau, le vieux maréchal de Richelieu, le duc de Choiseul, les Biron, les Noailles, les Luxembourg (1). Les étrangers unirent leurs regrets à ceux de la France. Joseph II, Catherine II, la reine de Naples, le roi de Pologne, lui écrivirent pour lui offrir l'administration de leurs finances. Necker n'accepta point un tel dédommagement, quelque honorable qu'il pût être; plein de confiance en lui-même, il attendit, au sein de la retraite, que la force des circonstances lui ramenât le roi.

Telle fut la première administration de Necker, pendant laquelle, malgré sa vanité et ses faiblesses, le ministre identifia son ambition personnelle à l'intérêt du roi et de la France. Elle ne fut point marquée, il est vrai, du brillant caractère qui constitue la gloire, mais à cette époque de guerre et de crise, elle avait rendu des services essentiels, incontestables, en obtenant du crédit public de concourir aux efforts de l'État. Pendant son passage au département des finances,

(1) Grimm, *Correspondance*, t. X, p. 434, édit. Furne. — A l'époque de leur voyage en France, le comte et la comtesse du Nord, allèrent visiter M. Necker à Saint-Ouen. « Je viens, lui dit le comte en l'abordant, joindre mon tribut d'admiration à celui de l'Europe entière. » (La baronne d'Oberkirch, *Mémoires sur la cour de Louis XVI*, etc., t. I, chap. XIII, p. 264.)

Necker avait été le ministre de la bienfaisance royale dans une foule de pieuses institutions. S'il n'avait pu réaliser ses plans d'améliorations et corriger les abus dont il s'était déclaré le censeur, il avait soutenu trois ans la guerre, au moyen d'emprunts (1), sans recourir à l'impôt, empêché la banqueroute prévue par Turgot (2), et laissé dans le trésor des fonds assurés pour une année entière :

(1) Mirabeau n'approuve pas les emprunts fréquents de Necker. Voici comment il en parle : « Disons, pour être rigoureusement juste, que l'une des sources principales et peut être la véritable cause première de l'agiotage qui semblait avoir péri avec le système de Law, c'est le système non moins chimérique conçu par M. Necker, de fournir aux dépenses de la guerre au moyen d'emprunts continuels, sans impôt. Comment a-t-il espéré que les gens éclairés ne s'apercevraient pas que reculer les impôts, c'est tout simplement les aggraver, et que s'il se ménageait une réputation d'adresse et d'escamotage politique, il faisait à ses successeurs la tâche la plus difficile, et par cela même la plus méritoire, d'acquitter ces mêmes dettes, qu'il mettait sa gloire à diminuer? Comment M. Necker ne s'est-il pas aperçu que, dès que l'État empruntait des sommes dont les revenus actuels ne pouvaient pas même payer les intérêts, l'impôt existait nécessairement, qu'on le déclarât ou non?... Hâtez-vous de l'admirer, vos enfants le maudiront. » (*Mémoires* de Mirabeau, t. IV, p. 398 et 415).

(2) « Si on ne réduit pas la dépense au-dessous de la recette, avait dit Turgot, le premier coup de canon forcera l'État à faire banqueroute. » ... « Il me faut avouer que M. Necker après avoir tant parlé de la diminution des impôts, n'a fait que les augmenter. Ses ennemis semblent bien avoir quelque raison en l'accusant de charlatanerie. » (Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, chap. XIII, p. 264).

CHAPITRE VI

INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

L'Angleterre attaque les colonies hollandaises. — Départ du bailli de Suffren pour les Indes orientales. — Expédition du baron de Rullecourt sur l'île de Jersey. — L'amiral de Grasse conduit une flotte de Brest aux Antilles. — Guichen opère sa jonction avec la flotte espagnole. — Le duc de Crillon assiége le fort Saint-Philippe dans l'île de Minorque. — Combat indécis entre le comte de Grasse et le vice-amiral Hood. — Prise de l'île de Tabago. — Capitulation des Anglais à York-Town. — Combat de Doggers-Bank. — Opérations de Bouillé. — Soumission des îles Saint-Eustache, Saba et Saint-Martin. — Prise de Saint-Christophe. — Le duc de Crillon se rend maître du fort Saint-Philippe. — Changement de ministère en Angleterre. — Naissance d'un dauphin. — Fêtes de Paris à cette occasion. — Mort de Maurepas. — Mort de Turgot. — Questions de Morellet sur cet ancien ministre. — Le comte de Vergennes, chef du conseil des finances. — Combat de Saintes. — Défaite du comte de Grasse. — Honneurs rendus à Rodney en Angleterre. — L'amiral de Grasse prisonnier à Londres. — Nobles élans de patriotisme en France. — Siége de Gibraltar. — Victoires du bailli de Suffren dans les Indes orientales. — Paix de Versailles. — Retour de Suffren en France.

Le récit de la disgrâce de Necker nous a éloignés du théâtre de la guerre à laquelle il s'était résigné avec peine ; il faut en reprendre les événements.

Irrité de l'adhésion des Etats-Généraux à la *neutralité armée* et de leur refus de lui accorder les secours stipulés dans leurs alliances « contre l'ambitieuse maison de Bourbon, » le cabinet de Saint-James avait ordonné à Rodney de fondre sur les Antilles hollandaises. Après une vaine tentative pour enlever aux

Français l'île de Saint-Vincent, l'amiral fit aussitôt voile vers Saint-Eustache. Cette île, centre d'un commerce important et vaste entrepôt des plus précieuses denrées était alors sans défense. Rodney força la garnison surprise d'une attaque si brusque, de se rendre à discrétion (3 février 1781), dépouilla les habitants de tous leurs biens, pilla ou détruisit les magasins, et s'empara de tous les navires de commerce, soit hollandais, soit étrangers, qu'attirait la franchise du port. Ces infortunés voulurent réclamer, il fut sourd à leurs prières. La valeur du butin dont il chargea vingt bâtiments, pouvait s'élever à plus de soixante quinze millions de francs. Saint Martin et Saba, les annexes de Saint-Eustache, éprouvèrent le même sort. Mais la Grande-Bretagne ne profita guère de la perte immense des Hollandais Les bâtiments spoliateurs étaient en route pour l'Angleterre, sous l'escorte de quatre vaisseaux de ligne, lorsqu'ils furent rencontrés par une croisière française aux ordres de La Motte-Picquet. Attaquer l'ennemi, dissiper l'escorte, prendre la plupart de ces navires, fut pour l'intrépide marin l'affaire de deux heures.

Vers le même temps les Anglais envahirent Essequibo et Demerary, colonies florissantes de la Guyane hollandaise, et se montrèrent plus civilisés dans la manière dont ils traitèrent les habitants.

La France de son côté ne restait pas inactive; elle s'efforçait de donner une âme nouvelle à la ligue maritime, prodiguait des secours de tout genre aux

États-Unis, dont elle voulait opérer l'entière délivrance et entraînait dans la guerre la république batave irritée de la conduite des Anglais envers Saint-Eustache. Elle envoyait en Amérique des armes, des munitions, des troupes pour renforcer Rochambeau, et huit millions de livres tournois. Ses flottes devaient agir dans la baie de Chesapeake, sur les côtes du continent et dans les parages des Antilles. La principale était confiée aux ordres du comte de Grasse, officier brave et dévoué, mais inférieur à une si grande tâche et d'un caractère peu conciliant. Le bailli de Suffren quittait le port de Brest avec cinq vaisseaux de ligne et prenait la route des Indes orientales. Sur les pressantes sollicitations des Hollandais, il avait reçu l'honorable mission de prévenir l'invasion du cap de Bonne-Espérance, une de leurs plus importantes colonies, et de pourvoir à la sûreté de cet établissement. Il était encore chargé de reconquérir les possessions que venaient de nous enlever les Anglais sur la côte de Coromandel, et de délivrer Hyder-Ali, sultan de Mysore, de la situation périlleuse où l'avait jeté son zèle pour les intérêts de la France. La grande flotte, unie à celle des Espagnols, devait porter la terreur au sein de l'Angleterre. Les qurante mille hommes que renfermaient les camps de Normandie et de Picardie étaient préparés pour s'embarquer quand le besoin l'exigerait. On voyait que Sartines et le prince de Montbarrey avaient pour successeurs des hommes plus aptes à diriger l'expédition de l'Améri-

que. Jamais plan de campagne n'avait été mieux conçu; les ressources dont pouvait disposer le gouvernement, furent prêtes à point.

A l'aspect de tant d'ennemis et de préparatifs si imposants, l'Angleterre ne se laissa point abattre. Elle déploya son énergie ordinaire et prit des mesures afin de leur résister dans les quatre parties du monde L'amiral Hyde-Parker fut envoyé dans les mers du nord avec douze vaisseaux de ligne. La flotte de la Manche, sous les ordres de l'amiral Darby, reçut de nouveaux secours. Une croisière de cinq vaisseaux se rendit devant Lisbonne; cinq autres bâtiments destinés à renforcer l'amiral Hughes, partirent pour les Indes orientales. En même temps on se disposait à ravitailler Gibraltar, à augmenter la garnison de Minorque, à envoyer huit mille hommes au généralissime Clinton. Le parlement accordait vingt cinq millions de livres sterling pour les frais de la campagne. Un emprunt de quatorze millions devait avoir lieu en cas d'insuffisance des fonds alloués au département de la guerre. « L'Angleterre, s'écriait le duc de Richmond, dans la chambre des lords, l'Angleterre court le plus grand danger. On peut dire qu'elle est sur le bord de sa ruine; mais du moins, si elle tombe, il faut que le bruit en retentisse dans tout l'univers. »

Pendant que les deux nations rivales se préparaient à frapper de grands coups, la campagne de 1781 s'ouvrit dans nos mers par l'expédition de l'intrépide baron de Rullecourt, ancien lieutenant-colonel au ser-

vice du prince de Nasseau, sur l'île de Jersey, avec un corps de douze cents volontaires. Partis des petites îles Chaussey, sur de simples barques, ces braves soldats abordèrent de nuit sur la côte inhospitalière de Jersey, où quelques-unes de leurs frêles embarcations se brisèrent contre les rochers. Là, ils perdirent environ deux cents hommes; nullement découragés par cet échec, ils escaladèrent les falaises, surprirent Saint-Hélier, capitale de l'île, s'emparèrent du gouverneur et des magistrats, les effrayèrent par l'annonce qu'ils étaient suivis d'une escadre française, et leur firent signer une capitulation. Rullecourt se reposait sur la foi des traités, lorsque le commandant de la garnison anglaise, le major Pierson, refusant de souscrire à cette capitulation, rallia ses soldats épars, et refoula les vainqueurs par son artillerie. Les habitants, honteux de leur terreur panique, coururent aux armes, et des autres points de l'île arrivèrent de nombreux renforts. Attaqué de toutes parts, le baron de Rullecourt rentra dans Saint-Hélier, voulut faire une sortie à la tête de sa petite troupe, et tomba mortellement frappé de trois coups de feu. La plupart de ses compagnons furent obligés de se rendre prisonniers; les autres passant sous les batteries des Anglais se jetèrent dans des barques et gagnèrent les côde Bretagne (6 janvier 1781).

Cet échec isolé n'exerça aucune influence sur les grandes opérations de la guerre. Dès le vingt-quatre mars le comte de Grasse appareilla de Brest pour

conduire aux Antilles un fort convoi qu'il escortait avec vingt-un vaisseaux de ligne. Quelques mois plus tard, une seconde escadre, de dix-huit vaisseaux, sous les ordres de Guichen, mit aussi à la voile de Brest, pour aller se réunir, dans le port de Cadix, à la flotte espagnole de l'amiral don Louis de Cordova. Les Anglais ne purent empêcher Guichen d'opérer sa jonction, et bientôt la flotte combinée, forte de cinquante vaisseaux de ligne, quitta la rade de Cadix (21 juilllet 1781) et chassa tout devant elle dans la Méditerranée. Dix mille Espagnols et quatre mille Francais débarquèrent successivement sur les plages de Minorque, dont les cabinets de Versailles et de Madrid avaient résolu l'attaque. Ils avaient à leur tête un général français, le duc de Crillon, digne héritier du nom et de la valeur de son ancêtre. Fatigué de languir dans les grades subalternes, sous des généraux inhabiles, pendant la guerre de Sept-Ans, Crillon avait passé au service de l'Espagne. Le gouverneur anglais, Murray, n'opposa aucune résistance, et se retira en toute hâte dans le fort Saint-Philippe avec une faible garnison de trois mille hommes. Mahon, Fornella, Citadella et tous les autres forts de l'île, ouvrirent leurs portes aux assaillants qui prirent en outre cent navires avec leurs cargaisons, quinze corsaires, cent soixante pièces de canon et de riches magasins. Les troupes alliées entreprirent ensuite le siége de Saint-Philippe, que Murray défendit héroïquement contre tous leurs efforts.

Pendant ce temps la flotte combinée, que l'Espa-

gnol Cordova commandait en chef, était revenue dans la Manche. L'amiral anglais Darby, qui croisait avec vingt-un vaisseaux, craignit d'être enveloppé et rentra précipitamment dans la rade de Torbay. A cette nouvelle, l'Angleterre fut remplie d'alarmes; elle redouta une invasion prochaine; toutes les troupes se portèrent sur les côtes; de toutes parts on leva des soldats et des matelots. L'amiral français Guichen et le major général de la flotte espagnole, Massaredo, crurent l'occasion favorable pour attaquer l'ennemi et pressèrent ardemment Cordova d'y consentir. Mais le vieil amiral, dont la lenteur contrastait avec la vivacité française, refusa de se rendre à leurs instances : il trouvait trop périlleux le défilé pour entrer dans la rade de Torbay, et le conseil de guerre partagea son opinion. Au moment où la frayeur régnait parmi les Anglais, les maladies et la violence des vents obligèrent la flotte combinée à se dissoudre : le prudent Cordova se hâta de rentrer à Cadix pour réparer quelques-uns de ses vaisseaux démâtés; Guichen conduisit son escadre dans le port de Brest (11 septembre).

En Amérique la fortune n'était point contraire à nos armes. Le comte de Grasse, secondé par les vents qui avaient jadis manqué à d'Estaing, était arrivé en vue de Fort-Royal de la Martinique, au bout de trente-six jours (1).

(1) « Quelques-uns des principaux bâtiments de sa flotte étaient doublés en cuivre, chose toute nouvelle alors, et qui, en augmentant la vitesse de

Là il trouva le vice-amiral Hood que Rodney, son commandant en chef, avait détaché avec dix-huit vaisseaux, pour lui fermer l'entrée de la baie. De Grasse fit porter sur les Anglais et profita du moment où le combat s'engageait avec leur avant-garde pour mettre en sûreté le convoi qu'il escortait. Repoussés par son escadre, les ennemis feignirent de prendre la fuite, et quand ils s'aperçurent que les navires français ne gardaient plus aussi bien leurs rangs, ils fondirent sur eux à l'improviste. La lutte recommença, et pendant quatre heures fut soutenue de part et d'autre avec un rare courage. On se sépara de lassitude. Les Anglais avaient perdu deux cents hommes; la perte des Français avait été à peu-près égale ; mais le vice-amiral Hood avait eu l'honneur de combattre vaillamment avec des forces inférieures. Il se retira vers l'île d'Antigoa, où Rodney vint le rejoindre de Saint-Eustache à la tête de trois vaisseaux.

Devenu plus entreprenant par l'arrivée de la flotte aux ordres du comte de Grasse, le marquis de Bouillé recommença ses expéditions contre les îles anglaises. Pendant une fausse attaque de la flotte sur Sainte-Lucie (9-13 mai), une escadrille avait jeté sur Tabago, la plus méridionale des Iles-sous-le-Vent, un corps de troupes françaises aux ordres d'un officier de terre, du nom de Blanchelande. L'ennemi avait

leur sillage, servait à les préserver de la piqûre des vers, particulièrement dans les régions intertropicales. » (L. Guérin, *Histoire maritime de France*, t. II, p. 501.)

abandonné ses batteries ; la ville de Scarboroug, et un fort qui la protégeait, tombèrent au pouvoir de ces troupes. Quelques jours après toute la flotte se porta du même côté, et le marquis de Bouillé put effectuer paisiblement sa descente avec trois mille hommes ; il s'empara successivement de tous les forts de l'ile, tandis que M. de Blanchelande tenait en échec la garnison commandée par le major Ferghusson. Ce dernier voulait combattre, mais assailli de tous côtés, sans que Rodney eût put venir à son secours, il capitula le 2 juin, avec deux cents hommes environ qui lui restaient, et remit Tabago aux vainqueurs.

Dans les premiers jours de juillet, l'amiral de Grasse fit voile de la Martinique pour le cap français de Saint-Dominique. C'est là qu'il se trouvait lorsqu'il reçut des dépêches de Rhode-Island. Elles lui étaient adressées par Washington et le comte de Rochambeau, dont la petite armée se trouvait libre de ses mouvements depuis qu'une division de l'escadre, commandée par le comte de Barras, lui avait amené un renfort de trois mille hommes. Ces deux généraux l'invitaient à se porter dans la baie de Chesapeake, afin de concourir au plan qu'ils avaient conçu, et qui consistait à cerner l'armée anglaise de lord Cornwallis dans la presqu'île d'York-Town, en Virginie.

Le comte de Grasse déploya une activité remarquable, prit trois mille trois cents soldats de débarquement, aux ordres du marquis de Saint-Simon, et quelque argent, partit de Saint-Domingue, le 5 août,

et s'arrêta deux jours près du canal de Bahama. Il espérait y surprendre le convoi de la Jamaïque composé de cent quatre-vingt-six voiles, et de quatre régiments de ligne. A la nouvelle que le convoi était déjà en sûreté, il franchit le double canal de Bahama, route que suivaient rarement les flottes, et parut le 30, au grand étonnement des Anglais, à l'entrée de l'immense baie de Chesapeake. Les trois mille trois cents hommes de Saint-Domingue débarquèrent sans obstacle à James-Town, sous la protection de deux frégates, et se réunirent à Lafayette. Bientôt aprés, sortit du Rhode-Island, l'escadre dn comte de Barras avec un convoi d'artillerie de siége et des vivres, qui descendit à l'embouchure du James-River. On reçut en même-temps des avis sur la marche et la prochaine arrivée des troupes de Washington et de Rochambeau. Toutes les dispositions avaient été si bien prises, soit par terre, soit par mer, qu'on put assembler promptement sur le même point, toutes les forces qui devaient agir à la fois contre l'armée britannique.

Rochambeau s'était embarqué à New-Port, le 9 juin; il remonta au nord de Rhode-Island jusqu'à Providence, et les Français prirent ensuite la route de terre pour traverser le Connecticut et se rendre à Philisbury, sur les rives de l'Hudson. Là, ils se réunirent à l'armée américaine, qui avait abandonné les hauteurs situées au-delà du fleuve. Cette marche de deux cent quinze milles, entreprise par une chaleur

excessive, n'abattit ni la gaieté ni l'ardeur des Français. Les deux armées s'accueillirent avec cordialité, et leur réunion fut consacrée par des fêtes militaires. Les Français se félicitaient de voir le vénérable guerrier, dont les vertus personnelles servaient d'exemple à ses soldats, qui était devenu trop grand pour exciter l'envie et souhaiter d'autre gloire que celle de son peuple. Quant aux Américains, ils applaudissaient à ce noble zèle des Français de tous les rangs, empressés de se réunir sous les mêmes drapeaux. Après une reconnaissance vers le sud, comme s'il eût eu le dessein d'attaquer New-York, qui avait pourtant une forte garnison, Washington fit remonter ses troupes vers le nord afin de ne pas rencontrer, dans le passage de l'Hudson, la croisière des bâtiments anglais. Il franchit donc le fleuve au King's-Ferry, pénétra dans le New-Jersey, et se dirigea sur Princeton et Trenton, lieux consacrés par de glorieux succès et chers à la mémoire des Américains. On entrait ici dans une route triomphale, et les premiers vainqueurs y reçurent, de leurs généreux auxiliaires, le serment de les imiter.

Les troupes françaises arrivèrent, le 15 août, à Philadelphie. Aux portes de la ville, elles s'arrêtèrent pour se parer comme en un jour de fête ou de combat, et lorsquelles firent leur entrée, l'affluence était immense sur leur passage : les maisons étaient pavoisées aux couleurs des deux nations, l'allégresse et l'espérance unanimes. Quand ces guerriers des

vieilles bandes défilèrent sous les yeux du congrès, cette assemblée les honora de son salut fraternel et de ses acclamations. Les Français ne restèrent qu'un jour à Philadelphie. Après une marche habilement dissimulée, Washington et Rochambeau arrivèrent à l'embouchure de l'Elk, au fond de la baie de Chesapeake dans laquelle la flotte du comte de Grasse venait d'entrer. Là, quelques régiments s'embarquèrent sur des frégates et des transports envoyés par l'amiral; le reste des troupes se dirigea sur Baltimore et de là sur Annapolis où l'on trouva d'autres bâtiments de transport. Les deux flottes ayant parcouru la baie pénétrèrent dans la rivière James, et les régiments qu'elles avaient à bord se joignirent aux soldats des marquis de Lafayette et de Saint-Simon.

La veille même du jour où Washington et Rochambeau étaient à l'embouchure de l'Elk, le comte de Grasse avait repoussé la flotte anglaise. Il stationnait à Lynn-Havea lorsqu'on signala une flotte de vingt voiles (5 septembre): c'était l'escadre de New-York, renforcée de celle des Antilles, aux ordres de l'amiral Thomas Graves, ayant Samuel Hood pour vice-amiral et Drake pour contre-amiral. Malgré l'absence d'un grand nombre de ses officiers et de ses matelots occupés à débarquer les troupes, de Grasse ordonna d'appareiller et alla au-devant des Anglais avec vingt-quatre vaisseaux de ligne. La bataille, engagée vers quatre heures, dura jusqu'à la nuit; elle ne fut, à proprement parler, qu'une affaire d'avant-garde,

car l'amiral ennemi, reconnaissant la force des Français, profita de l'avantage du vent pour éviter de rendre l'action générale. Mais le choc n'en fut pas moins terrible, et son avant-garde eut beaucoup à souffrir de la nôtre que commandait le célèbre navigateur Bougainville auquel revint le principal honneur de cette journée. Plusieurs capitaines, ses compagnons de gloire, furent plus ou moins grièvement blessés; le capitaine Brun de Boades, ainsi que les officiers de la Villéon et d'Orvault trouvèrent une mort honorable dans le combat. La perte des Anglais fut plus considérable que celle des Français : un de leurs vaisseaux, prêt à couler, ne put conserver son équipage; quatre autres se retirèrent désemparés. Graves se répara pendant la nuit, mais le lendemain il refusa un nouvel engagement et reprit la haute mer, tandis que le comte de Grasse ramenait sa flotte dans la baie de Chesapeake. L'amiral français enleva sur sa route deux frégates ennemies, de trente-deux canons chacune, qui s'efforçaient de pénétrer dans la rivière d'York. Il trouva, à la hauteur du cap Henry, l'escadre du comte de Barras, qui, bien que son ancien, était venu spontanément se placer sous ses ordres. Grasse eut alors une flotte composée de trente-six vaisseaux de ligne. Ces forces imposantes ne laissaient à lord Cornwallis aucun espoir d'être secouru par mer.

Réduit à l'occupation d'York-Town, où toutes ses forces étaient concentrées, et qu'il avait mise dans un

excellent état de défense, Cornwallis allait bientôt avoir à soutenir les efforts des alliés réunis dans Williamsbury. Après une entrevue des généraux Washington et Rochambeau avec le comte de Grasse, à bord de *la Ville-de-Paris,* ils se mirent en mouvement le 28 septembre, et investirent la petite armée anglaise dans ses positions d'York-Town et de Glocester. Huit mille Américains furent placés à droite et sept mille Français à gauche, suivant une ligne demi-circulaire dont chaque aile s'appuyait sur la rivière d'York. Le poste de Glocester, situé sur l'autre rive, fut cerné par la légion du duc de Lauzun, par huit cents hommes tirés des équipages de la flotte, et par les miliciens de Virginie sous le commandement de Choisy, afin qu'il ne restât à Cornwallis aucun moyen de se retirer en passant d'un bord à l'autre. Quelques vaisseaux français maintenaient le blocus à l'entrée de la rivière d'York et dans la rivière James; ils interdisaient ainsi aux Anglais toute possibilité de retraite, soit du côté de la mer, soit du côté de la Caroline du Nord.

A ce mouvement des alliés, Cornwallis abandonna son camp retranché de Pigeon'shill pour se concentrer dans l'enceinte : ce fut alors que commença le siége. « Il fut conduit suivant les règles ordinaires. On traça des parallèles, on dressa des batteries, on battit en brèche, on lança des bombes et on attaqua les redoutes. L'ennemi ne resta pas oisif et fit de vigoureux efforts pour nuire aux assiégeants et pour

se défendre. Le principal événement du siége fut l'assaut simultané de deux redoutes; l'une d'elles fut attaquée par un corps d'infanterie légère américaine, et l'autre par un détachement de grenadiers et de chasseurs français. Les Américains étaient commandés par Lafayette, et les Français par le baron de Vioménil. Ces deux attaques réussirent; les assaillants entrèrent dans les redoutes à la baïonnette avec beaucoup d'ardeur et de bravoure, sous le feu continuel de l'ennemi. L'avant-garde du corps américain était conduite par le colonel Hamilton, dont la valeur et les talents bien connus, comme le disait Lafayette dans son rapport, brillèrent d'un grand éclat, et rendirent les plus grands services (1). »

Investi de toutes parts et sans espérance d'être secouru, lord Cornwallis déploya un grand courage et de rares talents. Le 16 octobre, il essaya d'une sortie vigoureuse et vint enclouer les batteries de la seconde parallèle (2); mais il fut obligé de se retirer sous une pluie de mitraille que vomirent les pièces mal enclouées du général d'Abboville. Dès le lendemain, il voulut vainement se réfugier à Glocester que pressaient chaque jour davantage les troupes de Lauzun, il lui fallut demander une suspension d'armes; c'était le 17 octobre, quatrième anniversaire de la capitulation de Burgoyne. Le 19, fut signée celle de Cornwallis qui n'avait pas d'autre parti à prendre;

(1) Guizot, *Vie de Washington*, t. II, p. 161.
(2) Rochambeau, *Mémoires*, t. I, p. 295.

elle comprit York-Town, Glocester et la flotille. Le général se rendit prisonnier avec sept mille soldats, reste d'une armée affaiblie par les combats, par la désertion, par la faim et des maladies contagieuses, et quinze cents matelots; deux cent quatorze canons, une trentaine de bâtiments de guerre anglais, cinquante vaisseaux marchands et un matériel immense tombèrent entre les mains des vainqueurs. Le comte de Rochambeau et Lafayette refusèrent l'épée de Cornwallis, qui eut l'humiliation de la rendre à Washington. Il voulait obtenir une capitulation honorable et demandait qu'il fût permis à ses troupes de retourner en Europe. « Je me suis mieux défendu que vous à Charles-Town, et cependant vous savez, lui dit le général Lincoln, avec quelle dureté vous m'avez traité. Ces conditions seront les mêmes, vous n'en obtiendrez pas d'autres. Puisse un pareil traitement vous apprendre à ne pas abuser de la victoire ! » Washington approuva les paroles de son lieutenant, et Cornwallis dut subir la loi du talion dans toute sa rigueur. D'après les conventions faites entre les alliés, les garnisons d'York-Town et de Glocester devinrent prisonnières du congrès, qui les répartit par escouades dans les villes et les bourgs de la république, mais les matelots, les vaisseaux et tout leur équipement appartinrent aux Français.

Ce mémorable fait d'armes, l'événement le plus important de cette guerre, excita un long frémissement de joie dans toute l'Amérique ; il fut décisif pour

l'indépendance des États-Unis. « L'humanité, » écrivait Lafayette, « a gagné son procès : la liberté ne sera jamais plus sans asile (1). » D'une extrémité à l'autre du Nouveau-Monde, il n'y eut pas assez de louanges pour célébrer Washington, Rochambeau, Lafayette et de Grasse (2). A partir de ce moment, les Anglais auxquels il ne restait plus que New-York, Charles-Town et Savannah, sentirent le sol trembler sous leurs pas et comprirent avec douleur que, pour eux, la riche Amérique était à jamais perdue (3).

Le congrès désirant honorer les Français dans la personne de leurs commandants, offrit au comte de Rochambeau deux pièces d'artillerie de campagne et quatre autres au comte de Grasse (4), comme un témoignage des services inappréciables qu'il en avait reçus, et sur ce monument précieux on inscrivit leurs noms et le souvenir de ces services.

York-Town avait d'excellentes fortifications ; aussi

(1) Lafayette, *Mémoires*, t. II, p. 50.

(2) « Pourquoi ce dernier ne finit-il pas sa carrière à ce jour glorieux, où il avait si bien servi la cause des alliés de la France? Qui sait? Peut-être que s'il eût disparu de la scène aussitôt après la prise d'York-Town et la capitulation de Cornwallis, suites nécessaires de la retraite de l'amiral de Graves, la postérité, se refusant à voir quelques taches, mal définies encore d'ailleurs, dans son talent et son caractère, l'aurait placé au nombre des plus grands et des plus illustres hommes de mer? » (L. Guérin, *Histoire maritime de France*, t. II, p. 509.)

(3) Sur cette campagne, voir *Histoire des troubles de l'Amérique anglaise*, p. 359-400. — Lafayette, *Mémoires*, t. I, p. 266-284, 409-480. — Rochambeau, *Mémoires*, t. I, p. 262-299. — *Histoire de la dernière guerre*, t. III, p. 126-152.

(4) « Ce même homme, dont le nom fut consacré à côté de celui de Washington, sur une colonne triomphale élevée par les Américains, n'allait plus procéder que par une série de fautes devant aboutir à une catas-

le général Clinton annonçait-il partout que la place soutiendrait du moins un siége de trois mois. Honteux d'avoir été joué par Washington, il s'avançait, avec toute son armée, vers le Connecticut pour opérer une puissante diversion, lorsqu'il apprit qu'après treize jours de siége, York-Town venait de capituler, et que Cornwallis s'était rendu prisonnier avec ses troupes. A cette triste nouvelle, il se hâta de regagner New-York. Quant à l'armée française, elle avait rempli sa mission ; les soldats aux ordres du marquis de Saint-Simon furent donc embarqués, et le comte de Grasse, malgré les instances de Washington et de Lafayette, repartit pour les Antilles, afin de se conformer aux ordres de la cour de France. L'armée de Rochambeau resta dans la Virginie ; elle y prit ses quartiers d'hiver; mais les troupes américaines furent envoyées dans la Caroline ou ramenées par le général Lincoln dans les états de New-Jersey. Comme il fallait concerter avec le congrès les préparatifs de la campagne suivante, Washington se rendit à Philadelphie.

Dans la Caroline, les succès du général Green avaient concouru avec ceux de l'armé combinée. Des-

trophe dont toute sa valeur ne put cacher la honte. On n'en saurait douter, sa vanité s'enfla de son triomphe jusqu'à lui faire tourner la tête : il se crut le plus extraordinaire, le plus grand des amiraux ; il ne voulut désormais, et il ne s'y était toujours montré que trop disposé, prendre conseil que de lui-même, et pour réponse à un bon et loyal avis que ses frères d'armes lui donnaient, il rappelait les quatre canons d'York-Town que Louis XVI l'avait autorisé à placer aux portes du château de Tilly. » (L. Guérin, *Histoire maritime*, t. II, p. 510.)

cendu des hautes montagnes de la Pantée, il avait chassé les Anglais de poste en poste, les avait complétement battus près d'Entaws–Springs, et refoulés dans la seule place de Charles-Town. Les Espagnols, déjà maîtres de la Floride occidentale, avaient opéré un nouveau débarquement dans la Floride orientale, et la capitale de cette grande presqu'île, Saint-Augustin, était tombée en leur pouvoir (août 1781). Ainsi les Anglais craignaient de voir leurs garnisons de Savannah et de Charles-Town bientôt prises entre les Espagnols et les Américains.

Sur un autre théâtre de la guerre, la fortune leur fut plus favorable. Ils enlevèrent une grande partie d'un convoi, sorti de Brest pour les Indes et portant deux mille hommes de troupes françaises (12 décembre). Mais les désastres d'Amérique ne pouvaient être compensés par un si faible avantage.

Peu de mois avant, l'amiral Parker, à peine arrivé dans la mer du Nord, avait cherché la flotte hollandaise aux ordres du contre-amiral Zoutmann et l'avait attaquée dans les parages de Doggers-Bank. Mais les Hollandais combattirent avec l'acharnement qu'inspire le désir de satisfaire une vengeance longtemps suspendue, et prouvèrent qu'ils étaient toujours les dignes fils de Ruyter et de Tromp. Parker, dont tous les vaisseaux désemparés étaient couverts de morts et de blessés, quitta le premier le champ de bataille et ne put regagner l'Angleterre qu'en faisant remorquer une partie de sa flotte. Zoutmann n'avait guère moins souffert :

incapable de poursuivre l'ennemi, il éprouva des peines infinies pour se rendre dans le Texel, où l'un de ses vaisseaux coula bas. Ce combat de Doggers-Bank, si glorieux pour les Hollandais, abattit leur courage au lieu de le relever. A l'aspect des trois cours du Nord qui restaient immobiles et se bornaient à de vains applaudissements, au lieu de partager leurs dépenses et leurs dangers, ils désespérèrent de pouvoir résister seuls, dans la Baltique, aux forces de l'Angleterre, et semblèrent charger les Français du soin de leur vengeance. Ceux-ci n'abandonnèrent point leurs alliés. Le gouverneur de la Martinique, le brave marquis de Bouillé, débarqua avec quatre cents hommes seulement à Saint-Eustache, fit mettre bas les armes à huit cents Anglais et conquit cette île qui, suivant l'amiral Rodney, pouvait résister aux efforts d'une armée nombreuse. Saint-Eustache et les îles voisines de Saba et de Saint-Martin que Bouillé soumit ensuite, furent restituées aux Hollandais avec les restes du précieux butin que leur avait enlevé Rodney (26 novembre (1). Quelques semaines plus tard, une

(1) « Bouillé fit restituer aux Hollandais un million qu'il trouva sequestré à Saint-Eustache, et partagea ensuite entre les troupes de terre et de mer seize cent mille livres qui appartenaient à l'amiral Rodney et au gouverneur anglais. » (L. Guérin, *Histoire maritime*, t. II, p. 511.)

« Deux millions six cent mille livres que Rodney avait ravis aux Hollandais, se trouvaient encore dans l'île au moment où M. de Bouillé en fit la conquête : il rendit ces fonds à leurs véritables possesseurs. En 1786, les États-Généraux de Hollande lui firent remettre par leur ambassadeur, à Paris, un solitaire de 24,000 florins, pour reconnaître à la fois ses services et ses généreux procédés. » (F. Barrière, *Notice sur la vie du marquis de Bouillé,* en tête des mémoires de ce général, page 12.)

petite escadre de sept bâtiments de guerre, sous les ordres de Kersaint, alors capitaine de vaisseau, enleva aux Anglais trois colonies importantes de la Guyane hollandaise, Démérary, Essequebo et Surinam, dont ils s'étaient rendus maîtres.

Après quelques tentatives sur la Barbade, tentatives que firent échouer les vents contraires, de Grasse revenu de la Chesapeake aux Antilles, jeta le marquis de Bouillé avec six mille hommes sur l'île de Saint-Christophe que le traité de 1763 avait laissée aux Anglais (11 janvier 1782). Des notables apportèrent aussitôt la soumission de la ville de la Basse-Terre, chef-lieu de l'île, et la garnison anglaise, composée de huit cents hommes, se réfugia sur l'immense rocher de Brimstone-Hill, dont les flancs escarpés rendent le sommet inaccessible. Les travaux de l'art avaient ajouté aux fortifications naturelles de ce nouveau Gibraltar. Les Français mirent le siége devant cette forteresse. Leur artillerie bien dirigée en foudroya les remparts, et quatre divisions commandées par MM. de Saint-Simon, de Damas, du Chilleau et de Dillon, montèrent alternativement à l'assaut.

Sur ces entrefaites, on signala vingt-deux vaisseaux de guerre. C'était la flotte de l'amiral Hood, qui accourait de la Barbade afin de secourir les assiégés de Brimstone-Hill. De Grasse avait trente-deux vaisseaux de ligne sous ses ordres. Aussitôt qu'il aperçoit l'ennemi, il veut profiter de ses forces supérieures, fait lever les ancres, quitte son excellente

position dans une rade inexpugnable pour aller à la rencontre des Anglais. Hood parait accepter le combat, mais, bientôt simulant la fuite, il attire son adversaire au large, puis par une manœuvre agile et savante, que favorisent les vents, rase la côte, tourne l'escadre française et se poste audacieusement dans cette même rade qu'elle vient d'abandonner. De Grasse avait été dupe; alors il devient furieux et ajoute la témérité à la maladresse; il attaque par deux fois Hood dans son excellent mouillage et deux fois il est repoussé. Pendant ce temps, la flotte anglaise débarque treize cents hommes pour secourir Brimstone-Hill (25-26 janvier). La sûreté de l'armée française se trouve compromise; dépourvue de la protection de notre flotte, elle peut être forcée de mettre bas les armes. Mais Bouillé, livré à ses seules ressources, ne prend conseil que de son héroïsme habituel. « Si M. de Grasse nous abandonne, dit-il à ses soldats, toute la gloire sera pour nous. » Aussitôt il se place à leur tête, marche contre les treize cents Anglais débarqués, les disperse et les oblige à remonter sur leurs vaisseaux. Après cet exploit, il instruit l'ennemi de la retraite des Anglais; le commandant de Brimstone-Hill capitule et consent à lui livrer les portes de cette forteresse dont les baïonnettes des grenadiers français allaient lui ouvrir le chemin. L'île de Saint-Christophe tout entière fut occupée par les troupes de Bouillé (13 février) et la capitulation comprend encore l'île de Nieves ou Névis.

La prise de la forteresse assiégée permettait au comte de Grasse de réparer sa faute. Il semblait en effet difficile que l'amiral Hood, pris entre la flotte française et les batteries de Bouillé qui dominaient la rade, quittât sa position sans porter la peine de sa témérité. Mais de Grasse ne profita point de l'occasion favorable ; il abandonna son blocus pour aller chercher en personne à Névis des vivres dont il avait besoin. Hood leva l'ancre durant la nuit et regagna paisiblement Sainte-Lucie pour joindre ses forces à celles de Rodney déjà revenu d'Angleterre aux Antilles. En le voyant ainsi s'éloigner à toutes voiles en présence des vaisseaux français, le marquis de Bouillé ne put s'empêcher de dire en souriant, *que cela n'était pas dans la capitulation*. Depuis ce jour, de Grasse tomba dans le mépris de son escadre. L'île de Monserrat se rendit ensuite aux Français (22 février), de sorte qu'il ne restait plus à leurs ennemis dans la mer occidentale que la Barbade, Antigoa et la Jamaïque. Malgré cette nouvelle faveur de la fortune, les Français frémirent des suites que pouvait avoir l'inexpérience de leur amiral ; les ennemis conçurent l'espoir d'écraser bientôt une flotte dont le chef n'écoutait aucun conseil et avait plus de courage que d'habileté.

Vers le même temps, un brillant succès augmenta les espérances des Espagnols : le fort de Saint-Philippe, dans l'île de Minorque, considéré comme une des premières citadelles du monde, et défendu par

quatre régiments anglais, venait de se rendre au duc de Crillon 5 février 1782). Cet intrépide général avait eu la gloire d'arborer lui-même le premier drapeau sur le rempart, mais avait été blessé dans le combat. Comme on lui reprochait sa témérité, qui pouvait être funeste à son armée, il répondit : *J'ai voulu rendre mes Espagnols tout Français, afin qu'on ne s'aperçut pas qu'il y a ici deux nations.*

Un coup mortel fut porté au ministère anglais par la nouvelle de la capitulation désastreuse de lord Cornwallis et de la perte de la plus grande partie des Antilles. L'opinion publique et le parlement se déclarèrent contre une guerre qui avait déjà coûté plus de cent millions de livres sterlings (2 milliards et demi), et dont chaque jour démontrait davantage l'inutilité. La majorité si longtemps compacte, qui avait soutenu le système de lord North, fut ébranlée. Ce ministre se retira après douze ans d'une administration désastreuse pour la gloire et pour la puissance de la Grande-Bretagne (mars 1782). Le nouveau ministère, où figuraient le marquis de Rockhingham, lord Shelburne, l'amiral Keppel, lord Richmond, lord Cambden, Fox, Burke, Sheridan, tous les noms importants de l'opposition, adopta en principe la nécessité de conclure la paix avec l'Amérique, dut-on même reconnaître son indépendance. On résolut cependant, afin d'obtenir de la coalition des conditions honorables, de ne rien épargner pour une campagne décisive.

La prise d'York-Town n'avait pas produit en France

la même allégresse que la conquête de la Grenade. Depuis quatre ans que durait la guerre, le royaume en supportait le fardeau, et Necker qui, par son habileté et ses ressources, avait su lui en dissimuler les énormes dépenses, ne dirigeait plus les finances. La disgrâce de ce ministre produisit, il est vrai, une sensation pénible en France, mais il est nécessaire d'observer qu'elle n'eut pas de conséquences matérielles immédiates ; Necker, en effet, par ses emprunts à des conditions relativement modérées, avait largement assuré les fonds pour 1781, et même en partie pour l'année suivante.

Aux inquiétudes du roi succédèrent cependant les consolations de la famille. La reine mit au monde, le 22 octobre 1781, un fils qui reçut les noms de Louis-Xavier-Joseph-François. Deux ans auparavant, elle avait donné à Louis XVI une fille qui fut madame, duchesse d'Angoulême. La naissance du dauphin parut combler tous les vœux ; la joie fut universelle. Toutes les villes se signalèrent à l'envi par des fêtes extraordinaires. Les arts et métiers de Paris dépensèrent des sommes considérables pour se rendre à Versailles en corps avec leurs différents attributs. Presque tous avaient de la musique à la tête de leurs troupes. Arrivés dans la cour du château, ils se distribuèrent avec intelligence, et présentaient le spectacle du tableau mouvant le plus curieux. Les ramoneurs portaient une cheminée, artistement décorée, au haut de laquelle chantait un des plus petits de leurs compa-

gnons. Les porteurs promenaient une chaise toute dorée, dans laquelle on voyait une belle nourrice et un petit dauphin. Les bouchers conduisaient un bœuf gras. Tous les métiers étaient en mouvement : les serruriers frappaient en cadence sur une enclume; les cordonniers achevaient une petite paire de bottes pour le dauphin, et les tailleurs un petit uniforme de son régiment. Mais au milieu de l'enthousiasme général, la police avait oublié de surveiller l'ensemble de cette joyeuse réunion, et des fossoyeurs s'y étaient mêlés avec les signes représentatifs de leur sinistre profession. Ils furent rencontrés par la princesse Sophie, tante du roi, qui en fut saisie d'effroi, et vint demander à Louis XVI que ces insolents fussent à l'instant chassés de la marche des corps et métiers qui défilait sur la terrasse.

Les dames de la Halle complimentèrent la reine et furent reçues avec le cérémonial accordé à cette classe de marchandes. Elles se présentèrent au nombre de cinquante, vêtues de robes de soie; presque toutes portaient des diamants. La princesse de Chimay les introduisit, et l'une des plus jolies d'entre elles, que la nature avait douée d'un très-bel organe, prononça, sans aucun embarras, le discours qu'elles avaient fait rédiger par la Harpe.

Au Roi.

« Sire,

» Si le ciel devait un fils à un roi qui regarde son

peuple comme sa famille, nos prières et nos vœux le demandaient depuis longtemps. Ils sont enfin exaucés; nous voilà sûrs que nos enfants seront aussi heureux que nous, car cet enfant doit vous ressembler. Vous lui apprendrez, Sire, à être bon et juste comme vous; nous nous chargeons d'apprendre aux nôtres comment il faut aimer et respecter son roi. »

A la Reine.

« Il y a longtemps, Madame, que nous vous aimons sans vous le dire, et nous avons besoin de tout notre respect pour ne pas abuser de la permission de vous l'exprimer. »

A Monsieur le Dauphin.

« Vous ne pouvez encore entendre les vœux que nous faisons autour de votre berceau ; on vous les expliquera quelque jour. Ils se réduisent tous à voir en vous l'image de ceux de qui vous tenez la vie. »

Marie-Antoinette se montra touchée de ces compliments affectueux ; elle y répondit avec la plus grande affabilité. Le roi fit donner un magnifique repas à toutes ces femmes, et le public fut admis à circuler autour de la table dont un maître d'hôtel de Sa Majesté faisait les honneurs.

A l'époque des relevailles de la reine, les gardes du corps obtinrent la permission de lui offrir un bal paré dans la salle de l'opéra de Versailles. Marie-Antoinette ouvrit le bal par un menuet qu'elle dansa avec un simple garde choisi par ses camarades, et auquel le roi accorda un bâton d'exempt. La fête fut des plus brillantes; tout était alors joie, bonheur et tranquillité (1).

Madame Élisabeth, la vertueuse sœur du monarque, après avoir refusé la main de plusieurs princes, et même, disait-on, celle de l'empereur Joseph, paraissait résolue à se fixer en France. Modèle de grâces et de vertus, elle excitait l'admiration de la cour qui ne connaissait guère d'elle que ses bonnes œuvres. Louis XVI trouvait en elle une amie dévouée; elle lui donnait de sages conseils qu'il eut le malheur de ne pas toujours suivre. Il lui avait fait présent de la terre de Montreuil, séjour enchanté, qu'embellissait encore la présence de cette aimable princesse.

La nomination de Joly de Fleury avait été le dernier acte politique de Maurepas. Ce vieillard égoïste et frivole, au caractère mesquin et jaloux, était mort le 21 novembre 1781. On lui reproche avec raison de n'avoir pas vu assez loin dans l'avenir, de n'avoir fait aucun effort pour affermir le caractère irrésolu du monarque, et de n'avoir mis sur les plaies de la France que des palliatifs, au lieu d'y porter une main

(1) Madame Campan. *Mémoires*, t. I, p. 216-219.

courageuse pour en sonder la profondeur. Il aperçut en frémissant l'abîme ouvert au pied du trône, mais désespéra de le combler, et détournant les yeux à l'exemple de Louis XV, il se consola d'un désastre dont il ne devait pas être le témoin (1). Au mois de mars de la même année, la France avait fait une perte déplorable, celle de Turgot, emporté par un cruel accès de goutte, à l'âge de quarante-neuf ans. Depuis le moment où il avait cessé de prendre part aux affaires publiques, Turgot s'était livré aux occupations qui avaient été la passion de sa jeunesse, la distraction et le charme de toute sa vie, à l'étude de la philosophie, des sciences exactes et naturelles. Dans son activité laborieuse, que la maladie même ne pouvait ralentir, il avait employé les loisirs de sa retraite à étendre le cercle de ses connaissances en géométrie, en astronomie, en physique, en chimie, dans la société des Condorcet, des Bossut, des d'Alembert, des Lavoisier, des Rouelle, des Rochon et de tous les savants de cette époque. Quelques heures

(1) « Une attention vigilante à conserver son ascendant sur l'esprit du roi, et sa prédominance dans les conseils, le rendaient jaloux des choix mêmes qu'il avait faits; cette inquiétude était la seule passion qui, dans son âme, eût de l'activité. Du reste, aucun ressort, aucune vigueur de courage, ni pour le bien, ni pour le mal; de la faiblesse sans bonté, de la malice sans noirceur, des ressentiments sans colère, l'insouciance d'un avenir qui ne devait pas être le sien, peut-être assez sincèrement la volonté du bien public, lorsqu'il le pouvait procurer sans risque pour lui-même; mais cette volonté aussitôt refroidie, dès qu'il y voyait compromis son crédit où son repos : tel fut jusqu'à la fin le vieillard qu'on avait donné pour guide et pour conseil au jeune roi. » (Marmontel, *Biographie universelle*, t. XXVII.)

avant sa mort, il s'entretenait avec un physicien d'une expérience d'électricité qu'il méditait (1).

« Je me suis souvent demandé, dit Morellet, quels eussent été, dans nos désastres, les idées et la conduite de cet homme, incapable de dissimulation, et dont les intentions étaient toujours droites et les vues profondes et justes. Eût-il exercé quelque influence sur l'état des affaires et sur les conseils du roi? Eût-il été dans les mouvements populaires le *Si forte virum quem conspexere silent?* N'eût-il pas été emprisonné, égorgé, comme M. de Malesherbes, son ami? Aurait-il quitté la France? Dieu, en le retirant si tôt de la vie, a voulu peut-être récompenser ses vertus. »

La réponse à de pareilles questions semble d'abord difficile. Mais quand on a lu les écrits de Turgot, quand on connaît son esprit, son cœur, ses actes et son caractère, on n'hésite point à penser qu'il n'aurait point vu ses principes les plus chers méconnus, l'humanité et la justice outragées sans frémir d'indignation, sans protester et sans combattre. Dans ces temps de triste mémoire, il aurait flétri le règne de la force brutale, les crimes et les violences des san-

(1) Tout le monde connaît l'application faite par Condorcet à Turgot de ces trois beaux vers de Lucain :

Secta fuit servare modum, finemque tenere
Naturamque sequi patriæque impendere vitam
Non sibi, sed toti genitum se credere mundo.
(*Phars.*, lib. II.)

« Telle est sa secte; elle se modère; elle se propose un but et y tend; elle suit la nature, et dévoue sa vie à la patrie. Il ne s'appartient pas à lui-même; tout le monde le réclame. »

glants apôtres de la liberté, surtout les doctrines, les systèmes et les utopies qui tendaient à les justifier. Peut-être sa voix se serait-elle perdue dans les clameurs de la place publique, au milieu de la tourmente révolutionnaire. Mais l'homme qui regardait le principe monarchique comme l'ancre de salut de la nation française, serait mort victime de son courage, sans doute comme Malesherbes, fidèle au roi dont il avait pressenti la funeste destinée, et nous ne craignons pas de l'affirmer, plein de foi dans l'avenir de la civilisation et de la vraie liberté, dans le bon sens et la raison de la France.

Privé de son mentor qu'il regretta hautement (1), le roi donna sa confiance au comte de Vergennes, homme plein de franchise et de noblesse. Il avait toujours entendu Maurepas faire l'éloge de ce ministre qui ne cherchait point à sortir de sa sphère. Vergennes avait d'ailleurs des qualités qu'estimait Louis XVI : ses goûts et ses habitudes étaient simples ; il s'éloignait des fêtes de la cour, et se plaisait au sein de sa famille. Ce ministre portait souvent une habile prudence dans les négociations avec l'étranger. Mais connaissant peu les affaires intérieures

(1) « Louis XVI, dit la *Biographie universelle*, regretta hautement Maurepas. Dans le temps de sa dernière maladie, il était venu lui faire part de la naissance de M. le Dauphin, *l'annoncer à son ami, et s'en féliciter avec lui* ; ce furent ses propres expressions. Le lendemain de ses obsèques, il disait d'un air profondément pénétré : « Ah ! je n'entendrai plus les matins mon ami au-dessus de ma tête. » Ces regrets du roi sur la perte de son fatal mentor, cet éloge simple et touchant, attestent un bon cœur et peu d'intelligence, car ils n'étaient point mérités par celui qui en était l'objet.

du royaume, jugeant mal la disposition des esprits, « persuadé que le gouvernement par excellence c'est le gouvernement absolu, il ne pouvait éclairer son maître sur les véritables moyens d'administrer l'État, et de prévenir les troubles, dont on n'était plus séparé que par un petit nombre d'années (1). » Le roi, qui le fit chef du conseil des finances au lieu de Maurepas, lui conféra une sorte de suprématie sur ses collègues, et se réserva de revoir lui-même les comptes de toutes les dépenses ministérielles. Sur la demande de Vergennes, on établit un comité des finances composé seulement du chef du conseil des finances, du contrôleur général et du garde des sceaux. Le monarque devait le présider. Tous les comptes des ministres d'État furent soumis à l'examen rigoureux de ce nouveau tribunal. Mais quelques-uns des ministres, ennuyés d'une recherche si active, se répandirent en plaintes et refusèrent assez souvent d'assister au conseil. La reine se déclara contre Vergennes et le contrôleur général, et Louis, fatigué des embarras que lui créait le travail des finances, s'empressa d'y renoncer. Le défaut d'action centrale devait contribuer au mauvais succès de la campagne de 1782, dont le début avait été assez heureux.

Dans les Antilles où Rodney, après sa jonction avec l'amiral Hood, avait trente-huit vaisseaux sous son pavillon, les Anglais ne possédaient plus d'autre

(1) Droz, t. I, p. 334.

île importante que la Jamaïque. Le comte de Grasse devait l'attaquer de concert avec les Espagnols, conformément aux ordres des cabinets de Versailles et de Madrid. Il fit donc voile de Saint-Christophe pour la Martinique ; il y prit des munitions et partit de Fort-Royal (8 avril), à la tête de trente-trois bâtiments de haut bord, afin d'aller chercher l'escadre alliée qui l'attendait à Saint-Domingue sous le commandement de l'amiral Solano. Un tel renfort lui aurait donné sur son adversaire une assez grande supériorité. Rodney le sentait bien ; aussi croisa-t-il dans le canal de Sainte-Lucie avec ses trente-huit vaisseaux de ligne, pour empêcher cette réunion. Près de la Dominique, il rencontra l'amiral français embarrassé d'un convoi de cent cinquante voiles, et lui offrit le combat. De Grasse ne résista point à la tentation de prendre sa revanche sur Hood, et maltraita fort l'avant-garde anglaise aux ordres de ce vice-amiral. Rodney accourait à son secours lorsque Grasse se décida sagement à éviter une action générale. Il y réussit (9 avril), et pendant que son adversaire employait la nuit à se réparer, il envoya le convoi à Saint-Domingue sous l'escorte de deux vaisseaux de cinquante, l'*Expériment* et le *Sagittaire*, et continua sa route laissant à la Guadeloupe deux autres vaisseaux que des accidents de mer obligeaient de relâcher. Le 11 avril, il avait trop d'avance pour craindre d'être atteint par les Anglais, et sa jonction avec l'escadre espagnole ne paraissait plus douteuse.

Dans la nuit du 11 au 12, le *Zélé*, de soixante-quatorze, aborde la *Ville-de-Paris* , magnifique vaisseau de cent dix, que montait de Grasse et perd une partie de sa mâture. Ses avaries l'empêchent de suivre et le font tomber sous le vent de l'escadre ennemie. La prudence prescrivait le sacrifice de ce bâtiment, mais l'insensé de Grasse, oubliant l'intérêt de sa flotte, vire de bord, sans prendre conseil des chefs d'escadre et des capitaines, retourne dégager le *Zélé* et l'envoie se réparer à la Guadeloupe. Cette imprudente manœuvre donne le temps à Rodney d'arriver, et force le comte d'accepter un combat inégal entre les Saintes et la Dominique.

Le 12 avril, à sept heures du matin, les deux armées navales se trouvent en présence. De Grasse occupe le centre; la droite est commandée par le comte de Vaudreuil, frère du marquis, la gauche par Bougainville. Rodney se trouvait opposé à l'amiral français, Hood à Bougainville, Graves à Vaudreuil. Bientôt le feu s'engage sur toute la ligne et se soutient longtemps sans avantage marqué de part et d'autre. Vers midi, le vent qui d'abord contrariait les manœuvres des Anglais leur devint favorable. Alors Rodney, fondant avec impétuosité sur ses adversaires, parvint enfin, par l'habileté de ses manœuvres, à couper leur ligne plus qu'à moitié rompue, et entraîna toute sa flotte au combat. Dès ce moment le désordre fut extrême, chaque vaisseau français se défendit en désespéré au poste que les hasards de la ba-

taille et de la mer le forçaient d'occuper. Il fut impossible à quelques-uns des vaisseaux de l'escadre de Bougainville, tombés sous le vent, de prendre part à cette terrible lutte, dans laquelle la valeur française brilla du plus vif éclat. Mais c'était au nombre que devait rester la victoire. Six capitaines de vaisseau, le baron d'Escars, le célèbre du Pavillon, le fameux La Clochetterie, qui avait ouvert si heureusement cette guerre; Bernard de Marigni, de la Vicomté, de Saint-Césaire tombèrent mortellement frappés avec une foule d'autres hommes de courage. Après des prodiges de défense, le *Glorieux*, le *César*, l'*Hector* de soixante-quatorze, et l'*Ardent* de soixante-quatre, devinrent la proie de l'ennemi. Le *Northumberland*, privé de tous ses officiers et de la plus grande partie de ses équipages, allait succomber lorsque Bougainville, monté sur l'*Auguste*, accourut pour le protéger de son feu, et parvint à le délivrer. Mais les généreux efforts du marquis de Vaudreuil et d'Albert de Rioms, capitaines du *Triomphant* et du *Pluton*, pour dégager la *Ville-de-Paris*, ne furent couronnés d'aucun succès. Pressé par le *Formidable*, que montait Rodney, et par quatre autres bâtiments de soixante quatorze, qui l'écrasaient de leurs feux combinés, l'infortuné vaisseau luttait contre tous ses ennemis avec une invincible ardeur. Toutes ses munitions de guerre étaient épuisées, il ne pouvait plus tirer un seul coup de canon, et, au milieu des ruines sanglantes entassées sur le pont, il n'avait plus que trois hommes

valides : le comte de Grasse était de ce nombre. Par une cruelle dérision du sort, il restait sans blessure. Après douze heures de combat, l'amiral français crut avoir assez fait pour l'honneur, cessa toute résistance et amena son pavillon. Il remit son épée et sa personne au premier auteur de ses disgrâces, à Samuel Hood, commandant du *Barfleur*. La nuit seule put séparer les combattants ; bientôt elle enveloppa de ses ombres cet immense désastre.

Dans cette fatale journée, les Anglais eurent deux mille hommes tués ou blessés ; les Français en perdirent trois mille sans compter les prisonniers. Le marquis de Vaudreuil et Bougainville se retirèrent avec tous les vaisseaux qu'ils purent rallier, l'un à Saint-Domingue, où le convoi était parvenu ; l'autre à Saint-Eustache. Rodney, dont la flotte avait beaucoup souffert, ne songea point à inquiéter cette retraite. Mais le lendemain de la bataille, l'amiral Hood, à la tête d'une escadre, rencontra le *Caton* et le *Jason*, de soixante-quatre canons chacun, la frégate l'*Aimable* et la corvette la *Cérès* qui venaient rejoindre le comte de Grasse, dont ils ignoraient la défaite. Ils tombèrent entre les mains des Anglais après une faible résistance.

Quand la nouvelle de ce triste événement arriva en Amérique, le congrès et les assemblées de plusieurs États étaient convoqués au sujet des propositions du général Carleton, successeur de Clinton, dans le commandement des troupes anglaises. Depuis la capitulation

d'York-Town, ce dernier avait perdu la confiance du nouveau ministère qui lui reprochait de s'être laissé tromper par Washington, d'être resté à New-York au lieu de tout entreprendre pour livrer bataille et dégager Cornwallis. Docile aux instructions maintenant pacifiques de son gouvernement, Carleton offrait la reconnaissance immédiate et entière de l'indépendance américaine, si les États voulaient se détacher de l'alliance française. Mais le Congrès repoussa sans hésitation ces propositions insidieuses, et toutes les assemblées des Treize-États déclarèrent ennemi de la patrie quiconque proposerait de traiter sans le concours de la France (1).

Rodney ne put conduire dans la Tamise les trophées de son triomphe : la nuit d'après le combat, un incendie dévora le *César* avec son équipage et les Anglais qui en avaient pris possession. La *Ville-de-Paris* qu'on avait réparée, et un autre navire envoyés des Antilles en Angleterre, furent battus par une affreuse tempête et coulèrent en arrivant sur les côtes. Mais le vainqueur put offrir à ses concitoyens un amiral captif. De Grasse, qui le suivit à Londres, y fut l'objet d'une véritable ovation. L'orgueil national sourit à la vue du prisonnier français. On exalta jusqu'aux nues son courage, il en avait donné des preuves incontestables ; on vanta son talent pour rehausser la gloire de Rodney ; on fit graver son portrait, qui fut distri-

(1) *Histoire des troubles de l'Amérique anglaise*, t. IV, p. 76.

bué dans toute l'Angleterre, comme une médaille destinée à éterniser le souvenir de la victoire. Peu digne, au sein du malheur, de Grasse parut à la Bourse, aux spectacles, dans les cercles, et s'y prêta avec une vanité puérile aux acclamations d'une populace insolemment flatteuse. En France, pendant ce temps-là, personne ne se méprenait à cette générosité hypocrite de nos ennemis, et l'opinion devenait d'autant plus sévère au malheureux amiral. Le peuple le chantait sur les tons les plus ironiques, on l'accablait d'injures et de railleries.

La victoire des Saintes, que l'orgueil britannique exagérait, dans les transports de son enthousiasme, valut à l'amiral Rodney une grande réparation de la part du gouvernement qui, avant la bataille du 12 avril, avait prononcé son rappel, afin de le punir de sa conduite à Saint-Eustache. Il fut créé baron et pair du royaume, reçut une énorme somme d'argent, complément nécessaire de ces deux premières récompenses. Quant à la France, surprise et consternée, elle oublia que c'était la première défaite qu'elle éprouvait dans cette guerre. Elle crut d'abord avoir perdu toute sa flotte ; elle craignit pour ses îles, pour son armée du continent et pour les Américains. Mais à cette consternation succédèrent bientôt les nobles élans du plus pur et du plus ardent patriotisme. Les princes du sang, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et toutes les provinces se signalèrent à l'envie par de généreux sacrifices. Un historien affirme que les sous-

criptions s'élevèrent à une somme suffisante pour la construction de quatorze vaisseaux de ligne (1). La ville de Paris, afin de réparer la perte du vaisseau qu'avait monté le comte de Grasse, voulut en faire équiper un nouveau de cent dix canons et du même nom. Ces actes de désintéressement touchèrent vivement le roi. « A ce noble zèle, s'écria-t-il, je reconnais les Français. C'est dans les moments de crise que leur patriotisme se plaît surtout à éclater. Je puis, par leur secours, avoir des vaisseaux; mais qui me rendra les braves marins que j'ai perdus? » Ses ordres imprimèrent dans les ports une nouvelle impulsion aux travaux, aux constructions maritimes, et la France ne songea plus qu'aux moyens de terminer glorieusement la guerre.

Cependant la bataille des Saintes n'eût pas de résultats fâcheux et laissa aux Français leurs avantages. Elle empêcha, il est vrai, l'attaque combinée contre la Jamaïque, mais, quelque temps après, une flotte espagnole prit les îles de Bahama, et le comte de La Pérouse, entra, le 17 juillet, dans la baie d'Hudson, à la tête d'une escadrille qui portait trois cents hommes de débarquement. Malgré les obstacles de tout genre qu'il rencontra, l'illustre marin enleva aux Anglais les forts du prince de Galles, de Sevarn et d'York. Il ne sortit de la baie qu'après avoir détruit, par le fer et la flamme, leurs riches entrepôts

(1) Longchamps, *Histoire de la dernière guerre*, t. III, p. 246.

de pelleteries dans ces parages. Vers la même époque, le groupe des îles Turques, situé à l'extrémité sud-est de l'archipel des Lucayes et important par ses abondantes salines, tomba au pouvoir d'un autre détachement.

En Europe, les forces des puissances alliées se concentrèrent, cette année, sur un seul point où elles déployèrent la plus grande activité. Après la conquête de Minorque et la prise du fort Saint-Philippe, le duc de Crillon, créé capitaine-général et couvert d'honneurs, s'était porté, dans l'Andalousie, au camp de Saint-Roch, afin de prendre le commandement des troupes réunies au pied de l'inexpugnable rocher de Gibraltar. Depuis trois ans que durait le blocus de cette forteresse, plusieurs fois ravitaillée, l'habile et intrépide Elliot, son gouverneur, se jouait de tous les efforts des assaillants. Conduits par un sentiment d'honneur national, les Espagnols résolurent une attaque de vive force contre cette place, dans l'espoir de la reprendre aux Anglais, et réclamèrent une plus énergique intervention de la France. Louis XVI envoya au camp de Saint-Roch, douze mille hommes que suivirent de près deux princes français, le comte d'Artois et le duc de Bourbon, avides d'y faire leurs premières armes et d'assister à ce grand spectacle. Nos vaisseaux et ceux de l'Espagne se réunirent de nouveau à Brest, malgré les efforts de l'amiral Howe pour empêcher cette jonction. La flotte, au nombre de quarante-cinq vaisseaux de ligne, fut placée sous les

ordres du vieux Cordova, qui avait pour chefs de division le comte de Guichen, et La Motte-Piquet, devenu lieutenant-général.

Après avoir balayé l'Océan et avoir enlevé, chemin faisant, la plus grande partie d'un convoi anglais destiné pour le Canada et Terre-Neuve, l'armée navale franco-espagnole regagna la Méditerranée, et vint jeter l'ancre dans la baie d'Algésiras, Là, elle se tint prête à combattre l'amiral Howe, parti d'Angleterre avec trente-quatre vaisseaux de ligne pour ravitailler de nouveau Gibraltar. Sur toute la largeur de la presqu'île, du côté de la terre, se déployait une immense batterie de plus de deux cents pièces d'artillerie. Du côté de la mer, dix batteries flottantes, de l'invention d'un ingénieur distingué, le chevalier d'Arçon, devaient se joindre à celle du duc de Crillon, pour faciliter l'assaut. C'étaient des carcasses de gros navires, que renforçaient d'énormes pièces de bois revêtues de liège et de cuirs verts, pour les rendre impénétrables au boulet, recouvertes d'une charpente à l'abri de la bombe, et munies de réservoirs d'eau à l'intérieur. Elles portaient depuis neuf jusqu'à vingt-quatre bouches à feu.

Le rocher sur lequel est assise la forteresse que ces redoutables machines allaient foudroyer, est élevé de quatre à cinq cents mètres, et d'une rapidité extrême du côté de l'Orient. Au Midi, s'élève un plateau de huit mètres, que couronne une esplanade entourée d'un mur de sept mètres de hauteur et de

quatre d'épaisseur, Sur ce même point, un rempart de cinq mètres de profondeur, et garni de quatre-vingt-dix bouches à feu, protége la ville. Du côté de la mer, on remarquait trois ouvrages avancés, le Vieux-Môle, dont l'artillerie battait le camp de Saint-Roch; le Môle-Maria destiné à défendre les vaisseaux qui voulaient entrer dans le port, et le Môle-Neuf placé entre les deux autres. Vers le Nord, où les Espagnols, avaient dirigé leurs principales attaques, le roc a quarante mètres de hauteur; cent soixante canons, en batteries, défendaient ce poste inabordable. Cinq bastions, un glacis, un chemin couvert, des redans complétaient les fortifications de Gibraltar, l'une des places les plus importantes de l'univers.

Dès le matin du 13 septembre, les dix batteries flottantes, portant cent cinquante-cinq canons et mortiers, s'avancèrent à deux cent quatre-vingts mètres des murs de la ville, laissèrent tomber leurs ancres se mirent en ligne et s'embossèrent à la vue de l'ennemi. Elles devaient être soutenues par quarante canonnières et par la flotte combinée, que des incidents de mer empêchèrent de prendre part à l'action. Au signal de l'attaque générale, un volcan s'embla s'ouvrir tout à coup devant Gibraltar et vomir, de ses entrailles brûlantes, un déluge de feux qui se croisèrent sur la forteresse. D'affreuses détonations répandirent l'épouvante chez les populations du Maroc; moins puissant était le bruit du tonnerre, lorsque, par un temps d'orage, il retentissait en échos dans les

rochers du détroit. Mais les fortifications échappèrent encore une fois au vol meurtrier des innombrables projectiles lancés par les assaillants. Les batteries flottantes essuyèrent tout le feu de la place, car l'habile Elliot, au lieu de répondre aux canonnades impuissantes du camp de Saint-Roch, dirigea toute son artillerie contre ces nouvelles machines dont il ignorait le mécanisme et redoutait les effets.

Le début de l'attaque parut cependant justifier les espérances du chevalier d'Arçon. Le feu de ses batteries flottantes était si terrible qu'une partie des murailles du Vieux-Môle fut renversée, et l'artillerie anglaise réduite à un silence presque absolu. Déjà les Français et les Espagnols rivalisant d'intrépidité, poussaient des cris de joie et se préparaient à l'assaut, lorsqu'une horrible pluie de bombes et de boulets rouges tomba de la forteresse sur ces batteries. Un de ces boulets, engagé dans le bordage de la *Tallapiedra*, que commandait le valeureux prince de Nassau, parvint à l'enflammer, et dès-lors on reconnut qu'elles ne seraient pas invulnérables, ainsi que l'avait assuré l'audacieux inventeur. Bientôt le feu se communiqua aux deux plus voisines, et ceux qui les montaient voulurent lever les ancres et se retirer, mais pressés d'un côté par les flammes et de l'autre par les projectiles de l'ennemi, attaqué en outre par une flotille anglaise de douze chaloupes canonnières, aux ordres du capitaine Curtis, ils se précipitèrent dans les flots. Au milieu de cet incendie, dont la nuit rendait

le développement plus affreux et le spectacle plus déchirant, les bombes et les boulets ne cessaient de pleuvoir de la citadelle. Les Espagnols mirent eux-mêmes le feu à plusieurs batteries pour empêcher l'ennemi de s'en emparer. Une seule ne fut point brûlée et se rendit aux Anglais. Dans cette fatale journée, les Français et les Espagnols perdirent environ quinze cents hommes tués et six cents prisonniers. Le nombre des victimes eût été plus grand, si le capitaine Curtis, qui ne voyait plus que des hommes à sauver dans des ennemis réduits à l'impuissance, n'était venu au secours des malheureux se débattant au milieu des flots ou restés sur les batteries en flammes.

Contraints par l'issue de cette expédition de renoncer à leurs fastueuses espérances, les Espagnols crurent qu'ils ne pouvaient attendre la reddition de Gibraltar que d'un blocus très-étroit. Il etait facile de le rendre tel du côté de la terre; leurs nombreux vaisseaux de ligne semblaient l'assurer du côté de la mer. Mais l'amiral Howe eut l'adresse de profiter d'un coup de vent qui écarta la flotte combinée, pour franchir le détroit et ravitailler de nouveau la place (18 octobre). Il se disposait à rentrer dans l'Océan lorsque la flotte franco-espagnole l'aperçut; elle le poursuivit et ne put le joindre qu'au moment où il avait repassé le détroit. Le brave La Motte-Piquet commandait l'avant-garde des confédérés; il s'avança sur l'ennemi à la tête de six vaisseaux dont un seul était espagnol,

et engagea une vive canonnade avec l'arrière-garde anglaise. Satisfait d'avoir rempli sa mission, Howe évita prudemment une action générale et regagna Portsmouth, sans avoir perdu une seule chaloupe (1). Dès ce jour, les Espagnols désespérèrent de s'emparer de Gibraltar. Ils continuèrent le siège, de concert avec les alliés, mais sans aucun succès, jusqu'à la fin de la guerre.

Pendant ce temps là, dans les Indes, le bailli de Suffren (2), devenu l'émule des Duquesne et des Tourville, déployait un courage indomptable, joint à tous les talents d'un excellent tacticien, et relevait l'honneur du pavillon français (3). Sorti de Brest avec

(1) L. Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. II, p. 516.

(2) Avant de recevoir le titre de bailli de l'ordre de Malte, Suffren avait d'abord porté ceux de chevalier et de commandeur.

(3) « Depuis bientôt quarante ans qu'il montait des vaisseaux de guerre, le bailli de Suffren n'avait pas encore eu un commandement qui lui permît de développer le génie d'un amiral, génie qui était pourtant au plus haut degré le sien, mais qu'un admirable sentiment de déférence pour ses supérieurs avait tenu comprimé en lui. Plus d'un général, qui ne s'en vantait pas, avait dû de beaux triomphes à ses conseils, sans que Suffren, par modestie et devoir, en eût rien révélé. Avant la circonstance qui le fit connaître comme le premier marin de l'époque, ce qu'on savait déjà de lui à bord des vaisseaux français et dans les ports de guerre, c'est qu'il était doué d'un courage qu'aucun autre ne pouvait surpasser, que sa corpulence ne lui enlevait rien de son activité, qu'à une extrême vivacité d'esprit, à un prompt coup d'œil, il alliait des connaissances très-étendues et une grande élévation de caractère, et qu'il avait souvent montré, dans son commandement particulier de capitaine, les qualités d'un excellent tacticien. On savait aussi qu'esclave du devoir, il était ferme et sévère pour ceux qui étaient placés sous ses ordres, mais jamais plus que pour lui-même. Le matelot, dont il était l'ami, le bienfaiteur silencieux, ne s'effarouchait pas trop d'ailleurs de cette rigueur dans le service, et n'en disait pas moins, en se souvenant d'avoir reçu pour lui-même ou pour sa famille les preuves discrètes de la paternité de son cœur : « Bon comme M. le bailli de Suffren. » (L. Guérin, *Histoire maritime de la France*, t. II, chap. XV, p. 532-533.)

l'armée navale du comte de Grasse, le 22 mars 1781, il s'en sépara à la hauteur de Madère avec cinq vaisseaux, pour se rendre à l'île de France, et opérer ensuite dans la mer des Indes. Une escadre anglaise de cinq vaisseaux de ligne, trois frégates et dix vaisseaux de la Compagnie des Indes, aux ordres du commodore Johnston, un des plus célèbres marins de cette époque, l'avait devancé; elle était destinée à renforcer celle de l'amiral Édouard Hughes. Suffren met toutes ses voiles au vent, hâte sa marche et rencontre l'ennemi à San-Yago, une des îles du cap Vert, l'attaque sans hésitation dans la baie portugaise de la Praya (16 avril 1781), et lui cause d'immenses dommages. Lui-même a beaucoup souffert et ne se retire qu'avec peine, mais après avoir atteint son but. Moins maltraité que son adversaire, qui reste quinze jours à se réparer, il gagne les devants, arrive au Cap de Bonne-Espérance où il jette des troupes, préserve cette importante colonie du danger qui la menaçait, et continue sa route vers l'île de France. Il y arrive dans les premiers jours de novembre, et fait sa jonction avec l'escadre du comte d'Orves, son supérieur.

Le 7 décembre, les deux chefs d'escadre appareillent pour la côte de Coromandel avec onze vaisseaux, trois frégates, trois corvettes et huit transports, sur lesquels ils emmenaient la meilleure partie de la garnison de l'île de France, environ trois mille soldats que leur confiait de son propre mouvement le gouverneur Souillac. Le *Héros*, que montait le bailli de

Suffren, voguait en tête de l'armée. Il aperçoit l'*Annibal*, vaisseau anglais de cinquante canons, le poursuit, engage avec lui un combat vigoureux, et le force d'amener son pavillon. Peu de jours après cette brillante capture, la mort du comte d'Orves laisse à Suffren le commandement en chef (9 février 1782). A cette époque, la flotte de l'amiral Hughes dominait en souveraine sur les mers indiennes. Les Hollandais avaient perdu successivement Sumatra, Negapatnam, leurs autres établissements de la côte de Coromandel et Trinquemalé, le meilleur port de l'île de Ceylan, sans avoir déployé aucune énergie, ni pour les préserver, ni pour les défendre, ni pour les reconquérir. De son côté, le vieux sultan de Maïssour, Hyder-Aly ne comptant plus sur les Français, se dégoûtait d'une guerre ruineuse et se disposait à traiter avec les Anglais. L'arrivée de Suffren allait changer la face des affaires.

A l'approche de notre flotte, sir Édouard Hughes, le digne adversaire de Suffren, se réfugie dans la rade et sous les batteries de Madras. Là, il est rallié par trois des vaisseaux que les Français ont attaqués à Praya, et vient présenter la bataille (17 février 1782). Suffren l'accepte et ouvre un épouvantable feu sur le vaisseau amiral d'Angleterre, le *Superbe*, dont le grand mât tombe sous ses coups redoublés. On combat pendant quatre heures avec acharnement, mais la brume, la pluie et le temps orageux forcent les deux escadres à se séparer. Les Anglais s'éloignent les premiers et vont faire leurs réparations à Trinquemalé,

tandis que le bailli reprend sa route pour Pondichéry où il parvient le 19 février. Quatre jours après, il mouille à Porto-Novo, conclut et signe à son bord un traité avantageux avec les envoyés d'Hyder-Aly, débarque les trois mille hommes qui doivent prêter leur concours au héros musulman, et retourne chercher l'ennemi.

Sir Édouard Hughes sortait alors de Trinquemalé, à la tête de sa flotte renforcée de deux vaisseaux, le *Sultan* et le *Magnanime*. Aussitôt Suffren vole à sa rencontre, l'atteint à la hauteur de Provedien, dans l'est de l'île de Ceylan, et le contraint d'accepter le combat qu'il voulait éviter (12 avril 1782). Il fut long et terrible. Pressés entre la terre et l'armée française, les ennemis luttèrent avec la fureur du désespoir. L'amiral Hughes dut encore céder. A la faveur du soir et de la brume il protégea la retraite de ses vaisseaux les plus désemparés, et se réfugia dans le mouillage de Trinquemalé. Il eut la prudence de refuser un nouvel engagement. Sur ces entrefaites, Suffren reçut du ministère l'ordre de retourner à l'île de France, choisie comme point d'attaque, afin d'y concentrer des forces imposantes. Adoptée trois ans plus tôt, cette mesure aurait pu avoir des résultats avantageux ; alors elle n'avait plus la même utilité. Suffren le comprit, et quoiqu'il n'eût presque plus de munitions ni de vivres, il désobéit généreusement à cet ordre dont l'exécution pouvait d'ailleurs anéantir l'effet moral qu'avaient produit ses premiers

succès. Le ministre mieux avisé envoyait dans l'Inde le fidèle et infatigable compagnon de Dupleix, Bussi-Castelnau. Nommé commandant en chef, Bussi partit pour l'île de France où il arriva le 31 mai 1782. Il résolut d'y attendre les renforts que lui avait promis le cabinet de Versailles, et se hâta d'envoyer au bailli de Suffren les faibles secours qu'il avait à sa disposition, quelques soldats, une frégate et deux vaisseaux.

Suffren avait relâché dans le port de Batacolo, petit comptoir hollandais de l'île de Ceyland. Il y avait appelé son convoi qui s'était réfugié à Galles, et se préparait à poursuivre le cours de ses desseins. Mais les fatigues d'une si longue navigation et le désir de revoir l'île de France, excitaient parmi les chefs et les soldats un mécontentement que manifestèrent des murmures et des observations indiscrètes. Le bailli en fut bientôt instruit, et, enflammé d'indignation à la pensée d'une retraite qui le couvrirait de honte : « Plutot faire abîmer l'escadre sous les murs de Madras ! s'écria-t-il ; quels sont les lâches qui oseront me faire une proposition aussi déshonorante ? Qu'ils viennent, et ils sauront mes résolutions ! » Sa fermeté et son énergie imposèrent silence à toutes les plaintes.

Le 3 juin Suffren remet à la voile, puis se rend à Tranquebar, ensuite à Goudelour, dont le commandant des troupes débarquées s'était emparé. Sur sa route, il enlève quatre bâtiments anglais, chargés de vivres et de munitions de guerre. A Goudelour, il

faisait des dispositions pour aller assaillir lui-même Negapatnam avec le concours de Hyder-Aly, lorsqu'il apprit que l'armée navale de l'amiral Hughes couvrait cette place. Heureux de trouver une troisième occasion de combattre son habile adversaire, Suffren hâte, avec sa fougueuse activité, l'embarquement de quatre cents Européens et de huit cents Cipayes, reprend la mer et se dirige sur Negapatnam. Il aperçoit l'Anglais dans ce dernier mouillage, lui présente la bataille à nombre égal de vaisseaux, onze contre onze mieux équipés, et l'attaque vigoureusement (6 juillet 1782). Bientôt le feu devient de plus en plus terrible et meurtrier. Le *Héros,* toujours monté par Suffren, combat le *Superbe,* monté par sir Édouard Hughes, et lui cause d'épouvantables ravages. Au milieu de cette lutte acharnée pendant laquelle le courage est égal des deux côtés, Suffren reste digne de lui-même; il assaille tour à tour l'ennemi ou veille sur les autres vaisseaux français en péril. C'est à lui que le *Brillant* et le *Sphinx* doivent en partie leur salut. Tandis qu'il se multiplie sur le champ de bataille, il est témoin d'un spectacle qui le transporte d'indignation. Le capitaine Cillart dont le vaisseau de soixante-quatre, le *Sévère,* est aux prises avec un bâtiment de soixante-quatorze, amène devant l'anglais son pavillon. Mais à peine cette lâcheté de Cillart est-elle parvenue dans les batteries du vaisseau, que deux braves officiers, Dieu et La Salles, accourent sur le pont, adressent au capitaine des reproches pleins d'amer-

tume et de colère, lui déclarent qu'ils ne participeront point à son ignominie, le forcent de rehisser son pavillon, et, secondés par tout l'équipage, font continuer le feu. D'habiles manœuvres achèvent enfin de dégager le navire. Suffren, dans le cœur duquel la joie et le bonheur ont succédé à la tristesse et à l'indignation, s'avance sur *le Sévère,* et le couvre avec son armée. Le combat se prolonge jusqu'à cinq heures du soir. Alors sir Edouard voyant le désordre s'introduire dans les rangs de son escadre, dont les pertes sont grandes, juge prudent de se retirer; il s'occupe de réunir ses vaisseaux et de les ramener au mouillage de Negapatnam. Maître du champ de bataille, Suffren reste en panne, et précipite à coups de canon la retraite de la flotte anglaise (1). Comme sa victoire trop incomplète ne lui permet pas d'effectuer son projet, il va s'abriter dans la rade de Karikal, d'où il retourne bientôt à Goudelour afin d'y réparer ses vaisseaux.

A la nouvelle des exploits du bailli de Suffren, le sultan de Mysore voulut visiter l'intrépide marin qui était devenu la terreur des Anglais, et lui donner ainsi un témoignage de sa haute estime. Hyder-Aly n'hésita point à parcourir une route de plus de cinquante lieues, à la tête de quatre-vingt mille hommes. A la fin de leur entrevue, le monarque conduisit jusqu'à la porte de sa tente l'illustre Français, et lui faisant ses adieux : « Heureux, lui dit-il, heureux le souve-

(1) L. Guérin, *Histoire maritime de la France,* t. II, chap. xv, p. 538-541. — Barchou de Penhoën, *Histoire de l'Inde,* t III, p. 344.

rain qui possède un sujet aussi précieux que vous! J'espère que vous reviendrez bientôt couvert de nouveaux lauriers; je ne puis vous exprimer le désir que j'en ai, et la confiance que vous m'avez inspirée. »

Après cette pompeuse entrevue, Suffren remet promptement à la voile, se dirige sur Ceylan, et rallie devant Batacolo deux vaisseaux de ligne, une frégate, une corvette et huit transports chargés de troupes et de munitions que lui amenait le capitaine d'Aymar. Il résolut d'aller avec ce renfort attaquer Trinquemalé. Le 25 d'août, Suffren jette son ancre dans la baie, débarque des troupes, de l'artillerie, et fait exécuter les travaux nécessaires; le 29, il ouvre la tranchée, et le 30, la garnison anglaise capitule. Celle d'Ostembourg en fait autant le lendemain, et le pavillon français est arboré sur tous les forts de la baie. Trinquemalé, l'un des plus beaux ports de l'Inde, assurait une excellente base d'opérations aux entreprises de Suffren. L'amiral Hughes, arrivé trop tard au secours, essaie de faire une prompte retraite, mais le vainqueur s'attache à sa poursuite, l'atteint vers deux heures de l'après midi, et le force d'accepter une quatrième bataille (3 septembre). Quatorze vaisseaux de ligne français, un peu endommagés, et trois bâtiments légers attaquent douze vaisseaux de ligne en bon état et six bâtiments légers. Sir Edouard Hughes, par une manœuvre habile, prend le vent sur l'escadre de France, et, au grand désespoir de Suffren, le combat s'engage lorsque sa ligne est à peine formée. Pour surcroît de

malheur, une partie de ses vaisseaux se trouvant presque en calme, ne manœuvre qu'avec une extrême difficulté et ne peut participer à l'action. Lui-même, un moment abandonné au centre du combat avec *l'Illustre* et *l'Ajax,* contre cinq ou six vaisseaux des ennemis, réitère en vain le signal de venir au secours. Favorisés par une brise très-fraîche, les Anglais continuent leur feu avec avantage et redoublent d'efforts pour écraser les trois seuls adversaires qu'ils aient véritablement à combattre. Bientôt le grand mât du *Héros* tombe sous une grêle de boulets, bientôt son pavillon de commandement est abattu. A cette vue, un immense *hurra* de triomphe s'élève de l'armée anglaise. « Des pavillons! s'écrie Suffren avec une sorte de délire, des pavillons! qu'on arbore des pavillons blancs! qu'on les place à l'arrière, à l'avant; qu'on en couvre mon vaisseau (1)! » L'équipage tout entier salue par de nouvelles bordées l'héroïque désespoir de son chef; de tous les sabords du vaisseau amiral pleuvent les boulets et la mitraille. Un succès bien mérité doit couronner ce généreux effort : *le Superbe,* que *le Héros,* avisait entre tous, et trois autres vaisseaux anglais sont criblés et incapables de soutenir la

(1) « Et comme il disait, on voyait bien que, de ces nobles étendards, il voulait se faire un linceul; car, l'œil étincelant de fureur, il courait sur la dunette s'offrir aux boulets ennemis. Mais sa rage héroïque fit son salut. Malheur à qui serrait de trop près *le Héros?... Le Worcester* et *le Sultan* y perdirent tous deux leurs capitaines Wood et Waths, braves gens, mais qui n'étaient pas de taille à lutter contre le désespoir d'un Suffren. » L. Guérin, *Histoire maritime de la France,* t. II, chap. XV, p. 544-545.)

lutte. Enfin la longue résistance de Suffren permet à l'avant-garde française d'arriver à temps pour dégager son amiral. La nuit survient, et sir Edouard Hughes, laissant encore le champ de bataille à l'intrépide bailli, profite de ses ombres pour regagner le port de Madras. Suffren, qu'une odieuse cabale avait empêché dans cette sanglante journée de fixer la fortune, se retire à Trinquemalé. Un de ses vaisseaux, *l'Orient*, de soixante-quatorze, se perdit en rentrant dans la baie; on en sauva l'équipage, avec la meilleure partie des effets des officiers et des matelots. Il déploya tant d'activité dans la réparation de sa flotte qu'en moins de quinze jours il put se remettre en mer. Il appareilla pour Goudelour où il jeta l'ancre le 4 octobre. Par sa présence il déconcerta les projets des Anglais. Là, il eut encore à regretter la perte d'un vaisseau de soixante-quatre, *le Bizarre*, qui échoua près de la côte. Ses forces diminuaient, des renforts lui devenaient indispensables.

Huit jours après, la mauvaise saison obligea Suffren à quitter les parages de Goudelour; il se rendit à Achem (île de Sumatra), pour attendre des renforts en vaisseaux et en hommes que devait lui amener le lieutenant-général marquis de Bussi, et revenir ensemble attaquer Madras de concert avec Hyder-Aly. Mais l'épidémie qui exerçait de cruels ravages parmi les troupes arrivées à l'île de France, et le mauvais état des vaisseaux qui les convoyaient, retardèrent cette jonction. Vers le même temps, la mort frappa

Hyder-Aly au milieu de ses succès (7 décembre 1782), et priva Suffren de la coopération d'un allié puissant. Le fils de ce grand homme, Tippou-Saëb, héritier du courage, de l'activité et de la haine de son père contre l'Angleterre, manquait de prévoyance et de sagesse. Suffren partit d'Achem le 20 décembre et établit sur les côtes d'Orixa et de Coromandel une croisière qui enleva aux ennemis un vaisseau de cinquante canons, deux frégates le *Coventry* et le *Blandfort*, et quinze navires marchands. Mais le besoin de réparations le rappela dans la baie de Trinquemalé. C'est là que vint le joindre Bussi avec trois vaisseaux de ligne, une frégate et un convoi chargé de deux mille cinq cents soldats et de munitions de guerre (10 mars 1783).

De son côté, l'amiral Hughes avait reçu six vaisseaux de renfort. Instruit de cette circonstance, Suffren se rendit en toute hâte à Goudelour où il débarqua Bussi et les troupes françaises, distribua les munitions et retourna dans le port de Trinquemalé. Après son départ, Bussi, qui avait résolu de prendre l'offensive, fut bientôt contraint de renoncer à son projet. En effet, à la nouvelle de la mort de Hyder, les Mahrattes avaient conclu la paix avec les Anglais, et ceux-ci, décidés à pousser activement la guerre contre Tippou-Saëb, avaient envoyé de Bombay une puissante armée d'expédition qui soumit rapidement toute la côte de Malabar et de Canara et envahit bientôt le Maïssour. Obligé de voler à la défense des

conquêtes de son père et de sa propre capitale, ce prince laissa le marquis de Bussi livré presque à ses seules forces. Alors le général anglais sir James Stuart, à la tête d'environ vingt mille soldats réguliers, dont quatre mille Anglais, attaqua Bussi, que l'âge et les douleurs de la goutte empêchèrent de mettre à profit ses faibles ressources, et le poussa jusque sous les murs de Goudelour. Là fut livré un combat acharné (13 juin), dans lequel le lieutenant-général ne put opposer à son adversaire que dix mille soldats, parmi lesquels deux mille deux cents Français. Cette petite armée fit des prodiges de valeur, tua douze cents hommes aux Anglais et resta victorieuse. Mais informé que l'ennemi se disposait à mettre en batterie des masses d'artillerie, Bussi jugea prudent de se renfermer dans la place qui se trouva aussitôt bloquée entre les troupes de sir James Stuart et l'escadre de l'amiral Hughes.

Au milieu de sa détresse, Bussi invoqua le secours du généreux défenseur de l'Inde. Suffren promit de le délivrer à quelque prix que ce fût, se hâta de quitter Trinquemalé et cingla vers Goudelour avec treize vaisseaux de ligne, deux de cinquante et un de quarante. Le 16 juin, à la hauteur de Trinquebar, il découvrit l'escadre de sir Édouard Hughes, composée de dix-huit vaisseaux de ligne. Par de savantes évolutions, il réussit à l'écarter, mouilla à la place que les Anglais avaient abandonnée, se mit alors en communication avec Bussi et embarqua sur sa flotte douze

cents Européens et Cipayes pour renforcer ses équipages. L'amiral Hughes, bien que supérieur en nombre, voulait éviter le combat. Durant deux jours et demi, ce furent de longues manœuvres de la part des deux escadres. Enfin elles engagèrent leur cinquième bataille (20 juin 1783). Suffren donna l'ordre à ses vaisseaux d'approcher l'ennemi jusqu'à portée de pistolet. La journée fut terrible. On combattait depuis deux heures, lorsque le feu prit au *Fendant*, ce qui occasionna un instant de désordre que Suffren sut promptement réparer. On continua la lutte; bientôt deux vaisseaux anglais firent le signal de détresse; sir Édouard Hughes, volant à leur secours, les couvrit de son feu et profita de la nuit pour opérer sa retraite. Suffren se promettait bien d'attaquer de nouveau son ennemi dès la pointe du jour, et de compléter sa victoire. Mais au jour l'amiral anglais, pour éviter un nouveau combat, livra toutes ses voiles au vent, disparut dans les brumes et se dirigea vers Madras en faisant remorquer trois de ses vaisseaux. Le blocus de Goudelour était levé du côté de la mer. Suffren revint mouiller devant cette place le 23 juin, et débarqua les garnisons des vaisseaux au milieu des cris d'allégresse des assiégés. Tous se pressaient sur le rivage pour saluer de leurs acclamations leur glorieux protecteur, l'homme qui vengeait si noblement la France aux Indes. Le marquis de Bussi lui-même entouré de tous ses officiers, l'attendait sur la plage. « Le voilà, s'écria-t-il avec enthousiasme, dès qu'il

l'aperçut, voilà votre sauveur! » L'entrée de Suffren à Goudelour fut une véritable ovation (1).

Sur ces entrefaites, une frégate anglaise portant le pavillon parlementaire vint annoncer à Suffren et à Bussi (29 juin), que les préliminaires de la paix avaient été signés à Versailles. Cette nouvelle termina les hostilités. Suffren ne resta point dans les Indes, son gouvernement se hâta de le rappeler. L'illustre marin ne s'éloigna qu'à regret du théâtre où il avait déployé tant de valeur et de talents, s'arrêta au Cap de Bonne-Espérance, et, touché du triste état de la colonie qu'il avait sauvée, il lui laissa une somme de cent trente mille francs. A son retour en Europe, il fut reçu comme le méritaient ses services et ses exploits. La Hollande reconnaissante fit frapper une médaille en son honneur, exécuter son buste en marbre, et lui envoya une épée garnie en diamants. Dès qu'il parut au château de Versailles, le ministre prononça le nom du vainqueur de Trinquemalé, et les gardes du corps, se levant aussitôt, l'accompagnèrent jusqu'à l'appartement du roi. Louis XVI l'entretint longtemps et lui parla dans le plus grand détail de ses opérations militaires. Le frère puîné du roi l'embrassa avec toute l'affection d'un véritable ami et le pressa dans ses bras. « Mon fils, dit Marie-Antoinette au dauphin en lui présentant le bailli de Suf-

(1) L. Guérin, *Histoire maritime de la France*. chap. XV, p. 347-348. — Ch. Cunat, *Histoire du bailli de Suffren*, — Barchou de Penhoën, *Histoire de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, t. III, liv. X-XI.

fren, apprenez de bonne heure à entendre prononcer et à prononcer vous-même le nom des héros défenseurs de leur pays. »

Ces éloges ne furent pas la seule récompense de l'illustre marin : Louis XVI le fit cordon-bleu et créa uniquement pour lui une cinquième charge de vice-amiral, qui devait être supprimée à sa mort (1).

Les victoires de Suffren dans les Indes orientales n'exercèrent pas une grande influence sur les conditions de la paix avec l'Angleterre. En effet, le ministère whig n'avait point vu sans inquiétude la réputation de la marine anglaise compromise dans la guerre d'Amérique, la souffrance du commerce, la dette du royaume accrue de deux milliards et demi, et la perte de plusieurs colonies. Dès son avènement, il avait entamé des négociations sous la médiation de l'Autriche et de la Russie. Ces négociations continuèrent après la mort de Rockingham, que remplaça lord Shelburne, malgré la retraite de Fox et de ses amis, et l'entrée au ministère du jeune William Pitt, héritier de la haine passionnée de son père contre la France. Elles aboutirent aux préliminaires de paix, signés le 20 janvier 1783, entre la France et l'Angle-

(1) Suivant M. Ch. Cunat, dans son *Histoire du bailli de Suffren*, p. 345, le dernier grand homme de mer de l'ancienne France fut blessé mortellement en duel, le 8 décemdre 1788, par le prince de Mirepoix, trop ardent à venger ses neveux, officiers de marine, qui se plaignaient de la sévérité du bailli à leur égard. Il paraît que cette sévérité était méritée. On tint secrète la cause de la mort de ce grand homme, que la faveur publique n'avait pas abandonné un seul instant.

terre et entre l'Angleterre et l'Espagne. L'opposition, devenue menaçante dans le parlement, les accueillit par de violents murmures; elle trouvait exorbitantes les concessions accordées aux ennemis de la Grande-Bretagne. Lord Shelburne résigna ses fonctions et céda la place à la *monstrueuse* coalition Fox et North qui ne refusa pas de ratifier le pacte qu'elle avait blâmé, et le traité définitif de Versailles, honorable pour la France, fut signé le 3 septembre 1783.

L'Angleterre reconnaissait solennellement la pleine indépendance des États-Unis d'Amérique, leur cédait une étendue considérable de territoire et déclarait, en outre, libre et commune aux deux peuples, la navigation du Mississipi, la pêche au banc de Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent. Elle rendait toutes ses colonies à la Hollande qui dut lui abandonner Negapatnam avec ses dépendances et se résigner à ouvrir toutes les parties de la mer des Indes au commerce anglais. L'Espagne gardait Minorque, et les deux Florides lui étaient garanties en échange de Bahama et de la Providence.

L'Angleterre restituait à la France les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, en toute propriété, et la France renonçait au droit de pêche qui lui appartenait en vertu de l'art. 13 du traité d'Utrecht, sur la partie de la côte orientale de Terre-Neuve, depuis le cap Bona-Vista jusqu'au cap Saint-Jean. Elle acquérait ce droit sur la partie de la côte occidentale, entre le Port-à-Choix et le cap Ray. L'Angleterre rendait à

la France, dans les Antilles, l'île de Sainte-Lucie et lui cédait Tabago. En retour, Saint-Vincent, la Grenade et les Grenadines, la Dominique, Saint-Christophe, Nieves, Montserrat lui étaient restituées. Dans les Indes orientales, théâtre brillant, mais inutile des exploits de Suffren, la France recouvrait Pondichéri, Karikal, Mahé, Chandernagor « avec la liberté de l'entourer d'un fossé pour l'écoulement des eaux, » et les comptoirs français d'Orixa, de Surate, etc. ; en Afrique, le Sénégal et ses dépendances, les forts Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin, Portendick et l'île de Gorée. La France garantissait à l'Angleterre le fort Saint-James et la Gambie. Avec d'autres concessions importantes pour son commerce, elle obtenait la suppression de la clause honteuse du traité d'Utrecht, relative à Dunkerque.

Cette paix de Versailles excita une grande joie dans le royaume quoiqu'elle ne procurât que des avantages médiocres. Toujours fidèle à sa générosité accoutumée et satisfaite d'assurer le triomphe de la cause qu'elle avait défendue, la France parut oublier que ce triomphe lui avait coûté un sang précieux, d'immenses travaux et quatorze cents millions. Dans ce temps où l'on voulait que la politique s'inspirât des plus nobles sentiments, on se trouvait largement indemnisé des frais de la guerre, parce qu'on avait joué un glorieux rôle de protection envers les États-Unis, humilié l'orgueil d'une nation rivale, affaibli sa suprématie commerciale, reconquis la liberté des

mers et effacé la tache imprimée au front de la France par le honteux traité de 1763. Cette guerre n'eut pas non plus à l'intérieur les résultats qu'en avaient attendus la royauté et la noblesse; elle ne fut pas assez décisive pour les relever; elle ne ranima pas la richesse nationale, creusa encore l'abime du déficit, et accéléra la révolution qui devait renverser le vieil édifice social (1). Les jeunes officiers français qui avaient combattu en Amérique sous les drapeaux de la liberté et de l'égalité, rentrèrent dans la patrie déjà en proie à un malaise insupportable. Accueillis avec enthousiasme, ils y répandirent ces idées républicaines dont ils s'étaient épris et dans lesquelles des esprits, plus ardents que réfléchis, crurent trouver le remède aux maux qui pesaient sur la France (2).

(1) « Les hostilités cessèrent dans les quatre parties du monde, et les armes, en se retirant, laissèrent, pour quelques années, toute la place aux idées qui fermentaient et qui devaient bientôt éclater plus terribles que le canon. » (L. Guerin, *Histoire maritime de la France,* t. II, chap. XV, p. 550.)

(2) « La cause de l'Amérique et les débats du Parlement d'Angleterre à ce sujet excitèrent un grand intérêt en France. Tous les Français qui furent envoyés pour servir avec le général Washington revinrent pénétrés d'un enthousiasme de liberté qui devait leur rendre difficile de retourner tranquillement à Versailles, sans rien souhaiter de plus que l'honneur d'y être admis. Il faut attribuer la révolution à tout et à rien; chaque année du siècle y conduisait par toutes les routes. » (Madame de Staël, *Considérations sur la révolution française,* Ire partie, chap. VII, p. 47.)

CHAPITRE VII

PROCÈS DU COLLIER

D'Ormesson, contrôleur général des finances. — Ministère de Calonne. — Ses premières mesures. — Agiotage effréné. — Remontrances du Parlement. — Représentation du *Mariage de Figaro.* — Affaire du collier. — La comtesse de La Motte-Valois. — Le comte de Cagliostro. — Scène du bosquet. — Arrestation du cardinal de Rohan. — Son jugement déféré au Parlement. — Réclamations du clergé de France. — Arrestation de Cagliostro. — Le Père Loth; ses révélations. — Intrigues de la famille de Rohan. — Arrêt du Parlement. — Joie du public. — Désespoir de la reine. — Exil du cardinal. — Libelles contre Marie-Antoinette. — Supplice et fuite de la comtesse de La Motte.

Sorti des embarras d'une lutte difficile, mais qui avait rétabli la considération politique de la France, le gouvernement donna tous ses soins à l'intérieur où les idées de réforme dont la guerre avait distrait les esprits, reprenaient leur cours. Après avoir augmenté les impôts et les taxes, établi de nouveaux vingtièmes, emprunté à des intérêts très-élevés et grevé encore la dette de 300 millions, Joly de Fleury avait été obligé d'abandonner le ministère (mars 1783). Il n'avait été que le commis ignorant de Vergennes qui ne fit aucun effort pour le soutenir. Louis XVI l'avait remplacé par d'Ormesson, conseiller d'État, chargé de l'administration de Saint-Cyr, pour lequel il avait conçu une haute estime et que protégeait

Miromesnil. Ce nouveau contrôleur général jouissait de cent mille livres de rente. Il voulut refuser les émoluments de sa place, et ne consentit à les accepter que sur l'observation réitérée que son désintéressement pourrait paraître de l'orgueil, et nuire aux intérêts de ses successeurs. Homme d'une rare intégrité, mais « qui avait la tête étroite et voyait les affaires sous les plus petits rapports (1), » d'Ormesson était complétement incapable de remplir les fonctions difficiles qu'on lui imposait. Il n'entra au ministère qu'avec une extrême répugnance. « Sire, je suis bien jeune, » dit-il au roi, afin de motiver son refus. « Je suis plus jeune que vous, » répliqua Louis, « et j'occupe une plus grande place que celle que je vous donne. » On lui doit des éloges pour avoir lutté contre l'avidité des courtisans et contre les frères du roi qui élevaient la prétention d'acquitter leurs dettes avec les deniers de l'État. Malgré cette conduite honorable de son ministre des finances, le roi ne lui témoigna pas une entière confiance, et acheta Rambouillet quatorze millions au duc de Penthièvre, sans lui parler de cette acquisition onéreuse. D'Ormesson mécontent voulut envoyer sa démission. Il en fut empêché par les pleurs de sa femme. Mais il n'avait aucune idée de la manutention des finances ; son administration de sept mois, pendant laquelle il essaya quelques économies, présente une nombreuse série de fautes qui, avec cel-

(1) Monthyon, *Ministres des finances*, p. 272.

les de son prédécesseur, en augmentèrent l'anarchie et la confusion. La caisse d'escompte, qu'il obligea secrètement à verser six millions au trésor, se trouva bientôt épuisée, et le ministre commit l'imprudence de l'autoriser à suspendre pour trois mois le paiement en argent des billets au-dessus de trois cents livres (1). Il cassa ensuite le bail des fermes afin de les mettre en régie, et, par cette nouvelle mesure que ne pouvait justifier aucun prétexte, révolta contre lui l'opinion publique. D'Ormesson était devenu impossible; M. de Vergennes se chargea de lui apprendre son renvoi (2).

Dans ces circonstances difficiles, Louis XVI aurait dû offrir le ministère des finances à un homme habile, d'un esprit fécond en ressources. M. de Castries fit d'inutiles efforts auprès du roi pour l'engager à rappeler Necker. Des intrigues de cour décidèrent la nomination du contrôleur général. L'abbé de Vermond, tout puissant auprès de la reine, s'efforçait de faire arriver au ministère son ancien protecteur, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Marie-Antoinette le proposa au roi; mais celui-ci refusa, n'oubliant pas le conseil que lui avait donné Maurepas de

(1) « Ses administrateurs avaient engagé la meilleure part de son numéraire dans des opérations étrangères à sa vraie destination, ce qui fit que les six millions suffirent à l'épuiser. » (Mirabeau, *Mémoires*, t. IV, p. 221.)

(2) « Il sortit de la cour comme il y était entré, avec l'estime de son souverain et de ses concitoyens. » (*Histoire de la révolution française*, par deux amis de la liberté (Kerverseau et Clavelin jusqu'au t. 7), t. I, p. 14. Edit. in-18, Paris, Garnery, libraire, 1792.)

ne jamais prendre un ecclésiastique pour ministre. Une intrigue de cour conduite par Vergennes mit en avant le protégé de la duchesse de Polignac, dame d'honneur et surintendante de l'éducation du dauphin, et du comte d'Artois qui n'accordait que trop souvent des faveurs à des nobles fastueux, ignorants, débauchés et ennemis de toute réforme. Ce protégé était Charles-Alexandre de Calonne, que ses talents, les agréments et la vivacité de son esprit avaient successivement porté aux places de procureur général du parlement de Douai, de maître des requêtes et d'intendant de Lille. Calonne était hardi, brillant, disert, d'un travail facile, mais frivole, libertin, dissipateur et d'une renommée presque flétrie. Il avait joué un rôle odieux dans le procès célèbre de La Chalotais dont il avait reçu des confidences et dont il s'était cependant rendu le dénonciateur. Quoique sorti de la magistrature, il était supect au parlement comme au public, et ses antécédents devaient l'éloigner à jamais du ministère. Louis XVI ne voulait pas de lui. Mais Calonne avait su se concilier l'amitié des courtisans et des princes dont il flattait habilement les passions et qui depuis longtemps travaillaient à le faire ministre. « Il disait hautement que lui seul connaissait la manière de diriger les finances d'une grande monarchie; qu'il avait des moyens infaillibles pour ramener l'abondance au trésor, sans descendre à ces projets d'économie mesquine dont on avait sottement attristé la cour. Des voix amies annonçaient qu'on le verrait tout

concilier, qu'il s'occuperait des fortunes particulières aussi bien que de la fortune publique ; il assurera, disaient-elles, la prospérité du royaume, et fera naître l'âge d'or de la cour. Ces paroles séduisantes charmaient la société intime de la reine, surtout le comte d'Artois et madame de Polignac, alors dans tout l'éclat de sa faveur (1). »

En dépit de quelques concurrents fortement appuyés comme lui, Calonne l'emporta, grâce aux impétueuses recommandations du comte d'Artois auxquelles se joignirent les instances de Vergennes (2). Le 3 octobre 1783, il fut nommé contrôleur général, au grand déplaisir de Marie-Antoinette, puis bientôt après ministre (3). Quelques mesures sages qu'il prit d'abord firent croire au public qu'il était à la hauteur de sa mission ; aussitôt le crédit se ranima et les fonds

(1) Droz, t. 1, p. 308.

(2) Suivant quelques écrivains, Marie-Antoinette aurait proposé au roi M. de Calonne pour contrôleur général. Nous adoptons l'opinion contraire avec Madame de Staël et Madame Campan.

« Sa réputation (celle de M. de Calonne) fondée par les femmes, avec lesquelles il avait passé sa vie, l'appelait au ministère. Le roi résista longtemps à ce choix, parce que son instinct consciencieux le repoussait. La reine partageait la répugnance du roi quoiqu'elle fût entourée de personnes d'un avis différent : on eût dit qu'ils pressentaient l'un et l'autre dans quel malheur un tel caractère allait les jeter. » (Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la révolution française*, Ire partie, chap. IX, p. 58-59, édit. Charpentier, in-12.)

« Après MM. Joly de Fleury et d'Ormesson, faibles contrôleurs généraux, on fut obligé de recourir à un homme d'un talent plus reconnu, et les amis de la reine, réunis en ce moment au comte d'Artois, et, par je ne sais quel motif, à M. de Vergennes, firent nommer M. de Calonne. La reine en eut un déplaisir extrême, et son intimité avec la duchesse de Polignac commença à en souffrir. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap. X, p. 264.)

(3) « La reine n'ayant pu empêcher la nomination de M. de Calonne,

montèrent. Des constructions furent ordonnées, des barrières élevées avec un grand luxe, et Paris fut entouré d'un mur d'enceinte. L'état dans lequel Calonne accepta les finances ne serait pas facile à déterminer. Il avoua lui-même à Machault qu'il était déplorable et qu'il ne s'en serait pas chargé sans la mauvaise situation de ses affaires personnelles. Dans son premier entretien avec le roi, il lui dit qu'il devait deux cent vingt mille livres exigibles, et lui observa qu'un contrôleur général avait bien le moyen d'acquitter une telle dette, mais qu'il préférait une voie plus franche. Frappé d'étonnement à un tel langage, Louis XVI, sans lui répondre, alla prendre dans son secrétaire des actions de la compagnie des eaux et lui en donna pour deux cent trente mille livres. Calonne garda les actions et trouva les moyens de s'acquitter (1).

Bientôt le ministre ne s'occupa plus que de la cour. Il accorda aux frères du roi tout ce qu'ils voulurent, il paya leurs dettes avec l'argent de la France, et fournit plus largement à la dépense de leurs maisons. La reine désirait la magnifique résidence de Saint-Cloud; on décida Louis XVI à l'acheter du duc d'Orléans pour quinze millions (2). Les courtisans n'a-

ne déguisa pas assez le mécontentement qu'elle en avait; elle dit même un jour chez la duchesse au milieu des partisans et des protecteurs de ce ministre, que les finances de la France passaient alternativement des mains d'un honnête homme sans talent, dans celles d'un habile intrigant. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. 1, chap. XI, p. 268.)

(1) Monthyon, *Ministres des finances*, p. 279.

(2) « MM. de Breteuil et de Calonne furent chargés de traiter l'affaire de l'acquisition de Saint-Cloud avec M. le duc d'Orléans et l'on crut d'a-

vaient point travaillé à l'élévation de Calonne pour qu'il répétât à leurs yeux le rôle déjà usé de réformateur ; ils en obtinrent donc ce qu'ils demandèrent : diminution, remise des droits même à acquitter, et remboursement de ceux qui étaient payés. Bientôt le contrôleur général transforma en pensions perpétuelles des pensions viagères et donna plus de vingt-et-un millions de dons et gratifications, par *ordonnances au porteur*. « Un homme, qui veut emprunter, disait-il, a besoin de paraître riche, et, pour paraître riche, il faut éblouir par ses dépenses. Agissons ainsi dans l'administration publique. L'économie est doublement funeste : elle avertit les capitalistes de ne pas prêter au trésor obéré ; elle fait languir les arts, que la prodigalité vivifie. »

Pour se conformer à ses principes financiers, il déploya un luxe incroyable et donna des fêtes brillantes dont il augmentait le charme par les séductions de sa personne, par les grâces de sa conversation et surtout par la facilité de ses promesses. A Versailles,

bord qu'elle serait faite par de seuls échanges : la valeur du château de Choisy, de celui de la Muette et d'une forêt, formait la somme demandée par la maison d'Orléans, et, dans cet échange dont la reine se flattait, elle ne vit qu'une économie à obtenir au lieu d'une augmentation de dépense. On supprimait par cet arrangement le gouvernement de Choisy, qu'avait le duc de Coigny, et celui de la Muette, qui était au maréchal de Soubise. On avait de même à supprimer les deux conciergeries et tous les serviteurs employés dans ces deux maisons royales; mais pendant qu'on traitait cette affaire, MM. de Breteuil et de Calonne cédèrent sur l'article des échanges, et plusieurs millions en numéraire remplacèrent la valeur de Choisy et de la Muette. . . . .

« La reine fut très mécontente de la manière dont cette affaire avait été traitée par M. de Calonne. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. XI, p. 272-275.)

à Paris, il avait des hôtels tenus avec une rare magnificence; à la cour, il semblait marcher l'égal des hommes les plus qualifiés, il tutoyait le duc de Polignac: Les femmes, les courtisans étaient enchantés de cet aimable ministre qui répudiait en tout la rigidité traditionnelle de sa fonction et prévenait une demande de la reine en lui disant : « Si c'est possible, madame, c'est fait; si cela n'est pas possible, cela se fera. » Tous les agioteurs de la finance chantaient les louanges de leur général et l'appelaient le *ministre modèle*. Le roi lui-même, dans sa sécurité, éprouvait de la satisfaction en s'entretenant avec ce nouveau Colbert, qui se jouait des embarras du jour, et montrait d'un air triomphant les ressources de l'avenir.

Le magicien qui dirigeait les finances couvrait tant de profusions et de folies par quelques ressources d'esprit et quelque dextérité d'action, par une grande vivacité pour concevoir, et une extrême hardiesse pour entreprendre. Autrement on ne s'expliquerait pas qu'un tel état de choses se fût prolongé pendant quatre années. Ses premières mesures, ainsi que nous l'avons dit, avaient jeté l'illusion dans le public et séduit les capitalistes. Les brillants artifices de ce ministre, qui se changeait en pluie d'or, plaisaient au plus grand nombre des spéculateurs et à certaines gens qui regardaient le moindre réveil du crédit comme le salut de la monarchie. Après avoir fait reprendre à la caisse d'escompte ses opérations, Calonne se hâta de solder l'arriéré des rentes. Il ouvrit des emprunts.

établit une caisse d'amortissement pour éteindre la dette nationale, mais qui ne pouvait fonctionner sérieusement avec un système tout d'expédients, et entreprit la refonte des monnaies d'or. Le rapport de l'or à l'argent ayant changé, cette résolution était sage. Mais le plus net du bénéfice passa en profits clandestins (1).

Cependant le déficit augmentait toujours et l'audacieux dissipateur ne marcha bientôt plus qu'à l'aide d'impôts, d'emprunts et d'anticipations. Toutes les opérations financières qui remplirent son administration scandaleuse enfantèrent un esprit d'agiotage aussi nuisible à l'intérêt du commerce et aux spéculations honnêtes, qu'au maintien de l'ordre public. Cet agiotage alla jusqu'à s'exercer sur des *bons* qui portaient la promesse de faire obtenir des places de finances, ainsi que sur les actions de la Compagnie des eaux de Paris, de la Caisse d'escompte et de la Banque espagnole de Saint-Charles. On vit alors se renouveler quelques-unes des singularités de l'époque de Law, et renaître, au milieu de la plus abjecte fermentation, tous les rêves de l'avarice, de la cupidité et de la fourberie. Le parlement qui haïssait le contrôleur-général, ne l'attaqua vivement que lorsqu'il le vit dans un embarras extrême. Un emprunt de quatre vingts millions, présenté en 1785, et hypothéqué sur

(1) Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 296. — Soulavie, *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 115.

un troisième vingtième qui devait cesser la même année, donna lieu à une longue discussion, à d'énergiques remontrances de la part des magistrats. Louis XVI manda le parlement à Versailles pour voir biffer la protestation formelle qu'il avait écrite au bas d'un enregistrement forcé. La compagnie se soumit avec une docilité à laquelle la cour ne semblait pas s'attendre.

Le triomphe que Calonne venait de remporter sur le parlement le remplit de confiance ; sa présomption lui inspira l'idée de fonder son empire et son crédit sur une mesure dont il crut pouvoir maîtriser à son gré toutes les conséquences. Il se flatta de rétablir l'ordre dans les finances par le moyen des réformes politiques. Il résolut de soumettre les privilégiés à l'impôt, de créer des assemblées provinciales, de diminuer la charge des impositions, d'abolir les corvées et de rendre libre le commerce des grains. C'était revenir au système de Turgot. Pour l'accomplissement de ces réformes, il ne pouvait compter sur le concours du parlement ; il songea donc à convoquer une assemblée de notables. Dès ce moment il s'occupa de captiver l'esprit du monarque en lui présentant des projets étendus, mais vagues, et en réveillant le souvenir des vœux qu'il avait souvent exprimés : « *Plus de nouveaux emprunts, plus de nouveaux impôts, et surtout plus d'opposition des parlements.* »

Tandis que Calonne, en face de l'abîme, cherchait tous les moyens d'en sortir et de réaliser un projet

qui, contrairement à son espoir, devait être le terme d'un système fondé sur la prodigalité, l'agiotage continuait d'entraîner les esprits les plus ardents. L'entreprise des eaux de Paris trouvait un zélé défenseur dans Beaumarchais et un fougueux adversaire dans Mirabeau, que payait le contrôleur général. Au milieu de ses spéculations financières, le premier, déjà connu par ses *Mémoires*, où l'on trouve du Rabelais et du Montaigne, et par le *Barbier de Séville*. dans lequel on admire le talent de faire ressortir d'une intrigue des situations fortes et plaisantes, donna le *Mariage de Figaro*. Cette comédie, vraiment encyclopédique, selon le mot heureux d'un historien (1), exposait à la risée publique la noblesse et la magistrature, passait en revue morale, législation, politique, métaphysique même, en un mot, tout ce qui jusque-là avait été entouré des respects du peuple. « C'est détestable, cela ne sera jamais joué, » dit Louis XVI, après la lecture du manuscrit ; « il faudrait détruire la Bastille pour que la représentation de cette pièce ne fût pas une inconséquence dangereuse (2). » Mais dans cette société corrompue, qui marchait en folâtrant à sa ruine, les personnages de la Cour sur lesquels tombaient d'aplomb les sarcasmes de Beaumarchais, la plupart des hommes en place et en dignité prêtèrent les mains à leur propre dégradation. Les rôles, malgré la défense

(1) Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*, t. VI.
(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. I. chap. xi, p. 278.

du roi, furent distribués aux acteurs du Théâtre-Français et la pièce allait être représentée dans la salle de spectacle des Menus-Plaisirs, lorsqu'un ordre arrivé de Versailles défendit qu'on levât la toile. Alors de toutes parts retentirent les mots d'oppression et de tyrannie. La défense du roi, suivant les protecteurs de l'ouvrage, portait atteinte à la liberté publique. « Eh bien ! s'écria Beaumarchais, il ne veut pas qu'on la représente ici, et je jure, moi, qu'elle sera jouée, peut-être, dans le chœur même de Notre-Dame ! » Il disait presque vrai. Fort de la clameur de Paris et de l'appui des grands, l'écrivain à qui Voltaire eût pu envier sa puissance, triompha de l'opposition du garde des-sceaux et de celle du roi même. Le *Mariage de Figaro* parut sur le Théâtre-Français (avril 1784), et l'on vit les plus illustres seigneurs, les hommes du pouvoir, applaudir avec une inconcevable frénésie aux traits insolents, aux sanglantes allusions qui imprimaient sur leurs fronts les stigmates du déshonneur. Les insensés ! ils auraient été inconsolables, si cette œuvre d'une terrible hardiesse n'avait égayé à leurs dépens l'affluence des spectateurs pendant plus de cent représentations (1).

Figaro jetait l'insulte à la face des Almaviva de l'époque, et portait en riant un coup funeste à l'aristocratie, lorsqu'un drame autrement profond, le *pro-*

(1) « Il y a quelque chose de plus fou que ma pièce, disait Beaumarchais lui-même, c'est le succès. » A la soixante-deuxième représentation, il y avait autant de monde qu'à la première.

cès du collier, qui devait causer à la royauté un tort irréparable, excita au plus haut point l'attention de l'Europe. Dans ce procès figuraient le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg et grand aumônier de la couronne, une comtesse de La Motte-Valois, descendante illégitime, par les barons de Saint-Rémy, du roi Henri II, méprisable intrigante, et Marie-Antoinette. Nous garderions le silence sur ce complot infâme, sur cette œuvre de basse rouerie et d'ignoble crédulité, si la honte n'en avait pas rejailli sur la majesté royale.

Ambassadeur de Louis XV à la cour de Vienne, trois ans après le mariage du Dauphin, le cardinal de Rohan, alors le scandale de l'Église, avait débuté en Autriche par quelques démêlés avec l'administration des douanes. Il y avait ensuite compromis son double caractère de prêtre et de représentant de la France par la légèreté de sa conduite et par les dépenses incroyables qu'il prodiguait dans les fêtes et dans les festins, dont sa maison était le théâtre, et auxquels était invitée chaque semaine la société viennoise. Un jour, il avait poussé l'irrévérence jusqu'à traverser la procession de la Fête-Dieu, sur son cheval de chasse, en habit de chasseur, escorté et suivi de ses gens, de ses chiens, de toute sa bande joyeuse. Il prétendait qu'un galant homme ne pouvait vivre avec douze cent mille livres de revenu. Un autre Rohan, son parent, le prince de Guéménée, ayant fait une banqueroute de trente-quatre millions, le cardinal en faisait gloire : « Il n'y a, disait-il, qu'un souverain ou un

Rohan qui puisse faire une telle banqueroute. » Ajoutons que l'imprudent cardinal, émissaire secret de la faction anti-autrichienne, avait parlé peu avantageusement à Vienne de la jeune épouse du Dauphin, que, par ses injustes critiques, il s'était attiré la haine de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette. Une autre circonstance acheva d'inspirer un invincible éloignement à la Dauphine pour le prince de Rohan. A l'issue d'une audience de l'impératrice, l'ambassadeur, dans une lettre particulière, séparée de la dépêche et écrite de sa propre main au duc d'Aiguillon, s'énonçait en ces termes : « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée, mais cette princesse exercée dans l'art de ne pas se laisser pénétrer, me paraît avoir des larmes à commandement : d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance co-partageante. » Le duc d'Aiguillon, par une indiscrétion impardonnable, confia cette lettre à la comtesse du Barry, qui s'égaya avec peu de retenue sur ce qu'elle appelait la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse.

Instruite de tous ces propos, madame la Dauphine ne put dissimuler sa répugnance pour l'homme qui osait représenter sa mère sous les traits les plus odieux, et qui la livrait aux sarcasmes de la comtesse du Barry. Il fut rappelé en France à la prière de Marie-Thérèse, de plus en plus mécontente de sa con-

duite et affligée de ses désordres. Marie-Antoinette, qu'il avait aussi calomniée auprès de sa mère, à ce point que l'impératrice avait envoyé le baron de Neni à la cour de France pour s'assurer des faits, ne voulut point le recevoir; elle persévéra à lui refuser les plus faibles témoignages de sa bienveillance et ne lui adressa jamais la parole Cette disgrâce affligeait d'autant plus le prince de Rohan qu'il voulait être premier ministre, et que le ressentiment de la reine était pour son ambition un obstacle insurmontable (1).

Plus tard, la comtesse de La Motte-Valois, femme d'une physionomie spirituelle et attrayante, douée d'un peu de beauté et de quelques facultés heureuses, gâtées par son éducation, « qui comptait des relations assez élevées, et intéressait de nombreux protecteurs, fit la connaissance du cardinal par l'entremise de madame de Boulainvilliers sa bienfaitrice. Son nom, sa naissance, ses malheurs, ses aventures romanesques qu'elle savait raconter avec esprit, ses dehors séduisants, touchèrent le grand aumônier (2). Il lui accorda de légers secours pour l'arracher aux

(1) M. Louis Lacour, écrivain peu favorable à Marie-Antoinette, semble n'avoir pas connu les motifs serieux qu'avait cette princesse de ne pas aimer le cardinal. Voici ce qu'il dit dans son *Affaire du collier*, placée en tête des *Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois :*

» Marie-Antoinette se montrait hostile au cardinal pour diverses raisons peu connues, et que sans doute, elle ne s'expliquait pas elle-même. Elle s'était, dès son mariage, trouvée en rapport avec Rohan, et, depuis, l'avait pris en grippe, comme une enfant, par instinct. C'était, ce semble, plutôt habitude de l'éviter que haine réfléchie; étourderie de jeune princesse, caprice de jolie femme. »

(2) Mémoires du comte Beugnot, *Revue française*, septembre, 1838.

besoins du moment (1). Cette femme adroite, naturellement éloquente et persuasive, que la reconnaissance et la misère engageaient à renouveler ses visites et ses entretiens, s'insinua peu à peu dans l'esprit du cardinal. Son Éminence poussa bientôt la confiance jusqu'à lui peindre le profond chagrin que lui causait sa disgrâce. Cette confidence fit éclore tout un plan de séduction dont les annales des sottises humaines offrent bien peu d'exemples. Madame de La Motte entreprit de persuader au cardinal qu'elle était honorée d'une protection auguste, qu'elle avait un accès secret auprès de la reine, et qu'elle jouissait de son intime familiarité, quoiqu'elle n'eût jamais eu l'honneur de parler à cette princesse « Monseigneur, lui dit-elle un jour, ma joie est à son comble. La reine, enfin, a daigné prêter attention à ma signature *Valois*. Elle m'a reçue dans ses petits cabinets. Ma personne a paru lui faire plaisir. Elle a trouvé mon esprit digne de quelque éloge. Notre fortune bornée a obtenu son improbation ; Marie-Antoinette, généreuse et sensible, va s'occuper de notre bonheur.

« Lorsque j'ai vu qu'il y avait tant de bonté dans le cœur de cette souveraine, j'ai pris sur moi de prononcer votre nom.... Oui votre nom, malgré l'aversion qu'elle lui porte. Je lui ai dit que, me trouvant délaissée de tous les princes et ministres, j'avais cru ne pas déshonorer mes ancêtres en m'adressant

(1) Voir la note 7 à la fin du volume.

à M. le grand aumônier. Ce nom l'a frappée. Je lui ai dit aussitôt avec effusion toutes vos bontés pour mon frère et pour moi, tous vos secours multipliés, toutes vos générosités délicates et polies. La reine, de plus en plus attentive, m'a fait répéter ces circonstances, et je suis parvenue à lui faire sentir profondément que si elle a eu des raisons, jusqu'à ce jour, pour ne vous point aimer, elle n'en saurait avoir, désormais, pour vous refuser son approbation et son estime. »

Aveuglé par le désir de rentrer en grâce, Rohan livra toute sa confiance à la comtesse et se berça des illusions les plus flatteuses. Après avoir employé tous les stratagèmes de l'intrigue et du mensonge pour nourrir l'effervescence ambitieuse du cardinal, madame de La Motte feignit plusieurs voyages à Versailles et ne manqua jamais d'appuyer ses récits de détails pleins d'intérêt et de circonstances vraisemblables. Elle lui disait un jour : « Je suis autorisée par la » reine à vous demander par écrit la justification des » torts qu'on vous impute. » Le cardinal, simple et crédule, écrivait lui-même cette apologie et s'empressait de la remettre à la comtesse. Celle-ci lui apportait, quelques jours plus tard, cétte réponse dans laquelle un habile faussaire faisait ainsi parler Marie-Antoinette, dont il avait tâché d'imiter l'écriture : « J'ai lu votre lettre; je suis charmée de ne plus vous » trouver coupable; je ne puis encore vous accorder » l'audience que vous désirez. Quand les circonstances » le permettront, je vous en ferai prévénir; soyez

» discret (1). » Ces paroles causèrent au prince de Rohan une satisfaction qu'il serait difficile d'exprimer. Depuis ce jour madame de La Motte fut pour lui un ange tutélaire qui aplanissait les routes du bonheur. Il lui appartenait tout entier et ne pouvait rien lui refuser. Bientôt, encouragée par ce succès, elle demanda au cardinal, pour des infortunés auxquels, disait-elle, la reine s'intéressait, différents secours d'argent qui s'élevèrent jusqu'à la somme de cent vingt mille livres. Cette somme ne put suffire à ses besoins, à ses dettes, à l'entretien du luxe de sa maison.

Un fâcheux hasard contribuait encore à porter l'esprit du cardinal vers le goût des choses extraordinaires. En effet, il cultivait avec un soin particulier l'amitié du fameux comte de Cagliostro, personnage d'une célébrité bizarre qui s'était annoncé tour à tour comme fils d'un grand maître de Malte, prophète venu de la Mecque, comme empirique, rose-croix, ou immortel, tout en affichant une grave indifférence pour tous les cultes religieux. Ce voyageur infatigable avait erré de contrées en contrées, de tréteaux en tréteaux, de bastilles en bastilles, sous les différents noms d'Acharat, de marquis de Pellégrini, de comte Harat, de comte Phénix, de marquis d'Annas, qui déguisaient son vrai nom de Joseph Balsamo (2). Mathématicien profond, astronome uni-

(1) L'abbé Georgel, *Mémoires*.
(2) *Mémoire pour le comte de Cagliostro, contre M. le procureur*

versel, médecin prodigieux, physicien habile, chimiste instruit, partout il avait exercé un grand ascendant sur les personnes enivrées de ses leçons, et partout il avait fait de nombreuses dupes. Cagliostro, que le bon Lavater regardait comme un homme surprenant, se vantait, à l'exemple de l'astrologue Seni, de lire l'avenir dans le brillant livre des astres, et ses adeptes répandaient le bruit que leur maître avait trouvé la pierre philosophale. « Il prêchait ouvertement la religion naturelle, et disait, sans détours et sans dissimulation, qu'il fallait aux classes polies et supérieures une croyance à part, de même qu'elles avaient d'autres vêtements, une autre manière de penser et de s'énoncer que le vulgaire. Il était fortement soupçonné de faire de l'or; et, véritablement, il avait presque toujours des lingots parmi ses effets. En divers pays, son valet de chambre affidé vendait çà et là des lingots, qu'admiraient et recherchaient les orfèvres (1). » Tel était l'homme qui, mystérieux agent d'une faction ennemie du trône, et devenu l'idole ainsi que le guide du prince de Rohan, secondait de tous ses efforts l'adroite aventurière dont nous connaissons l'esprit inventif et le front d'airain.

Vers la même époque, deux joailliers de la cour, Bœhmer et Bassange, proposèrent à Marie-Antoinette un magnifique collier de leurs plus beaux diamants.

général accusateur, dans la collection des Mémoires relatifs à l'affaire du collier.

(1) Lafont d'Aussone, chap. XVIII, p. 79.

Elle repoussa leurs instances en ajoutant qu'avec une pareille somme on pouvait donner deux vaisseaux à la France. Ce fut alors que la comtesse de La Motte, séduite par l'appât de cette parure, plusieurs fois refusée, persuada au cardinal que la reine désirait en secret le collier, et qu'elle le chargeait, en gage de réconciliation, de lui en faciliter l'achat, à l'insu de son mari. Elle osa encore contrefaire l'écriture de Marie-Antoinette, et transmit des ordres de remerciements supposés. Si le cardinal avait l'esprit d'un salon, il manquait de ce contrôle du bon sens qui règle les actes de la vie. Il se crut de bonne foi en correspendance avec la reine par l'intermédiaire de madame de La Motte, et se prêta avec une crédulité plus honteuse que criminelle aux contes dont elle le berçait. Cette femme alla même jusqu'à le faire croire à un rendez-vous que lui accordait Marie-Antoinette, et dans lequel une fille Oliva, fort connue pour lui ressembler, consentit, moyennant une somme de quinze mille livres, à jouer le rôle de cette princesse. Un soir du mois d'août, le cardinal de Rohan déguisé se laissa conduire dans les bosquets sinueux de Versailles, à travers le silence et la nuit. Il attendit au milieu des charmilles la reine qu'on lui avait promise, elle parut bientôt, vêtue d'un négligé blanc, de parfaite élégance, une thérèse sur la tête, et s'avança vers lui à la dérobée. A la clarté des étoiles, Rohan la distingua parfaitement. C'était sa taille, son port majestueux, son air, le parfum de ses vêtements.

Elle passa près du cardinal, et laissa tomber une rose en prononçant ces paroles à demi-voix : *Le passé est oublié*. Mais au moment où le présomptueux Rohan se flattait de l'espoir que Marie-Antoinette l'entretiendrait elle-même de son désir, la comtesse accourut : Vite ! vite ! venez ! dit-elle à la fille Oliva, et les héros de l'aventure se séparèrent aussitôt. L'homme s'éloigna d'un côté, la femme de l'autre. On avait distingué comme un bruit de pas, et ce prétendu contre-temps interrompait ainsi l'entrevue, sans permettre au prince de soupçonner quelque supercherie.

Persuadé que cet accueil bienveillant lui présageait une prochaine faveur, le cardinal s'abandonna à tous les rêves de son ambition et reconnut généreusement les grands services de sa protégée. « A l'époque où les rapports de M. de Rohan avec madame de La Motte étaient devenus intimes, a dit M. Beugnot, une ardente ambition se confondait chez lui avec une affection très-tendre. Chacun de ces deux sentiments s'exaltait l'un par l'autre, et ce malheureux homme était livré à une sorte de délire. J'ai pu lire en courant quelques-unes des lettres qu'il écrivait alors à madame de La Motte; elles étaient toutes de feu : le choc, ou plutôt le mouvement des deux passions était effrayant. » Plein d'un fol espoir, le cardinal résolut de satisfaire le caprice royal dont il se croyait l'agent indispensable. Il alla trouver les joailliers Bœhmer et Bassange, qui lui montrèrent le grand collier en brillants, l'examina, et leur dit qu'il était chargé

d'en savoir le prix. « Un million six cent mille livres, répondirent-ils. » Rohan déclara qu'il leur ferait bientôt connaître les intentions de l'acquéreur qu'il ne pouvait nommer, et que, dans le cas où cela ne lui serait pas permis, il prendrait avec eux des arrangements particuliers.

Deux jours après, le cardinal manda auprès de lui Bœhmer et Bassange, leur recommanda le plus profond secret et leur fit lecture des propositions, qu'ils acceptèrent; le collier lui serait livré, le 1er février, au plus tard, moyennant un million six cent mille livres, payables de six mois en six mois. A l'époque fixée, les joailliers se rendirent chez le prince avec le précieux ornement. Il leur confia, dans cette entrevue, que la reine en faisait l'acquisition, et leur montra ces mots sur la marge des propositions qu'ils avaient acceptées : *Approuvé, Marie-Antoinette de France* (1). Le cardinal ajouta que la Reine avait traité directement avec lui, et donna en même-temps à Bœhmer trente mille francs d'à-compte qu'elle l'avait chargé de lui remettre.

Le même jour, il part pour Versailles où il arrive dans la soirée, court chez madame de La Motte, à l'heure désignée, et dépose entre ses mains le magnifique collier. « La reine attend, lui dit-elle; ce collier lui sera remis ce soir. » Au même instant se présente, de la part de Marie-Antoinette, un homme que la comtesse avait initié à ses projets d'iniquité, celui-là

(1) *Mémoire remis à la reine, le 12 août 1785*; pièces justificatives du compte rendu, p. 21.

même qui avait le pernicieux talent de contrefaire l'écriture de l'auguste princesse.. Elle s'avance avec respect, prend la cassette dans laquelle était renfermé l'écrin et la confie au faux messager qui sort aussitôt. Le cardinal, témoin caché et muet, avait pu cependant examiner les traits de cet homme et avait cru y reconnaître ceux de Lesclaux, valet de confiance de la reine (1). Il se retire convaincu que Marie-Antoinette a reçu le collier. Mais la dame de La Motte l'avait gardé, et son mari, ex-garde du corps, alla vendre les diamants à Londres pour des sommes considérables. Aussi la vit-on passer subitement de l'indigence à un luxe extrême, acheter des équipages du dernier modèle et aux armes des Valois, de superbes chevaux de main, des parures de diamants et de topazes, une argenterie magnifique, un hôtel, et satisfaire, par d'énormes dépenses, les caprices les plus ruineux. Quant au crédule Rohan, il voyait la reine aux cérémonies, et toujours il cherchait à démêler dans ses regards un signe d'intelligence, mais toujours elle l'accablait de son juste dédain.

Quelque temps après, les joailliers remarquèrent que Marie-Antoinette ne portait pas le collier et s'étonnèrent de ne pas recevoir d'argent. Bœhmer lui écrivit une lettre dans laquelle il lui disait « qu'il

(1) L'abbé Georgel, *Mémoires*.

était heureux de la voir en possession des plus beaux diamants connus en Europe, et qu'il la priait de ne pas l'oublier. » La reine lut cette lettre tout haut, en présence de ses femmes, ne put la comprendre, et n'y trouvant qu'une énigme du *Mercure,* » la jeta au feu (1). Elle recommanda ensuite à madame Campan de demander à Bœhmer l'explication de cette lettre, quand elle le rencontrerait. « A-t-il encore assorti quelques parures? ajouta la reine : J'en serais au désespoir ; car je ne compte plus me servir de lui. Si je veux changer la forme des mes diamants, je me servirai de mon valet de chambre joaillier, qui n'aura pas même la prétention de me vendre un karat. » Inquiet de n'avoir reçu aucune réponse, Bœhmer voyait madame Campan à sa maison de campagne, et tout l'odieux mystère s'éclaircissait. Marie-Antoinette alla aussitôt informer le roi de l'inexplicable démarche des joailliers, montra par sa juste indignation qu'elle n'était pas la complice du cardinal et demanda hautement justice. Louis XVI avait jadis proposé à son épouse de lui donner ce collier, mais elle l'avait refusé, « ne voulant pas qu'on pût lui reprocher dans le monde d'avoir désiré un objet d'un prix aussi excessif (2). » Il ne fut pas moins étonné que la reine de l'abus de son nom, et promit de faire droit à ses plaintes. Il appela le baron de Breteuil, nouveau ministre de sa

(1) « La reine a, depuis, beaucoup regretté ce placet énigmatique. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. II, chap. XII, p. 7).

(2) *Mémoires de madame Campan*, t. II. p. 5.

maison, l'abbé de Vermond, conseiller intime de Marie-Antoinette, et le garde des sceaux. Dans le désordre de ce conseil on résolut d'arrêter le cardinal de Rohan, mais la reine obtint qu'il fût d'abord interrogé. Le grand aumônier est donc mandé dans le cabinet intérieur du roi, le jour de l'assomption, au moment où, revêtu de ses habits pontificaux, il allait se rendre à la chapelle. Il se présente avec confiance dans l'espoir, sans doute, qu'il en sortirait ministre. « Vous avez acheté des diamants à Bœhmer? lui » dit le roi. — Oui, Sire, répond le cardinal. — » Qu'en avez vous fait? — Je croyais qu'ils avaient été » remis à la reine. — Qui vous avait chargé de cette » commission? — Une dame de condition, nommée » la comtesse de La Motte-Valois, qui m'a présenté » une lettre de la reine; et j'ai cru faire une chose » agréable à Sa Majesté en me chargeant de cette né- » gociation. » — Alors la reine l'interrompit avec vi- » vacité et lui dit : « Comment, monsieur, avez-vous » pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la parole » depuis quatre ans, que je vous choisissais pour con- » duire cette négociation, et par l'entremise d'une » pareille femme? — Je vois bien, répondit le cardi- » nal, que j'ai été cruellement trompé; je paierai le » collier. L'envie que j'avais de plaire à Votre Majesté » m'a fasciné les yeux: je n'ai vu nulle supercherie, » et j'en suis fâché. » A ces mots il sortit de sa poche un portefeuille, dans lequel était la lettre de la reine à madame de La Motte, pour lui donner cette com-

mission. Le roi la montrant au cardinal, lui dit : « Ce
» n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signature. Com-
» ment un prince de la maison de Rohan et un grand
» aumônier de France a-t-il pu croire que la reine
» signait *Marie-Antoinette de France?* Personne n'i-
» gnore que les reines ne signent que leur nom. Mais,
» Monsieur, continua le roi, en lui présentant une
» copie de la lettre écrite à Bœhmer, avez-vous écrit
» une lettre pareille à celle-ci? » Le cardinal, après
l'avoir parcourue des yeux : « Je ne me rappelle pas
» l'avoir écrite. — Et si l'on vous montrait l'original
» signé de vous ? — Si la lettre est signée de moi,
» elle est vraie. » Le cardinal pâlissait, il était extrê-
mement troublé : « Remettez-vous, monsieur le car-
» dinal, reprit le roi avec bonté, reprenez vos sens ;
» et si ma présence et celle de la reine vous troublent,
» passez dans la cabinet suivant, vous y serez seul :
» vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre ;
» écrivez-y ce que vous avez à me dire. » Le cardi-
nal obéit, et, au bout d'un quart-d'heure, vint re-
mettre au roi un écrit aussi peu clair que ses réponses
verbales (1). Louis XVI exaspéré ordonna au prélat
de sortir. M. de Vergennes, le garde des sceaux et le
maréchal de Castries furent d'avis d'étouffer, à tout
prix, cette dangereuse affaire, dont les malveillants
commentaires de la publicité rendraient le scandale
inévitable. Mais la colère si légitime de Marie-Antoi-

(1) *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 13-15, et 282-283.

nette, ses supplications, le ressentiment de l'abbé de Vermond et la haine implacable du baron de Breteuil contre le prince de Rohan, ne permirent point au conseil d'adopter le parti que réclamait la prudence.

Au sortir de l'appartement du roi, le cardinal s'efforça de cacher son trouble et de composer son visage. Il se promenait dans la galerie de Versailles, que remplissaient les personnages de la cour, afin d'accompagner le roi à la chapelle, lorsque le baron de Breteuil parut seul et dit d'une voix haute : « Arrêtez M. le cardinal de Rohan. » Alors un jeune sous-lieutenant des gardes-du-corps s'avança au milieu de la foule étonnée et arrêta le grand aumônier. Cette exécution ne put néanmoins se faire si promptement, que le cardinal ne trouvât le moyen, malgré son extrême embarras, d'écrire quelques mots en allemand sur une carte qu'il fit passer, par un de ses heiduques, à l'abbé Georgel, son grand vicaire et son confident intime, pour lui ordonner de brûler toute la correspondance de madame de La Motte. Cet ordre fut accompli sans délai, et « bientôt, dit l'abbé Georgel lui-même, le petit portefeuille rouge fut à l'abri des recherches (1). » Peu de temps après, arriva un capitaine, le duc de Villeroy ; des gardes furent placés à la porte de Son Éminence et deux officiers près de sa personne. Le baron de Breteuil et le capitaine

(1) *Mémoires secrets*, t. XXIX, p. 199, année 1785. — Voir la note 8 à la fin du volume.

mirent ensuite le scellé sur ses papiers. Pendant cette opération le roi écrivit de sa main à madame de Marsan et au prince de Soubise, parents du cardinal, un billet, pour les prévenir de l'acte de rigueur qu'il était forcé d'exercer, en les assurant cependant qu'il ne s'agissait d'aucun crime contre l'État ou sa personne (1). Le cardinal partit ensuite pour Paris, escorté du comte d'Agoult, qui le conduisit à la Bastille.

Dès l'arrestation du prince Louis, madame de La Motte effrayée fit partir la fille Oliva pour la Hollande, où la police ne tarda pas à la retrouver. Elle brûla ensuite ses papiers et fut aidée dans cette opération par M. Beugnot. « C'est là, rapporte ce dernier, qu'en portant mes regards sur une des mille lettres du Cardinal de Rohan, j'ai vu avec pitié quel ravage avait fait chez ce malheureux homme le délire de l'amour exalté par celui de l'ambition. Ces lettres, de nos jours un homme qui se respecte le moins du monde pourrait commencer de les lire, mais ne les achèverait pas. » Quelques heures après la destruction de ces papiers, la comtesse était arrêtée par la justice, jetée dans une voiture entourée d'exempts, et conduite aussi à la Bastille; et, le 18 août, son mari gagnait précipitamment l'Angleterre.

Au premier bruit de la détention du grand aumônier, la clameur fut universelle; le public se per-

(1) *Mémoires secrets*, t. XXIX.

suada que le cardinal de Rohan avait adressé à l'empereur les moyens d'envahir subitement la Lorraine ; mais il fut bientot détrompé. Interrogé par le lieutenant général de police qui, sur l'ordre du baron de Breteuil, avait apposé aussi le scellé sur les papiers de son palais, le prélat refusa de répondre, disant qu'il ne le regardait pas comme partie compétente pour de semblables fonctions. Le comte de Vergennes, le maréchal de Castries et le baron de Breteuil se transportèrent alors à la Bastille, et signifièrent, de la part du roi, au prisonnier, que, sous un délai de quatre jours, il eût a opter d'être jugé, soit par le parlement, soit par une commission, ou de recourir à la clémence du monarque. Le cardinal, d'après l'avis de l'abbé Georgel, réclama le parlement pour juge, et, le 5 septembre 1785, des lettres patentes du roi traduisirent devant la grand'chambre de cette cour souveraine, le cardinal de Rohan, la comtesse de La Motte-Valois, et leurs complices, pour attentat à la majesté royale (1). Moment funeste! où Louis XVI consentit à répandre sur cette scandaleuse intrigue l'éclat d'un débat judiciaire (2).

Quelques jours après, le clergé réuni sous la présidence de l'abbé de Dillon, archevêque de Narbonne, revendiqua le droit de l'accusé, d'être jugé par ses pairs et par son ordre. Rohan qui avait d'abord réclamé lui-même la juridiction du parlement, protesta

(1) Voir la note 9 à la fin du volume.
(2) Voir la note 10 à la fin du volume.

et demanda d'être renvoyé devant l'autorité ecclésiastique. Pendant l'instruction du procès, le pape pie VI, en consistoire, suspendit ce prince des prérogatives du cardinalat pour avoir reconnu un tribunal étranger et séculier. Mais lorsqu'il eut été informé qu'il avait fait les protestations d'usage, il le réintégra dans tous les droits et honneurs de la pourpre romaine. Louis XVI n'accueillit point la demande du clergé, et la procédure suivit son cours devant le Parlement, plus irrité de son affront de 1771 que reconnaissant de la réparation. Malgré les ménagements que l'on dut avoir pour le rang du cardinal, c'était un spectacle bien déplorable de voir un prince de l'Église impliqué dans l'affaire la plus honteuse avec un charlatan, des escrocs et une courtisane, et réduit à se donner pour leur dupe imbécile.

Ce *procès du collier,* où l'honneur de la reine était évidemment engagé, se prolongea neuf mois entiers. Le prince de Rohan parut de bonne foi aux juges-interrogateurs qui ordonnèrent des recherches non interrompues pour découvrir la vérité. Attaquée avec toute l'habileté de l'instruction criminelle et du palais, la comtesse de La Motte présenta comme véritable l'entrevue nocturne dans le parc de Versailles, l'apparition de la reine en personne. Pour servir tout à la fois sa haine et sa vengeance, elle déclara que le comte de Cagliostro était l'auteur de l'escroquerie du collier, et le désigna comme seul complice du cardinal. Sur cette déclaration, appuyée de mille faussetés

malheureusement trop vraisemblables, quoique très-absurdes, Cagliostro fut arrêté par ordre du procureur général. On trouva chez lui des creusets, des fourneaux et beaucoup de ces objets qui révèlent un alchimiste. Mais cet étrange personnage soutint qu'il était chimiste seulement, et, qu'en qualité de médecin, de pareilles occupations ne devaient point paraître étonnantes.

La comtesse de La Motte persistait dans son adroit système de diffamation, lorsque la vérité se fit jour à travers les plus épais nuages.

Dans ses moments de besoin et de détresse, elle avait su inspirer de la commisération à un jeune religieux, le Père Loth, procureur des *Minimes* de la place Royale. Elle en avait souvent reçu des secours, et, touchée de ses bontés, l'avait, par suite, initié aux secrets de sa fortune, qu'elle attribuait à la reine et au cardinal de Rohan, puis bientôt admis dans la plus intime familiarité. Mais, pressé par sa conscience et méprisant son intérêt personnel, ce religieux vint trouver le procureur général et lui fit des révélations d'une extrême importance. « Monseigneur, lui dit-il, je vais vous parler avec tout l'abandon et toute la sincérité d'une âme qui connaît ses fautes. J'ai demandé pardon à Dieu et à mon supérieur d'une irrégularité de conduite que ma jeunesse elle-même ne saurait excuser. Mais si ma conduite n'a pas été ce qu'elle devait être selon mon état, mon cœur est demeuré fidèle à mes autres devoirs, et je préfère me

nuire à moi-même aujourd'hui que de taire plus longtemps ce qui doit justifier la reine devant tout son peuple.

« Les circonstances que vous allez connaître, Monseigneur, m'ont lié avec madame la comtesse de La Motte. Cette dame trompe la justice comme elle a trompé monsieur le cardinal. Madame de La Motte a préparé, exécuté elle-même toute la scène du bosquet : et je déclare avoir vu, de mes propres yeux, dans son hôtel, la jeune personne chargée du rôle important que le public ne saurait pénétrer ni comprendre. »

A la demande du procureur général, qui le pria de lui expliquer comment il avait été à même de fréquenter la maison de madame de La Motte, le religieux reprit :

« Ayant désiré très-vivement de prêcher à la cour, afin d'avoir le titre de *prédicateur du roi*, je soumis un de mes sermons à M. le cardinal, grand-aumônier de France. Les secrétaires du prince trouvèrent cette composition trop faible; mais un de ces messieurs me conseilla de m'adresser à la comtesse de La Motte, comme ayant un absolu pouvoir sur l'esprit de monsieur le cardinal. Cette dame m'accueillit, m'accorda sa protection, me fit avoir un bon discours, composé par un homme de lettres; fit accepter cet ouvrage à la grande aumônerie, et m'obtint facilement l'honneur de prêcher devant le roi. »

« L'hôtel de La Motte, situé place Royale, est dans

notre voisinage : la comtesse décida que j'y viendrais fréquemment; et j'étais, puisqu'il faut l'avouer, un de ses convives les plus assidus. Un jour, à dîner, une jeune personne, extrêmement remarquable, fixa l'attention des invités, peu nombreux. On admira les grâces particulières de cette inconnue, et je me ressouviens que sa grande ressemblance avec la reine causa surtout notre étonnement.

« Après le repas, on s'occupa de sa seconde toilette, et je n'ai pas oublié qu'elle apparut au salon *avec la même coiffure de la reine,* et un négligé plein d'élégance qui augmentèrent encore l'illusion. J'ai su depuis que l'on était parti aussitôt pour Versailles, et que cette belle personne avait été choisie au Palais-Royal, où le carrosse allait la prendre et la ramener vers le soir (1). »

Sur l'ordre du procureur général, le religieux comparut dévant madame de La Motte; il y soutint son récit avec l'assurance du discours et tout le courage de la probité.

La principale actrice du parc, la fille Oliva, confrontée au Père Loth et à la comtesse, s'avoua coupable du rôle indécent et hardi que lui avaient imposé les époux La Motte. Elle ajouta, avec larmes, qu'en se prêtant à cette scène nocturne, elle avait cru obéir à la reine; mais que les contradictions fré-

(1) Lafont d'Aussonne, chap. XVII, p. 73-76. — L'abbé Georgel, *Mémoires*, t. II.

quentes de la dame La Motte lui avaient bientôt ouvert les yeux.

Cette confrontation, dans laquelle on avait pu voir son extrême embarras, n'empêcha point la comtesse de soutenir encore obstinément que le cardinal avait remis, en sa présence, les diamants du collier à un valet de pied de la reine. Mais une lettre du lord-maire de Londres informa le baron de Breteuil que la police anglaise avait découvert dans Londres même le comte de La Motte vendant les diamants aux joailliers de la cité. » Milord donnait les noms des acquéreurs et jusqu'au détail des sommes comptées par chacun d'eux (1). » Pour combler le malheur de cette intrigante, un certain Rétaux de Villette, l'auteur des fausses lettres de la reine, se laissa prendre à Genève. Cet homme fut conduit à la Bastille et confronté aussi à la perfide La Motte, qui resta frappée comme d'un coup de foudre à cet aspect imprévu. Elle comprit qu'elle était perdue malgré son effronterie naturelle.

Cependant les ennemis de Marie-Antoinette s'efforçaient de tirer parti des moindres apparences et de présenter sous le plus faux jour son innocence dans cette funeste intrigue. Ses partisans, de leur côté, conduisirent l'affaire avec une maladresse qui donna encore lieu à des soupçons outrageants. Ils mirent tout en œuvre pour perdre le cardinal, mais leur

(1) Lafont d'Aussonne, chap. XIX, p. 81.

acharnement tourna l'opinion en sens inverse, rendit intéressant et populaire ce prélat couvert de dettes malgré son immense fortune, et que les scandales de sa vie avaient depuis longtemps condamné au mépris. On croyait que la cour cherchait à rejeter hors du débat la comtesse de La Motte, et cependant le baron de Breteuil eut le tort impardonnable de se mêler dans les démarches pour lui trouver un défenseur (1). Les Rohan, il faut l'avouer aussi, ne montrèrent pas plus de retenue que ce ministre. Ils entraînèrent avec eux les Condé, devenus leurs alliés par le mariage du prince de Condé avec une princesse de leur famille, portèrent partout leurs plaintes, ne craignirent pas de répandre de l'argent et de recourir aux moyens les plus honteux (2). Quelques conseillers du parlement, tels que les Morangis, les d'Outremont, les Fréteau, les Robert Saint-Vincent, les Hérault de Séchelles, dévoués à leurs intérêts avec toute l'ardeur de l'esprit de parti, les instruisirent de certaines particularités dont la connaissance leur fut de la plus grande utilité. On vit même ces illustres parents de l'accusé, les princes et les princesses des maisons de Condé et de Rohan, prendre des habits de deuil, et former la haie sur le passage de *Messieurs de la Grand'Chambre*, pour les saluer lorsqu'ils se rendaient au Palais, les jours de séances, et « des

(1) Mémoires du comte Beugnot, *Revue française*, p. 259.
(2) Voir la note 11 à la fin du volume.

princes du sang se déclarer en sollicitation ostensible contre la reine de France (1). »

L'arrêt fut enfin rendu le 31 mai 1786, après une séance de dix-heures. Malgré les conclusions sévères (2) du procureur général, Joly de Fleury, le parlement, à la majorité de cinq voix, déchargea Louis-René-Édouard de Rohan des accusations contre lui intentées, mais condamna Jeanne de Saint-Rémy de Valois de La Motte et son mari contumace à être fouettés et marqués par le bourreau, puis à être envoyés, pour le reste de leurs jours, la femme à la Salpétrière, le mari aux galères. Le faussaire Rétaux de Villette fut banni à perpétuité, la fille Oliva mise hors de cause, et le fameux thaumaturge Cagliostro, acquitté comme le cardinal. Par ce jugement, la magistrature préludait à la résistance qu'elle devait bientôt opposer à l'autorité royale. Tous les parlementaires, ennemis de la cour, entre autres d'Esprémesnil, avaient abusé de leur influence pour soustraire

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. II, p. 286. — Voir la note 12 à la fin du volume.

(2) Ces conclusions portent, contre le cardinal : « Qu'il sera tenu de déclarer à la chambre, en présence du procureur général, que témérairement il s'est mêlé de la négociation du collier, sous le nom de la reine; que, plus témérairement, il a cru à un rendez-vous nocturne à lui donné par la reine : qu'il demande pardon au roi et à la reine en présence de la justice;

Tenu de donner, sous un temps déterminé, la démission de sa charge de grand-aumônier ;

Tenu de s'abstenir d'approcher, à une certaine distance, des maisons et des lieux où serait la cour;

Tenu de garder prison jusqu'à l'exécution pleine et entière de l'arrêt. » (*Mémoires de la république des lettres*, vol. XXXII.)

le prince de Rohan aux admonitions juridiques que méritaient au moins le scandale de sa conduite, ses sentiments ambitieux et peut-être même ses espérances coupables (1).

La foule immense qui entourait le palais et inondait les rues avoisinantes, dès cinq heures du matin, accueillit avec une joie délirante et aux cris de *vive le parlement ! vive le cardinal !* cet arrêt injurieux pour le trône. Ajoutons que cet arrêt excita dans toute la France une émotion extraordinaire. Quant à la reine, elle en parut profondément affligée. « Venez, dit-elle « avec larmes à madame Campan, venez plaindre « votre reine outragée et victime des cabales de l'in- « justice... L'intrigant qui a voulu me perdre, ou se « procurer de l'argent en abusant de mon nom et « prenant ma signature, vient d'être pleinement ac- « quitté (2). » Louis XVI partagea sincèrement la douleur de son épouse, et vit avec la même indignation l'honneur et la majesté du trône compromis dans le triomphe du cardinal.

Cette malheureuse affaire du collier, que des historiens appellent la première journée de la révolution, se termina comme elle aurait dû commencer, par la disgrâce de Rohan. Douze heures après sa sortie de la Bastille, il reçut du roi l'ordre de lui remettre sa démis-

(1) « C'était par les femmes, et à raison des sommes considérables qu'elles avaient reçues, que les plus vieilles et les plus respectables avaient été séduites. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. II, p. 291.)

(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. II, p. 288.

sion de la grande aumônerie, sa décoration du Saint-Esprit et une lettre de cachet qui l'exilait dans son abbaye de la Chaise-Dieu, au fond de l'Auvergne. Ses partisans et la haute noblesse ne craignirent pas de dire « qu'il pouvait mettre pour légende à ses armes les paroles de François I[er] : *Tout est perdu fors l'honneur* (1).

Nul doute que dans cette longue et tortueuse intrigue, inventée pour humilier le trône et la princesse qui s'y trouvait assise, Marie-Antoinette ne fût innocente ; la vérité, qui l'a vengée, est aujourd'hui connue de tout le monde. La postérité, nous l'espérons, flétrira un jour ceux des historiens qui ont osé porter contre la vertüeuse épouse des accusations pleines d'absurdités et d'immondes calomnies. Mais Louis XVI et quelques-uns de ses ministres manquèrent à toutes les règles de la prudence en laissant dérouler, pendant neuf mois entiers, les détails de ce procès auquel était mêlé le nom de la reine. Cette affaire, sur laquelle des dépositions et des aveux avaient répandu la lumière et l'évidence, quoiqu'en puissent dire encore aujourd'hui les révolutionnaires, révéla cepen-

(1) « La haute noblesse jette feu et flammes contre le despotisme exercé envers le cardinal de Rohan. On sait que madame de Marsan s'est jetée aux genoux de la reine, pour qu'il ne fût pas dans le lieu où il est exilé, ...Sa Majesté a répondu : « Qu'il fallait que le cardinal se soumît aux ordres du roi. »

« On ajoute que Madame de Marsan, très-mécontente, dit à la reine : « Que ce refus lui faisait connaître combien sa personne était désagréable à Sa Majesté, et qu'en conséquence c'était la dernière fois qu'elle avait l'honneur de se présenter devant elle. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, t. XXXII, 9 juin 1786.)

dant les fâcheuses dispositions de l'opinion publique. Jusque-là égarée par des haines et des factions de cour, cette opinion se montra plus cruelle et plus injuste que jamais envers la fille des Césars, d'ailleurs si bonne et si bienveillante, mais folle d'élégants plaisirs et de fêtes, qui prétendait vivre à Versailles comme ses pères vivaient à Vienne et rester allemande. A partir de ces scènes de tristesse et d'amertume, une haine invisible et persévérante désola l'existence de Marie-Antoinette. D'infâmes libelles, œuvre d'une implacable inimitié, née, dit-on, aux pieds mêmes du trône, inondèrent les villes et les campagnes, se multiplièrent dans la demeure royale et bravèrent toutes les recherches (1). Dès cette époque sinistre disparurent les jours fortunés de la reine; adieu pour jamais aux paisibles et modestes voyages de Trianon, aux fêtes où elle ne voulait voir que des sourires autour d'elle, « où brillaient à la fois la magnificence, l'esprit et le bon goût de la cour de France; adieu surtout à cette considération, à ce respect dont les formes accompagnent le trône, mais dont la réalité seule est la base solide (2). »

Le comte de La Motte, ainsi que nous l'avons vu, avait pris la fuite en Angleterre pour se dérober au

(1) « Les pamphlets injurieux à Marie-Antoinette se multiplièrent. La noblesse de province, les gros fermiers, les riches bourgeois les reçurent par la poste, gratuitement et affranchis; et l'hôtel des Monnaies de Strasbourg mit en émission des louis d'or abominables. » (Lafont d'Aussonne, chap. XIX, p. 83).

(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. II, p. 291.

châtiment qui l'attendait. De cet asile inviolable, il osa menacer la cour d'un mémoire violent, si on ne lui rendait pas son épouse. La cour, soit qu'elle craignît la publicité de cette pièce, soit qu'elle trouvât trop sévère la punition infligée à cette femme, hésitait à la livrer au bourreau ; elle agita même la question de commuer sa peine, que les magistrats regrettaient de n'avoir pu étendre. Mais le comte de Vergennes et le maréchal de Castries firent comprendre le danger auquel on s'exposerait en fournissant un nouvel aliment à l'irritation de l'opinion publique. Le parlement reçut donc, au bout de quelques jours de délai, la permission de faire exécuter son arrêt à l'égard de la comtesse de La Motte. Ce fut en poussant des imprécations, au milieu d'inexprimables accès de rage et des plus violentes convulsions, que la condamnée subit son affreux supplice. On la transporta furieuse, ensanglantée, demi-nue, de la conciergerie à la Salpétrière.

Une femme ignorante et fanatique, la supérieure de cet hôpital, se prit d'un attachement et d'une compassion sans bornes pour cette méprisable intrigante. Elle osa représenter sa prisonnière comme une déplorable victime des volontés de la reine,et lui permit de recevoir des visites dans ce lieu destiné aux expiations. Deux ans après, la condamnée parvint à s'évader et passa en Angleterre où le méprisable Calonne lui fit écrire ses *Mémoires*, qui ne sont qu'un long outrage à l'épouse de Louis XVI. On prétend que le gouverne-

ment facilita sa fuite (1). « Cette nouvelle faute confirma les Parisiens dans l'idée que cette vile créature, qui n'avait pu pénétrer jusqu'au cabinet des femmes de la reine, avait réellement intéressé cette infortunée princesse (2). »

(1) Ce n'est pas l'opinion de M. Lafont d'Aussonne. Voici ce qu'il dit à la page 88 des mémoires que nous avons déjà cités : « Une longue échelle, introduite à la Salpétrière, et appliquée, la nuit, contre les murs de la prison, facilita l'évasion de la comtesse, et le public sut, à n'en pouvoir douter, que cette violation coupable avait eu pour exécuteurs les gens mêmes du cardinal et de la maison de Soubise. »

(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. II, p. 287.

CHAPITRE VIII

LA COUR DE FRANCE. — MARIE-ANTOINETTE ET SES CALOMNIATEURS

Complications dans lesquelles la reine se trouve engagée.—Reproches mal fondés de ses accusateurs sur son luxe. — Éloignement de Marie-Antoinette pour la représentation. — Ses courses en traîneau. — Elle désire voir le lever de l'aurore. — Promenades sur la terrasse du château de Versailles. — Plaisir que prend la reine aux bals de l'Opéra. — Inquiétudes de Louis XVI. — Vie de Marie-Antoinette à Trianon. — Ses lettres à son intendant, M. Bonnefoy du Plan. — Protection accordée par la reine aux lettres et aux arts. — Son goût pour les plaisirs du théâtre. — Ses amitiés trop souvent exclusives. — La princesse de Lamballe. — Madame Jules de Polignac. — Mademoiselle Diane de Polignac. — Établissement de la comtesse Jules à la cour.— Société intime des Polignac. — Leur faveur à la cour. — Mariage du comte de Grammont avec la fille de la comtesse Jules. — Madame de Polignac, gouvernante des Enfants de France. — Inconvénients de la vie privée compris par la reine. — Éloignement de Marie-Antoinette pour la société intime de madame de Polignac. — Mécontentement des courtisans. — Leurs calomnies. — Attaques contre madame de Polignac et contre la reine. — Noëls abominables. — Accusations contre Marie-Antoinette dénuées de fondement. — L'affection de la reine pour le comte d'Artois calomniée, — Édouard Dillon. — Le comte de Tilly. — Le duc de Lauzun et la plume de héron. — Présomptueuse déclaration du baron de Besenval. — Le comte de Fersen. — Examen du caractère et de la conduite de Louis XVI. — Sa passion pour la chasse et pour les occupations d'artisan. — Le serrurier François Gamain, — Croisade contre la reine par madame Adélaïde, et dans laquelle entrent les autres tantes de Louis XVI. — Le comte de Provence le plus dangereux des ennemis de Marie-Antoinette. — Espérances de ce prince détruites par la naissance de Madame, et surtout par celle du Dauphin. — Ses calomnies. — Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, autre ennemi de la reine.

Au moment où la calomnie attaque avec tant de violence la reine dans laquelle la révolution naissante

redoutait un obstacle, il ne sera pas inutile de tourner les regards sur l'ancienne cour de France, théâtre de nombreuses intrigues, et d'en faire mieux connaître les principaux personnages. A l'époque qui nous occupe, Marie-Antoinette *devenue reine de France* a donné des héritiers à la couronne (1). Depuis ce jour, elle exerce une grande influence sur l'esprit de son époux et fixe enfin son cœur. Elle a triomphé des préventions que les précepteurs du dauphin lui avaient suggérées contre une archiduchesse; elle a su adoucir la rudesse de ses manières et ses brusques accès d'humeur par les tendres affections de la famille. Mais fille de l'Autriche, donnée à la France par Choiseul, comme gage de réconciliation entre les deux maisons de Hasbourg et de Bourbon, longtemps rivales, elle n'a pu acquérir la popularité qui lui est si

(1) Un léger défaut dans l'organisation physique de Louis XVI avait laissé peu d'espérance, pendant les premières années de son mariage, de lui voir un héritier au trône. Les médecins n'y remédièrent qu'au bout de huit ans. « Vers les derniers mois de l'année 1777, dit madame Campan, la reine, un matin, s'avança vers moi et me présenta sa main à baiser en me disant : *Je veux recevoir vos compliments, je suis reine de France.* A partir de ce moment heureux, si longtemps attendu, l'attachement du roi pour la reine prit tout le caractère de l'amour. (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VIII, p. 185-186.)

« Louis XVI était né bien constitué. Son organisation physique était si parfaite, que peu d'hommes ont eu, sous son règne, la force robuste qu'il se plaisait à laisser voir.

« Une légère imperfection contrariait néanmoins l'état de ce prince venu au mariage. Sa pudeur excessive l'empêcha longtemps de confier une pareille circonstance à ses médecins. Il fallut que son confesseur le lui ordonnât. Il parla ingénument. Alors une rapide et sûre opération consola la nature, et le jeune successeur de Henri IV vit, à son tour, naître ses successeurs. » (M. Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, chap. IV, p. 15.)

nécessaire. Par ce que nous avons déjà dit de la société intime de Marie-Antoinette d'Autriche, on a compris qu'elle rencontra beaucoup d'ennemis à la cour. Ces derniers, il est pénible de l'avouer, ne furent pas les moins ardents; ils lui portèrent les coups les plus terribles. On dénatura les nobles actions et les bons sentiments de Marie-Antoinette, pour l'avilir dans l'esprit du peuple, pour y faire descendre la méfiance, la haine, et lui ravir la considération qui renversait les desseins des conspirateurs. Dès ce moment, elle fut chaque jour injuriée, chaque jour déchirée par les traits de la plus abominable calomnie, et dut subir toutes les tortures morales. Les contes les plus odieux, les discours les plus libres et les vœux les plus terribles, accompagnés de chansons et de vers, furent jetés dans le public (1). Jamais le dé-

(1) Une feuille encyclopédique de l'époque contient l'article suivant : « 21 février 1776. — Les exécrables complots sur la reine, quoique détestés par tous les bons Français, se recherchent cependant par les amateurs d'anecdotes et se répandent peu à peu; on les lit en maudissant l'auteur sacrilége de tant de calomnies. Ils sont au nombre de vingt-quatre, sur l'air *Lerela, lere, lenlaire*. On y suppose que le marquis de Louvois, héritier de son père, pour la méchanceté, mais non de son talent pour la bonne et piquante épigramme, est auteur de la chanson sur la cour, qui a paru précédemment. Celui dont il est question, se pique de le surpasser et de prendre un vol plus téméraire; il agite ensuite tres-indiscrètement la question sur la virilité du jeune monarque, sur son aptitude à donner des héritiers au trône, et après avoir détaillé les diverses causes de l'impuissance imaginées par les courtisans, il la décide négativement, mais non sans ressource; il plaisante sur le goût puce introduit à la cour; il travestit criminellement l'amitié de la reine pour madame la princesse de Lamballe, et par une supposition plus coupable encore, accrédite d'autres bruits plus affreux; il va jusqu'à rapporter une lettre prétendue de l'auguste mère de cette princesse, qui lui donnerait à cet égard les conseils dictés par une politique vraiment infernale.

« Quelques jours avant la naissance de Madame, on jeta dans l'Œil-de-Bœuf

chaînement des pamphlétaires ne fut aussi grand. « Ce qu'ils voulaient flétrir en elle, ce n'était pas seulement la royauté dont elle se montrait l'expression la plus digne et la plus énergique (1). » Le but de l'odieuse cabale qui s'était formée contre elle, était, sans aucun doute, de la faire renvoyer en Allemagne.

Ces complications dans lesquelles Marie-Antoinette se trouva engagée, doivent nous initier aux motifs de sa prompte impopularité. Tant de forces alliées contre elle, entraînèrent sur tous les points l'opinion publique égarée. Ses brillantes qualités du cœur et de l'esprit devinrent pour ses ennemis des causes de jalousie et de haine, et comme un don funeste à la royauté. A partir de l'affaire du collier, la reine fut publiquement calomniée, d'ignobles pamphlets racontèrent les dépenses de sa maison, son luxe, ses prodigalités, le pillage qu'elle faisait des finances de l'État, et l'attaquèrent principalement dans ses mœurs. Toutes ces imputations étaient l'œuvre infâme du mensonge.

Suivant le prince de Ligne, « les reproches sur son luxe étaient mal fondés ; il n'y a jamais eu de femme de chambre, de maîtresse de roi ou de ministre qui

un volume entier de chansons manuscrites sur elle et sur toutes les femmes remarquables par leur rang ou leurs places... Le roi voulait que l'auteur de ces infâmies fût recherché, découvert et châtié. Quinze jours après, on savait publiquement que les couplets étaient de M. Champcenetz de Riquebourg, qui ne fut pas même inquiété. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VIII, p. 199.)

(1) Le comte Horace de Viel-Castel, *Marie-Antoinette et la révolution française*, p. 92-93; Paris, J. Techener, libraire, 1859.

n'en eût davantage. » Les accusateurs de la reine auraient pu se convaincre qu'en aucun temps elle ne s'était rendue coupable de prodigalités et de dissipations. En effet, née avec un grand fonds de discernement et de prudence, elle se fit remarquer, dès son arrivée en France, par la modération de ses désirs et le peu d'exigence de ses fantaisies. Pendant qu'elle fut dauphine, la cour vanta sa douceur, sa modestie et sa bonté. Sa figure charmante se passait aisément d'atours; un nœud dè ruban dans sa chevelure, un simple collier de perles, deux bracelets semés de papillons ou de fleurs, suffisaient pour rehausser l'éclat de sa beauté. Avant la mort de Louis XV, la maison de Marie-Antoinette était tenue et administrée par sa dame d'honneur, la duchesse de Noailles, sur le même pied de représentation et de dépense que l'avait été celle de la dauphine de Saxe. A l'avènement d Louis XVI, la maison de la jeune reine fut en tout semblable à celle de la feue reine, Marie-Leczinska. La même somme fut affectée aux vêtements et aux atours, au service et aux affaires. La cassette particulière, malgré l'énorme changement survenu dans les valeurs, demeura fixée à quatre cent mille livres par année, comme elle l'avait été au règne de Louis XV et de son successeur. Ce ne fut qu'à la naissance du premier dauphin (1781) que le roi augmenta de deux cent mille francs la cassette de son épouse.

La reine ayant reconnu, par l'expérience, l'inutilité

de quelques dépenses dans son intérieur, amena insensiblement une administration plus régulière, et les gens intéressés au désordre osèrent la taxer de minutie et de dureté. Équitable et généreuse, elle n'oublia point que la plupart des personnes de sa maison avaient chèrement acheté leurs emplois et leurs offices ; elle les indemnisa par d'honorables gratifications.

Malgré la faiblesse de ses ressources, Marie-Antoinette, la première année de son règne, fonda un hospice à Versailles pour un certain nombre de femmes âgées, de toute province et de toute condition. A ses premières relevailles, en 1778, elle fonda un asile semblable pour les pauvres femmes en couche, soit de Versailles, soit des lieux voisins (1). Ses ennemis n'ont jamais parlé de ces hospices vénérables ; comme elle était aimée du peuple, ils s'efforcèrent de lui aliéner les cœurs par les allégations les plus ridicules et les plus fausses. Ils l'accusèrent de dissiper les deniers de l'État en dépenses de luxe et de toilette, d'engloutir des sommes immenses dans les fêtes qu'elle donnait au petit Trianon, et dont elle était toujours la déesse. Répétées par les funestes badauds de la Révolution et grossissant d'échos en échos, ces insultes arrivèrent avec des proportions colossales au tribunal révolutionnaire. C'est ainsi que « l'épigramme de 1780 est devenue la déclamation furi-

(1) Lafont d'Aussonne, chap. VIII, p. 26-30.

bonde de 1793; l'épingle s'est changée en hache (1). »

Ses ennemis furent tout aussi injustes à son égard lorsqu'ils prétendirent qu'elle envoyait en Autriche, à l'empereur Joseph, son frère, les trésors de la France (2). Le prince de Ligne réfute encore cette calomnie. « La reine, dit-il, empêcha, comme française et autrichienne à la fois, la guerre qui, sans elle, se serait allumée au sujet de l'Escaut. Les dix millions qu'elle engagea le roi à prêter à la république de Hollande pour payer les frais et appaiser l'empereur son frère, ont donné occasion à la plus bête de toutes les calomnies, qu'elle lui faisait passer des trésors. Nous n'en avions pas besoin; la maison d'Au-

(1) Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, IIIᵉ partie, p. 375.

(2) « Je ne connais pas de plus singulier et de plus terrible exemple de la transformation que la bêtise et la malignité populaires font subir aux mots même les plus innocents, aux plaisanteries même les plus insignifiantes, que la déposition de Renée Millot, dans ce lamentable procès de la Reine, où je cherche à dessein la trace des médisances et des conversations de Versailles. « Renée Millot, fille domestique, dépose qu'en 1788, se trouvant de service au grand commun, à Versailles, elle avait pris sur elle de demander au ci-devant comte de Coigny, qu'elle voyait un jour de bonne humeur : Est-ce que l'Empereur continuera toujours à faire la guerre aux Turcs? Mais, mon Dieu! cela ruinera la France par le grand nombre de fonds que la Reine fait passer pour cet effet à son frère et qui, en ce moment, doivent au moins se monter à deux cents millions. — Tu ne te trompes pas, lui dit-il, oui, il en coûte déjà plus de deux cents millions, et nous ne sommes pas au bout! » Qui ne voit d'ici la scène du grand commun en 1788? Le comte de Coigny en belle humeur, une petite fille qui se met à lui parler politique et qui sait exactement combien de millions la reine a fait passer en Autriche, ce qui redouble la bonne humeur du comte et ce qui lui fait répondre, avec un ton de persiflage que la pauvre sotte ne comprend pas : « Oui, deux cents millions, et nous ne sommes pas au bout! » — Voilà la scène de 1788; voyez ce qu'elle est devenue en 1793! (Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, IIIᵉ partie, p. 375-376.)

triche était mieux dans ses affaires que la maison de Bourbon. » Dans une circonstance des plus solennelles, l'empereur Joseph repoussa lui-même l'insinuation mensongère qui affligeait sa sœur. A son lit de mort, en pensant à cette reine infortunée, il lui rendit ce témoignage : « Je n'ignore point que les ennemis de ma sœur Antoinette ont osé l'accuser de m'avoir fait passer des sommes considérables. Prêt à paraître devant Dieu, je déclare que cette inculpation est une horrible calomnie. »

On ne reprochait pas seulement à Marie-Antoinette de livrer la France à l'Autriche, mais on transformait aussi en crimes ses étourderies, ses affections, on prétendait qu'elle oublait ses devoirs d'épouse. Son aversion pour l'étiquette de la cour de France (1), son goût imprudent pour les plaisirs de son âge, et ses amitiés exclusives servirent de prétexte à ces accusations odieuses. Excitée par son ancien précepteur, l'abbé de Vermond, à tourner en dérision les préceptes sur l'étiquette, elle chercha toujours à s'affranchir du cérémonial que la cour de Versailles imposait à la reine. Lorqu'elle n'était encore que Dauphine, elle aimait à rompre les liens de l'étiquette (2); après son avènement au trône, elle prêta

(1) « En parlant ici d'étiquette, je ne veux pas designer, dit madame Campan, cet ordre majestueux établi dans toutes les cours, pour les jours de cérémonies. Je parle de cette règle minutieuse qui poursuivait nos rois dans leur intérieur le plus secret, dans leurs heureux jours de souffrances, dans celles de leurs plaisirs, et jusque dans leurs infirmités humaines les les plus rebutantes. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IV, p. 98.)

(2) « Madame la comtesse de Noailles connaissait parfaitement l'étiquette,

une oreille trop docile aux conseils de l'abbé de Vermond qui « s'efforça ouvertement de l'amener à secouer des entraves dont elle respectait encore l'antique origine (1). » Son goût pour la vie simple et sans apparat qu'elle avait jadis trouvée à la cour de Vienne, la porta, dès la première année de son règne, à supprimer quelques-uns des usages établis et révérés dans le château de Versailles, mais qui lui parurent insupportables. Ainsi elle abolit le cérémonial par lequel des femmes en charge, ayant prêté serment, et vêtues en grand habit de cour, pouvaient seules rester dans sa chambre, et la servir conjointement avec la dame d'honneur et la dame d'atours. Il en fut de même du fastueux service de sa table, fait par quatre femmes en grand habit et par la dame d'honneur (2). Souvent la reine, après avoir tenu sa cour avec une dignité majestueuse, s'empressait d'échapper aux ennuis solennels de la royauté et de déposer l'éclat du rang suprême. Rentrée dans ses cabinets, elle passait une ample robe de mousseline des Indes, descendait

mais elle en fatiguait la jeune princesse sans lui en démontrer l'importance. Toutes ces formes étaient gênantes à la vérité, mais elles avaient été calculées sur la nécessité de présenter aux Français tout ce qui peut leur commander le respect, et surtout de garantir une jeune princesse par un entourage imposant, des traits mortels de la calomnie. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap. III, p. 50-51.)

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t.

(2) « Toutes les fautes de Marie-Antoinette sont du genre de celles que je viens de détailler. La volonté de substituer successivement la simplicité des usages de Vienne à ceux de Versailles lui fut plus nuisible qu'elle n'aurait pu l'imaginer. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap, IV, p. 102.)

chez le roi, s'emparait de son bras, courait avec lui surprendre quelqu'une de ses dames dans la gêne du grand habit et lui disait alors : « Eh bien ! je serai donc toujours la première débarrassée du harnais ? » Il lui arrivait quelquefois d'ajouter, en se jetant sur le siége le plus à sa portée : « Dieu merci, je ne suis plus reine, je suis moi ! »

Cet éloignement pour la représentation et ce goût de la simplicité sous le diadème, rendirent plus faciles, dans la suite, les réformes qu'exigea dans la maison de la reine une économie plus sévère. Des personnes sensées applaudissaient à ces changements, à ce mépris de la jeune reine pour les tristes plaisirs de l'orgueil. « Notre jeune et charmante reine, écrivait un contemporain, à force d'être sans façon et sans cérémonie, a expulsé de la cour toutes les ridicules entraves de l'antique étiquette. On voit tous les soirs cette aimable princesse parcourir le château, aller faire des visites, tenant le roi sous le bras, avec un seul valet de pied portant deux bougies (1). » Ses ennemis, au contraire, interprétaient cruellement ces nouveautés, ce dédain de l'étiquette, et c'étaient surtout les douairières titrées qui tenaient à la prérogative, les nobles dames éloignées à cause de l'ennui qu'elles inspiraient à la jeune souveraine, tous ceux enfin dont les charges étaient supprimées (2). Cette

(1) *Correspondance secrète de la cour pendant le règne de Louis XVI*, p. 99.

(2) « Les règles serviles de l'étiquette étaient érigées en espèce de

cour licencieuse, encore remplie des anciens flatteurs de madame Du Barry, murmura et fit entendre des paroles de blâme contre Marie-Antoinette. Après avoir encensé les idoles impures de Louis XV, elle ne pouvait croire qu'il y eût des libertés innocentes et des plaisirs sans honte. Elle prétendit que la reine s'affranchissait des entraves de l'étiquette pour satisfaire des goûts et des caprices coupables. Ainsi les premiers coups portés à la réputation de l'épouse du roi sortirent du sein même de la cour. Des calomnies jalouses et intéressées circulèrent d'abord parmi les grandes familles de Versailles, se répandirent ensuite dans Paris et formèrent l'opinion publique qui n'en pénétra point les causes.

Les plaisirs, les bals et les spectacles occupaient une large part de l'existence de Marie-Antoinette à Versailles. Vive, jeune et belle, cette princesse s'y livrait avec un abandon que la calomnie devait bientôt flétrir. Quel bonheur pour elle dans les froides matinées d'hiver de s'élancer sur un léger traîneau, de pousser à travers la neige un impétueux alezan, de se voir suivie par mille traîneaux aux formes élégantes et variées ! Ces courses qui lui rappelaient les plaisirs de Vienne, fournirent aux spectateurs l'occasion d'admirer la

code; elles portaient un Richelieu, un La Rochefoucauld, un Duras, à trouver, dans l'exercice de leurs fonctions domestiques, l'occasion de rapprochements utiles à leur fortune ; et, pour ménager leur vanité, ils aimaient des usages qui convertissaient en honorables prérogatives le droit de donner un verre d'eau, de passer une chemise et de retirer un bassin. » Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap. IV, p. 99.)

présence d'esprit et le courage de la reine dans le danger (1). Mais elles lui préparèrent encore les outrages de la censure (2). D'autres fois montée sur un superbe coursier, elle entraînait une foule de jeunes dames de la cour à la suite des chasses du roi ou dans des promenades à travers les bois de Boulogne et de Verrières.

Un jour, que la famille royale était à Marly, la reine, après avoir entendu lire une magnifique description du lever de l'aurore, s'écria transportée d'admiration : « Je comprends aujourd'hui et j'excuse l'idolâtrie des Péruviens. Je veux, comme ces bons Indiens, saluer le lever de l'aurore, et admirer un tel spectacle si nouveau pour moi. » Elle courut aussitôt supplier le roi de permettre qu'elle assistât le lendemain au lever de l'aurore. Louis XVI céda complai-

(1) 27 novembre 1774. — « La reine a couru ces jours derniers un grand danger dont le souvenir fait frémir encore. Cette princesse aime beaucoup à se promener en traîneau sur la glace, genre de plaisir usité surtout chez les nations du nord, à raison du climat et même de la nécessité. Sa Majesté, profitant de la circonstance de la situation rigoureuse pour se livrer à cet exercice, auquel elle avait commencé à se former à Vienne, l'écuyer qui la conduisait ayant tombé et les chevaux qui, déjà très-vifs, ne sentaient plus les guides, commençaient à prendre le mors aux dents, lorsque la reine, alerte et légère, a ressaisi les rênes avec beaucoup de dextérité et s'est rendue maîtresse des coursiers, jusqu'à ce qu'elle ait pu avoir du secours. Revenus de leur frayeur, les spectateurs ont admiré la présence d'esprit, le sang-froid et le courage de Sa Majesté. » (*Gazette secrète.*)

(2) « Personne n'imagina que l'on eût rien à blamer dans un amusement aussi innocent. Mais on fut tenté d'étendre les courses et de les conduire jusqu'aux Champs-Élysées ; quelques traîneaux traversèrent même les boulevards : le masque couvrant le visage des femmes, on ne manqua pas de dire que la reine avait couru les rues de Paris en traîneau. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VI, p. 131.)

samment à cet innocent désir, et le soir à son jeu, la reine invita la famille royale, les ministres, les grands seigneurs et toutes les dames de la cour à l'accompagner sur les hauteurs de Marly. On convint de ne pas se coucher et d'attendre dans les salons du château l'heure du départ. Pour distraire la brillante assemblée, il y eut spectacle et concert. Vers minuit, le roi descendit sur la terrasse, trouva l'air humide et froid; peu disposé à partager les plaisirs de cette nuit pastorale, il alla se coucher. Marie-Antoinette resta seule au milieu de ses hôtes illustres, avec mesdames de Lamballe et de Noailles qui ne la quittèrent pas un instant. A trois heures, les gardes du corps saluèrent par des fanfares et par une décharge générale de leurs armes les premières lueurs de l'aurore. La reine partit accompagnée des princes et des princesses de la famille royale, de la cour et de ses femmes qui avaient reçu l'ordre de la suivre. Pendant le court trajet que l'on avait à parcourir, elle était précédée de valets portant des lanternes en verre de couleur et des torches allumées. Marie-Antoinette, à la vue du soleil qui se levait brillant et radieux, s'écria dans les transports de son naïf enthousiasme : *Oh! que c'est beau! oh! que c'est beau!* Elle s'en retourna sans s'arrêter au château, communiqua sa joie à son nombreux cortège, et la journée se passa au milieu de divertissements presque publics dans les jardins de Marly.

Dans cette promenade nocturne, la reine n'avait

commis aucune imprudence, et cependant, huit jours après, parut *le Lever de l'Aurore*, odieux libelle qui osait attaquer les mœurs du roi et celles de la reine. L'auteur y peignait sous les plus noires couleurs cette innocente partie de plaisir (1) et prétendait que Marie-Antoinette, heureuse de la retraite de Louis XVI « avait quitté le cercle à son tour, sur un vain prétexte et s'était enfoncée dans les bosquets du parc, où tous les yeux pour longtemps l'avaient perdue de vue. »

Les chaleurs excessives de l'été de 1778 fatiguèrent beaucoup la reine déjà incommodée par sa première grossesse. Enfermée pendant le jour dans ses appartements, elle ne pouvait s'endormir qu'après avoir respiré les brises du soir sur la terrasse du château de Versailles. Elle trouva dans ces promenades une heureuse distraction à ses souffrances, et les prolongea quelquefois une grande partie de la nuit dans la société de madame Élisabeth, de madame la comtesse d'Artois et des personnes les plus distinguées de la cour. On dit que Monsieur, frère du roi, proposa d'ajouter aux charmes de ces délicieuses soirées une musique d'instruments à vent cachés dans la verdure. Les musiciens de la chapelle eurent donc l'ordre d'exécuter des symphonies au milieu du parterre, et Marie-Antoinette s'empressa de faire jouir tous les habitants de Versailles de cette mystérieuse

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IV, p. 92-93.

harmonie. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée occupé par Monsieur et Madame restaient ouvertes, et la terrasse que fréquentait la reine était éclairée par les nombreuses bougies de ces deux appartements et par des guirlandes de verres aux couleurs variées. Marie-Antoinette accompagnée de ses belles-sœurs, aimait à se promener à travers la foule, et lorsque la fatigue la forçait de s'asseoir, elle choisissait un des bancs de marbre qui bordent la terrasse. Il arriva qu'un jeune commis du ministre de la guerre, vint un soir prendre place à côté des princesses qu'il feignit de ne pas reconnaître et leur adressa la parole : la beauté de la nuit et l'effet agréable du concert, furent le motif de la conversation ; elle s'engagea d'une manière assez piquante sur quelques-unes des personnes de la cour. Au bout de quelques minutes, la reine et les princesses se retirèrent persuadées qu'elles n'avaient pas été reconnues. Le jour suivant, l'imprudent commis tira quelque vanité de cette rencontre, et ses chefs voulurent le punir de sa présomption par la perte de sa place. Marie-Antoinette, instruite du châtiment qu'on réservait à cet employé, demanda sa grâce et l'obtint, mais sa protection ne s'étendit pas plus loin, et la Révolution le trouva encore dans les obscures fonctions qu'il exerçait à l'époque de son aventure. Un autre soir à la suite du concert, un garde du corps de Monsieur, arrivé nouvellement de province et peu familiarisé avec les usages de la cour, reconnut les princesses, s'approcha d'elles, sans respecter leur in-

cognito, et pria la reine de lui accorder ses bons offices près du ministre de la guerre. Blessée de cette audace, Marie-Antoinette se leva aussitôt, et rentra suivie de ses belles-sœurs dans l'appartement de la comtesse de Provence (1).

Ces deux évènements insignifiants, que nous venons de reproduire avec la plus scrupuleuse exactitude, furent la base des critiques, des couplets odieux et des contes infâmes qui circulèrent sur les mystères des bosquets de Versailles. Lorsque la saison des promenades du soir et des concerts fut terminée, de nombreux libelles les représentèrent comme « les *nocturnales* de la terrasse du château. » Ils étaient cependant justifiés par la seule présence des habitants de Versailles. « Rien de plus innocent, dit encore madame Campan, que ces promenades, dont bientôt Paris, la France et même l'Europe, furent occupés de manière la plus offensante pour le caractère de Marie-Antoinette.... J'ignore si quelques femmes inconsidérées osèrent s'éloigner et descendre dans le bas du

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap. VIII. p. 193-195. — L'abbé Soulavie, auteur des *Mémoires historiques et politiques de Louis XVI*, dans lesquels il entasse les calomnies contre Marie-Antoinette, dénature le dernier de ces faits de la manière la plus criminelle. « Un beau garde-du-corps, de qui je tiens l'anecdote, écrit-il, osa concevoir des espérances. Il voit la reine, l'accoste, et d'un ton décidé, il lui dit : *Madame, pardonnez à mon égarement, mais ou . . . . ou mourir*. La reine, sans se déconcerter lui répond : *ni l'un ni l'autre, monsieur*. Elle le fit suivre, et lui procura de l'avancement. » (Voir l'ouvrage cité, t. VI, chap. VII, p. 50.) Ce prêtre défroqué, cet infatigable collectionneur de mensonges répandus dans les rues de la capitale par les ennemis de Marie-Antoinette, peut-il offrir, lorsqu'il s'agit de l'honneur de cette princesse, un témoignage de quelque autorité à l'écrivain qui se respecte?

parc : cela peut être ; mais la reine, Madame et madame la comtesse d'Artois se tenaient par le bras et ne quittaient jamais la terrasse (1). »

Les plaisirs irréfléchis auxquels se livrait la reine, et que ses ennemis censuraient avec tant d'injustice inspirèrent néanmoins des inquiétudes à Louis XVI pour sa noble compagne. Il ne craignit pas de les manifester en présence de quelques uns de ses plus intimes serviteurs au vieux Maurepas, et de l'entretenir du danger qu'il voyait pour la reine dans ces distractions imprudentes. Mais il entrait dans la politique du ministre de maintenir l'épouse du roi dans *la nullité convenable à une reine de France*, et le ministre répondit « qu'il n'y avait pas de mal à lui laisser prendre un caractère de légèreté (2). » Ainsi le vieillard donné

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap. VIII, p. 194. — A ce témoignage véridique, nous pouvons ajouter celui du prince de Ligne qui parle ainsi de ces promenades : « C'est de même qu'on nous a gâté nos charmantes et innocentes nuits de la terrasse de Versailles, qui avaient l'air de bals d'Opéra. Nous écoutions des conversations, nous faisions et essuyions des méprises. Je donnais le bras à la reine, et elle était d'une gaîté charmante. Bien des raisons et des méchancetés firent tomber ce passe-temps, car apparemment qu'il est dit qu'on ne peut jamais s'amuser à la cour. » (Prince de Ligne, *Memoires inédits* publiés par la *Revue nouvelle* du 1er février 1847.)

(2) Madame Campan, *Memoires*, t. I, chap. VIII, p. 200. « Il est donc présumable, lorsque le premier ministre avait osé trouver en présence du roi, quelque avantage à laisser la reine se déconsidérer, que lui et M. de Vergennes se servaient de tous les moyens qui sont au pouvoir des ministres puissants, et profitaient des plus légères fautes de cette malheureuse princesse pour la perdre dans l'opinion publique (*Id.*, p. 200).

L'abbé Soulavie, qu'il est rare de trouver d'accord avec madame Campan, confirme le jugement porté par elle dans cette circonstance sur la conduite si coupable de Maurepas. « On a su, dit cet écrivain, qu'en 1774, 1775 et 1776, M. de Maurepas excitait, entre Lôus XVI et son épouse des rixes particulières qui avaient pour prétexte la conduite trop peu mesu-

pour guide à Louis XVI sacrifiait l'honneur de la reine et l'honneur même de son souverain à l'ambitieux désir de conserver sa place.

Marie-Antoinette se plaisait aux bals et dans ces sortes de réunions « elle était très-sensible à la grâce ; la tournure chez les hommes, la figure chez les femmes, ne lui étaient pas indifférentes (1). » Souvent ces bals étaient masqués, suivant l'usage de cette époque. Ils eurent d'abord lieu à Versailles (2) ; mais plus tard la reine suivit de préférence les bals de l'Opéra : elle s'y rendait accompagnée d'une de ses dames du palais, et elle y trouvait toujours les comtes de Provence et d'Artois. Dès le moment où elle entrait dans la salle, son *incognito* était trahi, mais on feignait de ne pas la reconnaître et souvent on lui préparait quelques unes de ces aventures que

rée de la reine. M. de Maurepas avait le goût de se mêler des affaires de famille entre maris et femmes. Les intermédiaires dont il se servit portèrent à la reine le plus grand préjudice. »

(1) M. de Bacourt, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, p. 31. — Au bal, elle aimait mieux un danseur élégant et bien tourné qu'un danseur gauche et embarrassé. Quoi de plus naturel ? La reine ne songeait pas à cacher son goût et sa préférence à ce sujet parce que c'est le privilége des âmes honnêtes, hommes ou femmes, d'avoir des goûts qui ne deviennent pas des passions, et de ne pas les cacher. » (Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, III° partie, p. 372.)

(2) « Nous eûmes des bals de la Saint-Martin à la salle de la comédie de Versailles, où il n'y avait que la famille royale et la troupe de mademoiselle Montansier. On trouva que c'était trop bonne et trop mauvaise compagnie, quoiqu'il y eût pourtant avec nous tout ce qui composait la maison du roi et des princes. Un masque adressa des vers à la reine. Ce qui n'était pas une histoire en fit une. Voilà encore ce plaisir réformé. » (Prince de Ligne, *Mémoires inédits* publiés par la *Revue nouvelle*, n° du 1er février 1847.)

la présence de nombreux témoins rend toujours innocentes (1). Louis XVI curieux de se voir sous le masque, accompagna une fois la reine; mais il s'amusa peu, ne parla qu'à deux ou trois personnes qui le reconnurent à l'instant, et ne voulut plus y retourner (2).

(1) « La reine, pour n'être pas reconnue, ce qu elle était toujours pour nous, et même pour les Français qui la voyaient le moins, s'adressait aux étrangers pour les intriguer. De là mille histoires et mille amants anglais, russes, suédois, polonais. » (Prince de Ligne, *Mémoires inédits* publiés par la *Revue nouvelle*, nº du 1er février 1847.)

Un écrit du temps rapporte l'anecdote suivante : « On chuchote une aventure arrivée au bal que le comte de Viry a donné ; la voici : après le banquet, la reine s'était retirée avec sa suite et était rentrée, peu de temps après, masquée dans le bal. Sur les trois heures du matin, elle se promenait avec la duchesse de la Vauguyon ; ces deux masques furent accostés par un jeune seigneur étranger qui était démasqué et qui leur parla longtemps, les prenant pour deux femmes de qualité de sa connaissance. La méprise donna lieu à une conversation singulière qui amusa d'autant plus Sa Majesté, que les propos furent légers, agréables sans être indiscrets. Deux hommes masqués survinrent, se mirent de la partie; après avoir beaucoup ri on se sépara. Les deux femmes témoignèrent le désir de se retirer; le baron allemand les conduisit; un carrosse de remise fort simple se présenta : quand il fut question de monter, madame de La Vauguyon se démasqua. Jugez de la surprise de l'étranger et comme elle augmenta quand, en se retournant, il reconnut également la personne qui venait de se démasquer : le respect et une sorte de confusion succédèrent à la familiarité. L'affabilité de la charmante princesse rassura pourtant l'étranger qui, d'ailleurs, avait eu précédemment l'avantage de faire sa cour à Sa Majesté et d'en être connu. Les plaisanteries qu'il avait à se reprocher sont celles que le masque autorise, surtout en France. La reine le quitta en lui recommandant le secret. Il aura gardé le secret, sans doute, mais bien inutilement, puisque deux ou trois spectateurs, qui se trouvaient là par hasard, n'ont pas eu la même discrétion. Au reste, l'étranger, bien fait, aimable, d'une naissance élevée, méritait bien la faveur qu'il a reçue du sort. Quelque jours après, s'étant trouvé sur le passage de la reine, elle lui demanda s'il avait gardé son secret, d'un ton qui peut faire croire qu'elle n'y attachait point la moindre importance. » (*Correspondance de la cour : règne de Louis XVI.*)

(2) « Le roi ne trouva d'aimable dans le bal que les pierrots et les arlequins; ce que la famille royale s'amusait souvent à lui reprocher. » (Madame Campan, *Mémoires*, chap. VII, p. 164-165.)

Un soir Marie-Antoinette se rendait à onze heures au bal de l'Opéra avec madame la duchesse de Luynes : son carrosse s'étant brisé à l'entrée de Paris, le valet de pied fit avancer un fiacre. Elle ne put s'empêcher de rire de cet incident, et oubliant son *incognito* elle dit avec une naïveté charmante, à son entrée dans la salle, aux princesses et aux personnes de sa société : *C'est moi en fiacre, n'est-ce pas bien plaisant ?*

Le lendemain tout Paris était instruit de l'aventure du fiacre, et bientôt elle fut transformée en intrigue mystérieuse et galante. On y faisait jouer le rôle d'amant à un noble personnage, au duc de Coigny, que son expérience de la vie, sa loyale franchise et ses vertus solides rendaient cher au roi et à la reine. Dès lors, il n'y eut plus de bornes à la calomnie déchaînée contre Marie-Antoinette.

Pénétrée de respect pour la mémoire de Louis XIV, la reine aimait son Versailles, dont elle approuvait jusqu'aux imperfections. Mais Versailles était à ses yeux un costume de cérémonie, et son cœur lui demandait sans cesse un hameau, où elle pourrait se dérober au despotisme de la cour, quitter le ton et l'air de reine, et trouver dans le cercle de quelques personnes choisies le commerce aimable dont son âme avait besoin.

Quelle fut donc sa joie lorsqu'un jour de l'année 1774 le roi lui dit : « Vous aimez les fleurs; eh bien! j'ai un bouquet à vous donner, c'est le Pe-

tit-Trianon (1). » Aucun présent ne pouvait être plus agréable à Marie-Antoinette. Les jardins en étaient délicieux; la reine, qui aimait la campagne et les fleurs, s'occupa chaque jour de les embellir. Elle donna l'élan au goût des fleurs. « Les vieilles familles de rosiers et d'œillets refleurirent d'une fraîcheur nouvelle dans les jardins de la reine et se sont transformées sous une diversité innombrable d'aspects et de couleurs, en même temps que les chrysanthèmes des Indes, les pivoines et les amaryllis (2). » Mais bientôt on l'accusa d'avoir surnommé cette maison de plaisance le *petit Vienne*, le *petit Schœnbrunn*, de l'avoir fait construire et meubler avec les deniers de l'État. C'était encore un de ces injustes reproches que lançaient contre elle des esprits envieux et prévenus (3). Les regards en effet ne trouvaient dans ce Trianon, calomnié comme sa maîtresse, que ce qu'ils rencontraient partout ailleurs. Outre le château, espèce de pavillon carré, s'élevant entre des colonnes et des pilastres d'ordre corinthien, d'une beauté qui n'avait rien de remarquable, une chaumière principale, à deux étages, servis par un escalier en plein air, suivant l'habitude de la Suisse; de jolies petites cabanes, semées au hasard sur les bords d'un lac ro-

(1) L'abbé Baudeau, *Chronique secrète de Paris sous Louis XVI*, 1774, dans la *Revue rétrospective*, t. III, p. 66.

(2) F. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 266.

(3) « La reine ne permit aucune augmentation dans le bâtiment et aucun changement dans le mobilier devenu très-mesquin, et qui existait encore en 1789, tel qu'il était sous Louis XV. Tout fut conservé sans exception. (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 110.)

mantique au-dessus duquel s'avançait une vieille tour en ruine; au pied de la tour une laiterie de marbre blanc. Plus loin au nord, dans un gracieux vallon, un moulin dont le bruyant tic-tac réveillait les échos d'alentour; ici des bouquets d'arbustes, quelques ruines attendrissantes, des masses de rochers, un pont rustique, une grotte d'où sortait un ruisseau qui égarait dans la prairie ses ondes murmurantes; là de grands arbres, comme aux déserts du Nouveau Monde, et couronnant les hauteurs du vallon; partout des fleurs aux mille parfums, partout des gazons aussi purs que ceux d'Abel. Tels étaient les ornements de ce Trianon merveilleux, pour l'expiation duquel Fouquier-Tinville envoya une reine à l'échafaud.

Tous les jardins des particuliers, voisins de la capitale, Ermenonville, Morfontaine, le Raincy, la Folie-Boutin, avaient occasionné plus de dépenses que le Petit-Trianon de Marie-Antoinette (1).

A Trianon, la reine pouvait déposer la couronne et donner un libre essor à son éloignement pour l'étiquette inconnue aux mœurs simples et patriarchales

(1) Lafont d'Aussonne. chap. VIII, p. 33-34. « Trianon est certainement un lieu enchanteur, mais bien des jardins de particuliers ont coûté plus cher, ainsi : la Folie-Boutin, la Folie-Saint-James, la Folie-Beaujon, le parc de Brunoy, que sais-je? On n'en a pas moins accusé la reine de dépenser les deniers du royaume en inventions insensées. Tout cela parce qu'elle a fait un hameau suisse! N'est-ce pas une fantaisie exorbitante, en effet pour la reine de France!!! Ah! l'envie est toujours cruelle; le secret de bien des colères est là. » (La baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. Ier, chap. XIII, p. 374.)

de la cour d'Autriche, et goûter le charme de la vie privée au sein de cette agréable retraite. Elle s'y rendait quelquefois seule, suivie d'un valet de pied, mais elle y trouvait son fidèle intendant, Bonnefoy du Plan, et un service prêt à la recevoir. « Là, elle pensait, elle lisait (1), elle écrivait, et pour se distraire elle faisait venir son filleul, l'enfant de Bonnefoy, qu'elle promenait et auquel elle finissait par donner la récréation de son jeu de bagues (2). » Tout occupée du gouvernement de sa délicieuse retraite, la reine se plaisait à l'embellir chaque jour d'arbustes étrangers, de plantes nouvelles, et en faisait elle-même les honneurs aux savants naturalistes de l'époque. « Mon cher Bonnefoy, écrivait-elle à son intendant, je vous recommande M. de Jussieu qui visitera mes jardins. Au milieu de toutes ces plantes il est chez lui. Je me rencontrerai avec plaisir avec lui vers une heure. Je veux montrer la grande serre moi-même. Dites cela au jardinier. C'est bien dommage que Joseph soit malade.

» Marie-Antoinette (3).

» Le 29 . . . »

(1) Voir la note 12 à la fin du volume.

(2) Extrait d'un manuscrit de M. Charles Bonnefoy du Plan, baron de Charmel, employé au service de la reine Marie-Leczinska, depuis intendant de Trianon, et, le 9 avril 1789, secrétaire de Louis XVI. M. Charles de Bonnefoy est décédé à Paris, le 29 mars 1824, à l'âge de 94 ans. Son manuscrit, que son petits-fils M. de Bonnefoy des Aulnais, conseiller à la cour impériale de Paris, a bien voulu nous communiquer, se compose d'environ huit pages. Un écrivain distingué, M. de Lescure, doit le publier *in extenso* dans un ouvrage intitulé : *La vraie Marie-Antoinette.*

(3) Lettre communiquée par M. de Bonnefoy des Aulnais.

L'intelligent serviteur ayant exécuté, à la grande satisfaction de la reine, les ordres qu'il avait reçus, Marie-Antoinette s'empressait de l'en instruire le lendemain par une autre lettre, remplie comme la première d'une gracieuse familiarité :

« Mon cher Bonnefoy, je suis très-satisfaite de ce que vous avez fait hier. Tout était en bon ordre, et la grande allée aura une meilleure tournure. Vous pouvez laisser entrer le naturaliste.

» M.-A. (1).

» Samedi. »

Souvent Marie-Antoinette appelait auprès d'elle un petit nombre d'amies de ses goûts, de personnes d'élite, toutes aimées et estimées du roi, qui préféraient aux agitations et aux exigences de la cour de Versailles, la solitude, les promenades et les plaisirs champêtres de Trianon. Là, tous les invités habitaient les chaumières, meublées à la manière des paysans; ils renonçaient à l'éclat de la parure, et leurs vêtements, simples comme ceux de la reine, étaienten harmonie avec la simplicité du lieu (2); ils oubliaient pendant huit jours toutes les habitudes de Versailles. Dans cette société intime régnait néanmoins un ton naturellement noble, aussi éloigné de la politesse orgueilleuse de l'ancienne cour de

(1) Lettre communiquée par M. de Bonnefoy des Aulnais.

(2) « Une robe de percale blanche, un fichu de gaze, un chapeau de paille étaient les seules parures des princesses. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. Ier, chap. IX, p. 227.)

Louis XIV, que de la familiarité vulgaire de celle de Louis XV. On s'était couché de bonne heure, on se levait aux premiers rayons du soleil. Quel plaisir de respirer le suave parfum des matinées printanières, d'aller manger des œufs frais à la ferme ou du lait pur à la laiterie dont la direction était spécialement confiée à la reine ! On déjeunait sous l'ombrage des grands arbres, sur des tapis de gazon. Les dames festonnaient et brodaient en cercle; quelques-unes se plaisaient à épuiser une quenouille villageoise, d'autres s'exerçaient à la dentelle. Des promenades dans les bosquets suspendaient les travaux. Heureuse du plaisir et du bonheur de ses hôtes, Marie-Antoinette voulait qu'ils la regardassent comme la maîtresse d'un séjour agréable. Quand elle entrait dans le salon, pour lui obéir, les hommes ne quittaient point leur partie de billard, ni les femmes leurs métiers à tapisserie; « mais lorsqu'elle déposait ainsi les grandeurs, elle ne cessait jamais d'imposer les hommages qu'elle fuyait (1). » Après le dîner servi parfois dans le moulin, et plus souvent dans la chaumière de la reine, on dansait quelques pas champêtres, au bruit modeste de la mandoline et du tambourin (2).

La reine aimait les lettres et protégeait tous les talents. Elle aida au retour de Voltaire à Paris (3),

(1) Madame Simon Viennot, *Marie-Antoinette devant le dix-neuvième siècle*, t. Ier, chap. x, p. 186.

(2) Lafont d'Aussonne, chap. VIII, p. 33-35.

(3) « Le marquis de Villette supplia la reine de prendre sous sa protection bienveillante l'*auteur* de la *Henriade, poeme des Bourbons*, et il com-

commença la fortune de l'abbé Delille, accueillit La Harpe avec bonté et combla des marques de sa bienveillance Chamfort, l'auteur de *Mustapha et Zéangir* (1). Dans son amour éclairé pour la musique, elle protégea Grétry et appela de Vienne à Paris le chevalier Gluck, dont elle avait jadis reçu des leçons, et qui, sous le patronage dévoué de sa royale élève, devint une des gloires de notre théâtre lyrique. Ce fut encore sur l'invitation de Marie-Antoinette que les habiles compositeurs Piccini et Sacchini, les délices de l'Italie, vinrent successivement se fixer en France. Encouragés par ses éloges et ses récompenses, ils enrichirent aussi de leurs chefs-d'œuvre la scène française. De cette dernière trinité d'artistes, Gluck avait la puissance et le grandiose de l'harmonie, Piccini se distinguait par la suave mélodie (2). La rivalité de ces deux hommes partagea la capitale et les provinces; leurs partisans firent secte. Mais ce fut au pro-

muniqua à cette princesse une manière d'élégie, où l'Ovide français exprimait aussi, en beaux vers, les amertumes de l'exil et le touchant souhait de revoir, avant sa mort la terre natale. Marie-Antoinette promit son intervention, et Paris eut bientôt la joie de contempler enfin celui qui, depuis soixante ans, occupait l'attention de la renommée et du monde. » (Lafont d'Aussonne, chap. XI, p. 45.)

(1) « On sait qu'après le succès de *Mustapha*, la reine voulut bien faire venir M. de Chamfort dans sa loge, et lui annoncer, la première, que le roi venait de lui accorder une pension de douze cents livres sur les Menus. On sait que Sa Majesté lui dit tout ce qui pouvait augmenter le prix de cette grâce. « Racontez-nous donc, lui demanda un seigneur de la cour, toutes les choses flatteuses que la reine vous a dites. — Je ne pourrai jamais, répondit le poëte, je ne pourrai jamais ni les oublier ni les répéter... » (Grimm, cité dans les *Mémoires de Weber*, t. I, chap. II, p. 191.)

(2) « Piccini était la mélodie et la suavité; Gluck l'harmonie et la puissance. » (Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. 2, chap. XXXV, p. 34.7)

fit de l'art que tournèrent les démêlés assez vifs qu'elle fit naître. A la tête des *Gluckistes* étaient la reine, l'abbé Arnaud, leur *Grand Pontife,* et Suard; à la tête des *Piccinistes,* Marmontel, La Harpe et Ginguené (1). Quant à Sacchini, que ses admirateurs surnommèrent le *Racine* de la musique, il se distingua par la grâce et la douceur du style, par l'harmonie toujours pure, correcte, et d'une clarté remarquable.

L'idée qu'avait eue Marie-Antoinette de se réduire aux dimensions de sa charmante villa, son goût prononcé pour la musique, lui inspirèrent l'amour du théâtre. Le théâtre avait pour elle le plus grand attrait. Dans son désir de relever la littérature dramatique, elle consentit à écouter la première lecture de quelques pièces destinées à la scène française. Ainsi l'acteur Molé lut en sa présence le *Dramomane* ou le *Dramaturge,* comédie de Dorat de Cubières, dans une réunion à laquelle les deux Parny et le chevalier de Bertin avaient été invités. Mais la médiocrité des productions qu'elle avait favorisées, et leur chute devant le public de Paris, qui ne craignit pas d'infirmer les jugements de la cour, l'empêchèrent de protéger les nouveaux ouvrages dramatiques (2). Les plaisirs du théâtre furent cependant la plus chère distraction de la reine. Ce goût, généralement répandu alors, avait passé des hôtels de la capitale et des châteaux de province à la cour de

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires,* t. II, chap. XXXV, p. 347.
(2) Madame Campan, *Mémoires,* t. I, chap. VII, p. 152-153.

Versailles (1). Aussi Marie-Antoinette avait-elle à Trianon un joli petit théâtre (2) où elle jouait souvent des rôles de comédie avec les personnes de sa société intime. Il était convenu, qu'à l'exception du comte d'Artois, aucun jeune homme ne serait admis dans la troupe et qu'on n'aurait pour spectateurs que le roi, Monsieur et les princesses qui ne joueraient pas. Mais afin d'exciter l'émulation des acteurs, on faisait occuper les premières loges par les lectrices, les femmes de la reine, leurs sœurs et leurs filles. Plus tard, le succès fit naître le désir d'obtenir plus de suffrages, et la reine accorda l'entrée aux officiers des gardes du corps, aux écuyers du roi et de ses frères, et même à quelques gens de la cour (3). Ce théâtre de la reine avait ses affiches imprimées sur satin (4).

Louis XVI assistait avec plaisir à toutes les répétitions; on l'attendait souvent pour les commencer. Le chanteur Caillot, retiré depuis longtemps du théâtre, et Dazincourt, tous deux connus par des mœurs estimables, furent choisis pour former et diriger les acteurs, l'un dans le genre de l'opéra-comique,

(1) Grimm, *Correspondance*, t. III.

(2) « Le petit théâtre de Trianon est un bijou; il y a une décoration de diamants dont l'éclat éblouit les yeux. » (Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t, I, chap. XIII, p. 272.)

(3) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IX, p. 228-231.

(4) « L'opéra des petits appartements de Versailles, où chantait et dansait en 1748, la marquise de Pompadour avec les dames de la reine, avait eu aussi ses affiches imprimées en or. » (F. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 171.)

l'autre dans le genre plus difficile de la comédie. La troupe débuta par le *Roi et le Fermier*, suivi de *la Gageure imprévue*. « La reine, à laquelle aucune grâce n'est étrangère, dit Grimm, et qui sait les adopter toutes sans perdre jamais celle qui lui est propre, jouait les rôles de Jenny et de Gotte ; le comte d'Artois, ceux du valet et du garde-chasse. Le rôle de Richard était rempli par M. le comte de Vaudreuil, le meilleur acteur de société qu'il y eût peut-être à Paris, et celui de la petite Betzi par la duchesse de Guiche. La comtesse Diane de Polignac représentait la mère, madame Elisabeth la jeune bergère, et le comte d'Adhémar, dont la voix belle anciennement, était devenue très-chevrotante, rendait le personnage du roi. Marie-Antoinette préférait les pièces champêtres à toutes les autres et s'acquittait dans la perfection des rôles de villageoise. La même troupe représenta aussi *Rose et Colas, le Sorcier, l'Anglais à Bordeaux, On ne s'avise jamais de tout, les Fausses infidélités*. Le 19 août 1785, elle donna *le Barbier de Séville*, où la reine jouait Rosine, le comte d'Artois, Figaro ; M. de Vaudreuil le comte Almaviva, M. de Crussol Basile, et le duc de Guiche Bartholo (1). Le roi applaudissait et s'amusait beaucoup de ces comédies.

(1) Ces représentations dans lesquelles Marie-Antoinette, payant le tribut à la folie du temps, se plaisait à prendre un rôle, ont été censurées plus d'une fois. Montjoie, lui-même, adresse à la reine, sur ce sujet, des reproches presque sévères, et fait des observations qui nous semblent peu fondées. « Autrefois, dit-il, un simple gentilhomme eût été déshonoré, si l'on eût su qu'il s'était métamorphosé en comédien, même

Comme toutes les personnes de la cour ne pouvaient être admises aux spectacles de Trianon, à tous ses plaisirs innocents et réservés, le turbulent orgueil se plaignit des préférences de la reine, l'accusa de détruire le respect dû à la royauté, déclama contre ses innovations dangereuses et flétrit les représentations théâtrales de sa maisonnette royale. « L'envie agita ses vipères, dit un écrivain ; elle les chargea de lancer leurs poisons (1). » Marie-Antoinette apprit bientôt

dans l'intérieur d'une maison. La reine ayant détruit par son exemple ce préjugé salutaire, le chef même de la magistrature oubliant la gravité de sa place, apprit par cœur et joua des rôles bouffons. » Il ne faut pas oublier, en effet, que le goût des représentations de société était devenu d'une mode générale en France avant l'avènement de Louis XVI au trône. Grimm, nous l'avons déjà vu, affirme qu'il passa des châteaux de la province à la cour, et madame Campan se trouve aussi d'accord avec lui, ainsi que le prouve un passage de ses *Mémoires*, t. I, chap, IX, p. 228 : « L'idée de jouer la comédie, comme on le faisait alors dans presque toutes les campagnes, suivit celle qu'avait eue la reine, de vivre à Trianon, dépouillée de toute représentation. » Rappelons-nous encore que Louis XIV, ce roi si rempli du sentiment de sa dignité et de la grandeur de l'État, n'avait pas dédaigné de figurer dans un ballet et de jouer la comédie. En se livrant à cet agréable divertissement, il n'avait point altéré le respect qu'il imposait à ses sujets. Les *Mémoires*, pour servir à l'histoire de Voltaire (*Amsterdam*, 1785), nous apprennent qu'en 1781, *la Ceinture magique*, de J.-B. Rousseau, fut représentée par les *princes du sang*, devant la comtesse de Bourgogne. Voltaire lui-même, (*Siècle de Louis XIV*, chap. XXVII), nous donne des détails plus positifs encore sur ces représentations. « On éleva, dit-il, un petit théâtre dans l'appartement de madame de Maintenon. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talent. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons et jouait avec eux ; la plupart des tragédies de Duché furent composées pour ce théâtre, et l'abbé Genest, aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient. » Jeune et belle, amie des arts qu'elle cultivait avec succès, Marie-Antoinette pouvait bien se croire permis un divertissement que tolérait la rigide madame de Maintenon dans la cour des dernières années de Louis XIV.

(1) Lafont d'Aussonne, chap. VIII, p. 35.

comment on interprétait toutes ses actions, et reconnut aisément les auteurs des calomnies dont elle était l'objet. Elle pouvait se venger des coupables par les châtiments les plus graves, mais elle se contenta de montrer qu'elle n'ignorait point leur ingratitude, et d'opposer à leur perversité une généreuse indifférence. La reine ne cessa point d'aimer Trianon, mais elle y invita plus rarement sa compagnie d'élite. Afin d'éloigner de sa demeure chérie les tristesses de la solitude, et d'associer la charité à ses innocents plaisirs, elle installa dans les cabanes du hameau douze familles de véritables paysans qui les ont habitées jusqu'à sa mort.

La diffamation qui calomniait les goûts et les plaisirs de la reine devait aussi tourner contre elle ses amitiés trop souvent exclusives. A l'époque des parties de traîneaux, Marie-Antoinette avait remarqué une belle italienne, enveloppée de fourrures, avec l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse, et qui, sous la martre et l'hermine, avait toutes les grâces du printemps : c'était Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, veuve du prince de Lamballe, fils unique du duc de Penthièvre. Modèle de tendresse filiale, cette princesse charmait la retraite de son vertueux beau-père qu'elle s'efforçait de consoler dans ses souvenirs (1). La sérénité de son âme se trouvait en harmonie avec la

(1) M. le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse et petit-fils de Louis XIV, est certainement l'homme le plus parfait qu'il y ait sur la terre. Il vit à Sceaux, dans une retraite enchantée, loin de la cour, loin

constante sérénité de son visage. Elle était toujours égale, toujours prête aux sacrifices, d'une affection dévouée et d'une grande piété, tolérante, simple, aimable. La reine se sentit entraînée vers cette jeune femme de bonne heure éprouvée par le chagrin, et que semblait rapprocher d'elle la conformité des sentiments. Dès que Marie-Antoinette et madame de Lamballe se connurent, elles s'aimèrent et ne se quittèrent plus ; la mort seule devait les séparer. Touchée de l'existence de son amie restée veuve à dix-huit ans et sans enfants, la reine conçut le dessein de rétablir en sa faveur la surintendance qui, sur la demande de Marie Leczinska, avait été supprimée à la mort de mademoiselle de Clermont, princesse du sang. A la surintendance de la maison de la reine étaient attachés des droits fort étendus : la direction du conseil de la reine, la nomination aux emplois, le jugement des possesseurs de charges, la destitution et l'interdiction des serviteurs. Louis XVI, à qui l'amitié de son épouse pour madame de Lamballe était infiniment agréable, résista cependant au désir qu'elle lui avait témoigné. Mais il finit par se rendre à des instances réitérées, et la surintendance rétablie fut donnée à cette princesse. De là, grand mécontentement au château de Versailles : la dame d'atours de

des intrigues. Il ne s'est jamais consolé et ne se consolera jamais de la mort de M. le prince de Lamballe, son fils unique. C'est une douleur que rien ne peut rendre ni effacer. » (Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, chap. XIII, p. 256.)

la reine, madame de Cossé, quitta sa charge, et la duchesse de Noailles, devenue maréchale de Mouchy, renonça de même à sa charge de dame d'honneur, que la nomination d'une surintendante privait d'une grande partie de ses avantages. De toutes parts arrivèrent des protestations, et les murmures de la cour trouvèrent de l'écho à Paris. Bientôt l'opinion publique, facilement égarée par des libellistes, ne craignit pas d'accuser les motifs de la tendre amitié qui existait entre Marie-Antoinette et madame de Lamballe (1).

Aux parties de traîneaux que la capitale regardait comme des plaisirs exclusivement *autrichiens*, la surintendante fit succéder des bals à caractères. Ces fêtes ramenèrent à Versailles beaucoup de femmes qu'en avait éloignées le règne honteux de madame Du Barry; et ce fut dans cette circonstance que mademoiselle Diane de Polignac, une des dames de la comtesse d'Artois, introduisit à la cour madame Gabrielle de Polastron, épouse du comte Jules de Polignac. Ce gentilhomme descendait d'une noble et ancienne maison d'Auvergne, sur laquelle le cardinal de ce nom avait jeté quelque gloire par son poème de l'*Anti-Lucrèce* et le succès de ses négociations sous le règne de Louis XIV. La comtesse Jules fut bientôt remarquée par la reine; elle lui inspira un véritable

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. XI, p. 132-133. — Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I, liv. IV, p. 141; Paris, M DCC XCVII.

intérêt. Comme elle n'était pas riche, elle avait vécu jusqu'alors en province, dans sa terre de Claye. Marie-Antoinette lui témoigna son étonnement de ne l'avoir pas vue plus tôt à la cour. La comtesse lui répondit, sans embarras et sans affectation, que son peu de fortune l'avait privée d'assister aux fêtes des mariages des princes. Cet aveu fut pour elle un titre de plus à l'affection de la reine.

La comtesse Jules était de petite taille, mais bien proportionnée. De magnifiques cheveux bruns, ornement d'un front peut-être un peu trop haut, des yeux bleus, pleins d'expression et de bienveillance, un nez un peu relevé, une bouche petite, des dents blanches et bien rangées, un sourire enchanteur, je ne sais quelle grâce négligée, qui se cachait dans chacun de ses mouvements, la faisaient remarquer parmi les plus belles. Ses traits d'un calme inaltérable, une humeur toujours égale, un commerce facile, la décence de ses manières, la modestie de son maintien, sa conversation naïve, son esprit naturel, sans prétention (1), tout charmait chez madame de Polignac. A ces brillantes qualités s'alliaient, d'après les témoignages les plus dignes de foi, les sentiments les plus nobles et les mœurs les plus pures. Quelques écrivains lui ont reproché une

(1) Après avoir tracé le caractère de madame de Polignac, la baronne d'Oberkirch ajoute : « J'aime son esprit sans prétention. Beaucoup assurent qu'elle n'en a aucun. Il faut bien lui faire payer sa faveur par des calomnies ou des injures. »

rare habileté dans le jeu des plus tendres sentiments, un fonds de dissimulation, l'art de savoir stimuler la fortune par les dehors séduisants du désintéressement. Mais nous croyons que la comtesse Jules, inaccessible à la jalousie et dépourvue d'ambition, n'eut aucun des défauts des favoris, tout en reconnaissant que sa famille et ses amis l'ont poussée plus d'une fois hors de son caractère, et que son élévation fut pour eux un moyen de fortune. Par le calme de ses désirs, par la complaisance de son caractère et son angélique nature, elle fut le docile instrument de leurs passions; aussi cherchèrent-ils à fixer d'une manière invariable la faveur de la reine (1).

Telle était cette comtesse Jules qui, pendant plusieurs années, occupa une large place dans les affaires du gouvernement de Louis XVI. La reine, après s'être assurée que madame de Polignac réunissait aux avantages de la physionomie les qualités du cœur, l'invita à ses concerts, l'admit dans ses bals et s'efforça de l'approcher d'elle en toute occasion. « Plus elle la connut, dit Montjoie, plus elle l'estima et l'aima; elle finit par lui donner toute sa confiance. »

A côté de l'intéressante amie de la reine, se trouvait dans la même famille, mademoiselle Diane de

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VI, p. 138-142. — Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, chap. XV, p. 301. — Besenval. *Mémoires*, t. I, p. 333. — Madame de Genlis, *Mémoires*, t. II, 1825. — La comtesse Diane de Polignac, *Mémoires sur la vie et le caractère de madame la duchesse de Polignac*, Hambourg, 1796. — Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I, liv. IV, p. 142-144.

Polignac, belle-sœur de la comtesse. Diane de Polignac, laide et contrefaite, rachetait la difformité de sa figure par le charme d'un esprit supérieur, fertile en vues et en moyens, et par une grande sensibilité qui la rendaient aimable. « Un rien la troublait, dit un écrivain de l'époque, elle rougissait comme une pensionnaire. » Elle avait cependant un caractère que rien n'intimidait, et celui qui l'aurait crue faible se serait grossièrement trompé. A l'insouciance parfois insolente, elle joignait une insatiable ambition; nulle femme à la cour n'était plus habile que la comtesse Diane dans l'art de l'intrigue. On lui reproche d'avoir profité du crédit de sa belle-sœur pour travailler avec énergie à l'élévation de ses proches. La séduction de son esprit créait des amis aux Polignac, lui assurait la domination dans la société intime de la comtesse Jules, et l'autorité chez la reine elle-même. Diane n'était point chanoinesse, bien qu'elle portât la croix honoraire d'un chapitre de Lorraine. Le roi lui avait donné un *brevet de dame*, ce qui ne s'était point fait encore (1). Elle quitta bientôt la place qu'elle occupait dans la maison de la comtesse d'Artois, pour devenir dame d'honneur de la sœur de Louis XVI, madame Élisabeth. La princesse qu'elle privait de toute autorité, supportait impatiemment son joug tyrannique, mais le roi l'invitait à la soumission (2).

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. I, chap. XII, p. 237.
(2) Madame Élisabeth, ayant pris la fuite à Saint-Cyr, pour se sous-

Les commencements de la faveur de la comtesse Jules n'échappèrent à personne ; mais au grand étonnement de la cour, madame de Polignac, satisfaite d'une position qui imposait le respect à l'envie même, négligeait les intérêts de sa famille, et Marie-Antoinette ne confirmait son amitié par aucun bienfait. Car il faut l'avouer à la louange de la reine, elle n'aurait jamais conçu l'idée d'améliorer la fortune des Polignac, sans un expédient imaginé pour exciter son attachement jusqu'alors stérile. Convaincue que Marie-Antoinette ne consentirait point à l'éloignement de son amie, la comtesse Diane fit répandre le bruit que sa belle-sœur allait quitter Versailles, et que, pour éviter des larmes, elle ferait par écrit ses adieux à la reine. Madame de Polignac écrivit en pleurant, et après la plus vive résistance, la lettre que lui dicta le marquis de Vaudreuil. On craignait une rétractation : la lettre fut aussitôt envoyée. La comtesse Jules y témoignait sa douleur de partir, mais la médiocrité de sa fortune lui en imposait la loi, elle devait à ses deux enfants le sacrifice de son propre bonheur, elle devait craindre encore que l'amitié de la reine, après lui avoir attiré de dangereux ennemis, ne la laissât exposée à leur haine et au regret d'avoir perdu l'auguste bienveillance dont elle était l'objet (1).

traire à la tyrannie de sa dame d'honneur, le roi alla conjurer sa sœur de revenir, de patienter et de souffrir la comtesse Diane. (Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. vi, p. 31.)

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t, I, chap. vi p, 140.

Ce stratagème réussit; Marie-Antoinette se reprocha de ne s'être jamais inquiétée du sort de son amie, et ne s'occupa plus que de la fixer à la cour par ses faveurs et ses bienfaits. Elle se flattait que la comtesse Jules et la princesse de Lamballe seraient ses amies particulières, et qu'elle aurait une société choisie selon son goût. « Je la recevrai dans mes cabinets ou à Trianon, disait-elle; je jouirai des douceurs de la vie privée, qui n'existent pas pour nous, si nous n'avons le bon esprit de nous les assurer. » Mais douce et vaine illusion! Ce bonheur que chercha la reine, sera bientôt une source de déceptions et d'amers chagrins. Afin de procurer une existence convenable à son amie, la reine obtint de Louis XVI pour M. de Polignac, déjà pourvu d'un régiment, la survivance de la charge de son premier écuyer, le comte de Tessé. Les Noailles avaient quelques droits sur cette survivance; ils furent encore mécontents. Alarmée de l'établissement de la comtesse Jules à la cour, la princesse de Lamballe, sans renoncer à l'amitié de Marie-Antoinette, ne fit point partie de la société dans laquelle la jeune souveraine concentra sa vie intime. Ce petit cercle de favoris se composa successivement de mesdames Jules et Diane de Polignac, des comtesses d'Andlau et de Châlons; parmi les hommes figuraient, au premier rang, M. le comte d'Artois; le comte Jules, homme aimable et resté le même au milieu de sa fortune; le marquis de Vaudreuil, adorateur des belles lettres et des arts,

l'homme de France qui savait le mieux l'usage du monde (1); le baron de Besenval, français né en Suisse, courtisan habile, audacieux, conteur le plus agréable du cercle (2); M. d'Adhémar, plein de douceur et de complaisance, cachant une ambition immense sous des airs de modestie et d'humilité; le comte de Palastron, excellent musicien; puis les ducs de Coigny, de Guines et de Guiche; le prince de Ligne et le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, y furent aussi admis.

Dans les commencements, les Polignac n'étaient pas établis à la cour avec une splendeur qui pût éveiller la jalousie. Sur l'invitation de la reine, ils quittèrent le logement qu'ils habitaient dans un assez pauvre hôtel de la rue des Bons-Enfants, à Versailles, pour occuper un très-bel appartement au haut de l'escalier de marbre. Les émoluments de premier écuyer, ceux du régiment de M. de Polignac, unis à leur modique revenu de 8,000 livres à peine, faisaient alors toute la fortune de la nouvelle amie de Marie-Antoinette (3). Mais les courtisans virent, dans le cercle fa-

(1) « Le marquis de Vaudreuil régnait dans la société du comte et de la comtesse Jules; c'était un homme brillant, ami et protecteur des beaux-arts. Parmi les gens de lettres et les artistes célèbres, il avait une nombreuse clientèle. »

(2) « Le baron de Besenval avait conservé la simplicité des Suisses et acquis toute la finesse d'un courtisan français. Cinquante ans révolus, des cheveux blanchis lui faisaient obtenir cette confiance que l'âge mûr inspire aux femmes, quoiqu'il n'eût pas cessé de viser aux aventures galantes; il parlait de ses montagnes avec enthousiasme; il eût volontiers chanté le *Ranz-des-vaches* avec les larmes aux yeux. » Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VI, p. 145-146.)

(3) « Je n'ai jamais vu la reine lui faire des présents d'une valeur

vorisé de la comtesse Jules une porte ouverte pour obtenir les grâces, les places, les ambassades. On peut donc s'expliquer facilement la haine des personnages qui n'eurent point l'espoir d'y entrer. Cependant tous les membres de cette société intime, loin de se mêler des affaires sérieuses auxquelles la jeune reine était encore étrangère, ne parurent d'abord occupés que de lui plaire, d'inventer chaque jour pour elle de nouveaux amusements, et de consolider le triomphe si complet de la comtesse. La chanson nouvelle, le bon mot, la plaisanterie de bon goût, l'historiette du jour, l'anecdote, y formaient les seuls sujets d'entretien; ainsi que l'étiquette, le bel esprit en était banni (1).

Au milieu des plaisirs qui se succédaient sans cesse, l'amitié qui unissait la reine et madame de Polignac devenait chaque jour plus étroite. Chaque jour aussi la comtesse semblait apprécier davantage l'affection de Marie Antoinette. Une fois qu'on voulut l'effrayer sur la constance de l'attachement que lui témoignait

réelle; je fus frappée même d'entendre un jour Sa Majesté raconter avec plaisir que la comtesse avait gagné dix mille francs à la loterie; elle en avait, ajoutait la reine, un très-grand besoin. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VI, p. 144.)

(1) « La comtesse Diane, plus occupée de littérature que sa belle-sœur, l'invitait un jour à lire l'Iliade et l'Odyssée. La comtese répondit en riant qu'elle connaissait parfaitement le poëte grec et s'en tenait à ces mots :

Homère était aveugle et jouait du hautbois.

» Cette répartie vive et gaie de madame la duchesse de Polignac, ajoutent les éditeurs des mémoires cités, est une imitation plaisante d'un vers du Mercure galant. Un des procureurs dit à son confrère dans la scène de la dispute :

Ton père était aveugle et jouait du hautbois. »

son auguste amie, elle répondit avec calme et douceur : « J'estime trop la reine pour la soupçonner de vouloir » s'éloigner d'une amie dont elle a fait choix, et dont » la tendresse et le dévouement lui sont connus. Je » ne crains pas qu'on m'enlève son cœur ; mais, si la » reine cessait de m'aimer, je pleurerais la perte de » mon amie, et n'emploierais aucun moyen pour con- » server les bontés particulières de celle qui ne serait » plus que ma souveraine (1). »

Dès que la fille de la comtesse Jules eut accompli sa onzième année, la reine, avec sa grâce ordinaire, dit à la mère : « Dans peu, sans doute, vous penserez à marier votre fille ; lorsque votre choix sera fait, songez que, le roi et moi, nous nous chargeons du présent de noces. » Deux ans plus tard, le jeune comte de Grammont demanda la main de mademoiselle de Polignac. Il n'y avait pas de plus beau nom à la cour ; aussi fut-il agréé en dépit de la vieille comtesse de Maurepas, qui désirait marier la fille de la favorite avec le comte d'Agenois, fils du duc d'Aiguillon, afin de s'assurer l'appui de la reine (2). Louis XVI, pour se rendre agréable à son épouse et donner une preuve de son attachement personnel à M. de Polignac, permit en faveur de ce mariage au comte de Grammont de prendre le titre du duc de Guiche et le nomma capitaine de ses gardes en survi-

(1) Weber, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 294. — Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I. livre IV, p. 146.

(2) *Correspondance secrète*, par Metra, vol. VII.

vance du duc de Villeroi (1). Plus tard, il lui donna la place de colonel du régiment d'infanterie de la reine (2).

Le roi, qui s'associait aux sentiments de Marie-Antoinette, ne se borna pas à ce premier bienfait ; il représenta lui-même à la reine qu'il était juste de prouver au public combien il estimait le comte Jules, et d'assurer en partie le bonheur de ses enfants. Il lui conféra donc le titre de duc héréditaire (1780) et voulut qu'elle lui annoncât elle-même cette nouvelle faveur (3). »

Malgré la rigide étiquette de la cour, les deux amies étaient devenues inséparables. La duchesse Jules aimait la reine, comme la reine l'aimait, sans aucune inquiétude des rangs et de tout ce mystère de grandeur dont s'entoure la royauté. Marie-Antoinette courait la visiter à toute heure et passait avec elle des demi-journées. Elle prit la rougeole auprès de la

(1) « La duchesse de Civrac, dame d'honneur de madame Victoire, avait eu la promesse de cette place pour le duc de Lorges, son fils. Le nombre des familles mécontentes s'augmentait à la cour. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. IX, p. 209).

(2) C'est une lettre inédite de Louis XVI, lettre sans date, adressée au ministre de la guerre, qui nous fait connaître cette circonstance. La voici :

« J'ai oublié totalement, au Conseil, que la reine m'avait demandé le comte de Grammont pour colonel de son régiment d'infanterie, à la place de M. de la Ricoière. Vous n'avez qu'à lui en expédier le brevet en conséquence.

» Louis. »

(3) Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette, etc.*, t. I. liv. IV, p. 146. — Weber, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 296. — La comtesse Diane de Polignac, *Mémoires*, Hambourg, 1796.

duchesse, sans se plaindre. Lorsqu'à la suite d'une maladie qui l'avait retenue quelques jours à Claye, madame de Polignac mandait à la reine qu'elle aurait l'honneur de lui faire sa cour le lendemain de son arrivée à Paris, son amie lui répondit : « Sans doute la plus empressée de nous embrasser, c'est moi, puisque j'irai dès dimanche dîner avec vous à Paris. » Et le lendemain, Marie-Antoinette, fidèle à sa promesse, causait à la duchesse Jules la plus agréable des surprises (1). Au temps des couches de madame de Polignac, à Passy, le reine alla s'établir à la Muette, afin de la voir tous les jours et de recevoir plus souvent de ses nouvelles. C'est ainsi que Marie-Antoinette s'efforçait de rapprocher son existence de l'existence de son amie, qu'elle livrait son cœur au cœur qui la comprenait, et que, dans ses épanchements intimes, elle cherchait une consolation à ses cruels tourments. Elle oubliait hélas ! que les douceurs de la vie privée et les amitiés exclusives sont défendues aux souverains ; qu'ils ne peuvent sortir de leur palais sans être obligés de rendre un compte sévère à l'opinion ; que leur cœur même ne leur appartient pas. C'est là une expiation de la royauté, expiation douloureuse à laquelle les reines sont soumises aussi bien que les rois. Une occasion se présenta naturellement de fixer tout à fait la duchesse Jules auprès de sa personne par des

(1) *Mémoires de la république des lettres*, vol. XIV. — Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I, liv. IV, p. 152.

fonctions permanentes, et la reine se hâta d'en profiter.

Ruiné par des prodigalités inouies, par la somptuosité de sa maison et l'éclat de ses fêtes, le prince de Guéménée fit une banqueroute qui ne s'élevait pas à moins de trente-cinq millions de francs. Son épouse, madame de Guéménée, alors gouvernante des enfants de France, rendit volontairement cette grande charge de la couronne (1). La reine forma aussitôt le projet de donner la place à madame de Polignac. Elle craignait pour la direction de son fils la piété trop austère de la princesse de Chimay, le savoir et l'esprit de madame Duras. Le choix de la duchesse Jules lui procurait le plaisir de surveiller l'éducation de ses enfants sans exposer sa sollicitude maternelle au risque de blesser la vanité de sa gouvernante ; de trouver réunis dans le même lieu tous les objets de ses plus tendres affections, ses enfants et son amie (2). Mais la reine savait que madame de Polignac indolente par caractère, ennemie des affaires, préférait à tout son indépendance et son repos ; aussi n'osait-elle espérer son acceptation. Elle hésitait encore à lui demander cette grande preuve d'amitié, quand l'astucieux Besenval, poussé par madame de Châlons et le marquis de Vaudreuil, dont les espérances augmentaient avec la fortune des Polignac, vint lui proposer la nomination de la duchesse. « Comment, madame de Polignac ? lui répondit la reine avec éton-

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires* t. II, chap. xx, p. 2.
(2) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. ix, p. 220.

nement; je croyais que vous la connaissiez mieux? elle ne voudrait pas de cette place; ne m'a-t-elle pas refusé toutes celles que j'ai voulu lui donner auprès de moi (1). »

La reine avait bien jugé son amie; la chaîne l'épouvantait. Dès le lendemain de son entrevue avec la reine, Besenval alla voir la duchesse Jules; il la trouva dans une agitation affreuse. « Je vous hais tous à la mort, vous voulez me sacrifier !... J'ai obtenu de mes parents et de mes amis que d'ici à deux jours on ne me parlerait de rien et qu'on me laisserait à moi-même. C'est bien assez, baron; ne me traitez pas plus mal que les autres. » Madame de Polignac tremblait d'accepter la succession de la princesse de Guéménée, mais la reconnaissance qu'elle devait à la reine et le dévouement qu'elle lui avait juré, triomphèrent de ses craintes; elle se rendit au désir de son amie et fut pourvue de la charge de gouvernante (1782) (2). « J'avais confié mes enfants à la vertu, dit alors Marie-Antoinette; je ne puis mieux faire que de les remettre à l'amitié. » Elle se réserva la direction de sa fille Marie-Thérèse, dont elle voulait cultiver elle-même l'intelligence, et fut

(1) Le baron de Besenval, *Mémoires*.

(2) Weber, *Mémoires*, t. I, chap. III, p, 297. — Montjoie. (*Histoire de Marie-Antoinette, etc.*, t. I, liv. IV, p. 148. » On ne peut, ajoute Montjoie, se faire une idée de ce que madame de Polignac eut à souffrir dans l'exercice de cette place; ce n'était pas de ses journées entières dont elle faisait le sacrifice, il ne se passait pas une nuit où elle ne fût réveillée soit par l'inquiétude, soit par les cris douloureux du jeune dauphin, qui eut toujours une santé languissante. »

secondée par deux sous-gouvernantes. Madame Adélaïde devait suppléer la reine (1).

En appelant madame de Polignac aux fonctions importantes de gouvernante des enfants de France, Louis XVI et Marie-Antoinette voulurent qu'elle tînt un état digne de sa haute position, que toute la noblesse de cour et tous les étrangers de distinction fussent admis chez elle. La reine désirait que des jours fussent réservés à une société moins nombreuse et choisie, pour goûter le charme de la vie privée. Elle même venait dîner très-souvent chez la duchesse, après avoir assisté au dîner particulier du roi. C'est dans ces heures données à l'intimité qu'elle aimait à oublier la reine, et qu'elle disait avec une amabilité charmante : *Ici, je suis moi*. Mais elle n'oubliait pas la mère, et c'était avec bonheur qu'elle se rattachait à l'idée de diriger l'éducation de ses enfants, sans que la jalouse susceptibilité d'une gouvernante pût lui opposer des obstacles. « Ne suis-je pas la plus heureuse des mères? disait-elle à son autre amie, la princesse de Lamballe. Je vais, comme une simple particulière, voir mes enfants à toute heure, sans que personne se croie le droit d'y trouver à redire. Ils ne recevront que de moi ces premières impressions qui font la destinée de la vie entière. Ma fille surtout me devra toutes les connaissances, toutes les vertus qu'elle doit posséder un jour. »

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, t. II, chap. xx, p. 2.

Les modiques revenus de M. de Polignac et les appointements de gouvernante ne pouvaient suffire aux dépenses extraordinaires où le duc et la duchesse se trouvaient entraînés par la volonté de leurs souverains. Aussi le roi s'empressa-t-il de leur accorder une pension de quatre-vingt mille livres sur les deux têtes. Peu après le duc fut nommé directeur des postes et des haras.

Telle fut l'amitié, profonde et inaltérable, qui lia pendant toute leur vie Marie-Antoinette et madame de Polignac. Du coté de la reine c'était une affection aussi pure, du coté de la duchesse une affection aussi désintéressée, mais que des amis imprudents, ambitieux, avides, exploitèrent largement et sur laquelle ils s'efforcèrent de construire leur fortune. Marie-Antoinette, qui se serait trouvée heureuse de vivre, quoique reine, dans un petit cercle d'intimes, au milieu de caractères assez grands, et d'affections assez nobles pour l'aimer et ne rien demander à la souveraine, crut d'abord avoir rencontré ce qu'elle désirait, dans la société de la duchesse de Polignac. Mais son illusion ne tarda pas à s'évanouir ; les esprits déchirèrent leurs masques ; ils parurent tels qu'ils étaient, toujours disposés à se souvenir de son rang pour profiter de son pouvoir. Elle dut reconnaître qu'elle n'avait trouvé qu'une coterie, dirigée par les passions de la comtesse Diane et de quelques autres intrigants. Les inconvénients de la vie privée la frappèrent sous tous les rapports ; mais elle pensa qu'elle devait sup-

porter des peines dont elle était seule l'auteur ; que l'inconstance dans son amitié pour la duchesse et une rupture totale pouvaient engendrer des inconvénients encore plus graves et de nouveaux torts (1). Il fallait donc attendre.

Marie-Antoinette aimait la duchesse Jules; mais elle n'aimait pas son entourage; un jour elle ne craignit pas de lui en faire l'aveu. Alors madame de Polignac, malgré sa douceur habituelle et la reconnaissance qu'elle devait avoir pour la reine qui l'avait comblée de bienfaits, lui répondit : « Je pense que, parce que Votre Majesté veut bien venir dans mon salon, ce n'est pas une raison pour qu'elle prétende en exclure mes amis. » Cette réponse, dit avec raison un écrivain de notre époque, dut paraître admirable dans le cercle de madame de Polignac : c'était le ton du temps. La Révolution, en effet, a été en haut, comme cela arrive toujours, avant d'être en bas, et, quand madame de Polignac revendiquait le droit de recevoir également dans son salon tous ses amis, sans tenir compte des goûts de la reine, elle faisait, sans le savoir, une réponse révolutionnaire à une reine qui, sans le savoir non plus, avait aussi une idée révolutionnaire en croyant qu'elle pouvait être dans un salon quelconque sur un pied d'éga-

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. x, p. 264. « Ce n'est pas, ajoute l'écrivain, que la reine eût à reprocher à madame de Polignac un seul défaut qui pût lui faire regretter le choix qu'elle en avait fait comme amie, mais elle n'avait pas prévu l'inconvénient d'avoir à supporter les amis de ses amis, et la société y contraint. »

lité (1). Ce n'était pas sans motif que Marie-Antoinette montrait de l'éloignement pour la société intime de madame de Polignac. En effet, de cette société, jalouse de la préférence qu'elle témoignait à madame d'Ossun, partit une atroce calomnie. « On y parlait avec malignité de ce que la reine aimait à danser des *écossaises* avec un jeune lord Strathavon, aux petits bals, chez madame d'Ossun. Un habitué du salon Polignac, et qui devait avant tout une profonde reconnaissance et les plus respectueux égards à la reine, fit contre elle un couplet très-méchant, et ce couplet, fondé sur un infâme mensonge, alla circuler dans Paris (2).

Les courtisans avaient d'abord respecté la modeste liaison de la reine et de madame de Polignac, mais le petit cercle favorisé de la duchesse, et la fortune subite des Polignac, fortune qui écartait des prétentions rivales, excitèrent bientôt leur mécontentement. Ils murmurèrent, se plaignirent, et, pour satisfaire leur haine jalouse, ils employèrent la satire

(1) Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, IIIe partie, p. 371 372.)

(2) Ad. de Bacourt, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, etc., etc., t. I, p. 60-61. « Il faut le reconnaître, ajoute le comte de la Marck, l'infortunée Marie-Antoinette a trouvé de bien dangereux ennemis parmi ceux qui auraient dû être ses serviteurs les plus dévoués et les plus reconnaissants. Ils ont été d'autant plus dangereux que ce sont eux qui ont livré à la malignité publique d'odieuses calomnies, qui sont retombées si cruellement sur la tête de cette malheureuse princesse dès le début de la révolution française. Et c'est dans les méchancetés et les mensonges répandus de 1785 à 1788 par la cour contre la reine, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire, en 1793, contre la reine. »

et le poison même de la calomnie. Ces murmures, ces plaintes et ces calomnies tombèrent de leurs salons dans la masse du peuple et lui apprirent faussement que sa misère avait pour cause les prodigalités de la souveraine et les riches bienfaits qu'elle ne cessait de répandre sur les Polignac. Les artisans et les bourgeois furent aussitôt d'accord pour crier avec les courtisans contre la société intime de la reine, contre les Polignac et leurs amis. Dans leur imagination pervertie, ils crurent y découvrir la source de tous les mauvais conseils, une influence pernicieuse et la protection de tous les abus existant à cette époque. Prévention que démentent les faits : car cette société, gouvernée par de petits intérêts et par les petites passions d'une coterie imprévoyante, faisait tantôt le mal, tantôt le bien, sans un système général de conduite déterminé. Voulez-vous juger avec quel sérieux on y traite la politique? Ouvrez le livre de madame Campan, et vous apprendrez que la reine, pour se dérober aux ennuis trop fréquents que lui cause le comte d'Adhémar, un des personnages du cercle, le fait nommer à l'ambassade de Londres (1).

Pour assurer le succès de leur infernal système, les ennemis de Marie-Antoinette résolurent d'avilir

(1) C'est là une légèreté que la reine se reprocha plus tard, ainsi que le raconte madame Campan dans le passage suivant : « Sa Majesté, continuant à me parler des inconvénients qu'elle avait rencontrés dans la vie privée, me dit que les ambitieux sans mérite trouvaient là des moyens de tirer parti de leurs importunités, et qu'elle avait à se reprocher d'avoir

la duchesse dans l'opinion publique, avant d'attaquer la princesse elle-même. Si madame de Polignac, en effet, méritait le mépris universel, l'opprobre qui la couvrait, réjaillissait sur la reine, son amie. On n'épargna donc pas les libelles et les pamphlets sur la duchesse Jules. A les croire, elle était une des causes du déficit des finances (1); elle faisait un trafic scandaleux des bénéfices, des dignités et des emplois du gouvernement ; c'était une femme intrigante, ambitieuse, de mœurs corrompues, dont les pervers conseils avaient empoisonné le cœur de Marie-Antoinette, que ses belles qualités auraient rendue digne d'être universellement adorée (2); enfin, elle avait usé de son crédit au point d'introduire Vaudreuil,

fait nommer M. d'Adhémar à l'ambassade de Londres, uniquement parce qu'il l'excédait chez la duchesse. Elle ajouta cependant à cette espèce de confession, qu'on était en pleine paix avec les Anglais; que le ministre connaissait aussi bien qu'elle la nullité de M. d'Adhémar, et qu'il ne pouvait faire ni bien ni mal. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. x, p. 265.)

(1) « Et cependant elle sortit de la cour sans fortune et ne put même rassembler qu'avec peine les moyens de payer les frais de route pour son émigration et celle de sa famille. » (Weber, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 299.)

(2) *Confession et repentir de madame de P..., ou la nouvelle Madeleine convertie*, 1789. « On m'a demandé plusieurs fois si j'avais lu ces libelles; et qui malheureusement ne les a pas lus? Mais j'ai demandé à mon tour que ceux qui les avaient écrits voulussent les avouer et me communiquer leurs preuves, on ne m'a jamais répondu. J'ai entretenu des personnes sages qui connaissaient très-particulièrement le duc et la duchesse de Polignac, elles m'ont paru convaincues que les auteurs de ces libelles étaient de vils calomniateurs, soudoyés par les ennemis du roi et de la reine. J'ai interrogé des domestiques même de la duchesse dans un temps où ils n'avaient plus rien à espérer de leur maîtresse, et les réponses qui m'ont été faites m'ont prouvé qu'elle était aimée de tous ses gens, et que dans l'intérieur de sa famille elle menait une vie très-décente, très-régulière.

» Enfin, je n'ai encore rencontré personne qui m'ait dit avoir reçu du

son amant, jusque dans l'intime société de la reine (1).

Après avoir flétri madame de Polignac, des noëls abominables, des libelles atroces, en vers et en prose, attaquèrent la reine qui, désignée sous le nom familier d'Antoinette, dut subir les calomnies, les affronts, les humiliations, toutes les tortures morales. Pleins de détails ignominieux, ils circulèrent dans les salons de la haute société, furent accrédités par les rancunes des courtisans qui n'avaient pas été admis au cercle intime. On représenta la reine comme abandonnée de mœurs, on ne chercha pas seulement des fautes dans ses relations avec madame de Lamballe et madame de Polignac; on les transforma en scènes impures, en vices monstrueux. Des pamphlets dégoûtants osèrent la comparer à la comtesse Du Barry (2) et lui donner les cruautés de Frédé-

duc ou de la duchesse de Polignac la plus légère offense. Ayant donc à me décider entre des accusations graves, mais dénuées de toute espèce de preuves, et des faits incontestables, j'ai dû m'arrêter seulement à ceux-ci, ma qualité d'historien ne me permettait pas une autre marche. » Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I, liv. IV, page 153.)

(1) Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, etc., t. IV, chap. IV, p. 30.

(2) « La Dubarry étonna l'univers, les ruelles et les carrefours de Paris, par sa crapuleuse débauche; la publicité qu'elle y mit n'eut d'autres bornes que celles des choses possibles. Même débauche dans Marie-Antoinette, même effervescence de passions; hommes, femmes, tout est à son gré, tout lui convient, et sa maladresse, ainsi que son étourderie, donnent involontairement à sa conduite la publicité que la première cherchait par état. Ces deux femmes célèbres se ressemblèrent encore dans l'art d'avilir celui qu'elles devaient faire respecter. Louis XV fut, jusqu'à sa mort, la dupe la plus complète de la Dubarry qui, sans aucuns égards, faisait partager sa couche avec le premier valet comme avec le premier des courtisans. Louis XVI est également trompé et avili par sa femme, sans avoir l'air d'imaginer seulement que cela puisse être. » (Brissot de Varville, *Essai*

gonde. Enfin ils en firent une adultère, la flétrirent du nom de Messaline et publièrent la liste de ses nombreux amants : c'était d'abord le propre frère du roi, M. le comte d'Artois ; puis venaient Edouard Dillon et le duc de Coigny, et le baron de Bezenval, et le duc de Lauzun, et le comte de Fersen, et le duc de Dorset, et le duc de Liancourt, et le prince Georges de Hesse-Darmstadt, et l'officier des gardes du corps Lambertye, et M. de Saint-Paër, et du Roure, et lord Hugues Seymour, et le comte de Romanzof, et le duc de Guines, et lord Strathavon (1).

Chacun des ennemis de la reine ajoutait quelque nom à cette énumération pour l'enrichir et la compléter. Mais arrêtons-nous ; fermons cette liste érotique, pleine de scandale et de calomnie. Plus loin nous rencontrerions la *Liste civile*, celle « de toutes les personnes avec lesquelles la reine a eu des relations de débauches (2) !... Jamais le genre ordurier ne s'est présenté dans un livre sous une physionomie plus dégoûtante, et nous rougirions de remuer toute cette fange.

historique sur la vie de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, rédigé sur plusieurs manuscrits de sa main, Versailles, 1789, t. I, p. 2). Cet abominable pamphlet de Brissot de Varville, en deux volumes, est postérieur à l'époque qui nous occupe, mais l'auteur avoue lui-même que son ouvrage n'est que la reproduction d'une publication antécédente, portant pour titre : *Les Passe-temps d'Antoinette*.

(1) Le prince de Ligne, *Memoires*, p. 68. Bruxelles, 1860, 1 vol. in-12. — Le comte de Tilly, *Mémoires*, t. II, chap. XVII, p. 115 116, édit. in-8°. Paris, 1830, librairie de Charles Heideloff. — A. de Bacourt, Introduction à la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Mark*.

(2) Liste civile, 1792. Trois numéros.

C'est en vain que l'historien impartial cherche dans les écrits contemporains des preuves aux accusations portées contre la noble reine ; il n'en trouve pas. Quel témoignage nous apportez-vous donc, vous sur les lèvres duquel je vois errer le sourire du doute, vous écrivain qui osez représenter Marie-Antoinette comme une femme plus avide des agitations que du repos de l'amour, et livrant aux hasards des parties de nuit la majesté royale, comme le monstrueux assemblage des vices affreux et des crimes exécrables? Avez-vous entre les mains quelque document inattendu, qui force les plus incrédules à respecter l'évidence! Avez-vous quelque lettre compromettante de cette princesse si peu habituée aux précautions, de votre aveu même, et qui a tant écrit?... Non, aux preuves nombreuses de l'innocence de la reine vous ne pouvez opposer que des pamphlets payés par le duc d'Orléans et encouragés par le comte de Provence, des anecdotes, des chansons, des libelles enfantés par la conjuration de la plus odieuse calomnie, enfin le réquisitoire de Fouquier-Tinville. A ces témoignages vous en ajoutez, dites-vous, de plus sérieux : une anecdote des *Mémoires* du comte de Tilly, les accusations si graves de Soulavie, un passage des *Mémoires* du duc de Lauzun et quelques lignes de Bezenval. Mais entrons dans les faits et bientôt vous reconnaîtrez la faiblesse de vos armes.

Dans le comte d'Artois, le plus jeune des frères de son époux, Marie-Antoinette avait trouvé un ami dont

la gaieté pouvait jeter quelque distraction sur sa vie monotone, lorsqu'elle n'était encore que dauphine. Tous deux avaient les mêmes goûts et manifestaient le même éloignement pour l'intrigue. Le comte d'Artois aimait beaucoup la société de sa belle-sœur, partageait ses jeux et cherchait tous les moyens de lui être agréable. De son coté, la dauphine avait une véritable amitié pour le prince. Les ennemis de Marie-Antoinette interprétèrent d'une manière funeste cet attachement réciproque, et des libellistes osèrent, à ce sujet, remplir d'accusations infâmes leurs feuilles empoisonnées. Malgré sa répugnance à défendre la reine avec trop de détails sur ce point, madame Campan la justifie complétement : « Je ne crois point, dit-elle, que M. le comte d'Artois, dans les premières années de sa jeunesse et de celle de la reine, fût, comme on l'a dit, très-épris de la beauté et de l'amabilité de sa belle-sœur; mais je puis affirmer que j'ai toujours vu ce prince à une distance très-respectueuse de la reine; qu'elle parlait de lui, de son amabilité, de sa gaieté avec cet abandon qui n'accompagne jamais que les sentiments les plus purs, et que tout ce qui environnait la reine n'a jamais vu, dans l'affection qu'elle témoignait à Mgr le comte d'Artois, que celle d'une tendre sœur pour le plus jeune de ses frères (1).

S'il faut ajouter foi au récit du comte de Tilly,

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VII, p. 171.

M. de Dillon, qui n'avait d'autre mérite qu'une beauté remarquable, fut aussi un amant favorisé de Marie-Antoinette. Il rapporte, en effet, que la reine, après avoir beaucoup dansé un soir avec Edouard Dillon et ne se croyant pas écoutée, lui-dit : « Voyez comme mon cœur bat! » et mérita cette dure apostrophe du roi qui l'avait entendue : « Non, Madame, il vous en croira sur votre parole! » Plusieurs écrivains auxquels le caractère de Louis XVI et le langage du château de Versailles étaient inconnus, n'ont pas craint de répéter cette assertion. Mais ils ont oublié que les affirmations du comte de Tilly sont dénuées de preuves ; que les *Mémoires* de cet autre ennemi de la reine ne doivent être consultés qu'avec réserve (1); que le caractère de l'auteur, mélange de celui des *roués* de la cour du régent, des seigneurs *tarés* des petits soupers de Louis XV, et des corrupteurs systématiques de la haute société de Louis XVI, aurait besoin de caution. Ils ont oublié encore qu'Édouard Dillon ne faisant pas partie de la société de la reine, n'avait le droit de se présenter au château que sur des invitations spéciales, et aux jours où, suivant l'expression des courtisans, *tout le monde* était engagé (2). Enfin, le comte de Tilly, lui-même, ne donne

(1) Amédée Renée, *Louis XVI et sa cour*, chap. IV, p. 251. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. XIX, chap. III, p. 402.

(2) « Si la reine avait parlé à la chasse ou au jeu à MM. Édouard de Dillon, de Lambertye, ou à d'autres dont les noms ne me sont plus présents, c'étaient autant d'amants favorisés. Paris ignorait que tous ces jeunes gens n'étaient pas admis dans l'intérieur de la reine, et n'avaient pas

pas le fait comme certain, puisqu'il ajoute aussitôt : « Si le fait est vrai, c'est une naïveté. Au reste je ne l'ai pas entendu et j'en doute (1). » Malgré cela nous lisons, dans un pamphlet, que le visage de la reine se « reprintanisait » quand Edouard Dillon entrait au bal (2). Quelle autorité ! et c'est sur cette expression que des anecdotiers impudents et cyniques n'ont point hésité à condamner la femme dans la souveraine !

Parmi les imputations dont Marie-Antoinette a été l'objet, il s'en trouve une qui semble d'abord plus grave que toutes les autres, c'est celle de Lauzun, de cet homme « romanesque parce qu'il ne peut être héroïque, » et dont les bonnes fortunes, enregistrées dans ses *Mémoires*, engendrent un ennuyeux scandale. Mais empreinte d'une passion excessive et dépourvue de preuves, elle ne peut mériter quelque confiance aux yeux de l'histoire. Du reste, laissons

même le droit de s'y présenter..... La reine, tranquillisée par l'innocence de sa conduite, et par la justice qu'elle savait bien que tout ce qui l'entourait devait rendre à sa vie privée, parlait avec dédain de ces faux bruits, et se contentait de supposer que quelque fatuité de la part des jeunes gens cités avait donné lieu à ces méchancetés. Elle cessait alors de leur adresser la parole, et même de les regarder. Leur vanité en était blessée, et le plaisir de la vengeance les portait à dire ou à laisser penser qu'ils avaient eu le malheur de cesser de plaire. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VII, p. 167.)

(1) Le comte de Tilly, *Mémoires*, t. II, chap. XVII, p. 115.

(2) Portefeuille d'un talon rouge. — Soulavie a dit aussi que « *Édouard*, surnommé le *beau Dillon*, et M. de Coigny passèrent pour être les amants de Marie-Antoinette. » Mais d'honorables écrivains ont déjà dévoilé les turpitudes révoltantes dont cet infatigable compilateur, trop indiscret écho des bruits des ruelles, a souillé ses ouvrages, de manière à fixer l'opinion sur leur valeur.

parler M. de Lauzun lui-même ; de son langage et de ses présomptueuses insinuations le lecteur conclura que ce Lauzun, qui se vante d'avoir trouvé si peu de cruelles, ne fut point l'amant heureux de Marie-Antoinette.

Dans un bal auquel la dauphine assistait, chez madame de Noailles, le duc de Lauzun avait apporté des nouvelles de M. de Choiseul qu'il était allé visiter à Chanteloup, lieu de son exil. Depuis, il avait eu souvent l'occasion de rencontrer, chez madame de Guémenée, Marie-Antoinette devenue reine ; elle l'accueillait avec bonté et le traitait avec distinction. « En moins de deux mois, dit Lauzun, je devins une espèce de favori (1). » Obligé de rejoindre son régiment, il part malgré l'affliction que témoigne la reine, puis il revient et sa faveur paraît alors monter au plus haut degré. « La reine sortait rarement sans moi, ne me permettait pas de quitter la cour ; me faisait toujours place près d'elle au jeu, me parlait sans cesse, venait tous les soirs chez madame de Guémenée, et marquait de l'humeur lorsqu'il y avait assez de monde pour gêner l'occupation où elle était presque toujours de moi. » La faveur dont jouit le duc de Lauzun lui suscite des ennemis nombreux et acharnés, et il vient supplier la reine d'en diminuer les

(1) M. le duc de Lauzun, *Mémoires*, Paris, 1822. Nous citons cette édition, dans laquelle nous rétablissons avec la *Revue rétrospective* les passages qu'une réserve maladroite avait supprimés à l'époque de l'impression. Nous croyons que la censure avait rendu un service déplorable à Marie-Antoinette en retranchant les présomptueuses insinuations de Lauzun.

marques trop frappantes. — Y pensez-vous? reprend-elle avec colère; devons-nous céder à d'insolents propos? Non, M. de Lauzun; notre cause est inséparable, on ne vous perdra pas sans me perdre. » Cependant ses ennemis et les préférences de la reine inspirent à ce héros d'aventures la pensée de s'éloigner quelque temps de la cour et de passer en Russie. Il se hâte d'annoncer sa résolution à la reine, « qui la combat avec chaleur, avec désespoir. » Prêtons toute notre attention à cette grande scène. « Vous croyez donc, dit-elle, que je ne vous défendrai pas? — J'ose supplier Votre Majesté, j'ose même exiger, comme seul prix de mon dévouement absolu, qu'elle ne se compromette pas en me soutenant; je suffis pour me défendre. — Comment! vous voulez que j'aie la lâcheté... Non, M. de Lauzun. — Oh! madame, l'intérêt particulier d'un sujet peut-il être comparé aux grands intérêts de la reine?... — D'un sujet tel que vous, Lauzun? ne m'abandonnez pas, je vous en conjure; que deviendrais-je si vous m'abandonniez? « Ses yeux étaient remplis de larmes; touché moi-même jusqu'au fond du cœur, je me jetai à ses pieds: « que ma vie ne peut-elle payer tant de bontés, une si généreuse sensibilité? » Elle me tendit la main; je la baisai plusieurs fois avec ardeur, sans changer de posture. Elle se pencha vers moi avec beaucoup de tendresse; elle était dans mes bras lorsque je me levai. Je la serrai contre mon cœur, qui était fortement ému. Elle rougit; mais je ne vis point de colère dans ses yeux.

« Eh bien ! reprit-elle en s'éloignant un peu, n'obtiendrai-je rien ? — Le croyez-vous ? répondis-je avec beaucoup de chaleur. Suis-je à moi ? N'êtes-vous pas tout pour moi ? C'est vous seule que je veux servir ; vous êtes mon unique souveraine. Oui, continuai-je plus tranquillement, vous êtes ma reine, vous êtes la reine de France. » Ses regards semblaient me demander encore un autre titre (1)... Ainsi le duc de Lauzun a refusé les séduisantes faveurs que lui offrait Marie-Antoinette ; s'il n'a pas été heureux, c'est, à l'en croire, qu'il a dédaigné de l'être. Mais Lauzun a lui-même pris la peine de nous détromper ; car de ce récit, où ressort tant d'amour-propre et de fatuité, ressort la preuve de l'innocence de la reine, la vengeance de son honneur indignement outragé. « En vérité, comment, en semblable matière, ajouter foi à l'affirmation d'un homme que la vanité préoccupe au point de lui faire tenir publiquement un pareil langage ? Mais cette vanité même nous est une garantie de la confiance qu'il mérite, quand il dit que la reine sortit pure de cet entretien (2). » Oui, duc de Lauzun, nous vous croyons. Marie-Antoinette ne succomba point dans cette lutte contre l'homme qui affichait une insolente passion pour elle. Oui, la raison publique a fait justice de la folle présomption d'un fat entreprenant, d'un fanfaron du

(1) *Revue rétrospective*, 1re série, t. I, p. 89-91.
(2) *Revue rétrospective*, 1re série, t. I, p. 92.

vice, qui voulut sauver son amour-propre, même aux dépens de l'honneur et de la vérité. Le lecteur en sera plus convaincu encore lorsqu'il connaîtra l'anecdocte de la plume du héron que la vanité blessée de l'auteur a si étrangement travestie.

Un jour le duc de Lauzun parut chez madame de Guémenée en uniforme, avec un casque étincelant de pierreries, et surmonté de la plus magnifique plume de héron blanc qu'il fut possible de voir. La reine admira cette plume; le lendemain, à sa grande surprise, madame de Guémenée la lui présenta de la part de M. de Lauzun. Comme il avait porté cette aigrette, Marie-Antoinette n'avait pas imaginé qu'il pût vouloir la lui donner. Fort embarrassée du présent qu'elle s'était, pour ainsi dire, attiré, elle n'osa pas le refuser, mais elle se contenta de porter la plume par condescendance, une seule fois, et de la faire remarquer au duc de Lauzun. Dans ces mémoires secrets, ajoute l'honnête et véridique témoin auquel nous empruntons ces détails, le duc donne une importance au présent de son aigrette, ce qui le rend bien indigne d'un honneur accordé à son rang (1). » On y trouve en effet cette anecdote entièrement dénaturée, et de plus toutes les insinuations méprisables d'un présomptueux trompé dans son espoir (2). Mais Lauzun, tout en laissant entrevoir ses audacieu-

(1) Madame Campan, *Mémoires*, chap. VII, p. 169.

(2) Lisez, dans la *Revue rétrospective*, l'anecdote de la plume du héron, 1re série, t. I, p. 91-95.

ses espérances, se garde bien de dire quel en fut le prompt châtiment. Qu'il nous soit permis de suppléer à ce silence; il cache une honte dans la vie de ce don Juan honoré de tant de royales faveurs.

Dans son orgueil, Lauzun s'exagéra le prix de la gracieuse affabilité de la reine. Peu de temps après le présent de son aigrette, il sollicita une audience particulière; Marie-Antoinette la lui accorda, comme elle l'eût fait pour tout autre courtisan d'un rang aussi élevé. Mais à peine se trouva-t-il seul avec la reine que, tombant à ses pieds, il osa lui exprimer les sentiments passionnés de son cœur. Aussitôt la princesse, ne pouvant contenir son indignation, ouvrit brusquement la porte, et dit d'une voix haute et courroucée : *Sortez, monsieur !* Le duc de Lauzun s'inclina profondément et disparut dans la plus grande confusion. Marie-Antoinette, fort agitée, dit à madame Campan qui était dans la chambre voisine : « Jamais cet homme ne rentrera chez moi (1). » Voilà ce que Lau-

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VII, p. 169. — L'auteur ajoute : « Peu d'années avant la révolution de 1789, le maréchal de Biron mourut. Le duc de Lauzun, héritier de son nom, prétendait au poste important de colonel du régiment des gardes françaises. La reine en fit pourvoir le duc du Châtelet : voilà comme se forment les implacables haines. Le duc de Biron s'attacha aux intérêts du duc d'Orléans, et devint un des plus ardents ennemis de Marie-Antoinette. »

Madame la baronne d'Oberkirch nous donne quelques détails sur la petite-fille de la maréchale de Luxembonrg, madame la duchesse de Lauzun, que « son éducation, son esprit, ses manières et son caractère surtout faisaient aimer et rechercher de tous, et n'oublie pas de parler de la passion de M. de Lauzun pour la reine, « qui, elle, ne pouvait le souffrir. » Il courait, dit la baronne, une anecdote sur lui, et on se la répétait bien bas, autant par convenance que pour ne pas affliger la duchesse,

zun avait tant d'intérêt à nous cacher ; cette dernière scène nous donne l'explication de son ressentiment et de ses calomnies.

Vers la même époque, un des habitués du salon Polignac, le baron de Bezenval, lieutenant colonel des gardes-suisses, habile dans les affaires du monde et de la cour, admirateur du caractère de la reine, « mais très-immoral (1), » tenta sans plus de succès la même aventure que Lauzun. Marie-Antoinette qui croyait avoir rencontré en lui un homme mûri par l'expérience, lui témoignait une affection mêlée de piété filiale, et recherchait quelquefois ses conseils dans les petites difficultés de la vie ordinaire. A l'oc-

en révélant les fautes de son mari. On assurait, et j'ai peine à le croire, que, pour se faire remarquer de la reine, il avait eu l'audace de se présenter sous sa livrée, de la suivre tout le jour, partout où elle se rendit, et de ne pas quitter la porte de son appartement la nuit comme un chien de garde. Il arriva que Sa Majesté ne jeta pas les yeux de son côté et qu'elle ne le remarqua point. Il allait en être pour ses frais de service, lorsqu'il imagina, au moment où la reine rentrait en carrosse d'une promenade à Trianon, de mettre un genou en terre, afin qu'elle posât le pied sur l'autre, au lieu de se servir du marchepied de velours. Sa Majesté, étonnée, le regarda alors pour la première fois ; mais en femme d'esprit et de sens qu'elle était, elle ne fit pas semblant de le reconnaître, et appela un page.

— « Dites, je vous prie, Monsieur, qu'on renvoie ce garçon ; c'est un maladroit, il ne sait pas ouvrir la portière d'un carrosse.

« Et elle passa outre. On assure que M. de Lauzun a été blessé jusqu'au cœur de cette leçon, et que depuis lors il se présente à peine aux regards de Sa Majesté. » (Madame la baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. Ier, chap. XII, p. 248-249.) Maintenant, lecteur, M. de Lauzun doit vous être connu ; quelle confiance méritent ses imputations ?

(1) « Je renvoie ceux qui voudront le mieux connaître à ses *Mémoires*, dans lesquels il s'est dépeint assez véridiquement : ce qu'il y dit de lui suffit, ce me semble, pour faire apprécier l'immoralité et l'intrigue qui formaient la base de son caractère. » (Ad. de Bacourt, Introduction à la correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck. t. I, p. 39.)

casion du duel de M. le comte d'Artois avec M. le prince de Bourbon, elle voulut voir le baron de Bezenval qui devait être un des témoins, pour lui communiquer les intentions du roi et chargea le secrétaire de son cabinet, M. Campan, de l'introduire secrètetement en sa présence. Comme il était important que personne ne soupçonnât cette entrevue avant le combat, la reine le fit conduire par des corridors supérieurs du château, et le reçut dans un appartement qu'il ne connaissait pas. Dans ses mémoires, le baron de Bezenval donne à son entrevue avec Marie-Antoinette un ton de roman aussi blâmable que ridicule. Il assure qu'il se trouva, sans savoir comment il y était parvenu, dans un appartement modeste, mais très-commodément meublé, dont il ignorait jusqu'à l'existence. « Je fus étonné, ajoute-t-il, non pas que la reine eût désiré tant de facilités, mais qu'elle eût osé se les procurer (1). » Madame Campan dit avec raison que les impurs libelles de la femme de La Motte ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de la reine que ces lignes d'un homme longtemps honoré de sa bienveillance. Il est vrai que M. de Bezenval condamne Marie-Antoinette sur un motif bien futile. C'est estimer trop peu l'honneur d'une reine. Madame Campan la venge encore, en nous expliquant la destination de cet appartement, depuis tant calomnié sur le témoignagne de Bezenval. Il était

(1) Le baron de Bezenval, *Mémoires*, t. II.

composé d'une très-petite antichambre, d'une chambre à coucher et d'un cabinet; et préparé pour la dame d'honneur de Sa Majesté dans le cas de couche ou de maladie (1).

Mais quel est donc le motif d'indignation de Bezenval? Le voici : loin de voir dans l'affection particulière de la princesse le triste privilège de ses cinquante ans, le présomptueux baron, un jour qu'il se trouvait seul avec sa souveraine, avait oublié son âge, ses cheveux gris, ses rides; il s'était précipité à ses genoux, et comme le duc de Lauzun, il avait osé lui faire une tendre déclaration d'amour. « Levez-vous, monsieur, lui dit la reine surprise de cette extravagance, « le roi ignorera un tort qui vous ferait disgracier pour toujours. » Et M. de Bezenval s'était relevé pâle et balbutiant quelques excuses, avec la honte d'une démarche aussi coupable. Depuis ce jour, Marie-Antoinette avait retiré au baron son estime et sa confiance, sans l'effacer de la liste des personnes qu'elle recevait à Trianon.

Il nous reste une dernière calomnie à réfuter, la calomnie sur le comte de Fersen que des libelles exploitant l'injure et le scandale nous représentent comme l'amant privilégié de la reine, comme celui qui pénétra le plus avant dans son intimité (2). Sim-

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. VIII, page 189.

(2) Avant de dérouler la longue liste des amants supposés que la calomnie donnait à Marie-Antoinette, le comte de Tilly nous dit : « La reine était la plus vertueuse femme de son règne...; mais elle eut deux amants. » Ce furent, suivant l'auteur, le duc de Coigny et le comte de Fersen.

ple colonel d'un régiment étranger au service de France, M. de Fersen n'occupait aucun rang à la cour de Versailles. C'était un homme sérieux et réservé, d'un esprit médiocre, mais d'un caractère généreux et chevaleresque, et d'une élégance parfaite de manières. Louis XVI l'accueillit avec bonté, et se conduisit souvent d'après les conseils du noble suédois. Jaloux de la faveur dont le comte jouissait auprès du roi, quelques courtisans prétendirent qu'il se rendait agréable à Louis XVI pour se rapprocher de Marie-Antoinette. Ce ne fut cependant qu'à l'époque de la Révolution que la reine, touchée du dévouement de M. de Fersen, le traita avec distinction, et, comme son époux, elle lui accorda la confiance que méritait un zélé serviteur, dont la fidélité à la famille royale ne s'est jamais démentie. Au reste, lorsque les ennemis de Marie-Antoinette lui reprochent sa prétendue liaison avec le comte de Fersen, ils n'appuient leur imputation sur aucune preuve, et l'historien consciencieux ne peut accorder à cette imputation plus de valeur qu'aux témoignages de Lauzun et de Bezenval (1).

Sur ce point, le servile commensal des maisons de Richelieu et d'Aiguillon, se trouve d'accord avec M. de Tilly : « Au beau Dillon, à Coigny et aux autres amants, succéda M. de Fersen ; mais plus habile que ses rivaux, disgraciés, toujours sujets quoique amants, il sut conserver la reine en la traitant avec dureté, avec jalousie. Elle le craignit et l'aima. » Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, etc., t. VI, chap. VII, p. 51.)

(1) Écoutons ce que dit au sujet du comte de Fersen, M. Amédée Renée, dans son ouvrage sur *Louis XVI et sa cour*, chap. IV, p. 245.

Voilà les faits sur le comte d'Artois, sur Édouard Dillon, le duc de Lauzun, le baron de Bezenval et le comte de Fersen. Il n'en est pas autant sur les autres dont les chansons et les pamphlets de l'époque nous ont donné les noms ; il est inutile de consacrer quelques lignes au duc de Liancourt que le pamphlétaire lui-même regarde comme un homme « sans conséquence, » au prince Georges de Hesse Darmstadt « à qui la reine témoigna de l'intérêt à cause de sa sœur et parce qu'il était allemand. »

L'historien ne trouve que vagues déclamations, mauvaise foi et odieux mensonges dans les accusations de plusieurs écrivains contre Marie-Antoinette, et pas un témoignage de quelque valeur. Ces inimitiés diverses conjurées contre elle, si habiles à la ca-

* M. Hippolyte Castille dit, dans une de ses publications récentes, « qu'un de ses amis les plus respectables s'est trouvé à portée de voir en Suède, au château du comte de Fersen, un portefeuille qui lui avait été donné par Marie-Antoinette du temps de leurs amours. Dans ce portefeuille, il y avait un compartiment à secret contenant des choses impossibles. »

« Sans contester le fait rapporté, je puis certifier ici que le neveu de M. de Fersen, le comte de Lowelhielm, qui a été longtemps ministre de Suède à Paris, m'a assuré plusieurs fois qu'il n'existait dans sa famille aucune preuve de ces prétendues liaisons de son oncle avec Marie-Antoinette, et que jamais le comte de Fersen n'avait laissé échapper un mot qui fût de nature à accréditer ce bruit.

La curiosité des érudits a fait, dans ces derniers temps, des découvertes quelque peu compromettantes pour la vertu de certaines reines. Mais Marie-Antoinette, cette femme de premier mouvement, si peu habituée aux précautions, n'a laissé aux mains de ses ennemis, qui certes n'auraient pas manqué d'en faire une arme contre elle, aucune lettre de la nature de celles qu'on dit avoir été vues à Stockholm. J'affirme en outre que, parmi un grand nombre de lettres manuscrites de la reine que j'ai été à même de lire, je n'en ai jusqu'ici vu aucune qui fût compromettante pour son honneur. »

lomnie, si opiniâtrement aidées par tous les chefs de partis, n'apportent aucune preuve pour établir la culpabilité de leur victime. L'historien peut donc s'écrier avec raison, comme autrefois M. Chauveau La garde, son défenseur, devant Fouquier Tinville et le jury choisi par la commune de Paris : « Je ne suis dans cette affaire, embarrassé que d'une seule chose; ce n'est pas de trouver des réponses, mais une accusation vraisemblable. » Ainsi les promenades nocturnes sur la terrasse de Versailles, les fêtes champêtres de Trianon, les courses aux bals de l'Opéra, les amusements, les spectacles de la reine, ses amitiés, trop souvent exclusives, n'ont point recélé les mystères qu'y ont cherchés les rancunes, la vanité blessée des individus et les injustes passions des partis. Ainsi « les *débordements* de Marie-Antoinette sont imaginaires (1). » Ainsi dans la reine la femme est restée pure

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XIX, chap. III, p. 402. Le témoignage de Vasselin, qui écrivait en 1797 les lignes suivantes sur la reine, appuie notre assertion : « Marie-Antoinette savait compatir aux maux d'autrui, même à ceux qu'elle ne connaissait pas ; et jamais l'honorable indigence ne l'avait trouvée sourde à ses cris. Religieuse observatrice de ses devoirs de fille, d'épouse, de sœur et de mère, elle connut les tendres épanchements de l'amitié..,. » (Vasselin, *Mémorial révolutionnaire de la Convention.)*

Un autre contemporain de la reine, M. Lafont d'Aussonne, d'accord avec Vasselin, reconnaît en elle les mêmes vertus. « Des livres, inspirés par la haine, ou payés par la vengeance et la malignité, ont parlé, dans un temps affreux, *de la légèreté, des imprudences de Marie-Antoinette* : ces livres n'ont répété, n'ont répandu que les propos des calomniateurs.

« Prisonnier de la Révolution, à un âge très-tendre, j'ai habité les sombres cachots avec les anciens habitants des salons de Versailles, et le malheur voulut me lier avec les grands de cette cour, qui n'était plus. Parmi ces nobles compagnons d'infortune, je trouvai des opinions tout à fait différentes sur la politique générale, sur les ministres, sur les événements,

de tous les vices qu'on lui a prêtés. C'est alors justice de la part de l'historien de réhabiliter l'épouse fidèle et irréprochable de Louis XVI, d'arracher à l'infamie son innocente mémoire, de lui rendre cet honneur qu'ont flétri en elle tant de méprisables détracteurs, enfin de protester contre l'iniquité de leurs jugements et contre l'assassinat moral qu'ils lui ont fait subir avant et après son immolation sur l'autel de la guillotine.

Près de cette femme toute spontanée, si digne de ceindre le bandeau royal, qui apparaissait pleine de grâce et de majesté, au milieu des splendeurs de Versailles, quelle était l'attitude de Louis XVI ? Dépouillé de tout prestige, il restait toujours indolent et faible. Vous auriez vainement cherché en lui l'esprit et les formes de la cour, la grande ostentation, les mouvements nobles et heureux qui séduisent, ces qualités brillantes, héritage de l'ancienne chevalerie, ou ces vertus royales, apanage ordinaire des Bourbons. Il

sur les qualités ou les défauts du bon Louis XVI lui-même. Mais à l'égard de la reine son épouse, je le déclare en présence de Dieu et de la postérité, tous ces seigneurs, tous ces prélats, toutes ces femmes de qualité, chargés d'afflictions et d'années, s'accordaient à pleurer, à gémir sur son sort. On citait ses paroles charmantes d'indulgence ou de conciliation ; on citait ses innombrables bienfaits connus, mille fois moins nombreux que ses bienfaits restés dans l'ombre et le silence.

« On parlait des charmes de sa personne, de l'éblouissante majesté de son maintien, du séduisant effet de son accueil, à quoi rien ne fut jamais comparable ; mais tous ces anciens courtisans s'accordaient à reconnaître en elle une sœur affectueuse et dévouée, une épouse aimante et irréprochable, la mère la plus tendre, la plus attentive, l'amie la plus généreuse, et la reine la plus honorable que le trône ait possédée jamais. » (M. Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels*, etc., chap. IX, p. 37-38.)

avait contre lui une sévérité par fois taciturne, mais que corrigeait une excessive bonté, les brusqueries de ses façons et de sa nature que, dans les derniers temps, sa tendre affection pour la reine avait beaucoup adoucies (1). Cependant la royauté n'avait pu changer en lui ce caractère apathique, défiant de lui-même et manquant d'initiative. Loin de montrer cette opiniâtreté du courage qui vient du sentiment de ses ressources et de sa puissance, il craignait de rencontrer des ministres capables de prendre une décision ferme et de s'y tenir. Dans cette âme qui animait un corps bourgeois, point de volonté, aucune force de résolution et de persévérance, aucune de ces puissantes facultés qui font souvent que, dans un corps chétif, s'allume une énergie assez grande pour remuer les mondes, mais « une répugnance invincible pour le travail de la pensée » et une résignation extraordinaire. « Cette qualité qui fut un défaut tant qu'il régna, devint une vertu sublime dans la prison et sur l'échafaud (2). » Homme de bien, assis sur le premier des trônes de l'Europe, Louis XVI ne s'y trouvait pas à l'aise, et comme le repos lui était plus cher que la couronne, il avait toujours assez de pouvoir pour ce

(1) « Sa démarche était lourde et sans noblesse, sa personne, plus que négligée, ses cheveux, quelque fût le talent de son coiffeur, étaient promptement en désordre, par le peu de soin qu'il mettait à sa tenue. Son organe, sans être dur, n'avait rien d'agréable ; s'il s'animait en parlant, il lui arrivait souvent de passer du médium de sa voix, à des sons aigus. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 122-123.)

(2) Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, 3e partie, p. 366.

qu'il en voulait. A l'époque où nous sommes arrivés, par ses tendances réformatrices, par une suite d'essais incomplets, toujours interrompus, il avait irrité la fièvre publique, sans se mettre en peine de la satisfaire, sans chercher les moyens de la guérir (1). Louis XVI, dans sa funeste et coupable insouciance, oubliait que, chargé du gouvernement et du salut d'un grand royaume, il devait être l'œil et la pensée de tout ce royaume qui ne pouvait exister que par ses soins.

Un examen attentif de la conduite de ce roi débonnaire prouve qu'il poussait à l'extrême le sentiment de ses devoirs comme époux, comme père de famille, qu'il portait, ainsi que nous l'avons dit, l'esprit d'ordre et de détail jusqu'à la minutie. Il enregistrait ses pertes et ses gains au jeu, à la loterie, et même les dépenses les plus minimes (2). Au milieu de ces petitesses du pouvoir, il était impossible d'embrasser du regard l'horizon étendu de la société; les grands faits et les évènements lui échappaient.

(1) « Son cœur le portait, à la vérité, vers des idées de réforme; mais ses principes, ses préjugés, ses craintes, les clameurs des gens pieux et des privilégiés, l'intimidaient et lui faisaient abandonner des plans que son amour pour le peuple lui avait fait adopter. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. V, p. 125.)

(2) *Revue rétrospective, Journal de Louis XVI*, t. V, *passim*.

Louis XVI n'oubliait pas de faire, chaque année, le total de sa dépense. Ses comptes, écrits entièrement de sa main, existent dans les Archives du royaume; en voici le relevé :

	liv.	s.	d.		liv.	s.	d.		liv.	s.	d.
1776...	426,024	2	1	1779..	453,256	7	10	1782...	477,614	4	»
1777...	372,186	13	4	1780..	515,637	7	3	1783...	364,567	9	»
1778...	395,989	6	6	1781..	714,984	19	»	1784...	645,470	»	»

Cet élève de l'égoïste et insouciant Maurepas n'était cependant pas ennemi du travail. Il montrait en effet un goût très-prononcé pour tout ce qui concernait les sciences naturelles; il admirait avec passion les découvertes utiles et de perfectionnement, les sciences physiques et les arts appliqués aux métiers. « Géographe habile, il se plaisait à tracer et à laver des cartes (1). » Son esprit se pliait facilement à tous les détails d'administration; aussi lisait-il avec plaisir les ouvrages qui traitaient de cette partie. Mais ce qui lui manquait surtout, c'était l'observation des hommes et des évènements de son époque. Comme il n'étudiait le présent que dans le passé, et des événements sans analogie avec les besoins et les exigences de son règne, il ne pouvait résulter de son application que de stériles abstractions. De graves questions le préoccupaient quelquefois, ainsi que le prouve la lettre suivante, sur l'extinction de la mendicité, adressée à son ministre Amelot. Cette lettre, d'un ton de fermeté bien rare chez Louis XVI, contraste avec ce que nous avons dit de son caractère :

« Versailles, le 8 juin 1777.

« Les dernières fois que je me suis promené à pied, j'ai été vivement affligé, Monsieur, de la grande quantité de mendiants dont les rues de Paris et de

(1) Louis XVI, ainsi que nous l'avons dit, était excellent géographe. « L'instrument le plus précieux et le plus complet pour l'étude de la géographie, a été commencé par ses ordres et sous sa direction. C'est un im-

Versailles sont remplies, nonobstant les mesures que j'ai ordonnées depuis plusieurs années à l'effet de faire cesser cette plaie. Demandez au lieutenant général de police et à l'intendant de Paris des mémoires tant sur l'établissement des ateliers de charité ouverts pour occuper les pauvres valides que sur les secours à fournir aux paroisses et aux hôpitaux pour les faire travailler, et pour faciliter en même temps l'admission des infirmes. Je veux savoir comment il est pourvu à l'entretien de ces établissements. La création de nouveaux impôts me répugne ; où serait le bienfait pour le peuple s'il y trouvait une charge nouvelle ? Il y aurait des mesures tout à la fois d'humanité et de rigueur à prendre pour, d'un côté, secourir la misère réelle, et détruire de l'autre la mendicité effrontée et paresseuse, source de crimes et de scandales. La base de tout règlement devrait estre que tout mendiant se retirast dans le lieu de sa naissance, à moins qu'il ne prist un état qui pût le faire vivre sans aumosnes, la surveillance serait bien plus efficace et la répression plus sûre. Il ne faut pas non plus souffrir que les mendiants aillent quester et mendier dans l'intérieur des églises, ni aux portes des maisons, cela trouble le service divin, nuit au recueillement des fidèles et amène des vols. Ce point est très-impor-

mense globe en cuivre qui existe en ce moment à la bibliothèque Mazarine, et qui n'est point achevé. Louis XVI a lui-même inventé et fait exécuter, sous ses yeux, l'ingénieux mécanisme qu'exigeait le jeu de ce globe. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 124. Note des éditeurs.)

tant, n'y aïant rien qui fist plus d'honneur à une administration que l'extirpation de la mendicité. Aux valides le travail, aux invalides les hôpitaux, et les maisons de force à tous ceux qui résistent aux bienfaits de la loy. Tenez la main à l'exécution des règlements qui existent et recommendez à Lenoir la sévérité. Si ces règlements sont insuffisants, il faut que mon conseil y pourvoit et compléter ce service par une ordonnance.

« LOUIS (1). »

Tandis que Marie-Antoinette vivait au milieu des innocents plaisirs de Trianon, des charmes de l'amitié, de ses devoirs de mère, et cherchait à répandre le bonheur autour d'elle, Louis XVI partageait son temps entre la chasse et les travaux manuels. Le roi, malgré ses goûts et ses habitudes tranquilles, aimait passionnément ce noble exercice. On le voyait souvent parcourir, accompagné d'une meute splendide, les forêts de Compiègne et de Fontainebleau qui abondaient en gibier de toute espèce. Il tenait lui-même un journal écrit de sa main dans lequel il enregistrait soigneusement le nombre des animaux qu'il avait tués à chaque partie de chasse, avec des récapitulations pour chaque mois, chaque saison et chaque année de son règne (2).

(1) Nous avons emprunté cette lettre à M. Amédée Renée, qui la doit lui-même à l'obligeance de M. Dentu. Elle est de la main du roi et a été transcrite fidèlement sur l'original.

(2) Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. II. — A la fin de décembre 1775, on trouve au total du mois :

Sa passion pour les occupations d'artisan, surtout pour la serrurerie, dans laquelle il avait atteint une grande perfection, s'était fortement développée. « C'était, disait-il, pour éviter la goutte aux mains et aux pieds, et maintenir cette forte santé qu'il devait au sang de Bourbon enté sur celui de Saxe. » Après le conseil, il aimait à gagner, sans être aperçu de la reine, le petit escalier qui le conduisait à la chambre d'un pavillon du château. Ce lieu renfermait sa forge, deux enclumes et de nombreux outils en fer. Là, il trouvait son maître, François Gamain, dont il redoutait la sévérité. Il passait dans ce laboratoire des journées entières à forger avec lui des clefs, des serrures ordinaires, mais fines et parfaites, quelquefois à secret, ou ornées de cuivre doré. Cet infâme Gamain, qui depuis accusa Louis XVI, son bienfaiteur, d'avoir voulu l'empoisonner, et fut payé de sa calomnie par une pension annuelle et viagère de douze cents livres, traitait son royal compagnon de forge comme un maître en use à l'égard d'un apprenti dans son atelier (1). Le roi avait aussi du goût pour un autre art mécanique, et plus d'une fois on le surprit à l'œuvre devant une montre ou une pen-

« Tué, 1,564 pièces de gibier, et pour total de l'année, 8,424. » (*Revue rétrospective*, t. V, p. 116 et suiv.)

(1) Soulavie, t. II. — Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 124. — Weber, *Mémoires*, t. I, chap. I, p. 59.

Ce fut longtemps après la mort de Louis XVI que François Gamain sollicita des secours de la Convention et que, dans une pétition à cette assemblée, il révéla les circonstances mensongères de ce qu'il appelait son empoisonnement. » Un fougueux démocrate, l'ex-curé Musset, représen-

dule. Mais cet habile horloger ne savait pas l'heure qu'il était à l'horloge des siècles (1).

Ces habitudes du travail manuel, ces mœurs d'artisan, qui communiquaient à la majesté royale ce qu'elles avaient de vulgaire, abaissaient encore la royauté dans un temps où elle avait besoin d'être relevée aux yeux du peuple (2). Du moins l'ascendant du

tant du département de la Vendée, prit la parole pour appuyer la pétition de Gamain. On éprouve un profond dégoût en lisant ses déclamations dont le ridicule tempère seule l'atrocité. » La motion de Musset fut aussitôt adoptée. Dix jours après, le 28 floréal, an II de la République (19 mai 1794), l'ex-garde du corps, Peyssard, député de la Dordogne, ardent partisan des idées de Robespierre, lut son rapport sur la pétition du citoyen François Gamain, serrurier de Versailles. « C'est encore la même logomachie révolutionnaire qui excite l'indignation et la pitié de tout homme probe et sensé. » Peyssard fit ensuite lecture du projet de décret suivant que les comités des secours et de la liquidation l'avaient chargé de présenter à l'Assemblée :

» Article 1er. — François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1,000 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

» Article 2. — Le présent décret sera inséré au *Bulletin de correspondance.*

Ce décret, dit le bibliophile P. L. Jacob, auquel nous empruntons ces détails, fut adopté par acclamation et inséré au *Bulletin*, mais sans aucune des pièces qui l'avaient motivé.

» Ces pièces ont sans doute été anéanties, car elles ne se trouvent plus aux Archives avec le procès-verbal de la séance du 8 floréal et le rapport de Peyssard. La pétition de Gamain est restée, dit-on, dans les papiers du Comité de liquidation, lesquels seraient passés au Ministère des Finances. Les certificats des médecins et de la commune de Versailles sont perdus, ainsi que l'enquête ordonnée par le Comité des secours publics. » (P. L. Jacob, bibliophile, *Curiosités de l'Histoire de France*, 2e série, *Procès célèbres, Gamain*, 1 vol. in-18. Paris, Adolphe Delahays, libraire-éditeur, 1858.)

(1) Arsène Houssaye, Introduction aux *Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry*, p. 3.

(2) Ses mains, noircies par le travail, furent plusieurs fois, en ma présence, un sujet de représentation et même de reproches assez vifs de la part de la reine, qui aurait désiré pour le roi d'autres délassements. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. v, p. 124.)

caractère et le séduisant prestige de la gloire couvraient le scandale des faiblesses de Louis XIV ; les manières imposantes et tout à la fois gracieuses de Louis XV ne se ressentaient nullement de ses sentiments et de ses goûts (1). Avec leur successeur qui n'avait rien d'un roi, toutes les apparences elles-mêmes s'étaient évanouies. Les courtisans tournaient en ridicule la marche indécise, les manières lourdes, les viles occupations de ce nouveau Vulcain, sa voix fausse et retentissante (2), sa grosse gaieté (3), son énorme appétit, et le nuage du mépris s'amassait sur sa tête royale (4). Pauvre roi, en effet, qui, au milieu du mouvement irrésistible que la puissance des idées imprimait à la société française, s'endormait avec la conscience de sa faiblesse. Pauvre roi qui met-

(1) Madame Campan, *Mémoires*.

(2) Louis XVI chantait souvent à la chapelle pendant l'office, et sa voix fausse excitait le rire des courtisans. Quelques fois il allait avec la reine voir madame Louise à Saint-Denis et arrivait au moment des Vêpres. « Alors, Louis XVI et Marie-Antoinette paraissaient au chœur et se plaçaient dans les stalles des religieuses, au bout des rangs, et le monarque, dont la voix ne reproduisait que des sons discordants, chantait avec elles. (*Vie de la révérende mère Thérèse de saint Augustin, madame Louise de France, etc.*, par une Religieuse, t. II, chap. XXIV, p. 168.)

(3) « Il y avait cependant une espèce de tact au milieu des jeux grossiers du roi. Un jour qu'il nous menaçait de son cordon bleu, qu'il voulait jeter au nez de quelqu'un en y accrochant ceux qui comme moi ont des anneaux aux oreilles, le duc de Laval se retira. Il lui dit : — Ne craignez rien, Monsieur, cela ne vous regarde pas. — Un autre jour qu'il m'étrangla presque par une grosse gaieté, je me fâchai un peu et je dis : — Le roi me touche, Dieu me guérisse ! » (Le prince de Ligne, *Mémoires*, p. 70-81.)

(4) Créqui, grand frondeur, disait un jour au prince de Ligne en parlant de Louis XVI et de ses frères : « Voulez-vous savoir ce que c'est que ces trois frères ? Un gros serrurier, un bel esprit de café de province, un faraud des boulevards. (*Ibid*, p. 71.)

tait son activité et sa force dans ses mains lorsqu'il fallait s'armer de volonté et retremper son âme par d'énergiques résolutions. Henri IV pouvait se livrer au plaisir de la chasse, et pour les soins du gouvernement se reposer sur un duc de Sully, dont l'esprit était capable de tout embrasser, de tout entreprendre et de tout finir. Il était permis à Louis XIII de retourner chaque jour à ses jeux, à ses oiseaux, aux compagnons de sa vie folâtre, quand un cardinal de Richelieu régnait pour lui, et, de sa main puissante, brisait toutes les résistances. Mais pendant que Louis XVI courait les bois ou maniait la lime et travaillait le fer sur son enclume, l'État confié à des ministres le plus souvent sans force et sans habileté, penchait vers sa ruine.

Au sein de cette cour, dont le monarque ne savait imprimer à ses indociles sujets ni le respect de lui-même, ni le respect de son épouse, la reine, nous l'avons dit ailleurs, trouvait de bien dangereux ennemis parmi les membres de la famille royale et jusque sur les marches du trône. Les quatre tantes de Louis XVI tenaient rancune à Marie-Antoinette de la protection qu'elle accordait à Choiseul, auteur de l'alliance intime entre la France et l'Autriche (1). Madame Adélaïde, qui avait soumis mesdames Louise, Victoire et Sophie, ses sœurs, au despotisme de son

(1) « On tire à boulets rouges sur la reine ; il n'y a pas d'horreurs qu'on n'en débite, et les plus contradictoires sont admises par certaines gens... C'est la cabale jésuitique du chancelier et des vieilles tantes qui fait cou-

impérieuse volonté, avait formé contre la fille de Marie-Thérèse une espèce de croisade. Elle ralliait sous sa bannière ses deux autres niéces, les comtesses de Provence et d'Artois, envieuses, comme elle, du rôle brillant, de l'influence et de la beauté de la jeune reine, les Richelieu, les d'Aiguillon, les Rohan, les plus illustres personnages, amis du règne précédent, mesdames de Noailles et de Marsan dont la sénile impuissance s'indignait de la violation des lois de l'étiquette. Dans leurs rangs on comptait aussi de grandes dames, jadis adulatrices de la comtesse Du Barry, aujourd'hui empressées de calomnier les goûts et les affections de Marie-Antoinette pour faire oublier la légèreté de leurs mœurs et le naufrage de leur réputation. L'âme et le chef de ce parti anti-Choiseul, de ce redoutable faisceau d'ennemis, madame Adélaïde, dirigeait les attaques et tentait les coups les plus audacieux. Vrai ministre à portefeuille, et sollicitant sans cesse des grâces pour tous ses amis (1), elle avait fait rappeler Maurepas au ministère, ainsi que nous l'avons vu, contre le sentiment de la reine qui s'é-

rir tous ces bruits-là, pour perdre, s'ils peuvent, cette pauvre princesse, et pour être seuls maîtres de la cour...

« Ce sont les vieilles tantes qui s'agitent... C'est de là que partent les satyres détestables qui courent contre la reine. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète; Revue rétrospective*, 1re série, t. III, p. 281-283.)

(1) « J'entends jeter les hauts cris sur les gaspillages de la nouvelle cour, et principalement contre madame Adélaïde, qui a, dit-on, un portefeuille, et qui sollicite, sollicite sans cesse, pour tout ce qui l'approche, *des grâces*, comme ils appellent tout ce gaspillage dans l'idiôme des valets de cour. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète; Revue rétrospective*, Ire série, t. III, p. 271.)

tait prononcée en faveur de Choiseul. Trop dociles aux conseils de l'ambitieuse et impitoyable tante, les ministres laissèrent impunis les affronts, les outrages prodigués de toutes parts à Marie-Antoinette, et cette première impunité était une amorce pour les calomnies qui avaient pris naissance dans ses réunions.

Certaine de la reconnaissance et de l'appui de Maurepas, son protégé, madame Adélaïde, dure et hautaine, permettait à sa société d'avilir et de traîner sans honte dans la fange le nom de sa nièce. C'est avec un indicible plaisir qu'elle reportait sur la reine les animosités excitées par ses intrigues contre l'ancien exilé de Chanteloup. Ses créatures, MM. de Maurepas, d'Aiguillon et de Vergennes (1), osèrent même agiter, devant Louis XVI, la question d'éloigner son épouse de la connaissance des affaires publiques, de l'écarter du trône et de la renvoyer à Vienne. De cette politique des ministres, encouragée par la tante du souverain et le comte de Provence, les insultes à la reine se produisaient avec l'encouragement des grands seigneurs et la complicité de l'autorité qui feignait de n'y rien trouver de répréhensible. De là, sans aucun doute, ces accusations contre Marie-Antoinette, accumulées dans ces libelles

(2) M. de Vergennes, autrefois disgracié par Choiseul, était ennemi de la maison d'Autriche et de la reine. « Il s'unit au parti d'Orléans pour persuader à la nation que la reine était toujours de cœur et d'âme autrichienne ; qu'elle dilapidait les finances de l'État, et enrichissait de nos deniers l'empereur son frère. » (Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, etc., t. II, p. 166.)

et ces noëls ignobles, auxquels leurs altesses royales applaudissaient et que des femmes elles-mêmes se plaisaient à répéter. C'était le château de Choisy qui avait donné l'exemple d'outrager par des chansons la reine de France. Tous ceux des beaux esprits de cour qui se croyaient quelque talent pour la poésie, ne tardèrent pas à suivre cet exemple. On signala, parmi les chansonniers, M. de Champcenetz et le marquis de Louvois. Leurs couplets furent lus avec avidité au Palais-Royal, à Bellevue, au château de Brunoy ; les salons royalistes de Versailles se les disputaient. Afin de satisfaire sa passion pour le persifflage et la plaisanterie, Maurepas fit un recueil (1) de ces couplets diffamatoires, de ces turpitudes, et le cynique vieillard ne rougit pas de les placer sous les yeux de Louis XVI.

Ces infâmes satires, qui révoltent la conscience de l'histoire, et dont nous trouvons l'origine dans les hautes classes de la société, demeurèrent longtemps ignorées du peuple. Elles firent la joie des réunions intimes de la cour et des salons où l'on se donnait le plaisir d'humilier et de flétrir la reine, avant de des-

(1) 5 *Octobre* 1777. M, le comte de Maurepas a toujours beaucoup aimé les ouvrages d'esprit, mais surtout les polissonneries. La vieillesse ne lui avait point ôté ce gout là, et les soucis du gouvernement lui rendent un tel plaisir encore plus nécessaire. C'est pour y contribuer que M. Amelot fait ramasser dans Paris toutes les chansons et autres opuscules de ce genre, que fait éclore la licence de nos auteurs : il y a un petit bureau *ad hoc*, où les auteurs de ces facéties viennent les r lie, et dont on fait un choix, sans qu'ils s'en doutent, pour en amuser le mentor du roi. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc. — T. X, p. 229.)

cendre au milieu des classes inférieures. A madame Adélaïde revient donc une large part des calomnies répandues à cette époque sur Marie-Antoinette. Ce fut elle, en effet, qui excita et encouragea cette guerre de méchancetés si fatale à sa nièce, et qui, pour satisfaire sa haine envers l'Autriche et Choiseul, entraîna la famille royale dans une ligue contre sa reine. Éclairer de ses conseils et de son expérience la jeune princesse de quinze ans, envoyée pour réconcilier la France avec l'Autriche ; lui servir de guide au milieu des écueils d'une cour pleine de défiance et de ténébreuses intrigues ; la protéger contre le parti qui lui faisait un crime impardonnable d'être la fille de Marie-Thérèse ; tel était le devoir sacré de madame Adélaïde : mais nous l'avouons avec douleur, ce devoir, elle le trahit en lui tendant des embûches. Disons plus : elle s'efforça de jeter quelque doute dans l'esprit de Louis XVI sur l'honnêteté et la pureté de sa femme, afin de lui ravir jusqu'à cette affection.

Dans cette œuvre infernale, la fille de Louis XV eut pour auxiliaires mesdames de Noailles et de Marsan. Aveuglément dévouées au parti français et intéressées à trouver la reine en faute, ces deux dames épièrent Marie-Antoinette, incriminèrent ses conversations, ses gestes, ses sourires, ses jeux, ses courses, ses promenades. Dans la démarche légère et balancée de l'archiduchesse, elles voyaient la démarche d'une courtisane ; dans ses yeux, le regard exercé d'une coquette ; dans ses manières aisées, des manières de

la plus inconvenante familiarité ; dans ses modes et l'abandon des *paniers*, des innovations dangereuses ; enfin elles calomniaient tout, même ses plus simples actions. L'habitude qu'avait prise la reine de répondre à toutes les harangues qui lui étaient adressées, l'exposait aux reproches amers de madame Adélaïde et de sa cour (1). Admettait-elle de jeunes personnes aux bals où les *femmes* seules avaient eu jusqu'alors le droit d'être invitées ? Recevait-elle à souper les épouses des ministres ? on l'accusait de froisser tous les anciens usages, de renverser toutes les hiérarchies, de manquer de respect à sa dignité de reine (2).

On ne peut donc nier qu'une vaste conspiration n'ait été formée avant la Révolution contre Marie-Antoinette par le parti anti-Choiseul. Dans cette cons-

(1) « La reine répondait à toutes les harangues, et avait mis de la persévérance à conserver cette habitude puisée à la cour de Marie-Thérèse. Depuis longtemps les princesses de la maison de Bourbon ne prenaient plus, dans de semblables circonstances, la peine d'articuler la réponse. Madame Adélaïde fit reprocher à la reine de n'avoir pas suivi cet usage, l'assurant qu'il suffisait de marmotter quelques mots en simulacre de réponse, et que les harangueurs, très-occupés de ce qu'ils venaient de dire eux-mêmes, trouvaient toujours qu'on avait répondu d'une manière parfaite. La reine jugea que la paresse seule avait pu dicter un semblable protocole, et que l'usage adopté de marmotter quelques mots constatant la nécessité de répondre, il fallait le faire simplement mais clairement et le mieux possible. » (Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. x, p. 260.)

(2) La reine a fait, la semaine dernière, à Marly, une dérogation à l'étiquette encore plus grande que celle de manger avec les hommes ; elle a reçu à souper madame la comtesse de Maurepas, madame de Sartines et madame Amelot, trois femmes de ministres qui, en cette qualité, avaient été jusqu'alors exclues de cet honneur. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc. T. XI, p. 277.)

piration, nous sommes forcés de reconnaître les proches parents du roi et ceux qui auraient dû être les serviteurs les plus dévoués et les plus reconnaissants de la reine. Cette ligue de ses ennemis était ourdie avec tant d'habileté que madame Elisabeth elle-même, cet ange de vertu, trop fidèle aux inspirations de madame Adélaïde, fut quelque temps enveloppée dans ses liens. Elle ne s'en dégagea complétement qu'à l'époque des plus rudes épreuves et des tempêtes révolutionnaires. C'est dans la prison du Temple, au milieu des outrages de la captivité, que cette princesse reconnut l'injustice de ses soupçons, des sentiments hostiles, des complots de ses tantes, des mauvaises passions de la cour, et qu'elle sut apprécier les belles qualités, le noble caractère et le grand cœur de Marie-Antoinette. La vérité s'était fait jour dans son esprit : dès ce moment, aux impressions fâcheuses de la haine, succéda la plus vive affection pour la royale calomniée.

Moins coupable que sa sœur aînée, dont elle écoutait les inspirations, madame Louise mérite cependant une part des reproches que l'histoire adresse à madame Adélaïde. Dans la solitude du cloître, la pieuse héroïne du Carmel français tournait souvent ses regards sur le monde et se mêlait trop aux affaires humaines. Elle avait conservé son crédit, sa puissance de cour, recevait les visites des rois, des princes étrangers (1), et les ministres se gardaient

(1) L'empereur Joseph II, à l'époque de son voyage en France, « voulut

bien de négliger les moyens de lui plaire. Plus d'une fois, la sœur Thérèse de Saint-Augustin fit des sorties violentes contre les prétendues légèretés, les imprudences et les innovations dangereuses de la reine qui se montrait cependant pénétrée d'estime et d'affection pour elle. Dans les conciliabules de Saint-Denis, on nouait des intrigues, on murmurait de l'abandon des anciens usages, on imaginait des bruits calomnieux. C'est alors que l'auguste carmélite donnant un libre cours à son indignation, ne trouvait pas assez d'anathèmes pour flétrir les innocentes folies de sa nièce et se permettait de lui écrire des lettres impérieuses (1). Les choses furent poussées trop loin; Maurepas comprit qu'il fallait modérer l'ardeur de ses alliés, et Louis XVI, d'après ses conseils, fit entendre à ses tantes un langage sévère. Il paraît même que fut alors agitée la question de leur exil en Lorraine (2).

visiter l'auguste Carmélite, afin de s'assurer par lui-même de ce qu'il avait ouï dire touchant le bonheur qu'elle goûtait dans sa vie pénitente, auquel il ne pouvait croire. Il fut si frappé du dénûment qu'il remarqua dans sa cellule, en tout conforme à celles des autres religieuses, qu'il s'écria : « En vérité, madame, j'aimerais mieux être pendu que de vivre ici comme vous vivez! — Monsieur le comte, lui répondit la jeune princesse, en considérant ce que Notre-Seigneur a souffert pour nous, la vie d'une Carmélite paraît bien douce. Il est vrai que notre bonheur est de la classe de ceux qu'il faut goûter pour y croire; mais comme j'ai la double expérience, je suis en droit de prononcer que la Carmélite, dans sa cellule, est plus heureuse que la princesse dans son palais. » (*Vie de la révérende mère Thérèse de Saint-Augustin*, *madame Louise de France*, *fille de Louis XV*, par une religieuse, t. II, chap. XXIII, p. 128.)

(1) « La Carmélite a écrit une lettre fanatique et très-impérieuse à la reine, ainsi qu'à la maison d'Autriche. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète*, etc., *Revue rétrospective*, 1re série. t. III, p. 283.)

(2) « Il y a toute apparence que les vieilles tantes vont perdre leur

Enfin arriva un temps où le roi, écoutant sa vive affection pour Marie-Antoinette, dont il sut apprécier la patience, la résignation et toutes les qualités, ouvrit les yeux sur la conduite si blâmable de ses tantes. Bientôt réduites à leur cour de Bellevue (1), Mesdames y cachèrent leur défaite et n'exercèrent plus d'influence sur les affaires. Mais là elles murmuraient encore de la tendresse, de la reconnaissance et de la constante admiration par lesquelles Louis XVI réparait sa longue injustice envers son épouse, et s'efforçaient de troubler son bonheur. Le roi fut même obligé d'aller à Saint-Denis pour réprimander madame Louise, et lui intimer l'ordre de ne plus se mêler des affaires du ministère (2). Alors, Mesdames, fidèles à leur système de vengeance, ne laissaient échapper aucune occasion de porter à leur nièce des coups assurés. Parlait-on devant elles des vues de Marie-Antoinette, on démêlait facilement dans leurs réponses tous les caractères de la haine :

procès contre la reine. Tant mieux pour l'État, s'il est délivré de ces cabales, et surtout des vieilles tantes..... Elles jouiraient de leur reste, s'il était vrai qu'on leur prépare le château de Commercy, en Lorraine. Quelqu'un vient de m'assurer qu'un architecte, nommé Pillereau, avait fait le voyage tout exprès pour cet arrangement-là. Madame Adélaïde aura le titre de gouvernante de Lorraine, et ses deux sœurs la suivront. Un beau présent à lui faire serait de lui donner par dessus le marché la carmélite, afin que nous restions tranquilles. » (L'abbé Baudeau, *Chronique secrète*, etc., *Revue rétrospective*, Ire série, t. III, p. 284-285.)

(1) Cette délicieuse maison de plaisance était située sur les hauteurs de Sèvres. Marie-Antoinette avait demandé elle-même pour ses tantes le château de Bellevue. Après l'avoir obtenu du roi, elle l'avait meublé à ses frais, et avait fait augmenter la pension des princesses, afin qu'elles pussent subvenir au surcroît de dépense qu'exigeait cette demeure royale.

(2) Journal manuscrit, de Hardy, vol. v.

« Nous la surprenons tous les jours, disaient-elles, avec de nouvelles opinions contraires aux intérêts de la maison de France (1). » Éloignées de la cour et du roi, qu'elles ne voyaient qu'à de rares intervalles, et ne pouvant lutter en face avec la reine, elles osaient appuyer, comme nous l'avons vu, le mémoire des négociants de Lyon, qui attribuaient la ruine de leur industrie à son goût presque exclusif pour les robes blanches, les linons et les dentelles. Ainsi les vieilles tantes reprochaient aujourd'hui à leur nièce sa trop grande simplicité ; égarées par la haine, elles oubliaient qu'hier elles blâmaient avec amertume et fureur la pompe de ses vêtements et la richesse de ses atours.

Mais ce fut dans le frère puîné du roi que Marie-Antoinette trouva le plus acharné et le plus dangereux de tous ses ennemis. Ce prince, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, n'avait point démenti avec les années le caractère que nous lui connaissons. A l'époque où nous sommes arrivés, vous eussiez vainement cherché en lui ces qualités du cœur que possédaient ses deux frères dans un degré éminent, et les traces des sentiments religieux que lui avaient jadis inspirés ses précepteurs. Mais au milieu de la corruption de la cour, il s'était préservé des excès d'une débauche, alors presque générale. D'une prudence précoce et d'une dissimulation profonde, jaloux

(1) Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, etc., t. II, p. 189.

du roi son frère, habile à déjouer les machinations de ses ennemis avec leurs propres armes, le comte de Provence n'aurait pas hésité à sacrifier les hommes pour sauver les choses. Supérieur à l'aîné de la famille par l'intelligence et la fermeté de caractère, il eût sans doute gouverné avec plus d'autorité que Louis XVI. Mieux que lui il eût su résister au flot grondant des passions populaires et conduire la royauté au milieu des écueils contre lesquels elle fit un si triste naufrage. Peut-être ce prince aurait-il trouvé le moyen de remédier à cette fièvre soudaine, à cette chaleur de réforme qui avait saisi la nation, et qui gagnait jusque dans les classes privilégiées un grand nombre de têtes ardentes et généreuses. Il est permis de croire que, guidée par sa main habile et toujours étrangère aux conventions, aux mots d'ordre des partis, la révolution se serait accomplie sans appeler à son aide la proscription, le crime et l'échafaud.

Aujourd'hui l'histoire impose un pénible devoir à l'écrivain, celui de juger le comte de Provence comme l'un des plus implacables calomniateurs de Marie-Antoinette. Nous ne reculerons pas effrayé devant la gravité de l'accusation. Il nous répugne, il est vrai, d'attaquer la mémoire d'un souverain qui dota la France d'institutions plus libérales, et consacra les conquêtes politiques de la Révolution. Mais la vérité nous contraint d'enregistrer les révélations que nous fournit l'histoire contre ce prince, de les dérouler

aux yeux du lecteur, en un mot, de laver la reine des odieuses imputations de ses ennemis. A la tête de ces ennemis se distingue le comte de Provence. C'est lui qui entreprit de dépouiller Marie-Antoinette de ce manteau de vertu que ses outrages ont presque réussi à déchirer en lambeaux. Que le lecteur veuille donc nous prêter une attention soutenue. Dans sa justice, il appréciera toutes les révélations que nous avons à lui faire ici, en reprenant d'un peu haut, et celles que nous développerons dans la suite de cette histoire, à mesure qu'elles se présenteront. Éclairé par nos dépositions, le jury de l'opinion publique prononcera après les avoir entendues. Loin de nous les colères et les indignations déclamatoires de parti, mais nous ne devons pas oublier qu'à l'accusateur quel qu'il soit, l'histoire doit la flétrissure d'un jugement rigoureux, quand ses déclarations ont pour base la calomnie.

Jamais homme n'a su mieux que le comte de Provence se couvrir de tous les masques et parler différents langages. Pendant les premières années du mariage de son frère aîné, il parut vivre assez intimement avec la dauphine, puis se montra respectueux et courtois envers la reine jusqu'à devenir son courtisan et son poëte (1). Il aimait à déployer les grâces de son esprit et la variété de ses connaissances au milieu de la société que s'était formée la

(1) Un jour la reine, en recevant un éventail d'une main qui lui était

princesse. Lorsque pour l'animer d'une manière utile et agréable, on y jouait les bonnes comédies du théâtre français, Monsieur ne dédaignait pas d'accepter un rôle (1). Mais après les premiers moments, il reprit sa politesse hypocrite et son ambition sournoise. Son unique désir était de prendre une part active au gouvernement, et sous le prétexte de partager le fardeau des affaires avec le roi, il offrit son concours d'homme politique sans pouvoir le faire agréer. A ce sujet de mécontentement qui excita son esprit frondeur et sa mauvaise langue contre les ministres et la reine, se joignit un autre déplaisir. Marie-Antoinette avait prié madame la comtesse de Provence de jouer la comédie à Versailles, et la princesse avait répondu « que cela n'était pas digne de son rang. — Je la joue bien, moi, qui suis reine et fille d'impératrice, » répliqua Marie-Antoinette. « Si je ne suis pas reine, reprit la comtesse, je suis du sang dont on les fait. » Cet échange de paroles avait engendré quelque froideur entre les deux princesses. Monsieur se vengea par quelques sarcasmes de la reine qui ne réprimait pas toujours assez ses habitudes un peu railleuses. Cependant la pique ne

chère, y trouva ce charmant quatrain dont Monsieur était l'auteur :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous amener les zéphirs :
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

(Weber, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 313. (Note des éditeurs.)

(1) Madame Campan, *Mémoires*, t. I, chap. III, p. 71.

fut pas de longue durée, et le comte de Provence voulut célébrer la réconciliation de sa belle-sœur avec son épouse par la plus noble et la plus galante des fêtes en l'honneur du roi et de la reine. Il la donna dans son château de Brunoy, qu'avait rendu fameux le fantasque marquis de ce nom, de la famille des Paris-Duverney, son ancien possesseur, et qui, autrefois, y avait dépensé dix millions (1). A cette occasion, le prince déploya une rare magnificence, et lui, dont l'économie allait jusqu'à l'avarice, jeta près de quinze cent mille livres dans les splendeurs de cette fête royale. Ne pouvait-elle pas lui ouvrir les conseils de son frère? Le prince l'espérait, mais ses espérances furent encore trompées.

Tant que la reine n'eut pas d'enfants, Monsieur garda une réserve prudente et conserva toutes les apparences de l'amitié avec sa belle-sœur, dont il se contentait de calomnier la conduite par de sourdes insinuations. Pendant que Marie-Antoinette se livrait aux plaisirs toujours renaissants à la cour, il affichait tous les dehors de la piété, et se dérobait aux fêtes de Versailles pour aller au Calvaire (2). Sur la proposition de madame Louise, il acceptait le titre de

(1) Madame la baronne d'Oberkirch, t. II, chap. XXIV, p. 82-83. « Le marquis de Brunoy... avait fait des folies dans le parc, dans le château et surtout dans l'église. Il y a dépensé dix millions... M. le comte de Provence ne tenait là qu'une cour de *garçon* assez peu épurée. Ce prince est cependant raisonnable, ou plutôt raisonneur. Il a de l'esprit, de l'instruction ; il est peu goûté néanmoins. » (Ibid.)

(2) « Monsieur et Madame vont chaque jour régulièrement à la messe au couvent du Calvaire... Le public qui s'y rend en foule, y est édifié de la

fondateur du Carmel d'Alençon (1), et assignait à ce couvent une pension de trois mille livres et une coupe annuelle de bois de chauffage. Dès que Monsieur vit la reine appuyer le rétablissement des parlements exilés, et mériter ainsi d'être applaudie par le peuple, il prit une attitude différente et adopta le parti de la résistance à l'opinion (2). Il peignit dans un mémoire très-curieux les dangers de la monarchie, si les anciens parlements anéantis, humiliés et avides de vengeance, étaient réintégrés dans leurs fonctions (3). Entrait-il dans sa pensée que la reine touchait à la politique, il devenait plus ombrageux, s'armait du crayon et de la plume, reprenait la caricature et la satire. Alors la reine, ses amis, ses ministres, rien n'échappait à ses amères railleries. Défenseur du régime monarchique absolu, il n'avait point cessé de traverser les opérations de Turgot, et, plus tard, celles du premier ministère de Necker (4).

Enfin, la naissance de madame Royale détruisit les espérances que la longue stérilité de la reine avait

piété exemplaire avec laquelle ils assistent à la célébration des saints mystères. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc., 20 septembre 1782, t. XXI, p. 112.

(1) *Vie de la révérende mère Thérèse de Saint-Augustin, madame Louise de France*, etc., par une religieuse, t. II, chap. XXIV, p. 147.

(2) Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*. etc., t. II, p. 189.

(3) « Les parlements réintégrés, dit Monsieur, prétexteront les intérêts de l'État, du peuple et du *seigneur roi* ; en désobéissant, ils déclareront ne pas désobéir. La population viendra à leur secours, et l'autorité royale succombera un jour, accablée du poids de leur résistance. » (*Biographie universelle*, supplément, t. LXXII, p. 114.)

(4) Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, etc., t. II, chap. VI, p, 80.

données au prince sur l'héritage de la royauté en France. A cette époque, malgré sa profonde dissimulation, il ne put s'empêcher de montrer son dépit. Un incident assez caractéristique prouve qu'il ne craignit pas de jeter des doutes sur la légitimité de cette enfant. Chargé par le roi de tenir la jeune princesse sur les fonts baptismaux, au nom du roi d'Espagne, il se présenta à l'église, environné d'une suite brillante. Lorsque le curé de Notre-Dame lut à haute voix l'acte de baptême, dressé par le grand aumônier, « Monsieur, dit le comte de Provence, avec un ton sardonique, vous oubliez une des formalités d'usage, vous oubliez de demander quels sont les père et mère de l'enfant (1). » A ces mots, un sourire cruel erra sur les lèvres de quelques-unes des personnes de la nombreuse assistance, mais l'intention ténébreuse que semblait cacher la plaisanterie souleva une secrète indignation dans le cœur des plus honnêtes.

Trois ans après, les vœux de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent couronnés par la naissance d'un second enfant, celle du dauphin. Cet événement avertissait Monsieur de renoncer aux rêves de son obscure ambition (2). Dès lors, il ne vit plus qu'un

(1) 12 *Janvier* 1779. — « On a remarqué une observation de Monsieur au baptême de Madame, fille du roi. On sait que ce prince tenait l'enfant sur les fonts pour le roi d'Espagne; le grand aumônier lui a demandé quel nom il voulait lui donner.» Monsieur a répondu : « Mais ce n'est pas par où l'on commence : la première chose est de savoir quels sont les père et mère, c'est ce que prescrit le rituel. »

(2) 22 *Octobre* 1781. — « Les courtisans, toujours malins, toujours

obstacle en sa belle-sœur qui devenait tous les jours plus chère au roi, et dont la jeunesse semblait promettre encore une nombreuse postérité; il donna un libre cours à sa haine. Le bruit fut d'abord répandu parmi le peuple que douze pairs, obéissant aux instigations du comte de Provence, avaient signé une protestation dans laquelle ils attaquaient la légitimité du nouveau prince. Ensuite des libelles, retraçant de monstrueuses amours, des accusations anonymes, des réquisitoires contre la reine, se multiplièrent dans Versailles et Paris (1). Ils inclinèrent à la défiance l'esprit incertain de Louis XVI; ils flétrirent la vie et le cœur de Marie-Antoinette, en faisant monter vers elle le mépris public. De quelle plume sortaient ces écrits dégoûtants? Quelle pensée criminelle les avait

exacts observateurs des passions des princes, ont cru remarquer sur le visage de *Monsieur*, à la première inspection du sexe, un mouvement d'humeur et de chagrin. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc., t. XVIII, p. 102.

(1) L'ouvrage précédent contient le paragraphe suivant, à la date du 19 avril 1782 : — « Actuellement que la fermentation qu'ont occasionnée les noëls abominables qui ont couru Paris cet hiver est rassise, ils sont moins rares et on se les communique par cet attrait pour la nouveauté, quelque exécrable qu'elle soit. Il y en a vingt couplets. Ils semblent être faits à l'occasion de la naissance du Dauphin. L'auteur, qui n'épargne pas ce qu'il y a plus sacré, après avoir plaisanté la divinité même, après avoir, dans ses calomnies atroces, enveloppé toute la famille royale, excepté madame la comtesse d'Artois et Mesdames, tombe sur les femmes et les hommes de la cour. Entre ces derniers figurent le duc d'Orléans, le duc de Chartres, M. de Maurepas, M. Amelot, M. de Castries, M. de Miromesnil, M. de Monteynard, M. de Puységur, le premier médecin Lassonne, et le duc de Coigny, en faveur duquel on renouvelle les soupçons répandus dans des pamphlets détestables venus de chez l'étranger. La princesse de Lamballe, madame la duchesse Jules, madame la comtesse Diane, madame de Fleury, madame d'Ossun, la vieille maréchale de Luxembourg, madame de Fougières, enfin la princesse d'Hénin, qui ferme la marche, sont les femmes nommées et avec les anecdotes les plus diffamantes. »

inspirés? Les soupçons planèrent sur quelques personnages de la cour, on accusa surtout un prince dont les plaintes et les railleries avaient déjà attiré l'attention. Louis XVI ordonna de rechercher et d'arrêter l'auteur de ces calomnies, mais il était si haut placé que le roi, pour éviter un grand scandale, ne consentit point à l'épreuve décisive qui eût révélé le coupable. Depuis ce jour, les courtisans demeurés fidèles à leur souverain, n'osaient s'interroger sur ce pouvoir supérieur à l'autorité royale, qui, du sein de sa mystérieuse obscurité, ne craignait pas de proclamer qu'il fallait *poser la couronne sur une tête plus digne de la porter*.

Quel sentiment poussait donc le comte de Provence à désirer une part active dans le gouvernement? Le sentiment excessif de sa capacité. Il voulait entrer au ministère; il voulait devenir le chef du Conseil (1). Autour de lui se groupaient une foule d'ambitieux et de flatteurs, qui sans cesse aiguillonnaient sa soif de régner. Par son opposition aux actes et aux hommes que le roi honorait de sa confiance, il entravait la marche des affaires. Enfin, il ne songeait qu'à écarter

(1) 7 *mars* 1785. — « Dans ce moment où la cour est à son plus haut degré de fermentation par plusieurs intrigues qui s'y croisent de toutes parts et s'entrechoquent, il est grandement question d'un mémoire présenté au roi par *Monsieur*. On veut qu'il y fasse sentir au monarque la nécessité d'avoir dans le conseil un autre lui-même, dont les intérêts ne puissent se séparer des siens, et qui l'aide à démêler les différents piéges qu'on tend de chaque côté à Sa Majesté. Or, cet autre lui-même ne peut être que son frère, le plus près du trône après le Dauphin, trop enfant pour qu'il en soit question. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc. — T. xxviii, p. 163.)

de son chemin tout ce qui pouvait lui présenter des obstacles, à faire la solitude autour du trône, à conquérir par tous les moyens quelque influence sur le gouvernement. Ne le voyons-nous pas, après la naissance du duc de Normandie, second fils de Louis XVI, feindre de se rapprocher du roi et de la reine? Privé de l'espoir d'avoir des enfants, il parlait alors de léguer au nouveau prince ses apanages et sa fortune(1). Il croyait se concilier par cette conduite politique l'esprit de Marie-Antoinette et arriver enfin à la réalisation de ses vœux. Mais vaine illusion! Ses ambitieuses espérances avaient été devinées; il n'obtint rien et ses calomnies continuèrent.

C'est du comte de Provence que vint encore plus tard le nom de madame *Déficit* donné à la reine de France. On accusa de folles dépenses, de prodigalités excessives, Marie-Antoinette naguère entourée des

(1) 7 *Novembre* 1785. — Depuis plusieurs jours, on parle d'une cession de tous ses biens, faite par *Monsieur* au duc de Normandie. Elle est d'autant plus extraordinaire, qu'elle semblerait annoncer quelque inimitié secrète entre ce prince et le comte d'Artois, son frère, dont il frustra ainsi cruellement les enfants; cependant, comme on ne sache rien qui puisse autoriser ce soupçon, on regarde cette conduite simplement comme un coup de politique, et l'on croit que c'est le fruit des conseils de M. Cromo. En effet, suivant cette combinaison, de cet événement il résulterait une coalition entre la reine et *Monsieur*, qui, pour condition secrète, entrerait au conseil. De son côté, Sa Majesté tiendrait à une distance convenable ceux qui ont aujourd'hui sa confiance et la donnerait tout entière à Son Altesse Royale. Ils aideraient ainsi le roi à soutenir le poids des affaires et les choses n'en iraient que mieux, avec le secours d'un prince instruit, sage, appliqué, économe, peu livré au plaisir et intéressé personnellement à la conservation et à la prospérité du royaume. Le temps seul dévoilera tous ces mystères. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc.)

hommages affectueux de la nation. Tous ces bruits, répandus au sein de la cour par des coteries jalouses, avaient surtout pour auteurs Monsieur et ses nombreux affidés. Dans son désir impatient d'opposition contre le roi son frère, il se faisait de ces bruits autant d'instruments de popularité et d'influence. Une gravure rare et curieuse, sortie de la main du comte de Provence, nous prouve aussi que ce prince dessinait la caricature, et qu'il savait employer ce talent (1). Ainsi on lui attribuait le dessin d'un prétendu monstre, trouvé à Santa-Fé de Bogota; des centaines de moutons, veaux et poulets suffisaient à peine pour assouvir cette bête insatiable; sa figure était celle d'une femme, sa queue celle d'un serpent, ses pattes, armées de griffes, reproduisaient les harpies de la fable. Dans l'imagination ingénieuse et bizarre du comte de Provence, ce monstre était le déficit avec la tête d'une femme, et cette femme était la reine. Nous ne pouvons croire que Monsieur, homme d'un esprit fin et délié, ignorât le mal qu'il faisait par l'odieuse pratique de ces accusations mensongères. C'est donc avec raison que l'histoire lui reproche d'avoir jeté le premier sur Marie-Antoinette ces épithètes déplorables, que des écrivains ont répétées à satiété, sans en connaître l'origine. Quand

(1) 21 *Février* 1785. — « L'invention du monstre fabuleux, annoncé il y a quelques mois, paraît rester tout entière à *Monsieur*. Quant à l'allégorie qu'on y soupçonnait, Son Altesse Royale n'a pas jugé à propos de la révéler. » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, etc. — T. XXVIII, p. 136.)

on eut ainsi détruit le culte de la royauté, le prestige dont elle doit être sans cesse entourée, il ne fut pas difficile aux anarchistes de conduire la multitude à une révolution par l'émeute et la révolte.

Au nombre des ennemis de la reine, nommons un autre personnage éminent, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans. Dès sa tendre jeunesse, ce premier prince du sang brilla d'un éclat extraordinaire; il montra de l'esprit, de la bonté, de la douceur, mais aussi une grande faiblesse d'âme. Sa physionomie réunissait l'agrément à la noblesse; plus tard, la débauche déforma ses traits. Une instruction vaste et solide avait perfectionné en lui une éducation que tous ses contemporains s'accordaient à trouver digne de sa naissance. Mais, fils d'un père indulgent et affectueux, il connut trop tôt la plus entière indépendance, partagea assidûment les plaisirs du comte d'Artois, et se livra bientôt à la société d'hommes perdus de réputation et de mœurs. Comme la plupart de ses familiers, il devint immoral et crapuleux et s'oublia dans une dépravation qui aurait fait rougir la régence elle-même; aussi avec de l'aptitude à tout, ne sut-il s'appliquer à rien. Nommé duc de Chartres en 1769, il épousa la vertueuse et incomparable fille du duc de Penthièvre, prince que sa bienveillance avait rendu populaire. Instruit, spirituel, il maniait habilement l'ironie; sa gaieté s'exerçait néanmoins sans méchanceté. On a dit de Louis-Philippe-Joseph qu'il était par amour propre trop circonspect, avare dans les petites

choses, généreux dans les grandes. Il ne put jamais vaincre son extrême timidité pour parler en public, et dès qu'il sortait des habitudes ordinaires de sa vie, il montrait le plus grand embarras. Dans de fréquents voyages en Angleterre, il s'associait aux scandaleux plaisirs du prince de Galles, son ami. Louis XVI détestait les modes et les usages des Anglais ; le duc d'Orléans le savait et cependant il les avait adoptés avec une sorte de fureur. Il avait aussi importé de Londres le goût de la liberté, les habitudes d'insolence contre la cour et quelques idées politiques pour lesquelles le roi manifestait un profond mépris. Ainsi le prince aimait l'opposition, mais il l'aimait pour les émotions nouvelles qu'elle lui causait et parce que la cour le refoulait dans l'isolement.

S'il fallait ajouter foi au récit de quelques historiens, le duc d'Orléans avait osé élever jusqu'à la femme qu'il aurait dû le plus respecter, des vœux rejetés avec dédain, et il avait fait le serment de se venger. De tous les princes du sang, il avait conservé le plus de rancune des prétentions qu'avait jadis affichées à Versailles l'archiduc Maximilien. Mais son ressentiment était surtout excité par la manière dont sa valeur avait été mise en doute après. la bataille d'Ouessant, par l'injurieux refus de la place de grand amiral qu'avait possédée son beau-père, par l'idée que la reine avait repoussé le projet de mariage d'un de ses fils avec Madame première (1). On assure que

(1) Suivant M. Lafont d'Aussonne, le duc d'Orléans, désirant rappro-

Louis XVI, dès le commencement de son règne, avait montré pour le duc un éloignement invincible et que la conduite du roi avait forcé Marie-Antoinette, d'abord favorable au prince du sang, à ne plus l'admettre dans sa familiarité. Entouré d'hommes pervers auxquels il offrait un point de ralliement, et dont les conseils lui devinrent funestes, Louis-Philippe-Joseph se laissa persuader que, dans ses sentiments, le monarque obéissait aux sentiments de son épouse, et que, dans ses injures, le public obéissait encore aux injures de la reine. Depuis ce jour, plus de trève à sa haine. Le prince saisit avec empressement toutes les occasions de blâmer les démarches de la reine et de

cher sa branche de la tige royale, par un double hyménée, pria le roi d'accorder Madame première, au duc de Chartres son fils, et le jeune duc d'Angoulême à sa fille. » Louis XVI avait déjà fait ses projets d'hymen pour Madame première. Mais il n'osa point contrarier le duc d'Orléans, et il lui répondit, en peu de mots, qu'il verrait ce mariage de sa fille avec plaisir, *ayant toujours souhaité de ne la point éloigner de Versailles.* » Dans un superbe repas donné à Monceaux, où se trouvèrent presque tous les ambassadeurs, le duc parla du mariage consenti, comme d'une chose assurée et prochaine, et reçut les félicitations de ses illustres convives. Mais peu de jours après, « le roi dit à son cousin que, s'entretenant de cette affaire en famille, la reine lui avait remis en mémoire des engagements bien antérieurs, et que ce mariage ne pourrait avoir lieu. » Le prince, très-affecté, supplia vainement le roi de ne pas revenir sur sa parole donnée. « Les choses demeurèrent rompues : Louis XVI n'eut pas la force de changer d'avis......

» Quant à la reine, ajoute l'historien, on l'a punie d'une improbation qui n'était ni dans son caractère, ni dans son âme. Je l'affirme, parce que j'en ai l'assurance : elle désapprouva la mortification donnée à M. le duc d'Orléans... Mais le roi, son époux, involontairement porté aux antipathies, s'était persuadé que la jeunesse, un peu mondaine de son cousin, supposait des mœurs en contradiction avec les croyances religieuses, et son attachement excessif pour sa fille lui fit adopter un autre hyménée, qui la retiendrait, pour toujours, et sous ses yeux et dans son palais. » (Lafont d'Aussonne, chap. XXVI, p. 117-120.)

jeter le ridicule sur elle et sur les membres de la société Polignac, devenue la société particulière de Marie-Antoinette. A croire le duc et ses amis, c'était la reine qui était coupable de tous ses affronts ; c'était la reine qui encourageait les pamphlets et les satires des Parisiens contre lui après le combat naval d'Ouessant. Pour satisfaire sa haine, il eut au fond de son Palais-Royal, à l'exemple du comte de Provence, une imprimerie clandestine. De cet atelier d'impostures quotidiennes s'échappèrent et se répandirent dans le royaume des libelles qui envenimèrent les actes, les pensées et les plaisirs de la femme dont il voulait punir les dédains. Le prince, à l'époque de la seconde grossesse de Marie-Antoinette, osa lui dire « qu'il voyait bien qu'elle était aussi mauvaise épouse que souveraine, » et, dans son insolence, l'odieux calomniateur jura *que l'enfant de Coigny ne serait jamais son roi* (1). Ajoutons, pour achever de le faire connaître, que ce prince ne ménageait pas davantage Louis XVI. Aussi les ennemis de Louis-Philippe-Joseph, qui n'avait cependant rien de ce qui subjugue les sentiments d'une nation, prétendaient-ils qu'il voulait mettre son importance politique au service des projets les plus coupables. Ils donnaient sans doute à sa haine contre Marie-Antoinette et à son ambition plus de suite qu'elles n'en avaient. Nous pensons avec le comte de La Marck que c'est dans la

(1) Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, chap. VIII, p. 55.

faiblesse et la timidité de ce prince qu'il faut chercher la véritable explication de sa conduite.

L'appréciation impartiale que de persévérantes recherches nous ont permis d'aborder dans ce chapitre, suffit sans doute pour nous convaincre de l'innocence de Marie-Antoinette, de la reine martyre, trop longtemps déshonorée par les outrages de la haine. Nous avons obéi à un devoir de la conscience en nous efforçant de rendre à cette grande et noble figure la pureté et l'éclat que de honteux pamphlétaires n'ont pas craint de souiller; en arrachant à l'infamie la mémoire de cette reine, d'abord si populaire par son angélique beauté, par les charmes de son esprit et par ses aimables vertus, en faisant connaître la vraie Marie-Antoinette, non celle que les injures et les calomnies des Brissot de Varville, des Soulavie et de leurs élèves ont défigurée, mais la Marie-Antoinette de l'histoire honnête et impartiale. Ami sincère de la vérité, indiscret par respect et sans avoir l'intention de nous poser en courtisan du malheur des rois, nous avons osé remuer la fange impure du bourbier d'où ces calomnies ont été tirées; nous y avons trouvé la nombreuse liste des favoris de la reine, et discuté un à un les principaux noms de cette liste, chef-d'œuvre de l'insolente imagination de quelques écrivains orduriers. Le récit des événements qui, dans les volumes suivants, passeront sous les yeux du lecteur, fera encore mieux ressortir l'incapacité de Louis XVI, roi trop débonnaire pour

affronter une révolution pleine de tempêtes ; les vertus et l'héroïsme de la digne fille de Marie-Thérèse d'Autriche qui, s'élevant à mesure que les circonstances deviendront plus imposantes et plus critiques, se trouvera toujours en proportion avec elles par son courage et son dévouement au roi (1), et ne faillira à aucun de ses titres de reine, d'épouse et de mère ; enfin, l'ambitieuse hypocrisie et les coupables espérances du comte de Provence, sur lequel il nous reste encore à faire d'affligeantes révélations.

(1) Sénac de Meilhan. *Le gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution. Portraits et caractères du* XVIIIe *siècle*, p. 250. — Un vol. in-12. Paris, 1862. Edit. Poulet-Malassis.

FIN DU TOME PREMIER.



NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE 1, page 78.

Nous avons cru utile de donner au lecteur quelques extraits du Journal de Louis XVI et d'autres manuscrits du roi, trouvés dans l'armoire de fer. Nous les avons empruntés au tome V de la Revue Rétrospective.

Le Journal de Louis XVI, entièrement écrit de sa main, commence au 1er janvier 1766, et, tenu jour par jour, et sans qu'un seul soit omis, ne s'arrête qu'au 31 juillet 1792, c'est-à-dire dix jours seulement avant le 10 août, avant la déchéance, avant la prison qui ne devait plus s'ouvrir que pour l'échafaud. Il a été publié par extraits dans le tome V de la Revue Rétrospective, dont le choix a dû naturellement se porter sur les dates des plus notables événements de la vie ou du règne de ce prince.

Il se maria en mai 1770 : Voici la page de son journal sur cette époque; nous copions scrupuleusement, dit la Revue, et reproduisons même les signes dont le sens est encore à déterminer.

MAI 1770.

Mardi....... 1er †.
Mercredi..... 2. Promenade.
Jeudi....... 3. Revue des Gardes-françaises et Suisses, à la place des Sablons.
Vendredi.... 4. Promenade à cheval, à l'Homme-Mort pour la chasse au daim.
Samedi..... 5. Promenade.
Dimanche... 6. †.
Lundi....... 7. Promenade.
Mardi....... 8. Promenade.

Mercredi..... 9. Promenade à cheval à Jouy, pour la chasse du daim.
Jeudi....... 10. Promenade.
Vendredi.... 11. Promenade.
Samedi...... 12. †.
Dimanche... 13. Départ de Versailles. Soupé et couché à Compiègne, chez M. de Saint-Florentin.
Lundi....... 14. Entrevue avec Madame la Dauphine.
Mardi....... 15. Soupé à la Muette; couché à Versailles.
Mercredi..... 16. Mon mariage. Appartement dans la galerie. Festin royal à la salle d'Opéra.
Jeudi. ...... 17. Opéra de *Persée.*
Vendredi.... 18. Chasse du cerf. Grande meute à la Belle-Image. Pris un (*cerf*).
Samedi...... 19. Bal paré à la salle de l'Opéra. Feu d'artifice.
Dimanche. . 20. †.
Lundi....... 21. Chasse du cerf. Petite meute à la Belle-Image. Pris deux. Bal masqué dans les appartements.
Mardi....... 22. Promenade à Trapes.
Mercredi.... 23. *Athalie* à la salle d'Opéra.
Jeudi....... 24. Vêpres et salut.
Vendredi.... 25. La grande meute chassait à la Croix de Velparo.
Samedi...... 26. Opéra de *Persée* pour la seconde fois.
Dimanche... 27. †.
Lundi....... 28. La petite meute chassait à l'étang de la Tour.
Mardi....... 29. Chasse du cerf. Grande meute au parc du château Vaudion. Pris un. Déjeuné à Saint-Hubert.
Mercredi..... 30. Promenade a Verrières. Trouvé la chasse du daim.
Jeudi....... 31. J'ai eu une indigestion.

Nous ignorons, ajoute la Revue Rétrospective, ce qu'exprime cette † qui se trouve à plusieurs jours de ce mois. Elle ne peut vouloir dire que nul événement, de ceux qui frappaient Louis XVI, ne s'était passé ces jours là; car ce prince prenait le soin d'écrire : *Rien*, quand rien ne lui avait semblé digne de remarque, et sous ce rapport d'intérêt il se montrait peu exigeant. Ainsi on le voit souvent enregistrer : MARDI, *mauvais temps.* — MERCREDI, *rien.*

Prenons au hasard un des mois paisibles de son règne; nous le suivrons ensuite au milieu des agitations politiques qui semblèrent étrangères à son âme, et qu'on étudierait assurément d'une manière bien incomplète, si on s'en tenait à ce seul document de la Révolution.

JANVIER 1786,

Dimanche... 1. La cérémonie de l'Ordre. Vêpres et salut. Grand couvert.

Lundi....... 2. Le service des chevaliers. Promenade à pied par Glatigny et la butte de Picardie.
Mardi....... 3. Etats de Bretagne. Vêpres.
Mercredi.... 4. Tiré à Pissaloup; tué 219 pièces. Premier spectacle à la nouvelle salle. Départ des porcelaines.
Jeudi........ 5. Rien. Premier bal.
Vendredi.... 6. Vêpres. Dégel.
Samedi...... 7. Rien. Vêpres et salut.
Dimanche... 8. Vêpres et salut.
Lundi....... 9. Chasse à la Croix de Noailles. Pris trois.
Mardi....... 10. Rien.
Mercredi..... 11. Tiré à Satory. Tué 214 pièces. Bal.
Jeudi....... 12. Rien. Bain.
Vendredi.... 13. Chasse du cerf à la Muette. Pris trois.
Samedi..... 14. Tiré au Mail. Tué 171 pièces.
Dimanche... 15. Vêpres et salut. Bain.
Lundi....... 16. Rien. Bain.
Mardi....... 17. Chasse du cerf aux Loges. Pris un.
Mercredi..... 18. Rien. Gelée. Bal.
Jeudi........ 19. Tiré aux Lisières. Tué 334 pièces.
Vendredi.. . 20. Promenade à pied au parc de Meudon.
Samedi...... 21. Rien. Dégel.
Dimanche... 22. Vêpres et salut.
Lundi....... 23. Chasse du cerf aux Loges. Pris trois.
Mardi....... 24. Tiré à Chèvreloup. Tué 215 pièces.
Mercredi..... 25. Rien. Bal.
Jeudi....... 26. Chasse du cerf aux Loges. Pris deux.
Vendredi..... 27. Rien.
Samedi...... 28. Tiré à la plaine de Chambourcy et aux petites routes. Tué 246 pièces.
Dimanche... 29. Vêpres et salut.
Lundi....... 30. Chasse du cerf aux Loges. Pris deux.
Mardi....... 31, Rien. Audience de l'ambassadrice de Suède.

On remarquera, pour bien fixer le sens du mot *rien*, qui se trouve souvent répété dans ce mois et dans certaines autres parties de ce *Journal*, qu'il ne figure jamais aux jours où le Roi a chassé. Ainsi on lit : *Rien. Audience. — Rien. Premier bal*, mais jamais : *Rien. Chassé au cerf. — Rien. Pris un.*

Voici enfin les deux derniers mois de ce *Journal*, juin et juillet 1792. Dix jours après, le guichet du Temple s'était refermé sur Louis XVI et sa famille. Nul triste présage ne semble cependant émouvoir le prince qui, ne pouvant sortir de Paris pour se livrer à son exercice favori, a plus souvent à inscrire *Rien*, et, comme pour mieux déterminer le vrai sens au mot, écrit au 27 juillet : *Rien. Alerte toute la journée.*

JUIN 1792.

Vendredi.... 1. Rien.
Samedi...... 2. Rien.
Dimanche..,. 3. Vêpres et salut.
Lundi....... 4. Rien.
Mardi....... 5. Rien.
Mercredi..... 6. Rien.
Jeudi....... 7. La messe à l'ordinaire. Vêpres et salut. La procession est venue au château; je n'y ai pas été.
Vendredi.... 8. Rien. Salut à six heures.
Samedi..... 9. Promenade à pied dans le jardin. A neuf heures, salut. Départ de M. de Batz.
Dimanche... 10. Vêpres et salut.
Lundi .... . 11. Rien. Salut.
Mardi....... 12. Rien. Salut.
Mercredi.... 13. Rien. Renvoi de MM. Roland, Clavière et Servan. Salut.
Jeudi....... 14. Vêpres et salut.
Vendredi.... 15. Promenade à pied dans le jardin, à neuf heures.
Samedi..... 16. Rien. Renvoi de M. Dumouriez. Nomination de MM. Chambonas et Lajard.
Dimanche... 17. Vêpres et salut. Nomination de M. de Monciel.
Lundi...... 18. Rien. Nomination de M. de Beaulieu.
Mardi....... 19. Promenade à pied dans le jardin, à neuf heures.
Mercredi.... 20. Affaire des Tuileries.
Jeudi....... 21. Rien.
Vendredi.... 22. Rien.
Samedi..... 23. Rien.
Dimanche... 24. Revue de la 6e légion, aux Champs-Élysées, à 11 heures. Vêpres et salut.
Lundi...... 25. Promenade après la messe, avec mon fils, dans les cours et le jardin pour voir les gardes nationales.
Mardi....... 26. Rien.
Mercredi.... 27. Rien.
Jeudi....... 28, Rien. Arrivée de M. de Lafayette.
Vendredi.... 29. Vêpres. Il devait y avoir la revue de la 2e légion aux Champs-Élysées.
Samedi..... 30. Rien.

JUILLET 1792.

Dimanche... 1. Vêpres et salut. Retour et parfaite conduite de M. de Batz à qui je redois les 512 m.
Lundi...... 2. Rien.

Mardi ...... 3. Rien.
Mercredi.... 4. Rien.
Jeudi....... 5. Rien.
Vendredi.... 6. Rien.
Samedi..... 7. Promenade dans le jardin, à 8 h, 3|4. Séance à l'Assemblée nationale, à 2 h. 1|2. Aller et retour à pied.
Dimanche... 8. Vêpres et salut.
Lundi ...... 9. Rien.
Mardi....... 10. Rien.
Mercredi.... 11. Rien.
Jeudi....... 12. Rien.
Vendredi ... 13. Rien.
Samedi ..... 14. Fédération au Champ-de-Mars. Départ à 12 h. 1|2. Serment à 5 heures. Retour et soupé à 7 heures.
Dimanche... 15. Vêpres et salut.
Lundi...... 16. Rien.
Mardi....... 17. Rien.
Mercredi .... 18. Rien.
Jeudi....... 19. Rien.
Vendredi ... 20. Rien. Serment de MM. du Bouchage et Champion.
Samedi..... 21. Rien. Alerte dans l'après-midi.
Dimanche... 22. Vêpres et salut.
Lundi...... 23. Promenade dans le jardin, à 8 h. 1|2.
Mardi....... 24. Rien.
Mercredi .... 25. Rien.
Jeudi....... 26. Rien.
Vendredi.... 27. Rien. Alerte toute la journée.
Samedi..... 28. Rien.
Dimanche... 29. Vêpres et salut.
Lundi ...... 30. Rien.
Mardi....... 31. Rien.

. . . .
. . . .

Il existe, pour les années 1772, 1773 et 1774 des cahiers, également de la main du prince, intitulés : *Comptes.* Il y inscrivait toutes ses dépenses, quelque minimes qu'elles fussent, car nous le voyons y porter en juillet 1772 : *Un verre de montre, douze sous ;* en août : *A Testard, pour un port de lettre, neuf sous ;* en septembre : *A Épinay, pour une cuvette, six sous;* en janvier et février 1773 : *Pour un cahier de papier, quatre sous; pour du coton, six sous ;* en mai : *A Épinay, pour dépense, quatre sous trois deniers.*

De janvier 1775 à décembre 1784, et de janvier 1791 au mois de mai de la même année, il existe des cahiers intitulés : *Dépenses particulières.* Peut-être ces livres, où l'on rencontre moins de menus déboursés, sont-ils

la continuation sur un plan moins détaillé des *Comptes*, dont nous avons précédemment parlé. Peut-être Louis XVI, qui était monté depuis huit mois sur le trône, avait-il voulu, pour se consacrer plus exclusivement à son *Journal*, abréger un peu sa besogne d'un autre côté. Cette supposition est vraisemblable; toutefois le roi avait, sous un autre rapport, étendu son travail en ajoutant souvent, à l'état mensuel de sa cassette, le relevé détaillé des différentes monnaies qu'elle renfermait.

Ainsi, prenant un mois au hasard, nous lisons, au commencement de janvier 1779 :

« Il y a en caisse, au 1er janvier :

	livres.	sous.	den.
42 rouleaux de 1,200 livres............	50,400	»	»
Dans ma bourse......................	549	»	»
17 pièces de 24 sous..................	20	8	»
46 pièces de 12 sous..................	27	12	»
99 pièces de 6 sous..................	29	14	»
88 pièces de 2 sous..................	8	16	»
156 pièces de 6 liards................	10	4	»
Total.....	51,045	14	»

Les erreurs de comptes faisaient le désespoir de Louis XVI. On le voit au mois de septembre 1782 interrrompre ces chiffres pour écrire ces lignes :

« Je ne sais quelle erreur s'est fourrée dans mon compte depuis quelque » temps; mais, le 9 de ce mois, j'ai retrouvé dans le fonds de ma cassette » de l'argent qu'il y avait plusieurs années que j'avais oublié, et, par con- » séquent, je recommence l'état général. »

Louis XVI récapitulait, à la fin de chaque mois, ce qu'il avait gagné ou perdu au jeu. On lit, à la fin d'octobre 1779 :

» J'ai perdu au jeu 59,394 livres. »

Et à mars 1780 :

« Mes associés ont perdu à Marly, au lansquenet, 36,000 livres. »

Mais ces sommes dépassent, dans une proportion énorme, le chiffre moyen de tous les autres mois, lequel est presque toujours, soit perte, soit gain, au-dessous de 1,000 livres, et, le plus souvent au-dessous de 500. On lit pour résultat passif au mois de février 1781 :

« J'ai perdu au jeu 15 livres. »

Le roi mettait aussi habituellement à la loterie, et souvent plusieurs fois par mois. Bien qu'on trouve, au 28 décembre 1777 : « A M. Necker, pour des billets de loterie, 6,000 livres, » les sommes étaient généralement

modérées, et, en cela, le joueur faisait preuve de force, contre l'entraînement, car il était presque toujours favorisé par le sort. On lit, à la date de janvier 1783 :

« Le 2, j'ai gagné à la loterie 990 livres.
» Le 16, j'ai gagné à la loterie 225 livres. »

Ces dates prouvent que ces mises étaient faites non à une loterie de Petits-Appartements, mais à la Loterie Royale qui se tirait les 1er et 15 du mois.

Les sommes les plus fortes et les plus répétées sont celles que le roi remettait à la reine ou payait en son acquit. Ainsi on lit au 27 décembre 1776 :

« J'ai donné à la reine 25,000 livres. » (Et en note :) Ces 25,000 livres
» sont le premier paiement d'une somme de 300,000 livres, que je me suis
» engagé à payer à Bœhmer en six ans, avec les intérêts, pour des boucles
» d'oreilles de 348,000 livres, que la reine a achetées, et dont elle a déjà
» payé 48,000 livres. »

A la date du 18 février 1777.

« J'ai payé à la reine, en à-compte sur les 162,660 livres qu'elle doit à
» Bœhmer pour des bracelets de diamants 24,000 livres. »

Puis suivent, à des époques successives, les mentions des différents à-comptes, tant de cette dernière acquisition que de la précédente, que le roi, qui sans doute n'avait pas été consulté et n'avait été instruit qu'alors que Bœhmer était devenu pressant, avait pris l'engagement d'amortir en six ans. Ce Bœhmer était joaillier de la cour; c'est lui qui fournit plus tard le fameux collier. On comprendra que ces précédentes acquisitions, faites à crédit et à l'insu du roi, aient porté ce fournisseur à croire que le cardinal de Rohan pouvait être le négociateur d'une nouvelle emplette mystérieuse.

Parmi les noms qui sont portés sur ces notes, on trouve annuellement celui de M. d'Esterhazy, pour une somme de 15,000 livres que la reine était chargée de lui remettre.

Deux poëtes de cour y figurent également, MM. de Cubières et de Pezay : le premier pour une gratification de 6,000 livres, qui passait par les mains de M. de Coigny ; le second pour une somme, au même titre, de 12,000 livres, qui lui était remise tantôt par M. de Sartines, tantôt par M. de Maurepas. M. de Pezay, dont la noblesse était aussi contestable que le génie poétique, était arrivé par son esprit d'intrigue à entretenir une correspondance secrète avec le roi, correspondance dont cette annuité de 12,000 livres était sans doute la rémunération.

Les faveurs pécuniaires obtenues par des courtisans et des madrigalistes ne peuvent beaucoup surprendre ; mais les deux mentions qu'on va lire nous ont causé plus d'étonnement.

« Le 13 (janvier 1775), j'ai payé à M. de Sartines 12,000 livres pour une » partie des dépenses que Beaumarchais a entreprises par mes ordres pour » arrêter un mauvais livre. »

« Le 1er (avril 1775), j'ai payé à M. de Sartines pour Beaumarchais » 18,000 livres. »

Figaro courtier de censure! entrepreneur d'amortissement! fiez-vous donc aux tirades!

NOTE 2, page 78.

Les trente-trois entretiens qui forment la division de l'ouvrage intitulé: *Mes réflexions sur mes entretiens avec M. le duc de La Vauguyon*, sont le résumé de l'éducation entière du Dauphin. Ils traitent des devoirs des princes envers Dieu, envers leurs sujets et envers eux-mêmes. On ne lira pas sans intérêt quelques passages de ce livre qui offre l'empreinte de la grandeur des vues de son royal auteur et de l'élévation de son âme. Le XVe entretien qui porte pour titre : *Caractère de la fermeté*, renferme de belles pages; on dirait que le prince s'efforce de se rassurer sur lui-même, et de s'affermir d'avance. Écoutons-le :

« La fermeté est ce courage du cœur qui attache à un projet utile, par amour pour le bien public ; qui triomphe des penchants qui pourraient l'en écarter, qui résiste même aux goûts qui pourraient l'en distraire; qui ne se laisse dominer ni par ses passions ni par celles des autres, et qui écarte avec constance, dans les bons et dans les mauvais succès, l'orgueil de la prospérité et le découragement dans les revers.

» La science à laquelle tous mes moments doivent être consacrés est sans doute la plus belle, mais la plus difficile, qui puisse occuper une grande âme ; elle exige surtout ce courage de l'esprit que rien ne rebute.

» Tout se propose au souverain, tout se délibère en sa présence, chaque jour lui présente des projets et des entreprises nécessaires ; lui seul doit ordonner, lui seul doit décider.

» Tous les hommes aiment naturellement le repos, et tous les hommes ont en eux-mêmes deux ennemis qu'ils doivent vaincre : l'inapplication, qui les rend incapables d'examen; l'irrésolution, qui les rend incapables de choix ; et, si ces deux défauts sont naturels à l'homme, ils ne sont malheureusement que trop ordinaires aux princes, et surtout à ceux qui, dès l'enfance, sont destinés au trône. Je ne saurais donc trop craindre ma propre paresse et la criminelle condescendance des ministres, qui, au lieu de m'exciter au travail, craindraient de fatiguer mon attention, et n'oseraient me présenter les choses sous toutes leurs faces, et les projets dans toute leur étendue. C'est pour n'avoir pas eu le courage d'apercevoir toutes les issues d'un plan, que les projets les plus utiles et les plus glorieux s'éva-

nouissent. Un prince ne doit rien laisser au hasard; tout doit être prévu, tout doit être réglé, et tout doit avoir été discuté.

» Pour ne jamais compromettre la science ni le pouvoir du gouvernement, je dois imiter l'artiste, qui ne commence jamais un grand ouvrage, qu'il n'ait non-seulement ébauché, mais perfectionné son modèle.

» Je dois non-seulement aimer la vérité, mais je dois avoir le courage de la chercher; il est un art d'engager les hommes à me la dire, c'est de faire en sorte qu'ils n'aient aucun intérêt de la cacher, et qu'ils sachent qu'il y va de leur fortune. Le premier caractère de la fermeté est le courage de tout voir, et le second de tout décider.

» La prudence doit présider à mes délibérations, mais elle ne doit jamais me conduire à l'indécision. Un roi qui attend que ses ministres le décident leur demande plus qu'il n'a droit d'en exiger, ils ne lui doivent que des conseils; la détermination n'appartient qu'à lui, et c'est avouer son incapacité, s'il n'a pas la force de vouloir et d'ordonner.

» Il est, dans toutes les affaires, un instant précieux à saisir, et qui ne revient plus, s'il est une fois perdu : le grand homme l'aperçoit d'un coup d'œil, on le montre à l'homme sage; mais ni l'un ni l'autre ne le laisse échapper.

. . . .

. . . .

» Le prince qui commande à une puissante nation est comme l'âme d'un vaste corps organisé par les lois; c'est en lui que doit résider et la réflexion qui l'éclaire, et la volonté qui le meut : pour y parvenir, il doit fixer l'inattention, qui l'empêcherait d'apercevoir, et l'irrésolution, qui l'empêcherait de vouloir.

» Un prince véritablement ferme doit triompher, dans l'exécution des projets utiles à la patrie, de toutes les passions qui pourraient l'en écarter, et des dégoûts qui pourraient l'en distraire.

» Toute la force de l'homme est dans sa volonté; mais il ne suffit pas qu'elle soit éclairée, il faut qu'elle aime l'objet qu'elle aperçoit. Donnez à l'homme un terme qu'il aperçoive clairement, et vers lequel il se porte sans cesse et sans partage, il est presque impossible qu'il n'y arrive pas. Ce qui nuit aux succès des projets les mieux combinés, c'est la faiblesse et la multiplicité des désirs : la faiblesse empêche d'avancer dans la carrière, et la multiplicité des désirs en détourne.

. . . .

» Un prince ferme porte sur tout l'État des regards attentifs, mais sereins : rien n'échappe à ses recherches, rien ne le déconcerte; et lorsque l'état de ses affaires lui est entièrement connu, fût-il presque désespéré, il n'est ni effrayé ni étonné, il ne s'occupe que des ressources, et rassure ses peuples par sa contenance. Tel fut Charles V : aussi intrépide que sage, il conserva, sur les débris de son empire, un sang-froid peut-être plus incalculable que celui avec lequel il eut délibéré au milieu des prospérités les plus suivies. La France était sans ressources, mais Charles lui restait; et bientôt l'ordre

fut rétabli dans toutes les parties de l'État, les peuples heureux, et la gloire du trône et du monarque portée au plus haut degré.

» Le véritable courage, la véritable fermeté, ne connaissent point l'emportement : les emportements et la colère des rois sont toujours en eux une marque de faiblesse.

» Un prince doit gagner les cœurs par un caractère bienfaisant ; mais il faut qu'il sache faire respecter sa justice, qu'il écoute tout sans impatience, qu'il accorde sans faiblesse, et qu'il refuse sans aigreur; mais si le refus est juste, qu'il soit irrévocable et absolu.

» Il est un courage nécessaire pour se contenir dans les succès; mais il tient à la prudence, et ne coûte pas à notre âme des efforts affligeants et pénibles : celui qui caractérise l'âme d'un héros consiste à se roidir contre les malheurs, à ne s'en point laisser abattre; à conserver la considération des peuples dont on a cessé d'exciter l'envie; à céder avec noblesse, lorsqu'on a perdu l'espérance, et à saisir le moment de se relever avec gloire, dès que l'on a recouvré sa vigueur. Or ce courage doit être dans mon âme; car, s'il n'y est point, rien ne pourra l'inspirer à mes ministres et à mes peuples.

» On me parle souvent des jours brillants de Louis XIV, on cherche à élever mon âme par le récit de ses victoires; mais je l'affermerai bien mieux en réfléchissant sur l'histoire de ses malheurs. Sa prospérité avait excité l'envie; la fermeté avec laquelle il soutint l'adversité augmenta le respect de l'Europe pour lui, et il mérita alors plus que jamais le nom de grand.

» Je sonde maintenant mon cœur, et j'examine de bonne foi si j'y trouve les caractères auxquels je dois reconnaître la fermeté qui convient aux princes. Je suis content de ce qu'il me répond. Je fais la plus ferme résolution de captiver mon attention pour examiner, de fixer toute irrésolution pour décider, d'enchaîner ma légèreté pour agir. Je lutterai sans cesse contre ceux de mes goûts qui pourraient me détourner de la route où le flambeau de l'évidence aura conduit mes pas. Si je me trouve quelquefois embarrassé par des circonstances contraires à mes vues les plus sages, j'opposerai la plus vigoureuse résistance aux passions, et la plus inébranlable constance aux événements ; et je fortifierai, tous les jours, mon âme, par l'exercice d'une vertu sans laquelle je me flatterais en vain de posséder l'art de gouverner. J'ai, dès à présent, des devoirs à remplir ; dès à présent, j'ai des goûts à vaincre ou à régler, des irrésolutions à fixer, un plan à suivre, des travaux qui exigent de la constance. Je dois être inébranlable dans mes principes, persévérant dans mes occupations, fidèle à mes promesses; et je me propose de ne rien oublier pour contracter, dès à présent, l'heureuse habitude de vouloir et d'agir par moi même, dans un temps où presque tous ceux qui m'environneront, soumis en apparence à mes moindres désirs, ne travailleront qu'à faire passer dans mon âme leurs volontés et leurs passions. »

Cet entretien offre des pensées vraiment royales et un témoignage irrécu-

sable de la grandeur d'âme de Louis XVI. Par malheur ce roi fut le contraire de ce qu'il voulait être, c'est-à-dire l'indécision même.

Plusieurs de ses entretiens contiennent de longues considérations sur la connaissance des hommes. Dans le XXIe, sur *les qualités qu'il importe le plus de connaître dans les hommes*, le prince s'exprime ainsi :

« Ce sont leurs talents et leurs vertus, c'est la portée de leur génie, c'est le genre de travail où ils sont capables de réussir; ce sont leurs vices et leurs caractères qu'il faut démêler à travers les nuages dont ils s'efforcent de les couvrir; c'est la mesure de leur économie, c'est le degré de leur avidité ou de leur désintéressement qu'il faut connaître, pour ne pas confier l'administration et les revenus de l'État à des mains infidèles qui les engloutissent, ou à des mains prodigues qui les dissipent.

» On ne voit point d'hommes nés avec des talents assez étendus pour les rendre également propres à tous les emplois; la plupart n'excellent que dans un ou deux genres de mérite, et il est comme impossible de les réunir tous dans un même degré. Mais, hors ceux qui sont totalement disgraciés de la nature, tous ont au moins quelque espèce de talent qui peut être utilement employé : il n'est question que d'en savoir faire le discernement.

» Dans le métier de la guerre, par exemple, les uns ont en même temps la valeur et le génie, et il n'y a que ceux-là qui soient dignes de commander. Le plus grand nombre a beaucoup de valeur et peu ou point de génie; il y a même des degrés et des différences à distinguer dans la valeur et dans le génie.

» Dans le cabinet, tel réussira dans l'art des négociations, dont l'esprit se perdrait dans les calculs de la finance; bien plus, un homme sera capable de conduire de loin, par des dépêches, les négociations les plus difficiles, qu'il ne traiterait pas avec succès, si on le voyait de près; ce n'est plus le même homme quand il parle ou quand il écrit. Celui-ci sera capable de bien gouverner une ville ou une province : l'activité de son génie ne s'étend pas plus loin. Un autre, dont le génie est plus étendu, serait en état de gouverner un royaume.

» On trouve quelquefois des hommes qui ont le talent de parler avec éloquence, sans avoir celui de décider avec justesse; ils exposent parfaitement l'état de la question; mais le point capital, qui doit former la décision, leur échappe.

» A l'égard du caractère, la première qualité qu'il importe de bien connaître, c'est la probité. Et le croirait-on? Cette probité, dont tout le monde se pique et se vante, est aujourd'hui la qualité la plus rare. Jamais il n'y eut moins de vérité, moins d'honneur, que l'on n'en voit aujourd'hui; on court à la fortune; on la veut faire, à quelque prix que ce soit. On ne rencontre partout qu'un intérêt sordide, une basse flatterie, une jalousie furieuse, un commerce perpétuel de fourberie et de mensonge : ce sont là les vices dominants de la cour. On n'y trouve presque plus de ces grandes âmes, de ces âmes nobles et désintéressées, qui aimaient sincèrement l'État,

et qui ne voulaient aller à la fortune que par la voie du mérite. Il y en a sans doute quelques unes, quoiqu'en très-petit nombre, qui se sont sauvées de ce naufrage presque universel de la probité et de la vertu, et ce sont des hommes rares et précieux qu'il est important de connaître; mais il faut toujours observer les divers degrés des vertus qu'on doit estimer dans les uns, et des vices honteux qu'on doit mépriser et détester dans les autres.

» La vertu de la plupart des hommes résiste à un intérêt léger et de peu de conséquence ; mais elle est rarement assez forte pour tenir contre les grandes épreuves, et on ne peut trop l'estimer, quand on est sûr qu'on est à l'épreuve de tout.

» Il y a des gens vertueux dans leurs discours, et vicieux dans leur conduite ; ils débitent volontiers des maximes de morale, que le plus petit intérêt leur fait abandonner. Il en est qui ne sont vicieux que par accident, par légèreté et par faiblesse : les avis et les reproches peuvent les corriger; d'autres ont, pour ainsi dire, le vice inhérent et enraciné dans leur âme, et sont incorrigibles.

» On trouve des hommes plus jaloux d'obtenir des titres et des distinctions que des richesses, mais ce n'est pas le plus grand nombre. Dans le siècle présent, l'argent est le grand mobile et le ressort universel qui fait agir. On rencontre des caractères légers, inconstants et irrésolus ; ils changent d'un moment à l'autre, et sont perpétuellement dans les extrémités les plus opposées ; leur âme n'est qu'un composé d'inconséquence et de contradictions, de sentiments qui se combattent et qui se détruisent mutuellement. On ne peut connaître de tels caractères que par la raison même qu'il est impossible de les reconnaître.

» Je ne pousserai pas plus loin un détail qui serait infini; mais je me dis à moi-même que je dois m'appliquer sans cesse à pénétrer, à sentir, et à connaître les divers caractères de tous ceux qui m'environnent, et que pour connaitre les hommes, il faut les approfondir jusque dans l'intérieur de leur âme. »

NOTE 3, page 91.

Lorque Turgot fut appelé au Ministère des finances, les Limousins, dont il avait été le bienfaiteur, chargèrent plusieurs députés, en cette occasion, d'aller le féliciter au nom de la ville. On a découvert, il y a quelques années, aux Archives municipales, la lettre par laquelle ces honorables députés rendaient compte de leur mission aux consuls de Limoges. Nous reproduisons cette lettre, dans la pensée qu'on lira avec plaisir l'opinion des représentants de la ville sur l'immortel Turgot :

« Messieurs,

» L'espérance prochaine que nous avions d'être présentés à Monseigneur

le contrôleur général, nous a fait différer à vous donner avis de notre arrivée à Paris. Nous vous rendons compte du succès qu'a eu la commission dont vous nous avez honorés.

« Nous nous sommes présentés mardy, 20 courant, à l'audience ; nous avons été admis à son cabinet, où M. le contrôleur général nous a receus avec distinction, nous a marqué le plaisir qu'il avait de nous voir et témoigné sa satisfaction de l'intérest que la ville prenoit à son élévation. Le travail des intendants des finances allégeant nécessairement cette première entrevue, de son agrément et mesme par son invitation, elle fust renouvellée à Versailles, vendredy à la mesme heure ; il nous a receus avec la mesme bonté ; la conversation a duré pendant tout le dîner, on a parlé souvent de Limoges ; nous avons vu avec satisfaction qu'il prenoit le mesme intérest qu'il pouvait prendre, étant intendant. Nous avons pris congé de Sa Grandeur. Il a de rechef témoigné sa satisfaction de la démarche que nous avons faite, et nous a assurés de ses bonnes intentions et d'une protection particulière. A notre retour, que nous hâterons le plus qu'il sera possible, nous vous ferons part du détail de nos conversations et des objets qui ont été traités.

» Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

» Romanet, J. Pétinaiud.

» Paris, le 25 septembre 1774. »

(Vingt décembre, de Limoges.)

(Voir le *Journal général de l'Instruction publique et des Cultes,* du mercredi, 20 mai 1857.)

NOTE 4, page 122.

Nous donnons ici le dernier bail des fermes du temps de Louis XV. Il nous offre la liste des croupes ou parts de bénéfices sur les fermes accordées à beaucoup de grands seigneurs et de nobles dames de la cour, qui dédommageaient la ferme avec usure, par leur crédit, de ces faveurs peu honorables. On y trouve les noms de la Dauphine (Marie-Antoinette) et de Mesdames, filles de Louis XV, inscrits à côté de ceux des demoiselles du Parc-aux-Cerfs ! Nous l'avons extrait des Mémoires sur l'administration de l'abbé Terray.

LISTE DU NOUVEAU BAIL DES FERMES.

Fermiers-Généraux ayant place entière sans croupes ni pensions.

MM. Bouret, Puissant, Gigault de Crisenoy, Douet, Saint-Amand.

Fermiers-Généraux ayant place entière, mais grevés de pensions.

De la Reynière.........	6,000 liv. à M. Bordeu, médecin de madame Du Barry. 3,000 liv. à M. de Saint-Angel.

De Faventines.........	4,000 liv. à Pierron, substitut du procureur-général. 3,000 liv. à M. de Villepaille. 2,000 liv. à M. de la Barthe.
Borda	5,000 liv. à une de ses nièces. 6,000 liv. à la disposition de la Dauphine.
De Villemorien	6,000 liv. à la disposition de madame Adélaïde. 6,000 liv. à la disposition de madame Sophie.
Le Roy de Senneville...	10,000 liv. à madame Maillard, nourrice du feu duc de Bourgogne. 10,000 liv. au comte de Monastrolle.
Marguet de Peyre......	6,000 liv. pour... 2,000 liv. pour le sieur La Louette, médecin.
Pignon................	9,000 liv. à son beau-père Gabriel, premier architecte du roi.
De Lâge	6,000 liv. à madame la marquise d'Albert. 2,000 liv. à Boudot, procureur au Châtelet.
Dangé	4,000 liv. à madame de Bassompierre. 4,000 liv. à madame d'Hyanville. 2,000 liv. à mademoiselle Canivet, chanteuse du concert de la reine.
Mercier	4,000 liv. à la marquise de Montmorency.
Chalut de Vérin	6,000 liv. à la disposition de madame de Provence. 6,000 liv. à la disposition de Madame.
Mazières	3,000 liv. à mademoiselle de Saint-Romain. 3,000 liv. au sieur de Redmont, lieutenant-général, ami du duc d'Aiguillon.
De Paulze............	22,000 liv. à la famille du contrôleur général.
Boslin................	6,000 liv. à M. de Visé, lieutenant-colonel des gardes-françaises.
Sénac.................	15,000 à M. de Sénac, intendant de Provence. 15,000 à madame de Sénac, la mère. 6,000 à .....
Marchand de Varennes..	15,000 au sr. Roussel, ancien fermier-général. 18,000 au sr. Sénac, intendant de Provence. 4,000 à M. de Croisemarre, de la petite écurie.

Fermiers-Généraux ayant croupes et pensions sur leurs places.

Tessier................	20,000 à madame Bontemps. 20,000 à mademoiselle Bontemps. 1,000 au sr. Guérin, précepteur.

D'Arjuzon	$\frac{1}{6}$ à M. Caze.
	$\frac{1}{6}$ à Colin de Saint-Marc.
	$\frac{1}{6}$ à la comtesse de Séran, femme du gouverneur des pages du duc d'Orléans.
	4,000 livres de pension à la même.
	3,000 à l'abbé de Voisenon.
De Monteloux	200,000 de croupes à madame de Séchelles.
	5,000 pension à un protégé de M. de Trudaine.
	2,000 à mademoiselle d'Auvernay.
De la Haye	$\frac{1}{4}$ pour le Roi.
Gauthier	$\frac{1}{3}$ pour madame Le Normant.
	$\frac{1}{6}$ pour M. Poujaud, ancien fermier-général.
Poujaud	$\frac{1}{2}$ pour le Roi.
Varachan	$\frac{1}{4}$ à M. Bristard, ancien fermier-général.
	$\frac{1}{8}$ à Dupuy, premier commis des finances.
	$\frac{1}{8}$ à Duclos Dufresnoy, notaire de l'abbé Terray.
Bouilhac	$\frac{1}{3}$ partagé entre M. Chabert pour 200,000 livr., le marquis de Ximenes 200,000, le sr. Bourdet, dentiste, 120,000.
De Preninville	$\frac{1}{8}$ à madame de la Bosse.
	$\frac{1}{8}$ au sr. Dubreuil.
De Neuville	$\frac{1}{4}$ pour la famille du contrôleur général.
	6,000 liv. pension audit substitut Pierron.
De la Garde	$\frac{1}{8}$ à la Roque, premier commis des colonies.
	$\frac{1}{8}$ à M. de Saint-Prix.
Rougeot	pour madame Giambone (femme d'un banquier qui a été au Parc-aux-Cerfs).
	$\frac{1}{8}$ pour madame de Martanges.
	8,000 livres pension au marquis d'Esparbes.
Augeard	$\frac{1}{8}$ à madame de Fourvoye (ci-devant mademoiselle Le Duc, maîtresse du comte de Clermont).
	$\frac{1}{8}$ à la demoiselle Cayeux.
	$\frac{1}{8}$ à la demoiselle d'Oyguirande, fille de madame de Fourvoye.
	$\frac{1}{8}$ au secrétaire des commandements du feu comte de Clermont.
	3,000 liv. pension à madame d'Amerval (bâtarde de l'abbé Terray).
	3,000 à madame Thoynet (nièce dudit abbé).
Dollé	$\frac{1}{4}$ à M. Caze.
	$\frac{1}{4}$ à Magon de la Balluc.

D'Aucourt	$\frac{1}{8}$ à Destouches, rédacteur du bail.	
	$\frac{1}{8}$ à la famille de Pompadour.	
Saleur	$\frac{1}{4}$ pour le roi.	
	$\frac{1}{8}$ pour Girard, premier commis des affaires étrangères.	
	8.000 liv. pension à M. Guerier de Descence.	
	4,800 au beau-frère de M. Saleur.	
Didelot	$\frac{1}{3}$ au sr. de La Loge.	
	$\frac{1}{3}$ au sr. de Luzine.	
Du Mesjean	$\frac{1}{6}$ à Colin de Saint-Marc.	
	$\frac{1}{4}$ à madame de la Popelinière.	
	15,000 liv. aux protégés de madame Louise.	
Bouret de Valroche	$\frac{1}{2}$ pour M. de Garville.	
D'Arnay	$\frac{1}{4}$ pour la famille du contrôleur général.	
De Boisemont	$\frac{1}{2}$ pour M. l'Oiseau de Beranger.	
	6,000 liv. à M. de Mondran (frère de madame de la Popelinière).	
	2,000 au sr. Bondon.	
Tronchin	$\frac{1}{4}$ à son neveu.	
	$\frac{1}{4}$ à M. d'Épinay.	
	$\frac{1}{4}$ à madame d'Épinay.	90,000 liv. pour elle.
		30,000 pour ses enfants.
Bertin de Blagny	$\frac{1}{2}$ à M. Bertin, des parties casuelles.	
	6,000 liv. aux protégés de madame Victoire.	
De Livry	$\frac{1}{6}$ à son frère de Neuzy, conseiller au parlement.	
	$\frac{1}{6}$ à sa sœur, madame de la Billarderie.	
	2,000 liv. à Le Moyne, huissier du cabinet du roi.	
	1,000 liv. à Le Moyne, huissier du cabinet d'Artois.	
	1,500 au sr. Harmand.	
	1,500 à mademoiselle Renedy.	
	2,400 à mademoiselle Omarphy.	
D'Arlincourt	$\frac{1}{8}$ au sr. de Cuisy.	
	$\frac{1}{4}$ à madame de Boufflers.	
	3,000 à madame Le Nain.	
Baudon	$\frac{1}{2}$ à M. Lavoisier, receveur général des finances.	
De Saint-Hilaire	$\frac{2}{6}$ à M. Poujaud.	
	12,000 liv. à la famille Pompadour.	
Haudry	$\frac{1}{2}$ au sr. Cerpaud, adjoint.	
	5,000 liv. à M. Rousselle, avocat.	
	2,000 liv. au sr. Douy.	
	1,000 à madame de Lanconière.	

De Courmont.........	$\frac{2}{4}$ à MM. de la Martinière et Andouillé, son gendre.
Perseval...............	$\frac{1}{6}$ à M. Bastard. $\frac{1}{6}$ à M. d'Antigny. $\frac{1}{6}$ à M. Desbrets. 4,000 liv. à madame Graves. 3,000 liv. à madame de Fontenay.
D'Antroche.......	$\frac{1}{6}$ au sr. de la Ferté, son frère. 4,000 liv. à madame de Belzunce.
Couret d'Erigny.......	$\frac{1}{3}$ en croupe. à madame de Monjeval, 200,000 livres. à M. de Montvallier, intendant de madame Du Barry, 200,000 livres. à M..... 120,000 liv.
Alliot................	$\frac{1}{8}$ au sr. Ferés. $\frac{1}{8}$ au sr. Lousteneau, fils.
Muiron	$\frac{1}{4}$ au sr. de la Martinière, son père naturel. $\frac{1}{6}$ au sr. Fournier. $\frac{1}{3}$ à madame de Caveynac, ci-devant mademoiselle Romans.
D'Azincourt...........	$\frac{1}{3}$ à la famille du sr. Buchelay.
Verdun................	$\frac{1}{4}$ au sr. de la Borde, valet de chambre du roi.
De la Hante...........	$\frac{1}{4}$ à la dame des Fourniels. $\frac{1}{4}$ au marquis de Chabrillant, gendre du duc d'Aiguillon.
De la Perrière.........	$\frac{1}{3}$ au sr. de Saint-Prix. $\frac{1}{3}$ à madame de Saint-Sauveur (jolie femme du maître des requêtes).
De Pressigny..........	$\frac{3}{20}$ au sr. Ménage. $\frac{9}{10}$ au sr. Rolly, adjoint. 4,800 liv. à madame de Saint-Severin. 4,000 à madame Roux.

Récapitulation.

Soixante places de fermier, évaluées avec le bénéfice du bail à 100,000 livres par année, ci..................	6,000,000 liv.
A déduire :	
Pour les pensions..................................	400,000
Pour les croupes formant ensemble 14 places $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ de place..	1,580,000
Il ne reste à la compagnie qu'environ les deux tiers.	4,020,000

NOTE 5, page 155.

Voici les formules du serment que Turgot avait proposées à Louis XVI :

Promesse du roi aux évêques. — Toutes les églises de mon royaume doivent compter sur ma protection et sur ma justice.

Serment du Sacre. — Je promets à Dieu et à mes peuples de gouverner mon royaume par la justice et par les lois ; de ne jamais faire la guerre que pour une cause juste et indispensable ; d'employer toute mon autorité à maintenir les droits de chacun de mes sujets ; de les défendre contre toute oppression, et de travailler toute ma vie à les rendre aussi heureux qu'il dépendra de moi.

Serment du grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit. — Je promets de maintenir l'ordre du Saint-Esprit dans l'éclat que lui ont conservé mes prédécesseurs. Il est de mon intérêt que l'admission dans cet ordre continue d'être un objet d'émulation pour ma noblesse ; cette admission est une récompense de ses services d'autant plus flatteuse, que l'honneur en fait tout le prix, et qu'elle attache ceux qui en sont décorés d'une manière plus spéciale à ma personne par une sorte de confraternité qui m'est chère, et qui assure à jamais à l'ordre toute ma protection.

Serment du grand-maître de l'ordre de Saint-Louis. — Je maintiendrai l'ordre de Saint-Louis dans toutes ses prérogatives ; j'en porterai toujours la croix comme symbole de l'honneur ; elle me rappellera la reconnaissance que je dois aux braves qui l'ont méritée au prix de leur sang.

Serment sur les duels. — Je promets de faire tout ce qui dépendra de moi pour abolir la coutume barbare des duels, condamnée par la religion et proscrite par les lois de mes prédécesseurs.

Je confirme par serment toutes les choses énoncées ci-dessus : qu'ainsi Dieu et les Saints-Évangiles me soient en aide !

(*Œuvres de Turgot*, t. II, p. 501-502).

NOTE 6, page 194.

Le pamphlet de *Monsieur*, frère du roi, contre Turgot, fut répandu manuscrit le 1er avril 1776. Il est intitulé le *Songe de M. de Maurepas, ou les Mannequins du gouvernement français.* Dans ce pamphlet aussi violent que spirituel, Maurepas est ridiculisé comme Turgot ; c'est une preuve qu'il ne s'était pas encore entendu avec Monsieur. Voici, d'après le royal auteur, le portrait des deux ministres :

« Il y avait alors en France un homme gauche, épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, d'impé-

tuosité que de tact; charlatan d'administration ainsi que de vertu; du reste, sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi étranger aux hommes, qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique, qu'il avait toujours mal aperçue. Il s'appelait *Turgot.* »

— « Frappé de ce spectacle, M. de Maurepas s'éveille en sursaut. Il n'est pas superstitieux, c'est même une espèce d'esprit-fort; il ne croit à rien, mais il croit à sa femme. L'impression que cette machine avait laissée dans son esprit le suit partout; il la prend pour une inspiration extraordinaire; il ne voit plus dans madame de Maurepas que l'organe des décrets des dieux; et l'artificieux abbé de Véry, qui avait figuré dans ce songe, partage l'honneur du préjugé. »

(*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie, t. III, p. 107 et suivantes).

On lit au sujet de cet ouvrage dans les Mémoires de Bachaumont, sous la date du 26 mai 1776 : « Les *Mannequins* ne sont que manuscrits, et comme ils ont une certaine étendue, les copies s'en multiplient lentement, et rendent l'ouvrage difficile à avoir. On ne peut avoir de jugement précis, concernant cette satire, sans l'avoir lue, tant les avis sont différents : les uns la trouvent pleine de sel et de finesse, les autres dure et grossière; tout le monde s'accorde seulement à la décider fort condamnable. »

Le même écrivain dit encore à la date du 30 mai : « Un *Mannequin* est une figure factice et mobile au gré du peintre, pour modeler tous les mouvements qu'il veut donner à son original : c'est de là que la satire dont on a déjà parlé plusieurs fois, a pris son titre *les Mannequins, conte ou histoire, comme l'on voudra.* L'auteur suppose que tout est *Mannequin* dans le monde, c'est-à-dire suit volontairement, ou sans le savoir, une impulsion étrangère. Le roi, suivant lui, est le premier des Mannequins, et en donnant une idée favorable des bonnes dispositions du jeune prince, il le peint comme propre à se laisser conduire tant à raison de sa jeunesse, que de la flexibilité et du peu de consistance de son caractère. Le Mannequin qui dirige ce chef des Mannequins, est le comte de Maurepas : le ministre est mené par sa femme; celle-ci par l'abbé de Very, auditeur de Rote; l'abbé de Véry était engoué de M. Turgot; voilà comment il est parvenu au ministère. Le surplus est une histoire détaillée de toutes ses opérations, qui se termine au lit de justice, faute de matière; mais l'écrivain annonce une suite. On voit qu'il en veut beaucoup à ce ministre, à ses opérations et surtout aux économistes. Pour rendre son ouvrage plus intéressant, il transforme le système économique en un monstre, qu'il anime et qu'il représente avec tous les attributs qui peuvent le rendre odieux ou ridicule. C'est dans un songe qu'a M. de Maurepas, sous le nom d'*Ali-Bey*, au moment où S. M. le consulte sur le genre d'administration qu'il introduira pour remédier aux maux de l'ancienne, que lui apparaît ce fantôme sous des dehors imposants; il lui fait accroire être la divinité tutélaire qui va rendre au royaume sa splendeur. Le vieux ministre, tout émerveillé de ce rêve,

consulte sa femme, celle-ci l'abbé de Véry, etc. On trouve peu d'anecdotes nouvelles dans cette espèce de roman allégorique, assez bien fait dans son genre et point aussi méchant qu'on l'avait annoncé. Il est bien écrit, il y a du sarcasme, des portraits bien frappés; il sent l'homme de cour : il y a des idées creuses et obscures, des métaphores trop outrées, et l'on serait tenté de l'attribuer au comte de Lauraguais, s'il y avait moins d'ordre et de méthode : le plan en est trop soutenu d'un bout à l'autre, pour appartenir à ce seigneur. »

(*Mémoires de Bachaumont*, t. IX, p. 134-137).

NOTE 7, page 387.

La comtesse de La Motte souvent pressée par le besoin, s'adressait aux ministres pour en obtenir des secours. La lettre suivante, lettre inédite et que nous a communiquée M. Chambry, vient à l'appui de ce que nous avançons, et prouve dans quelle détresse se trouvait quelquefois cette femme intrigante.

Lettre de madame de Valois de La Motte à M. d'Ormesson.

« Je connais trop, monseigneur, votre sensibilité pour croire que mon frère ne vous ait pas touchée, je ne vous l'ait pas encore dépint (1) dans toute sa nature, et sans vos généreux secours je me trouverais accablée non pour le sujet que j'ai eu l'honneur de vous parler. M. Amelot a bien voulu s'en charger, et l'a envoyé à M. Lenoir pour qu'il ait celui de me faire obtenir un sauf conduit. Mais cet objet est déjà enciens et n'a plus de rapport à la grâce que je vous supplie de m'accorder, de vingt à vingt-cinq louis. Je les dois, c'est-à-dire en partie pour nourriture et loyer. Pardon, monseigneur, de la liberté que j'ose prendre, mais je vous parle come au plus digne des hommes, qui mérite toute confience et sur qui j'ai fondée toutes mes espérances et mon bonheur. Le roy ne peut s'oposer à celui que vous voudrai me faire sentir, il ne peut mieux et vous monseigneur les adresser, et vous le demande par grâce, et pour preuve que mes besoins étais pressant voilà des efets que je joins ici qui vous persuadront de la vérité. Aujourd'hui, par exemple, je suis plus à plaindre encore, et je n'ose vous avouer ce qui peut m'ôter le plaisir de vous voir.

» Vous éstes trop juste pour ne pas sentir que la position d'une femme qui jouit de huit cens livres doit éstre fort mal à son aise, et je suis malheureuse dans ce cas là. C'est cette seule raison qui me donne de l'espoir à comter sur vos bontés et à celui d'apartenir à un roy si juste. Ah ! mon-

(1) Orthographe non rectifiée.

seigneur, je vous en suplie, je ne pourai, je vous assure, pas passer la journée, je suis humilliée de l'avouer; j'attens de vos nouvelles avec bien de l'impatience. J'yrai moi même vous parler de toute ma reconnaissance et vous prie d'éstre persuadée des vœux que je forme pour vous et les votre.

» J'ai l'honneur d'éstre,

Monseigneur;

Votre très-humble obéissante servante,

Comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE.

Ce 6 may 1783, rue Neuve-Saint-Gille-en-Marais. »

Outre cette lettre autographe, M. Chambry nous à communiqué un reçu écrit de la main de madame de La Motte pour M. d'Ormesson. Le voici :

« Je reconnais avoir reçu 38 liv. que M. d'Ormesson m'a fait remettre ce 7 octobre 1783. »

Comtesse DE VALOIS DE LA MOTTE.

NOTE 8, page 398.

Les *Mémoires secrets*, en rapportant les mêmes circonstances, expliquent de la manière suivante la conduite de l'officier, et le trouble qu'il éprouva :

« Le sous-lieutenant, réprimandé d'avoir laissé écrire le cardinal, répondit que ses ordres ne lui prescrivaient pas de l'en empêcher; que d'ailleurs il avait été si troublé de l'apostrophe inusitée de M. le baron de Breteuil, *monsieur, de la part du roi, suivez-moi*, qu'il n'en était pas encore revenu et qu'il ne savait trop ce qu'il faisait. Cette excuse n'était guère bonne, quoiqu'il fût vrai que cet officier, très dérangé dans sa conduite, avait beaucoup de dettes, et qu'il craignit d'abord que l'ordre que lui intimait le baron ne le regardât personnellement. »

L'abbé Georgel raconte dans ses Mémoires la circonstance du billet d'une façon toute différente.

« Le cardinal, dans ce terrible moment qui aurait dû bouleverser tous ses sens, donna une preuve bien étonnante de sa présence d'esprit : malgré l'escorte qui l'environnait, et, à la faveur de la foule qui suivait, il s'arrêta, et, se baissant, le visage tourné vers le mur, comme pour remettre sa boucle ou sa jarretière, il saisit rapidement son crayon, et traça à la hâte quelques mots sur un chiffon de papier placé sous sa main dans son bonnet carré rouge. Il se relève et continue son chemin. En rentrant chez lui, ses gens formaient une haie; il glisse, sans qu'on s'en aperçoive,

ce chiffon dans la main d'un valet de chambre de confiance, qui l'attendait sur la porte de son appartement. » Cette petite histoire est peu vraisemblable : ce n'est pas au moment de son arrestation, quand une *foule* curieuse l'entoure et l'observe, qu'un prisonnier peut s'arrêter et tracer des mots mystérieux. Quoiqu'il en soit, le valet de chambre accourt à bride abattue pour se rendre à Paris. Il arrive au palais cardinal entre midi et une heure ; son cheval tombe mort à l'écurie. « J'étais dans mon appartement, dit l'abbé Georgel ; le valet de chambre, l'air effaré, la pâleur de la mort sur le visage, entre chez moi en me disant : *Tout est perdu ; le prince est arrêté.* Aussitôt il tombe évanoui et laisse échapper le papier dont il était porteur. » Le portefeuille, renfermant les papiers qui pouvaient compromettre le cardinal, fut à l'instant placé à l'abri des recherches.

(Note des édit. de madame Campan, p. 14-15.)

NOTE 9, page 400.

Les lettres patentes du roi, données à Saint-Cloud, le 5 septembre 1785, étaient ainsi conçues :

« Louis, etc., ayant été informé que les sieurs Bœhmer et Bassange auraient » vendu au cardinal de Rohan, à l'insu de la reine, notre chère épouse et » compagne, lequel leur aurait dit être autorisé par elle à en faire l'acqui- » sition, moyennant le prix de seize cent mille livres, payables en diffé- » rents termes, et leur aurait fait voir à cet effet de prétendues proposi- » tions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées par la reine ; que le- » dit collier ayant été livré par lesdits Bœhmer et Bassange audit cardi- » nal, et le premier paiement convenu entre eux, n'ayant pas été effectué, » ils auraient eu recours à la reine. Nous n'avons pas pu voir sans une » juste indignation, que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui » nous est cher à tant de titres, et violer, avec une témérité aussi inouïe » le respect dû à la Majesté royale. Nous avons pensé qu'il était de notre » justice de mander devant nous ledit cardinal, et, sur la déclaration qu'il » nous a faite, qu'il avait été trompé par une femme nommée La Motte, » dite de Valois, nous avons jugé qu'il était indispensable de s'assurer de » sa personne et de celle de ladite La Motte, dite de Valois, et de pren- » dre les mesures que notre sagesse nous a suggérées, pour découvrir tous » ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette » nature ; et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connais- » sance, pour être le procès par vous instruit et jugé, la grand'chambre et » tournelle assemblées. »

NOTE 10, page 400.

L'abbé Georgel, ainsi que le prouve une de ses lettres à madame la comtesse de Marsan, lettre fort curieuse que nous donnons ici, espérait que, malgré l'enregistrement de ses lettres-patentes, le roi renoncerait au débat judiciaire, et que de cette circonstance sortirait la justification du cardinal,

« Madame,

» ......Cessez d'être inquiète de notre cher cardinal. Il a supporté avec toute la dignité d'un *Rohan* le coup incroyable qui l'a frappé. Sa santé se soutient dans la prison, dont les rigueurs sont modérées, et son âme est en paix autant que peut l'être celle d'un illustre accusé qui prévoit qu'il ne sera jamais jugé. Mais l'autorité reculant, ne sera-ce pas une justification? Le roi, sur l'avis de son conseil, vient de renvoyer l'affaire au Parlement. Les lettres patentes sont enregistrées. Tout le procès pourrait bien se réduire là; car enfin celui d'un simple clerc ne peut être fait qu'avec le juge d'Église; un évêque, un cardinal ont-ils moins d'immunités? L'histoire de France offre sept cardinaux accusés par nos rois; aucun n'a pu être jugé en personne. D'Aguesseau lui-même convient que sur douze exemples, il y en a onze en faveur de l'Église, et il ne peut nier qu'elle a le dernier état. En 1654, le procès du cardinal de Retz fut renvoyé au Parlement par lettres patentes, qui sûrement ont servi de modèle à celles de 1785. Mais trois ans après, une déclaration solennelle révoqua l'attribution et confirma le droit antique des évêques, de ne pouvoir être jugés que par ceux de leur métropole. Il s'agissait d'un crime de lèse-majesté, et toute la prétention royale était qu'un tel crime faisait cesser toute immunité. Ainsi, lorsqu'il n'y a rien qui concerne le roi ou l'État, nul doute que le droit commun est dans toute sa force. Vous voyez à présent, Madame, à quoi peut aboutir tout l'appareil du jour. Ne croyez pourtant pas qu'il y ait de l'impéritie de la part du garde des sceaux et du comte de Vergennes; ils savent tous deux ce qu'ils font: l'un connaît le droit français, l'autre la politique romaine : eux seuls pouvaient éclairer, mais ils sont nos amis. Mêmes vues, mêmes aversions. Ils savent que l'électeur de Mayence revendiquera, que Rome réclamera, que le clergé remontrera, que l'empire même murmurera. Ils se sont tus et ont eu l'air de déférer à l'équité apparente d'un renvoi au juge national. Si les clameurs sont, l'information se fera toujours et de manière à ne distinguer ni accusateurs, ni accusés; si les difficultés grossissent, le roi reculera, et ce sera d'autant plus favorable pour nous qu'il y aura plus d'*imbroglio* dans l'instruction : il ne faudra plus alors qu'une victime à l'autorité compromise. Pourquoi le baron, qui n'a été qu'agent, ne serait-il pas chassé comme auteur? Nous triompherions pleinement: tous les intérêts seraient

conciliés, de profondes vengeances exercées, et les ressentiments respectifs satisfaits : Madame, je dis le mot, que ce soit le secret de votre vie...

(*Mémoires secrets*, année 1785, t. 29, p. 224-226).

NOTE 11, p. 406.

Il est certain que la famille de Rohan et tous les amis du cardinal cherchèrent par tous les moyens à gagner les voix des membres du Parlement. Nous lisons à ce sujet, dans le tome II des *Mémoires* de madame Campan :

« M. Pierre de Laurencel, substitut du procureur général, fit parvenir à la reine une liste des noms des membres de la grand'chambre, avec les moyens dont s'étaient servis les amis du cardinal pour gagner leurs voix pendant la durée du procès. J'ai eu cette liste à garder parmi les papiers que la reine avait déposés chez M. Campan, mon beau-père, et qu'à sa mort elle m'ordonna de garder. J'ai brûlé cet état, et je me rappelle que les femmes y jouaient un rôle affligeant pour leurs mœurs : c'était par elles et à raison de sommes considérables qu'elles avaient reçues, que les plus vieilles et les plus respectables têtes avaient été séduites. Je ne vis pas un seul nom du Parlement directement gagné. »

(*Éclaircissements historiques*, p. 291).

L'abbé Georgel fait l'aveu suivant dans ses *Mémoires :*

« M. d'Esprémesnil, conseiller du Parlement, mais qui n'était pas juge dans l'affaire, trouva des moyens secrets pour nous instruire de particularités très-intéressantes dont la connaissance nous a été de la plus grande utilité. Je dois ici cet hommage à son zèle et à son obligeance. »

Il ajoute dans un autre endroit, en parlant du moment où l'arrêt fut rendu : « Les séances furent longues et multipliées ; il fallut y lire toute la procédure ; plus de cinquante juges y siégeaient : un maître des requêtes, ami du prince, écrivait tout ce qui s'y était dit, et le faisait passer à ses conseils qui trouvèrent les moyens d'en instruire M. le cardinal et d'y joindre le plan de conduite qu'il devait tenir. »

Au moment où nous terminons ce volume, nous apprenons par les journaux la nouvelle d'un curieux procès qui doit etre plaidé devant la première chambre civile du tribunal de la Seine, et qui est une épisode de plus de l'affaire célèbre du *Collier de la reine*.

Il paraît que le cardinal de Rohan, pendant la procédure criminelle dont il était l'objet, avait contracté, par acte passé devant notaire, une

obligation de 1,900,000 francs au profit des joailliers Bœhmer et Bassange, qui lui avaient vendu le collier.

A l'époque de sa mort arrivée en 1803, le cardinal n'avait pas encore acquitté sa dette. Bœhmer et Bassange avaient transporté à un sieur Gabrielle Deville une somme de 800,000 francs à prendre sur celle de 1,900,000 francs. Or, ces 800,000 francs n'ayant jamais été payés, les héritiers Deville qui, par divers actes, ont interrompu la prescription en 1833, réclament aujourd'hui cette somme aux héritiers de l'héritière du cardinal, la princesse Charlotte de Rohan. S'il faut ajouter foi aux accusations des héritiers Deville, l'actif de la succession aurait été dissimulé par ceux du cardinal.

NOTE 12, page 435.

A Trianon, Marie-Antoinette, dans laquelle des écrivains ont voulu voir une femme des plus frivoles, des plus indifférentes pour l'étude, se livrait quelquefois au plaisir de la lecture. Mais s'il fallait ajouter foi aux assertions de ces confidents indiscrets de ses goûts, elle ne lisait que des livres fades, des contes et des romans « que la main vigilante des pères et des maris confine aujourd'hui dans des armoires fermées à triple clef (1). » L'un de ces écrivains, M. Louis Lacour, dont nous avons eu l'occasion de parler, prétend que, « pour se conformer au goût général, la reine de France qui possédait déjà une bibliothèque officielle, en fit placer dans son boudoir (de Trianon) une moins importante et bien appropriée aux dispositions d'esprit qui la conduisaient à ce lieu d'abandon et de repos. » A l'entendre, personne n'a cité le titre d'un seul de ces ouvrages dans lesquels elle trouvait de l'intérêt. C'est un point qu'à son tour il vient éclaircir par la publication du catalogue entier de cette bibliothèque royale » que lui avait composée son ancien précepteur, l'abbé de Vermond, qui dans le choix des livres « brille comme maître plus encore que Marie-Antoinette comme élève docile. » Le bibliophile complaisant ouvre donc aux lecteurs les *Livres du boudoir de la reine Marie-Antoinette, catalogue authentique et original publié pour la première fois avec préface et notes*. Puis, au milieu des romans dont il déroule la liste avec une sorte de pudeur effarouchée, et dont le caractère général est « plus que de la frivolité, plus que de la galanterie, de la licence, sans style, sans esprit, mais de bon ton, » il cite *Faublas*, « modèle du genre » et ajoute : « il est là tout entier. S'il n'y avait que lui ! » Enfin, cet opiniâtre ennemi de la reine, après avoir noté « au passage quelques ouvrages que cette princesse semble avoir recherchés à titre de souvenirs personnels ou par allusion à des événements de

(1) Louis Lacour, *Les livres du boudoir de Marie-Antoinette*, p. 50. Paris, Gay, éditeur, 1862.

sa vie, » nous présente des livres tels que tout ce qu'on peut dire pour sa défense c'est qu'elle ne les a pas lus.

Mais pourquoi M. Lacour n'apprend-il pas à ses lecteurs où il a trouvé ce catalogue dont la publication a produit une impression fâcheuse sur beaucoup d'esprits! Son silence nous porterait à croire avec le savant conservateur de la bibliothèque de Versailles aux soins duquel est confiée la garde des vrais livres de Trianon, qu'il faut se méfier de la valeur et de l'authenticité de son soi-disant catalogue. Il nous le donne comme un document officiel et original, et ce n'est peut-être que le catalogue de la bibliothèque d'une de ces femmes du grand monde qui, sacrifiant à la mode et au goût du jour voulut avoir ses petits appartements et une bibliothèque, ornement alors indispensable de sa retraite mystérieuse. Cette bibliothèque renferma six cents volumes parmi lesquels la littérature étrangère et les romans occupent la plus large place. Rien d'étonnant en cela pour le lecteur qui connaît le règne scandaleux de Louis XV et la corruption des mœurs à cette époque. Du reste, on poursuit aujourd'hui le catalogue de M. Lacour comme falsifié, et bientôt un débat judiciaire, dans lequel de grands orateurs se trouveront en présence, videra sans doute cette importante question.

Si le catalogue de ce bibliophile était publié d'après un inventaire officiel et authentique, il faudrait bien y croire. « Mais ce que l'esprit et le cœur se refusent à admettre, dit M. Jules Tardieu dans une Notice que nous a donnée la *Bibliographie de la France* (n° 49, 6 décembre 1862), c'est qu'une femme, une mère qui a montré tant de dignité et de grandeur dans l'adversité, et dont la mémoire inspire encore la pitié et le respect, ait jamais pu connaître les livres qui figurent dans ce catalogue. » Nous adhérons d'autant plus à cette opinion que tous les livres compris dans la liste de M. Lacour et déposés en 1793 ou en 1794 à la Bibliothèque alors nationale, sont dans un tel état de conservation qu'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'ils n'ont pas été lus.

A cette publication faite dans une intention perfide, celle d'ébranler la foi depuis quelque temps établie de l'innocence de Marie-Antoinette, nous pouvons opposer un catalogue dont l'authenticité n'est point douteuse. C'est celui des livres de la reine, lequel existe à la Bibliothèque impériale sous le numéro 2929, et que l'abbé de Vermond a réellement composé. Nous l'avons parcouru avec le plus grand soin et nous y avons trouvé des livres bien différents de ceux que renferme le catalogue de M. Lacour. Dans les quatre divisions qui le partagent, religion, histoire, arts et belles lettres, se pressent de nombreux ouvrages dogmatiques, destinés à prouver ou à développer la religion, les livres d'église et de prières, ceux de morale et d'instruction chrétienne, d'histoire et de géographie, tous ceux qui concernent les sciences, les arts utiles, qui servent d'introduction aux belles lettres et se rapportent à la pureté du langage : Ainsi, la *sainte Bible*, traduite en français par M. de Sacy; l'*Imitation de Jésus-Christ;* les *Pensées* de Pascal sur la religion; les *Œuvres* de Bossuet; les *Œuvres spirituelles*

de Fénelon; un livre précieux pour la reine, ou *instruction de l'empereur François Ier à ses enfants tant pour la vie spirituelle que pour la temporelle;* les *Sermons* du père Bourdaloue; ceux de Massillon; l'*Esprit* de Saint-François de Salle; les *Principes de l'histoire*, par Lenglet Dufresnoy; l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* de Rollin; l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hénault; les *Mémoires* de Sully, ministre de Henri IV; la *Vie de Charles XII, roi de Suède*, par Voltaire; enfin, une foule d'autres ouvrages dont l'énumération fatiguerait le lecteur.

FIN DES NOTES DU TOME PREMIER.

ERRATA

Page 51. Lignes 1re et 2e, *au lieu de :* les voitures emportèrent la nouvelle à la cour de Choisy...

Lisez : les voitures emportèrent la nouvelle cour à Choisy.

Page 229. Ligne 17, *au lieu de :* légisteurs, *lisez* législateurs.

Page 283. Ligne 10, *au lieu de :* les succès de Rodney, *lisez* les succès de Guichen.

Page 300. Ligne 16, *au lieu de :* nouvelle digue, *lisez* nouvelle ligue.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE TOME PREMIER

CHAPITRE PREMIER

LE DAUPHIN LOUIS-AUGUSTE DE BERRI ET LA DAUPHINE MARIE-ANTOINETTE.

CHAPITRE II

AVÈNEMENT DE LOUIS XVI. — MAUREPAS, PREMIER MINISTRE.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION DE TURGOT. — MALESHERBES. — SAINT-GERMAIN.

CHAPITRE IV

NECKER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.

CHAPITRE V

GUERRE D'AMÉRIQUE. — DISGRACE DE NECKER.

CHAPITRE VI

INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

CHAPITRE VII

PROCÈS DU COLLIER.

CHAPITRE VIII

LA COUR DE FRANCE. — MARIE-ANTOINETTE ET SES CALOMNIATEURS.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME PREMIER.

POISSY. — IMPRIMERIE ET STÉRÉOTYPIE DE A. BOURET.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE DE LAGNY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE MÉZIÈRES, 6, PRÈS SAINT-SULPICE.

OUVRAGES DE M. LAURENTIE.

Histoire de France. 2e édition. 8 vol. in-8. 40 fr.
La même. 8 vol. grand- in18, 2e édition. 28 fr.
Histoire du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. 2 vol. in-8. 10 fr.
Les Rois et le Pape, in-8. 1 fr.
Rome (Rome est a moi). in-8. 1 fr.
L'Athéisme scientifique. 1 fr.
De la Démocratie et des périls de la société. Grand in-32. 1 fr.
De l'Esprit chrétien dans les études. In-8°. 4 fr.
De l'Etude et de l'Enseignement des lettres. In-8. 2e édition. 6 fr.
Histoire des ducs d'Orléans. 4 vol. in-8. 24 fr.
Histoire, Morale et Littérature. 2 vol. in-8. — 1er vol. Historiens latins. 2e édition. — 2e vol. Fragments d'histoire, de morale et de littérature. — Prix des deux volumes : 14 fr.
Introduction à la Philosophie. 2e édition. In-8. 7 fr. 50 c.
Lettres sur l'Education du peuple. Grand in-32. 2e édition. 1 fr.
Lettres à un père sur l'éducation de son fils. 3e éd. Gr. in-32. 1 fr. 50 c.
Lettres à une mère sur l'éducation de son fils. 2e éd. Gr. in-32. 1 fr. 50 c.
Liberté d'enseignement. In-8. 1 fr.
Liberté d'enseignement. Lettres à M. Thiers. Brochure in-8. 10 c.
Methodus nova instituendæ philosophiæ. Secunda ed. In-32. 1 fr. 20 c.
La Papauté. Réponse à M. de Tutcheff, conseiller de S. M. l'empereur de Russie. Grand in-32. 1 fr.
Un chapitre de Rhétorique. De la convenance du style. In-32. 60 c.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE,

Par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Laurentie.

22 vol. in-18. — Prix : 30 fr.

Chaque volume forme un ouvrage et se vend séparément.

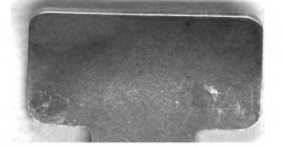
Choix de Dialogues des morts, de Lucien, de Fontenelle et de Fénelon, avec une préface par M. Laurentie. 3 fr.
Choix de Fabliaux, avec une préface par M. A. 1 fr. 50 c.
Choix de Plutarque, traduction d'Amyot, avec des notes et une notice sur Plutarque, par M. Laurentie. 1 fr. 50 c.
Choix de poésies contemporaines (Lamartine, V. Hugo, C. Delavigne,

Alfred de Vigny, etc.), avec une introduction par M. J. Janin. 1 fr. 50 c.
Chronique de B. du Guesclin, précédée d'une notice bibliographique, collationnée et annotée par M. Francisque Michel, de l'Ecole des chartes. 3 fr.
Esprit (l') de Montaigne, avec une préface par M. Laurentie. 1 fr. 50 c.
Fablier (le) français, ou Choix des fabulistes français qui ont précédé et suivi la Fontaine, avec une introduction et des notes par M. Hippolyte Fauche. 1 fr. 50 c.
Fragments d'Hubert sur les abeilles, avec une préface et une introduction par M. le docteur Meyranx, professeur d histoire naturelle. 1 fr. 50 c.
Histoire du bon chevalier sans paour et sans reprousche, ouvrage en style gothique très-intelligible, et d'une naïveté charmante, avec une préface par M. Michaud, de l'Académie française 5 fr.
Histoire de saint Loys (saint Louis), par sire Jéhan de Joinville, avec plusieurs pièces curieuses et inédites, précédée d'une notice bibliographique et collationnée par M. Francisque Michel, de l'Ecole des chartes. 1 fr. 50 c.
Historiens latins, avec une introduction par M. Laurentie. 3 fr.
Jeune (le) officier, ou Voyage dans l'Indoustan, traduit de l'anglais de Mme Holland, par Mme E. Maccarthy. 1 fr. 50 c.
Lettres d'Euler, avec une préface par M. Laurentie. (Ce volume ne se vend pas séparément.)
Lettres des femmes célèbres de France pendant le règne de Louis XIV, choix précédé d'une introduction et de notices sur toutes les femmes dont il se trouve des lettres dans ce volume, par M. Danielo. 1 fr. 50 c.
Lettres de Milady Montague, traduction de M. Anson, avec des notes et une notice sur milady Montague; par M. E. Henrion. 1 fr. 50 c.
Lord Byron et Thomas Moore, traduits par M. A. Pichot et Mme Belloc, avec une préface par Ch. Nodier. 3 fr.
Œuvres choisies de Mme de Lambert, avec une notice par M. Laurentie. 1 fr. 50 c.
Poésies anglaises, choix, traduction et notices de MM. Aug. Soulié et Eug. Henrion : un chant traduit par M. de Châteaubriand. 3 fr.
Poésies orientales, traduites en prose et en vers par plusieurs membres des sociétés asiatiques de Paris, de Londres, etc.; précédées d'une introduction par M. Francisque Michel, de l'Ecole des chartes. 1 fr. 50 c.
Poésies (Choix de) **de Ronsard et de Régnier**. Introduction par M. Gérard. 1 fr. 50 c.
Poëtes allemands. Introduction et traduction de M. Gérard. 3 fr.
Sterne et Mackensie. Morceaux choisis et traduits par M. Eug. Henrion, avec une notice sur chaque auteur par M. J. Janin. 1 fr. 50 c.
Tableaux anecdotiques de la littérature française, depuis François Ier jusqu'à nos jours ; par M. J. Janin.
Ce volume ne se vend qu'avec la bibliothèque complète.
Trois (les) conjurations : Fiesque, Walstein, les Espagnols contre Venise, avec des notes par MM. Laurentie et Ch. Nodier. 2 fr.

OUVRAGES DE M. MARCEL DE SERRES,

Cosmogonie (de la) **de Moïse** comparée aux faits géologiques. 2 vol. in-8. 2e édition. 15 fr.
Création (de la) **de la terre et des corps célestes**, ou examen de cette question : L'œuvre de la création est-elle aussi complète pour l'univers qu'elle paraît l'être pour la terre? In-8. 7 fr. 50 c.
Causes (des) **des migrations des divers animaux** et particulièrement des oiseaux et des poissons. 1 gros vol. in-8, orné d'une belle carte. 10 fr.







C Walter



